Library of the Theological Seminary,

PRINCETON, N. J.

Division BX1335

Section H885

Shelf

Number V. 2

SIXTE-QUINT

SIXTE-QUINT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

SIXTE-QUINT

PAR

M. LE BARON DE HÜBNER

ANCIEN AMBASSADEUR D'AUTRICHE A PARIS ET A ROME

D'APRÈS DES CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES INÉDITES
TIRÉES DES ARCHIVES D'ÉTAT
DU VATICAN, DE SIMANCAS, VENISE, PARIS, VIENNE ET FLORENCE

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
F. VIEWEG, propriétaire
67, RUE RICHELIEU, 67

1870

Tous droits réservés

SIXTE-QUINT

LIVRE CINQUIÈME

LES CONGRÉGATIONS

I. Les consistoires. — Origine des congrégations de cardinaux. — Réorganisation de l'administration de l'Église. — Le cardinal d'Este sur la composition du sacré collége. — Paroles de Sixte-Quint à propos de l'élection des papes.

II. Les affaires ecclésiastiques d'Espagne. — Philippe II se croit le vicaire laïque de Jésus-Christ sur la terre. — Ses démêlés avec le Saint-Siége.

III. Les Jésuites. — Leur situation dans les différents pays catholiques : persécutés en Espagne, jalousés à Rome, ils sont protégés par les princes catholiques d'Allemagne. — Sixte-Quint exige qu'ils quittent le nom de Compagnie de Jésus. — Il compte réformer les règles de Saint Ignace. — Conduite prudente du Père-Général Acquaviva.

IV. Décès et revirements dans le sacré collége. — Le cardinal Savello. — Le cardinal Farnèse. — Mort du grand-duc François et de Bianca Capello — Avénement du cardinal de Médicis. — Le cardinal Alexandre Montalto. — Instructions à ce dernier, attribuées à Sixte-Quint.

I

A l'époque qui nous occupe, le souverain pontife exerçait son ministère avec le concours des cardinaux

réunis en consistoire. C'était dans ces assemblées que les membres du sacré collége, assistés de fonctionnaires non pourprés de divers grades et investis de diverses attributions, traitaient les affaires de l'Église universelle. Le pape leur soumettait les questions qu'ils avaient à examiner, et, après avoir entendu leur avis, rendait le dernier arrêt. Dans des temps antérieurs, ce mode de procéder avait pu suffire aux exigences de la situation. Il permettait aussi aux membres des consistoires d'avoir constamment sous les yeux l'ensemble des besoins spirituels, de rester au courant des grandes questions politiques, souvent très étroitement liées aux intérêts religieux ; enfin il leur assurait une part importante au gouvernement de l'Église, car une opinion, émise à l'unanimité ou à une grande majorité, motivée avec connaissance de cause, souvent avec éloquence et érudition, devait nécessairement constituer un élément important des délibérations et des décisions finales du pontife. Mais, depuis que le christianisme avait étendu ses conquêtes, et que les affaires s'étaient multipliées et compliquées en proportion de l'accroissement des peuples chrétiens, des aspirations et des besoins nés des progrès de la société, cette manière primitive de traiter les affaires en séances plénières donnait lieu à de sérieux inconvénients, sinon à des difficultés insurmontables. Déjà plusieurs des prédécesseurs de Sixte-Quint avaient jugé utile, lorsqu'il s'agissait de questions urgentes ou d'une haute importance, de prendre, avant de saisir le consistoire, l'avis de quelques cardinaux particulièrement aptes par leurs lumières, leur expérience ou leurs antécédents, à

être consultés sur ces matières. Sous Grégoire XIII, il y avait des congrégations qui traitaient de l'Allemagne, de la France, de l'index, des évêques, etc. Mais ces réunions restreintes étaient d'une nature essentiellement intime et transitoire, ne faisaient pas partie des rouages de l'administration de l'Église, et ne donnaient que des satisfactions passagères à des besoins constants[1]. C'est Paul III qui institua la première congrégation permanente. La réforme protestante y avait donné lieu. C'était la congrégation du Saint-Office ou de l'Inquisition. A part les questions de dogme qui lui étaient réservées, le poids immense du gouvernement ecclésiastique pesait toujours sur les consistoires qui, même avec l'aide des congrégations imparfaitement constituées de Grégoire XIII, n'étaient plus en mesure de suffire à la peine.

Sixte-Quint résolut de remédier à ce mal. Il donna à l'Église pour le gouvernement des âmes la constitution qui la régit encore. Le principal motif de ce travail organisateur était, sans doute, comme il le disait lui-même, son désir d'obvier aux graves inconvénients que nous venons de signaler, et d'activer le mécanisme administratif de l'Église. Mais une autre considération encore avait agi sur son esprit, c'était la composition du sacré collége. On y voyait siéger des membres de familles régnantes, naturellement dévoués à leurs maisons; les protecteurs de l'Empire, de la France, de l'Espagne, de la Pologne, de Venise, de Savoie appelés officiellement à plaider les causes de leurs mandants; enfin des vassaux et sujets étrangers obligés

[1] Antonio Tiepolo, 1578. Rel. Ven. Coll. Alberi.

ou du moins tentés de se maintenir dans les bonnes grâces du prince auquel ils étaient redevables de leurs bénéfices. A côté des intérêts religieux venaient donc s'agiter des intérêts soit dynastiques, soit politiques, soit personnels, mais étrangers et souvent opposés à ceux dont délibéraient les consistoires. De là, pour un nombre considérable de cardinaux, une fausse position, pour ne pas dire une dépendance incompatible, à certains moments, avec la mission de sénateur de l'Église. En distribuant le travail, en composant les congrégations avec discernement, ces graves inconvénients se laissaient, sinon écarter complétement, du moins réduire à de minimes proportions.

Par cette création, Sixte-Quint a-t-il aussi agi sous l'influence d'une arrière-pensée, sous celle de briser l'opposition qu'il pouvait trouver dans les assemblées plénières, de consolider, de rehausser ainsi le pouvoir absolu du pape? Il en a été souvent accusé, et encore aujourd'hui on entend parfois, quoique rarement, désigner l'institution des congrégations comme attentatoire à l'influence légitime du sacré collége, comme concentrant, plus qu'il n'est désirable dans les mains d'un nombre restreint d'individus, non la décision, car elle appartient toujours au pape, mais le travail préparatoire sur lequel celle-ci se base naturellement. Cette opinion, nous le répétons, se fait rarement entendre ; mais elle subsiste et se rattache peut-être à d'autres aspirations plus vastes et plus radicales encore. C'est un des éléments de l'opposition que l'on rencontre dans le monde ecclésiastique, comme partout, et qui a sa raison d'être, car la

vie suppose la lutte. Quand la lutte cesse, la vie s'enfuit. L'opposition est donc un signe de vitalité, et malheur aux pouvoirs qui, non contents de la contenir, veulent poursuivre la victoire jusqu'aux dernières conséquences ! Aussi, à part les questions de dogme, Rome qui seule a survécu aux bouleversements de dix-huit siècles n'a jamais combattu à outrance ; elle a toujours laissé un vaste champ à la spéculation, et décliné plus d'une fois de rendre le jugement que les parties contendantes venaient lui demander[1]. Sixte-Quint, cet autocrate par excellence qui a mis aux arrêts pour insubordination un cardinal camerlingue, n'a jamais sévi contre ceux qui lui faisaient opposition au consistoire ou blâmaient hautement, dans ces assemblées, des mesures par lui prises en sa qualité de chef de l'Église. Il est donc peu probable qu'il ait voulu, par le moyen des congrégations, étendre ou faciliter l'exercice de son pouvoir suprême. Aux avantages de sa situation, à l'énergie de sa volonté, au prestige terrible de son nom, il joignait une supériorité incontestable d'intelligence, d'érudition et de sens pratique. Il n'avait aucune raison de fuir et il ne fuyait pas les discussions ; il les provoquait au contraire, lui qui avait le besoin et la passion de la parole.

Aux consistoires, il aimait à s'emporter, à foudroyer ses contradicteurs par des harangues, pour ne pas dire par des sermons qui, toujours remplis de citations des

[1] Nous rappellerons ici la cause célèbre à laquelle a donné lieu le livre du P. Molina : *de Concordia gratiæ et liberi arbitrii*, publié à Lisbonne en 1585. Nous pourrions même citer des exemples plus récents.

saintes Écritures, et rappelant un peu l'ancien cordelier, mais où abondaient des traits d'une rare finesse, terrassaient l'adversaire par des sarcasmes, s'ils ne pouvaient lui imposer silence par la force irrésistible de la logique. Ces joutes étaient pour Sixte ce que les exercices du corps sont pour les hommes de cabinet ; elles faisaient partie de son hygiène. Sa conduite prouve qu'il attachait la plus haute importance à ces assemblées. Jusqu'à sa mort il continua de les tenir une fois par semaine et de les saisir de questions importantes, soit ecclésiastiques, soit de haute politique, soit de finances. Lorsque le secret était indispensable, il préférait la voie des congrégations, ou bien le recommandait aux cardinaux réunis en consistoire, sous peine d'excommunication, de la perte du chapeau, ou même de la vie[1]. Quand ses propositions étaient accueillies en silence, il s'impatientait, et insistait pour qu'on s'exprimât librement. Lorsqu'un jour[2] il communique son intention de faire une promotion de deux cardinaux, dont il donne les noms, tout le monde se tait. A plusieurs reprises il engage les cardinaux à parler. Enfin on rompt le silence, le déchaînement éclate de toutes parts, non contre la personne des candidats, mais contre la fréquence des promotions. L'un des pourprés, Paleotto, se fait remarquer par la vivacité de son opposition. Le pape l'écoute, donne ensuite ses raisons, dit qu'il ne veut pas faire comme Pie IV qui, en une seule fois, a créé vingt-cinq cardi-

[1] Alberto Badoer au doge, 1er juillet 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23.

[2] Giovanni Gritti au doge, 17 décembre 1588. Ibid. *fil.* 22.

naux dont était celui qui crie maintenant le plus haut contre la création de deux.

Par les échos du sacré collége, par les correspondances des ambassadeurs, nous avons connaissance de plaintes incessantes sur le peu de cas que Sixte-Quint faisait de l'avis des cardinaux. Il n'en est pas moins vrai qu'il les écoutait, qu'il discutait les questions avec eux, que souvent, sans en convenir, il modifiait ses idées en les rapprochant des leurs, et qu'il mettait du prix, lorsqu'il s'agissait de résolution graves, à s'assurer l'adhésion du consistoire. Les cardinaux, de leur côté, se laissaient moins intimider qu'on ne l'a dit. Lorsque des questions brûlantes étaient traitées en consistoire, les ambassadeurs, qui d'ailleurs y assistaient souvent, s'en procuraient facilement des comptes rendus. Ces documents prouvent jusqu'à l'évidence que ces séances n'étaient pas des assemblées de complaisants, faciles et toujours prêts à s'incliner devant l'oracle officiel. Certes, tous les membres de réunions nombreuses ne sont pas doués de capacités de premier ordre et tous ne sont pas des héros, mais en présence de ce fougueux vieillard qui savait si bien inspirer la terreur, les cardinaux, à peu d'exceptions près, firent souvent preuve d'une louable indépendance.

En arrivant à la salle ducale où les consistoires se tenaient ordinairement, le pape avait l'habitude d'entendre en particulier ceux des cardinaux qui désiraient lui parler. Cependant, les autres avaient leurs apartés entre eux, changeant de place selon le besoin, mais reprenant chacun la sienne au moment où le pontife

ouvrait la séance[1]. Celui-ci, tout en causant, suivait de l'œil les mouvements des pourprés, surtout de ceux qui s'en donnaient le plus, de Médicis, de Joyeuse, de Sens, lisait dans leurs physionomies, car il avait la vue fort bonne, et devinait, avec sa rare sagacité, les petites trames qu'ils ourdissaient. La rapidité et la justesse de son coup d'œil étaient surprenantes. On raconte qu'au moment d'entrer dans la salle, il s'apercevait des absences. Et malheur à ceux qui ne pouvaient les justifier! Il tombait sur eux avec sa verve habituelle, éveillant, selon le ton qu'il prenait, les murmures ou l'hilarité de l'assemblée. Tels étaient les consistoires.

Voici maintenant un exposé succinct du système nouveau des congrégations établi par la célèbre bulle de Sixte-Quint *Immensa æterni Dei*. Il n'y a aucun doute que ce document ne soit le produit de sa plume. Dieu, y est-il dit, a porté dans l'œuvre de la création une admirable harmonie, toutes les créations se servent et se complètent mutuellement. Suit une comparaison de la céleste et de la terrestre Jérusalem. Là, les esprits bienheureux se trouvent classés en catégories, la volonté de la Providence divine étant que les êtres plus hautement doués viennent au secours des inférieurs ; ici-bas, Dieu a ordonné une hiérarchie composée de membres de grades divers, tous appelés à se grouper, chacun à sa place, autour du souverain pontife. C'est lui qui envoie au loin les pasteurs chargés de veiller sur les ouailles, mais qui retient auprès de lui, comme Moïse les anciens, comme Jésus-Christ les

[1] Le cardinal de Joyeuse à Henri III, 30 mars 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

apôtres, soixante-dix cardinaux, les plus illustres membres de l'Église, chargés de l'assister de leurs conseils, de porter avec lui le fardeau immense des intérêts de la chrétienté. C'est à lui seul que Dieu a délégué le pouvoir de lier et de délier. Après cet exorde, qui réserve au pape la plénitude du pouvoir absolu et relève le caractère consultatif du vote des cardinaux, la bulle donne comme motif de la création des congrégations, instituées avec le consentement du sacré collége, la nécessité de faciliter l'expédition des affaires.

Les congrégations établies, et dont celles qui ont trait aux questions du domaine spirituel subsistent encore, sont au nombre de quinze. La première, celle du *Saint-Office* fondée, comme on a vu, par Paul III, et que la bulle de Sixte-Quint confirme en la réorganisant, a à connaître de toutes les causes relatives à la foi, hérésie manifeste, schismes, apostasies, sacriléges, abus des sacrements. C'est de toutes la seule qui soit munie de tous les pouvoirs et attributions d'un tribunal. Elle est présidée par le pape lui-même et étend sa compétence sur toutes les parties du globe où existe la religion chrétienne. Elle était et est encore considérée comme la plus importante.

A la *signature* des grâces appartient l'examen des demandes de grâces et faveurs, quand elles ne sont pas du ressort des tribunaux ordinaires ; à la congrégation *pour l'érection d'églises et provisions consistoriales*, celui des demandes d'établissement d'églises patriarcales et métropolitaines, de cathédrales et de chapitres, conformément aux dispositions du concile de Trente.

La congrégation, dite *de l'abondance de l'état ecclésiastique*, a la direction suprême de tout ce qui a rapport à l'approvisionnement de Rome et des provinces, surtout dans l'intérêt des classes nécessiteuses. Sixte-Quint lui fit une donation de deux cent mille écus, fruit, disait-il, de ses économie et destinée à former le patrimoine des pauvres. Par une bulle spéciale il recommanda à ses successeurs le soin de maintenir cette somme intacte, s'ils ne pouvaient l'augmenter.

La congrégation *des rites et cérémonies* veille à la conservation des usages établis en matière de solennités de l'Église, et en réforme les abus. La chapelle pontificale et toutes les églises de l'univers sont de son ressort. Elle s'occupe aussi des questions de canonisation.

Le pape avait conçu l'idée de former une marine pontificale. La congrégation *pour l'armée navale* eut la mission de diriger ces travaux. « Après avoir, dit la bulle, avec l'aide de la divine miséricorde, exterminé les malfaiteurs qui infestaient les terres méditerranéennes, en sorte que chacun peut vivre tranquillement à l'ombre de sa vigne et de son figuier, nous comptons purger la mer Supérieure des corsaires, afin de donner la sécurité non seulement à nos sujets, mais aussi aux nombreux étrangers qui viennent visiter Rome. » Cette escadre devait se composer de dix galères.

La congrégation *de l'index* rédige la liste des livres défendus pour hérésie. Elle se mettra en relation avec les universités de Paris, Bologne, Salamanque et Louvain. En établissant ces rapports, le pape comptait at-

taquer le mal dans sa racine. Évidemment, il s'agissait moins de la confection de listes nécessairement incomplètes des livres défendus que d'empêcher, avec l'aide de ces grands foyers de la science catholique, l'adoption et la propagation des doctrines condamnées par l'Église.

La congrégation *du concile de Trente* interprète les actes de ce concile relatifs à la réforme des mœurs et à la discipline ecclésiastique. Elle comprend dans sa sphère d'activité l'ensemble du monde chrétien. En tout ce qui concerne les matières de dogme traitées par ce concile, le pape s'en réserve absolument l'interprétation.

Des congrégations sont établies *pour soulager le peuple de l'état ecclésiastique*, et *pour gouverner l'université*, dite la *Sapienza*, que Léon X avait fondée, Sixte-Quint acquitta les charges qui grevaient cet établissement, le réorganisa et éleva les deux ailes du bâtiment qui existent encore.

La congrégation *des réguliers* est chargée du contentieux entre les différents ordres monastiques, à l'exception des causes particulières entre religieux, dont connaissent les supérieurs respectifs.

Celle *des évêques* reçoit les demandes et propositions des patriarches, primats, archevêques, évêques et prélats non réguliers, et intervient en cas de contestations entre eux.

Une congrégation pourvoit à l'*entretien des routes, ponts et aqueducs* de l'État pontifical.

Une autre exerce la surveillance *de l'imprimerie Vaticane*. Cet établissement, dû à Pie IV, fut agrandi

et enrichi par Sixte-Quint, qui s'en servit pour la publication de son édition des Pères de l'Église et de la Vulgate.

Enfin la congrégation sur les *consultations de l'État*, sorte de tribunal d'appel, revise, sauf la décision finale du pontife, les procès en matières civiles et criminelles.

Les congrégations se décomposent, comme on voit, en deux catégories. Sept d'entre elles s'occupent de l'administration de l'État pontifical, de l'instruction publique, de la justice, de la marine, des questions relatives au soulagement du peuple, de l'approvisionnement, des ponts et chaussées, aqueducs et travaux publics, enfin de l'imprimerie du Vatican. A l'exception de la congrégation aujourd'hui dite *des études*, et qui, selon la volonté de Sixte-Quint, devait diriger l'enseignement de l'Université, elles ont toutes cédé leurs attributions aux dicastères de l'État récemment installés. Les huit autres comprennent dans leurs diverses attributions le monde chrétien et embrassent toutes les branches du gouvernement de l'Église : le dogme, les grâces, la distribution des diocèses et tout ce qui s'y rattache, les rites et cérémonies, la censure des produits de la presse, l'interprétation des actes du concile, les rapports des évêques avec le Saint-Siége et les relations et contestations des ordres monastiques entre eux.

L'intention du pape était de changer annuellement, ou au moins tous les deux ans la composition des congrégations, en sorte que tous les membres du sacré collége passassent par toutes successivement

et pussent acquérir ainsi une connaissance pratique de toutes les affaires de l'État et de l'Église[1].

Sixte-Quint montrait la plus grande déférence pour les avis émis par les congrégations. Les cas où il ne s'y conforma pas sont excessivement rares. L'absolution du comte de Soissons, demandée par Henri III et le cardinal de Bourbon, en est un exemple. La congrégation à laquelle il avait déféré cette question, en appuyant la demande du comte, avait, à l'unanimité, rendu un vote négatif. Cette fois, au grand étonnement du sacré collége, mû par des considérations de haute politique, il passa outre[2].

L'établissement de ces réunions restreintes mais permanentes fut jugé diversement; cependant la critique des cardinaux, des prélats et du public s'attaqua surtout à leur composition. Il y eut en jeu des susceptibilités froissées, des questions d'amour-propre et non de principes[3]. Comme institution, les congrégations ont fait leurs preuves. Modifiées et augmentées en nombre, selon le besoin des temps, elles subsistent encore de nos jours[4]. A Sixte-Quint revient l'honneur d'avoir organisé le travail de l'Église.

[1] Giovanni Gritti au doge, 2 avril 1588. Arch. Ven. *Disp.* Rome. *fil.* 22. Cet ambassadeur relève l'utilité de cette disposition. Toutefois il craint qu'elle ne donne lieu à un inconvénient grave, à celui de généraliser parmi les pourprés des connaissances superficielles.

[2] Olivarès à Philippe II, 20 septembre 1588. Arch. Simancas, *S. de E.* Rome. *Leg.* 950.

[3] Giovanni Gritti au doge, 30 janvier 1587 (1588). Arch. Ven. *Disp.* Rome. *fil.* 21.

[4] Voici la liste des congrégations qui fonctionnent aujourd'hui et les noms sous lesquels elles sont désignées : Romana ed universale Inquisizione ; Consistoriale ; Visita Apostolica; Vescovi e Regolari ; Concilio ; Residenza de' Vescovi ; Sopra lo stato de'regolari; Immunità ecclesias-

La composition du sacré collége lui tenait particulièrement à cœur. Cédant à sa tendresse pour les siens, se prévalant d'exemples heureusement déjà devenus rares et généralement réprouvés, il avait eu, on s'en souvient, la faiblesse, dès son élection, de faire cardinal un enfant de treize ans. Les observations de quelques cardinaux, le silence significatif des autres et la voix de sa conscience ne tardèrent pas à lui faire comprendre la faute qu'il avait commise et combien son autorité de pontife serait atteinte s'il se laissait entraîner dans la voie funeste de l'exploitation de la papauté au profit de sa famille. Dès lors il apporta le plus grand soin au choix des cardinaux. Il n'échappa pourtant pas à la critique; il y prêta surtout par la promotion de son ancien échanson Galli. Mais ceux qu'il décora de la pourpre étaient presque sans exception des hommes pieux, appartenant à l'opinion réformiste, de mœurs exemplaires, et sous ces rapports dignes d'être adjoints au sacré collége. L'un d'eux, Aldobrandini, devait monter sur le trône pontifical; Hugues de Verdalès était grand maître de l'ordre de Malte; l'Anglais Alan brillait par la noblesse de son caractère; Cusani, par son érudition; le Vénitien Morosini, comme diplomate de premier ordre; Pierbenedetti, par l'énergie et la sévérité qu'il déploya comme gouverneur de Rome. Gaëtani comme légat auprès de Henri III, a marqué dans l'histoire de la Ligue. Le nom que nous trouvons le dernier sur la liste de la dernière

tica; *de Propaganda fide*; Indice; Sacri Riti; Ceremoniale; Disciplina regolare; Indulgenze e sacre reliquie; Esame de' Vescovi; Fabrica di San Pietro; Lauretana; Affari ecclesiastici straordinari; Studi.

promotion de Sixte-Quint est celui d'un Pepoli, de cette famille dont le chef avait été mis à mort par ses ordres. Ce prélat dut la pourpre, disait-on, au désir du Saint-Père de faire voir son impartialité. Peut-être le pontife, déjà près de la tombe, en regardant en arrière, donnait-il un regret tardif à la mémoire du noble vieillard immolé aux exigences d'une situation extrême.

Rien ne lui déplaisait comme de voir les cardinaux étrangers nouvellement créés chercher à éluder l'obligation de venir à Rome. Il déclara en consistoire qu'ils n'auraient le chapeau et n'entreraient dans la jouissance de leurs prérogatives qu'après avoir rempli ce devoir. Le retard que le cardinal Draskovich mettait à son voyage devint la cause d'une polémique assez acerbe entre les cours de Rome et de Prague. La question, si importante de tout temps, relative aux cardinaux étrangers, fut plusieurs fois débattue aux consistoires. Le pape[1] se plaignait d'être importuné par les princes étrangers qui semblaient vouloir le forcer à porter son choix sur des individus peu dignes de la pourpre. Il nomma une congrégation chargée de donner son avis sur les qualités requises pour être cardinal. Aux termes de la bulle[2] *Postquam verus ille*, à côté d'autres dispositions, le nombre des cardinaux est fixé à soixante-dix. Les créations de ceux qui dépasseraient ce nombre seraient nulles et non avenues. Les cardinaux seront autant que possible choi-

[1] Le cardinal d'Este à Villeroy, 17 décembre 1585. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

[2] Décembre 1585.

sis dans toutes les nations chrétiennes; les diacres, pour être cardinaux, devront avoir au moins vingt-deux ans; il y aura parmi les soixante-dix cardinaux au moins quatre docteurs en théologie appartenant aux ordres réguliers mendiants; pour être cardinal, il faut avoir reçu les ordres mineurs et porté au moins une année l'habit de prêtre et la tonsure. Les cardinaux absents de Rome à l'époque de leur création sont tenus de s'y présenter dans l'année.

Dans l'une des dernières lettres écrites avant sa mort, le cardinal d'Este[1] soumet à M. de Villeroy des considérations qui n'ont pas perdu l'intérêt de l'actualité. « Je ne sais, dit-il, quelle idée de cardinal on formera, ni si ceux qu'il (Sixte-Quint) a déjà faits se trouveront moulés à ce patron. Une chose je sais, que le concile de Trente a dit très-sagement que les cardinaux doivent être pris de toutes les nations de la chrétienté, en tant que faire se pourra, comme il serait raisonnable que la France, étant le premier et principal royaume de la chrétienté (après le Saint-Empire), eût des cardinaux en proportion de son étendue et grandeur et mérites envers le Saint-Siége. Mais il faudrait aussi qu'ils se souvinssent qu'ils sont conseillers du Saint-Siége et de l'Église universelle, et vinssent résider parfois à Rome, laquelle résidence fait, à mon avis, une chose qui autrement serait jugée insupportable, que l'Italie, qui est l'une des plus petites parties de la chrétienté, a maintenant plus de deux tiers et quasi les trois quarts de tout le nombre des cardi-

[1] Le cardinal d'Este à Villeroy, 17 novembre 1586. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

naux; d'où s'ensuit aussi que la porte du pontificat est aujourd'hui fermée de fait à toutes les autres nations, encore que de droit commun le pape est pape de toute la chrétienté et non des Italiens seulement. Le cardinalat et le pontificat doivent être ouverts à gens de mérite de toutes les nations, gardant la proportion requise en toute communauté. »

Quand une promotion avait eu lieu, Sixte-Quint aimait à faire valoir les titres des nouveaux cardinaux. Il se complaisait à les énumérer à Gritti, disant[1] « qu'il ne faisait pas comme Grégoire XIII, qui ne pouvait prendre de résolution, et qui un jour, à la fin d'un consistoire, tira soudainement de sa poche un papier contenant dix-neuf noms. Il se borna à les lire en disant : *Ad sedandas murmurationes creamus : cardinalem primum ad instantiam Cæsaris...*, tandis que nous avons toutes les peines du monde à trouver quelques rares individus dignes du grade et aptes à remplir les devoirs de cardinal; et nous n'en faisons pas une volée de dix-neuf comme Grégoire, qui ne songeait qu'à pourvoir sa famille et ses favoris. » Il indique que de nombreuses promotions faites à la fin d'un pontificat trahissent toujours, de la part de leur auteur, l'arrière-pensée de faire, après lui, élire un pape favorable à sa famille. « Il n'y a pas, dit-il, de faute plus grande que, pour des intérêts particuliers, vouloir s'assurer du choix du successeur. C'était pour faire après lui Carpi pape que Paul IV a créé, avant de mourir, un si grand nombre de cardinaux, et au lieu de Carpi fut élu Medichino (Pie IV), qui lui a étranglé les neveux. Pie IV

[1] Giovanni Gritti au doge, 20 décembre 1586. Arch. Ven. *Disp.* Rome.

voulait qu'on fît pape le cardinal de Pise, et il n'en a rien été; Pie V, que ce fût Morone, et on a nommé Grégoire qui, de tous les cardinaux, lui était le plus antipathique. Grégoire voulait faire pape quelqu'un qui vit encore et que nous ne nommerons pas, et pour assurer son élection, il a créé dix-neuf cardinaux à la fois. C'est nous qui avons été acclamé, et tout le monde sait combien il nous était hostile. Mais à quoi bon en parler? Saint Pierre voulait faire après lui Clément pape, et il eut pour successeur Lino, et cependant saint Pierre ne pouvait commettre que des péchés véniels, ayant visiblement reçu le Saint-Esprit qui l'a confirmé dans l'état de grâce. Nous sommes ici les vicaires de Christ, et Christ est l'évêque, et comme ce serait une grande bêtise de la part d'un vicaire de vouloir en mourant nommer le vicaire qui devra lui succéder au lieu d'en laisser le soin à l'évêque, de même ce serait de la folie si les papes s'imaginaient de faire les vicaires de Christ. Il faut laisser la charge à l'évêque qui est Christ, *qui est episcopus animæ nostræ*, car il sait faire les papes, il veut les faire, et il ne veut pas que d'autres les fassent. »

II

Au point de vue des intérêts de la religion, aucun pays catholique ne donnait à Sixte-Quint plus de sujets de satisfaction que l'Espagne, car la réforme protestante, qui naguère semblait devoir l'envahir, était vaincue. A ce sujet le doute n'était plus possible. Philippe II méritait le titre de roi catholique. Son dévouement à la cause de la foi et du Saint-Siége ne pouvait être suspect. Aucun souverain ne montrait plus de zèle pour la défense des dogmes de l'Église, aucun, quels que fussent les mobiles de sa politique, quelle que fût l'étendue de son ambition, n'avait plus fait pour combattre l'hérésie ; aucun n'était plus intéressé à la vaincre, car, par la force des circonstances seule, abstraction faite de ses convictions religieuses, son pouvoir s'était identifié avec la cause de la religion [1]. Si l'Allemagne, la France, la Pologne, la Suède inspiraient au successeur de saint Pierre les plus vives inquié-

[1] Ce fait ressort de l'examen de la situation. Les contemporains en jugeaient de même. Babbi écrit au grand-duc : « I cattolici (de France) si dice non spendono in questa guerra altri denari che reali di Spagna. E se è vero il rè fa bene ; perchè non sarebbe punto suo servizio che Francia diventasse luterana, per rispetto delle cose di Fiandra, e ancora per quelle di Spagna, le quali in tal caso farebbero qualche novità ; e si crede che quei popoli di Spagna aspettino e desiderino una occasione tale. » Babbi au grand-duc, 25 mai 1585. Arch. Flor., *fil.* 3604.

tudes, si l'état de l'Angleterre remplissait son cœur d'affliction, l'Espagne ne lui offrait que des consolations. Et pourtant aucun pays ne lui causait plus de tiraillements, plus de petits soucis, plus d'accès d'impatience et de colère. Philippe II, nous l'avons déjà dit, se croyait appelé par la Providence non-seulement à étendre à l'Église la protection de son bras séculier, non-seulement à veiller sur elle, mais aussi à la surveiller, à partager, dans une certaine mesure, avec le pape la mission du suprême apostolat. Tout le monde connaît les démêlés qui, en matière de juridiction ecclésiastique et pour d'autres questions de ce genre, divisaient les cours de Rome et de l'Escurial. Seulement, on est trop porté à voir exclusivement dans ces discussions l'ancien et toujours renaissant conflit entre le pouvoir temporel des souverains et le pouvoir spirituel des papes. Sans doute, Philippe aussi était jaloux de ses prérogatives royales, mais ce ne sont pas les empiétements du Saint-Siége sur ses droits de souveraineté qu'il redoutait le plus. A ce sujet, en fils soumis de l'Église, il était même toujours disposé à faire des concessions. Ce qu'il ne voulait pas admettre, c'était que le pape, dans les affaires ecclésiastiques, exerçât son ministère en Espagne sans l'intervention du pouvoir royal. Il en réclamait sa part comme protecteur de l'Église, comme prince responsable envers Dieu, non-seulement du bien-être temporel, mais aussi du salut des âmes de ses sujets; et cette mission spirituelle, il était fort disposé à l'étendre au monde catholique tout entier. Entre ces prétentions et les conflits habituels de l'État et de l'Église il y a une nuance no-

table. Les souverains qui se trouvent en altercation avec Rome défendent, à leur point de vue, les intérêts de l'État contre ce qu'on appelle les empiétements du Saint-Siége, ou bien ils cherchent à maintenir, sans se séparer de Rome, des principes que Rome répudie tacitement si elle ne les condamne pas explicitement. Philippe, au contraire, combattait pour les intérêts de l'Église tels qu'il les entendait, car il se croyait en quelque sorte le vicaire laïque de Jésus-Christ. Quand, dans l'accomplissement de cette mission imaginaire, il se sentait arrêté par des doutes, il les soumettait quelquefois à ses ministres, mais de préférence à son confesseur, à des théologiens, à des comités convoqués à cet effet, à des congrégations composées de canonistes. A son sens, il réunissait deux ministères, il était roi et en second lieu un peu pontife, tout comme le pape est d'abord pontife et en second lieu seulement roi. C'est dans ce cercle qu'étaient renfermées ses idées. Sixte-Quint, indigné de cette prétention, la repoussait rudement.

« Il dit, écrit Philippe au duc de Sessa[1] alors ambassadeur en mission spéciale à Rome, que les princes séculiers ne doivent avoir aucune part aux affaires ecclésiastiques. On pourrait lui répondre qu'en effet cela est ainsi. Cependant ils ont toujours exercé le droit de soumettre aux papes leurs conseils et prières sur ce qu'ils doivent faire pour le bien et la conservation de la chrétienté, et les papes ont eu beaucoup de déférence pour leurs conseils. Dans l'état plein d'angoisses

[1] Philippe II à Sessa. San Lorenzo, 12 juin 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955.

où se trouve aujourd'hui l'Église il y a beaucoup de raisons pour lesquelles Sa Sainteté devrait me croire, admettre mes observations, écouter mes conseils avec l'empressement et la déférence que Ses prédécesseurs ont, en pareil cas, témoignés aux miens. »

Cette conviction, profondément enracinée dans son esprit, d'être le mandataire laïque de Dieu sur terre se rencontre souvent dans ses lettres et se reproduit dans le langage de ses serviteurs. Lorsque le duc de Sessa, en route pour Rome, est complimenté à Livourne par les ministres du grand-duc Ferdinand, il répond à leurs plaintes sur l'attitude réservée du représentant de l'Espagne à Florence[1] : « Ce que fait Sa Majesté est fait pour le service de Notre-Seigneur et pour le bien universel de la chrétienté et de la religion catholique. Ceci est notoire. Le grand-duc n'a qu'à lui donner son concours sincère et il se trouvera dans le bon chemin ; ce sera le moyen de détruire toute méfiance dans l'esprit de Sa Majesté .» C'est dans ce même ordre d'idées que les diplomates de Philippe ne cessent de l'entretenir d'affaires purement ecclésiastiques. Leurs plaintes sur les abus et actes arbitraires en fait de provisions ne tarissent pas. Olivarès, entraîné par sa haine contre Sixte-Quint, va jusqu'à insinuer l'idée d'un concile général, et, en dehors de celui-ci, d'un concile national à convoquer à Tolède qui serait chargé d'examiner les abus, c'est-à-dire de se constituer en tribunal et de juger le pape.

[1] Sessa à Ydiaquez, 1er août 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955.

Il mande au roi[1] avoir pris le conseil d'une personne docte et bien informée, mais qui ne veut pas être nommée. « Il en a, dit-il, appelé l'attention sur les procédés scandaleux de cette cour en matière de provisions, bénéfices et dispenses, si préjudiciables aux bons en général et spécialement aux sujets de Sa Majesté. Cette personne est d'avis que le cardinal de Tolède, en sa qualité de primat d'Espagne, pourrait, sans l'intervention du roi, convoquer un concile national composé de tous les prélats de ces royaumes afin de traiter avec eux des remèdes à apporter à ces maux. Ce serait suivre l'exemple d'autres conciles de Tolède, qui ont été réunis au grand avantage de la cause de Dieu et de son Église. » Il s'empresse de soumettre au roi cette opinion.

Le duc de Sessa, à peine arrivé, s'approprie la manière de voir du comte d'Olivarès. « Laisser les choses, écrit-il à Ydiaquez[2], dans l'état où elles se trouvent serait perdre ici notre réputation et avec elle tout ce qui s'y rattache; car, pour dire en un mot les choses comme elles sont, le pape ne nous aime pas parce que nous ne satisfaisons pas sa cupidité (comme si c'était Sixte-Quint qui demandât de l'argent à Philippe, et non tout le contraire!) et il ne nous craint pas parce que nous tolérons les injustices qu'il commet, les dommages qu'il fait éprouver à la chrétienté et à l'Espagne en particulier. Tout le monde est unanime à dire que ce qui se passe sous ce pontificat est inouï. »

[1] Olivarès à Philippe II, 14 avril 1590. Arch. Simancas, S. *de E.* Rome. *Leg.* 956.

[2] Sessa à Ydiaquez, 1er août 1590. *Ibid. Leg.* 955.

Les deux ambassadeurs d'Espagne croyaient savoir que Sixte-Quint comptait modifier par une bulle les constitutions qui règlent l'élection des pontifes « Depuis plus de quatre cents ans, écrit Olivarès au roi[1], l'élection du pape exige une majorité de deux tiers des électeurs. Cette disposition inspirée par le Saint-Esprit est l'œuvre du concile de Latran tenu au temps d'Alexandre III, et c'est à elle qu'est due la cessation des désordres et scandales qui avaient souvent troublé les élections. Maintenant on a lieu de penser que Sa Sainteté compte déclarer par une bulle que la moitié des votes suffira. Son intention serait de faciliter ainsi à Son neveu le choix du futur pape. » L'ambassadeur s'étend sur les mauvaises conséquences d'une semblable disposition condamnée d'avance par tous les membres du sacré collége, mais dont la majorité serait néanmoins acquise au pape, le cas échéant. Il craint qu'avec l'aide du cardinal Montalto le grand-duc Ferdinand ne parvienne à déterminer au prochain conclave un choix préjudiciable « à la cause de Notre-Seigneur et de Votre Majesté. » Le duc de Sessa craint aussi l'influence de Ferdinand, fort grande, dit-il, à Rome à cause de son intimité avec le neveu de Sixte-Quint, avec beaucoup de cardinaux et avec une grande partie de la noblesse romaine. « Comme Sa Sainteté, mande Olivarès au roi, a l'habitude de sauter les fossés quand ils ne sont pas trop larges, il sera utile que Sa Majesté écrive de Sa main à Sixte-Quint, déclarant qu'un pape élu à une majorité moindre de celle qui est actuellement

[1] Olivarès à Philippe II, 29 mai 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 956. — Sessa à Ydiaquez, 1er août 1590; cité précédemment.

prescrite ne serait pas reconnu en Espagne ; que de plus le temporel des cardinaux espagnols qui auraient concouru à une semblable élection serait séquestré jusqu'à ce que un nouveau choix fût fait conformément aux lois. » Il faut, continue-t-il, de fortes menaces et non des prières qui produiraient l'effet contraire. Il a consulté sur cette matière les cardinaux Madruccio et Deza. Le premier a répondu qu'il s'en rapportait à l'opinion des canonistes, le second qu'on ne doit pas obéissance aux papes qui agissent contrairement aux intérêts de l'Église. L'état de la santé du pontife, qui en effet n'avait plus que quelques mois à vivre, semblait inquiéter l'ambassadeur, en ce sens qu'il trouvait que la maladie ne marchait pas assez vite. Il recommande donc au roi d'écrire éventuellement et dans le même sens au sacré collége une lettre qui lui serait remise en cas de vacance du Saint-Siége. Dans une apostille l'ambassadeur ajoute que le pape compte, par cette bulle, défendre l'élection par adoration, et ordonner que dorénavant les élections soient faites exclusivement au scrutin secret. Olivarès est obligé d'avouer que cette disposition serait contraire aux intérêts du cardinal-neveu et du grand-duc de Toscane. Il mande aussi, évidemment malgré lui, les motifs qui ont inspiré ce projet. C'est en vue de détruire l'influence qu'exercent au conclave les cardinaux-neveux, en leur qualité de chefs de faction, au grand détriment des autres cardinaux qui se voient souvent obligés de voter contrairement à la voix de leur conscience[1] et sont

[1] L'exemple des Grégoriens à l'exaltation de Sixte-Quint l'avait bien prouvé.

ainsi privés, de fait, de toute part réelle à l'élection.

Avec sa réserve habituelle, avec la mesure qu'il apportait toujours aux affaires, le roi entra jusqu'à un certain point seulement dans les vues de son ambassadeur. Il écrivit[1] non pas à lui mais au duc de Sessa, car Olivarès s'était discrédité dans son esprit par ses véhémences, qu'il avait appris avec chagrin le projet en question; que les innovations étaient toujours dangereuses surtout dans les choses graves; que quand même le mieux serait évident, il faudrait encore user d'une grande prudence; qu'une longue expérience, que la courte durée des derniers conclaves parlaient en faveur des lois et coutumes en vigueur; que cette innovation ajouterait à la confusion et aux dangers de la situation de l'Église, déjà si gravement compromise. Le roi attend du zèle et des lumières du Saint-Père, auquel il écrit personnellement sur cette matière, qu'il appréciera ses conseils, inspirés par son dévouement et par ses devoirs envers la cause commune de la chrétienté dans laquelle il lui revient une si grande part[2]. Il charge Sessa de concerter avec Olivarès le langage qu'il tiendra au pape, en conformité de ces instructions. Les deux ambassadeurs sont aussi autorisés à ajouter aux arguments qu'il leur suggère d'autres considérations qui pourraient produire de l'effet. Mais ce passage se trouve effacé, évidemment de la main du roi, sur la minute de la dépêche. On voit qu'il crai-

[1] Philippe II à Sessa, 26 juillet 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 956.

[2] « De que tanta parte me cabe. » C'est toujours l'idée d'une mission providentielle *circa sacra*.

gnait que ses représentants ne dépassassent les bornes dans lesquelles il leur prescrivait de se renfermer et où il savait lui-même si bien se tenir. Si, à l'arrivée de ces instructions, le pape avait abandonné son projet, afin de ne pas donner l'éveil à Sa Sainteté, il les charge de ne faire aucune démarche, ou bien de traiter l'incident comme un faux bruit. Dans cettre lettre il n'y a pas un mot de menace, rien qui puisse être interprété comme un essai d'intimidation, tel qu'Olivarès l'avait recommandé.

Une autre innovation portant sur une matière bien moins importante, sur le costume des évêques avait fort ému le roi. Il trouve que l'habit long et noir des prélats espagnols est grave, décent et conforme au ministère du prêtre. Aucun changement ne saurait le rendre meilleur. Le raccourcir, changer en violet le noir, qu'il affectionnait particulièrement, ce serait amoindrir l'autorité du haut clergé, ouvrir la porte à d'autres inconvénients qu'il expose longuement. Sans doute, dit-il, l'habit n'est pas l'essentiel, mais il a son importance. Le roi attache donc un grand prix à ce que le pape revienne sur ses dispositions en tant qu'il s'agit de l'Espagne. Il charge Olivarès de lui faire observer qu'il faut avoir égard aux idées et usages des différents pays, et que tout ne va pas à tout le monde. Il demande que les évêques espagnols gardent leur costume actuel en dehors des églises, mais il ne s'oppose pas à ce que dans le chœur et aux cérémonies ils suivent les usages de Rome[1].

[1] Philippe II à Olivarès, 23 septembre 1588. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 951.

Olivarès et, à son exemple le duc de Sessa, surveillent, critiquent, dénigrent chaque mesure du gouvernement, très-personnel, du pape, racontent fidèlement les faits, mais donnent à ses actes l'interprétation la plus défavorable. Leur plume est trempée dans le fiel. A ce système d'excitation, dicté par une haine aveugle, Philippe oppose une grande liberté d'esprit et un calme que rien n'ébranle. Il ne perd pas de vue sa prétendue mission, mais jamais il n'oublie les égards qu'il doit au pontife. Noyé dans les flots du travail bureaucratique, il ne cesse de contempler l'ensemble des grands intérêts, toujours résigné à leur sacrifier ses susceptibilités personnelles et jusqu'aux exigences de sa dignité dont il est pourtant si jaloux. En l'examinant de près, en suivant, à l'aide des correspondances par lui écrites ou corrigées ou apostillées, les labeurs de ses veilles, on ne peut s'empêcher de rendre hommage à la fermeté de son âme, et, contrairement aux jugements qu'en portent la plupart des historiens modernes, d'incliner vers l'appréciation toute différente qui a survécu dans les traditions de l'Espagne.

La publication d'une nouvelle édition de la Bible[1] donne lieu dans le monde ecclésiastique à des discussions et à des critiques assez vives. La révision de la Vulgate avait été ordonnée par le concile de Trente. Ce travail, confié par Pie IV à quelques cardinaux, continué sous Pie V et à peu près abandonné sous le pontificat de Grégoire XIII, Sixte-Quint le reprit, s'en occupa

[1] Elle ne fut terminée que pendant le pontificat de Clément VIII, sous le titre de : *Biblia sacra Vulgatæ editionis, Sixti V pont. max. iussu, recognita et Clementis VIII auctoritate edita.*

personnellement et, secondé par le P. Tolédo et quelques doctes religieux, fit si bien que l'impression pouvait commencer dans la dernière année de sa vie. En se promenant un jour dans sa vigne avec l'ambassadeur Badoer, il lui raconta [1] que « malgré les dispositions du concile, on ne s'était jamais occupé sérieusement de cette affaire ; que par conséquent il l'avait confiée à quelques cardinaux et que, peu content de leur travail, il s'était vu obligé d'y mettre la main lui-même ; qu'il touchait à la fin de sa peine, étant déjà arrivé à l'Apocalypse, et que le livre de la Sagesse était en ce moment sous presse. » Il ajouta que, lorsqu'on lui avait annoncé la visite de son interlocuteur, il était occupé de ce travail qu'il aimait infiniment et qu'il avait adopté la méthode suivante : il passait chaque feuille dès qu'il l'avait terminée, au P. Tolédo et à quelques Pères augustins très-forts en ces matières ; ceux-ci les revoyaient et les envoyaient ensuite à l'imprimerie [2].

[1] Alberto Badoer au doge, 3 juin 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23. La participation personnelle de Sixte-Quint a été l'objet de longues controverses avec des théologiens protestants. Voir à ce sujet *Tempesti*, tom. II, liv. 4. Par le rapport de Badoer nous apprenons de la bouche du pape lui-même dans quelle mesure il a coopéré à cet important travail.

[2] Le cardinal Santa-Severina, cité par Tempesti donne d'autres motifs du mécontentement de Sixte-Quint. Selon lui le pape, en examinant l'édition dont cinquante exemplaires étaient déjà tirés, la trouva remplie de fautes d'impression, et se vit obligé d'en défendre la mise en vente. Quelques exemplaires étaient déjà distribués. La bibliothèque du prince Barberini en possède un. Cette version mérite plus de créance que les détails donnés à Olivarès par son ami le cardinal Caraffa, personnellement blessé par le pape. « Sa Sainteté, mande l'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, vient de publier la Bible. Il a eu une altercation avec le cardinal Caraffa, qu'il a même menacé de traduire devant l'Inquisition parce que celui-ci lui avait contesté le pouvoir de rien changer au texte de la Bible. Dès lors le pape lui a ôté la révision et s'en est chargé personnellement, en consultant sur les passages difficiles le docteur

Une biographie de Pie V avait été mise au jour à Rome, sous les auspices de Sixte-Quint. Le livre fut défendu à Milan. « Les Espagnols, écrit à ce sujet le cardinal d'Este à M. de Villeroy[1], veulent que toutes les choses de ce monde ploient sous leur orgueil. Ils trouvent mauvais que l'histoire ait, à leur égard, obéi à la première loi, qui est la vérité, la disant aussi bien pour eux que pour les autres quand l'occasoin s'en est présentée, et en ont fait défendre l'impression et vente dans le duché de Milan et autres lieux où ils commandent. Le pape, courroucé de ces inhibitions, a dit que défendre la Vie d'un pontife si saint est un acte tel que les hérétiques ne sauraient pis faire. »

Pour mettre fin à des abus déplorables, Sixte-Quint avait fait publier un décret qui portait que désormais aucune résignation de bénéfices, en faveur de qui que ce fût, ne serait reconnue valable à moins d'avoir été examinée et autorisée par un comité composé de trois cardinaux. A Paris comme à Madrid, cette mesure fut jugée comme un empiétement sur les droits de la couronne[2].

Tolédo; mais sans lui dire qu'il comptait se conformer à son opinion. Le P. Tolédo sait, au contraire, que dans plusieurs endroits il n'a pas adopté sa version et que d'autres fois il l'a modifiée; en un certain passage il a même supprimé cinq lignes, en sorte que Tolédo pense que cette édition profitera plus aux hérétiques qu'aux fidèles, et que s'il n'y avait pas d'autres raisons, ce fait seul suffirait pour motiver la convocation (alors chaudement recommandée par Olivarès) d'un concile général. Le Saint-Père distribuera des exemplaires aux cardinaux, et en enverra un à Votre Majesté; mais je vous mettrai, Sire, à même de faire préalablement examiner ce travail. » Olivarès à Philippe II, 7 mai 1590. Arch. Simancas, *S. de E.* Rome. *Leg.* 956. — On dirait que l'ambassadeur réserve au roi le droit de juger de l'orthodoxie du pape.

[1] Le cardinal d'Este à Villeroy, 6 octobre 1586. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

[2] Le cardinal d'Este à Villeroy, 2 juin 1586. *Ibid.*

Lorsque le comte d'Olivarès vint offrir, selon l'usage, la haquenée (*ghinea*) représentant le tribut du royaume de Naples, toujours considéré à Rome comme fief de l'Eglise, tandis que la cour d'Espagne ne voyait dans cette cérémonie que l'observance d'une vieille coutume, Sixte-Quint s'écria : « Nous l'acceptons comme chose qui nous est due[1]. » Dans l'audience que l'ambassadeur eut après la solennité, ces paroles donnèrent lieu à une scène des plus violentes. De l'antichambre on entendait les éclats de voix de ces deux personnages, et, le pape en se mettant à table après avoir congédié Olivarès, était tellement irrité qu'il jeta loin de lui sa serviette et son mouchoir.

Les causes de mécontentement se multiplièrent. Le Saint-Père exigea que les évêques de la chrétienté se rendissent au moins une fois à Rome. Cette injonction était particulièrement désagréable aux prélats espagnols. Ils cherchèrent des prétextes pour ne pas venir, mais leurs excuses rencontrèrent, de la part du nonce, de vives critiques. Il leur rappela l'exemple des évêques de Pologne, moins riches qu'eux, plus éloignés, et ayant un voyage bien plus pénible à faire, mais remplissant néanmoins ce devoir avec empressement. Les colères des régions officielles à Madrid éclatèrent contre la personne du pape, jugé inquiet et intraitable. On l'accusa même tout haut de vouloir suivre les errements de Paul IV[2].

Le conseil de Castille soutenait, qu'en conformité

« [1] Acceptamus prout contingit. »

[2] Tomaso Contarini au doge. Madrid, 3 octobre 1589. Arch. Ven. *Disp.* Espagne, *fil.* 21.

des lois canoniques, les revenus des bénéfices vacants n'appartenaient pas à la chambre apostolique, ainsi qu'on le prétendait à Rome. Cette question donna lieu à de longs débats. Dans un consistoire, le pape fit une sortie violente contre le conseil de Castille et indirectement contre la personne du roi. Philippe qui, dans un cas particulier, venait de faire une concession en cette matière, réclama l'expédition qui avait été délivrée au nonce, et chargea le président du conseil de s'en emparer à tout prix. Le nonce, de son côté, déclara vouloir mourir plutôt qu'endurer cet affront. L'incident fit du bruit, et le roi laissa tomber l'affaire [1].

Le nonce ne cessait de se plaindre de la difficulté d'approcher le roi. Ce fut, à la fin, par ordre exprès de sa cour, qu'il dut insister pour être reçu une fois par semaine. Toutes les innovations étaient odieuses à Philippe ; et appréciant parfaitement les inconvénients qu'il y a pour les souverains à traiter personnellement les affaires avec des représentants étrangers, il éprouvait une extrême répugnance à leur accorder audience. Il se résigna toutefois et obtempéra aux exigences du pape [2].

La bulle du Jubilé [3], publiée à l'occasion des affaires de France [4], accordait à tout prêtre la faculté d'absoudre du péché d'hérésie. Cette clause rencontra, de la

[1] Hieronimo Lippomano au doge. Madrid, 12 août 1588. Arch. Ven. *Disp.* Espagne, *fil.* 21

[2] Tomaso Contarini au doge, 3 septembre 1589. *Ibid. fil.* 22.

[3] Le même au même. Madrid, 3 février 1589 (1590). *Ibid.* — Le même au même. Madrid, 3 mars 1590. *Ibid.*

[4] A la fin de 1589.

résistance à Madrid. L'archevêque de Tolède trouva qu'elle portait atteinte aux priviléges de l'Inquisition, les ministres du roi qu'elle était préjudiciable au fisc, qui profitait largement des condamnations pour hérésie, Philippe, enfin, que c'était un moyen indirect de faciliter au roi de Navarre le moyen de rentrer dans le giron de l'Église et en même temps au palais du Louvre. Cette dernière considération n'avait pas échappé au comte d'Olivarès, et sans attendre des instructions, il avait fait les plus vives remontrances. Cette fois, il rencontra l'entière approbation de son maître. Le nonce, prié par le roi de prendre de nouveau les ordres du pontife avant la publication de la bulle, céda à ces instances, et Philippe s'empressa d'écrire[1] à son ambassadeur pour lui exposer ses objections dont voici les principales : la facilité d'obtenir le pardon d'un si grand péché encouragera à le commettre ; l'autorité de l'Inquisition en souffrira, et c'est à l'Inquisition, après la divine miséricorde, qu'est due la conservation, en Espagne, de la foi dans toute sa pureté. En France aussi, la facilité d'obtenir l'absolution peut engendrer deux grands maux : les hérétiques par des conversions feintes, et les tièdes qui aiment leurs intérêts autant que leur religion en profiteront, sans parler de l'inconvénient de confier le droit d'absoudre à des gens ignorants et de mauvaises mœurs comme le sont la plupart des confesseurs français. Mais l'essentiel est d'obtenir qu'il soit expressément défendu au clergé français de donner l'absolution

[1] Philippe II à Olivarès, 14 janvier 1590. Arch. Simancas *S. de. E.* Rome. *Leg.* 955.

au Béarnais. « C'est le but principal, dit la dépêche du roi, vers lequel vous devez concentrer tous vos efforts. C'est le point important, et de la bonne ou mauvaise réussite de vos démarches dépend le salut ou la perte du royaume de France et d'une si notable portion du monde chrétien. »

L'abus, assez général en Espagne, des excommunications avait eu pour résultat une grande indifférence. On n'en faisait plus aucun cas, puisque si on encourait facilement les censures de l'Église, rien n'était facile, aussi, comme d'être absous. Les autorités civiles commençaient à refuser leur concours aux évêques. De là des plaintes du nonce et, à la cour de Philippe, un déchaînement universel contre les empiétements et, comme on disait, le mauvais caractère du pape. L'intervention du roi tendait toujours à apaiser, à éviter une rupture [1]. On expliquait cette douceur par sa crainte de voir Sixte-Quint se porter à des mesures extrêmes, surtout à l'égard du royaume de Naples, dont la désaffection serait devenue une révolte ouverte si, comme à tort on l'appréhendait en Espagne, Sixte-Quint se décidait à délier les sujets italiens de Philippe du serment de fidélité. Ce dernier avait bien d'autres motifs, mieux fondés et plus importants, pour ménager le souverain pontife. L'ambassadeur de la Seigneurie, également soupçonnée de favoriser secrètement Henri de Navarre, était souvent témoin de ces explosions de

« [1] Non dimeno qui conoscendosi la natura del papa altiera, come dicono, e volendosi troncare ogni matiera di scandalo e di romore, si va con gran destrezza sollevando i motivi che si fanno e temporeggiando i disordini che succedono. » Tomaso Contarini au doge. Madrid, 18 décembre 1589. Arch. Ven. *Disp.* Espagne, *fil.* 21.

colère contre Rome. « Ils exagèrent tellement leurs griefs, écrit-il au doge [1], qu'on dirait qu'ils veulent faire détester le pape de tout le monde, mais, quoique je n'approuve pas le mal qu'ils en disent, je les laisse parler, car plus ils s'occupent de lui, moins ils pensent aux affaires de Votre Sérénité (aux prétendues sympathies vénitiennes pour le roi de Navarre) dont on n'a que trop parlé dans cette cour. »

Le célèbre couvent des religieuses de *las Huelgas*, près de Burgos, donna également occasion à une vive contestation. Par suite d'une visite que, dans sa sollicitude pour la discipline des ordres monastiques, le roi avait ordonnée, certaines innovations avaient été introduites dans cette maison. Le pape demanda qu'on lui envoyât le procès-verbal de la visite, autorisée d'ailleurs par son représentant à Madrid, et celui-ci retira à l'évêque d'Osma les facultés qu'il lui avait accordées à ce sujet. Le roi éprouva un sensible déplaisir et fit savoir au nonce qu'il ne le recevrait plus en audience, sauf dans les cas d'importance majeure, que pour le reste il eût à lui faire ses communications par écrit. De son coté, Sixte-Quint déclara la visite nulle et non avenue [2].

L'abréviateur (secrétaire de la nonciature) à qui avait été conférée la dignité de chapelain du roi, croyant se faire un mérite aux yeux du pape, eut la malheureuse inspiration d'en informer le gouvernement pontifical.

[1] Rapport précité.

[2] Alberto Badoer au doge, 1er juillet 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23. — Tomaso Contarini au doge. Madrid, 3 février 1589 (1590). *Ibid.* Espagne, *fil.* 21.

La réponse fut l'ordre au nonce de lui retirer immédiatement sa place[1].

Le roi subit en silence ces mauvais traitements; mais la cour et la ville les ressentirent profondément.

Telle était, en matière d'affaires ecclésiastiques, la nature des relations de Sixte-Quint et de Philippe II. Si la rupture n'est pas déclarée, c'est grâce à la prudence du roi et à la communauté de leurs intérêts. Cette communauté, le plus solide de tous les liens quand les intérêts en question ne sont pas confiés à des insensés, faisait que Sixte pouvait se permettre tout; que Philippe pouvait, sans manquer de dignité, tout endurer, et même désapprouver son ambassadeur, alors que celui-ci voulait, non pas la rupture avec le Saint-Siége, mais l'humiliation du pape, la convocation d'un concile général, destiné à s'emparer de la direction des affaires de l'Eglise, à déposer le pontife trop peu espagnol, ou à paralyser au moins son action, si importante et si redoutable à ce moment de lutte suprême en France. A son point de vue, Olivarès ne se trompait point sur le but, car, nous le répétons, il ne voulait pas un schisme, mais il se trompait sur les moyens qu'il conseillait au roi d'employer et que ce prince eut la sagesse de répudier. Entre souverains comme entre particuliers, il n'y a pas de liens plus gênants que ceux qui sont créés par l'identité des intérêts jointe à l'incompatibilité des caractères. Ces liens deviennent des chaînes insupportables qu'on voudrait mais qu'on n'ose pas briser, car

[1] Tomaso Contarini au doge. Madrid, 26 mai 1589. Arch. Ven. *Disp.* Espagne, *fil.* 22.

on sait qu'en les brisant on se briserait soi-même. Il arrive alors presque toujours que l'un des enchaînés prend le verbe haut et que l'autre s'impose le silence : l'un paraît le maître et l'autre l'esclave, mais, en réalité, tous deux sont également forts, parce qu'ils sont également impuissants à secouer le joug qui fait en même temps leur supplice et leur sécurité. Sixte-Quint n'avait pas d'arrière-pensées. Il ne voulait que le bien de l'Église. Les mobiles de Philippe étaient plus complexes. Ce prince visait au maintien de la religion catholique, qui était, nous l'avons dit plus d'une fois, devenue la base morale de son pouvoir ; mais il visait aussi aux satisfactions de son ambition, qui n'était pas déréglée, mais qui était nécessairement sans limites, ne fût-ce que parce que ses intérêts se confondaient avec ceux de l'Église dont la mission est la conquête de l'univers. Le pape et le roi voulaient la même chose : l'unité de la foi qui était pour Sixte-Quint le triomphe de l'Église sur terre, pour Philippe II le rétablissement de la monarchie universelle sous le sceptre de sa maison. En appréciant la nature des rapports de ces deux hommes on se trouve en présence d'un contraste frappant. D'un côté, des colères trop faciles à s'allumer, de l'impétuosité, un manque complet de mesure et d'égards ; de la part du roi, une tenue parfaite, du calme, de la prudence et beaucoup de dignité. A ce point de vue, la comparaison est toute favorable à Philippe. Mais en ce qui concerne le fond des choses, elle cesse de l'être. L'ambition de Sixte-Quint était le sentiment du premier de ses devoirs, l'ambition du roi, un rêve

que les circonstances expliquent, que l'histoire doit constater, qu'elle devrait condamner, si les illusions et les erreurs de jugement ne donnaient pas des titres à l'indulgence.

III

Nous avons déjà parlé de la grande position que la Compagnie de Jésus occupait dans le monde catholique[1]. « C'est merveille, inscrit Montaigne dans son journal de Rome, combien de part ce collége tient en la chrétienté, et crois qu'il ne fut jamais confrérie et corps parmi nous qui tînt un tel rang, ni produisit enfin des effets tels que feront ceux-ci, si leurs desseins continuent. Ils posséderont tantôt toute la chrétienté. C'est une pépinière de grands hommes en toute sorte de grandeur. C'est celui de nos membres qui menace le plus les hérétiques de notre temps. » « Comme doctrine, comme valeur, dit Paolo Tiepolo en revenant de son ambassade auprès de Pie V et de Grégoire XIII, les jésuites occupent la première place parmi tous les ordres religieux. » « Ces Pères, écrit

[1] *Historiæ Societatis Jesu quinta pars;* Romæ, 1661. — Paolo Tiepolo, 1576. Rel. Ven. Coll. Alberi. — Alberti au grand-duc, 18 juillet 1587. Arch. Flor., *fil.* 5296. — Lenzoni au grand-duc, Prague, 4 juillet 1589. *Ibid.*, *fil.* 4546. — Montaigne, *Journal de son voyage en Italie.* — Avvisi, 27 février 1588. Arch. Flor., *fil.* 4027. — Babbi au grand-duc, 4 juillet 1585. *Ibid.*, *fil.* 3604.

l'ambassadeur toscan au grand-duc François, sont le nerf de notre religion. »

C'était l'opinion la plus généralement répandue. Elle se basait sur des succès surprenants que personne ne contestait et que, d'ailleurs, il est aisé d'expliquer : la grande réaction, le contre-coup de la Réforme avait enfanté cet ordre au moment même où un changement de monde s'était accompli.

En Angleterre et en Scandinavie, la religion protestante était intronisée. En Allemagne, le *recès* d'Augsbourg[1] avait légitimé les conquêtes de la Réforme. La liberté du jugement individuel en matière de religion, reconnue en principe, était accordée de fait à ceux seulement qui, l'épée à la main, avaient su la revendiquer, aux princes, aux villes libres et aux nobles *immédiats ;* car le recès, qu'on appelle aussi la paix de religion d'Augsbourg, établissait la maxime, monstrueuse et toute contraire à la liberté de conscience qu'on voulait inaugurer, que les sujets devaient suivre la confession du seigneur territorial : *cujus regio ejus religio*[2]. Quand un prince, une ville libre, un seigneur *immédiat* embrassait la confession d'Augsbourg, les sujets étaient, aux termes du recès, tenus, sur sa demande, d'en faire autant ou bien de vendre leurs biens et d'émigrer. Le double lien de l'unité spirituelle et temporelle était brisé. Jusqu'ici cette unité avait formé la base du monde chrétien. L'unité politique sous le sceptre de l'Empereur avait,

[1] 1555.

[2] Voy., entre autres, sur cette matière : Ono Klopp, *Tilly ;* Stuttgart 1861.

il est vrai, cessé d'exister depuis longtemps; elle n'avait même jamais été complétement réalisée, mais les royaumes qui s'étaient formés en dehors de l'Empire étaient restés dans l'union avec l'Église. Celui des citoyens qui en sortait, sortait en même temps de la société, se mettait hors la loi, s'exposait aux poursuites de l'autorité ecclésiastique, à laquelle le secours de l'autorité temporelle du prince ne faisait jamais défaut. Le curé, dans sa paroisse, les ordres religieux sur un plus vaste champ, combattaient l'hérésie au confessionnal et par la prédication; les théologiens par leur plume et du haut des chaires des universités, de ces foyers de science exclusivement catholique. Quand les ministres de la religion rencontraient des oppositions, ils en appelaient au secours des ministres du pouvoir temporel : c'est le préfet qui, en cas de résistance à la loi, requiert l'intervention de la police, ou de la force armée. Dorénavant, la scission s'était accomplie non-seulement dans les individus mais dans l'État. Pour faire face à l'ennemi on n'avait plus la ressource du bras séculier qui, dans une moitié de l'Europe, appartenait précisément à ceux qu'on combattait. Il fallait, avec d'autres moyens, s'engager dans d'autres voies, dans des voies nouvelles et inconnues; il fallait tenir compte des temps et des lieux, considérer l'état du pays où l'on se trouvait, étudier les hommes et les choses; il fallait savoir temporiser, reprendre l'offensive, choisir son heure et pour l'action et pour l'attente, embrasser l'ensemble de la situation, ne rien céder sur les principes, accorder beaucoup aux circonstances. Cette mission de la sainte

milice de la contre-réforme catholique offre quelque analogie avec l'activité du diplomate, si foncièrement différente de celle de l'administrateur. En résumé, l'établissement du protestantisme en Allemagne, en Angleterre et dans les royaumes scandinaves, et le recès d'Augsbourg avaient transformé le monde. Une révolution, la plus radicale que l'Europe eût subie depuis l'introduction du christianisme, s'était accomplie. Elle créait une situation complétement nouvelle, exigeait, de la part des défenseurs de l'Église, une stratégie, une tactique, des armes, et des combattants nouveaux. Est-il étonnant que les grandes communautés monastiques du moyen âge, formées sous l'empire d'autres circonstances, bien que pleines de vie encore, n'aient pu suffire à la tâche? Pour être à la hauteur d'une situation sans précédent, il fallait évidemment des organes nouveaux. C'est de ce besoin qu'est née la Compagnie de Jésus. C'est à son organisation et aux hommes marquants qui s'y enrôlaient qu'elle devait de si surprenants résultats. Par son organisation elle devenait un instrument puissant dans les mains de ses chefs, et ces chefs étaient des hommes hors ligne, tels que les grandes crises en produisent toujours et nécessairement; car elles remuent la société jusque dans ses entrailles, dégagent les forces endormies ou contenues, les groupent autour d'une idée, attirent, enflamment, entraînent, ouvrent les séduisantes perspectives du succès. A ces moments solennels qui marqueront dans l'histoire, on voit des inconnus sortir des rangs de la foule, déployer, soit pour le bien, soit pour le mal, des facultés prodi-

gieuses, étonner le monde par la grandeur des efforts, après l'avoir étonné par la hardiesse des desseins. A ce conflit des convictions, pourvu qu'elles soient sincères, éclate le génie, s'allume le feu sacré, se manifestent la puissance de l'intelligence, la force, la constance des âmes. C'est alors que naissent les grands hommes, que s'accomplissent les grandes choses. Il y a dans la vie des peuples d'autres bouleversements, tentés et achevés, sous de fausses couleurs, par des histrions feignant l'enthousiasme qu'ils sont incapables de ressentir, masquant sous des phrases ronflantes leurs mobiles intéressés, entourés de quelques complices, suivis de la multitude des dupes, forts seulement pour détruire, brillant par l'absence du génie et des vertus, et étonnant eux aussi, car on se demande comment de si grands maux ont pu être produits par de si petites gens. Ce n'était pas le cas des luttes du seizième siècle. On ne peut contester que, dans le camp protestant, à côté de mobiles intéressés, il n'y eût des convictions profondes et sincères.

La Réforme attaqua ; la société catholique, prise au dépourvu, arma à la hâte. De part et d'autre, on combattit sur toute la ligne avec une ardeur extrême. Les arsenaux du moyen âge étaient épuisés, ou bien les armes qu'ils contenaient, l'arquebuse et le fusil ordinaire, ne suffisaient plus. Il fallait de plus puissants engins de guerre : c'étaient les jésuites. Ils entrèrent en lice, armés de piété, de science, armés surtout d'obéissance, disciplinés et en mesure de tenir tête aux grands réformateurs protestants. De là leurs succès, la considération toujours croissante dont ils

furent entourés, l'appui que leur accordèrent les papes.

Un seul, Sixte-Quint, se montra à leur égard froid et réservé. Le prestige de la jeune communauté, les prérogatives qu'elle devait à Paul III avaient excité des jalousies, froissé bien des susceptibilités et fait beaucoup d'envieux. C'était surtout dans les autres ordres religieux que les Pères de la Compagnie comptaient de nombreux et redoutables adversaires. Sixte-Quint, l'ancien frère mineur, trouva aussi à objecter à quelques-unes des règles d'Ignace, si différentes de celles des autres institutions monastiques, si contraires à ses idées, à ses goûts, à ses habitudes. Cependant, dans les premières années de son règne, il ne manifesta ses dispositions peu favorables par aucun acte extérieur, reconnut en diverses occasions les mérites de la Compagnie, et, dans une circonstance, prit fait et cause pour elle. Quelques-uns des Pères jouissaient même de sa confiance particulière. Le célèbre P. Tolédo, « cet homme très-rare, comme dit Montaigne, en profondeur de savoir, en pertinence et disposition, » continuait, comme du temps de Grégoire, à prêcher souvent au Vatican, dans la salle de Constantin. Mais c'étaient de rares exceptions. Quelques propos qu'on entendait tenir au Saint-Père donnaient à penser. Ainsi lorsque, à peine monté sur le trône, il supprima, pour subvenir à des besoins urgents, les pensions allouées par son prédécesseur à certains colléges de Rome et d'Italie, il exhorta les préposés de ceux-ci à la patience, ajoutant que, pour les jésuites, il n'avait aucun regret à leur donner parce qu'ils étaient assez riches.

La situation de cet ordre, répandu sur presque toute

la surface du globe, se ressentait naturellement de l'état politique et religieux des divers pays. En Allemagne, où les troubles religieux étaient à peine et incomplétement calmés, où la paix intervenue entre les diverses confessions ressemblait plutôt à une trêve mal assurée, les jésuites étaient considérés par les princes catholiques comme le noyau spirituel de leur armée, par les populations catholiques comme le rempart de la foi. Princes et peuples favorisaient de leur sympathies la compagnie militante, suivaient avec anxiété ses mouvements stratégiques, confondaient leurs intérêts avec les siens puisqu'elle combattait pour la même cause.

En Espagne et en Italie, sa situation était tout autre. Dans ces pays, les dangers de la réforme qui avaient donné lieu à la fondation de l'Ordre, n'existaient plus ou du moins n'étaient plus imminents. Les innovations religieuses de l'Allemagne et du midi de la France avaient, pendant un instant, menacé de gagner les deux péninsules. Grâce à des mesures de répression d'une sévérité extrême, grâce aussi aux Pyrénées que de nos jours même les chemins de fer n'ont pu aplanir, l'Espagne avait maintenu l'unité de la foi. Par des moyens moins violents, mais non moins efficaces, Rome aussi avait détourné le coup de l'Italie. On était loin déjà des temps pleins d'angoisses du concile de Trente, des procès pour hérésie intentés à des prélats haut placés, des craintes vagues mais très-répandues qui avaient fait dire au cardinal Morone : « C'en est fait de la religion catholique. » Tout danger, il est vrai, n'avait pas disparu. Si le Dauphiné reste dans les mains

des huguenots, si Saluces leur est livré, si la Réforme s'établit en Styrie et en Carniole, si elle devient maîtresse des défilés des Alpes, l'Italie se verra de nouveau exposée à l'envahissement de l'hérésie. Mais on n'en était pas là. A Madrid comme à Rome, on avait sous ce rapport un sentiment de sécurité inconnu aux deux générations précédentes, et cette sécurité faisait oublier le mérite de ceux auxquels, en grande partie, on la devait. Dans ces deux pays il y avait, à côté de la majorité qui les favorisait, une forte opinion contraire aux jésuites. Al a tête de cette dernière se trouvaient, en Espagne, les dominicains, l'Inquisition, dans une certaine mesure et pour d'autres raisons, le roi ; en Italie, les anciens ordres jaloux, comme nous avons dit, des prérogatives de cette nouvelle communauté, de ses grands succès, de sa prétention, officiellement autorisée, de marcher dans de nouvelles voies. Des luttes sourdes s'ensuivirent, mais les jésuites, forts de l'appui du chef de l'Église et de la grande opinion catholique, eurent toujours le dessus. Le premier coup sensible leur fut porté en Espagne.

Déjà Charles-Quint ne les avait pas aimés. Son antipathie n'était, d'ailleurs, que l'effet de son aversion pour toute innovation. Philippe II ne leur pardonnait pas la grande influence qu'ils avaient exercée en Portugal sous les deux derniers rois de la dynastie éteinte, qu'ils exerçaient encore et qui l'offusquait. L'Inquisition se plaignait des trop grands pouvoirs du général et des supérieurs à l'égard des membres de la Compagnie. C'était à ses yeux une infraction à ses prérogatives, aux yeux du roi un moyen de le priver

de l'influence et de la surveillance qu'il se croyait appelé à exercer sur les ecclésiastiques. Il épousa les griefs de l'Inquisition et chargea le comte d'Olivarès de demander la révision des règles d'Ignace de Loyola. Il exigea aussi qu'un provincial fût nommé pour l'Espagne. C'était le moyen d'affaiblir l'autorité du général de l'Ordre, qui réside à Rome, et par conséquent de renforcer la sienne. Une autre plainte portait sur le refus des jésuites espagnols d'accepter la bulle de la *cruzade*. Ils renonçaient aux dispenses et grâces qu'elle confère, mais se déclaraient prêts à en payer les redevances. Après avoir écouté en personne les remontrances du P. Acquaviva, alors général, Sixte-Quint déféra l'examen de ces réclamations à la congrégation des cardinaux du Saint-Office. Celle-ci se prononça en faveur des jésuites. Elle offrit de transmettre elle-même son jugement à l'archevêque de Tolède, mais le pape préféra les voies diplomatiques et chargea son nonce à Madrid de débouter l'Inquisition de sa demande. Par l'intervention de Sixte-Quint, qui trouvait les prétentions espagnoles au moins aussi attentatoires aux droits du Saint-Siége qu'aux priviléges de la Compagnie, l'orage fut conjuré.

Au Jésus, on respirait librement lorsque des nouvelles fort graves arrivèrent d'Espagne. L'Inquisition avait enjoint aux colléges de l'Ordre de lui remettre tous les exemplaires de ses constitutions. Le recteur de Villagarzim, l'un des prédicateurs en renom, ayant hésité à obéir, fut arrêté et jeté en prison. D'autres Pères récalcitrants eurent le même sort. En même temps, le roi rendit une ordonnance défendant

aux jésuites de sortir du royaume sans son autorisation. C'était indirectement priver le général de la faculté de disposer des membres de la Compagnie, et, dans le cas actuel, l'empêcher de mander à Rome quelques Pères qui s'étaient laissé gagner par la cour, et parlaient ouvertement en faveur des prétentions de l'Inquisition.

A Rome, Olivarès se fit l'organe du Saint-Office. Fort des ordres, qui étaient péremptoires, de son souverain, il ne cessa d'importuner Sixte-Quint qui, tout en s'en plaignant, prêta néanmoins l'oreille à l'ambassadeur. Bientôt on s'aperçut que ses dispositions, qui n'avaient jamais été affectueuses, étaient devenues décidément défavorables aux jésuites. Un an environ avant sa mort, il fit appeler le cardinal Caraffa, le chargea d'examiner de nouveau leurs règles, et lui désigna lui-même les points qui semblaient exiger une révision. C'étaient : la trop grande étendue des pouvoirs du général et des autres supérieurs de l'Ordre, la nomination aux divers grades non par les chapitres, comme cela se pratique dans les autres communautés religieuses, mais par le général et les Pères assistants, la variété des grades, le nom de la Compagnie, la longue durée du noviciat, la correction fraternelle, l'obéissance aveugle, etc. Il blâma aussi que les jésuites ne tinssent pas de chœur.

A tous ces chefs d'accusation contre le fondateur de son institut, l'habile et courageux P. Acquaviva répondit par des arguments qui achevèrent de gagner le sacré collége, en général bien disposé. Il réussit surtout à convertir celui de ses membres qui était pour lui le

plus important, le cardinal Caraffa ; mais il ne put produire aucun effet sur l'esprit du Saint-Père.

Par ses soins les colléges, à l'étranger, avaient été informés du danger qui les menaçait. Bientôt les échos de leurs plaintes revinrent de toutes les parties de l'Europe. Partout, mais nulle part plus qu'en Allemagne, cet incident avait produit une profonde émotion. Les princes catholiques de l'Empire, le duc Guillaume de Bavière en tête, le roi Sigismond de Pologne, des archevêques, des prélats, des seigneurs particulièrement zélés pour la cause de la religion, adressèrent des remontrances au pontife, le conjurèrent de ne point détruire un ordre, si précieux pour la défense comme pour l'attaque, si indispensable dans les temps où l'on vivait. L'Empereur, dont le conseil était tout dévoué à la Compagnie, fut invité par les princes d'Allemagne à se joindre à leurs efforts, mais il déclina d'intervenir. Toutes ses sympathies, disait-il, étaient pour les jésuites ; toutefois la question appartenant à la décision du pape, il fallait s'en rapporter à ses lumières et à sa piété. Cependant le cardinal Madruccio, à Rome, fut autorisé à appuyer les démarches qu'on y faisait en faveur des jésuites. C'était donc un déchaînement général. Il venait du Nord, de ces pays en partie entre les mains des protestants, et était dirigé contre les supérieurs des grands ordres monastiques, contre le roi catholique, dans une certaine mesure contre le souverain pontife. Situation étrange, où les rôles semblaient intervertis, où les principaux soutiens de la foi, Sixte-Quint et Philippe II, au dire des défenseurs de la Compagnie, fai

saient fausse route à leur propre point de vue, parce qu'ils se trompaient sur la valeur des choses, parce qu'ils perdaient de vue l'essentiel et ne voyaient que les inconvénients secondaires ; parce que l'un oubliait qu'il était pape et se rappelait seulement avoir été moine, parce que Philippe voulait jouer au pontife ; où les princes allemands par leur intervention compromettaient la cause qu'ils entendaient servir, où le P. Acquaviva seul restait fidèle à sa mission, défendait avec présence d'esprit et avec courage les règles et avec les règles, l'existence de son Ordre que, pourtant, il n'aurait pu sauver si le hasard ne fût venu à son secours.

Sixte-Quint, indigné de l'immixtion de princes laïques dans une question purement ecclésiastique, se bornait à leur répondre qu'il n'entendait pas détruire l'Ordre, ni modifier ses constitutions et qu'il avait seulement en vue d'en corriger les défauts. Cependant ces corrections allaient bien loin. Priver une corporation de ses institutions principales, c'est la tuer. La priver de son nom, c'est en constater le décès. Si on effaçait des règles de saint Ignace l'obéissance aveugle et les pouvoirs des supérieurs, on abaissait la Compagnie au niveau des autres ordres, trouvés insuffisants à la tâche nouvelle, c'est-à-dire on brisait l'instrument précieux que la force des choses, que les besoins de la situation avaient créé, et qui avait rendu, qui pouvait encore rendre de si grands services.

En attendant, à Rome, le courant de l'opinion devenait de plus en plus favorable aux jésuites. Le cardinal Caraffa lui-même tâcha de les sauver, en faisant

traîner l'enquête en longueur. Le pape s'en aperçut. « Vous voulez gagner du temps, lui dit-il, vous vous trompez. Notre résolution est prise, bientôt nous la ferons connaître. » Il lui retira sa commission, et la transféra à la congrégation des cardinaux du Saint-Office, cette fois-ci avec ordre de faire rédiger par quatre théologiens l'arrêt final qu'il comptait rendre.

Sur ces entrefaites un incident, extrêmement fâcheux pour l'Ordre, fut mandé par le nonce de Madrid. Le lecteur a vu à quel point, dans cette capitale, les esprits étaient montés contre Sixte-Quint. Ses démêlés avec le roi et les sympathies qu'on lui croyait pour Henri de Navarre, avaient produit une grande effervescence que les ministres de Philippe n'eurent garde de contenir. Partout, dans les rues, à la *Puerta del sol*, aux *tertulias*, dans les antichambres des grands, on entendait vociférer contre le Saint-Père et la seigneurie de Venise, également accusée de connivence avec le « Béarnais. » Même du haut de la chaire, des prédicateurs se livraient souvent aux saillies les plus violentes. Un jeune jésuite, l'un de ces enfants terribles qui, dans les communautés comme dans les familles, font rarement défaut, le P. Juan Geronimo, eut, en prêchant, la hardiesse de s'écrier : « Pleurez, pleurez tous, car une république, des princes, un pontife..., (et mettant le doigt sur la bouche) mais silence ! silence ! favorisent et aident l'hérétique Navarrais. » Le pape en fut outré, il raconta lui-même le fait à l'ambassadeur Badoer, qui ajoute, dans son rapport au doge, « qu'il a tâché, autant que possible, d'exciter la colère de Sa Sainteté contre ces prédicateurs

sur lesquels, par le temps qui court, il faut avoir l'œil fixé plus que sur les forces des ennemis déclarés[1]. » On peut se figurer l'émotion du corps diplomatique de Madrid. Le recteur du collége vint se jeter aux pieds de l'ambassadeur de Venise ; l'indiscret prédicateur fit par écrit et personnellement amende honorable, et le représentant de la Seigneurie, en écrivant au doge[2], se montra satisfait du repentir sincère du coupable et surtout de la conduite du recteur et de tous les autres Pères du collége. Mais le pape n'était pas si facile à calmer. Il ordonna au P. Acquaviva de mander le P. Juan à Rome, se promettant de lui faire subir un châtiment proportionné à l'offense. Il alla, dans sa colère, jusqu'à demander si les jésuites étaient devenus des ennemis de l'Évangile ! Dans un consistoire qu'il tenait le 13 août, quinze jours avant sa mort, il parle ainsi de cet incident : « Le mentionner, c'est augmenter notre douleur. Les choses en sont venues au point qu'à Madrid, un Père de la Compagnie a pu nous accuser d'être fauteur des hérétiques[3]. » Il se mit à passer en revue le jour, le lieu, l'occasion où ces paroles avaient été proférées, enfin la personne qui les avait dites. Prêcher de pareilles choses dans les temps qui couraient était donner du scandale et parler contre l'évidence des faits, puisque depuis la mort de Henri III comme auparavant, lui, le pape avait fait tout ce qu'il

[1] Alberto Badoer au doge, 28 juillet 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24.

[2] Tomaso Contarini au doge. Madrid, 10 juin 1590. *Ibid.* Espagne, *fil.* 22.

[3] « Decifrado : lo que pasó en el consistorio de los 13 de agosto de 1590. » Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955.

pouvait pour extirper l'hérésie en France. Un homme qui soutient que le souverain pontife favorise l'hérésie ne peut être catholique, car si le pape qui est chef des catholiques favorise l'hérésie, il cesse d'être pape; mais du consentement des Pères de l'Église et des conciles la décision de la question, de savoir si le pape est pape, appartient à Dieu seul, et celui qui soutient le contraire ne peut donc être catholique. Il cita, à l'appui, les paroles du concile qui avait dit au pape Marcellin : *Tuo te ore condemnas :* Tu te condamnes par ta bouche), et *Suprema sedes a nemine judicatur :* Le Saint-Siége n'est jugé par personne). Le Saint-Esprit ayant été promis aux souverains pontifes, ils ne peuvent être fauteurs de l'hérésie. Cela ressort des paroles : *Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua :* J'ai prié pour toi, Pierre, pour que la foi ne te fasse pas défaut, et *Ego ero vobiscum usque ad consummationem sæculi :* Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Après d'autres citations de la Sainte Écriture, il arriva à l'examen de la personne qui l'avait accusé d'hérésie. C'était, disait-il, un Père de la Compagnie de Jésus, si obligée au Saint-Siége, et à lui particulièrement, en sorte qu'il pouvait dire avec raison que c'était une vipère qu'il avait réchauffée dans son sein. Il était cependant heureux de pouvoir affirmer qu'il y avait beaucoup de bons sujets dans cet ordre, et que quelques-uns de ces Pères avaient une grande part à la récente conversion du margrave de Bade. Puis éclatèrent ses colères contre Philippe. « Et où, s'écria-t-il, a-t-on osé non-seulement dire, mais prêcher cette calomnie ? A Madrid, dans la capitale si

catholique d'un prince si chrétien, sans qu'on ait songé à châtier le prédicateur, celui-ci n'ayant eu d'autre punition que la pénitence secrète, que son recteur lui avait imposée, de manger avec les chats afin de lesoustraire à d'autres peines que d'autres tribunaux pourraient lui infliger. » Il compara la tiédeur que la cour d'Espagne avait montrée dans une affaire qui touchait de si près le chef de l'Église au zèle qu'elle apportait habituellement, en matière d'affaires ecclésiastiques, à la défense de ses propres intérêts; ajoutant, car les traits sarcastiques manquaient rarement dans ses harangues, qu'elle se serait bien autrement émue si le Père jésuite avait prêché contre la *cruzade*.

Ce fut dans ces jours qu'il fit connaître ses volontés au sujet des règles de la Compagnie. Les cardinaux Santa-Severina et Castagna (ce dernier devait être pape dans un mois) vinrent voir le P. Acquaviva. Il les reçut au collége romain, et apprit d'eux la décision finale à laquelle la commission des théologiens, sous l'inspiration directe du Saint-Père, s'était arrêtée. Sur quelques points Sixte-Quint avait admis les observations du Père-Général, mais sur d'autres, sur les principaux, et notamment sur la question du nom, il était resté inébranlable. Il insista pour que l'Ordre cessât de s'appeler Société de Jésus. Cette dénomination était, à son sens, injurieuse pour les autres ordres religieux et pour les fidèles en général; indécente, parce que le très-saint nom pourrait être traîné devant les tribunaux ; incommode, parce que toutes les fois qu'on parlerait de la Société, les pieux seraient obligés d'interrompre leurs occupations, de faire le signe de

la croix et de se découvrir. Le P. Acquaviva comprit que toute résistance était devenue impossible. Il promit donc de défendre aux membres de se servir du nom de Société de Jésus.

Probablement par égard pour les princes qui avaient intercédé en faveur de la Compagnie, le pape demanda que le Général ne fît dans le décret portant l'abolition du nom aucune mention de son intervention et que ce document portât une date antérieure à sa décision. Mais, sur ce point, le P. Acquaviva refusa net. Sa conscience ne lui permettait pas de porter atteinte, de sa propre autorité, aux règles du fondateur; il se soumettait, comme c'était son devoir, aux volontés du chef de l'Église, mais cet acte de soumission, qui seul pouvait justifier sa conduite, devait être constaté dans sa circulaire. Ces arguments étaient sans réplique; les deux cardinaux n'insistèrent pas. Le Général prépara son décret et, quoique chargé de le rendre sans délai, il demanda qu'il fût soumis préalablement à l'approbation du pape. On était aux premiers jours du mois d'août. Le 27, Sixte-Quint mourut. Le papier se trouva dans son bureau. Il n'a jamais vu le jour. Les jésuites gardèrent leur nom et leurs règles, et Grégoire XIV, qui monta sur le trône à la fin de l'année, se hâta de confirmer les constitutions de saint Ignace.

IV

Depuis l'avénement de Sixte-Quint, la mort avait éclairci les rangs de ses électeurs. Sirletto ne survécut que peu de mois à ses espérances déçues. Il laissa, avec le renom d'un vrai saint, des regrets universels, quelques dettes, car sa charité dépassait ses modestes revenus, et une belle bibliothèque qu'Olivarès voulut acheter, mais dont le Saint-Père fit l'acquisition pour la Vaticane[1].

Dans la personne du cardinal Cesi, qui mourut un an après Sirletto, le pape perdit l'un des rares amis qu'il comptait au sacré collége; Donna Camilla, un conseiller utile et toujours disposé à recommander à son frère la libéralité envers elle; la cour de Toscane, l'un des partisans les plus dévoués[2].

Le cardinal d'Este, depuis longtemps souffrant, était occupé au service de son roi, il dictait une lettre à M. de Villeroy, lorsqu'il sentit l'approche de la mort[3]. Muni des sacrements pendant la nuit, il fit

[1] Babbi au grand-duc, 7 octobre 1585. Arch. Flor. 3604.

[2] Giovanni Gritti au doge, 4 octobre 1586. Arch. Ven. *Disp.* Rome.

[3] Le cardinal d'Este à Villeroy, 30 décembre 1586. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288 Cette lettre manque de signature. Le secré-

au point du jour appeler l'ambassadeur Pisany pour lui dire, en expirant, que le roi très-chrétien perdait en lui un très-grand et fidèle serviteur[1]. Il n'avait atteint que l'âge de quarante-sept ans. Cette mort prématurée, quoique prévue, priva non-seulement Henri III d'un ami éprouvé et du seul soutien qu'il eût à la cour de Rome, mais laissa aussi dans le sacré collége une lacune difficile à remplir.

Ce fut le cardinal de Joyeuse qui remplaça Este en qualité de protecteur pour la France. Il avait reçu la pourpre des mains de Grégoire XIII et la devait à la faveur dont son frère le duc de Joyeuse jouissait auprès de Henri III. A son arrivée à Rome, plusieurs mois après la mort de son prédécesseur, il n'avait que vingt-cinq ans. A la cour romaine, on n'était pas favorable à ce choix, parce que Joyeuse ne savait pas la langue, et que la charge de protecteur était toujours confiée à des cardinaux italiens[2]. Il finit cependant par être accepté. C'était un homme d'esprit. Ses lettres sont là pour le prouver quand bien même, comme on l'a prétendu, elles auraient été écrites par son secrétaire, l'abbé, plus tard le célèbre cardinal d'Ossat. C'est toujours Joyeuse qui les a inspirées. Sa grande vivacité, sa jactance, ses manières mondaines déplurent à Sixte-Quint, qui ne manquait aucune occasion de le rudoyer, de lui faire sentir combien peu de cas il faisait et de lui et de son maître, mais qui parvenait rarement à

taire ajoute à la fin. « L'accident survenu à Mgr le cardinal mon maître, que Dieu absolve, l'a emporté aujourd'hui 31 décembre. »

[1] Pisany à Henri III, 31 décembre 1586. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

[2] Pisany à Henri III, 10 mars 1587. *Ibid.*

l'intimider. Lorsque le cardinal reçut la nouvelle de la mort du duc de Joyeuse et d'un troisième frère tués à la bataille de Coutras, il se retira à Ostie. Le Saint-Père lui ordonna de revenir et d'assister aux chapelles en robe rouge, quoique les autres cardinaux fussent vêtus de violet à cause de l'Avent. Il dit à Pisany que le deuil était déplacé et que « le cardinal devait être très-aise et louer Dieu que son frère eût employé sa vie à défendre une si juste querelle ; » mais l'ambassadeur trouva « cet équipage un peu extravagant. » Le cardinal s'excusa et ne parut pas aux chapelles[1]. Aux consistoires, ce jeune homme eut la hardiesse de tenir tête au vieux pontife, conserva presque toujours sa présence d'esprit et riposta souvent, au grand mais secret contentement des cardinaux et avec bonheur, aux sarcasmes et aux syllogismes de Sixte-Quint. Ce n'était pas l'âme, ni la tête, mais le porte-voix de l'opposition. Et quel grand et retentissant théâtre que celui sur lequel se livraient ces combats singuliers ! Les questions les plus brûlantes s'y débattaient : la Ligue, le meurtre des Guises, le sort de la France, les intérêts, fort compromis dans ce pays, de la religion catholique, enfin la succession à la couronne. Le cardinal était grand de taille, avait la chevelure et la barbe noires, et l'un des yeux chassieux, ce qui lui donnait un aspect farouche. On raconte que, plus tard, après la mort de Sixte-Quint, et lorsque trois pontifes se furent succédé dans le court

[1] Pisany à Henri III, 1er décembre 1587. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288. — Anonyme au duc de Guise, 28 novembre 1587. *Ibid.* Coll. Dupuy. 549.

espace de deux ans, le hasard voulut que Joyeuse, constamment en voyage, arrivât toujours à Rome, immédiatement avant la mort du pape. Aussi passait-il pour avoir le mauvais œil, et les cardinaux *papables* en avaient-ils grand'peur[1].

Les deux neveux de Grégoire, San Sisto et le camerlingue Guastavillani, tous deux jeunes encore, quittèrent également ce monde peu de temps après avoir quitté la scène publique sur laquelle ils avaient, sous le pontificat de leur oncle et à son conclave, rempli un rôle considérable.

Le cardinal Savello, que nous avons vu si près de la papauté, le dernier survivant avec Farnèse des créatures de Paul III, mourut[2] à l'âge de soixante-cinq ans. Il avait pendant longtemps occupé le poste de vicaire du pape, et fut enterré avec grande pompe au Jésus, dans la chapelle[3] qu'il y avait fait construire.

Decio Azzolino fut aussi enlevé. Il n'avait que trente-huit ans, dont deux de cardinalat. Sixte-Quint en éprouva un vif chagrin. Son ancien secrétaire tenait, comme on a vu, la plume, et rédigeait sous son inspiration directe les dépêches aux nonces et toute la correspondance diplomatique.

Enfin l'heure fatale sonna pour le « grand » cardinal Farnèse[4], âgé alors de soixante-dix ans. Quoique ce prince de l'Église se fût, sous le règne de Sixte-Quint, complétement retiré des affaires publiques et dans

[1] Amayden, *Summorum pontificum et omnium cardinalium elogia*. Manuscrit de la Corsinienne cité précédemment.

[2] 5 décembre 1587.

[3] C'est aujourd'hui la magnifique chapelle de Saint-Ignace.

[4] Mars 1589.

les derniers temps de tout commerce avec le monde, sa mort fit événement et produisit dans Rome une douloureuse sensation. L'ambassadeur de Venise mande au doge[1] : « L'illustrissime cardinal Farnèse, après avoir, mardi dernier, fait appeler son caissier pour lui ordonner de payer en aumônes quatre mille écus à l'hôpital des orphelins, deux mille aux *converties* et quatre mille à divers établissements pieux, s'était mis à déjeuner bien portant et aussi gai que son état le comportait, lorsque, au milieu du repas, il fut frappé d'apoplexie. Bien qu'il eût repris ses sens et laissé un instant d'espoir, un nouvel accès se produisit dans la nuit de mercredi à jeudi, et depuis lors son état empira constamment. Il reçut les saints sacrements, pourvut à ses affaires, et, plein de confiance dans la miséricorde divine, passa ses derniers moments en actes non interrompus de dévotion. Jeudi, vers les vingt heures, il rendit l'âme à son créateur et rédempteur Jésus-Christ, consolant tous les siens par une très-sainte mort. C'est ainsi que Rome a perdu un cardinal qui, par son expérience, son jugement, sa libéralité, sa charité envers les pauvres, par son humanité pour tout le monde, n'avait pas d'égal. Aussi n'est-il pas possible de se faire une idée de la douleur universelle que cette perte cause à la ville et à tous les hommes impartiaux qui ont pu apprécier les nobles et royales qualités du défunt. » Son enterrement se fit avec un concours immense de peuple, et, ce qui ne s'était jamais vu, quarante-deux cardinaux

[1] Alberto Badoer au doge, 5 mars 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23.

suivirent le cercueil. Son corps repose au Jésus, devant le maître-autel. Dans le peuple on attribua sa mort, à tort nous l'espérons pour lui, au chagrin qu'il avait éprouvé de se voir, par une bulle générale concernant les gouvernements, privé de ceux de Viterbe et d'autres lieux dont il avait joui pendant tous les pontificats précédents.

Une autre vacance s'était faite au sacré collége, non par la mort d'un des pourprés, mais par celle d'un souverain. Le 19 octobre 1587, le grand-duc François avait succombé à une courte maladie. Il se trouvait à son château de plaisance du Pozzo avec sa femme Bianca Capello, son frère le cardinal arrivé depuis peu de Rome, et avec le cardinal de Florence. Le 8 octobre après dîner, il fut pris de vomissements et sentit des frissons; mais ne voulant pas alarmer la grande-duchesse, il fit sa partie de piquet avec Ferdinand, prit ensuite le remède fort à la mode, le bézoard, et passa le reste de l'après-midi au salon avec son épouse, les cardinaux et plusieurs seigneurs. A l'*Ave-Maria*, il se sentit plus mal, et le médecin de son frère fut appelé. Il se coucha, prit de la manne dans un potage et fut deux fois saigné. On croyait que c'était une double fièvre tierce, causée par une indigestion de champignons. Les médecins, au nombre de quatre, combattirent le mal d'après les idées du temps, avec des purges, des émétiques et des saignées. Le nonce, qui fournit tous ces détails au pape, commençait à craindre une issue fatale. En effet, le traitement et le mauvais régime du malade, qui continuait à manger, des glaces concouraient à justifier ces sinistres

prévisions. Il ne cessa d'ailleurs de travailler avec les secrétaires d'État. Le 18 octobre, il manda de Florence son confesseur, reçut les sacrements et expira le lendemain vers les dix-neuf heures. Bianca Capello, souffrante depuis quelques jours, mourut le 20 octobre, et le cardinal Ferdinand monta sur le trône de Toscane. Dans le public de Florence, on soutenait que François était mort empoisonné ; que la grande-duchesse lui avait par méprise administré le poison destiné au cardinal. Cette fable ne trouva aucune créance dans le monde officiel, qui connaissait mieux la nature des relations, alors excellentes, entre Bianca et son beau-frère ; mais il n'en est pas moins à noter pour la réputation de cette femme qu'on ait pu sérieusement l'accuser d'un semblable crime.

Le pape était à souper, causant gaiement avec ses familiers, lorsque Mgr Sangaletto[1] pénétra dans la salle à manger pour annoncer l'ambassadeur toscan. Sixte-Quint devina de quoi il s'agissait, et, averti, du fait par son camérier secret, fondit en larmes. Mgr Alberti fut aussitôt admis, et notifia le décès de son souverain en même temps que l'avénement paisible du cardinal. L'affliction du Saint-Père était sincère et fort motivée. Il perdait un ami éprouvé qui lui avait tendu la main dans les plus mauvais jours de sa vie, et s'était de mille manières rendu agréable pendant son pontificat. François lui transmettait les dernières nouvelles des différentes cours, le tenait au courant

[1] Sangaletto au grand-duc Ferdinand, 21 octobre 1587. Arch. Flor. 3609. — Alberti au même, 21 octobre 1587. *Ibid.* 3296.

des affaires d'Allemagne[1], de France et d'Espagne, qu'au grand déplaisir du pape Olivarès lui cachait soigneusement, le comblait de mille petites attentions, lui envoyait les primeurs de ses jardins et ne lui demandait jamais d'argent [2]. L'incident du bandit Malatesta avait, pendant un moment, troublé cette intimité, mais de part et d'autre on était revenu aux bonnes et cordiales relations. Le mauvais prince avait donc été un fort bon ami, et le pontife ressentait cette perte profondément.

A l'exemple de son père et de son frère, le grand-duc Ferdinand, après avoir pris possession de son trône au milieu de l'indifférence sympathique de ses sujets, chercha à Rome l'appui principal de son pouvoir. Il mit le plus grand soin à se rendre favorable ce terrain si important pour ses desseins, pour le jeu de bascule auquel il comptait se livrer, en exploitant, au profit de son indépendance, l'antagonisme de la France et de l'Espagne. Sixte-Quint souffrait de temps en temps d'accès de fièvre. Son activité surhumaine, ses irritations fréquentes, ses luttes presque non interrompues avec l'ambassadeur d'Espagne agissaient comme un poison lent sur sa puissante constitution, et devaient dans un avenir peu éloigné achever d'éteindre les forces vitales du vieillard. C'est cette éventualité qui préoccupait Ferdinand. Ses bonnes relations avec le pape étaient pour lui le moyen de gagner le cardinal Montalto, déjà fort dévoué à sa

[1] Gerini au grand-duc, 22 février 1586. Arch. Flor. 3611.

[2] Sangaletto au grand-duc, 10 mars 1588. Arch. Flor., *fil.* 3615. — Pisany à Henri III, 7 mars 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

personne et, par ce chef des créatures du pontife régnant, d'assurer au prochain conclave l'élection d'un pape favorable à ses intérêts. C'était, à l'époque qui nous occupe, sa pensée dominante. En la poursuivant sans cesse il déploya les qualités et les défauts de son caractère. Personne n'était plus aimable quand il voulait l'être, et il voulait l'être et l'était dans ses rapports avec Sixte-Quint, excepté quand son naturel altier prenait le dessus et lui faisait, par moments, oublier les préceptes de la prudence.

Le pape ne l'aimait pas. Au fond de son âme il était toujours resté cordelier. Les manières aristocratiques, les goûts mondains, l'indépendance du prince-cardinal lui avaient toujours déplu et il lui avait souvent fait sentir rudement les effets de son mécontentement. Le souverain de la Toscane se souviendrait-t-il des déboires que le cardinal avait eu à endurer? C'est ce que le Saint-Père, si intéressé à le ménager, se demanda en apprenant la mort de François. Il accueillit donc avec empressement ses avances, et se promit de cultiver son amitié ; mais lui aussi, et peut-être plus que Ferdinand, se laissa dominer par des défauts de caractère. Il en résulta entre Florence et Rome un échange de bons procédés interrompus à plusieurs reprises par des brouilles assez violentes, mais de courte durée.

L'idée de voir un membre du sacré collége déposer le chapeau, quitter l'état ecclésiastique, était déjà fort pénible à Sixte-Quint. Celle de voir un prince de l'Église se marier le choquait profondément, bien que Ferdinand ne fût que diacre et n'eût reçu que

les ordres mineurs. Mais le mariage était imposé par des raisons d'État de première importance, et le pape accorda les dispenses nécessaires sans hésitation, mais de mauvaise grâce. Le grand-duc, au vif déplaisir des cours de Prague et de Madrid, allait épouser la princesse Christine de Lorraine. Le Saint-Père, au contraire, approuvait ce choix[1] et avait même prêté son appui aux négociations qui précédèrent cette union. Mais le fait du mariage d'un ancien cardinal ne lui en était pas moins odieux. Son indignation éclata lorsqu'il apprit que le grand-duc portait encore la pourpre pendant qu'on dressait déjà à Florence les arcs de triomphe et les portiques pour l'entrée solennelle de la princesse. Il fit appeler l'ambassadeur toscan pour lui dire que ce qui se passait était de la dernière inconvenance; que son maître eût à lui renvoyer le chapeau sur-le-champ; qu'il ne pouvait permettre que l'Europe s'amusât à jaser des noces d'un cardinal. Aux membres du sacré collége invités par le grand-duc, Joyeuse et Rusticucci étaient du nombre, il défendit d'assister aux fêtes. Ferdinand, profondément mortifié, adressa une lettre assez vive à son agent, avec ordre de la lire au pape. Il la terminait en disant qu'il était temps que Sa Sainteté cessât de le traiter en cardinal et qu'Elle commençât à voir en lui le grand-duc de Toscane. Sixte-Quint répondit de sa main[2] : « Votre ambassadeur m'a lu une très-longue lettre remplie de vaines imaginations. Et je vous

[1] Sixte-Quint au grand-duc Ferdinand, 10 janvier 1589. Arch. Flor., *fil.* 3715.

[2] Sixte-Quint au grand-duc Ferdinand, 25 juillet 1588. *Ibid.*

dirai que cette lettre, en tant qu'elle se rapporte à ma personne et à ma famille, n'est qu'une chimère. Vous avez de grands États et de grands peuples. C'est pour cela que vous feriez bien de renoncer aux innovations et de vous occuper de ce qui est le plus important. Si je vous dis cela crûment, croyez bien que c'est ma grande affection pour vous qui me fait agir ainsi. Je vous ai fait dire certaines choses. Depuis lors je ne vous ai plus écrit ni fait parler parce qu'il m'a suffi de vous faire connaître mon opinion. J'espère donc que vous vous calmerez. Je n'ai pas autre chose à vous dire et vous souhaite tout bien. » Le ton de cette lettre, comme de plusieurs autres, semble justifier la susceptibilité de Ferdinand. Ainsi, à l'occasion d'une promotion de cardinaux, Sixte-Quint lui écrit[1] : « Je tâcherai de vous satisfaire, mais je n'aime pas votre versatilité. Il ne me paraît pas convenable que vous procédiez avec si peu de respect pour le Saint-Siége. »

Mais après l'orage revint le beau temps. L'impétuosité de caractère commune à ces deux hommes les éloignait quelquefois l'un de l'autre; l'analogie de leur situation finissait toujours par les rapprocher. Cette intimité, que des épisodes fâcheux ne pouvaient troubler, donnait à penser à la diplomatie espagnole. « Il n'y a pas d'exagération dans ce que nous mandons au roi, écrit le duc de Sessa à Ydiaquez[2], du mauvais état où se trouvent ici

[1] Sixte-Quint au grand-duc Ferdinand, 5 décembre 1587. Arch. Flor., *fil.* 3715.

[2] Sessa à Ydiaquez, 1er août 1590. Arch. Simancas. S. *de E.* Rome, *Leg.* 955.

les choses, et de la mauvaise conduite du pape. Au contraire nous écrivons avec mesure. Il est extrêmement lié avec les Vénitiens et le grand-duc, qui ne perd aucune occasion pour gagner du crédit et pour le consolider dans cette cour, tant par rapport aux affaires ecclésiastiques que pour le temporel. Il a en vue le pontificat actuel aussi bien que la prochaine vacance, afin que le pape qui sortira du conclave lui soit aussi et plus favorable que Sixte-Quint. » Le souverain de Toscane était des deux le plus intéressé au maintien de bons rapports ; mais le pape aussi les trouvait désirables. Il appréciait la portée d'esprit de Ferdinand, bien supérieur à son frère, et en tirait parti au moment opportun.

Il comprit qu'en effet le grand-duc était un autre homme qu'avait été le cardinal ; que des défauts au sacré collége pouvaient devenir des qualités sur un trône, et que, évidemment, le diadème ceignait mieux que le chapeau rouge le front de Ferdinand[1].

Par la mort du cardinal Savello le vicariat de l'Église était devenu vacant. C'était une excellente occasion de se débarrasser de Rusticucci. Ce cardinal, on se le rappelle, s'était flatté, à l'avénement de Sixte-Quint, de gouverner l'État sous le sceptre « du vieux bonhomme. » Il avait dû, au contraire, subir

[1] Giovanni Gritti au doge, 21 janvier 1588 (1589). Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 22. — Alberto Badoer au même, 12 mars 1589. *Ibid.*, *fil.* 23. — Le même au même, 15 avril 1589. *Ibid.* — Le même au même, 19 août 1589. *Ibid.* — Hieronimo Lippomano au même. Madrid, 20 janvier 1588 (1589). *Ibid. Disp.* Espagne, *fil.* 21. — Pisany à la reine mère, novembre 1587. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay, 288. — Niccolini au grand-duc Ferdinand, 25 novembre 1588. Arch. Flor., *fil.* 3297.

l'humiliation d'être tenu dans l'ignorance des affaires du département dont il était le titulaire. Il l'échangea alors contre le vicariat que le pape s'empressa de lui offrir, quitta le Vatican, et s'établit dans son palais nouvellement construit sur la place de Saint-Pierre[1]. Les relations étrangères furent confiées au jeune Montalto. Avant de mourir, Azzolino lui avait déjà remis les affaires dont il était chargé, en sorte que cet enfant, par les fonctions qu'il cumulait, tenait entre ses mains la direction du gouvernement temporel. Et pourtant l'orage grondait de tous les côtés ; l'horizon ne cessait de s'assombrir. Un an avant sa mort, en causant avec un cardinal, Sixte-Quint disait[2] : « Je suis fort préoccupé, tous les princes du monde sont mal disposés à notre égard. » Il regardait la France comme perdue pour l'Église, craignait les déboires que ses autres ennemis pouvaient lui préparer, et se répandait en plaintes contre l'Espagne. Il étonnait le cardinal par la vivacité de ses propos sur le gouvernement de Philippe II, sur la nation espagnole et le peu de respect qu'elle témoignait au Saint-Siége. De l'Empereur il disait qu'il manquait de bons conseils et que, dans les affaires de Pologne, il avait presque défait le travail si laborieux du légat. Le duc de Savoie lui était devenu hostile parce qu'il lui avait refusé des subsides pour l'entreprise de Genève ; le grand-duc de Toscane (on était en brouille pour le moment) ne lui faisait plus communiquer les nou-

[1] Giovanni Gritti au doge, 19 décembre 1587. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 21.

[2] Alberto Badoer au même, 19 août 1589. *Ibid.*, *fil.* 23.

velles de l'étranger. Ferrare était mal disposée et Mantoue mal satisfaite. Venise même se conduisait fort mal dans l'affaire des barques d'Esclavonie, de façon qu'il voyait le moment où il serait obligé de rompre ouvertement avec la Seigneurie.

Ces sombres perspectives le préoccupaient, comme il l'avouait, mais elles ne l'effrayaient pas. Spectacle étrange et peut-être inouï que de voir un vieillard presque septuagénaire et un enfant d'à peine seize ans tenir le gouvernail, pourvoir aux besoins de la situation, vaquer aux plus grandes et aux plus minimes affaires, et suffire à cette mission ardue, l'un par la lucidité de l'esprit, par la force de la volonté, par l'intrépidité qui fait le fond de son âme; l'autre par un dévouement proportionné à la tendresse dont il est l'objet, par une réserve, une discrétion à toute épreuve, par une assiduité aux affaires surprenante chez un adolescent! Dans les transactions avec les représentants des grandes cours, le pape ne pouvait, naturellement, pas se servir de son petit-neveu. Il avait alors recours à l'intermédiaire de divers cardinaux, surtout de Santa Severina, de Gesualdo et d'Aragon. Mais ces cas étaient rares, car jusqu'aux derniers jours de sa vie, il traita personnellement avec les ambassadeurs. Quand ceux-ci demandaient au jeune Montalto à parler à son oncle de leurs affaires, il déclinait doucement, disant qu'il n'osait pas, mais il s'empressait de les assurer de ses bonnes dispositions pour leurs souverains. Sa taciturnité n'était égalée que par sa politesse, plus tard que par son goût pour les arts, par ses vertus chrétiennes et par sa piété. Le jeune secrétaire d'État, dont les vê-

tements usés avaient choqué l'ambassadeur de Venise, lorsqu'il le vit pour la première fois dans l'humble demeure de Donna Camilla, aimait l'élégance, portait la pourpre avec grâce, ne dédaignait pas la bonne chère, et se montrait un peu efféminé.

On a conservé des instructions attribuées à Sixte-Quint et destinées à servir de guide à son petit-neveu. Elles définissent la mission de la papauté, du sacré collége, du cardinal neveu, donnent des enseignements sur la manière de traiter les hommes et de diriger les affaires, le tout entremêlé de maximes générales. Écoutons ce qu'elles disent des souverains et de leurs représentants : « Les princes sont altiers, avides d'accroissements de territoire et de gloire, jaloux du progrès que d'autres pourraient faire. Ils aiment à être redoutés, ne supportent ni le blâme ni la franchise du langage, et ne reconnaissent jamais avoir tort quand bien même cela serait évident. Ils élèvent beaucoup de prétentions, pas toujours bien fondées, et souvent tout à fait vaines. Ils craignent les ruses et le déclin de leur pouvoir. Entre eux ils sont constamment en suspicion, s'observent l'un l'autre d'un œil jaloux, se surveillent mutuellement, surtout quand ils sont voisins. Toute concession de privilége, de titre, de secours ou de faveur faite à l'un d'eux entraîne, de la part des autres, de semblables prétentions. Un refus les offense, et même des hésitations ou de petites difficultés suffisent pour les blesser. Ils font rarement preuve d'attachement et de confiance. Peu de personnes exercent de l'influence sur eux. Ils poursuivent leurs intérêts, sont souvent obligés de simuler et de dis-

simuler, font beaucoup de démonstrations de dévouement et d'obéissance envers le Saint-Siége ; se liguent et *déliguent* entre eux selon leur avantage particulier. La mauvaise fortune d'autrui ne leur déplaît pas toujours ; ils en profitent au contraire pour faire des acquisitions et augmenter la perte des autres. Ils ne courent pas après les succès éloignés ou douteux ou dispendieux et difficiles, et n'aiment pas à s'en rapporter à l'arbitrage des autres princes. Les entrevues entre eux ne produisent pas de l'affection, mais quelquefois du dépit et des zizanies. Ils aiment en toute chose l'excès, et prêtent volontiers l'oreille à ceux qui les flattent en exagérant leur grandeur. Ils aiment à faire montre de leur autorité et veulent passer pour libéraux. Ils affectionnent les cadeaux, surtout les choses rares et d'une grande perfection ou utiles pour la conservation de la vie. Ils se croient tout permis lorsqu'il s'agit de l'accroissement de leur pouvoir... Les ambassadeurs sont d'ordinaire des hommes fins, sagaces, curieux, habiles à s'insinuer, agréables parleurs, doux dans la conversation, prudents lorsqu'il s'agit de prendre un parti à l'improviste, intrépides là où il faut répliquer et résister, infatigables avec la plume. Ils cherchent à connaître les affections, les haines, les forces et desseins du prince et de toute sa cour. Ils observent chaque chose, et, à l'aide de conjectures et de petits indices, ils flairent et découvrent des faits importants. Ils font grand cas de ceux qui leur donnent des informations et cherchent à s'en procurer par tous les moyens. Dans les autres cours, leur tâche unique est d'augmenter l'influence et la considération de leur prince ; à Rome,

qui est république commune de tous, ils poursuivent aussi leurs intérêts particuliers. Ils aiment être réputés fidèles à leur maître et agréables au prince près duquel ils résident. S'il y a plusieurs ambassadeurs, ils ont entre eux les mêmes émulations qui existent entre les princes. A Rome, ils ont toujours l'œil ouvert sur l'avenir... »

Le jeune cardinal est invité à éviter, comme dangereuses, « les conversations fréquentes et intimes avec beaucoup de gens, surtout avec des hommes publics et curieux ; car on leur donne par là l'occasion d'observer et de pénétrer les secrets, outre que la trop grande familiarité est contraire à la dignité qu'on doit garder dans le commerce avec eux. Vis-à-vis même de nos domestiques une trop grande affabilité n'est pas toujours à sa place, car si elle peut parfois être de quelque utilité, elle entraîne de plus graves inconvénients. Aux grands personnages on doit communiquer les motifs qui nous ont fait agir, aux autres il suffit de communiquer simplement nos résolutions. On fait bien d'écouter avec patience de longs exposés ; cela vous ménage le temps de réfléchir sur la réponse à faire, et donne de la satisfaction aux interlocuteurs, car tout le monde aime à être entendu. Noter après l'entretien les parties essentielles de la conversation est de la plus grande utilité. Nous avons entendu dire que la reine Catherine de Pologne le faisait. Dans les audiences, et en sortant du cabinet du prince, même quand on aurait lieu d'être troublé, il faut avoir soin de ne pas changer de mine et de conserver à ses traits leur expression habituelle ; c'est le moyen de ne pas

laisser pénétrer le fond de notre pensée par celui avec qui nous conversons, ou par les personnes qui nous voient sortir de chez lui.

« Qui ne finit pas de réfléchir, ne commence pas d'agir.

« Il est de l'intérêt du prince (du pape) et du vôtre, d'avoir l'œil sur ses domestiques favoris ou intimes, de les gagner ou de les maintenir dans votre dévotion.

« Choisissez bien votre temps pour traiter les affaires avec le pape. Gardez-vous de l'importuner. Commencez par les choses faciles et agréables, et passez ensuite aux plus graves qui exigent une prompte résolution. »

Voici Rome peinte par Sixte-Quint : « La cour de Rome est le rendez-vous et la patrie commune de toutes les nations chrétiennes. Chacun en a sa part, chacun peut s'y rendre, espérer, et aspirer à toutes les dignités qui s'y distribuent, y compris celle du pontificat. L'autorité des princes a pour notre ville de l'importance et, à leur égard, les affections et inclinations particulières sont divisées à Rome. Par suite de cette participation de tous, la forme du gouvernement est celle d'une république, laquelle cependant tient de la royauté l'autorité suprême et absolue du pape. A Rome on parvient par la vertu, par la noblesse, par la servitude, par l'argent, par la faveur des princes et par d'autres moyens encore. La patience est encouragée par l'espoir qui est un appui solide, car il survit aux mécomptes. On spécule d'ailleurs sur les mutations fréquentes et sur les faveurs variables de ceux qui ont

le pouvoir. C'est là la seule persévérance qu'on rencontre à Rome, pleine d'esprit, de savoir, mais qui sait plus qu'elle ne peut. Elle est riche de bénéfices, de grands emplois, de mouvement, de splendeur et chère à tous, même aux étrangers non contaminés d'hérésie. Rome déteste la guerre chez elle et contre elle; elle déteste moins la voir chez les autres; elle aime les changements auxquels sont exposés l'autorité et le pouvoir de tous, et elle n'aime pas la stabilité. Les camaraderies s'y font et s'y défont facilement. On fait comme les navires qui changent de cours selon le vent qui souffle. Les vrais amis sont rares. Rome est insinuante, courtoise et large dans ses promesses, souvent prompte à aider, mais habile aussi à se dégager et à démolir. Vu la fréquence des mutations, il faut tenir compte de chacun, et comme les serviteurs et parents du prince sont nombreux, les mœurs et les dehors de Rome changent un peu selon l'individualité du pape; mais au fond Rome reste toujours la même. Enfin elle est studieuse et curieuse de savoir ce qui se passe de par le monde, sagace et prévoyant souvent l'avenir, qui forme l'objet constant de ses calculs[1]. »

[1] *Istruzioni al cardinale Montalto.* J'en ai trouvé des copies du dix-septième siècle dans les archives d'État de Florence, *Carte strozzane*, 368, et dans la collection de manuscrits de feu M. le prince de Santa Croce, à Rome. Elles ont été imprimées dans le *Tesoro politico*, Vicence, 1602, ainsi douze ans seulement après la mort du pape. Cet écrit est-il authentique? Je ne saurais l'affirmer. Ce qui est certain, c'est qu'on y retrouve la tournure d'esprit et les idées de Sixte-Quint, et même des phrases qu'il a dites aux ambassadeurs, et que ceux-ci ont consignées dans leurs rapports. S'il n'est pas l'auteur de ces instructions, il les a, très-probablement, inspirées, ou bien un de ses familiers a recueilli, sous cette forme, les paroles du pontife.

LIVRE SIXIÈME

L'AIGUILLE

I. Extrême décadence de Rome au retour des papes d'Avignon. — Ils en entreprennent la reconstruction. — La Renaissance. — Bramante. — L'âge d'or. — Le style baroque en lutte avec le style classique.

II. La société de Rome sous Grégoire XIII et Sixte-Quint.

III. Constructions et travaux de Sixte-Quint. — Domenico Fontana.

IV. La famille du pape. — Donna Camilla. — Mariages de Donna Flavia, de Donna Felice Orsina et de Michel Peretti. — Funérailles de Francesco Peretti.

I

La réorganisation du gouvernement des âmes, que nous avons exposée au commencement du livre précédent, n'a pu être appréciée que par les générations postérieures, alors que l'expérience avait démontré la valeur des innovations introduites par Sixte-Quint. L'action politique de ce pape, sa part si grande que nous ferons connaître à la solution des questions vitales qui agitaient la France, était le secret, qu'ils emportèrent dans la tombe, d'un nombre restreint de contemporains, des membres du sacré collége, de quelques hommes publics de haut rang, seuls admis, à cette époque, à participer aux affaires d'État. Ce qui,

aux yeux des masses, a entouré Sixte-Quint déjà durant son court pontificat d'une auréole qui n'a pas encore pâli, c'était, en dehors du rétablissement de la sécurité publique, ses immenses constructions. Est-il besoin de dire qu'une simple nomenclature ne saurait donner au lecteur une idée juste de leur importance et de leur valeur ? Ici un coup d'œil rapide sur le développement des arts, notamment de l'architecture des temps précédents, c'est-à-dire depuis que Rome était sortie de ses cendres, et sur la physionomie de cette ville nous paraît indispensable. A cette digression nous en ajouterons une autre. Avant d'aborder les affaires de France, nous jetterons aussi un regard sur la vie sociale, sur le milieu dans lequel se meuvent les principaux personnages de notre récit.

Dans la seconde moitié du seizième siècle, les grands maîtres du dix-septième, dont le goût ne devait pas égaler la puissance créatrice, n'avaient pas encore imprimé à la capitale de la chrétienté le caractère de magnificence hardie, exagérée, bizarre qui lui est resté jusqu'à ce jour. Cependant depuis Paul II, Sixte IV, Alexandre VI, l'esprit moderne, essentiellement méthodique et affectionnant la ligne droite, avait commencé à tracer des artères à travers le chaos de restes gigantesques du monde ancien et d'habitations chétives d'une population réduite à la misère[1].

[1] C'est Paul II qui donna l'exemple en rectifiant le *Corso* depuis l'arc de Portugal, près du palais Fiano, jusqu'à son palais de Saint-Marc (de Venise, aujourd'hui d'Autriche). Sixte IV entreprit la reconstruction de Rome sur une grande échelle; il fit abattre les portiques obscurs, élargir et paver un grand nombre de places et de rues (*Opusculum de mirabilibus novæ et veteris urbis Romæ*, auctore Francisco Albertino

On sait dans quel état les papes avaient trouvé Rome, à leur retour d'Avignon. Des champs, des vignes, des pâturages avaient envahi la résidence des Césars. Les collines qui forment aujourd'hui les quartiers des *Monti*, l'Aventin, la partie la plus opulente de la Rome des empereurs saxons, les thermes, les piliers et voûtes du Palatin, le Colisée, pour la plupart transformés par les barons en forteresses crénelées, le Panthéon, quelques colonnes restées debout, témoignaient seuls de la grandeur passée ; les vénérables basiliques, quelques couvents isolés, du passage du christianisme, près déjà de fuir ces lieux qui semblaient désormais voués à une perte sans retour. Au forum, qui a gardé le nom de *champs des vaches*, paissaient des troupeaux. Les trois quarts de l'espace que ceignaient les murs d'Aurélien et de Bélisaire étaient redevenus déserts. Un peu de vie s'était conservée dans le champ de Mars, dans la plaine qui s'étend entre le Tibre, le Pincio et le Capitole. Là, à côté des débris de maisons baronniales, démolies selon l'usage barbare par le vainqueur, on apercevait des cabanes et des masures sans architecture. Ce qui frappait les arrivants, c'étaient les tours de l'aristocratie, carrées, souvent fort élevées et percées de meurtrières, sombres témoins de l'état social,

Florentino ; Romæ, 1515). Alexandre VI aligna la *via Alessandrina* (Borgonovo); Jules II traça la *via Giulia* ; Léon X la *Leonina*, qui, depuis le commencement du siècle dernier, a pris le nom de *Ripetta* ; Pie IV la *via Pia*, mise par Sixte-Quint dans l'état où nous la voyons; Paul III, la *via Paolina* et celle d'*Ara-Cœli* ; le cardinal Alessandrino, neveu de Pie V, la *via Alessandrina*, qui mène du Forum de Trajan au temple de la Paix; Grégoire XIII, la *via Gregoriana* du Pincio ; enfin Sixte-Quint, dépassant tous ses prédécesseurs, ouvrit à travers les *Monti* les cinq grandes artères dont nous parlerons en son lieu.

de la guerre en permanence qui ravageait cette ville infortunée. Il y avait surtout un grand nombre de ces constructions dans le quartier situé sur la rive droite de la rivière, le Transtevère. Les Papi, les Romani, les Normanni, les Stefaneschi y possédaient des maisons, chacune flanquée d'une ou de plusieurs tours. Celle des Anguilara existe encore. Sur l'île Tibérine s'élevaient les tours des Frangipani ; sur la rive gauche au Monte-Giordano et au Campo-Fiore, au-dessus des ruines du théâtre de Pompée aujourd'hui palais Pio, celles des Orsini. Les Massimi, sur l'emplacement où Balthazar Peruzzi devait bâtir leur beau palais des *Colonnes*, les Bonfili, les Amaneschi, les Capizucchi, les Boccapaduli et Buccamazza résidaient au pied du Capitole, dans les quartiers Ponte, Parione, Regola et Saint-Ange. Leurs demeures étaient autant de forteresses. Depuis le quatorzième siècle, les Savelli avaient remplacé les Pierleoni dans la possession du théâtre de Marcellus, aujourd'hui palais Orsini. A partir de la porte du Peuple jusqu'au Quirinal, ainsi dans le splendide quartier de Trajan, d'Adrien et des Antonins, qui n'était alors qu'un désert couvert de décombres, régnaient les Colonna. Le Monte Citorio et le mausolée d'Auguste étaient les forts détachés, la déclivité occidentale du Quirinal, le centre de leur puissance. Les tours des Melini et des Sanguigni se voient encore sur l'emplacement du stade de Domitien ; celles des Sinibaldi et des Crescenzi dominaient le quartier du Panthéon. C'était dans l'ancienne Rome, sur les versants des collines qui regardent le Forum, que se trouvaient les plus grandes forteresses seigneuriales. Le Colisée, le Septizone

du Palatin, les arcs de Titus, de Constantin et de Janus *quadrifrons*, formaient un vaste système de fortifications qui, au treizième siècle, se trouvaient encore entre les mains des Frangipani. L'Aventin était aux Savelli. Entre l'Esquilin et le Quirinal s'élevaient la tour colossale des Conti, démolie en grande partie sous le règne d'Alexandre VII, et, à peu de distance, celle des *milices* des Gaëtani, lesquels possédaient aussi le *campo di Bove* sur la voie Appienne, plus connu sous le nom classique de tombeau de Cecilia Metella. Les palais, ou plutôt les châteaux forts de ces familles, se composaient de hautes mais petites maisons, réunies par des murs d'enceinte, crénelées et protégées par des tours. Les partisans et les vassaux habitaient aux environs. Pendant la nuit, en temps de guerre, les rues étaient fermées au moyen de lourdes chaînes de fer. Des sept collines, une seule, n'était pas tombée entre les mains des barons : le Capitole était au peuple. Là, sur l'emplacement qu'il occupe encore, et sur des substructions antiques, s'élevait le palais massif, crénelé, flanqué de tours aux quatre coins, dit des sénateurs, *palatium senatorum*[1].

Le mouvement des arts, si florissant au treizième siècle, s'était éteint avec le départ des papes. L'école des Cosmates avait disparu, les enseignements de Giotto avaient cessé de se perpétuer dans ses élèves. Sur tous les terrains la barbarie avait envahi Rome. Lorsque les pontifes y revinrent, la population était réduite à dix-sept mille âmes !

[1] J'ai suivi pour ces détails la belle et consciencieuse étude de Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom* ; Stuttgart, 1859-1867.

Rien ne prouve plus l'état de décomposition, de délabrement et de ruine où se trouvait la ville éternelle dans les commencements du quinzième siècle qu'un examen attentif des maisons bourgeoises. A l'exception des tours, démolies en partie et transformées en habitations, dont on trouve un grand nombre au Transtevère et dont quelques-unes se sont conservées sur la rive gauche, il y a fort peu de maisons qui remontent à une époque antérieure à Martin V ou à Eugène IV[1].

Toutes les traditions s'étaient perdues. Les métiers qui servaient aux arts n'existaient plus. Il fallait recourir à l'étranger. C'est la Toscane, plus tard l'Ombrie, qui fournissaient les architectes, les sculpteurs et jusqu'aux maçons.

Eugène IV appela Antonio de Filarete, l'ami de Donatello, pour fondre les portes de Saint-Pierre. Paul II fit construire, par le Florentin Giuliano de Majano, le palais et le portique de l'église de Saint-Marc. Sous Sixte IV et les deux pontificats suivants, Baccio Pintelli[2] répandit sur la ville éternelle le

[1] Je ne compte pas comme maison bourgeoise la *casa di Pilato, via de' Crescenzi*, du onzième siècle, et quelques autres petits édifices du treizième qui ont évidemment fait partie des châteaux baronniaux. Dans les villes de France et d'Allemagne, les édifices antérieurs au quinzième siècle sont aussi fort rares; mais cela s'explique par le fait que les constructions en bois y prédominaient. Les riches et belles villes de la Décapole (en Syrie) ont disparu en un jour par suite d'affreux tremblements de terre. La Rome du moyen âge, toute bâtie en pierre, n'a péri ni par des incendies ni par des tremblements de terre, mais par cent ans de misères et de guerres féodales.

[2] Il a construit Saint-Augustin, Sainte-Marie du Peuple, Saint-Pierre *in Montorio*, la chapelle Sixtine, la façade de Saint-Pierre *ad vincula* et des Saints-Apôtres, l'hôpital et probablement le clocher du Saint-Esprit, enfin la cour du *Governo Vecchio*, la résidence des Borgia.

reflet du goût et de la hardiesse de son maître Brunellesco qui, le premier, avait sur les lieux étudié les monuments de Rome ancienne. C'était la première Renaissance, avec ses charmes et ses imperfections, timide et capricieuse à la fois, imitant les modèles de l'antiquité surtout dans les détails, se trompant sur les proportions, qui sont l'essentiel, mais brillant dans l'accessoire, dans les ornements qu'elle emprunte aux anciens, qu'elle répand avec profusion, tout en les adaptant aux idées et aux besoins du temps. Le principe fondamental de l'architecture, celui qui exige que l'extérieur réponde à la destination de l'intérieur de la construction, lui était inconnu. Pour rompre la monotonie, on encadrait les façades, on les décorait, on voulait plaire à l'œil, n'importe par quels moyens. On était peintre autant qu'architecte, et en effet la plupart des artistes étaient l'un et l'autre. C'est vers la fin du siècle, vers 1500, que ce style avait atteint son apogée. A ce moment, comme c'est dans la nature des choses, il s'était survécu; une transformation était devenue indispensable, sinon on tombait en décadence.

Bramante répondait à ce besoin. L'oncle de Raphaël quittant jeune l'Ombrie, sa patrie, s'était formé dans le nord de l'Italie. Dans ce pays, dont les vastes plaines manquent de pierres, on était obligé d'employer la brique. De là des formes de constructions nouvelles et inconnues à Rome, où les monuments anciens servaient de carrières. C'est par suite de cette circonstance, l'absence de la pierre de taille, et, plus encore, du contact de l'esprit germanique des Longobards avec le byzantinisme de Ravenne, qu'est né le

style lombard. Bramante en apporta les éléments à Rome. Il y apporta aussi ce qui manquait à la première Renaissance, son sentiment exquis des proportions. Il forme la transition entre celle-ci et ce qu'on est convenu d'appeler la haute Renaissance, l'âge d'or de l'architecture moderne en Italie. Son passage à Rome y a laissé des traces ineffaçables. Ses œuvres[1] firent les délices des contemporains, propagèrent l'entente des proportions, le calcul de la perspective, le culte de l'harmonie entre les détails et l'ensemble, réformèrent le goût, firent époque dans l'architecture profane. La sécurité publique, inconnue dans les siècles précédents, aidant, les grands seigneurs comprirent que la tour et le *blockhaus* crénelé n'étaient pas le dernier mot de l'art ni de l'agrément. Le *mezzo ceto*, la classe moyenne, ne se contentait plus du nécessaire; elle recherchait le beau, et apprenait à en réaliser l'idéal dans des constructions de modestes proportions. Qu'y a-t-il, comme habitation bourgeoise, de comparable à la maison toute bramantesque d'un écrivain apostolique située sur la *strada papale* en face du *Governo Vecchio*[2]?

Bramante survécut peu à Jules II. On était en plein âge d'or. Raphaël, Michel-Ange, Jules Romain, Balthazar Peruzzi prodiguèrent leurs trésors[3]. La villa

[1] La cour Saint-Damase, le Belvédère, les galeries du Vatican, ses dessins pour la reconstruction de Saint-Pierre, le petit temple près Saint-Pierre *in Montorio*, le cloître de Sainte-Marie de la Paix, la chancellerie et le palais du cardinal de Cornete (Giraud).

[2] Elle porte l'inscription suivante : *Petrus Fuscius, novariensis a literis apostolicis scribendis dictantisque, anno sæculari* 1500 *fecit.*

[3] Outre la villa Madama, la villa Lante, les palais Cicciaporti et Cenci (Maccarani), sont l'œuvre de Jules Romain. La Farnesina, les palais

Madama, de Jules Romain, devint le type de la maison de campagne ; le palais Massimo *des colonnes*, la Farnesina, de Balthazar Peruzzi, celui du palais moderne[1]. Raphaël, en peintre plutôt qu'en architecte, composa les dessins du palais Vidoni. C'était la grande époque du culte de la simplicité dans la grandeur, du dédain de tout ce qui est petit et superflu, de l'expression exacte mais noble de la pensée donnée. On suivait toujours les modèles de l'antiquité, mais en les transformant. On traduisait, comme l'a dit spirituellement un juge compétent en ces matières, des pensées modernes dans la langue sonore, mais morte et étrangère des Romains. C'est dans l'ornementation de l'intérieur que l'individu pouvait donner un libre cours à ses inspirations, qu'il s'affranchissait sans scrupule des règles sévères qu'on s'était tracées pour la façade et la composition générale du dessin. Hélas ! c'était jeter les germes de la décadence. Le goût public ne tardait pas à donner la préférence à ces prodigalités d'une imagination fantastique, exubérante et, comme on croyait, inépuisable. A Florence, dans la chapelle des Médicis, Michel-Ange avait été le premier à entrer dans cette voie. On y aperçoit des niches, des fenêtres, des ornements qui charment l'œil mais qui n'ont aucune raison d'être[2]. Plus tard seulement, sous le pontificat

Massimo *des colonnes*, Altemps celle de Peruzzi. La Bibliothèque impériale de Paris possède une belle estampe de 1545 représentant le palais Cenci (Maccarani), tel que Jules Romain l'avait dessiné.

[1] Les palais Vidoni et Pandolfi, la chapelle Chigi à Sainte-Marie-du-Peuple et le portique de la Navicella lui sont attribués.

[2] Burckhardt, *Cicerone in Italien*. Bâle, 1855. J'ai emprunté l'appréciation qui précède à cet auteur trop peu connu en dehors de l'Allemagne.

de Paul III, le peintre du *Jugement dernier*, le sculpteur de *Moïse*, se manifesta à Rome comme architecte, donna son cachet au palais Farnèse d'Antonio de San Gallo, étonna le monde en reconstruisant Saint-Pierre. Bientôt ce style prit le dessus. La simplicité céda le pas à la richesse, la logique au caprice ; une liberté sans limites succéda à la gêne volontaire que les maîtres de la grande époque s'étaient imposée. Il y eut cependant des temps d'arrêt. Il y eut, comme dans toutes les choses humaines, action et réaction. Moins dans les détails que dans l'ensemble, Vignole à Rome, Palladio à Vicence, à un certain degré Scamozzi à Venise, ramenèrent l'architecture à la sobriété du commencement du siècle. Mais à Rome la mort de Michel-Ange[1] avait mis les architectes en plein désarroi. Depuis trente ans il y avait dominé exclusivement. Les papes n'avaient eu confiance qu'en lui. Ils imposaient aux artistes qu'ils employaient l'obligation de suivre ses traces. Piero Ligorio, architecte de Saint-Pierre, fut renvoyé parce qu'il avait trahi des velléités de s'écarter des plans de Michel-Ange. En protégeant officiellement les mânes du maître défunt, ils espéraient en transférer le génie aux survivants. C'était une grande et funeste erreur.

On n'a jamais plus bâti à Rome que pendant le dernier tiers du seizième siècle. En examinant avec soin les édifices et les monuments de cette époque, on reconnaît la lutte sourde entre les imitateurs serviles de Buonar-

[1] 1563.

roti et les hommes du progrès, ceux-ci désireux, mais parce qu'ils manquaient d'invention, incapables de s'affranchir[1]; les uns fatigant le public en reproduisant avec exagération les motifs maniérés connus et mille fois répétés de Michel-Ange, les autres par la stérilité de leurs efforts en tendant vers la simplicité, tous par la monotonie. On tournait dans un cercle vicieux.

Ici nous devrions nous arrêter, car nous sommes arrivés à l'époque de Sixte-Quint. Mais peut-être nous est-il permis d'ajouter quelques mots sur le développement ultérieur de l'architecture romaine? Souvent, le passé se juge mieux quand on le compare aux temps subséquents.

Pour sortir de l'impasse où l'on se trouvait, il fallait du nouveau, et pour faire du nouveau, il fallait de la hardiesse. Si on y joignait du talent, on n'avait qu'à oser pour plaire à un public ennuyé et blasé qui, à force de contempler et d'admirer le bizarre et l'arbitraire, avait perdu la faculté d'apprécier le beau et le

[1] Giaccomo della Porta surtout dans sa jeunesse, Martino Longhi aîné, Giovanni del Duca, suivaient Michel-Ange. Domenico Fontana, l'architecte de Sixte-Quint, tâchait parfois de s'émanciper. Carlo Maderno, Ottaviano Mascherini, — tous deux précèdent immédiatement l'école nouvelle de Bernini, — oscillaient entre les deux genres, le simple et l'exagéré. En général, comme cela arrive toujours dans les époques où le style dominant s'éteint ou qu'il n'y en a plus du tout, les architectes n'ayant rien d'original à offrir se conformaient facilement au goût de celui qui les employait. Le public se divisait en conservateurs, qui tenaient au style maniéré de Michel-Ange, et en progressistes, qui voulaient du simple et du nouveau. De tout ceci il s'ensuivait que les mêmes artistes produisaient des dessins des deux genres, selon la commande qu'ils avaient reçue. Pour constater cette lutte qui précède la naissance du style baroque, il faut faire abstraction des noms propres et se borner à l'examen des édifices.

logique. Si à ce moment Bramante eût reparu sur la terre, il eût été sifflé[1].

C'était l'heure propice pour le triomphe du genre baroque, préparé par Michel-Ange, arrêté dans une certaine mesure par son élève Vignole, prôné par les imitateurs du premier, légèrement et impuissamment combattu par l'école du second, adopté enfin, poussé jusqu'aux dernières aberrations par les grands maîtres du dix-septième siècle, par Bernini, Borrommi, Pietro de Cortone, les Rossi, les Rainaldi. L'abus des crossettes et des ordonnances antiques dont on fait des motifs de décoration, les ornements plus refouillés, surtout l'exagération des saillies dans le but de produire de grandes ombres, excitent l'admiration universelle. Les pierres ne produisent plus l'impression de la solidité. On passe en frémissant sous des avalanches d'architraves saillantes, de groupes de statues miraculeusement suspendues et qui semblent comme agitées par un ouragan. Tous les membres, frontons, encadrements, frises, prennent du mouvement, se tourmentent, se brisent, se cabrent. Ces écervelés courent après l'impossible, se posent des problèmes insensés, savent les résoudre, grâce à leur talent, grâce à la richesse d'une imagination pervertie, grâce au génie qu'on ne saurait leur contester, car souvent ils produisent du même jet des horreurs et des chefs-

[1] « Le palais du cardinal Borghèse (Giraud), dit un voyageur français qui a visité Rome sous le pontificat de Paul V, n'est pas tant estimé par sa structure que par le nombre infini de pièces rares et singulières qui sont dedans. » Manuscrit de la Bibl. imp. Paris, Fonds Saint-Germain 1162.

d'œuvre. Ils ne manquent pourtant pas complétement d'intervalles lucides. Forts de l'autorité acquise, ils osent alors braver le goût public, renier leurs propres idoles, revenir pour un moment au culte de la vraie beauté. La colonnade de Saint-Pierre, de Bernini, en est une preuve. Rome ancienne n'a rien créé de meilleur.

Après avoir changé la physionomie de la ville éternelle, après avoir régné en maître absolu près d'un siècle, ils virent soudainement le sceptre échapper à leurs mains sacriléges. Le public, pris de satiété et de dégoût, leur retira sa faveur, car il est versatile de sa nature, et c'est à la beauté classique seule qu'il est donné d'en vaincre l'inconstance. C'était le tour des *académiciens*. Ils cherchaient à se retremper dans l'étude des modèles antiques, des dessins de Vignole qui les avait le premier mesurés avec exactitude. Mais à part Fuga et Vanvitelli, qui ont du mérite, l'Italie du dix-huitième siècle semble frappée de stérilité. On dirait que cette longue orgie a fait tarir les sources de la vie, éteint les forces créatrices. C'est la France qui désormais prétend à donner le ton. Son architecture offre le spectacle des mêmes évolutions[1] et arrive aux mêmes résultats.

[1] Les élèves de Jules Romain qui avaient, sous la direction du maître, décoré l'intérieur du palais du Té à Mantoue, transportèrent le nouveau goût à la cour de Henri II. Le château de Fontainebleau devint le berceau de la renaissance française. En subissant diverses transformations, elle prédomina pendant tout le reste du seizième siècle, jusque vers la moitié du siècle suivant. Sous Louis XIV, les classiques reprirent le dessus. A l'avénement de Louis XV, le style rageur fut salué par l'enthousiasme d'un public fatigué des grandeurs solennelles du règne précédent. Bientôt il céda le pas au classicisme, mais cette fois complétement dégé-

Ces deux styles, le baroque et le classique, ces frères ennemis, enfants de la même mère, la Rome antique, se sont combattus sans cesse, ont alternativement dominé et, à force de lutter, fini par s'épuiser. Après avoir arrêté, dans les pays où il est né, le développement de l'art gothique, ils se sont donné réciproquement la mort, laissant derrière eux l'absence de style qui caractérise notre siècle.

néré, abâtardi, expirant enfin avec l'Empire, dont il a emprunté le nom. En Espagne, les *platéresques* et les *churiquéresques* suivent les mêmes errements.

II

A l'exception du Latran rebâti par Urbain V[1], et de Saint-Pierre en voie de reconstruction, toutes les nombreuses basiliques de Rome portaient encore à l'avénement de Sixte-Quint le cachet des premiers temps du christianisme. Dans les ornements, dans les chaires et *confessions*, les Cosmates avaient, il est vrai, introduit le goût du moyen âge, mais ils n'avaient pas touché à la construction. Peu de temples, comme *Ara-Cœli*, avaient subi des transformations notables. Sainte-Marie de la Minerve représentait seule le tyle gothique italien, créé par les Pisani. Il y avait quelques églises de la première renaissance, d'autres, en petit nombres, bâties vers le milieu du siècle sous l'influence du goût de Michel-Ange[2], enfin la plus récente, destinée à faire école, l'œuvre de Vignole, le Jésus Farnésien[3].

[1] 1362-1370.

[2] Sainte-Catherine des *Funari* (1564) est, selon nous, ce que cette époque a produit de plus gracieux. Saint-Louis des Français, Saint-Jean des Florentins, l'église neuve ou Sainte-Marie *in Vallicella*, n'étaient pas encore achevés.

[3] C'est ainsi que cette église est désignée dans les publications du temps; par exemple dans l'ouvrage intitulé : *Pompei Ugonis Romani*

Les palais, bien moins nombreux qu'aujourd'hui, appartenaient en grande partie à la première renaissance ; ceux de Saint-Marc et Capranica à une époque antérieure [1], au style introduit alors de Florence. Vinrent ensuite les chefs-d'œuvre dont nous avons précédemment parlé.

Dans des proportions modestes, avec une timidité qui frise la gaucherie sans manquer de charmes, parfois mais rarement avec la prétention du parvenu, la maison bourgeoise suit les révolutions que subit l'habitation des barons [2].

Mais pénétrons dans cette Rome de Grégoire XIII et de Sixte-Quint.

Nous sommes à la porte du Peuple. Des voyageurs déclarent leurs noms au bargel, se débattent avec les douaniers qui visitent les hardes et, par mesure de précaution, confisquent les livres, sauf à les restituer avec l'approbation du Saint-Office. Une foule de désœuvrés entoure les étrangers, les accable de mots mordants, rit des sons nasaux de leur prononciation, si ce sont des Français, mal protégés à Rome, comme dit l'un d'eux, parce que le très-chrétien n'est pas comme le roi catholique prodigue de pensions [3]. Si ce sont des hommes de qualité, ils vont descendre à l'Ours, l'hôtel-

oratio in funere Jacobi Savellii cardinalis, habita in templo Jesu Farnesiano; Romæ, 1588.

[1] La maison des Mathei au Transtévère, construction beaucoup plus ancienne, a aussi été rebâtie à cette époque (Pie II ou Paul II), mais elle mérite à peine le nom de palais.

[2] Voy. à la fin de ce volume la *note sur la maison bourgeoise de Rome aux quinzième et seizième siècles.*

[3] Voyage en Allemagne et en Italie, 1605. Bibl. imp. Paris, Fonds fr. 5562.

lerie fort à la mode depuis longtemps, probablement depuis Sixte IV, dont l'époque se reconnaît aux piliers octogones de la vieille masure[1].

La place du Peuple est irrégulière et dépourvue encore de l'obélisque que Sixte-Quint ne tardera pas à y faire ériger. Au centre, un grand nombre de femmes sont occupées à laver du linge dans un large bassin. Des muletiers avec leurs bêtes de somme, des étrangers à cheval et à pied passent sans cesse. Ces derniers tâchent de gagner les quartiers mieux habités et plus animés de la ville.

Nous nous engageons dans le *Corso*, la *via lata* des anciens, qui est déjà la rue principale mais non la plus animée de Rome[2]. Le commerce ne l'a pas encore envahie; peu de grands seigneurs y ont transféré leurs habitations, mais le beau monde s'y rend déjà aux

[1] Ce vénérable établissement existe toujours. Il ne reçoit plus que des marchands de la campagne et des rouliers. Mais, durant son existence quatre fois séculaire, il a vu de meilleurs jours. Ses petites chambres pourraient raconter une bonne partie de l'histoire secrète de Rome. Les grands personnages, les cardinaux étrangers qui voulaient garder l'incognito pendant une couple de jours, les voyageurs de distinction, de jeunes prélats, ceux qui cherchaient fortune à Rome, les premiers touristes connus, Montaigne est du nombre, descendaient à l'Ours. Le cardinal André d'Autriche, dont le lecteur a fait connaissance au conclave, l'habitait pendant un voyage d'agrément, espérant se soustraire ainsi aux ennuis de la vie officielle. Mais il fut découvert à la fenêtre par un cardinal qui passait et obligé d'accepter l'hospitalité du Vatican. C'est là, entre les bras de Clément VIII, qu'il mourut enlevé par une courte maladie. Un voyageur français assiste à son enterrement et voit les patriarches et les archevêques suivre à cheval le cercueil du prince. Bibl. imp. Paris, Fonds fr. 5562. — Amayden, *Pontificum et cardinalium omnium elogia*. Bibl. Corsinienne.

[2] Je renvoie à une note separée certains détails qui ne sauraient offrir de l'intérêt qu'à ceux de mes lecteurs qui connaissent Rome et ont le goût des choses passées.

heures de la promenade. En quittant la place du Peuple, on passe entre des enclos de potagers et de vignes, devant quelques maisons isolées de peu d'apparence. Le seul édifice qui attire l'attention vient d'être achevé ; c'est le magnifique palais (Ruspoli) que le banquier florentin Ruccellai a fait construire par son célèbre compatriote Bartolommeo Ammanati.

Nous sommes à l'entrée de la *via Condotti* qui à travers un quartier malsain et mal famé[1] mène à la place de la Trinité (*piazza di Spagna*). Par une rampe droite, fort rapide mais ombragée par de beaux arbres, nous gagnons les hauteurs aérées du Pincio, l'église de la Trinité des monts, et la villa Médicis, l'habitation d'été du cardinal Ferdinand (l'Académie de France). Devant cette construction sévère le cardinal Alexandre de Médicis, qui pendant un mois sera Léon XI, ne tardera pas à planter ce groupe d'arbres et à faire jaillir l'eau de cette coupe de pierre, à créer enfin l'un des lieux le plus poétiquement pittoresques de Rome. Le Pincio n'est pas encore transformé en promenade, le jardin de la villa, des vignes et des terres labourables occupent le *collis hortulorum* des Romains. Le monde élégant se contente de l'avenue de la porte du Peuple ; il ne remonte pas encore dans ces régions délicieuses pour respirer l'air frais du soir et jouir d'une vue sans pareille. Ce seront les peintres de la génération suivante

[1] Le triangle formé par le *Corso*, la *via Condotti* et le *Babbuino*, était le quartier des courtisanes. C'était aussi la partie la plus malsaine de la ville, le foyer des grandes épidémies qui, à plusieurs reprises, ont décimé la population de Rome. *Vida del. P. Francisco Borja*, publiée en 1591 par le P. Ribadeneyra.

qui, bravant le mauvais climat et le mauvais voisinage, s'établiront dans le quartier adjacent, découvriront et feront valoir les beautés de ce site. Les Carrache, les Dominiquin, les Guide, et après eux Salvator Rosa [1] s'y promèneront les premiers, suivis de leurs nombreux amis, échangeant des regards courroucés avec leurs rivaux, montrés au doigt par les premiers *ciceroni* aux premiers touristes. Maintenant, sous Sixte-Quint, nous y trouvons la solitude, mais la vue splendide nous en dédommage. Rome s'étend à nos pieds [2]. A notre gauche s'étagent les points culminants. Les sept collines, les tours du Capitole, sur le Palatin dans les jardins de Farnèse les restes du palais des Césars, sur l'Esquilin le clocher de Sainte-Marie-Majeure, dépourvue encore des deux chapelles de Sixte-Quint et des Borghèse ; le Quirinal, qui ne développe pas encore les masses imposantes du palais pontifical ; le palais Rospigliosi n'existe pas ; la villa du cardinal Sforza n'est pas encore devenue le palais des Barberini. En tournant nos regards vers la ville basse, Rome habitée, nous sommes étonnés d'apercevoir si peu de coupoles, à peine trois ou quatre [3]. Par contre, une forêt de tours s'élève de tous côtés. Quelques-unes sont d'une hauteur prodigieuse. Sur la rive gauche beaucoup de ces monuments féodaux ont déjà disparu, et dans les nouveaux palais on les remplace par la *loggia ;* mais le Transtevère, aussi turbulent que conservateur, en est

[1] Passeri, *Pittori.*

[2] C'est la vue que l'on découvre des loges de la villa Médicis.

[3] Saint-Augustin, Sainte-Marie-du-Peuple, Sainte-Marie-de-Lorette, des *Fornari* et le *Gesu.*

tout rempli encore; il offre l'aspect de la denture d'un peigne renversé[1]. Ce qui nous frappe en planant du regard sur la capitale du monde chrétien, en prêtant l'oreille aux mille bruits confus qui remontent jusqu'à nous, c'est le petit nombre d'églises et la rareté du son des cloches[2]. C'est que la réaction catholique qui depuis cinquante ans remue les âmes a à peine commencé à remuer les pierres. Ce sera le siècle suivant qui donnera à Rome le cachet de l'Église triomphante. Et s'il y a peu de temples, et que par conséquent le son des cloches peu nombreuses se perde au milieu du vacarme des quartiers animés, on ne voit à l'intérieur des églises que fort peu de tableaux[3]. Les étrangers en sont choqués, parce qu'ils ignorent qu'en Italie, pendant tout le moyen âge, les églises ne contenaient qu'un seul autel placé entre l'abside et la grande nef; que la messe ne se célébrait que sur cet autel; que les mosaïques et plus tard les fresques suivaient nécessairement l'architecture, et que ce n'est que dans la seconde moitié du seizième siècle que les autels et les peintures à l'huile se sont multipliés dans les chapelles.

Revenant sur nos pas, nous gagnons le *Corso* près de l'arc de Marc Aurèle qui partage cette rue en deux parties distinctes, et qu'Alexandre VII sacrifiera aux besoins de la circulation et aux droits imprescriptibles de la ligne droite. Cette belle ruine et le château fort

[1] San Gemigniano près de Sienne est la seule ville d'Italie où presque toutes les maisons de gentilshommes aient conservé leur tour.

[2] Montaigne, *Journal de son voyage en Italie.*

[3] *Ibid.*

adjacent (palais Fiano) s'appellent l'arc et le palais de Portugal, parce que ce dernier a servi de résidence à plusieurs cardinaux et ambassadeurs de cette nation. Ce n'est qu'après avoir passé sous le monument triomphal du grand empereur que nous nous trouvons véritablement dans Rome. De hautes maisons percées de fenêtres non vitrées, dépourvues de balcons, et presque toutes couvertes de fresques, empêchent le soleil, excepté au milieu du jour, de pénétrer dans cette longue et étroite artère. Au bout on aperçoit au dessous du *palazetto* de Saint-Marc le couvent crénelé d'*Ara Cœli* et la tour du Capitole. Après avoir passé sous les fenêtres du comte d'Olivarès, devant le palais d'Urbin, dont le terrain sera occupé par les trois palais Panfili (Doria), nous débouchons sur la place de Saint-Marc (de Venise). Ici, le palais de ce nom développe ses immenses façades crénelées, percées de fenêtres guelfes et surmontées d'une tour colossale. Il frappe et arrête les arrivants par la majestueuse et sombre grandeur de son aspect. Bâti avec les débris d'un autre monument de triste célébrité qui a vu couler le sang des martyrs, longtemps l'habitation des papes, il a joué un rôle dans l'histoire de la ville et du monde, *urbis et orbis*. C'est dans sa vaste cour que les Romains, non sans éprouver de sinistres pressentiments, ont aperçu pour la première fois un parc d'artillerie que Charles VIII avait amené. C'est dans cette cour même qu'est né le style de la renaissance romaine: les arcades qu'on y voit sont le premier, timide et gauche essai de copie de l'architecture du Colisée. « Plus château que palais, s'écrie Giovanni Corraro,

c'est le plus notable de tous les édifices de Rome. » Pie IV, il y a vingt ans, en fit don à la Seigneurie ; un jour il passera à l'Autriche.

Nous nous trouvons ici entre les approches du Capitole, le quartier de prédilection de Paul III, dernier pape qui ait habité le palais de Saint-Marc, et entre le versant occidental du Quirinal, qui n'est plus le domaine, mais où l'on respire encore l'atmosphère des Colonna. Ces puissants seigneurs résident toujours et résideront encore pendant des siècles dans leur palais plusieurs fois centenaire et dont la vaste cour leur servait jadis de place d'armes. A côté, s'élèvent l'église et le couvent des Apôtres, où frà Felice a vu plus de mauvais que de bons jours, et où il s'est complu lorsqu'il exerçait les fonctions de supérieur, à rendre la vie dure à ses moines, où l'on montrera aux générations à venir les deux cellules par lui occupés et qui seront un jour l'habitation d'un autre frère conventuel célèbre, Ganganelli, Clément XIV. Dans les traditions du couvent une anecdote survivra. Lorsque les moines des Apôtres, à l'occasion de son exaltation, vinrent offrir leurs hommages à Sixte-Quint et profitèrent de l'occasion pour lui demander des grâces et des faveurs, leur ancien confrère en religion reçut fort mal ces sollicitations. A la fin de l'audience, le cuisinier de la communauté s'approcha : « Saint-Père, dit-il, vous vous souviendrez sans doute des mauvais repas que vous avez faits chez nous. » Sa Sainteté n'en disconvint pas. » — « C'est la faute du manque d'eau. Donnez nous de l'eau. » Le pape trouva que c'était la seule demande raisonnable qu'on lui eût adressée et

fit construire une belle fontaine (aujourd'hui délabrée) dans l'une des cours du couvent.

Nous nous dirigeons vers le Capitole en passant devant le temple Farnésien, le *Gesù*. Cette église, avec la petite habitation attenante des Pères de la Compagnie, où saint Ignace est mort, où saint François Borgia vient à peine d'expirer, a déjà donné son nom à la place des Altieri, dont les maisons portent encore le cachet de l'âge féodal, en attendant que leur pape y fasse ériger l'un des plus somptueux palais de Rome.

En face, Paul III, à l'occasion d'une visite de Charles-Quint, a ouvert la communication avec le Capitole. Plusieurs des maisons et des sombres palais situés des deux côtés de la rue et de la place d'*Ara-Cœli* appartiennent à son pontificat. Les hauts et étroits portails encadrés de grosses pierres rustiquées, plus faits pour admettre des cavaliers que des carrosses, les grandes mais rares fenêtres, toute l'architecture donnent à ce quartier un caractère sévère et solennel; mais un dernier souffle de l'âge d'or, si près encore de cette époque, se reconnaît à la pureté du dessin et aux belles proportions.

Nous gravissons la *cordonata* de Michel-Ange, et nous voici sur la place du Capitole, tout couvert d'échafaudages et en train de subir de grandes transformations.

Nous nous abstiendrons de descendre sur le Forum, encore abandonné aux bestiaux et aux chercheurs de statues antiques. Nous ne pénétrerons pas, en passant sous l'arc de Titus, dans des quartiers presque déserts, voués à jamais, à ce qu'il paraît, à la solitude,

au silence et à la prière. Nous avons hâte de gagner le centre de la ville, le foyer de toutes les activités mondaines qui agitent Rome moderne, Rome temporelle, le grand triangle entre le *Corso*, le Tibre et le Capitole.

Des artères longues mais étroites et tortueuses la traversent en convergeant vers le pont Saint-Ange. La *via* Giulia et celle de Monserrato, le *faubourg Saint-Germain*, le quartier des grandeurs d'autrefois, sont les plus riches en palais, et les moins animées. C'est aux *banchi*, dans la longue *Strada papale*, et, de l'autre côté de la place Navone, dans le quartier opulent des Espagnols, dans les rues des Coronari et Tordinone, que la Rome de Sixte-Quint déploie non ses grandeurs, mais son activité, ses richesses et son exubérante vitalité. Du lever du soleil jusqu'à son coucher, jusqu'à l'*Ave-Maria*, la foule se presse dans ses rues mal pavées, mais où l'on trouve toujours de la fraîcheur et de l'ombre. Plus nous approchons du pont, plus se multiplient les palais modernes, c'est-à-dire ceux qui ont été bâtis dans les derniers trente ans[1]. Ce sont les habitations des hommes nouveaux, des prélats, parvenus grâce au mérite, au hasard, ou aux *Monti*, mais pas assez riches pour faire

[1] Paolo Paruta, arrivé à Rome en qualité d'ambassadeur de Venise, un an et demi seulement après la mort de Sixte-Quint, fait à son retour, en 1595, la description suivante de la ville éternelle : « En résumé je dirai seulement que la ville et cour de Rome sont présentement arrivées à l'apogée de la grandeur et de la prospérité. Ce qui le prouve, c'est qu'on y vit avec une pompe et splendeur extrême. Le luxe a pénétré dans toutes les capitales et jusque dans les pays barbares, mais nulle part plus que dans cette ville et cour de Rome; car au goût du faste et des commodités de la vie elles joignent les moyens de le satisfaire. Des fortunes énormes se sont faites, et les dépenses augmentent en proportion. On est étonné de voir à quel point s'est généralisée la splendeur qu'autre-

comme font les cardinaux qui pour leurs vastes habitations, pour les jardins dont ils les entourent, recherchent et trouvent, sur les collines, l'air et l'espace qu'il leur faut. Les grands banquiers aussi, qui donnent le nom à ce quartier, y ont, avec leurs comptoirs, des demeures presque princières. La presse dans les rues étonne les étrangers. Ils trouvent qu'à Paris le *Marais* est à peine aussi animé, que Venise seule l'est davantage.

Autour du Panthéon et de la Minerve, on n'entend parler que des langues étrangères, surtout le français. Les loueurs de maisons y font leurs meilleures récoltes. Ce sont des appartements luxueux, tendus de cuir de Cordoue, garnis de meubles sculptés et dorés. Malgré les prix élevés, il n'est pas facile d'en trouver, car les étrangers ne sont pas des touristes. C'est l'espérance de faire fortune qui les amène, et l'espérance a la main ouverte; elle compte sur l'avenir, sur l'inconnu, qui a tant de charmes, et ne regarde pas trop à la dépense [1]. Ce qui manque à ces établissements, c'est la propreté, le linge, mais le luxe et le brillant y abondent.

fois un petit nombre des principaux cardinaux et quelques barons seulement étaient à même de déployer. Les constructions et les ameublements des palais se font avec une pompe vraiment royale. Les édifices publics et privés, les temples et palais, les rues, fontaines et maisons de campagne, bâtis dans ces dernières années, suffiraient seuls pour faire l'ornement d'une ville de premier ordre. » — Rel. Ven. Rome, Coll. Alberi.

[1] Tous ces renseignements sont empruntés à des manuscrits du temps de la Bibliothèque impériale de Paris, Fonds fr. 5550, 5562. Fonds St-Germ. 1162, au *Voyage de Montaigne*, aux *Avvisi*, à une foule de livres de l'époque, et, en petit nombre, aux correspondances diplomatiques.

Les voitures circulent avec peine. Le nombre en est considérable. Quiconque se respecte ne saurait s'en passer. Charles Borromée lui-même avait dit qu'à Rome il fallait deux choses : aimer Dieu et avoir carrosse. La forme de ce véhicule rappelle la tartane espagnole. C'est un cylindre ouvert des deux bouts, percé de deux portières aux côtés, et caboté dans un panier sur quatre lourdes roues. Les élégants pratiquent dans la toiture des vasistas pour regarder les belles dames qui aiment à se montrer aux fenêtres. « Ils en font un astrolabe, s'écriait un prédicateur très-éloquent et populaire qui prêchait aux jésuites, selon Montaigne, non sans beaucoup de suffisance parmi son excellence de langage. » Vers la place et le pont de Saint-Ange, la foule est compacte pendant la plus grande partie de la journée. On se dirait en plein jubilé, alors que, du temps de Boniface VIII, la police prenait des mesures de précaution pour faciliter la circulation[1]. Quel embarras quand Sixte-Quint passe par les rues encombrées pour « faire une chapelle, » porté dans un brancard ouvert de tous les côtés, précédé et suivi d'officiers, de sa garde suisse, de cardinaux et d'évêques tous montés sur de beaux mulets[2] !

[1] Come i Roman, per l'esercito molto,
L'anno del giubbileo, su per lo ponte
Hanno a passar la gente modo tolto;

Che dall' un lato tutti hanno la fronte
Verso 'l castello, e vanno a santo Pietro
Dall' altra sponda vanno verso 'l monte (Giordano).

DANTE, *Enfer*, ch. XVIII.

[2] « Il est porté, écrit un voyageur français, dans un brancard ouvert de tous côtés et doublé par dedans et dehors de velours rouge et cramoisi, orné de franges d'or et d'argent, ses armoiries derrière. Il est

Les étrangers sont surpris d'apercevoir si peu de femmes de qualité, car elles sortent rarement et jamais autrement qu'en voiture. Les carrosses sont chargés d'ecclésiastiques, de prélats, de moines, de jésuites. Les barons aussi préfèrent la voiture au cheval. Ce n'est qu'au *Corso*, à l'heure de la promenade et pour se montrer aux dames, qu'on les voit caracoler, soit pour faire cortége au pape ou à quelque ambassadeur, soit pour fêter le saint de leur quartier, de l'église dont les somptueuses chapelles contiennent les cendres de leurs ancêtres en attendant les leurs. « Ils sont, selon Montaigne, fort simplement vêtus, à quelqu'occasion que ce soit, de noir et de sarge de Florence, et, parce qu'ils sont un peu plus bruns que nous, je ne sais comment ils n'ont pas la façon de ducs, de comtes et de marquis, comme ils sont, ayant l'apparence un peu vile; courtois au demeurant et gracieux tout ce qu'il est possible. » Comme les Italiens en général, ils sont excellents cavaliers et inférieurs seulement aux Espagnols qui, grâce aux combats de taureaux, non encore abandonnés aux *toreros* mercenaires du peuple, ont appris l'art de dominer, de régler les mouvements du cheval et créé la haute école. Les ma-

assis comme dans un bahut, vêtu de ses ornements accoutumés. La chaise est portée sur les épaules par huit hommes vêtus de longues robes écarlates rouges, les bras passés, et les manches de satin rouge (c'est encore la livrée des papes). Devant lui marchent les officiers, les trompettes et la garde suisse vêtus de manteaux et bonnets rouges. Après lui suivent les cardinaux en longues robes de camelot rouge, aussi beau que satin, et les évêques montés tous sur leurs mulets superbement accoutrés. Après suit une autre litière, portée par deux mulets, dans laquelle il n'y a personne. Elle a toujours accoutumé de suivre. Et à la queue suit une compagnie de chevau-légers avec les lances. Elle est de la garde ordinaire du pape. » — Bibl. imp. Paris, Fonds fr. 5550.

néges de l'Italie jouissent d'une grande célébrité. Plus que les universités et presque autant que les sanctuaires, ils attirent annuellement de France et d'Allemagne un grand nombre de gentilshommes. Les plus renommés se trouvent près du Latran et du Colisée. C'est là que les étrangers de distinction font connaissance avec la jeunesse romaine, car le salon n'existe pas. La vie de famille ou de coterie remplace le commerce habituel et continu de ceux qui composent ce qu'on appellera un jour la société. Dans les grandes occasions seulement, il y a des assemblées nombreuses. C'est là ou au *Corso*, pendant le carnaval, aux représentations théâtrales, qu'on peut approcher les femmes de qualité, moins belles que celles du peuple, mais fort agréables, et toujours, quand elles se montrent, richement parées de perles et de pierreries. Montaigne trouve « qu'on en voit de moins laides qu'en France. La tête, elles l'ont sans comparaison plus avantageusement accommodée. Le corps est mieux en France, leur contenance a plus de majesté, de mollesse et de douceur. » On ne les voit jamais en public en compagnie d'hommes ; mari et femme même ne sortent guère dans le même carrosse.

C'était un âge démonstratif. Les hommes, en se rencontrant dans la rue, se faisaient de profondes révérences. Les amis s'embrassaient avec effusion. On saluait les femmes qui passaient en voiture, on se jetait aux pieds des personnes auxquelles on avait une faveur à demander. Pour témoigner de ses sympathies, pour des félicitations ou des condoléances, on avait toujours des larmes abondantes à sa disposition.

Les repas étaient somptueux et d'une longueur extrême. Dans la pièce où l'on servait le dîner, car la salle à manger n'était pas inventée, ou dans la pièce précédente, était étalée, sur des buffets sculptés, la vaisselle d'argent, ordinairement d'une grande richesse et conservant le style du *cinque-cento*. Les principaux des convives prenaient place à côté ou en face du maître de la maison. Les dames paraissaient rarement à table. On servait le vin versé dans des coupes, et chaque invité y mettait de l'eau, que des valets vêtus de riches livrées lui présentaient dans une aiguière d'argent. Les invités placés près du maître étaient seuls servis par les échansons de la maison ; ceux qui occupaient les bouts de la table s'aidaient eux-mêmes en mettant la main dans les plats. Les convives les plus marquants se rinçaient la bouche avant et après le repas. La hiérarchie sociale se rencontrait partout. On aimait les vins capiteux de Grèce, surtout le Malvoisie et les grands crus napolitains comme le *Lachrima* et le *Mangiaguerra*[1]. Si l'art culinaire était fort développé, l'école laissait à désirer et supposait des forces surhumaines de digestion. Le grand Vatel du seizième siècle, le *cuisinier secret*, c'était son titre officiel, de Pie V, de ce saint pape qui ne dépensait pas six jules pour ses repas personnels, mais qui aimait à traiter ses convives d'une manière digne du Vatican, Bartolommeo Scappi, n'existait plus, mais ses mânes n'avaient cessé d'inspirer les artistes des générations suivantes.

[1] Bernardo Navagero, Rome, 1558. Rel. Ven. Coll. Alberi : « È possente e gagliardo, nero e tanto spesso che si potria quasi tagliare. »

Grâce à son livre[1], la postérité peut juger de ses théories, heureusement abandonnées par la pratique. « Le cuisinier prudent, dit-il, et à la hauteur de sa mission, qui veut commencer, continuer et finir avec honneur, doit imiter l'architecte lequel, après avoir fait ses plans, jette les fondements et érige sur cette base solide les merveilles de son génie... » Le cuisinier doit avoir égard à la diversité des goûts, et ses œuvres doivent non-seulement plaire au palais, mais aussi charmer l'œil par la beauté des formes et des couleurs. Il faut qu'il possède une connaissance approfondie des créations de la nature de toute sorte, des volailles et quadrupèdes, des poissons, des fruits et légumes. Il doit, pour sa personne, être agile, patient, modeste dans tout ce qu'il fait, sobre autant que possible, car s'il manque de sobriété il perd la patience et, avec la patience, la finesse du goût. L'honneur du maître et le sien doivent lui être sacrés, et l'intérêt du maître passer avant toute chose, hormis l'honneur. Il doit être riche d'expédients, et capable en cas de besoin de donner à la même matière les formes et les goûts les plus divers. Après l'humilité et les autres qualités

[1] Il est devenu fort rare ; en voici le titre exact : Opera di M. Bartholomeo Scappi, cuoco secreto di papa Pio Quinto, divisa in sei libri. — Nel primo si contiene il ragionamento che fa l'autore con Gio suo discepolo. — Nel secondo si tratta di diverse vivande di carne si di quadrupedi, come di volatili. — Nel terzo si parla della statura e stagione de' pesci. — Nel quarto si mostrano le liste del presentar le vivande in tavola cosi di grasso come di magro. — Nel quinto si contiene l'ordine di far diverse sorti di paste, et altri lavori. — Nel sesto et ultimo libro si ragiona de' convalescenti, et molte altre sorti di vivande per gli infermi. — Con il discorso funerale che fu fatto nelle essequie di papa Paulo III. — Con le figure che fanno bisogno nella lucina, et alli reverendissimi nel conclave. — *Venetia*, 1570, in-4°.

désignées, vient la propreté de sa personne. Il doit étudier le goût du prince ou seigneur qu'il sert et ne se jamais fier aux aides et marmitons, car, suivant le proverbe : « Qui se fie beaucoup est beaucoup trompé. » Le grand chef, on le voit, avait comme tous ses successeurs, dignes de leur vocation, une haute idée de sa mission. Il ne nous est pas permis de le suivre dans l'exposé de son art, d'examiner les nombreux menus qu'il indique, ni d'en pénétrer les mystères. Nous nous bornerons à dire que, dans les grands dîners, il y avait quatre services; que le premier consistait en fruits confits, qu'on y voyait des pâtés représentant les armes du pape ou contenant de petits oiseaux ; que les autres services se composaient d'une multitude de plats de tout genre, la volaille avec son plumage, des chapons cuits en bouteilles, les viandes, les poissons, le gibier, les plats sucrés alternant de façon à bouleverser toutes nos idées culinaires. Il y avait des mets préparés à l'eau de rose, et les substances les plus hétérogènes se rencontraient souvent dans le même plat. Le disparate passait pour le sublime du genre. Avant le dessert, la nappe était enlevée, on se lavait les mains, et la table se chargeait de plats doux fortement parfumés, d'œufs confits et de sirops; au moment de se lever, on distribuait des bouquets de fleurs. En carnaval, les soupers étaient fort à la mode[1]. Les dames y prenaient part. Elles seules étaient assises, et servies par leurs maris, qui

[1] Le souper du mardi gras s'est conservé dans les maisons princières et dans beaucoup de familles. Ce jour-là tout le monde est invité, ou donne à souper.

se tenaient debout derrière leurs chaises. A la fin du repas, on enlevait la table, au-dessous de laquelle il s'en trouvait une autre, avec le dessert.

Rome n'était jamais plus brillante que dans les dix jours qui précèdent le mercredi des Cendres. Paul II, dont la bonhomie se complaisait à répandre la gaieté autour de lui, avait transféré au *Corso* les jeux traditionnels de la place Navone. Assis dans la petite pièce du coin du *palazetto* de Saint-Marc, d'où l'on domine cette rue dans toute sa longueur, il aimait à assister aux divertissements des derniers jours du carnaval, et à voir arriver les *barberi* (petits chevaux de course) qu'on arrêtait et arrête encore au-dessous de ces fenêtres. C'est de là que date la servitude attachée à cette chambre : depuis quatre cents ans, pendant ces heures de gaieté folle, le gouverneur de Rome, revêtu de sa robe officielle qui n'a pas varié de coupe, vient s'y installer avec sa suite. Sous Grégoire XIII, les courses avaient fort dégénéré. On faisait non-seulement courir des chevaux et des buffles, mais aussi des juifs et des enfants, et la licence dépassait toutes les bornes. C'est Sixte-Quint qui rétablit le bon ordre par des ordonnances régissant encore, sauf quelques modifications, ces saturnales modernes.

A Rome comme dans toute l'Italie, excepté à Milan où, à cause de la captivité de l'archiduc Maximilien, le gouverneur avait défendu les réjouissances publiques, le carnaval de 1588 fut particulièrement animé. Les rigueurs des premières années de ce pontificat avaient rétabli l'ordre et la sécurité. Dès lors il y eut moins d'exécutions, moins de ces exemples d'une sévérité

extrême, et Rome redevint ce qu'elle était autrefois, ce qu'elle sera toujours, les circonstances le permettant, une ville qui aime à s'amuser. Dans les régions du pouvoir aussi, on se laissait aller à la gaieté. Les affaires politiques se présentaient sous des couleurs moins sombres. L'*Armada* de Philippe II allait quitter enfin les ports de l'Espagne. Les Guises n'étaient pas encore massacrés. Des espérances vagues d'un avenir meilleur se rencontraient dans tous les esprits. Ceux qui approchaient le Saint-Père le trouvaient de fort bonne humeur. On obtint même de lui la permission pour les comédiens ambulants de jouer dans les maisons particulières. La défense des masques fut levée. Tout le monde pouvait se costumer à la condition de payer un demi-gros destiné à des œuvres pieuses. Un nouvel édit défendit sous des peines sévères d'insulter les juifs au *Corso*. A la place Navone, on put faire la fête du pont d'Horace, après que les entrepreneurs eurent livré des otages, comme garantie du maintien de l'ordre. Enfin, le pape étant en si bonnes dispositions, on ose lui demander et il accorde l'autorisation de représentations publiques à la célèbre troupe des Desiosi, la première de l'Italie; mais il est bien entendu que les représentations auront lieu pendant le jour; que les rôles des femmes seront tenus par des hommes; que le public assistera sans armes. Aussi, tout se passe à merveille. Il y a bien un peu de scandale. On surprend la célèbre Angela, cette beauté sicilienne si renommée, dans le carrosse de Mgr Volta, le gouverneur du Borgo. Le cas est grave, car il est défendu aux femmes de son état de se montrer en voiture, et

c'est dans celle d'un prélat qu'on l'a trouvée; mais on est clément. La belle dame ne reçoit pas le châtiment voulu par la loi et Mgr Volta n'est pas jugé responsable des personnes que son cocher promène dans Rome. Des mauvais plaisants qui ont fait du tapage au *Corso*, en sont quittes pour la défense de sortir pendant le reste du carnaval. Un homme déguisé en femme choque les sbires par la liberté de ses allures. Il reçoit trois coups de volées de cordes « de bonne mesure; » mais comme c'est un gentilhomme, on a l'attention de respecter son incognito, et on lui permet de garder son masque pendant l'exécution. C'est le petit événement du mardi gras. Le mercredi des Cendres, le pape quitte sa vigne, où il a passé les derniers jours, pour tenir chapelle à Sainte-Sabine, et donner les cendres selon sa coutume, le cardinal Aldobrandini disant la messe.

Pendant ce carnaval, plusieurs mariages sont célébrés dans le grand monde. Donna Camilla et beaucoup de dames romaines assistent aux festins des noces. Celles du seigneur Gottofredi ont été splendides. Le souper a coûté 500 écus. Toutes les dames de l'aristocratie et quatre cardinaux, sur onze invités, ont daigné y assister, les pourprés soupant à part. Les ambassadeurs se mettent aussi en frais. Celui du roi très-chrétien qui habite le palais Lanti offre une collation aux cardinaux, seigneurs et dames affectionnés à la France. Des fenêtres, on admire un simulacre de tournoi exécuté par la jeunesse dorée. Le lendemain, une fête semblable est donnée par d'autres seigneurs romains au *Corso*, devant le palais d'Urbin, dont le comte d'Oliva-

rès fait les honneurs à l'élite de la société amie de l'Espagne. Le Saint-Père a aussi, à sa façon, participé aux gaietés du carnaval. Après un sermon que le P. Tolédo avait prêché dans la salle de Constantin, Sa Sainteté avait reçu à souper sa sœur, le cardinal Montalto, Don Michel Peretti et leurs deux sœurs. Donna Camilla s'était ensuite retirée avec la jeunesse dans son habitation au palais de l'archiprêtre de Saint-Pierre, et là les Desiosi avaient eu l'honneur de représenter une comédie fort applaudie. Un autre soir, Donna Camilla et ses petits enfants assistent à la pièce qui se donne dans le palais du seigneur Ridolfi. On compte dans l'auditoire jusqu'à neuf cardinaux et toutes les dames de l'aristocratie. De semblables divertissements ont lieu chez Virginio Orsini, Federico Cesi, Giuliano Cesarini et Orazio Ruccellai. Le cardinal Sforza donne une soirée théâtrale dans sa garde-robe ; on est en petit comité ; quelques cardinaux et plusieurs prélats en font partie.

Le goût du théâtre était alors fort répandu. Il n'y avait pas encore de salles publiques, mais les princes commençaient à faire construire des scènes dans leurs palais. L'Académie olympique, à Vicence, en avait donné l'exemple[1]; on voit encore dans cette ville le théâtre de Palladio. Le grand-duc Côme, fit dans ce but, approprier par Vasari l'un des salons des *Uffizi*[2]. On étudiait et imitait les anciens. La mise en scène, les décors et les machines faisaient l'admiration des spec-

[1] En 1580. Le théâtre a été achevé après la mort de l'architecte. Le théâtre Farnésien de Parme ne date que de 1618.

[2] Andrea Gussoni, 1576. Rel. Ven. Coll. Alberi.

tateurs[1]; mais les pièces qu'on donnait témoignent de la triste décadence de la littérature. La forme était tout; l'originalité, l'invention, la poésie faisaient presque complétement défaut. Les comédies manquaient du sel de Machiavel, mais elles en empruntaient la licence. Les situations étaient plus qu'équivoques, et le langage d'une crudité extrême. Pietro Aretino, Grazzini, plus connu sous le nom de Lasca, l'un des fondateurs de l'académie de la *Crusca*, l'ennemi officiel du Tasse; Lodovico Dolce, Matteo Galladei comptaient parmi les auteurs les plus appréciés; *l'Amour constant*, *les Dédains injustes*, *la Calandra*, *l'Alexandre*, parmi les pièces les plus à la mode[2]. Tous ces auteurs méritent l'oubli où ils sont tombés. A l'occasion des noces du duc Charles-Emmanuel avec l'infante Catherine, Guarini venait de créer le drame pastoral. On a de la peine à concevoir l'enthousiasme produit par son *Pastor fido*. Les tragédies fort goûtées étaient de ternes et lourdes imitations des Grecs. On les représentait dans les colléges des jésuites et dans les maisons des cardinaux et de la haute prélature où la *Mandragola* n'était plus de saison. Aux cours des princes, on les tolérait à la condition que la richesse des costumes et décors des intermèdes aidassent à faire supporter les vides et interminables tirades des héros et des dieux de l'Olympe. Il y avait enfin des *tragi-comédies spirituelles*, heureusement

[1] Voy. la curieuse *Descrizione dell' apparato e degli intermedi fatti per la comedia rappresentata in Firenze, nelle nozze dei serenissimi Don Fernando Medici e Madama Christina di Lorena, Grand-Duchi di Toscana*. Florence, 1589.

[2] Prologue de *l'Amore scolastico*, de Raffaello Martini. Florence, 1570.

en petit nombre. C'était de la philosophie chrétienne entremêlée de scènes burlesques, et faite pour dégoûter à jamais de la morale qu'elle prêchait[1]. En dehors des compagnies d'amateurs qui se formaient dans presque toutes les villes un peu considérables, il y avait des troupes de comédiens ambulants qui jouaient alternativement dans les grands centres. Elles étaient un des liens entre les différentes parties de la péninsule, et contribuaient beaucoup à faire disparaître les dialectes du langage habituel des classes supérieure et moyenne qui fréquentaient le théâtre.

Une première édition, incorrecte et défectueuse, de *la Jérusalem délivrée* venait de paraître à l'insu de l'auteur. Malgré l'hostilité du grand-duc François, fort irrité contre le poëte, et de l'académie de la *Crusca*, l'œuvre du Tasse eut un succès immense. Elle le devait à la beauté de la diction, et la diction suffisait à cette génération essentiellement prosaïque, tenant à l'élégance des formes, trop absorbée par les soucis de la vie réelle pour donner à la littérature une attention sérieuse, pour chercher dans les spectacles ou dans la poésie autre chose qu'une distraction passagère, une occasion de rire, d'admirer de beaux décors et de belles femmes[2].

Pour se faire une idée du goût du temps, il faut

[1] *La Conversione del peccatore a Dio*, par Battista Leoni, dédié à la grande-duchesse Christine de Toscane; Venise 1601, et d'autres pièces de ce genre.

[2] A Rome, il était strictement défendu aux femmes de paraître sur la scène; mais cette sévérité était inconnue en dehors des États pontificaux.

avoir le courage de parcourir les nombreux essais critiques publiés alors ordinairement en forme de dialogue. On contestait le mérite d'Arioste, on condamnait Dante. « Ce poëte, dit Giuseppe Malatesta [1], a emprunté ses ailes à Icare pour s'éloigner tant qu'il pouvait du vulgaire et, à force de chercher le sublime, il est tombé dans une mer obscure d'obscurités. Il est philosophe et théologien ; du poëte il n'a que les vers. Pour mesurer son *Enfer*, son *Purgatoire*, son *Paradis*, il faudrait des astrolabes ; pour les comprendre, on devrait toujours avoir sous la main quelque théologien capable de donner un commentaire. Sa diction est souvent barbare et crue ; il cherche à être dégoûtant et obscur là où il lui serait si facile d'être élégant et clair, ressemblant en ceci à ces princes et grands personnages qui ont une belle main, mais qui par affectation écrivent en caractères illisibles. »

Nous entrons dans l'un des palais de l'aristocratie. La cour entourée d'arcades, peu spacieuse encore, car les vastes *cortiles* appartiennent au dix-septième siècle [2], est remplie des laquais et estafiers des convives, tous munis de torches. Un escalier étroit et fort roide mène à la *sala* où se tiennent les domestiques de la maison. Nous traversons la seconde pièce, celle des valets de chambre et nous sommes, dans la suivante,

[1] *Delle nuove poesie, ovvero delle diffese del Furioso. Dialogo del signor Giuseppe Malatesta al serenissimo Duca di Ferrara;* Verone, 1589.

[2] Fort peu de palais antérieurs au dix-septième siècle ont des cours spacieuses : ce sont les palais de Saint-Marc, Colonna, Orsini, *Governo-Vecchio* (alors Borgia), Cesarini Sforza et Altemps.

l'anticamera nobile, reçus par l'un des gentilshommes de service. Il nous fait passer par une enfilade de salons dont les voûtes sont peintes, si elles ne sont pas remplacées par des soffites en boiseries sculptées et richement dorées. Dans ce cas, de larges bandes couvertes de fresques entourent le haut de la chambre. Les murs sont tendus d'*arrazzi* ou de cuirs dorés, rarement encore ornés de fresques. Ces peintures nous laissent froids. On voit que les artistes[1] travaillent vite et à bon ma ché, qu'ils reproduisent machinalement certains motifs de Michel-Ange ; que les efforts surhumains de leurs figures ne s'expliquent que par le désir de frapper l'œil ; qu'on produit des effets sans cause, et que l'exagération de la composition ne parvient pas à masquer l'impuissance du compositeur. Ce qui charme, ce sont les encadrements, les arabesques, les fruits, les fleurs, les mascarons, le remplissage en un mot, car l'essentiel ne supporte pas la critique. Vasari mort depuis plusieurs années, les Zuccaro, surtout Frédéric, sont les plus appréciés. Des peintres de moindre renom, Paris Nogari, Cesare Nebbia, Salimbeni, dont les meilleurs produits appartiennent à leur jeunesse, Roncalli dit le Pomerancio, l'auteur des horreurs de Saint-Étienne *rotondo*, tous ces maîtres sont en pleine activité[2]. Ils décorent les appartements de la noblesse et couvrent de fresques colossales, qui ne résisteront pas à l'intempérie des hivers, les façades des maisons bourgeoises. En attendant l'avénement des Carrache qui, par leurs célèbres fresques

[1] Burkhardt, *Cicerone in Italien.*
[2] On peut voir de leurs œuvres dans la villa Peretti.

au palais Farnèse, inaugureront sous peu une nouvelle école, l'art de la peinture dépérit à vue d'œil.

Dans les appartements on voit peu de ces riens élégants que les générations à venir aimeront à entasser dans leurs salons. Sous ce rapport, Rome est fort arriérée en comparaison de Venise; les petits écrans, dits cabinets, sont encore rares, mais la vaisselle plate trahit l'influence de Benvenuto Cellini, mort depuis une quinzaine d'années seulement. Les orfévres romains sont et resteront des artistes.

En général, la statuaire avait, plus que l'architecture et la peinture, échappé à la loi commune de l'époque, à la décadence rapide des arts. Le genre de Michel-Ange prédominait. Sans doute c'étaient des pygmées qui s'efforçaient de marcher sur les traces du géant, et qui encore n'en imitaient que les erreurs. Cependant, en cherchant bien, on trouve parmi les œuvres de ces sculpteurs de petits et même de grands trésors [1].

Le goût des antiques était fort répandu. Les grands personnages et de riches particuliers ornaient les cours de leurs maisons de statues qu'on trouvait presque partout, et en grand nombre dans les Thermes, au Palatin et autour du Capitole. Sixte-Quint avait autorisé les fouilles; elles donnèrent de bons résultats, mais firent tomber bien des restes d'édifices romains que

[1] Le célèbre tombeau de Paul III, à Saint-Pierre, exécuté plusieurs années après la mort du pape, œuvre de Guglielmo della Porta et la fontaine des Tortues, devant le palais Mattei, peuvent être comparés aux plus belles créations de l'âge d'or. On a quelquefois contesté que cette fontaine, d'abord appelée des Dauphins, soit de Guiglielmo della Porta. D'après la *Roma figurata*, érigée en 1585 aux frais du peuple romain et au prix de douze cents écus, elle aurait été dessinée par le Florentin Taddeo Landini.

les chercheurs de sculptures démolissaient sans scrupules[1].

Toujours conduit par le gentilhomme, nous arrivons enfin à la *stance* fort imparfaitement éclairée où se tient l'assemblée. Les dames sont assises, le long des murs, sur des fauteuils ou des tabourets dorés. Les hommes forment des groupes. S'il y a quelque cardinal, on lui rend des honneurs presque royaux. Les grands seigneurs, les chefs de famille ne sont approchés qu'avec de grandes démonstrations, mais la conversation est familière et libre. On parle haut, on rit ; hommes et femmes disent tout et nomment toute

[1] Voy. les manuscrits français précédemment cités. — *Le Antichità della città di Roma, opera non fatta più mai da scrittor alcuno;* Venise, 1558, contient une description des collections d'antiques qui existaient alors au Vatican, au Capitole et dans les maisons des particuliers. En parlant de la Vénus du Belvédère, l'auteur dit : « Gli antichi la dipinsero ignuda, perchè apparessero le sue gran belleze, o pure perchè gli amanti, che lei ed il figluolo seguono, mostrano tutti ignudi i loro pensieri, e fanno molto all'aperto le loro cose, non credendo però, che altri le vegga. » « Les anciens représentaient la déesse nue, pour en faire valoir la beauté, ou bien parce que les amants, voués au culte de la mère et du fils, montrent à nu leurs désirs et agissent sans se gêner, croyant que personne ne les voit. » La liste des statues de Mgr Caipi remplit douze pages. Après celles du Belvédère et du Capitole, les collections du cardinal Alexandre Farnèse et des Savelli étaient les plus renommées. Il y en avait à la chancellerie, aux palais Regis, appelé par le peuple la Farnesina, non loin de la Chancellerie ; aux palais Madama, Valle, Santacroce, Serlupi, dans ceux des Massimi et Alferi, de Camille Capranica, des Mellini, de Buffalo Macarone, dans l'habitation de l'archevêque de Chypre et de plusieurs prélats, comme Mgr Fiore, Mgr Gaddi, Mgr Faratini, qui demeurait à la tour des Sanguigni. Les artistes aussi collectionnaient. On voyait de belles antiques chez les sculpteurs français Rigattier et Aragon, et chez les maîtres Giaccomo, Linardo et Tommaso. Du temps de Sixte-Quint, le palais du seigneur Jean-Georges Cesarini contenait des trésors. Montaigne y admirait « les vraies têtes de Zénon, de Possidonius et d'Euripides, comme portent leurs inscriptions grecques très-anciennes. »

chose par son nom. Ce sont les cancans de la ville et de la cour qui font les frais des causeries. Nous sommes loin déjà du raffinement qui distinguait la société italienne (dans un moindre degré celle de Rome) aux quatorzième et quinzième siècles. On abandonne aux académies, à quelques rares réunions d'hommes de lettres, bien inférieurs aux humanistes de la Renaissance, le plaisir de s'entretenir des arts et des sciences. Naguère on rencontrait des savants au palais de Massa de la place Navone, chez le cardinal Borromée, et à la Chancellerie chez le cardinal Farnèse. Maintenant les beaux esprits se réunissent au *Corso* dans une maison particulière, car dans le grand monde la littérature est passée de mode. Les temps sont trop sérieux; la réforme a pénétré aussi dans les palais; les mœurs de la société s'en sont ressenties. On est plus moral et moins amusant qu'autrefois. On a l'esprit moins cultivé. Il n'existe plus de Pic de la Mirandole, et les femmes qui lisent les auteurs grecs, si nombreuses il y a cent ans, sont maintenant fort clair-semées. La position sociale de la grande dame est changée. Elle est moins indépendante, plus chrétienne, et meilleure mère de famille. Elle ne sort que pour visiter l'église. Elle emploie l'argent dont elle dispose à des œuvres pieuses ou à bâtir et orner des chapelles, le tombeau du mari, si elle est veuve[1].

Quoique la simplicité et l'ingénuité du naturel italien percent toujours, la facilité des rapports d'autrefois a, quelque peu, cédé à la roideur du cérémonial

[1] C'est l'histoire de bien des monuments sépulcraux des grandes familles, à Rome et dans les villes féodales.

espagnol qui envahit la péninsule et surtout Rome, pendant que les mœurs et les goûts florentins se transportent à la cour des Valois, en attendant que celle de Louis XIV donne, à son tour, le ton à l'Italie et à l'Europe.

Les hommes portent fort bien leur justaucorps, la fraise, le manteau court et la longue rapière. Nous ne sommes pas de l'avis de Montaigne[1]; nous leur trouvons grand air. Ils ont le type aristocratique, et les étrangers qui les approchent en vantent la prévénance et l'exquise politesse.

La société, si on peut se servir de cette expression, est encore fort peu nombreuse, et toujours divisée en deux grandes factions; ce ne sont plus la *Colonnese* et l'*Orsinienne*, mais celles de l'Espagne et de la France. On n'en est pas aux hostilités ouvertes, mais il y a toujours du froid, et, sauf les réceptions officielles, on évite de se rencontrer quand on n'est pas de la même couleur. Dans l'aristocratie romaine les Colonna et les Orsini occupent, sans contestation, la première place. Les Gaëtani et les Conti suivent immédiatement; les Massimi prétendent descendre en ligne droite de Fabius Maximus Cunctator; les Cesarini des Césars. Ceux-ci possèdent, dans la personne de la signora Clelia, fille naturelle du cardinal Farnèse, épouse de Giovanni Cesarini, la beauté la plus célèbre de l'époque, « la femme, dit Montaigne, qui est sinon la plus agréable, sans comparaison la plus aimable qui fût pour lors à Rome, ni que je sache ailleurs. » Les

[1] On peut en juger par les nombreux portraits du temps qui se sont conservés dans les familles romaines.

Altieri ont déjà, au onzième siècle, rivalisé avec les Colonnesi, que les Capranica ont toujours suivis; les Cesi, les Mattei sont des plus riches; les Patrizi des plus nobles. Les Vitelli, les Lancellotti, les Santacroce, les Teodoli, les Bocapaduli, les Cenci, les Macaroni, les Serlupi, les Muti, les Costaguti et d'autres résident de temps immémorial dans leurs antiques maisons.

Depuis le commencement du siècle, plusieurs familles étrangères se sont établies à Rome, y ont pris racine et formé des alliances avec la noblesse indigène. Les Fieschi, comtes de Lavagna[1], de Gênes, les Rucellai de Florence, les Ludovisi de Bologne sont les plus considérables. Les Chigi, dont la fortune a été faite dans le haut commerce, ont brillé sous Jules II et Léon X. Pour le moment leur étoile a pâli. Ils ont disparu de la scène, mais de meilleurs jours leur sont réservés. Parmi les étrangers naturalisés, Mario Sforza est le plus en évidence. Digne descendant du dernier condottiere, de ce soldat de fortune qui sut devenir duc de Milan, il a alternativement combattu sous les drapeaux de la France et de l'Espagne, et ensuite servi

[1] Ils avaient deux palais qui portaient leur nom. L'un d'eux, situé près de l'église neuve, fut acheté par Grégoire XIII pour le seigneur Giaccomo Buoncompagni et s'appelle encore palais Sora. C'est par erreur qu'on l'attribue à Bramante. L'autre palais Fieschi se composait d'un groupe de maisons du milieu du quinzième siècle, dont deux donnant dans le Borgo-Vecchio se sont conservées; celles qui regardent le Borgo-Nuovo et la place Scossa-Cavalli ont été démolies et remplacées par des maisons modernes portant les numéros 59-63. Ce palais était devenu propriété du cardinal Savelli qui, en se retirant à Frascati peu de temps avant de mourir, le vendit à Donna Camilla. — Marcardio, *Ritratti di Roma moderna*. Rome, 1638. — Protocole du notaire capitolin Tarquinio Cavallucci, 22 novembre 1586. — Le cardinal de Joyeuse à Henri III, 21 mars 1588.

dans l'armée du pape. Grâce à son mérite, grâce aussi au mariage de sa charmante sœur Donna Costanza avec le duc de Sora (le seigneur Giaccomo Buoncompagni), il a été comblé par Grégoire XIII, fait assistant au trône pontifical et lieutenant général de Sainte-Église[1]. On a vu que, malgré l'importance de ce personnage, Sixte-Quint lui a ôté son commandement et sa dignité de cour. Mais Mario continue à vivre à Rome. Il s'est marié avec une noble et riche héritière, fille unique de Giovanni Battista Conti, et demeure au palais Riario de la Lungara (Corsini), menant grand train et supportant bravement sa disgrâce.

Le comte Altemps, marquis de Galese, fait duc par Sixte-Quint, est un jeune homme, fils naturel légitimé du cardinal Marco Sitico. Le lecteur connaît sa mésaventure. Gracié, il est obligé de se tenir loin de Rome et sert à Avignon dans les troupes pontificales. Les Altemps ont fait acquisition du beau palais bâti par Peruzzi, que le cardinal occupe et qui restera à la famille.

Les titres de princes, ducs, marquis et comtes empruntés à des fiefs commencent à se multiplier, mais c'est le nom de famille et non le titre qui compte. L'usage des souverains de conférer leurs ordres à des étrangers est déjà fréquent. La Toison d'or, que l'Empereur et le roi d'Espagne ne donnent d'ailleurs que fort rarement et à des personnages de la plus haute

[1] *Ratti della famiglia Sforza.*—A la villa Ludovisi, dans l'appartement particulier de M. le duc de Sora, se trouvent des portraits du temps du premier duc de ce nom et de sa femme, Donna Costanza, comtesse de Santa-Fiore.

naissance ou à de grandes illustrations, est, de toutes les décorations, la plus recherchée ; celles du pape, l'ordre de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Georges, de Lorette et des Lis, sont moins appréciées. Après la Toison d'or vient le Saint-Michel du roi très-chrétien, donné surtout pour des actes de bravoure militaire, mais seulement à des Français. C'est en vain que le cardinal de Joyeuse sollicite cette distinction pour le fils de Bernardino Savello. « Il ne suffit pas, lui répond Henri III, d'être naturalisé, il faut être, habiter et résider en mon royaume, comme il est porté par les statuts d'icelui que j'ai juré et voué d'observer [1]. » Le patriciat vénitien est aussi fort recherché. Les docteurs et professeurs ès lettres sont considérés comme nobles. L'aristocratie des provinces passe pour inférieure à celle de Rome [2].

La carrière militaire anoblit. Les temps des condottieri sont passés, mais la jeunesse romaine aime à servir, soit sous le drapeau de l'Empereur, soit sous ceux des rois très-chrétien et catholique, ou de la Seigneurie. Les troupes de Sainte-Église sont commandées par des hommes de guerre de renom. Le pape ne regarde pas à leur nationalité, car à Rome tout le monde est chez soi ; il choisit ceux qui lui inspirent le plus de confiance. La plus grande illustration romaine vient de s'éteindre. Le grand connétable du royaume de Naples, qui a commandé à Lépante l'escadre pontifi-

[1] Henri III au cardinal de Joyeuse, 4 juillet 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

[2] C'était déjà le cas au moyen âge. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, tom. VI.

cale, Marco Antonio Colonna, n'existe plus[1]. Latino Orsino passe pour un bon militaire; le cardinal Marco Antonio Colonna, vaillant homme de guerre, a, comme on se le rappelle, à l'avénement de Sixte-Quint, purgé la campagne des bandits. Lorsqu'à la fin de ce même pontificat ceux-ci y reparaîtront, Ottavio Cesi aura la main moins heureuse[2].

Les questions d'étiquette commencent à se compliquer. L'étiquette espagnole, nous l'avons dit, est généralement adoptée. On tient au rang et on ne le cède jamais; de proches parents même le gardent entre eux. Le jeune Michel Peretti a des altercations de préséance avec son frère le cardinal. Les relations entre les barons en souffrent, et le pape s'est vu obligé de charger la *congrégation des cérémonies* d'un travail qui doit fixer le rang des familles romaines[3]. Dans les assemblées officielles, aux grandes fêtes de l'Église, aux cortéges du pontife ou à la réception des ambassadeurs, il y a toujours des contestations. Les choses en sont venues au point que, pour éviter des scènes fâcheuses, le duc de Sessa a fait son entrée à trois heures de nuit (après l'*Ave Maria*). Néanmoins, les barons sont allés à sa rencontre. On compta jusqu'à cinquante carrosses qui attendaient au *Ponte-Molle*, jusqu'à soixante-sept qui suivaient celui du comte d'Olivarès et de l'ambassadeur extraordinaire. Dans cette occasion, Orsini et Ottavio Cesi se sont disputé le pas. On a

[1] Mort en Espagne, le 2 août 1584.

[2] Alberto Badoer au doge, 11 août 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24. — Le même au même, 18 août 1590. *Ibid.*

[3] Avvisi, 1er avril 1589. Arch. Flor. Rome, 4027.

tiré les épées, et ces deux seigneurs ont été blessés[1].

Si le duel, condamné par le concile de Trente, et qui suivant plusieurs bulles entraîne excommunication, n'a jamais pris racine dans les mœurs de l'Italie, ce n'est pas faute de livres qui traitent de cette matière, prenant pour base l'ordalie, le jugement de Dieu, mais admettant l'influence des étoiles, exposant la forme du cartel, les qualités requises de l'adversaire et des témoins, enfin les règles du combat[2]. Les barons romains ne s'en soucient guère. Le combat singulier est presque inconnu. Quand ils ont une querelle à vider ils sortent de Rome avec leurs amis et domestiques, se livrent bataille en rase campagne, ou bien dévastent mutuellement leurs propriétés. Quelquefois on a recours aux *bravi* toujours prêts, pour un peu d'argent, à tendre un guet-apens ou à tirer une arquebusade en plein jour. Telles ont été les mœurs, il y a peu d'années, mais Sixte-Quint a changé tout cela. La police est si vigilante, la justice se fait si promptement, que les actes de violence sont devenus rares. Sous son règne les barons se plaisent médiocrement à Rome et y sont comparativement en petit nombre. De plus, un siècle d'anarchie et de misère pèse encore sur eux. Les fortunes en ont souffert; mais elles se refont lentement.

[1] Avvisi, 23 juin 1589. *Ibid.*

[2] Les ouvrages suivants contiennent des informations curieuses sur les idées et les mœurs de la seconde moitié du seizième siècle : *Il Duello di Messer Giovanni Battista Pigna, al serenissimo Don Alfonso di Este Principe di Ferrara.* Venise, 1560. — *Il duello di M. Dario Atiendoli.* Venise, 1564. — *Duello dell' eccellentissimo e clarissimo giurisconsulto M. Andrea Alciato.* Venise, 1564. — *Discorsi del conte Annibale Romei, gentiluomo Ferrarese.* Venise, 1594.

La noblesse est beaucoup plus riche que la bourgeoisie[1], mais sauf les Colonna, les Orsini[2], le duc de Sermoneta chef des Gaetani, les Cesarini[3] et quelques autres comme les Vitelli et les Mattei, l'aristocratie romaine n'est pas en mesure de lutter de luxe ou d'influence avec les *grands* cardinaux et les familles étrangères établies à Rome, à peine avec les prélats qui font carrière, avec ceux enfin qui tiennent au pouvoir, lequel, changeant souvent de main, multiplie les occasions de parvenir. Les Aldobrandini, les Borghèse, les Barberini, les Panfili n'ont pas paru « sur la scène du monde ; » les Ludovisi, les Rospigliosi, les Odescalchi, les Ottoboni, considérables dans leurs pays, ne le sont pas encore à Rome ; les Chigi n'ont pas refait leur fortune ; les Altieri, patriciens de premier ordre depuis les temps les plus reculés, n'ont jusqu'ici vu aucun des leurs ceindre la tiare. C'est le siècle suivant qui verra éclore ces grandes existences.

[1] Instructions de Sixte-Quint au cardinal Montalto, précédemment citées.

[2] Giovanni Nicolini au grand-duc Ferdinand, 28 janvier 1589. Arch. Flor., *fil.* 3298.

[3] Babbi au grand-duc François, 1er octobre 1585. Arch. Flor. et en beaucoup d'autres endroits.

III

Sixte-Quint avait le goût, on pourrait dire, la passion de la bâtisse. Il en avait aussi l'intelligence et les connaissances techniques; on se rappelle qu'il dirigeait lui-même les travaux qu'il faisait exécuter étant cardinal. Dans les longues années de sa retraite, durant le pontificat de Grégoire XIII, il avait évidemment conçu et mûri mille projets. Quiconque a l'esprit tourné vers l'architecture sans posséder les moyens de satisfaire son penchant, est tenté de se laisser aller à ce jeu d'imagination. C'était le cas de l'ermite de la villa Peretti. Mais devenu pape, il dépendait de lui de réaliser les rêves du cardinal pauvre. Dans sa tête les plans étaient tout tracés. Il n'avait qu'à choisir, qu'à ordonner, qu'à vouloir enfin, et ce n'est pas la volonté qui lui faisait défaut. L'activité déployée par le pontife tient du merveilleux. Mais ce qui nous frappe bien plus que l'étendue et l'importance de ses constructions, commencées et achevées en cinq ans, c'est le travail mental qui a dû précéder l'exécution matérielle. Or, ce travail exige du temps. Sans doute, la pensée se forme avec la rapidité de l'éclair, mais il

faut la porter à maturité : après la conception la gestation. Dans les constructions de Sixte-Quint, tout est réfléchi, tout se tient, tout a son but, rien n'est arbitraire ni superflu.

Quand le cardinal Montalto, cahoté dans son carrosse, descendait lentement et par mille détours le versant de l'Esquilin pour se rendre au Vatican, il traçait dans son esprit les longues avenues qui manquaient pour rendre accessibles les basiliques et, en même temps, pour ouvrir au mouvement et à l'activité ces régions à peine habitées.

En apercevant à côté de la vieille sacristie de Saint-Pierre l'obélisque de Néron, l'aiguille, comme on disait alors, en partie enseveli, il se rappelait le désir de tant de papes de déterrer et de dresser ce monument devant l'église. Quand on lui disait que c'était impossible, il se taisait ; un sourire de dédain et d'incrédulité effleurait ses lèvres.

Après avoir regagné sa vigne, à travers des quartiers déserts parce qu'ils manquaient d'eau, il pouvait de ses fenêtres voir les montagnes latines où les sources abondent. Autrefois ces eaux arrivaient à Rome; mais les aqueducs des anciens étaient tombés en ruine, et personne ne songeait à les réparer, à les remplacer par d'autres. Était-ce possible ? Évidemment non, lui disait-on ; car, on manquait d'argent et, d'ailleurs, la campagne appartenait aux bandits.

Une autre impossibilité menaçait d'arrêter tout court les travaux de Saint-Pierre continués, presque sans interruption, depuis Jules II. On touchait à une véritable crise. Déjà les piliers de Bramante, destinés

à porter la coupole, avaient dû être renforcés. Depuis la mort de Michel-Ange, on avait, sur ses dessins, fini la galerie supérieure. Restait à y placer la coupole. Les dépenses et les risques effrayaient tout le monde. On évaluait les frais à un million d'écus d'or, et à dix ans le temps voulu pour exécuter cette œuvre gigantesque[1]. L'opinion publique commençait à se faire à l'idée que Saint-Pierre resterait inachevé.

Ces différentes questions, la construction de la coupole, le besoin de pourvoir d'eau les quartiers de Rome qui en manquaient, le percement de nouvelles voies de communication et le transfert de l'aiguille étaient à l'ordre du jour. On les discutait partout, et le cardinal Montalto y réfléchissait sans doute de son côté. Il formait, discutait et arrêtait avec le jeune Fontana des projets, chimériques alors, mais qui prirent soudainement une valeur pratique très-réelle quand il fut devenu pape. Il n'eut alors qu'à les rappeler à sa mémoire. Ses idées étaient arrêtées. Il ne s'agissait que de les réaliser[2].

C'est ce qu'on ignorait dans le public, fin observateur et, quand il n'est pas égaré par la passion,

[1] *Numismata summorum pontificum templi Vaticani fabricam indicantia*, par le P. Philippe Bonanni, S. J.; Rome 1715. L'auteur cite les sources où il a puisé.

[2] Nous n'avons pas de documents à produire à l'appui de cette supposition; car personne ne s'est donné la peine de relever les causeries intimes du cardinal disgracié avec Fontana et le peu d'amis qui le fréquentaient alors; mais le fait que ces questions constamment débattues à Rome l'occupaient résulte de l'ensemble de la situation. Il avait un grand et injuste dédain pour le gouvernement de Grégoire XIII, et il se disait certainement : Ce que lui ne peut je le pourrais bien si je me trouvais à sa place. Ce qui le prouve, ce sont précisément les actes de son pontificat.

excellent juge des faits donnés, mais peu disposé à en rechercher les causes. Certes, faire tout ce que Sixte-Quint a fait en cinq ans, c'était arriver aux dernières limites du possible : concevoir, mûrir ces projets, au milieu de tant d'autres occupations, c'était les franchir, c'était faire des miracles. Voilà pourtant l'impression qu'il produisit sur les contemporains, et qui est restée dans les traditions et dans l'histoire. On était persuadé qu'il avait tout imaginé et tout créé à la fois. En élevant l'obélisque devant Saint-Pierre, en couronnant cette église, en perçant Rome de cinq artères, dont l'une a deux milles et demi de longueur, en amenant dans la ville des eaux abondantes, en accomplissant, dans cinq ans, ce que dans les cinquante ans précédents on avait déclaré être impraticable, sans compter tous les autres travaux dont nous parlerons tout à l'heure, Sixte-Quint s'entoura d'un prestige surnaturel. La vérité est que cet homme extraordinaire avait tout préparé d'avance. Pour la politique, pour l'administration de l'Église et de l'État, pour les constructions, ses programmes étaient tout faits. Il n'avait qu'à les mettre en œuvre, à l'exception d'un seul qu'il dut abandonner au moment où il se trouva appelé à l'exécuter : son programme politique, parce que de tous les arts, celui de gouverner est le plus difficile, et ne s'apprend que par l'exercice même du pouvoir.

Aucune de ses entreprises en matière de construction n'a plus frappé l'imagination que l'érection de l'aiguille de Néron au centre de la place de Saint-Pierre. Cet obélisque se trouvait à moitié enseveli,

mais encore debout sur le flanc occidental de l'église près de l'ancienne sacristie. Paul III avait le premier conçu l'idée de le faire transporter sur la place. Il consulta Michel-Ange et Antonio de Sangallo, les premiers architectes de l'époque. Ils furent unanimes à déclarer l'entreprise irréalisable[1]. Leur autorité faisant loi, l'idée fut abandonnée. Le nouveau pape y revint. Quatre mois après son avénement il en déféra l'examen à une commission composée de quatre cardinaux, de quatre prélats, du sénateur de Rome, et de quelques experts en pareille matière[2]. Il fut décidé qu'on ouvrirait un concours, et bientôt on put choisir entre une multitude de plans, envoyés ou apportés par leurs auteurs, de toutes les parties d'Italie et même de Sicile et de Grèce. Celui de Fontana eut la préférence. Mais jugeant l'architecte trop jeune, la commission chargea Giacomo della Porta et Bartolommeo Ammanati de Florence, de l'exécution des travaux, d'après les dessins de Fontana. Celui-ci s'en plaignit au pape. « Personne, lui disait-il, ne saurait mieux exécuter un projet que celui qui l'avait conçu, car personne ne peut complétement approfondir la pensée d'autrui. » Frappé de la justesse de cette observation, Sixte-Quint remit la tâche ardue entre les mains de son ancien maçon. Rome criait au scandale et augurait mal de l'entreprise[3]. Le célèbre Bartolommeo Ammanati, qui avait demandé au pape une année de réflexion avant de lui

[1] Babbi au grand-duc François, 28 septembre 1585. Arch. Flor, *fil.* 3604.

[2] *Della trasportazione dell' obelisco Vaticano e delle fabriche di nostro signore papa Sisto V*, par Domenico Fontana. Rome, 1590.

[3] Babbi au grand-duc ; rapport précité.

soumettre son projet, retourna à Florence pour y mourir de chagrin lorsqu'il eut appris le succès de son rival obscur.

Il s'agissait de soulever l'aiguille, de la poser horizontalement sur un traîneau, de la transporter au centre de la place Saint-Pierre et de l'y ériger. Si la hardiesse de l'entreprise avait frappé les imaginations tout en excitant les réclamations des incrédules, on n'était pas moins surpris de la grandeur des préparatifs et de la rapidité avec laquelle ils avançaient. L'appareil en fer seul pesait 40,000 livres. Il occupait toutes les usines de Rome, de Ronciglione et de Subiaco. Les forêts de pins de Nettuno fournissaient les poutres d'une grosseur énorme. Le transport de chacune d'elles exigeait quatorze buffles. Les planches en bois d'orme et de chêne furent apportées de San-Severa. Non-seulement Rome, mais l'Europe entière surveillait ces travaux avec une curiosité qui tenait de l'anxiété. En octobre, on avait mis la main à l'œuvre, et déjà le 7 mai de l'année suivante[1], on pouvait procéder à la partie la plus hasardeuse de la tâche, coucher l'aiguille horizontalement sur le traîneau. La foule des spectateurs était immense. Les cardinaux, les prélats, la noblesse étaient présents. Un édit du gouverneur prescrivit au public le silence le plus absolu. Cette précaution était nécessaire pour ménager aux ouvriers la possibilité d'entendre le commandement des chefs. Dans la matinée, Fontana était allé demander la bénédiction au pape qui, selon la légende, pour l'encourager, lui aurait dit qu'en cas d'accident il lui ferait couper

[1] 1586.

la tête, et Fontana effrayé de cette menace aurait, par mesure de précaution, fait placer des chevaux sellés à toutes les portes de Rome. En même temps, le bargel aurait fait dresser devant les tribunes des spectateurs des potences entourées d'un nombre proportionné de bourreaux. C'est une des nombreuses fables inventées longtemps après la mort de Sixte-Quint, et acceptées comme des faits véritables, sur l'autorité de Gregorio Leti.

Avec l'intervention de neuf cents ouvriers et d'un grand nombre de chevaux, les travaux avançaient rapidement au milieu d'un profond silence, interrompu seulement par le cri de commandement de Domenico Fontana, et par le bruit rauque des câbles et des poulies, lorsqu'une voix stridente se fit entendre : « Mouillez les cordes ! » cria-t-elle. En effet, le feu avait pris dans les cordages. On parvint aisément à l'éteindre, et la femme, car c'en était une, qui en contravention de l'édit avait sauvé l'obélisque, eut l'honneur de baiser le pied du Saint-Père. Elle était Génoise, s'appelait Bresca et possédait un jardin sur la rivière. Elle obtint pour elle et pour ses descendants le privilége de fournir les branches de palmiers dont on se sert à la procession de Saint-Pierre les dimanches des Rameaux. Sa famille en a joui jusqu'à ce jour[1].

Le terrain d'où on enlevait l'obélisque étant à une plus grande hauteur que le centre de la place de Saint-Pierre, une digue avait été construite entre les deux points, et le 13 juin l'aiguille y fut transportée et déposée horizontalement. A causes des fortes chaleurs, l'érection fut ajourné à l'automne. Ce fut le 10 septembre

[1] Cette anecdote, racontée diversement, est historique.

qu'au milieu d'un grand concours de monde et avec un succès complet, l'obélisque put être dressé et placé sur son piédestal. M. de Pisany, pour reprendre ses fonctions après l'interruption involontaire que le lecteur connaît, et le duc de Luxembourg pour prêter l'obédience au nom du roi, devaient faire leur entrée solennelle. Quelques jours auparavant Sixte-Quint, en tenant chapelle à Sainte-Marie-du-Peuple, avait aperçu le marquis qui y assistait *incognito*. L'idée lui vint alors de rendre les ambassadeurs témoins ce jour-là du triomphe de l'énergie de ses volontés, de la hardiesse et de l'habileté de l'architecte de son choix[1]. Il fit pendant la messe appeler Mgr Allaleone, son maître des cérémonies, pour l'en prévenir, et il fut convenu que, contrairement à l'usage, les deux ambassadeurs entreraient, non par la porte du Peuple, mais par la porte *Angelica*, qui mène directement à Saint-Pierre. Ainsi, écrit M. de Pisany à Henri III[2], nous nous rencontrâmes au lèvement de l'aiguille où l'on travaillait, « si bien que par la multitude du peuple qui avait voulu voir mettre debout cette grande et admirable machine, et de celui qui avait voulu accompagner notre entrée, je crois qu'il n'y avait personne qui ne sortît ce jour-là. » On avait commencé l'opération avant le jour, et les derniers rayons du soleil couchant vinrent dorer l'obélisque de Néron élevé à l'endroit où nous le voyons. Le canon du fort Saint-Ange et les applaudissements frénétiques des spectateurs saluèrent ce

[1] Pisany à Henri III, 8 septembre 1586. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

[2] Pisany à Henri III, 17 sept. 1586. *Ibid.*

moment solennel. Le pape venant du Quirinal et se rendant au Vatican pour recevoir Luxembourg et Pisany, passait par les *Banchi* lorsque le feu de l'artillerie et les cris de joie des Romains l'avertirent de l'heureux accomplissement de l'œuvre. Ce soir-là, tous les trompettes de Rome, accompagnés de tambours, donnèrent une sérénade devant la maison de l'heureux architecte. Le Saint-Père le nomma citoyen noble de Rome et chevalier, lui fit présent d'une chaîne d'or, et de dix prébendes de la chevalerie Laurétane, rendant quatre cents écus et le gratifia de plus d'une pension de deux mille écus[1], et de tout le matériel employé dans le travail. Ces libéralités étonnèrent ceux qui ne connaissaient pas le naturel de Sixte-Quint, fort réservé à l'endroit des dépenses, lorsqu'il se méfiait de ceux qui lui demandaient de l'argent, ou bien lorsqu'il s'agissait d'entreprises qu'il ne goûtait pas, mais large et libéral quand il faisait exécuter ses propres conceptions par des agents éprouvés et dignes de sa confiance[2]. Il avait l'instinct de l'importance de cette œuvre. Plein de joie, il en parla avec effusion à Gritti, en lui disant que c'était pour les ambassadeurs de France un très-grand honneur d'avoir fait leur entrée au moment même où se dressait l'obélisque de Saint Pierre[3].

Les correspondances du temps, les rapports des diplomates, les comédies, cette source précieuse de l'his-

[1] Giovanni Gritti au doge, 4 octobre 1586. Arch. Ven. *Disp.* Rome.

[2] Le même au même, 6 juin 1587. *Ibid.* — « Si come in alcune cose non si può negare che il papa non si guarda molto dal spender cosi in alcune altre niuno par che tenga il danaro in manco stima di lui. »

[3] Giovanni Gritti au doge, 13 septembre 1586. Arch. Ven. *Disp.* Rome.

toire lorsqu'il s'agit non de constater des faits, mais d'apprécier le mouvement de l'opinion, les poésies sans nombre qui célébrèrent cet événement et jusqu'aux plans de la ville de Rome publiés à l'usage des étrangers, par les proportions exagérées qu'ils donnent à l'obélisque[1], témoignent de l'intérêt sympathique que l'Europe prit à l'heureux accomplissement d'une entreprise que les premières autorités de l'art et de la mécanique avaient déclarée impraticable. Les étrangers à peine débarqués couraient voir l'aiguille. Le pape voulut la consacrer au service de la religion catholique. Ce monument fut, en présence du patriarche de Constantinople et d'une nombreuse assistance, *purifié* et exorcisé. Une croix de bronze doré, s'appuyant sur les armes des Peretti, fut ensuite hissée et plantée sur le sommet, au milieu des salves du fort Saint-Ange, et pendant que le clergé entonnait la strophe *O crux, ave, spes unica.*

Cette solennité exprimait la pensée intime de Sixte-Quint. Après avoir frappé le monde par la puissance de sa volonté qui savait vaincre les obstacles physiques, il voulait édifier les fidèles groupés autour de ce monument qui avait été témoin des horreurs du cirque de Néron. D'année en année et de génération en génération, ils viendront demander sur cette place la bénédiction du vicaire du Christ.

Toujours en se servant de Fontana, le pape poussa

[1] Voy. le plan de Rome au département des Estampes de la Bibliothèque impériale de Paris, daté, par erreur, de 1582. Ce plan ne peut être antérieur à 1589 ou 1590, puisque les travaux de Sixte-Quint s'y trouvent indiqués.

en même temps et avec une égale activité, les travaux destinés à pourvoir d'eau les quartiers montueux et à y faciliter la circulation. Il avait acheté, au prix de vingt-cinq mille écus de Marzio Colonna frère du cardinal, une source abondante, située non loin de Palestrina, à 20 milles au sud-est de Rome. Ces eaux qui ont pris son nom devaient être amenées au moyen de l'aqueduc qui fonctionne encore. Il fallut son intervention personnelle pour conduire cette entreprise à bonne fin. Accompagné seulement de trois cardinaux, il se rendit sur les lieux, accepta à Zagarola l'hospitalité de Marzio Colonna, et revint à Rome après une absence de cinq jours[1]. A la suite de grandes difficultés, de grandes explosions de colère, à force de constance et d'énergie, cette œuvre colossale, commencée peu de mois après son avénement, fut terminée dans l'espace de trois ans. L'*Acqua Felice* fécondait désormais des régions naguère stériles et désertes. Des habitations pouvaient s'élever le long des avenues que Sixte-Quint traçait à perte de vue, à travers des vignes, des jardins, quelques rares constructions modernes, des monuments antiques, impitoyablement rasés quand ils se trouvaient sur son chemin. Une église même et des chapelles furent sacrifiées à la ligne droite. De toute part la mauvaise humeur du public éclata. Mgr Gerino s'en rend l'écho en écrivant au grand-duc : « Pour faire de nouvelles rues, on démolit des maisons, même des lieux vénérables de dévotion ; pour bâtir une bibliothèque au belvédère (du Vatican) on abîme toute la perspective du noble théâtre (la cour

[1] Giovanni Gritti au doge, 6 juin 1587. Arch. Ven. *Disp.* Rome.

de Bramante). On n'épargne pas même le portique sur les gradins de Saint-Pierre, avec la belle œuvre dite la Navicella attribuée à Giotto. Non-seulement les architectes et tous les gens intelligents, mais le sacré collége lui-même réclament ; mais ici on tourmente les hommes autant que les édifices. Il n'y a que le fort (Saint-Ange) qui triomphe, qui, en échange de pierres, se remplisse d'or[1]. » Malgré ces déchaînements en partie motivés, les grandes artères qui traversent une moitié de Rome, la moins habitée il est vrai et la plus montueuse, furent achevées ; des maisons, quelques palais comme celui des Mattei aux quatre fontaines (Albani, aujourd'hui Del Drago) surgirent comme par enchantement, et on put, en carrosse et par la voie la plus courte, c'est-à-dire en ligne droite, se rendre de la Trinité-des-Monts à Sainte-Marie-Majeure, et de là au palais de Saint-Marc, de la porte Saint-Laurent à la basilique que nous venons de nommer, et de la même porte aux Thermes de Dioclétien, du Latran au Colisée, de la porte *Salara* à la *Strada Pia*. De grands travaux de terrassement facilitèrent l'accès de Sainte-Marie-Majeure. La longue avenue qui relie cette église avec Saint-Jean-de-Latran fut rehaussée. Nous avons vu et nous voyons de nos jours s'accomplir des travaux bien autrement gigantesques ; mais si l'impulsion vient des gouvernements, c'est le crédit, la spéculation, les capitaux, disponibles et cherchant un emploi, qui se chargent de l'exécution. Il n'en était pas ainsi des constructions de Sixte-Quint. C'est lui qui les avait conçues, qui les dirigeait, qui les payait, qui

[1] Gerini au grand-duc, 16 mai 1587. Arch. Flor., *fil.* 3612.

trouvait moyen de dépenser des sommes considérables, tout en faisant travailler à bon marché et en vendant aux particuliers les terrains jusque-là incultes faute d'eau, ou inaccessibles faute de rues et parce qu'ils étaient encombrés de ruines; de subvenir aux frais, de remplir les coffres du fort Saint-Ange, comme on le lui reprochait, en échangeant des pierres contre de l'or.

L'Europe contemporaine, voyant ce qu'il avait fait pendant cinq ans, était frappée d'étonnement. Cela s'explique, quand on se rend compte du peu de développement des sciences mécaniques ; quand on se rappelle que la force motrice de la vapeur était inconnue ; que les moyens de transport dont nous disposons faisaient défaut ; qu'il n'y avait pas de chemins de fer, et fort peu de routes carrossables.

En cinq ans le pape achève la construction de sa chapelle à Sainte-Marie-Majeure[1], commencée lorsqu'il était cardinal, y fait transporter, tout entière, l'ancienne chapelle de la crèche, aplanir la colline et ériger l'obélisque qu'on y voit. Il conduit au sommet du Quirinal l'eau de la source *Felice*, située à 20 milles de Rome. Il bâtit la façade méridionale de Saint-Jean-de-Latran, dite la loge de Sixte-Quint parce qu'il y donnait la bénédiction, fait élever l'obélisque qui se trouve en face de la loge, déblayer la place, construire le grand palais du Latran, et transporter dans le voisinage l'escalier saint.

Après avoir rehaussé et nivelé la *Via Pia*, de

[1] On est occupé actuellement à restaurer cette chapelle, aux frais de Sa Sainteté Pie IX.

manière que l'on pût apercevoir la porte de ce nom, de la place du Quirinal, il fait reconstruire le petit palais du cardinal d'Este transformé par Grégoire XIII en habitation d'été des papes. Le corps principal formant angle du grand palais qu'on y voit est son œuvre. Il avait scandalisé les ambassadeurs de Venise en leur racontant qu'il y faisait remplacer par ses armes celles de son prédécesseur. Paul V, qui a agrandi l'édifice et transformé les deux portails, a agi de la même façon. Le dragon des Borghèse a succédé à l'ours et à la poire des Peretti. Sixte-Quint a fait en outre retourner et ériger devant le palais, à l'endroit où ils se trouvent, les célèbres antiques qui donnent à cette colline le nom populaire de *Monte-Cavallo*.

Sur la place du Vatican, il dresse l'aiguille de Néron ; il bâtit la bibliothèque en détruisant, hélas! la magnifique cour de Bramante, relie les appartements avec l'église par un escalier partant de la sacristie de la chapelle Sixtine et débouchant dans celle dite Grégorienne ou du Saint-Sauveur[1]. Il fait relever la grande tour du Belvédère ; enfin commencer et terminer dans l'espace de vingt-deux mois cette merveille du monde, la coupole de Saint-Pierre. On y travaillait jour et nuit et même les jours de fêtes, excepté les dimanches[2]. Il ne manquait que le revêtement en plomb et la lanterne lorsqu'il mourut. Sa dernière œuvre fut l'aile du palais du Vatican terminée par Clément VIII et qui depuis n'a pas cessé de servir d'habitation aux pontifes.

[1] Le Saint-Père s'en sert encore pour se rendre à Saint-Pierre.
[2] Bibl. imp. Paris, Fonds fr. 5562 ; manuscrit déjà cité.

Nous avons déjà énuméré les grandes rues par lui tracées. Des quartiers populeux se sont formés le long de quelques-unes de ces avenues. Dans d'autres le silence et la solitude continuent de régner. Grâce au débarcadère du chemin de fer, à l'affluence croissante des étrangers et à l'élan qu'a pris l'esprit de spéculation, le quartier de prédilection de Sixte-Quint se couvre aujourd'hui de nouvelles et élégantes constructions. Si le pontife pouvait être témoin du mouvement qui règne dans cette partie de la ville, il regretterait sans doute de voir appliqué à sa chère vigne le droit d'expropriation qu'il avait exercé lui-même si impitoyablement ; mais il se consolerait peut-être par la pensée que Rome continue de mériter le nom de ville éternelle puisqu'elle ne se condamne pas à l'immobilité, puisqu'elle sait marcher avec le temps, et, lentement et prudemment, avancer avec le siècle. Il arrive d'ailleurs à Sixte-Quint ce qu'il a pratiqué lui-même et sur ces mêmes lieux. Pour faciliter l'accès du débarcadère, on a démoli quelques-uns des portails de son jardin, tout comme il a jeté bas les magnifiques piliers et les voûtes d'une partie des Thermes pour y construire son palais et aplanir la place devant l'église de Michel-Ange. Dans son livre rendant compte des constructions de Sixte-Quint, publié sous les auspices du pape et distribué aux ambassadeurs[1], Domenico Fontana a la naïveté de compter ces démolitions parmi les œuvres méritoires de son maître. « Le Saint-Père, dit-il, a fait *gâter* (quastare) les ruines

[1] Nous l'avons cité précédemment. — Alberto Badoer au doge, 28 juillet 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome.

antiques qui obstruaient les approches de Sainte-Marie-des-Anges. » Cet architecte cite aussi, certainement sans malice et sans vouloir faire allusion au métier que la sœur du pape avait, selon Pasquino, exercé dans sa jeunesse, qu'au milieu de la place, entourée des magasins de Donna Camilla, Sa Sainteté fit construire un lavoir public à l'usage des blanchisseuses et un autre près la fontaine Trevi qui n'avait pas encore sa baroque et trop vantée décoration, mais dont les eaux délicieuses possédaient déjà dans la croyance du peuple la vertu de ramener à Rome les étrangers qui en ont bu.

N'oubliant jamais son origine slave, Sixte-Quint fit élever l'église et l'hospice encore existants de Saint-Gérôme des Esclavons. Il avait l'intention de réunir à cette fondation le collége que cette nation possédait à Lorette et d'en fonder un autre à l'usage des Polonais. A cet effet, il désirait faire acquisition du palais voisin du cardinal Deza, devenu, comme on sait, celui des Borghèse[1].

Les mendiants, qui naguère infestaient les rues de Rome, furent malgré eux réunis dans l'hospice bâti par le pape près du pont Sixte. C'est aujourd'hui l'hospice des Cent-Prêtres, qui sert d'hôpital à des ecclésiastiques malades.

Nous ne passerons pas sous silence la restauration des colonnes de Trajan et d'Antonin, consacrées désormais au culte et couronnées des statues de bronze doré des apôtres Saint Pierre et Saint Paul.

Parmi les nombreuses réparations d'églises exécu-

[1] *Avvisi*. Arch. Flor.; cité précédemment.

tées à ses frais, celle de Sainte-Sabine sur l'Aventin est la plus importante. Le collége des *Marchigiani*, ses compatriotes à Bologne, l'aqueduc qui alimente Civita-Vecchia, l'agrandissement des villes de Lorette et de Montalto sont également dus à Sixte-Quint.

Tous ces travaux furent conduits par Fontana, sauf toutefois ceux de la coupole de Saint-Pierre, qui furent exécutés sur les dessins de Michel-Ange par l'un de ses plus dévoués élèves, Giacomo della Porta, alors déjà septuagénaire. A cause de son grand âge, l'architecte de Sixte-Quint lui fut adjoint, et quoique Giacomo figure dans l'histoire comme constructeur de la coupole, une grande partie du mérite revient à Domenico Fontana. Cet homme extraordinaire, si on peut l'être quand on manque de génie, réunissait, sauf le génie qui est pour l'artiste la qualité principale, toutes celles qu'il fallait pour plaire à son maître : la promptitude, le coup d'œil, l'honnêteté, le courage. Pour les connaissances techniques, aucun de ses contemporains ne le valait. C'était un maçon et un ingénieur hors ligne ; c'était un artiste de second ordre. A peu d'exceptions près, ses compositions manquent de grâce et d'élégance, elles ne manquent pas de grandeur. Son style, comme nous avons dit, flotte entre le classicisme de Vignole et le goût baroque qui commençait déjà à avoir la vogue. Tel qu'il était, Fontana répondait aux besoins de la situation. Un homme de génie se serait révolté contre les exigences impérieuses de Sixte-Quint, qui commandait au temps et aux lieux, aux hommes et aux choses; qui voulait aussi commander aux muses; qui ignorait que le feu

sacré ne s'allume pas quand on veut, qu'il brûle à son heure, qu'il s'éteint au contact du profane. Fontana ne courait pas ce risque. Il ne demandait rien à l'inspiration. Ses dessins sont ceux d'un architecte-ingénieur consommé qui ne recule devant aucune tâche, parce qu'il sait la réduire aux limites du possible, qui ménage ses moyens, regarde à l'essentiel, charge, simplifie, répète, selon la volonté du maître, les mêmes motifs, les mêmes décorations; qui pèche rarement contre les proportions, jamais contre les lois de la mécanique; qui n'approche pas, tant s'en faut, de l'idéal du beau, mais qui ne s'en écarte pas complétement. Sixte-Quint, en moins de cinq ans, aurait épuisé et ruiné un Bramante. Les œuvres de Fontana ne trahissent aucune fatigue. Elles n'ont pas même le cachet de l'improvisation, car, ainsi qu'on l'a vu, elles étaient préparées de longue main, non sur le papier, mais dans l'esprit du pape et de son architecte. Elles ressemblent aux produits d'une fabrique. Seulement, cette fabrique, il faut en convenir, était singulièrement bien montée et parfaitement conduite. Celui qui savait la diriger, imprimer aux ouvriers l'activité, l'énergie et la constance dont il était doué lui-même, était, certes, un homme remarquable. S'il doit sa célébrité moins à la valeur artistique qu'au nombre et à l'étendue de ses travaux, à la rapidité fabuleuse de leur exécution, à Sixte-Quint, en un mot, qui l'employait, et auquel il ressemble sous plus d'un rapport, celui-ci, à son tour, lui doit une grande partie de son prestige.

« Je suis à Rome, écrit peu après la mort du pape

en y revenant après une absence de dix ans l'abbé des bénédictins de Mantoue, le spirituel P. Don Angelo Grillo[1], je suis à Rome, et cependant je ne m'y reconnais pas, à tel point tout me paraît nouveau, édifices, rues, places, fontaines, aqueducs, obélisques et tant d'autres merveilles, tout l'œuvre de Sixte-Quint... Si j'étais poëte, je dirais qu'au son impérieux de la trompette de ce pontife magnanime, les ossements réveillés de ce vaste corps mal ensevelis et dispersés sur la campagne latine se sont rendus à son appel; que, grâce à la puissance de cet esprit fervent et exubérant, une nouvelle Rome est née de ses cendres. »

[1] *Lettere di D. Angelo Grillo.* Venise, 1612.

IV

Malgré les frais énormes de ses constructions, malgré le million d'écus d'or déposé à la fin de chaque année dans les coffres de l'État, Sixte-Quint était assez riche pour être trop généreux envers les siens. En principe ennemi du népotisme, moins prodigue sous ce rapport que ne l'avaient été la plupart des papes de son siècle, que ne le seront ceux du siècle suivant, il subissait l'influence de l'esprit du temps, qui permettait que chaque pontificat introduisît dans la noblesse romaine une nouvelle famille princière. Comme on a vu, il avait fait cardinal son petit-neveu Alexandre à l'âge de treize ans, et le frère de celui-ci, Michel, n'en avait que huit lorsqu'il fut nommé général de Sainte-Église. Les dotations étaient à l'avenant. Donna Camilla amassait des richesses considérables, faisait d'excellentes affaires en achetant des terrains, en couvrant une partie de l'Esquilin de magasins[1] qu'elle

[1] « Au même lieu où sont les Thermes, la signora Camilla fit bâtir un palais et trente magasins d'un côté, qui sont déjà bâtis, et autant de l'autre côté, ce qui lui apportera un grand revenu. » Manuscrit de la Bibl. imp. Paris, Fonds fr. 5562, cité en plusieurs endroits.

louait à grand prix. Elle ne dédaignait pas non plus les cadeaux que le roi Philippe, la république de Venise, le grand-duc de Toscane et d'autres personnages lui faisaient de temps à autre. Elle ne reculait pas même devant d'importantes spéculations. Ainsi elle comptait acheter du prince de Bisignano les gabelles sur les soies de Calabre, qui rapportaient quatre-vingt mille écus; mais le pape s'y opposa[1]. Il la combla d'ailleurs de différentes manières, lui fit donation de plusieurs immeubles, entre autres de sa vigne aux Thermes, et monta sa maison. Celle-ci se composait d'une dame d'honneur, de deux gentilshommes, d'un majordome, d'un aumônier et d'un secrétaire, d'un cuisinier, de deux valets de chambre, de deux pages, de deux estafiers, et de quelques laquais qui portaient la livrée aux couleurs poire mûre et feuille verte que le pape avait inventée lorsqu'il était cardinal. Il lui donna en outre deux carrosses, chacun attelé de deux mulets, et une pension de mille écus par mois. C'était une petite cour convenablement composée qui n'avait rien d'exagéré. On raconte[2] que Sixte-Quint avait saisi cette occasion pour exhorter sa sœur à ne point oublier son humble origine et à ne jamais donner de scandale par un excès de luxe ou par sa prétention à se mêler des affaires d'État. Donna Camilla se conforma aux conseils de son frère, du moins tant qu'il vécut. Après sa mort, il est vrai, elle fit un peu parler par la splendeur de son établissement et le nombre de ses carrosses[3],

[1] Alberto Badoer au doge, 18 août 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome.

[2] *Codice Ottobonico*, cité par le prince Massimo, dans sa *Villa Massimo*; Rome 1836.

[3] En 1594, Donna Camilla et ses deux petits-fils en avaient dix. Le

mais en général elle vivait avec une grande simplicité, recevait quelquefois des cardinaux à dîner, donnait à ses petits-fils en carnaval l'amusement d'une représentation théâtrale, et acceptait une ou deux fois à Palò l'hospitalité princière du cardinal Farnèse. Comme tous les originaires des Marches, elle avait conservé une vive affection pour sa province, et en la visitant, la seule fois qu'elle l'ait revue, elle y laissa de nombreuses marques de munificence. Sa tenue était parfaite, tout le monde appréciait son tact et la facilité avec laquelle elle avait adopté les manières et le ton du grand monde. Quoique complétement étrangère aux affaires, elle voyait son frère tous les jours. Quand il s'agissait de petites grâces ou de bénéfices secondaires, elle pouvait être de quelque utilité. Nous ne craignons pas d'être injuste envers sa mémoire en admettant que c'était pour elle un moyen de battre monnaie. On a vu ailleurs combien alors les idées étaient larges en pareille matière. Les ambassadeurs de Venise, de Toscane et la petite diplomatie lui faisaient une cour assidue. M. de Pisany et le comte d'Olivarès, quoique moins empressés, entretenaient, aussi, avec elle et sa famille d'excellentes relations que les orages politiques ne troublèrent jamais[1].

La sœur et les petits-neveux étaient donc pourvus. A en croire la rumeur publique, ils l'étaient même trop.

nombre des voitures particulières qui circulaient alors à Rome était de 883 Voy. *Villa Massimo*, par le prince Massimo.

[1] Les registres de la paroisse de *Santa-Maria in via Lata* constatent que, le 17 février 1590, une fille du comte d'Olivarès a été tenue sur les fonts du baptême par Donna Flavia Orsina Peretti, petite-nièce de Sixte-Quint. C'était l'époque des grandes luttes entre cet ambassadeur et le pape.

Parfois, le pape sentait le besoin de s'excuser. Il dit un jour à Alberto Badoer[1] que l'abbaye des Trois-Fontaines, celle du cardinal de Verceil et beaucoup d'autres étaient vacantes, mais qu'il n'avait pas voulu faire comme ses prédécesseurs. Les cardinaux le priaient de les conférer à Montalto, mais il en disposerait autrement. Il se plaignit de la liberté de langage qu'on avait à son égard, des sarcasmes dont on le poursuivait, et ordonna au gouverneur de faire saisir les coupables et de les remettre à l'Inquisition.

Les deux petites-filles de Donna Camilla, Flavia et Orsina (Ursule) étaient encore des enfants, mais Sixte-Quint sentait qu'il n'avait pas de temps à perdre. Il fallait les marier. Il avait d'abord songé à Ranuzio, prince héréditaire de Parme. Les résistances secrètes de Philippe II firent échouer la tentative de placer une Peretti sur un trône italien. Le roi craignait que cette union, en rapprochant le cardinal Alexandre Montalto et les créatures de Sixte-Quint de la cour de Parme, n'assurât l'élection du cardinal Farnèse[2]. Le pape eut la petitesse de s'en venger sur le duc Alexandre en ordonnant une révision des titres des fiefs situés autour d'Orviète et dont l'un, Castiglione, appartenait à ce prince[3].

Après de longues négociations dans lesquelles le Saint-Père intervint personnellement, le mariage fut

[1] Alberto Badoer au doge, 10 juin 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23.

[2] C'est l'opinion de l'ambassadeur de Venise à Madrid. Hieronimo Lippomano au doge. Madrid, 1er décembre 1588. Arch. Ven. *Disp.* Espagne, *fil.* 21.

[3] Alberto Badoer au doge, 10 juin 1589; cité précédemment.

arrêté entre Flavia Peretti et Don Virginio Orsino, duc de Bracciano, fils de Paolo Giordano, que nous avons vu assassiner l'oncle de la fiancée, et d'Isabelle, sœur du grand-duc de Toscane ; et entre Orsina Peretti et Don Marco-Antonio Colonna, grand connétable du royaume de Naples, neveu de l'illustre Marco-Antonio Colonna. Les deux sœurs eurent chacune une dot de cent mille écus, et vingt mille pour leurs épingles, placés en *Monts* à six pour cent, « afin, disait Sixte-Quint, qu'elles pussent acheter une paire de souliers sans demander permission au mari[1]. »

Le duc de Bracciano, alors absent de Rome, fut représenté au mariage par Mgr Usimbaldi, évêque d'Arezzo.

Le connétable n'avait que douze ans, sa fiancée n'en avait que dix. Le patriarche de Jérusalem donna la bénédiction nuptiale. Après la cérémonie, la petite mariée tira un papier de sa poche et le remit au cardinal Ascanio Colonna ; c'était la bulle par laquelle le pape lui conférait le prieuré de Venise et « le pourboire, » disait l'enfant, qu'elle lui donnait à l'occasion de ses noces[2]. Les cadeaux de part et d'autre étaient considérables. On admirait surtout un solitaire et un collier de perles envoyés par le grand-duc à la duchesse de Bracciano, devenue sa nièce. Lorsque, quelques mois plus tard, le mari arriva à Rome, le Saint-Père fit inviter le jeune couple à un repas de famille qui

[1] Giovanni Nicolini au grand-duc Ferdinand, 28 février 1589. Arch. Flor., *fil.* 3298.

[2] Alberto Badoer au doge, 25 mars 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23. — Le mariage eut lieu le 20 mars 1589.

devait avoir lieu dans son appartement ; mais de mauvaises nouvelles ayant été reçues le matin, de Pologne, de France et de Venise, il ne trouva pas convenable d'assister au festin. Ses convives dînèrent seuls et furent ensuite conduits dans sa garde-robe, où ils choisirent comme souvenirs quelques objets de valeur[1]. Il y eut aussi force madrigaux et épithalames ; car on aimait toujours à faire des vers comme du temps de Pétrarque, du comte Boïardo et de l'Arioste ; seulement on les faisait moins bons. Il serait même difficile d'en produire de plus médiocres. Sixte-Quint fit les deux époux, les chefs de la principale branche des maisons Colonna et Orsini, princes-assistants au trône pontifical, en décidant que l'âge des titulaires réglerait désormais la préséance si longuement disputée entre ces deux illustres familles. Cette dignité, la plus haute que le pape ait à conférer à des laïques, leur est restée jusqu'à ce jour.

L'avenir des Peretti, parvenus si soudainement au faîte de la grandeur, se concentrait tout entier dans la personne de Michel. C'était à lui à faire souche, à son grand-oncle à lui donner les moyens de porter avec splendeur son nom, naguère obscur mais désormais inscrit dans l'histoire ; à en continuer l'éclat par un grand mariage. Des générations futures perpétueront ainsi l'illustration de Sixte-Quint. Tout ce que sa conscience, trop peu scrupuleuse à notre sens en ces matières, permettait de faire, le pape le fit. Michel Peretti, général de Sainte-Église, gouverneur du

[1] Alberto Badoer au doge, 18 novembre 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23.

Bourg, capitaine de la garde pontificale, par suite de l'achat[1] de terres situées dans les États du duc de Mantoue, marquis d'Incisa et comte de Calusio, fut fait héritier universel de Donna Camilla[2]. Cette dame employa ses économies et la fortune particulière laissée par son frère à acheter des Orsini le marquisat de Mentana ; des Piccolomini, les villes de Venafro et Piscina et le comté de Colmo, situés dans le royaume de Naples. Tous ces fiefs et domaines devinrent propriété de Michel[3], auquel Philippe II conféra le titre de prince de Venafro.

A l'âge de treize ans, il épousa Donna Margarita Cavasio della Somaglia, fille unique du comte Alphonse de Milan[4], et d'une Cabrera y Bovadilla, comtesse de Chinchon. C'était l'une des plus riches héritières de l'Europe. Philippe II s'empressa de faciliter ce mariage en autorisant Michel, contrairement aux lois du pays, à jouir des revenus de la dot sans prendre résidence dans le duché de Milan[5]. Certes si la Providence se complaisait à seconder les desseins du pape, les Peretti étaient destinés à briller désormais de siècle en siècle à côté des fiers dynastes romains, dont les uns revendiquent la descendance des Césars ou des

[1] Sixte-Quint les acheta en 1589 au prix de 187,500 écus, et, en prévision de la mort de Michel, en fit donner l'investiture conjointement aux deux frères.

[2] Voy. les actes notariés de Pichinelli du 22 avril 1589, et la donation *inter vivos* du 20 septembre 1590, dans les protocoles du notaire Tarquini Cavallucci cités par Ratti, *della famiglia Sforza*.

[3] Par un nouveau testament de Donna Camilla, de 1596.

[4] La jeune comtesse della Somaglia apportait à son mari vingt-cinq mille ducats en or. *Avvisi*. Arch. Flor. 4027. — Les revenus nets du comte son père étaient évalués à vingt mille écus.

[5] Tomaso Contarini au doge. Madrid, 24 janvier 1589 (1590).

héros de la République, dont d'autres, plus modestes, se contentent d'être neveux de pontifes.

Dans sa sollicitude pour l'avenir de sa famille, Sixte-Quint n'en oublia pas le passé. Il n'avait pas oublié le fils de sa sœur si vivement pleuré, l'infortuné Francesco, l'époux de la plus infortunée Accorambona. A peine la chapelle Sixtine de Sainte-Marie-Majeure, destinée à servir de caveau aux Peretti, fut-elle terminée, que le pape y fit transporter le corps de Francesco, qui avait été enterré dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges. Cette lugubre solennité eut lieu avec un grand appareil. Dix-huit cardinaux, les créatures de Sixte-Quint, en capes violettes, leur costume de deuil, entourèrent le catafalque dressé sous les vastes voûtes des Thermes que Michel-Ange a transformés en temple. Le patriarche de Jérusalem donna l'absoute. Les chanoines de la basilique Libériane, la chapelle pontificale, des moines de divers ordres, surtout de celui auquel avait appartenu le pape, tous portant des torches, précédèrent ou suivirent le char funèbre. Tout Rome est sur pied pour voir passer ce convoi immense, qui descend lentement la déclivité de l'Esquilin, contourne les jardins de la villa Peretti, gravit la roide avenue de la basilique, dépose enfin, dans le mausolée somptueux de son oncle, les restes mortels du jeune homme inconnu qui n'a attiré la curiosité publique que par sa mort tragique, qui la fixe une seconde fois par la pompe de ses funérailles, qui sera oublié à jamais au moment même où la tombe se fermera sur lui. Ce jour-là Sixte-Quint versa bien des larmes. De l'amertume, quelques remords peut-être, seraient venus se

mêler à son affliction, s'il avait pu pressentir que, dans un avenir peu éloigné, la mort aurait frappé le dernier membre de sa famille; que les richesses dues à sa trop grande tendresse auraient disparu, que rien ne resterait des Peretti, sinon l'impérissable mémoire de son pontificat.

LIVRE SEPTIÈME

LA LIGUE

I. La convention de Joinville. — Le duc de Nevers à Rome. — Sixte-Quint travaille à la réconciliation entre Henri III et la Ligue. — Le traité de paix de Nemours. — Bulle privatoire lancée contre le roi de Navarre.

II. Philippe II soutient que la conversion de Henri de Navarre, si elle a lieu, est nécessairement feinte. Il ne reconnaîtra jamais ce prince comme roi de France, et interviendra en faveur des catholiques de ce royaume. — Attitude de Sixte-Quint. — Son dédain pour Henri III.

III. La journée des Barricades racontée par le pape. — Intervention de la seigneurie de Venise auprès de Sixte-Quint en faveur de Henri III. — Mgr Morosini, nonce apostolique, négocie la réconciliation des chefs de la Ligue avec le roi. — Il est fait légat en France. — Son projet de former une alliance étroite entre Henri III et Philippe II. — Les états généraux réunis à Blois.

IV. Les meurtres des Guises jugés par Sixte-Quint. — Son allocution au consistoire. — Mission de l'évêque du Mans. — Monitoire contre Henri III. — Départ de Rome de l'ambassadeur et du cardinal protecteur de France. — Morosini quitte Blois. — Assassinat de Henri III.

V. Un revirement s'opère dans l'esprit du pape. — Pour sauver la religion catholique en France, il se résigne à sacrifier l'indépendance de ce pays. — Il se rapproche de la Ligue et de l'Espagne. — Le cardinal Gaëtani nommé légat à Paris. — Ses instructions. — Exécution de Camillo Volta, agent du duc de Nevers. — M. de Maisse reçu à Venise comme ambassadeur de Henri IV. — Démêlés entre la Seigneurie et le pape. — Leonardo Donato envoyé à Rome. — Impression produite par ce diplomate sur l'esprit du Saint-Père.

VI. Mission du duc de Luxembourg. — Il parvient à convaincre Sixte-Quint de la sincérité de Henri IV relativement à l'abjuration. — Le

pape propose à Philippe II une intervention armée en France. — Il tâche de se dégager. — Ses luttes avec le comte d'Olivarès. — Celui-ci le menace de protester contre sa conduite et parvient à l'intimider. — Le pape, résigné à céder, compte couvrir sa soumission par le vote d'une congrégation composée de vingt-trois cardinaux, appartenant tous à la faction espagnole. — Elle se prononce contre les demandes d'Olivarès.

VII. La bataille d'Ivry. — Sixte-Quint, de plus en plus convaincu que Henri est le seul roi possible, et que son avénement garantira la conservation de la religion et l'intégrité de la France, tâche de gagner du temps. — Il est contrecarré par l'action et les rapports du légat Gaëtani. — Relations de Henri de Navarre avec la Sublime Porte. — Mort du cardinal de Bourbon. — Les divers candidats à la couronne de France. jugés par le légat. — Instructions de Philippe II à Mendoza, Moreo et Tassis sur la succession. — Le duc de Mayenne, comme prix de son élection, fait insinuer la cession à l'Espagne de la Provence, du Dauphiné, de la Bourgogne et de la Bretagne.

VIII. Mission du duc de Sessa. — Projet de capitulation combiné entre les ambassadeurs d'Espagne et les cardinaux délégués par le pape. — Sixte-Quint refuse la signature. — Il saisit la congrégation de France de la question de savoir si l'élection du roi de France appartient au Saint-Siége. — Il compte envoyer deux prélats en France pour inviter les princes, la noblesse, les parlements et les villes à procéder à l'élection du roi. — Insuccès de la mission de Sessa.

I[1].

La France, déchirée par ses factions, épuisée à a suite de longues années de luttes intestines, semblait

[1] Henri III au cardinal d'Este, 13 mai 1585. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288. — Le cardinal d'Este à Villeroy, 20 juillet 1585. *Ibid.* — Le même au même, 29 août 1585. *Ibid* — Le même au même, 19 septembre 1585. *Ibid.* — Le cardinal d'Este à Lenoncourt, 29 août 1585. *Ibid.* — L'abbé d'Orbais au duc de Nevers, 25 février 1586. Bibl. imp. Paris, Fonds fr. 3364. — Lorenzo Priuli au doge, 8 juin 1585. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 19. — Olivarès au duc de Nevers, 30 mai 1585. Arch. Simancas. *S. de E* Rome. *Leg.* 946. — Olivarès à Philippe II, 12 juin 1585. *Ibid.* — Le même au même, 20 juin 1585. *Ibid.* — Le même au même, 13 juillet 1585. *Ibid.* — Philippe II à Olivarès. Monzon, 2 août 1585. *Ibid.*

vouée désormais à une ruine imminente et inévitable. Au milieu du conflit des partis le pouvoir royal s'était évanoui; le dernier prestige de la couronne portée par Henri III avait disparu. Les protestants se groupaient autour du roi de Navarre, les Ligueurs autour des Guises ; les *politiques*, cherchant le succès dans un jeu de bascule, se donnaient tantôt aux défenseurs, tantôt aux ennemis de l'ancienne foi. Mais les chefs de tous ces partis visaient au même but, à s'emparer du pouvoir suprême, à succéder aux Valois, dont la race allait s'éteindre. Ils appelaient, sans scrupule, à leur secours : le duc de Guise, le roi d'Espagne; Henri de Navarre et le prince de Condé, la reine d'Angleterre et les princes protestants de l'Empire, les uns comme les autres décidés à sacrifier la patrie commune à leur ambition particulière, et résignés d'avance , s'il le fallait, à partager le butin, soit entre eux, soit avec l'étranger, en autres termes à démembrer la France.

Depuis l'édit de pacification[1] signé au château de Fleix, qui mit fin à la *Guerre des Amoureux*, une sorte de trêve avait succédé aux hostilités ouvertes des partis; mais cette paix, qui n'en était pas une, n'avait profité ni à la couronne ni au pays ; elle avait seulement permis aux gouverneurs des provinces de se transformer en autant de roitelets, d'agir en maîtres et, en consolidant leurs pouvoirs, d'effacer complétement l'autorité royale. C'est de cette façon que le duc de Guise et ses frères, les ducs de Mayenne et d'Aumale, gouvernaient et régnaient en Champagne, en Lorraine et en Picardie; leur cousin, le duc de Mercœur, en Bretagne;

[1] 1580.

Lesdiguières, dans le Dauphiné, Henri de Béarn, en Guienne, le maréchal de Montmorency, en Languedoc. Le roi s'amusait, le pays souffrait. Dans l'année qui avait précédé l'avénement de Sixte-Quint, la mort du duc d'Anjou, frère du roi, avait ranimé les aspirations et l'activité du duc de Guise. N'osant pas encore poser sa candidature à la couronne de France, il convint, avec les anciens chefs de la Sainte-Union et avec Philippe II, de désigner le vieux cardinal de Bourbon comme successeur de Henri III, pour le cas, certain d'ailleurs, où celui-ci mourrait sans postérité. Trois mois avant l'élection du pape[1], les ducs de Guise et de Mayenne signèrent, avec les représentants de la cour de Madrid et du cardinal de Bourbon, la convention secrète connue sous le nom de traité de Joinville. Par cet acte, on reconnaissait le cardinal de Bourbon comme héritier de la couronne, à la condition que tout prince hérétique serait exclu de la succession. Le roi Philippe s'engageait à fournir des secours à la Ligue. On déclarait en outre illicites les navigations vers les possessions d'outre-mer du roi catholique. Cette concession si préjudiciable au commerce français était comme un premier à-compte des sacrifices bien autrement importants, par lesquels les coalisés semblaient déjà résignés à s'assurer le concours de l'Espagne. Ce traité glaça d'effroi le parti protestant. Sous l'inspiration de Henri de Navarre, il prit les armes.

On conçoit les colères, les angoisses, les perplexités qui régnèrent au Louvre. La guerre civile allait donc

[1] Le 16 janvier 1585.

se rallumer, avec la connivence, avec l'appui secret mais actif du roi Philippe. Tandis que la reine Catherine conjurait son fils d'entrer en composition avec ses vassaux rebelles, celui-ci, au contraire, faisait mine de se jeter dans les bras des protestants. Il accueillit avec faveur les avances du roi de Navarre, de la reine Élisabeth, des insurgés néerlandais; reçut solennellement une députation de ces derniers et, des mains d'une ambassade anglaise, l'ordre de la Jarretière. Aux démonstrations du roi les chefs de la Ligue répondirent par des faits. Le 30 mars, ils firent, à Péronne, publier leur manifeste que le premier prince du sang, le cardinal de Bourbon, avait signé. En avril, ils étaient déjà maîtres de la Champagne, d'une partie de la Picardie, de la Bourgogne, de la Normandie, de la Bretagne et d'un grand nombre de villes considérables. Du côté du roi, les ducs d'Épernon et de Joyeuse eurent, il est vrai, quelques avantages sur la Loire et en Normandie, et une tentative d'insurrection dans Marseille échoua; mais ces succès insignifiants étaient loin de contre-balancer les pertes énormes que la couronne avait essuyées dès les premiers jours de cette nouvelle levée de boucliers.

On en était là lorsque le roi de Navarre, afin d'attirer Henri III dans son camp, publia sa déclaration de Bergerac[1]. Il croyait, disait-il, aux symboles de la foi catholique, et il admettait les décrets des anciens et légitimes conciles. Il était prêt à restituer au roi les places de sûreté confiées à lui et au prince

[1] 10 juin 1585.

de Condé, si les chefs de la Ligue renonçaient à leurs gouvernements. Enfin, pour épargner l'effusion du sang, il eut l'étrange idée de provoquer le duc de Guise en combat singulier. Cette démarche n'eut pas de résultat. Depuis deux mois, la reine mère négociait avec les chefs des coalisés, et on reconnut bientôt que les velléités de défection de son fils, qui avaient un instant alarmé le monde catholique, n'étaient que de vaines et impuissantes menaces.

Au moment où Sixte-Quint entra au Vatican, l'atmosphère qu'il y trouva était décidément espagnole. Le sacré collége, dans sa grande majorité, inclinait du côté de l'Espagne. Pour tout ce qui concernait la France, Grégoire XIII avait subi l'impulsion qui lui venait de Madrid. Philippe n'était-il pas le grand défenseur, Henri de Navarre l'ennemi déclaré de la religion catholique ? Cela aurait suffi pour déterminer la politique du pieux pontife, quand même son premier ministre, le cardinal de Côme, son entourage, la pluralité des pourprés et le comte d'Olivarès n'auraient eu soin de le pousser, et, quand il semblait hésiter, de le maintenir dans cette voie. Dans les régions officielles, l'ascendant de la cour d'Espagne était tellement prédominant que, pour s'en affranchir, il aurait fallu à Grégoire des convictions toutes différentes des siennes et une énergie de caractère qui lui faisait complétement défaut. Cependant, l'opposition ne manquait pas. L'opinion nationale, *italienne*, comme on l'appelait déjà dans un sens très-différent d'ailleurs de celui que nous attachons aujourd'hui à ce mot, l'opinion italienne, qui voulait, non l'unification,

la transformation de la péninsule en un seul État, mais l'indépendance de l'étranger des différents États italiens, cette opinion dominait à Rome en dehors du Vatican. Elle sut, plus d'une fois, y pénétrer et arrêter le pape dans des moments de crise. Ainsi, les chefs de la Ligue avaient demandé des bulles par lesquelles Grégoire se déclarât ouvertement en leur faveur. L'ambassadeur d'Espagne avait appuyé leurs démarches avec instance; mais, cette fois, le pontife résista. Il recula devant la voix de sa conscience, et aussi devant cette opinion nationale, exclue, il est vrai, du pouvoir, mais néanmoins assez puissante pour l'obliger de compter avec elle. Il refusa donc les bulles, mais il autorisa le cardinal de Sens à transmettre au duc de Guise des paroles encourageantes et chargea de messages analogues le P. Mathieu, de la Compagnie de Jésus, qui allait et venait entre Paris et Rome. C'est à quoi se borna l'intervention de Grégoire XIII; mais les chefs des coalisés, dénaturant le caractère de la lettre du cardinal de Sens, firent répandre le bruit que le pape avait, par des bulles, sanctionné leur entreprise.

Pendant que Henri III, fort inquiet de l'attitude du Vatican, faisait parvenir ses doléances mêlées de menaces au cardinal protecteur de sa couronne, et que celui-ci s'empressait de le rassurer sur les intentions de la cour romaine, Grégoire XIII disparaissait de la scène du monde. Peu importait désormais de se prévaloir de son nom et de ses sympathies timides et stériles pour la cause de la Ligue. Mais quelle serait la conduite du successeur? C'est ce qu'on se demandait. Henri III

sentit la faute qu'il avait commise, en se rapprochant, en apparence et non en réalité, du chef des huguenots. Aussi s'empressa-t-il de s'excuser et de protester de sa fidélité. « Un prince, écrit-il au cardinal d'Este, tel que je suis et veux être tant que je vivrai, ne mérite être blâmé et accusé de manquement de piété et de zèle de religion, comme je suis à mon très-grand regret. »

A Rome, les représentants et adhérents des deux partis, de celui de la Ligue, autrement dit de l'Espagne, et du parti français ou national, car c'est ainsi qu'on doit les désigner, se mirent aussitôt à l'œuvre. Sans parler de la très-grande majorité du sacré collége, de l'entourage du Saint-Père et des nombreux agents de la Sainte-Union, le comte d'Olivarès et le cardinal de Sens étaient les principaux avocats des coalisés. Le cardinal d'Este, le marquis de Pisany, en seconde ligne, et en s'entourant de mille précautions, mais au fond plus influent que les agents officiels de Henri III, l'ambassadeur de Venise, combattaient dans le camp opposé. Ils s'appuyaient sur l'opinion italienne et faisaient intervenir une foule de petites gens qui, à titres divers, avaient accès auprès du nouveau pape. Les correspondants du grand-duc de Toscane étaient du nombre. Olivarès et le cardinal de Sens s'adressaient aux sentiments religieux de Sixte-Quint. La Ligue, disaient-ils, défend la foi : donc les bénédictions, l'appui avoué et efficace du chef de l'Église doivent lui être acquis. Le cardinal d'Este et Pisany firent appel à ses sentiments de souverain. Suivant eux, les ligueurs sont des rebelles qui abritent sous le faux drapeau de la foi

leurs visées ambitieuses et antinationales, qui compromettent même la religion, car ils poussent le roi dans les bras des huguenots. Priuli, le diplomate vénitien, faisait valoir le côté politique de la question. La Ligue, insinuait-t-il, n'est pas en mesure de vaincre l'hérésie. Il lui faut un appui. Cet appui, c'est le roi d'Espagne qui le donnera. C'est lui qui vaincra, c'est à lui que reviendront les profits de la victoire.

La lutte une fois engagée, on se disputait ce terrain si important avec un extrême acharnement. On ne publiait pas, il est vrai, comme en France, de pamphlets, les rues ne participaient pas aux combats qui se livraient dans les antichambres et dans le cabinet du pape ; mais c'était une guerre à outrance, où les plus grands personnages ne maniaient pas toujours des armes courtoises. Entre les cardinaux d'Este et de Sens, il y eut des scènes peu dignes de princes de l'Église, et qui firent les délices de la société et du public de Rome. Le cardinal protecteur déclarait « ne vouloir plus avoir aucune accointance ni participation avec cette mauvaise et pernicieuse nature qui se plaisait à mal faire et à mal dire d'un chacun. » Les choses en arrivèrent au point qu'il fut sérieusement question de les renvoyer tous deux. Des considérations politiques prévalurent ; Sixte-Quint n'exécuta pas ses menaces, et les deux antagonistes continuèrent à se ivrer combat toutes les fois qu'ils se rencontraient. D'ailleurs, le cardinal de Sens amusait le pape, qui ne le prenait pas toujours au sérieux, et se moquait de ce politique enragé qui avait la prétention d'être le membre le mieux informé

du sacré collége, et ne lui apportait que de fausses ou vieilles nouvelles.

En proie à ces tiraillements, tout nouveau sur la chaire de Saint Pierre, fort imparfaitement informé du véritable état des choses en France, trouvant, nous l'avons dit, le Vatican tout envahi encore par les influences espagnoles qu'il n'aimait pas, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de subir dans une certaine mesure, Sixte-Quint se vit engagé dans un dédale de difficultés et chercha vainement les moyens d'en sortir. Son inexpérience en ces matières, sa longue abstention des affaires d'État, conséquence naturelle de sa longue disgrâce, ajoutèrent à ses perplexités. Que Henri de Navarre fût un hérétique, un relaps, indigne de tout ménagement, condamnable et devant être condamné et exclu de la succession, c'était ce qui ne faisait pas le moindre doute dans son esprit. Cette partie de la question, il eut le tort et commit la faute de ne l'envisager qu'avec les yeux du prêtre. Sous ce rapport, il se trouvait d'accor avec ce que le comte d'Olivarès et le cardinal de Sens ne cessaient de lui dire. Mais comment s'y prendre en présence de la déplorable scission qui venait de se renouveler entre le roi et les Guises, qui partageait en deux camps les catholiques, qui ouvrait, qui livrait la France aux Espagnols? Ici son instinct et sa sagacité le servirent bien. Il comprit qu'il fallait tâcher de faire disparaître ces dissensions et réunir sous le même drapeau tous les catholiques de ce royaume. Mais cela était-il alors possible? Il s'en flattait. Autre erreur, suite de son ignorance des hommes et des choses de France! En

somme, ses sympathies appartenaient à Henri III, non à la personne de ce prince, dont il avait fort médiocre opinion, mais à sa qualité de roi légitime. Les ligueurs, c'étaient des rebelles, mais ces rebelles étaient malheureusement les seuls défenseurs de la foi ; du moins, ils le disaient, tandis que le roi très-chrétien, au contraire, menaçait d'apostasier. Comment, alors, les repousser? comment ne pas les aider, les éclairer, les diriger vers le grand but, qui n'était certes pas d'occuper les provinces de leur souverain, mais de combattre, de vaincre, de terrasser, d'exterminer l'hérésie et les hérétiques? Faisant violence à ses sentiments, à son instinct, à son jugement, Sixte-Quint se montra donc disposé à favoriser la Ligue.

A ce moment, envoyé par les chefs des coalisés et accompagné du cardinal de Vaudemont, le duc de Nevers arriva à Rome. Le 1er juin[1], il fit son entrée solennelle. Le cardinal d'Este son beau-frère, le cardinal de Médicis, tous les cardinaux français se portèrent à sa rencontre. En descendant de voiture, il reçut un billet de l'ambassadeur d'Espagne, rempli d'informations et de conseils utiles. De son côté, il se mit aussitôt en relation avec ce puissant auxiliaire. Pour ne pas attirer l'attention par des entrevues trop fréquentes, c'est un ami commun, Scipion Gonzague, qui leur sert d'intermédiaire. Nevers ne fait rien sans consulter Olivarès, et celui-ci s'étudie à aplanir les difficultés sous les pas de l'ambassadeur des Guises.

La mission du duc était de solliciter des bulles qui donnassent à la Ligue, aux yeux du monde, l'appui

[1] 1585.

officiel du Saint-Siége, et de demander, en outre, une bulle *privatoire* par laquelle Henri de Navarre et le prince de Condé fussent déclarés incapables de succéder à la couronne de France.

Ces deux questions furent, entre l'envoyé des coalisés et l'ambassadeur de Philippe, l'objet de longues et fréquentes discussions. «Insistez, disait celui-ci, pour que le Saint-Père se fasse montrer les minutes des lettres que le cardinal de Sens a écrites dans le temps avec autorisation du pape Grégoire. Adressez-vous surtout aux sentiments religieux de Sa Sainteté, car Elle est pleine de zèle pour tout ce qui a rapport à la foi.» Quant à la bulle privatoire contre Navarre, Olivarès, s'inspirant des instructions de son maître, demanda que, non-seulement le *Béarnais* et le prince de Condé mais aussi les enfants catholiques de ce dernier fussent frappés d'incapacité. Le duc s'y opposa. «L'extension, répliqua-t-il, à des princes catholiques de la déclaration d'incapacité déplairait au parlement et au public français. On la dirait dictée par des motifs, non de religion, mais de politique, par l'Espagne, en un mot; on ne la trouverait ni juste, ni raisonnable.» C'était, aussi l'opinion de l'Inquisition, que Sixte-Quint avait déjà saisie de cette affaire. Elle déclarait que le pape seul pouvait, s'il le jugeait convenable, prononcer la privation des enfants catholiques; mais d'office et sans l'intervention des parties intéressées.

Nevers ne cache pas à Olivarès l'impopularité de l'Espagne, non-seulement auprès des catholiques royaux mais aussi au sein de la Ligue, tout en convenant de la communauté des intérêts entre celle-ci et la

cour d'Espagne. « Sans doute, disait-il, nous avons besoin des secours du roi catholique, mais Sa Majesté a aussi besoin de nous. Si un prince protestant monte sur le trône de France, c'en est fait de la religion catholique, et non-seulement chez nous, mais aussi en Flandre, et, selon toute probabilité, les Pays-Bas seraient perdus pour l'Espagne. Que Sa Majesté nous aide, qu'Elle donne des subsides, mais qu'Elle les donne en secret; car tels sont les préjugés, les passions et l'ignorance du public français, que le nom seul de l'Espagne suffit pour exciter des soupçons et dépopulariser les coalisés. Si le pape accorde de l'argent, on pourra faire croire que les subsides espagnols viennent de Rome. »

Mais Sixte-Quint ne songeait pas à débourser. Olivarès le savait bien. Lorsqu'il apprend que Pisany et le cardinal d'Este ont demandé pour leur roi, qui offrait alors de faire la guerre aux hérétiques, une subvention de quatre mille écus par mois, il empêche Nevers d'en demander autant pour la Ligue. « Dites à Sa Sainteté que, en vous refusant ce qu'Elle accorderait au roi, Elle Se déclarerait l'ennemie de la cause de Dieu qui est celle de la Ligue. Glissez au pape un mot sur les mignons auxquels passeraient probablement Ses écus. » Ce stratagème eut l'effet qu'Olivarès s'en était promis. Les représentants de Henri III ne purent rien obtenir.

Le Saint-Père avait accueilli fort gracieusement les envoyés des Guises. Non qu'il leur eût épargné les reproches; il les gronda même vertement de s'être mis en état de rébellion contre leur souverain, mais il

admit des circonstances atténuantes, et les excusa, en quelque sorte, par l'approbation indirecte de son prédécesseur qui avait favorisé la Ligue, qui avait été, disait-il, « consentant. » Nevers et Vaudemont crurent entrevoir chez Sixte-Quint des dispositions analogues. En effet, il trouva justifiée la méfiance que leur inspirait le roi, mais il insista vivement sur la nécessité d'une transaction. « Mettez-vous en rapport, leur disait-il, avec Pisany et Este. Traitez avec eux doucement et amicalement. Concertez tous les quatre ensemble un projet d'accommodement. Montrez-le-moi, et nous verrons. Si vous ne parvenez pas à tomber d'accord, c'est nous qui prendrons la chose en main. » A leurs instances concernant les bulles, il répondit évasivement.

Après un séjour de deux semaines, le duc et le cardinal quittèrent Rome pour retourner en France. En dehors de quelques paroles bienveillantes, mais vagues, ils emportaient, non des bulles publiques, car ils n'étaient pas parvenus à vaincre complétement les méfiances du pape à l'égard des coalisés, mais un bref au cardinal de Bourbon et à ses amis, moins explicite qu'ils auraient désiré, mais dont ils espéraient néanmoins pouvoir tirer quelque parti.

Deux incidents marquèrent le départ de cette ambassade. Le duc de Nevers, botté et éperonné, au moment de monter à cheval, se sentit soudainement assailli par des scrupules de conscience. Avait-il bien fait de s'enrôler dans la Ligue? n'était-ce pas violer son serment de fidélité, commettre un acte de rébellion? Il se rendit en toute hâte chez le cardinal Madruccio pour lui ouvrir son cœur, et il fallut au protecteur

d'Espagne deux heures d'efforts oratoires pour calmer cette âme timorée. Les inquiétudes du duc n'étaient pas intempestives : elles coïncidaient avec des lettres de France qui, grâce à l'activité diplomatique de la reine mère, pouvaient annoncer comme assurée la paix entre le roi et la Ligue. On riait donc un peu des remords politiques de Nevers, qui partit accompagné des plaisanteries des Romains.

La question brûlante était toujours l'acte de privation contre Navarre vainement sollicitée par les délégués de la Sainte-Union. Dans leur audience de congé, le cardinal de Vaudemont fit un dernier effort. Le Saint-Père répondit d'abord doucement : « Nous ne devons faire ce que vous demandez. Nous n'avons pas l'habitude de condamner les gens sans les avoir entendu. Il sera toujours temps d'en venir là. » Lorsque le cardinal insista, il le repoussa rudement : « Nous vous avons dit, s'écria-t-il, pourquoi nous ne devions faire telle chose ; maintenant nous vous disons que nous ne voulons pas la faire. »

Mais, malgré ce refus si catégorique, la résolution du pape était presque arrêtée. Dans son esprit, l'excommunication et l'exclusion de la succession du roi de Navarre étaient devenues une nécessité. Seulement cet acte de déchéance et de proscription devait être dégagé de tout caractère politique, et, loin d'être inspiré par les envoyés de la Ligue, émaner de la libre initiative du chef de l'Église. L'Inquisition et le sacré collége en débattaient encore la rédaction, lorsqu'on apprit la conclusion de la paix de Nemours[1], si labo-

[1] Signée le 9 juillet 1585.

rieusement préparée par la reine mère, et par laquelle Henri III s'engageait à prohiber l'exercice de la nouvelle religion, à donner des places de sûreté et des gouvernements aux principaux chefs de la Ligue, et à révoquer les édits de paix et de tolérance. Raison de plus de lancer la bulle, de creuser l'abîme qui devait dorénavant séparer le roi huguenot des catholiques français de toutes les nuances.

Le cardinal d'Este et Pisany avaient combattu une résolution qui leur paraissait attentatoire à l'indépendance de la France, et, en apprenant la scène que le pontife avait faite au cardinal de Vaudemont, ils se croyaient victorieux. Sixte-Quint ne tarda pas à les détromper. Il fit appeler d'Este et lui communiqua sa résolution, « prise en partie, disait-il, pour renforcer le roi, car ceux qui se verront exclus de la succession y penseront à deux fois avant de conspirer contre leur souverain légitime. » Mgr de Lenoncourt qui, sur la demande de Henri III, s'était rendu auprès du roi de Navarre pour l'instruire en matière de religion, reçut du pape l'ordre péremptoire de retourner dans son diocèse. Enfin, le 9 septembre, la bulle fut affichée dans Rome, aux lieux habituels. Henri de Bourbon, prétendu roi de Navarre, et Henri de Bourbon prétendu prince de Condé, y étaient déclarés hérétiques, relaps, déchus, eux et leurs héritiers, de toute principauté et incapables de succéder au royaume de France et à aucun autre duché ou seigneurie. Leurs vassaux et sujets étaient déliés du serment de fidélité.

C'était le premier acte du règne de Sixte-Quint relatif aux affaires de France, et cet acte était une faute

qu'il ne tardera pas à regretter, qu'il se reprochera en secret, qu'il avouera même dans ses épanchements intimes, tout en tâchant de l'excuser. Mais, à part cette faute, qu'expliquent son inexpérience et les influences espagnoles qui l'entouraient à son avénement, il eut le mérite de comprendre, dès le premier jour, que la solution du problème posé en France devait se trouver dans l'union de tous les catholiques français, et en dehors de l'immixtion de l'Espagne. Sur ce point capital il vit parfaitement clair. C'est sur les moyens d'exécution que portaient ses hésitations, que les principaux acteurs et témoins prenaient pour de l'irrésolution, pour l'effet de la mobilité de son esprit, mais qui, en réalité, n'étaient que la suite naturelle des circonstances données. Inclinant un moment, bien que faiblement, en faveur de la Ligue, il travailla à la dissoudre en la ramenant dans le camp royal. Ce fait acquis, en apparence plutôt qu'en réalité, non par son intermédiaire, comme il s'en était flatté pendant un instant, mais par la force des choses et grâce aux négociations de la reine mère, il lança son interdit contre le chef des huguenots. Désormais la situation était éclaircie. Il n'y avait plus que deux partis en France : les défenseurs et les ennemis de la foi. Si la réconciliation est sincère, si les coalisés de la veille se groupent franchement autour de Henri III, si, sous le drapeau du roi légitime, toutes les forces de la France catholique se tournent contre les hérétiques, la religion et, avec la religion, la France sont sauvées. On pourra alors s'occuper de la grave question de succession ; on sera en mesure de la résoudre, et, ce qui est l'essen-

tiel, on la résoudra sans l'intervention et à l'exclusion de l'Espagne.

Tel était le raisonnement de Sixte-Quint, parfaitement juste, à une condition : à la condition que la réconciliation, officiellement proclamée par le traité de Nemours, entre le roi et les chefs de la Ligue, fût sincère, ce qu'il croyait possible parce qu'il ne connaissait pas encore la France, ce qui était illusoire aux yeux de ceux qui la connaissaient.

II

Il est à peine nécessaire de rappeler ici sommairement les événements qui ont suivi la conclusion de la paix de Nemours : les vicissitudes de la guerre, la répugnance du roi de confier ses armées à la direction des Guises, les scandales de son voyage à Lyon, les propos blessants échangés dans une audience solennelle entre lui et les ambassadeurs des électeurs et princes protestants, les colères, l'invasion de l'Allemagne réformée, la défaite de Joyeuse à Coutras, et la destruction des reîtres allemands.

Ces événements embrassent deux années[1] remplies pour Sixte-Quint d'embarras et de soucis. Quoique travaillant de son mieux à la réconciliation du roi avec la Ligue, à la fusion des catholiques royaux et du parti des princes, il eut bientôt perdu toute illusion sur le peu de solidité de l'union établie par le dernier traité. Plein de méfiance et plus encore de dégoût envers la personne du roi, il eut de la peine à dissimuler son dédain et ses sinistres pressentiments. Lorsque l'am-

[1] 1586 et 1587.

bassadeur d'obédience de la Seigneurie entremit ses bons offices en faveur de Henri III, en priant le pape d'accorder à ce prince l'autorisation d'aliéner des biens du clergé, il répondit froidement[1] : « Nous désirerions voir Sa Majesté déployer plus d'activité dans la guerre contre les huguenots. Nous sommes étonné qu'un si grand roi, malgré les charges énormes dont il grève son peuple, n'ait pas songé à faire des économies pour les besoins extraordinaires. Qu'il agisse sérieusement, qu'il ne manque pas à ses devoirs, et nous l'aiderons. »

La faiblesse, l'ineptie, le manque de loyauté de cette cour le plongeaient dans un profond découragement. Non-seulement la Ligue ne s'était pas dissoute, non-seulement elle ne s'était pas franchement ralliée au roi, mais la situation s'aggravait de jour en jour, et les méfiances réciproques ne lui semblaient que trop justifiées. Comme par le passé, on se trouvait donc placé entre la guerre civile, c'est-à-dire le triomphe final des hérétiques, et entre l'intervention espagnole, c'est-à-dire le démembrement de la France.

Sixte-Quint espérait encore la conversion de la reine Élisabeth. Celle de Henri de Navarre serait-elle nécessairement feinte, comme les Espagnols, comme les ligueurs le lui disaient? Il était tout disposé à le penser. Cependant le doute était permis, et, à ces moments, il commençait déjà à regretter sa bulle privatoire. Mais des bulles peuvent être révoquées. Cela s'était vu, c'est ce que Philippe craignait. « Il y a des personnes,

[1] Priuli au doge, 19 octobre 1585. Arch. Ven *Disp.* Rome.

écrit-il à son ambassadeur à Rome[1], qui espèrent ébranler Sa Sainteté, La déterminer à révoquer Sa bulle contre le prince de Béarn, et à accueillir sa conversion qui ne saurait ne pas être feinte. Je ne puis le croire ; mais la chose est trop grave pour que je ne me croie pas obligé d'y appeler l'attention de Sa Sainteté. Vous Lui remettrez la lettre ci-jointe dont je vous envoie copie, et Lui direz de ma part que je suis persuadé de Son intention de conserver le peu qui reste encore debout de la chrétienté. Rappelez-Lui la grandeur de la France. Dites-Lui qu'aussi longtemps que l'hérésie ne s'est pas emparée des chefs de l'État, il y a à espérer, mais que, si le mal est devenu maître de celui qui commande, tout l'édifice croule d'un seul coup. Nous en avons, pour l'expiation de nos péchés, tant d'exemples sous les yeux, qu'il serait inutile de les énumérer. On me mande de France que des efforts sont faits auprès de Sa Sainteté pour qu'Elle admette l'abjuration de Béarn. De cette façon, on espère assurer à celui-ci la possession du royaume. Ce serait y mettre le feu. Vous donnerez à entendre que la présente démarche ne m'est pas dictée par la peur que j'ai de Béarn. Il ne cesse de me demander[2] secours et faveurs, en offrant toutes sortes de sécurités et de gages que je voudrais prendre. Je la fais exclusivement pour le service de Notre-Seigneur. Que Sa Sainteté Se détrompe

[1] Philippe II à Olivarès. San Lorenzo, 15 septembre 1586. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 947 ; copiée sur la minute.

[2] Henri de Navarre envoyait de temps à autres des agents secrets à Madrid. Hieronimo Lippomano au doge. Madrid, 2 mai 1587. Arch. Ven. *Disp.* Espagne, *fil.* 20, et en d'autres endroits.

au sujet de la prétendue sincérité de Béarn. On pourrait y croire, s'il ne demandait qu'à se retirer dans un coin et à faire pénitence ; mais comme c'est pour lui le moyen de succéder au royaume, on voit que ce sont des feintes. L'Église et l'Inquisition prononcent la peine capitale contre le relaps ; à plus forte raison, doit-on s'opposer à ce qu'un relaps devienne le maître d'un royaume tel que la France, qui ne tarderait pas de s'emplir d'hérésies. Vous préviendrez le pape, que, loin de consentir à une éventualité qui exposerait mes États à la contagion, je me verrais obligé de favoriser et de protéger les catholiques de France. Il en résulterait des guerres civiles et peut-être le démembrement de ce royaume, qui, uni et puissant, tant qu'il est catholique, est d'une grande utilité pour la chrétienté, tandis que perverti et voué à la damnation, il renfermerait tant de dangers pour elle, qu'on devrait nécessairement chercher à en réduire les forces[1]. Pour intimider Sa Béatitude, on Lui dit qu'en insistant sur l'exclusion de Béarn et en conseillant aux catholiques de continuer la guerre, je vise à détruire les forces des uns et des autres, et qu'après qu'elles auront été détruites, je compte me diriger contre l'Italie. Combattez cette erreur, non en mon nom, et comme si, en présence des ces vaines imaginations, vous aviez à excuser ma conduite, mais en déclarant que, si je vois qu'on favorise la succession d'un héré-

[1] Voici ce passage important : « Con que habria disensiones y guerras y podrian quizá dividirse las fuerzas y poder de aquel Reyno que asi como unido y catolico son muy útiles á la cristiandad, asi perbertido y dañado serian tan temerosas á toda Ella que en tal caso seriá fuerza procurar que quedasen menores. »

tique à la couronne de France, j'aiderai les catholiques. C'est le chemin qui mènera au démembrement de ce royaume, car chacun qui pourra en prendra un morceau. Le moyen de le conserver est une entente entre nous, Sa Sainteté et le roi très-chrétien (s'il veut), ou bien entre les catholiques français. Le but de cette entente devra être l'exclusion de tout candidat hérétique et le choix d'un catholique capable de mettre fin aux maux de ce pays, pour le cas où le roi n'y parviendrait pas, sa vie durant, et Sa Sainteté, d'après ce qu'on voit, peut juger par Elle-même si cela est à espérer. »

Voilà comment le roi d'Espagne pose la question de succession qui est pour lui la principale, qui est secondaire aux yeux de Sixte-Quint. Henri de Navarre, pour se rendre possible, se convertira. Philippe le prévoit ; mais cette conversion sera feinte. Cette hypothèse est le point de départ de son raisonnement. Donc, dans sa sollicitude pour la foi, pour les intérêts de la religion en général, pour ceux de son royaume en particulier, il ne saurait admettre la candidature de Henri. Si le pape accueille l'abjuration de ce dernier, Sa Sainteté en posera la candidature, et Philippe la combattra ; il interviendra à main armée ; ce sera, il prononce le mot, le partage de la France. Il l'écrit lui-même à Sixte-Quint, et le lui fait dire par son ambassadeur. Celui-ci est expressément chargé, non de l'excuser auprès du pape, mais simplement de lui notifier ses volontés. Quel sera le prince catholique qui, de leur choix commun, devra être placé sur le trône de France? Philippe n'a garde de le désigner. Déjà, sous

le pontificat précédent, cette question avait été débattue entre lui et Olivarès. Le comte s'était prononcé contre le cardinal de Bourbon, selon lui, dangereux, et avait insinué le choix du duc de Montpensier. Le roi lui avait répondu que, tout en appréciant ses arguments, il semblait plus prudent de ne pas encore prendre d'engagement en faveur de Montpensier, ni d'aucun autre candidat. « Il suffit, écrivait-il[1], pour le moment, de prévenir des éventualités préjudiciables au service de Dieu et au bien public. Nous devons nous ménager la liberté d'examiner les titres et forces des prétendants, et d'agir selon les circonstances. »

Ainsi placé entre les prétentions du roi d'Espagne, qui vise à être l'arbitre de la France en attendant qu'il en devienne le maître, et entre ses devoirs de chef de l'Église, le pape parle beaucoup, beaucoup trop même, mais il s'abstient d'agir. Il observe la marche des événements. Il laisse faire et regarde, mais non d'un œil indifférent. Les plaintes incessantes d'Olivarès au sujet de la versatilité de Sixte-Quint, nous le répétons, ne sont pas fondées. Ce sont les hommes et les choses de France qui changent, ce n'est pas lui. Quand le nonce lui mande de Paris[2] que Henri III, intimidé par les dispositions turbulentes qui se manifestent, à Paris, par l'attitude des Guises et, en général, par l'esprit catholique d'une grande partie du royaume, a rompu ses négociations avec le roi de Navarre ; qu'il s'est rap-

[1] Philippe II à Olivarès. San Lorenzo, 29 juin 1584. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 945.

[2] Commencement de 1587. — Olivarès à Philippe II, février 1587. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 948.

proché des princes catholiques, le pape, sur la demande du cardinal de Sens, dont le rôle grandit à ces moments, envoie aux chefs de la Ligue sa bénédiction apostolique, mais en même temps il l'envoie aussi au roi, en l'exhortant à ne pas séparer sa cause de celle de la religion. Et Olivarès de crier contre l'instabilité et l'ignorance de Sixte-Quint ! Il applaudit, il est vrai, à ce retour de faveur vers les Guises, mais sa joie n'est pas sans mélange, car, selon lui, le pontife n'est pas seulement d'une mobilité d'esprit désespérante ; sa conduite témoigne aussi d'une déplorable duplicité. Comme preuve, l'ambassadeur rappelle les messages secrets de Béarn, au sujet de sa conversion, et qui lui semblent indiquer l'existence de rapports intimes avec le Vatican.

Lorsque, à la fin de cette même année, Henri III, sur le conseil du duc d'Épernon, arrête en route après les avoir appelés le duc de Lorraine et ses troupes, déclarant que, s'ils entraient en France, il se rallierait aux hérétiques, Sixte-Quint désespère de lui[1]. Le nonce lui a mandé les rassemblements des troupes de la Ligue qui avait résolu d'attaquer le roi : « Eh bien, s'écrie-t-il en montrant ces dépêches à Olivarès, que les coalisés se réunissent, qu'ils fassent un effort sérieux, qu'ils en finissent en une fois ! Puisque la maison va crouler, mieux vaut la démolir que la laisser tomber sur nous. Si le roi (Henri III) exécute sa menace de s'allier avec les huguenots, ces princes feront bien de l'attaquer, et votre roi de tourner contre

[1] Olivarès à Philippe II, 14 décembre 1587. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 951.

lui l'expédition qu'il prépare contre l'Angleterre. »

Il fit appeler M. de Pisany et le cardinal de Joyeuse, et les chargea d'écrire à leur maître que s'il méditait la paix avec le chef des huguenots, lui, le chef de l'Église, s'y opposerait. Il leur rappela que, dans le temps, il avait toujours essayé de les rassurer, lorsqu'ils lui parlaient de leur crainte de voir les armements de l'Espagne se tourner contre la France. Il avait, conformément à la vérité, affirmé que telle n'était pas l'intention du roi catholique, et quand cela serait, il leur avait promis de ne pas le permettre. Maintenant il leur déclarait, sous serment, que non-seulement il retirait sa parole, mais qu'il était décidé, si leur souverain ne changeait pas de conduite, à persuader au roi catholique de faire usage de ses forces pour sauver la France. Olivarès, fort content de ce revirement, s'empresse de le mander à son maître ; mais il craint qu'il ne soit de courte durée. « Quand les affaires de la Ligue marchent bien, dit-il, le pape revient vers elle. Cette fois-ci il s'est surpassé lui-même. » L'ambassadeur se trompe. Sixte-Quint veut le triomphe de la foi catholique en France. Son concours appartient à ceux qui sont pour le moment les mieux disposés et le plus à même de la servir. En ce qui concerne l'accueil fait aux messages secrets de Henri de Navarre, le vigilant ambassadeur d'Espagne en est réduit aux suppositions. Il devine plutôt qu'il ne sait que le pape n'a pas complétement renoncé à la solution que le représentant de Philippe redoute le plus, dont la perspective l'irrite et réveille ses soupçons.

Dans les premiers temps après la paix de Nemours,

lorsque Henri III, dont il avait alors moins mauvaise opinion, semblait sérieusement engagé dans la guerre contre les huguenots, et que la Ligue dévoilait ses projets intéressés et antinationaux, le Saint-Père tâcha de se rendre utile au roi en ramenant dans son camp les partisans de Henri de Navarre. Ainsi, il essaya d'agir sur le duc de Montmorency, qui tenait le Languedoc pour le Béarnais. Sur cette matière, des paroles assez vives furent échangées entre lui et le représentant de la France[1].

Encore à l'époque de l'ambassade d'obédience[2], Sixte-Quint avait conservé quelques faibles espérances. Après le festin qu'il avait offert au duc de Luxembourg et à M. de Pisany, il leur parla avec effusion. Ce dernier écrit[3] : « Il se disait marri des troubles de ce royaume, blâmant infiniment ceux qui en étaient cause ; ajoutant que Dieu fera la grâce à Votre Majesté de mettre ce royaume en paix et lui donner succession, et qu'alors il ferait des entreprises pour entretenir et occuper l'esprit et le courage des Français, qui ne pouvaient être oisifs et sans remuer quelques cas ; et qu'à la barbe des Espagnols nous irions tous deux rétablir et refaire la Goulette (Tunis) qu'ils avaient perdue à si bon marché et subjuguerions Alger ; que c'étaient là des guerres qu'il allait discourant et proposant, et non de la faire aux chrétiens, quelque chose que l'on voulût dire, ne désirant que leur repentance

[1] Pisany à Henri III, 8 septembre 1586. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

[2] Septembre 1586.

[3] Pisany à Henri III, 17 septembre 1586. *Ibid.*

et conversion. » Dans ces moments d'illusion, quand il espère voir Henri III agir avec force et conséquence, la Ligue n'est plus à ses yeux qu'une faction rebelle. «Les barons de Rome, dit-il aux deux ambassadeurs, avaient, au commencement de notre pontificat, voulu faire les mauvais. Ils se sont bientôt résolus à devenir sages, prévoyant qu'il leur allait de la tête pour la résolution à laquelle ils nous voyaient. Ce même moyen, a-t-il l'imprudence d'ajouter, serait propre au remède des affaires du roi. » « C'était conseil, dit M. de Pisany en terminant son rapport à Henri III, que Sa Sainteté envoyait à Votre Majesté à l'endroit des plus grands qui voudraient altérer Son État ou ne voudraient obéir à Ses lois et commandements ; et là-dessus il nous donna congé.»

Ces bonnes dispositions ne purent se maintenir. Les négociations de la reine mère avec Henri de Navarre détruisirent dans son âme le dernier reste de confiance et d'affection pour le roi. Plus d'une fois M. de Pisany s'efforça de le convaincre de la nécessité où se trouvait son souverain de s'arranger avec les huguenots. Le pape lui répondit[1] qu'il lui avait déjà dit que c'était ménager à Navarre le temps qu'il lui fallait pour ses armements. Un autre jour il s'emporte vivement. « Le roi[2], s'écrie-t-il, est trompé de ceux qui sont auprès de lui ; ils lui donnent de mauvais conseils, et l'engagent à traiter avec les huguenots, avec peu de dignité et de réputation. »

Cependant, le chef des huguenots s'était adressé

[1] Pisany à Henri III, 10 mars 1587. Bib. Imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

[2] Le même au même, 24 mars 1587. *Ibid.*

au Saint-Père. Il se plaignait de ce que la bulle privatoire eût été lancée avant qu'il eût été entendu ; qu'on le traitât avec moins d'indulgence que les infidèles, auxquels on envoyait des prédicateurs. Si on voulait lui envoyer des théologiens, il les écouterait volontiers et leur donnerait toutes les sécurités qu'ils demanderaient. A ceci le pape avait répondu que les apôtres et disciples ne demandaient pas de sûretés pour leur personne et que ce serait peine perdue d'en envoyer au roi de Navarre.

En effet, les événements n'étaient pas de nature à faire espérer alors la conversion de Henri. Au commencement de l'année, l'exécution de Marie Stuart avait ranimé le courage et les espérances des huguenots. L'Allemagne réformée armait pour venir à leur secours. Ses bandes s'apprêtaient à envahir la France. Sixte-Quint revint donc à l'idée d'une action commune du roi et de la Ligue. Il ne recommandait plus de faire couper les têtes de ses chefs, mais au contraire de leur ouvrir les bras [1]. Cette entente était d'ailleurs d'accord avec la situation. Elle se faisait d'elle-même. Seulement ceux qu'un danger commun va rapprocher se sépareront le jour où ce danger aura disparu.

Vers la fin de l'année, deux événements, la déroute du duc de Joyeuse et la destruction des reîtres protestants attristèrent et consolèrent les deux parties belligérantes. Henri de Navarre avait vaincu à Coutras, le duc de Guise avait harcelé et battu les reîtres. La famine, les épidémies, la débandade avaient achevé de

[1] Pisany à Henri III, 7 avril 1587. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

les détruire. Après la défaite essuyée par son favori, à l'occasion des avantages remportés par son rival, Henri III fit son entrée triomphale dans sa capitale au milieu de l'indifférence et des sarcasmes des Parisiens. Il posa en héros, on ne le trouva que ridicule. Des héros il y en avait bien en France, mais ce n'était pas lui ; c'étaient désormais, sans contredit, le roi de Navarre et le duc de Guise.

Le pape jugea, comme les habitants de Paris, les prétendues prouesses de leur roi. Lorsque M. de Pisany[1] vint lui annoncer la défaite des reîtres, il se montra froid et garda le silence. Aux instances du cardinal de Joyeuse qui demandait que cet événement fût célébré à Rome par des actions de grâces et des réjouissances publiques, il répondit que Dieu avait tout fait, que les hommes n'y étaient pour rien. L'ambassadeur voit dans ces paroles les intrigues du cardinal de Sens, Joyeuse[2] la honte qu'éprouvait le pontife d'avoir si peu aidé le roi. La vérité est qu'il répugnait à attribuer à Henri III le mérite d'autrui ; qu'il ne voulait pas aggraver la situation de ce dernier en fêtant la gloire des Guises, et que, pour se tirer d'embarras, il attribuait les succès obtenus à la miséricorde divine, c'est-à-dire aux maladies qui avaient détruit les derniers débris de l'armée allemande. M. de Pisany l'interpella sur cette abstension si blessante pour son roi : « M'oyant parler de cette façon, écrit-il à Henri III, il sembla qu'il s'altérât tant, et comme nous étions nous promenant par

[1] Pisany à Henri III, 4 janvier 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

[2] Joyeuse à la reine mère, 8 janvier 1588. *Ibid.*

sa chambre, il fit trois ou quatre tours par icelle sans dire mot, se battant les mains, comme est sa coutume, quand quelque chose le fâche, et puis tournant enfin le visage vers moi, il me dit qu'à ce propos il avait fait deux chefs : le premier pour montrer la grâce que Dieu, par un si signalé miracle, avait faite à la religion et à la France; et que l'autre chef était qu'il n'en fallait pas faire d'allégresse ni démonstrations publiques, sinon qu'en son cœur chacun rendît grâces à Dieu comme n'ayant les hommes nulle part à telle victoire, et n'ayant fait aucune chose, mais laissé d'y faire beaucoup d'icelles qui s'y pouvaient. Suivaient après cela plusieurs histoires de la Sainte Écriture qu'il étendit avec infinité de longues paroles. »

Au consistoire, le pape s'exprima dans le même sens, en évitant de prononcer le nom de Henri III. On remarqua son émotion pendant qu'il parlait, l'effort qu'il devait faire pour ne laisser échapper aucune parole désobligeante pour le roi de France. Quand il eut achevé, le cardinal de Joyeuse se leva pour faire valoir les mérites de Sa Majesté très-chrétienne, mais un regard de Sixte-Quint lui ferma la bouche. Tout intimidé, et avec des précautions oratoires, il se borna donc à parler au pape à l'issue de la séance, et en particulier ; mais à ses premières paroles, la colère du Saint-Père éclata. « Je vous dis, s'écria-t-il, que les hommes n'y ont rien fait. » Le cardinal se tut, suivant le conseil de M. de Pisany « de ne point rompre avec cet homme, dont le courroux et la haine pourraient plus nuire aux affaires du roi que sa bonne faveur ne saurait leur profiter. » Dans l'original de la lettre par la-

quelle le cardinal rapporte ce propos, les mots qu'on vient de lire sont soulignés de la main de M. de Villeroy. Le trait de plume du ministre, pâli sous l'action de trois siècle, est plus éloquent que le long exposé du cardinal de Joyeuse [1]. Il prouve que réciproquement, au Louvre comme au Vatican, on se jugeait bien; que Henri III était discrédité à Rome et qu'à cet égard, pour son secrétaire d'État comme pour son ambassadeur, les dernières illusions s'étaient évanouies.

[1] Joyeuse à Henri III, 8 février 1588. Coll. Harlay; imprimée dans la *Vie du cardinal de Joyeuse;* Paris, 1654.

III

Les émotions de la politique, celles surtout que lui donnèrent les nouvelles de plus en plus alarmantes de France, commençaient, nous l'avons déjà dit, à agir sur la constitution du pape si robuste encore au moment de son exaltation[1]. Il avait quelquefois des accès de fièvre, et on sait que, dans l'état de la science médicale de cette époque, chaque indisposition pouvait facilement dégénérer en maladie mortelle[1]. Il était d'ailleurs mauvais malade, mangeait « bravement sa soupe de vin, » se moquait des médecins, se croyait plus fort qu'eux et aimait à disserter savamment sur la nature de ses maux. Son activité n'avait pas diminué, mais ses forces le trahissaient de plus en plus. Gritti est frappé de le trouver assis, trop fatigué pour se lever, pour se promener pendant l'audience selon son habitude. Il expose à l'ambassadeur ses petites misères. La céré-

[1] « E sanissimo. » Babbi au grand-duc, 24 avril 1585. Arch. Flor. 3603.

[2] *Il Tesoro della vita humana dell' eccellente dottore e cavaliere M. Leonardo Fioravanti, bolognese;* Venise, 1590. Ce livre est de nature à faire frémir.

monie dernière a été longue. Son manteau de drap écarlate, sa capuce doublée d'hermine, lui avaient paru bien lourds. Ce maladroit d'Allaleone[1], son maître des cérémonies, n'a pas su le soulager. De là son indisposition. Somme toute, il vieillissait au physique, et son entourage s'en inquiétait.

Il avait cependant passé le carnaval gaiement à sa façon, et pour fêter le quatrième anniversaire de son élection il avait invité à dîner les ambassadeurs de France et de Venise[2]. Ce fut un dimanche après la messe et l'audience de quelques cardinaux qu'il reçut ses deux convives dans la *stance* dite de Bologne. Il s'assit à une petite table séparée, mais touchant presque à celle des ambassadeurs. Malgré l'homélie qu'on lisait durant le repas, il ne cessa de les combler de gracieusetés, de les engager à se couvrir, à manger et à boire. Pendant le dîner, fort soigné et bien servi, Donna Camilla eut l'attention d'envoyer quelques friandises, et après qu'on eut, selon l'usage du temps, enlevé les tables, le pape pria de nouveau Pisany et Gritti de rester couverts et d'approcher leurs siéges du sien. Très-séduisant quand il voulait, — seulement il ne le voulait pas souvent, — Sixte-Quint le fut beaucoup ce jour-là. Il donna à ses convives une médaille frappée en commémoration des quatre années de son pontificat, leur raconta l'histoire de son élection, affirma ses bonnes intentions et alla jusqu'à excuser ses em-

[1] Le journal d'Allaleone est une source précieuse pour les détails de la vie officielle de Sixte-Quint.

[2] Giovanni Gritti au doge, 30 avril 1588. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 22.

portements qui, disait-il, ne s'adressaient jamais aux princes, mais seulement à leurs péchés. Il n'omit pas de parler des bandits, sujet de conversation qu'il aimait particulièrement et s'étendit longuement sur la politique du jour et des temps passés. Selon son habitude, il ne ménagea pas Grégoire XIII, à qui il imputait presque tous les maux dont le monde souffrait, les bandits, les huguenots, la guerre civile en France. Le calendrier Grégorien, l'une des gloires de ce pontificat, n'échappa même pas à sa critique[1]. Il trouva cette innovation contraire à l'autorité des conciles, des papes, de saint Ambroise, soutint qu'elle avait mis la confusion en Grèce et en Allemagne, au déshonneur de la papauté, et tira ses arguments des mathématiques, qu'il disait savoir à fond. Il avait un instant songé à revenir à l'ancien calendrier, mais en donnant un démenti à un pape, il craignait de diminuer l'autorité des pontifes, « quoique, ajouta-t-il, ce ne soit pas grand'chose, qu'ils se trompent en matières qui ne regardent pas la foi. » Il ne tarissait pas sur ce sujet. Ces rancunes posthumes le poursuivaient même dans ses rêves. Pendant deux nuits consécutives il avait aperçu Grégoire XIII entouré de flammes. Heureusement ce n'était pas en enfer, c'était seulement en purgatoire que se trouvait son prédécesseur. Dans sa sollicitude, peu flatteuse pour la mémoire du pape Buoncompagni, il fit dire des messes dans plusieurs églises pour le repos de son âme[2]. Cette faiblesse

[1] Lorenzo Priuli au doge, 14 décembre 1585. Arch. Ven. *Disp.* Rome.

[2] Giovanni Gritti au doge, rapport cité en d'autres endroits.

faisait sourire les diplomates étrangers, son intempérance de langage les exaspérait, son apparente mais non réelle versatilité les mettait au désespoir. Cependant, nous le répétons, quoique fin et rusé, il était naturellement loyal, et, malgré des alternatives faciles à expliquer quand on veut se rendre compte de sa situation, en réalité plus qu'en apparence conséquent avec lui-même. Impressionnable, vif, incapable de se contenir, il avait le tort, l'imprudence d'exprimer ses impressions du moment ; mais ses impressions changeaient avec les circonstances, et avec ses impressions son langage. Souvent il y avait aussi du calcul dans cette trop grande loquacité qui, parfois, sert mieux que la taciturnité à donner le change aux interlocuteurs, à leur laisser ignorer ce qu'on pense, à fatiguer leur mémoire par d'interminables développements. En disant tout on ne dit rien, et de très-longs entretiens, quand il s'agit de grands intérêts, prouvent presque toujours qu'on ne veut ou ne peut pas tomber d'accord. Sans se douter, ou sans se soucier de l'usage que les ambassadeurs feraient de ses confidences, ou, précisément pour les désorienter, il leur racontait ce qu'il avait dit aux uns et aux autres. Aux malveillants, il n'était pas difficile de découvrir des contradictions. Olivarès ne manquait pas d'en prendre note, de les mander à son roi, de représenter le Saint-Père comme faux et versatile. C'était la vengeance du représentant de Philippe[1] ; car Sixte-Quint avait commis la faute grave, que les grands person-

[1] Olivarès à Philippe II, 30 mai 1588. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 951.

nages qui traitent avec des ambassadeurs font bien d'éviter, de le blesser personnellement. Celui-ci se fit une fête, non de dénaturer les faits qui se passaient sous ses yeux ou les paroles qu'on lui disait, personne n'était plus appliqué à les reproduire consciencieusement, mais de les présenter d'une manière conforme à son appréciation, qui était celle d'un homme outré, et dans les dernières années d'un ennemi irréconciliable.

En 1588, les événements marchèrent vite. Les chefs de la Ligue, après s'être, en janvier, réunis à Nancy, se rencontrèrent de nouveau à Soissons, prêtèrent la main au corps municipal occulte des Seize de Paris, préparèrent avec lui les émeutes et entrèrent à Paris pendant la journée des Barricades. Le roi s'enfuit, la révolte triompha, le duc de Guise devint maître de de la ville.

On comprend l'émotion des Romains à la réception de ces nouvelles. On comprend aussi les perplexités du pape. Lorsqu'il est informé de la visite, au Louvre, du duc, alors soupçonné d'être l'âme de l'insurrection parisienne, ses sentiments de souverain sont froissés. « Pourquoi, s'écria-t-il, le roi n'a-t-il pas eu vingt hommes à sa disposition pour arrêter ce rebelle, l'enfermer dans une chambre et en faire ce que bon lui semblait? » Puis il regarde le côté politique des événements. Voilà les Guises maîtres à Paris. Certes, ce sont des rebelles, mais ils sont en même temps les défenseurs de la foi, et de ce faible et triste roi il n'y a rien à espérer ni pour la foi, ni pour la France. Envisagée à ce point de vue, la conduite du duc de Guise lui

paraît moins blâmable. Il l'avoue très-franchement vis-à-vis du marquis de Pisany. Lorsqu'on lui mande que le roi comptait faire à Guise un mauvais parti, et qu'il y allait de sa vie, le pape l'en fait informer, lui recommande d'être sur ses gardes[1]. Tout ceci, il le raconte lui-même aux ambassadeurs et aux cardinaux qui l'approchent, au cardinal de Sens, surtout, qui est souvent l'intermédiaire entre lui et Olivarès. Ce dernier recueille ces propos et en dresse un véritable acte d'accusation. « De ce qui précède, écrit-il à Philippe[2], Votre Majesté pourra, si Elle ne l'a déjà fait depuis longtemps, Se former une idée du caractère de Sa Sainteté et du peu de fonds qu'on peut faire sur Ses paroles, ainsi que de Sa disposition d'incliner toujours vers le plus fort. » Oui, Sixte-Quint formait des vœux pour le plus fort, pour ceux qui étaient les plus forts à la défense de la religion catholique. Sur ce point il ne variait jamais. D'ailleurs, jusqu'ici son intervention n'avait pas été active. Sauf l'acte de privation lancé peu après son élection contre Henri de Navarre, et qui avait été principalement inspiré par ses sentimens de prêtre, il s'était borné à prêcher la réconciliation aux deux camps catholiques, à les engager à l'action commune contre les huguenots. Peu de jours encore avant les émeutes de Paris, il avait sur la demande de M. de Pisany, écrit dans ce sens au duc de Guise[3].

[1] Olivarès à Philippe II, 30 mai 1588 ; rapport précité. « Que no se fie del Rey, que no le haga alguna burla que le cueste la vida. »

[2] Même rapport d'Olivarès à Philippe II.

[3] Olivarès à Philippe II, 22 avril 1588. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 951.

Les événements dont nous venons de parler, la journée des Barricades, la fuite du roi et le triomphe de la Ligue dans Paris, avaient produit à Venise une profonde sensation. La Seigneurie chargea son ambassadeur à Rome d'intervenir auprès du pape en faveur de Henri III. Avant de s'acquitter de ses ordres, Gritti tint à concerter sa démarche avec le représentant de France. M. de Pisany se répandit en plaintes contre Sixte-Quint. Selon lui, celui-ci a de tout temps favorisé les Guises et excusé leur conduite, tantôt prenant pour prétexte la religion, tantôt au point de vue de la succession à la couronne, toujours en prétendant qu'ils agissaient dans l'intérêt du roi. Aujourd'hui même que leur rébellion était manifeste, il continuait à les défendre. L'ambassadeur pensait que la grande expédition maritime de Philippe II contre l'Angleterre, et le désir du pape de lui ouvrir les ports de la France étaient les motifs de cette conduite.

Gritti eut son audience. « Le Sénat, dit-il, très Saint-Père, a appris avec grand déplaisir la tournure que prennent les événements de France, car ce pays étant l'ornement et l'œil droit de la chrétienté et la balance du monde, personne ne saurait voir les afflictions de ce très-noble royaume sans éprouver une extrême douleur. Ici il s'agit des intérêts de la religion qui, de toutes les considérations, est la première; il s'agit aussi de la paix de la chrétienté, et, finalement, de celle de l'Italie. Le sérénissime Sénat craint que le roi, pour se tirer d'embarras, ne se laisse entraîner à une conduite préjudiciable à la foi catholique. Déjà les siens le font pressentir, et rien ne console la Sei-

gneurie si ce n'est sa confiance dans la prudence et la sagesse de Votre Sainteté, dans Sa charité et dans Son zèle pour le bien public, surtout dans Sa suprême autorité. Elle en usera, ces seigneurs l'espèrent, afin d'éviter le mal qui semble imminent, et de conjurer les dangers qui menacent jusqu'à l'existence de ce noble royaume. »

Le pontife, en poussant un protond soupir, répondit : « Ces seigneurs ont raison. Leurs plaintes, hélas! ne sont que trop fondées ; mais nous aimons à les entendre, car tant qu'une mauvaise dent ne nous fait pas souffrir, nous ne nous en occupons pas. Ce n'est que lorsqu'elle fait mal que l'on songe au remède. La France est un très-noble royaume. L'Église en a toujours tiré de grands avantages. Nous l'aimons outre mesure et apprenons avec plaisir que la Seigneurie partage notre affection. Sur l'affaire dont il s'agit nous vous dirons ceci : Ayant, à l'époque du départ de notre nonce pour la France, appris, par des jésuites, que la reine d'Angleterre montrait quelques dispositions à rentrer dans l'Église catholique, et sachant que le roi entretient quelques rapports avec elle, nous avons fait prier Sa Majesté, par le nonce, de faire savoir à la reine que si elle se convertissait, malgré l'acte privatoire de Pie V, nous la reconnaîtrions comme reine, lui donnerions toutes les satisfactions qu'elle demanderait, la défendrions contre ses sujets et contre le roi de Danemark qui, comme on le disait, lui inspirait alors des inquiétudes, en somme qu'il n'y avait rien que nous ne lui accorderions. Le nonce s'est acquitté de sa commission, mais le roi n'a rien fait. Plus tard il nous

a demandé des secours, et nous lui avons offert vingt-cinq mille fantassins et huit mille cavaliers à notre solde. De cette façon nous aurions châtié les hérétiques et les rebelles, et aujourd'hui il serait maître absolu de son royaume. Et nous lui avons fait cette proposition, parce que, en lui envoyant seulement trois ou quatre mille hommes, nous lui aurions facilité les moyens de s'arranger avec les hérétiques et de faire comme il a fait sous notre prédécesseur, qui lui a envoyé de faibles secours dont il s'est servi pour arranger ses affaires à sa façon et non à la nôtre. Car, si nous l'aidons, c'est pour qu'il puisse exterminer les hérétiques et non faire la paix avec eux. En voilà assez sur les choses passées. Voici maintenant les derniers événements de Paris. Le duc de Guise s'y est rendu avec huit cavaliers seulement, et étant descendu dans la maison de la reine mère, celle-ci lui a demandé comment il venait sans s'être annoncé. Il répondit qu'ayant appris que le roi voulait faire un massacre général des catholiques qui se trouvaient à Paris, lui, étant catholique aussi, y était venu pour mourir avec eux. Le duc a mal fait de répondre ainsi, et nous ne l'excusons pas. La reine lui assura que tel n'était pas le cas, et l'engagea à aller chez le roi. Le duc accepta. On envoya chez le roi pour lui faire connaître l'arrivée du duc. Le roi fit répondre qu'il en était depuis longtemps prévenu, et que, si le duc prenait pour prétexte ses querelles avec d'Epernon, il ne voulait pas le recevoir. Guise répliqua que ses différends avec d'Epernon n'avaient pas besoin de prétextes, que ces sortes de questions se vidaient avec l'épée et le poignard ; qu'il

était venu à Paris et qu'il voulait voir le roi. Celui-ci consentit, et la reine prenant le duc dans son carrosse le conduisit chez la reine régnante. Après les avoir fait attendre deux heures, le roi s'y présenta. Ils causèrent ensemble en termes affables. Le duc resta longtemps, prit ensuite congé et retourna chez lui. Le roi eut alors l'idée d'appeler les Suisses à Paris, et de demander à la bourgeoisie un homme par maison, pour en renforcer la garde du palais. De ces hommes un seul se présenta. Les Suisses entrés, les Parisiens se soulevèrent ; car ils prétendent que des soldats étrangers ne peuvent être appelés dans Paris ; que si le roi a besoin de soldats, en conformité des priviléges de la ville, il doit les demander à la ville et que c'est elle qui donne les soldats. Il y eut donc des tumultes et beaucoup de Suisses furent massacrés. Pendant l'émeute, notre nonce est mandé au château. On le prie de s'entremettre, d'apaiser l'échauffourée. Enfin, Morosini, qui s'est fort bien conduit, accompagne le duc de Guise chez le roi, et le roi et le duc se promènent ensemble par la ville, ce dernier ayant toujours la barrette en main et se tenant aux ordres du roi. Ils rentrent chacun chez soi, et à la nuit tombante le roi, sans dire mot à personne, part pour Chartres. Nous nous demandons, puisque le duc s'est mis dans les mains du roi, qu'il s'est rendu chez lui tout seul, ce que le roi avait à craindre. Pourquoi a-t-il appelé les Suisses ? Ou il avait des soupçons contre le duc, ou il n'en avait pas. S'il avait des soupçons, pourquoi ne pas le retenir, et s'il avait vu qu'il en naissait un mouvement (ce qui aurait prouvé la culpabilité du duc),

pourquoi ne pas lui couper la tête et la jeter dans la rue? On se serait calmé. S'il n'a pas eu de soupçons, à quoi bon appeler les Suisses? Et s'il n'a pas fait cela à la première visite, pourquoi ne l'a-t-il pas fait à la seconde? Mais on dit que, le duc tué, le Lorrain qui était armé aurait fait du bruit et se serait vengé. Il n'en aurait rien été. Personne n'aurait bougé. Maintenant le roi est parti de Paris. Qu'avait-il à craindre, et s'il avait lieu de craindre, comment peut-il chercher le salut dans la fuite? Si, dans les troubles de votre ville, vos pères s'étaient enfuis, vous auraient-ils laissé la liberté (l'indépendance de la République) dont vous jouissez? Fuir de Paris, pourquoi? Par peur d'être tué? S'il avait été tué, il serait au moins mort en roi. C'est en cet état que se trouvent les choses. Maintenant on nous demande d'envoyer un légat. C'est ce que nous ne ferons pas. Car nous ne voulons pas compromettre notre réputation. Le cardinal Orsino est allé en France comme légat et n'a pas été reçu ; le cardinal Riario, envoyé en Espagne, n'a pas été admis. Nous ne voulons pas nous exposer à un pareil outrage que jamais nous ne pourrions endurer. A l'occasion de la captivité de l'archiduc Maximilien, le roi d'Espagne, l'Empereur et le roi de Pologne nous avaient demandé un légat, et ce n'est qu'après avoir lu nous-même les instructions de l'internonce de Pologne, et parce qu'en effet son roi le désirait, que nous nous sommes décidé à lui envoyer un légat. Nous enverrons en France un chevalier, un évêque, un archevêque, même un cardinal si on veut, mais pas de légat. Nous avons proposé au roi de nous laisser faire, en nous engageant

à rétablir en peu de temps l'ordre dans son royaume, ou bien s'il veut faire par lui-même, qu'il fasse, qu'il agisse! Maintenant on veut que nous ordonnions à Guise de quitter Paris. Nous n'avons rien à ordonner à Paris, si ce n'est en matière d'hérésie, de péché, ou d'affaires d'Église, et nous n'avons rien à faire dans cette question, qui n'est pas affaire ecclésiastique. Le roi a dit qu'il comptait s'unir aux huguenots. En ce cas, il verra ce que nous ferons. Malgré tout cela, nous lui avons écrit, le consolant et l'encourageant, et nous réfléchirons à ce qu'il y a à faire; car, en dehors des considérations religieuses, il y a encore des raisons d'État de la plus haute importance qui exigent qu'on pourvoie à la conservation de ce royaume. »

Gritti combattit quelques-uns des arguments qu'il venait d'entendre. Il fit observer que si le duc de Guise était entré à Paris avec huit cavaliers seulement, cela prouvait précisément qu'il avait des intelligences avec la ville, et quand le pape parlait des fautes commises par le roi, l'ambassadeur en convenait, mais soutenait qu'il ne s'agissait pas de critiquer les événements, mais de remédier au mal; à quoi Sixte répondit qu'il disait vrai, et qu'il avait écrit au duc de Guise en l'exhortant fortement à se soumettre au roi[1].

Henri III à peine arrivé à Chartres écrivit[2] au mar-

[1] Ce qu'on vient de lire est une traduction textuelle de l'important rapport de Gritti au doge, 4 juin 1588. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 22. Le pape raconte à cet ambassadeur la journée des Barricades sur la foi des rapports du nonce. C'est la seule relation officielle de ces événements que j'aie eue sous les yeux, et, je crois, la seule qui ait été publiée. J'ai trouvé, aux Archives du Vatican (France, vol. XXVIII, f. 255), le rapport chiffré de Morosini, mais non le déchiffrement.

[2] Henri III à Pisany, 23 mai 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

quis de Pisany. Il exposa ses doléances, ses bonnes dispositions à l'endroit d'une réconciliation, son intention de convoquer les États-Généraux, non sans faire entrevoir l'éventualité de son alliance avec les huguenots. A titre d'avertissement, il l'informe de l'envoi de vaisseaux anglais devant Boulogne avec mission d'assister les troupes royales qui y sont enfermées, contre les assiégeants, le duc d'Aumale et les Espagnols que le duc de Parme semble y diriger. C'est déjà un commencement d'alliance qu'il explique par la jalousie de la reine d'Angleterre.

« Voilà, Monsieur, dit-il à son ambassadeur, l'état auquel se trouve maintenant toute chose, et persiste en la même délibération et volonté que j'étais quand je vous ai écrit ma dernière, savoir de mettre de l'eau sur le feu et l'éteindre par douceur, si Dieu me donne occasion de le faire, sinon ne laisser rien en arrière pour conserver et ma personne et ma dignité, et suis très-marri que notre Saint-Père ajoute plus de foi et de créance à leurs inventions qu'à la vérité et sincérité de mes actions, et voulût les favoriser ou assister en quelque sorte et manière que ce soit en leurs desseins, comme ils publient qu'ils sont; parce que ce serait me contraindre à prendre des résolutions qui ne sont jamais entrées en ma pensée, et auxquelles je n'ouvrirai jamais la porte d'icelle que par une force et nécessité extrême, laquelle je désire fuir et éviter de tout mon pouvoir. » L'ambassadeur s'acquitte des ordres contenus dans cette lettre qu'il trouve « qu'on peut bien dire de main de maître[1]. » Il expose au

[1] Pisany à Henri III, 13 juin 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

pontife les outrages que les Guises ont faits à son souverain, et celui-ci, « avec un battre des pieds et des mains, lui demande si tout ce qu'il lui dit est bien vrai, et s'il est vrai, Dieu châtiera ceux qui le font. » Mais lorsque Pisany insiste pour qu'il se prononce ouvertement en faveur du roi, et qu'il écrive aussitôt, à cet effet, trois brefs à Henri, au clergé français, et un, « très âpre, » aux Ligueurs, Sixte-Quint répond que les lettres du pape et du Saint-Siége ne se font pas à coups de marteau. Toutefois il nommera une congrégation qui s'occupera de cette question. Comme l'avait déjà essayé le cardinal de Joyeuse[2], l'ambassadeur sonde le Saint-Père sur une question aussi grave que délicate : quel parti prendrait la cour de Rome, dans le cas où le roi romprait définitivement avec la Ligue? Sur ce point important Sixte-Quint garde le silence.

Cependant, le duc de Guise, se renforça dans Paris, s'empara sans coup férir de la Bastille, et se prépara à la lutte avec le roi. En même temps, des négociations dont l'impulsion venait de la reine mère furent entamées avec Henri III. Mgr Morosini s'en fit l'organe le plus actif[2]. Obligé par sa situation d'aller rejoindre le roi, il se rendit, avant de partir, auprès du duc de Guise, qu'il trouva entouré du cardinal de Bourbon, de

[1] Le cardinal de Joyeuse à Henri III, 15 juin 1858. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.— Il résulte de toutes ces pièces que le pape tenait absolument le même langage au cardinal et aux ambassadeurs de France, d'Espagne et de Venise, sauf la réserve que lui imposait la qualité officielle de ses interlocuteurs. C'est au représentant de Venise qu'il s'ouvrait avec le plus d'abandon.

[2] C'est le pape qui donne ces détails à l'ambassadeur de France. Pisany à Henri III, 28 juin 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

l'archevêque de Lyon et d'autres notabilités du parti. Il recommanda la réconciliation, et le duc répondit, comme toujours, qu'il ne voulait que l'extermination de l'hérésie. « Si vous n'avez pas d'autres intentions, répliqua le nonce, il sera facile de vous mettre d'accord avec le roi. Me permettez-vous de lui dire que vous êtes prêt et décidé à lui obéir en bon et loyal sujet, s'il vous donne les moyens de faire la guerre aux huguenots, soit en commun avec Sa Majesté, soit à charge particulière? » C'était, en d'autres termes, lui offrir le commandement des armées royales. Aussi le duc le comprenait-il de cette façon. Malgré les objections des assistants, qui le jugeaient trop peu exigeant, il accepta donc les propositions du nonce que celui-ci s'empressa d'apporter au roi. Arrivé à la cour errante de Henri III, Morosini ne trouva le terrain que trop favorable à des transactions. Le spectacle d'un désarroi complet s'offrit à ses regards. La peur et l'outrecuidance alternaient, mais la peur finissait toujours par l'emporter. Tout laissait entrevoir que, quelles que fussent les prétentions des coalisés, Henri finirait par les subir. Aussi le représentant du Saint-Siége put-il retourner à Paris, porteur de la promesse du roi « de bailler au dit seigneur de Guise les charges principales pour faire la guerre aux huguenots. » M. de Villeroy le suivit de près avec mission de régler les détails et de rédiger l'acte de réconciliation. Mais il ne s'agissait plus de réconciliation. La rébellion victorieuse demanda purement et simplement la soumission de la couronne. Le duc de Guise ne voulait plus entendre parler des conditions qu'il avait acceptées dans sa pre-

mière entrevue avec le nonce; il émit de nouvelles prétentions que celui-ci jugea inacceptables, et prit en un mot l'attitude d'un homme qui se sent et qui est, en effet, le maître de la situation. De son côté, mortifié et compromis vis-à-vis de la cour, Morosini se retira des pourparlers et communiqua aisément à son souverain le dépit profond qu'il éprouvait lui-même. « Ils sont mauvais, s'écria le pape en parlant des chefs de la Ligue, mauvais et de douteuse volonté! » Il fit dire au roi, une fois de plus, que le secours du Saint-Siége lui était assuré, pour peu qu'il voulût se résoudre à faire « franchement » la guerre aux huguenots. Mais l'infortuné Henri, de plus en plus intimidé, capitula, et passant sous les fourches caudines de la Ligue, signa l'édit de l'Union qu'on publia à Rouen le 19, et à Paris, le 20 juillet. Le duc de Guise fut nommé lieutenant général des armées de France.

Peu de jours encore avant de ratifier cet acte important, Henri avait écrit au cardinal de Joyeuse[1]. Sa lettre est un long cri de douleur. Il lui expose l'état de la France, les hostilités ouvertes déjà par les chefs de la Ligue contre les catholiques royaux, les progrès des huguenots en Languedoc et en Dauphiné, ses embarras, son désespoir. Il demande au Saint-Siége des secours, tout en témoignant de ses hésitations sur le parti à prendre, et en laissant entrevoir en même temps les résolutions les plus contradictoires, la paix ou la guerre, soit avec les huguenots, soit avec la

[1] Henri III au cardinal de Joyeuse, 4 juillet 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288. Cette lettre, ainsi que la lettre précitée, n'est pas imprimée dans la *Vie du cardinal de Joyeuse*.

Ligue. Pour presser l'envoi des subsides et hâter la nomination d'un légat, il dépêcha le cardinal de Gondi à Rome, et ce personnage obtint non-seulement que le pape revînt sur son aversion contre les légats en général, mais que Morisini, particulièrement agréable à la cour de France, où il résidait comme nonce, fût sur la demande du roi nommé à ce poste élevé [1]. Comme conséquence naturelle il eut aussi le chapeau [2].

Évidemment, un revirement notable s'était opéré dans l'esprit de Sixte-Quint. Les renseignements qu'il recevait de France, les explications du cardinal de Gondi, les faits mandés par le roi lui-même concoururent à lui faire envisager la journée des Barricades et les événements qui l'avaient suivie sous des couleurs peu favorables aux Guises. « Ils ont mené le canon à Melun, avait écrit Henri, pour le battre et en ce faisant déclaré et ouvré la guerre de fait aux catholiques. » Le pape en fut indigné, et assura au cardinal de Gondi [3] « qu'il n'abandonnerait point le roi, ni de conseils, ni de moyens d'hommes, ni d'argent, dont il pense avoir

[1] Henri III à Sixte-Quint, 1588. La date est laissée en blanc dans la minute. En marge on lit : « Le roi demande assistance à Sa Sainteté incontinent après les barricades. » Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

[2] Le cardinal de Gondi à Henri III, 13 juillet 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288. Selon l'usage, Sixte-Quint notifia aussi la promotion de Morosini au cardinal de Bourbon et au duc de Guise. Ces lettres ont été publiées à Paris, le 10 juillet 1588. Je n'ai pas trouvé les originaux et j'ignore si le texte publié leur est conforme ; mais cela supposé, on ne saurait en déduire une preuve de duplicité. Sixte-Quint, fort mécontent des Guises, n'entendait nullement les désavouer complétement. Ce qu'il voulait, c'était les rallier à la cour et tourner leurs forces réunies contre les protestants.

[3] Le même au même, même date. *Ibid.*

aujourd'hui plus qu'autre prince chrétien qui vive, pourvu que Sa Majesté demeure en une bonne résolution. » Son ancien projet d'intervention en France avec des forces pontificales considérables, vingt ou vingt-cinq mille hommes, lui revint à l'esprit. La correspondance de Mgr Morosini était faite pour préparer ce changement, et pour maintenir le pontife dans ses nouvelles dispositions. On sait d'ailleurs que Sixte-Quint choisissait ses représentants à l'étranger parmi les membres les plus distingués de la prélature et qu'ils jouissaient de son entière confiance. Jamais il n'eut recours au triste expédient de faire surveiller et contrôler, par des agents secrets ou subalternes, ceux qui à l'honneur joignaient le fardeau et la responsabilité de la représentation officielle. « Un mot du nonce, dit le cardinal de Joyeuse, a plus de créance, remue le pape plus que ce que les personnes intéressées écrivent[1]. »

Morosini, issu d'une des illustres familles de Venise, jouissait, comme diplomate, d'une célébrité méritée. Successivement ambassadeur de la Seigneurie à Turin, en Pologne, à Madrid, il avait partout laissé les souvenirs les plus honorables. Bailli à Constantinople, il avait, par une fière réponse, intimidé le sultan au moment où celui-ci le menaçait de mort. Il quitta ensuite la carrière diplomatique, fut nommé évêque à Brescia, et, après la mort de Mgr de Nazareth, sur la demande du cardinal de Joyeuse[2], envoyé à Paris en qualité de nonce. Comme Vénitien, il avait toujours

[1] Le cardinal de Joyeuse à Henri III, 4 avril 1587. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

[2] Le même au même, 29 mars 1588. *Ibid.*

incliné vers la France. Dans sa nouvelle situation, il rendait à Henri III les plus grands services. Pisany et Joyeuse ne cessent de se louer de son tact et de son habileté si nécessaires « attendu l'humeur de l'homme (Sixte-Quint) à qui il a affaire[1]. » En effet, Morosini sut si bien se conduire, qu'il réussit, pendant quelque temps au moins, à se concilier la confiance du pape et du roi. Le cardinalat et la dignité de légat furent, comme nous venons de dire, sa récompense. A ce moment, voyant les embarras mortels où se trouvait Henri III, l'attitude de la Ligue, les progrès des huguenots dans le Midi, apprenant par ses correspondances de Rome le refroidissement du Saint-Père à l'égard des Guises, mettant aussi en ligne de compte la situation du roi d'Espagne, dont l'*Armada* invincible voguait alors vers les côtes de l'Angleterre, à ce moment critique l'ancien ambassadeur de Venise, le nouveau légat du pape, insinua au roi et à la reine mère, sous sa propre responsabilité, une combinaison politique, laquelle, si on la réalisait, si elle était réalisable, aurait soudainement et foncièrement changé la face de l'Europe. C'était une alliance intime, une *union*, comme on disait alors, entre Philippe et Henri. Sixte-Quint saisit cette idée avec empressement. Au fait, n'était-ce pas là sa pensée? N'était-ce pas ce qu'il avait toujours recommandé? Si les rois catholique et très-chrétien marchent franchement d'accord entre eux et avec lui, on aura bientôt raison des hérétiques de France et des Pays-Bas. Viendra ensuite le tour de

[1] Le cardinal de Joyeuse à Henri III, 3 mai 1588. — Pisany à Henri III, 13 juin 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

l'Angleterre et de l'Allemagne. Et comme il se réservera la haute main, il aura soin, il sera en mesure de veiller à la conservation de la France et au maintien de l'équilibre européen. Il entra donc chaleureusement dans les vues du légat, fit appeler Gondi, l'entretint longuement de la politique espagnole, notamment des relations de la cour de Madrid avec les chefs de la Ligue, lui exposa enfin nettement et véridiquement ses pourparlers avec Philippe. « Il avait écrit, dit-il, dans le temps, au roi d'Espagne, pour le prier de ne point encourager les ennemis du roi chrétien. Sa Majesté, en répondant, avait avoué qu'Elle donnait des secours aux ligueurs, non pour les armer contre leur souverain, mais pour les mettre à l'abri de leurs ennemis. En ce qui concernait l'entreprise de l'Angleterre, la cour romaine avait conclu un traité avec le roi d'Espagne; il comptait le lire en consistoire public dès que l'*Armada* aurait paru dans les parages anglais. Le monde apprendrait alors si le Saint-Père avait, oui ou non, sauvegardé les intérêts de la France. En agir autrement n'aurait pas été faire office de pape. »

Dès le lendemain de cet entretien, Sixte-Quint s'en ouvrit au comte d'Olivarès[1]. Il lui communiqua que Morosini avait suggéré l'idée d'une union entre les deux rois; qu'il en avait même parlé à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, que Don Bernardino de Mendoza avait fort bien accueilli ces ouvertures et comptait sur l'assentiment de son souverain. Il lui exposa les avantages de cette alliance au point de vue des affaires des Flandres et de

[1] Le cardinal de Gondi à Henri III, 25 juillet 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

la guerre d'Angleterre, et Olivarès, qui ignorait les intentions de son souverain, offrit de transmettre à Madrid, par un courrier extraordinaire, les propositions et les lettres de Sa Sainteté. Enfin, et c'était ce qui frappa le plus l'ambassadeur, Sixte-Quint fit entrevoir le désir de se charger de la médiation entre les deux souverains.

De son côté, Henri III, par l'entremise de Mendoza, avait fait à Madrid une démarche directe. Mais Philippe II garda le silence. Des mois se passèrent sans qu'il pût ou voulût faire connaître ses volontés. Sixte-Quint en conçut un vif déplaisir, et Olivarès trouva prudent d'engager son maître à ne pas différer la réponse, surtout à la faire d'abord parvenir au pape. Cet homme d'État eut d'ailleurs de la peine à pénétrer les arrière-pensées de ceux qui recommandaient et désiraient cette combinaison. Que le malheureux Henri cherchât de l'appui partout, même dans le camp ennemi, rien de plus naturel. Mais le Saint-Père, mais Morosini ? Il y a des points obscurs qu'il ne parvient pas à éclaircir. « Le cardinal-légat est Vénitien, écrit-il au roi. Comment peut-il proposer une alliance entre la France et l'Espagne, si odieuse à la Seigneurie et à toute l'Italie? Le grand-duc de Toscane se sentira frappé au cœur. » Peut-être l'ambassadeur ne se trompe-t-il pas en cherchant le motif dans l'ambition personnelle de Morosini ? Un cardinal qui a opéré le miracle de l'union entre ces deux royaumes, qui passe par conséquent pour neutre et en bons termes avec les deux couronnes, n'aurait-il pas de grandes chances au prochain conclave? Quant au pape, qui s'offre pour médiateur, il

espère évidemment avoir la haute main entre les deux parties, ne fût-ce qu'en leur laissant entrevoir, espérer la conclusion de l'alliance. Exciter ces espérances à Paris et à Madrid est probablement pour lui plus important que de les réaliser, que d'opérer cette union si difficile à faire, plus difficile à conserver[1]. Telles étaient les suppositions de l'ambassadeur d'Espagne. A nos yeux la parfaite sincérité de Sixte-Quint n'est pas plus douteuse que son désir de devenir l'arbitre suprême entre les deux puissances. Non qu'il se fît illusion sur les difficultés, sur l'impossibilité d'une longue et durable alliance entre les deux États dont la rivalité faisait pour ainsi dire un élément de leur existence politique; mais un rapprochement temporaire, une action commune contre l'ennemi commun, les huguenots, ne lui semblaient pas chimériques. Cependant, même sous ce rapport, ses espérances se dissipèrent bientôt.

Les nouvelles de France étaient mauvaises. C'est avec un mélange de colère et de mépris pour Henri III qu'il apprit que Lesdiguières s'était rendu maître absolu du Dauphiné. « On nous demande, dit-il à Pisany trois mille écus par mois pour ménager Lesdiguières! Puisque votre roi perd son royaume province par province, chacun en prenant ce qu'il veut, nous en ferons autant. Nous enverrons douze mille hommes en Dauphiné, nous prendrons cette province sans faire du tort au roi, puisqu'elle n'est plus à lui[2]. »

[1] Olivarès à Philippe II, 12 décembre 1588. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 950. — Le même au même, 21 décembre 1588. *Ibid.*

[2] Pisany à Henri III, 8 août 1588. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288.

Lorsqu'on eut connaissance de la convocation des États de Blois, le cardinal de Joyeuse[1] fit observer au pape que les États avaient toujours été le principal remède aux maux publics, et que c'étaient ordinairement les rois qui n'en voulaient pas, tandis que cette fois c'était Sa Majesté qui les avait offerts et convoqués de Son propre mouvement, et que tous les gens de bien en espéraient beaucoup pour la pacification du royaume et pour l'autorité de Sa Majesté. Sixte-Quint désapprouva cette mesure. « Les princes, disait-il, y seront aussi, et ils ne feront pas tout le bien désirable. »

Les événements ne tardèrent pas à lui donner raison.

Les États se réunissaient à Blois à la mi-septembre. L'esprit de la Ligue, et, comme nous dirions aujourd'hui, les idées radicales, y prédominaient. Le pouvoir royal s'affaissait de jour en jour. Henri III marchait de défaite en défaite. Encore un pas et le duc de Guise sera maître de la France.

[1] Le cardinal de Joyeuse à Henri III... septembre (?) 1588. Bibl. imp. Paris, S. Germ. fr. 1162.

IV

La première nouvelle du meurtre des duc et cardinal de Guise, commis au château de Blois, les 23 et 24 décembre[1], fut portée à Rome par un courrier de l'ambassade de Savoie. Le lendemain, 5 janvier, par les rapports du légat et les lettres du roi à M. de Pisany, on en reçut la confirmation[2]. L'auteur du crime sentait le besoin de s'excuser. « Le feu duc de Guise, écrit le roi, pensait en brief exécuter son dessein qui n'était moindre que de m'ôter la couronne et la vie. Il y allait aussi du repos de mes sujets... Vous informerez Sa Sainteté et Lui direz que Ses saintes et personnelles admonitions, et l'exemple de la justice, m'ont ôté tout scrupule. Je m'assure, aussi, qu'Elle louera ce que j'ai fait, étant chose non-seulement licite, mais aussi pieuse, d'assurer le repos du public par la mort d'un particulier. » Pour captiver le pape

[1] 1588.

[2] Henry III à Pisany. Blois, 24 décembre 1588. L'original qui faisait partie de la collection Lucas de Montigny, a été publié dans la *Revue rétrospective*, tom. III. Paris, 1834. Une copie se trouve à la Bibl. imp. Paris, Fonds Du Puy, tom. CCXLV.

il a l'incroyable idée d'ajouter : « J'ai délibéré de reconnaître les bons offices que me rend le cardinal Montalto, d'une partie des dépouilles du cardinal de Guise, dont vous lui pourrez toucher quelques mots, si vous voyez qu'il soit à propos. » « *J'oubliais*, ajoute-t-il, en *post-scriptum* à cette lettre qui porte la date du second meurtre, de celui du cardinal de Guise, j'oubliais de vous dire que je me suis aussi déchargé de feu le cardinal de Guise qui avait été l'impudent de dire qu'il ne mourrait point qu'il ne m'eût tenu la tête pour me raser et faire moine... Vous pouvez aussi faire entendre à Sa Sainteté qu'il m'a convenu ainsi de le faire, si je ne voulais laisser encore ce très-dangereux incitement de guerre perpétuelle contre mes sujets. »

Le rapports du légat firent connaître les détails de cette catastrophe sanglante. Le cardinal Morosini résidait à Blois. Informé de l'assassinat du duc, il avait vainement cherché à forcer la consigne du palais. Il ne put approcher le roi que le lendemain de la mort du cardinal de Guise, appelé par un billet de Henri III, qui était encore tout enivré de son triomphe. « Monseigneur le légat, lui avait-il écrit, me voilà roi. J'ai pris cette résolution de ne plus tolérer injure et mauvais traitements. Je me maintiendrai en cette généreuse résolution au dommage de qui que ce soit, et à l'exemple du pape notre Saint-Père, m'étant fort bien souvenu de sa façon de parler, disant continuellement qu'il faut se faire obéir, et châtier ceux qui nous offensent. Puisque j'ai atteint mon but, je vous recevrai demain s'il vous plaît.

Adieu.[1] » Les rapports du légat portent le cachet d'un extrême embarras. Il déplore ces faits et les blâme, mais avec mesure. Il se trouve dans une situation difficile. S'il dit tout ce qu'il sait et pense, il risque de surexciter les colères du pape, de le pousser à quelque démarche compromettante ; si en sa qualité de légat il se porte à un acte d'éclat, comme serait son départ de la cour, ou l'excommunication du meurtrier, c'est lui qui engage la politique du Saint-Siége. S'il reste, s'il se borne à blâmer, entre quatre yeux, le crime du roi, il risque la disgrâce de son maître, mais au moins ce sera lui, le légat, ce ne sera pas le chef de l'Église qui sera compromis. C'est à ce parti qu'il s'arrête, le plus sage, le plus noble, le plus digne de l'excellent Morosini, et en même temps le plus ingrat, celui qui sera le moins apprécié quoiqu'il soit le plus méritoire. Cela s'est vu alors, cela se verra toujours dans des cas semblables. Quand les passions ont pénétré dans les cabinets, l'agent diplomatique assez éclairé et assez courageux pour ne pas servir ces passions est sûr de déplaire ; mais il est sûr, aussi, de servir les intérêts de son pays. Morosini se borne donc à rendre compte de l'entretien qu'il a eu avec le roi,

[1] Le cardinal Morosini au cardinal Montalto. Blois, 24 décembre 1588; déchiffré à Rome, 5 janvier 1589. Arch. du Vatican, France, vol. XXVII, fol. 248.—Billet de Henri III à Morosini, 24 décembre 1588. *Ibid.*—Morosini à Montalto. Blois, 24 décembre. *Ibid.* France, vol. XXIV, fol. 562.—Le même au même. Blois, 26 décembre 1588. *Ibid.* vol. XXIV, fol. 569.—Le même au même. Blois, 31 décembre 1588; déchiffré à Rome le 13 janvier 1589. *Ibid* vol. XXVII, fol. 250.— Les parties essentielles de ces rapports ont été publiées par Tempesti. Ayant comparé et trouvé conforme à l'original le texte donné par l'auteur de la *Vita de Sisto-Quinto,* je ne reproduis pas ces correspondances dans les pièces justificatives.

des exhortations qu'il lui a adressées en se promenant avec lui dans le parc du château, à raconter l'impression, généralement mauvaise, que ces meurtres ont produite sur le public. Les ennemis seuls des Guises s'en réjouissent. Les gens raisonnables témoignent de la compassion et non de l'approbation. La reine mère, malade, et presque mourante, est du nombre. Avec son expérience consommée, avec son jugement plus juste que celui de son fils, moins prévenue et moins passionnée, elle ne se trompe pas sur la gravité de la catastrophe et en prévoit les fâcheuses conséquences.

M. de Pisany fut reçu le 6 ; il communiqua les faits et trouva le pape moins irrité qu'il n'avait craint. Le Saint-Père lui parla avec assez de calme, et ne manqua pas cette occasion de faire un retour désobligeant sur la politique de son prédécesseur. Il accusa les cardinaux de Sens et de Côme d'être, après Grégoire XIII, les principaux auteurs de tous ces maux[1]. Après l'ambassadeur de France celui de la Seigneurie fut introduit[2]. « Qu'en dites-vous ? s'écria Sixte-Quint en apercevant Gritti. Nous ne pouvons pas louer, nous devons blâmer le premier acte qu'a fait le duc de Guise, qui était de s'armer et de s'unir à d'autres princes contre le roi ; car il ne lui appartenait, en aucune façon, de prendre les armes contre son souverain, et, quoiqu'il choisît la religion

[1] Le cardinal de Joyeuse à Henri III, 9 janvier 1589. — Le même au même, 10 janvier 1589 ; d'après des copies faites en 1643. Bibl. imp. Paris, Fonds des Minimes 58 ; ces pièces ont été imprimées dans les *Lettres du cardinal d'Ossat.*

[2] Giovanni Gritti au doge, 7 janvier 1588 (1589). Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 22.

pour prétexte, il n'avait pas le droit de marcher contre son roi, ni de lui imposer la loi ; c'était un excès et un péché, car ce n'est pas au vassal de commander et de faire violence au prince ; il peut bien l'avertir, exhorter, persuader, mais s'insurger contre son roi est une action inexcusable, c'est un péché. Et si, pour ce motif, le roi avait procédé et l'avait puni, il n'y aurait eu rien à dire ; car c'était son sujet et on n'aurait pu que l'approuver. Le second acte du duc a été son arrivée à Paris, il y a quelques mois, suivi seulement de sept cavaliers. Il s'est rendu chez la reine mère, et ensuite chez le roi. Si celui-ci avait voulu procéder contre lui, il pouvait le faire ; il pouvait l'arrêter et châtier, et s'il l'avait mis à mort, et fait jeter son corps par la fenêtre, personne n'aurait bougé, et tout était dit. Le roi eut tort de ne pas le faire alors, tout le monde l'en aurait loué ; mais, comme vous savez, il s'est enfui et est allé à Chartres. Maintenant vient de s'accomplir le troisième acte. Le roi étant souverain et le duc sujet, le roi peut agir contre ses sujets. Il n'est tenu de rendre compte de ses actions à personne. Mais après s'être réconcilié avec lui, après l'avoir admis dans son conseil et dans son intimité, faire appeler le duc dans sa chambre et massacrer cet homme qui s'y rendait en toute confiance, c'est ce que nous ne saurions approuver, car ce n'est pas un acte de justice, c'est un homicide. Il devait le faire arrêter, lui faire son procès, et ensuite agir selon sa convenance, car il est roi, et en se conformant aux lois, en observant les formes ordinaires de la justice, tout était bien fait. Si une insurrection avait eu lieu, il aurait pu le

faire mourir sans procédure (*tumultariamente*) ; mais le tuer comme il l'a fait était homicide et péché et non justice, et nous sommes affligé que le roi l'ait commis. En ce qui concerne le cardinal, si le roi avait le moindre motif de plainte, pourquoi ne pas s'adresser à nous ? Nous aurions appelé le cardinal à Rome, et tout se serait arrangé ; et s'il n'était pas venu, nous lui aurions pour désobéissance ôté le cardinalat, et alors le roi aurait pu faire selon son bon plaisir. Nous l'avons dit à l'ambassadeur qui a été ici avant vous, et nous lui avons demandé quel prince a jamais osé tuer un cardinal. En somme, le roi a mal agi en traitant de la sorte des gens avec lesquels il s'était réconcilié. » Le pape paraissait affligé et embarrassé; il se plaignait du fardeau de son ministère, tout en convenant, que chacun « préfère ses peines à celles des autres, et que saint Augustin avait dit avec raison, que si les souffrances de toute l'humanité étaient renfermées dans une chambre, et que les hommes fussent libres d'en choisir, chacun reprendrait plutôt les siennes que celles du prochain. Et cependant nous sommes pape ! Quand nous étions cardinal, nous étions plus tranquille, et nous n'avions pas à nous tourmenter l'esprit pour savoir si nous devions excommunier un roi, ou le citer à Rome, ou prendre quelque autre parti. »

Vers le soir, quoique ce ne fût pas son jour d'audience, le comte d'Olivarès se rendit au Vatican. Il y retourna le lendemain et, au grand déplaisir du cardinal de Joyeuse, resta « une grosse heure. »

Le sacré collége avait, à la nouvelle du meurtre d'un

de ses membres, poussé un cri d'indignation. « La faction espagnole, écrit Joyeuse à Henri III, exagère ce fait. De façon que si Votre Majesté avait fait tuer l'ambassadeur d'Espagne qui est auprès d'Elle, lesdits Espagnols ne sauraient montrer d'en être plus marris. » Il suppose avec raison que dans ses deux audiences, Olivarès « a aigri fort Sa Sainteté[1]. » Celui-ci trouva le pape un peu perplexe[2]. « Tout dépendra, écrit-il à Philippe, de la tournure que prendront les affaires de France et de l'attitude de Votre Majesté. Je tâcherai de donner du courage à Sa Sainteté et de L'exciter autant que je pourrai, sans toutefois engager trop Votre Majesté, à moins que les exigences du moment ne m'obligent d'en agir autrement. » Les instructions du roi ne tardèrent pas à lui arriver. Philippe était résolu à la guerre. Le duc de Guise avait été le dépositaire de son secret, l'agent et l'exécuteur principal de ses volontés. Désormais il fallait déchirer le voile, si transparent d'ailleurs pour tout le monde, et paraître sur la scène. Olivarès reçut l'ordre d'irriter et de raviver les colères du Saint-Père, le duc de Parme de ranimer le courage de Mayenne, de se tenir prêt, et, dès que la guerre serait déclarée, de s'emparer de Cambrai ; enfin, Don Bernardino de Mendoza d'organiser à Paris les moyens de résistance[3].

Après l'ambassadeur, ce fut le tour du cardinal de

[1] Olivarès à Philippe II, 9 janvier 1589. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 952.

[2] « Un poco de perplexidad. »

[3] Hieronimo Lippomano au doge. Madrid, 18 janvier 1588 (1589). Arch. Ven. *Disp.* Espagne, *fil.* 21.

Joyeuse[1]. Dès les premiers mots le pape lui coupa la parole. Une discussion fort animée s'engagea entre eux, si on peut appeler discussion une altercation entre deux personnes qui, sans s'écouter, crient à la fois et à qui mieux mieux. « Et ayant allumé ma colère par la sienne, écrit le cardinal au roi, il fit que je ne l'écoutai guère aussi longuement, tellement que nous ne faisions qu'estoquer l'un l'autre. » Le pape répéta ce qu'il avait dit à Gritti, et le cardinal rappela à son interlocuteur ses propres paroles, celles qu'il avait dites à l'occasion de la journée des Barricades, alors qu'il regrettait que le roi n'eût pas fait jeter le duc de Guise par la fenêtre. Sixte-Quint dut en convenir, mais « ne sut parer ce coup ni faire autre chose que se courroucer. » En résumé, le protecteur de France soutint qu'en ce qui concernait la mort du duc, son souverain n'en avait à rendre compte qu'à Dieu, et que ce n'était que par honnêteté et pour la révérence due au chef de l'Église, que Sa Majesté lui en faisait parler. Quant au cardinal, le roi n'informait pas seulement le pape de ce qui s'était passé, mais il lui en demandait aussi l'absolution. Sixte-Quint répondit qu'il fallait que Sa Majesté écrivît Elle-même pour solliciter l'absolution, et que, en attendant, il en parlerait aux cardinaux.

Ce fut surtout la résolution du Saint-Père de communiquer ces événements au consistoire qui alarma les représentants de Henri III. Ni Joyeuse ni Pisany, qui eurent le 8 une seconde audience, ne parvinrent à l'en dissuader.

[1] Sa lettre à Henri III, 9 janvier 1589; citée précédemment.

Le consistoire eut lieu le lendemain, 9 janvier. Selon l'usage, les cardinaux approchèrent le pape individuellement avant qu'il prît la parole.

Leur ressentiment, les observations[1] qu'ils lui soumirent étaient de nature à augmenter son indignation, sa douleur et ses alarmes. Après avoir, selon l'usage, à l'occasion de sa septième promotion, *ouvert la bouche* aux nouveaux cardinaux, un profond silence s'établit dans la salle[2]. Visiblement ému, le pape fut longtemps sans le rompre. Enfin il s'écria : « C'est avec une douleur indicible que nous vous annonçons un crime inouï : le meurtre, le meurtre, le meurtre d'un cardinal, tué sans procès, sans jugement, contrairement aux lois, par les armes séculières, sans notre autorisation, sans celle du Saint-Siége. » Il continua sur ce ton, se bornant, cependant, à parler du cardinal, et ne faisant aucune allusion au duc de Guise. Son allocution était un long et éloquent réquisitoire contre Henri III, qu'il taxa d'injustice, de cruauté, d'ingratitude et d'irrévérence envers le Saint-Siége. Il appela sur lui les punitions du ciel et se reconnut à lui-même le droit et le devoir de le châtier. « Les ambassadeurs du roi, dit-il, se sont jetés à nos pieds ; ils ont demandé l'absolution de leur maître, mais celui-ci, en nous écrivant, n'en fait même pas mention. Parricide

[1] Voy. le rapport précité d'Olivarès à Philippe II. « Todos concuerdan en que el papa hablò con grande afecto y acudió bien à lo que en la silla le dijeron los cardinales. »

[2] *Relacion del consistorio del lunès 9 Enero del cardinal Ascanio Colonna*, faisant annexe au rapport précité d'Olivarès. Tempesti, (*Vita di Sisto-Quinto*), donne le texte officiel, évidemment châtié, de l'allocution.

et sacrilége, il n'a aucun mot de repentir à donner à son crime ! » Toute son indignation éclata en racontant que le roi, dans sa lettre, prétendait, en commettant cet assassinat, avoir suivi son exemple[1]. Il cita l'histoire ancienne et moderne, annonça la formation d'une congrégation *ad hoc*, et fit une véhémente sortie contre « quelques cardinaux qui, oublieux de leur propre dignité et, à son grand étonnement, avaient osé en sa présence excuser le crime, sans réfléchir à ce qu'il atteignait l'honneur et la sécurité de tout le sacré collége. « Ce n'est pas nous qui demandons à redevenir cardinal. Ce n'est pas nous qui, pour obtenir la pourpre, nous adresserons à tel prince ou roi pour qu'il intervienne en notre faveur. Ce n'est pas de notre personne qu'il s'agit, mais vous, vous voulez donc être privés de la liberté, des honneurs, des pensions et priviléges dont vous jouissez, vous voulez devenir l'objet du mépris des princes et des rois ! Soyez-en bien persuadés, si nous laissions impuni l'assassinat d'un cardinal, vous tous pourriez bien partager son sort. »

Le cardinal de Joyeuse, auquel ces mots s'adressaient particulièrement, se leva pour répondre, mais le pape, d'une voix altérée, lui ordonna de se taire, de s'asseoir, et, comme l'intrépide protecteur de France restait bravement debout, il le chassa de la salle[2]. Le cardinal Santa-Severina, nommé chef de la congréga-

[1] Ce passage est supprimé dans le texte officiel publié par Tempesti.

[2] Le cardinal, dans sa lettre précitée à Henri III, ne s'en vante pas ; il relate sa tentative infructueuse de parler, mais il passe sous silence le fait de son expulsion, racontée par le cardinal Santa-Severina dans

tion, s'entremit à l'issue du consistoire, excusa Joyeuse sur sa jeunesse et son ignorance des règlements, et fit si bien que ce dernier, cette fois intimidé, et voulant d'abord quitter Rome, se résigna au prochain consistoire à se jeter aux pieds du pape, et à lui demander pardon de l'affront que Sa Sainteté lui avait infligé.

Le premier résultat et la conséquence naturelle du meurtre des Guises étaient un rapprochement momentané entre Sixte-Quint et l'Espagne. Le rêve d'une entente de Philippe et de Henri s'était évanoui. Olivarès constate avec plaisir que la congrégation, instituée pour l'examen de ces faits, est bien composée. Santi-Quattro, Facchinetti, Lancelloto, Pinelli, Mattei, sont tous des hommes selon son cœur, sauf peut-être celui-ci qui pourrait bien incliner un peu du côté de la France[1]; mais il pense que la nature de la question exclut tout danger de défaillance. Dans ces jours de surexcitations il voit souvent le Saint-Père et le trouve fort irrité contre le légat. C'est surtout le billet que Henri III avait écrit à ce dernier qui lui faisait craindre une trahison. Il soupçonna Morosini d'avoir conseillé le meurtre, et se promit de le lui faire payer cher. Il ne l'appelait plus autrement que le secrétaire du roi de France, mais il hésita à le remplacer. Sa colère, ses inquiétudes, se firent jour dans des discours impru-

sa *Vita de Giulio-Antonio Santorio, card. di Santa-Severina*. Manuscrit de la Vallicellana. — Strictement, le cardinal de Joyeuse était en faute, car ce n'était que sur l'invitation ou avec l'autorisation du pape que les membres du consistoire pouvaient prendre la parole.

[1] Olivarès à Philippe II, 11 janvier 1589. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 952.

dents, soigneusement recueillis et transmis à Madrid par son ennemi intime, l'ambassadeur d'Espagne. Le cardinal de Sens, connu comme menteur, rapporte les propos que le pape a tenus ou qu'il lui prête. Il raconte qu'il avait été dans le temps témoin de l'audience de congé d'un agent du duc de Guise, l'abbé d'Orbais, qui partait pour la France. Le pape se serait exprimé ainsi : « Dites à *Sa Majesté* le duc de Guise de se tenir prêt. Tantôt nous romprons avec le roi. » Olivarès croit et reproduit, dans sa correspondance, tout ce que le cardinal lui raconte, en citant sa source, il est vrai ; car il est prudent et consciencieux autant qu'un homme passionné peut l'être. Il en prend prétexte pour appeler l'attention de son maître sur la question de succession, fort débattue à Rome, où, depuis les événements de Blois, l'on considérait Henri III comme un obstacle à l'apaisement de la France. On allait jusqu'à discuter l'opportunité d'un acte *privatoire* à lancer contre lui, et la question de savoir s'il convenait de procéder dès à présent au choix du futur roi de France.

A ce sujet, l'ambassadeur est convaincu que Sixte-Quint se conformera aux intentions de Philippe, ne fût-ce que parce qu'il lui serait impossible d'en agir autrement. « Les nouvelles de Paris, écrit-il, sont bonnes. Tout est en mouvement. Il ne faut pas laisser aux Français le temps de se refroidir. » Il a même pris sur lui, tant la crise lui paraît imminente, d'engager le duc de Terranuova, le gouverneur de Milan, à faire des préparatifs militaires et à se tenir en mesure de coopérer avec le duc de Mayenne. Celui-ci

n'avait pas tardé à faire connaître à Philippe son intention de venger la mort de ses frères. Il était maître, disait-il, du Havre, de la Bourgogne, de la Champagne, et décidé à marcher sur Paris. Par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne à Turin, Don José Acuña, qui s'adressa à cet effet au duc de Terranuova, il demanda et obtint un secours de cinquante mille ducats [1].

Pour Sixte-Quint, c'étaient de mauvais jours. Les deux partis s'agitaient autour de lui avec une extrême violence. La faction espagnole et les agents de la Ligue insistaient pour qu'il se déclarât ouvertement en faveur de la Sainte-Union. Les ambassadeurs de Henri III, M. de Pisany et Jérôme de Gondi, arrivé depuis peu à Rome en mission extraordinaire pour traiter de l'incident de Saluces, les partisans de la France, chaleureusement mais prudemment appuyés par Gritti, tâchèrent de le calmer, parlèrent des dangers d'une intervention espagnole, le conjurèrent de ne pas s'engager dans une action commune avec Philippe. Pour gagner du temps, pour agir selon les événements, Sixte-Quint prétexta qu'il fallait avant tout connaître l'avis de la congrégation appelée à examiner les questions relatives à la mort du cardinal de Guise. Dans cette crise, sous l'impression des nouvelles de France de plus en plus favorables à la Ligue, pendant que Mayenne marchait sur Paris, que la Sorbonne déclarait le peuple délié de son serment de fidélité, que Henri III briguait une alliance, une trêve, comme il disait timidement, avec le roi de Navarre, les ambas-

[1] Acuña à Philippe II. Turin, 12 janvier 1589. Arch. Simancas. *S. de E. Leg.* 952.

sadeurs d'Espagne, de France et de Venise assiégeaient le Vatican, et, malgré l'immense ascendant que Philippe exerçait à cette cour, le sentiment anti-espagnol éclatait de toutes parts. « C'est la maxime de cette cour, écrit Olivarès à son maître, d'appuyer le roi de France; car, bien qu'il inspire de la méfiance, on pense que, si la France succombe, l'Italie deviendra l'esclave de Votre Majesté. »

Le pape avait fait savoir à M. de Pisany qu'il eût à s'abstenir de paraître aux chapelles; il lui retira aussi les audiences ordinaires et ne le reçut plus que sur sa demande et exceptionnellement, voulant ainsi témoigner de l'horreur que lui inspiraient les meurtres de Blois.

Par contre, Olivarès l'approchait presque tous les jours. Ces entretiens étaient de la plus haute importance. Depuis la lettre par laquelle Philippe avait fait connaître [1] sa ferme intention d'intervenir en France à main armée, dans le cas où, à Rome, on admettrait l'abjuration du roi de Navarre, le comte n'avait pas reçu d'instructions sur les affaires de France. Néanmoins il avait pris sur lui, comme on a vu, d'engager le gouverneur de Milan à prêter main-forte au duc de Mayenne. Maintenant il informait le Saint-Père des dernières nouvelles de Paris. Cette ville demande que le duc Alexandre de Parme fasse en sa faveur une démonstration militaire sur les frontières des Flandres. Qu'en pense Sa Sainteté? Sixte-Quint répond que l'idée ne lui paraît pas mauvaise. L'ambassadeur le trouve tiède et réservé. Son ressentiment

[1] San-Lorenzo, 15 septembre 1586, citée précédemment.

contre Henri III ne lui semble pas très-profond ; il croit même savoir qu'il a, vis-à-vis de M. de Pisany, tâché d'atténuer la portée de son allocution au consistoire. Toutefois, afin de donner à cette manifestation la plus grande publicité, Olivarès a eu soin d'en répandre un grand nombre de copies en France et en Italie. Il se console, d'ailleurs, de la tiédeur qu'il rencontre au Vatican en pensant que si les affaires du roi très-chrétien vont mal en France, « Sixte-Quint deviendra un lion et niera d'avoir jamais ménagé ce prince. » Un propos du pape l'effraye pourtant. Le légat a mandé que Henri de Navarre avait offert au roi de France de s'unir avec lui. Le Saint-Père ne semble pas y ajouter foi, mais ce renseignement ôte le sommeil à l'ambassadeur. Il retourne au palais et le pontife répète que si l'union entre les deux Henri a lieu, elle ne se fera pas par son intermédiaire.

On était à la fin de janvier [1] et déjà cette éventualité se présentait à tous les esprits. Tout le monde comprenait que tôt ou tard, Henri III se jetterait dans les bras des huguenots. Beaucoup de personnes qui approchaient le pape favorisaient cette combinaison, suivant elles, la seule solution conforme aux intérêts de l'Italie. Lorsque Luigi Dovara, envoyé à Rome par le grand-duc Ferdinand, pour faire les invitations à ses noces, prit congé d'Olivarès, il lui raconta naïvement avoir exposé au pape, qui n'y semblait pas contraire, les avantages qu'il y aurait à apaiser la France par ce moyen. Sans doute, il faudrait d'abord l'abjuration de Henri de Navarre ; mais on pourrait, à cet

[1] 1589.

effet, convoquer un concile national, et ensuite le chef de l'Église ne ferait plus de difficultés pour donner l'absolution.

On peut juger de la colère et des angoisses de l'ambassadeur. Il ne perd pas un instant pour se rendre auprès de Sixte-Quint. Le roi de France, dit-il, traite avec Henri de Béarn ; il compte proposer aux États de Blois la succession de cet hérétique ; celui-ci, approuvé d'avance par la reine d'Angleterre, par ses ministres protestants, n'aura aucun scrupule à abjurer, à faire une fausse conversion. Il rappelle à Sa Sainteté les résolutions de son maître. Le pape répond évasivement, loue assez froidement le zèle du roi pour la sainte religion, considère une alliance entre les rois de France et de Navarre comme probable, et promet de ne prendre aucune résolution sans en donner connaissance à la cour de Madrid. Aux yeux de l'ambassadeur cet engagement ne suffit pas ; mais le pape s'en tient là. Olivarès se retire plein de méfiance et d'appréhensions [1].

Pourtant, ces soupçons n'étaient pas fondés. Sixte-Quint n'avait pas de parti pris. Aux ambassadeurs de France et de Venise il tenait le même langage. Ce fut à ce dernier qu'il ouvrit son cœur [2]. Il blâme la Seigneurie de favoriser secrètement le roi de France. Il lui dit que l'union de celui-ci avec les hérétiques n'est plus douteuse, et que, somme toute, Henri

[1] Olivarès à Philippe II, 15 janvier 1589. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 952. — Le même au même, 21 janvier 1589. *Ibid.* — Le même au même, 23 janvier 1589. *Ibid.*

[2] Giovanni Gritti au doge, 28 janvier 1588 (1589). Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 22.

de Navarre vaut mieux que Henri III ; que ce dernier aura le sort qu'il a préparé aux Guises. Puis viennent des accusations injustes contre le légat, qu'il accable de reproches non mérités. Il va même jusqu'à le taxer de connivence dans les meurtres de Blois. La prétention de Henri III d'avoir suivi son exemple et le grossier essai de le corrompre moyennant les dépouilles du cardinal assassiné, dont il offrait une partie à son petit-neveu, avaient ulcéré son cœur. « Si nous sommes l'exemple de justice, s'écria-t-il, comme dit le roi, il verra comment nous la ferons à son égard. Ce n'est pas nous qui nous passons des procédures et des formes de la justice. Donner la mort sans jugement, ce n'est pas faire justice, c'est un acte de vengeance. Si le roi a agi par vengeance, il en sera puni à l'heure que Dieu voudra. S'il a fait un acte de justice, où sont les pièces du procès, où est la défense des accusés? Et encore se croit-il appelé à juger les ecclésiastiques? Ce serait de l'hérésie. Nous avons fait pour lui tout ce qu'il nous demandait. A notre avénement, Mgr de Nevers est venu nous demander notre adhésion à la Ligue. Que Dieu veuille pardonner à ceux qui en sont la cause; au pape Grégoire, à Côme, à Sens! Le roi sait ce que nous avons répondu. Nous avons dit que les sujets ne doivent pas s'insurger contre leur souverain ; que si le roi est négligent à combattre les hérétiques, ce n'est pas à eux à lui faire la loi, que c'était à nous et non à eux à l'exhorter à faire son devoir. Il nous a demandé permission pour l'aliénation du temporel, nous l'avons donnée ; il nous a demandé un cardinal, nous le lui avons donné ; un

nonce, il l'a eu ; un cardinal légat, contrairement aux constitutions de l'Église, nous l'avons encore contenté. Il a sollicité la dispense d'un chevalier de Malte, frère du cardinal de Joyeuse, et, ce qui ne s'est jamais vu auparavant, nous l'avons accordée. En toute chose nous l'avons satisfait. Mais voyez aussi comment vont ses affaires ! Vous savez l'histoire de Pharaon ! Il avait épuisé la patience de Dieu. Lorsqu'il vit le peuple d'Israël marcher sur les ondes et lui-même et les siens engloutis par la mer, il s'écria : *Digitus Dei est hic;* et en effet ce qui arrive est le doigt de Dieu. »

Comme il insistait pour que le roi envoyât une personne chargée de demander l'absolution, Henri confia cette mission à Claude d'Angennes, évêque du Mans[1]. Ce prélat avait, à son passage par Florence, trouvé le grand-duc Ferdinand fort bien disposé à l'égard de son souverain et approuvant hautement les meurtres des Guises. Arrivé à Rome à la fin de février, il descendit chez le cardinal de Joyeuse, pensant qu'il était peu convenable de loger chez l'ambassadeur « en maison de gens de guerre et mariés. » Gritti, quoique malade de la goutte, fut l'un des premiers à le visiter.

[1] L'évêque du Mans à Henri III, 15 mai 1589. Bibl. imp. Paris, Coll. Harlay. 288. Un résumé de ce rapport a été publié à Paris, en 1589, sous le titre de : *Avis de Rome tiré des lettres de l'évêque du Mans, du 15 mars, à Henri de Valois, jadis roi de France.* L'éditeur y approuve le pape : « vu l'hypocrisie de Henri de Valois et l'impudence ou trop grande bêtise et aveuglement de l'évêque du Mans. » — Olivarès à Philippe II, 26 mai 1589. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 952. — Giovanni Gritti au doge, 4 mars 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 25. — Le même au même, 11 mars 1589. *Ibid.* — Le même au même, 18 mars 1589. *Ibid.* — Le même au même, même date. *Ibid.* — Alberto Badoer au doge, 29 avril 1589. *Ibid.* — Le même au même, 6 mai 1589. *Ibid.* — Le même au même, 27 mai 1589. *Ibid.*

Il ne sut assez se louer du tact, de la dignité, des manières agréables du prélat français. Admis le surlendemain de son arrivée à l'audience, en compagnie de M. de Pisany, l'évêque du Mans exposa longuement la situation où le roi s'était trouvé, et s'efforça de représenter la catastrophe de Blois sous les couleurs d'un acte de défense imposé par une impérieuse nécessité. Il soutint, comme l'avait déjà fait M. de Pisany, que le roi, comme souverain, n'avait aucun compte à rendre des punitions qu'il infligeait à ses sujets rebelles ; que c'était seulement par déférence pour le Saint-Père qu'il faisait ici mention de la mort du duc de Guise ; qu'en ce qui concernait le cardinal, son frère, « on avait fait scrupule au roi (en lui rappelant que c'était un membre du sacré collége) à quoi Sa Majesté n'avait pensé auparavant, ainsi seulement, à ses déportements et entreprises. » Il termina sa harangue en demandant au pape pour le roi « sa sainte bénédiction et prudents et sages conseils. »

Sixte-Quint répondit d'abord assez doucement, mais en s'animant à mesure qu'il parlait, et avec sa profusion habituelle, tout en disant « qu'il n'aimait pas les longs discours (ceux de l'évêque). » Les informations que celui-ci lui donnait sur l'état de la France n'étaient pas, en tout point, conformes, elles étaient même sur plus d'un point contraires à celles qu'il recevait lui-même. « Si le roi avait eu des traverses, il ne devait s'en prendre qu'à lui-même. Touchant la mort du duc de Guise, il laissait cela, puisque le duc était sujet de Sa Majesté, et savait que le roi était souverain. Néanmoins, pour ce qui regardait le péché d'homicide

commis par le roi, en faisant tuer un homme sans procès, le roi était sujet de l'Église et par conséquent du pape, du successeur de Saint-Pierre, puisque le roi reconnaissait être brebis de Jésus-Christ. Mais il passait aisément tout cela, ayant à se plaindre grandement que le roi eût touché à un cardinal, membre du Saint-Siége, personne privilégiée qui n'était plus sujet du roi, mais le sien. » Ici, il accumula une série de citations de l'histoire pour prouver qu'aucun souverain n'avait jamais commis un semblable crime, en semblable circonstance. Si le cardinal, par sa conduite, avait donné lieu à des soupçons, il fallait le remettre au légat, fort ami du roi (ceci était dit d'un ton sarcastique), et l'envoyer à Rome. Le pape, « connu pour prince zélateur et amateur de la justice, » aurait veillé à ce que le procès du cardinal fût fait régulièrement, et de toute façon il l'aurait empêché de faire du mal au roi. Il finit par ordonner à l'évêque de formuler, par écrit, l'objet de sa mission.

Mgr du Mans se dit ne pas être autorisé à remettre un écrit, admit que les cardinaux et les évêques étaient sujets de l'Église à l'égard de leurs charges spirituelles, mais soutint que, pour le temporel, ils étaient justiciables de leurs souverains, et qu'il ne leur était pas permis de troubler l'État et le repos public.

Le Saint-Père ne contesta pas qu'il fût défendu aux hommes d'Église de faire des séditions, mais lorsque l'évêque insista sur le droit de son souverain de punir un cardinal, il l'interrompit avec colère. « Faites attention, s'écria-t-il, à ce que vous dites! « *E vedete di non cascar in qualche disordine!* » Il

s'étonna que le roi osât lui demander la bénédiction, tenant encore en prison un cardinal et un archevêque. En résumé, cette première et si longue audience se termina assez mal.

Dans une seconde audience, également en présence de M. de Pisany, l'évêque revint sur les événements politiques, mais le pape l'interrompit aussitôt : « Nous avons, lui dit-il, déjà entendu tout cela. Nous ne voulons pas nous arrêter là ; il n'est pas question de ceci. Il s'agit de la mort d'un cardinal. Où est l'écrit que nous vous avons chargé de nous remettre ? Les lettres du roi, nous ne les comprenons pas, nous ne savons ce qu'il nous demande : absolution, bénédictions, nous ne l'entendons point. Qui veut absolution de ses péchés, doit se confesser, les reconnaître et en demander humblement pardon, les avoir en horreur, et n'y pas persévérer comme fait le roi, en retenant un archevêque prisonnier. » Il énuméra tous ses griefs contre Henri, les bienfaits dont il l'avait comblé, et insista pour que le cardinal de Bourbon, si le roi craignait son séjour en France, fût transporté à Rome. Lorsque l'évêque lui fit observer qu'un pareil voyage, à travers la France, dans l'état actuel du pays, n'était pas possible, le Saint-Père proposa qu'on le fît escorter par des fantassins du duc de Parme. Ici le marquis de Pisany perdit patience. Le roi, dit-il sèchement, n'entend pas que le duc de Parme se mêle si avant de ses affaires ; « de quoi le pape se prit à sourire. »

Dans sa troisième audience, l'évêque, s'abstenant cette fois de toute considération politique, eut le courage de traiter encore une fois la question de droit.

« Le roi dit-il a agi en juste défense, et en France il y a des cas privilégiés dans lesquels les juges royaux ont juridiction sur les clercs. »

Sixte-Quint, bondissant de fureur, ne le laissa pas continuer. « Il s'émerveillait, s'écria-t-il, de lui entendre dire ces bagatelles. En France, on interprète mal la sainte Écriture. Le Nouveau Testament de Luther, de Calvin, et d'autres tels hérétiques, comme aussi celui de la reine d'Angleterre (de laquelle, dit l'évêque dans son compte rendu, il semble parler volontiers parce qu'elle a du cœur et sait se faire obéir), le Nouveau Testament du duc de Saxe et autres sont le même que nous avons, mais ils l'interprètent mal, ils sont hérétiques. » Il pose deux conditions : que le roi demande l'absolution purement et simplement, et qu'il remette en liberté, ou entre les mains du légat, le cardinal et l'archevêque captifs. Sinon, Sa Majesté encourra les censures de l'Église, Ses sujets seront déliés du serment de fidélité, et Son envoyé, l'évêque du Mans, sera mis en prison.

Il n'eut pas plutôt proféré ces menaces que M. de Pisany répondit avec un aplomb et une dignité qui furent fort appréciés dans le corps diplomatique. Le roi, par la mission de Mgr du Mans, « avait fait acte de respect et d'obéissance envers le Saint-Père; les ministres des princes étaient autorisés à dire en toute liberté les raisons de leurs maîtres, sans être intimidés ou menacés de prison. Pour le respect de Sa Sainteté, lui et l'évêque baisseraient toujours la tête, et s'humilieraient sous Elle ; mais pour le service de Sa Majesté ils accompliraient leurs devoirs de loyaux

et fidèles sujets, et ne craindraient point d'être mis en prison, mais s'acquitteraient, comme ils devaient, de leur mission, même au péril de leur vie[1]. » Le pape, sans répondre, changea de propos.

Averti du peu de succès de ses représentants, Henri III se décida à demander l'absolution. L'évêque, accompagné de M. de Pisany, s'acquitta de cette pénible commission dans sa quatrième et dernière audience. Il connaissait maintenant « l'humeur de cette cour, et les buts différents des uns et des autres, » le travail incessant de l'ambassadeur d'Espagne, le peu d'estime qu'on avait pour le roi de France, qui n'avait même pas su tirer parti de son crime. En approchant Sixte-Quint, il commença par rétracter les principes de droit qu'il avait soutenus dans l'audience précédente, et conformément à ses nouvelles instructions, après s'être mis à genoux, lui et l'ambassadeur, il dit : « Je vous demande, Saint-Père, l'absolution pour le roi très-chrétien. » Le Saint-Père les engagea à se relever et à reprendre leurs siéges, exprima sa satisfaction, et ajouta, « en faisant de grands soupirs et exclamations, que les affaires de France le travaillaient fort et ne le laissaient reposer; qu'il fallait se gouverner avec prudence et être avisé; qu'on se pouvait défendre d'un cardinal d'une manière moins scandaleuse, et qui eût fait le même effet. » Il allégua des exemples, disant « que l'Empereur Charles-Quint, encore qu'en son cœur il fût bien aise de la prise du pape Clément et sac de Rome, fit néanmoins porter le deuil en sa cour, et faire processions

[1] « Et qu'on portât leurs têtes au bout du pont. »

pour la délivrance du pape ; et que le roi Philippe, victorieux contre Paul IV qui lui avait fait la guerre, avait fait rendre les villes prises, et chargé le duc d'Albe d'aller à Rome demander l'absolution. » La fin de ce long développement historique était qu'il ne donnerait l'absolution qu'après que le cardinal et l'archevêque auraient été remis entre les mains du légat. Comme dernière concession, il annonça qu'il se contenterait d'un écrit par lequel le roi déclarerait que ces deux personnages étaient gardés par ses gens, mais au nom du légat. C'est ainsi que se termina cette mission.

Un grand événement et un petit incident contribuèrent à la faire échouer. Des dépêches du cardinal Morosini firent connaître l'accord établi entre les rois de France et de Navarre, tandis qu'en même temps le légat annonçait avoir quitté la cour de Henri III. C'était l'événement. L'incident était l'arrestation à son passage par Roanne du maître d'hôtel de Mgr du Mans. Les lettres qu'on trouva sur lui furent envoyées à Rome. L'évêque et l'ambassadeur écrivaient au roi que Sa Sainteté n'avait en vue que de l'humilier ; qu'en Lui montrant de la fermeté, on La ferait bientôt changer de ton[1] ; que d'ailleurs on n'avait rien à espérer d'Elle. Le pape s'en montra fort irrité et on attribua en partie à son dépit l'insuccès de Mgr du Mans. Mais ce fait s'explique plus naturellement par la tournure qu'avaient prise les affaires de France depuis les meurtres

[1] « Sua Santità gli anderebbe con la beretta in mano. » — Le pape donne ces détails à Badoer. C'est en effet le langage habituel des rapports du cardinal de Joyeuse et de M. de Pisany. — Alberto Badoer au doge, 17 juin 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23.

de Blois. Néanmoins, malgré les mauvais traitements qu'il avait fait subir à l'envoyé de Henri, Sixte-Quint, craignant de livrer le roi complétement aux huguenots, hésitait à rompre avec lui. Les cardinaux de la congrégation de France étaient divisés sur l'opportunité du rappel du légat, que celui-ci demandait avec instance. Mais le Saint-Père supposant avec raison que cette mesure serait interprétée comme une déclaration du Saint-Siége en faveur de la Ligue, envoya au légat l'ordre de rester à son poste.

Cet homme d'État éminent, accablé par Sixte-Quint d'injustes reproches, avait pourtant fait les plus grands efforts pour empêcher un rapprochement entre les rois de France et de Navarre. Il avait saisi l'occasion de la mort de Catherine, moment favorable, pensait-il, pour toucher le cœur de son fils, pour lui représenter l'étendue de son crime. « Tâchez, Sire, lui avait-il dit, de vous réconcilier avec Dieu grandement irrité contre vous pour les choses passées. » Il le conjura de ne pas tendre la main aux huguenots ni à leur chef hérétique, relaps et condamné par l'Église ; et Henri III, quoique déjà en pourparlers avec Navarre, jura et affirma sur l'honneur que jamais il ne s'allierait avec ce prince[1]. Le légat en était là de ses remontrances stériles, lorsqu'il reçut un courrier portant des dépêches qui blâmaient vivement sa conduite. Quoique le cardinal Montalto eût timidement tâché d'atténuer l'expression du mécontentement de son oncle, ces pièces ne laissèrent aucun doute sur la disgrâce du légat.

[1] Morosini à Montalto. Blois, 15 janvier 1589 ; déchiffrée à Rome, 4 février. Arch. Vatic. France. vol. XXVII, f. 254.

Morosini répondit avec dignité : il avait exécuté les ordres, il avait agi dans l'esprit des instructions de Sa Sainteté; sa conscience ne lui faisait aucun reproche[1].

De son côté, le roi continue à le payer de bonnes paroles qui sont autant de mensonges. Il évite d'ailleurs de le voir. Lorsque le légat apprend que le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, au lieu d'être mis en liberté, seront transférés au château d'Amboise, se prévalant de ses priviléges d'ambassadeur, il pénètre, sans avoir demandé audience, dans l'appartement du roi. On lui dit que Sa Majesté est dans son cabinet de toilette et s'habille, mais le cardinal ne se laisse pas arrêter. Il entre, il Lui adresse les plus vifs reproches. Henri répond que c'était là un de ces cas où le père ne pardonne pas au fils, que Sa Sainteté Elle-même lui conseillerait d'empêcher par tous les moyens que, sa vie durant, d'autres que lui ne soient rois de France[2].

Les rapports entre ce prince et le représentant du Saint-Siége se tendent de plus en plus. Lorsque le roi propose au légat de le précéder à Moulins, celui-ci accepte avec empressement, d'autant plus volontiers, lui répond-il, que c'est la route d'Italie. Il ne se fait d'ailleurs aucune illusion sur l'arrière-pensée de Henri, sur son désir d'éloigner un témoin incommode, pendant que les messagers vont et viennent entre Blois et le camp du roi de Navarre[3].

[1] Morosini à Montalto, 26 janvier 1589; déchiffrée à Rome, 9 février. Arch. Vatic. France. vol. 27, f. 260.

[2] Le même au même, Blois, 31 janvier 1589; déchiffrée à Rome, 14 février. *Ibid.* f. 273.

[3] Le même au même. Blois, 23 février 1589; déchiffrée à Rome, 9 mars.

En effet, le 3 avril, la trêve fut signée entre ce dernier et Henri III. Le légat jugea le moment venu pour quitter la cour. Il se rendit à Moulins. Le tableau qu'il trace de l'état du pays qu'il traverse est effrayant, et dépasse, en fait d'horreurs et de misères, tout ce que de nos jours nous avons pu voir de semblable dans des circonstances analogues. Morosini en a l'esprit frappé. Il pense que si on laisse aux auxiliaires étrangers appelés par les deux partis, par la Ligue et Henri III, le temps d'arriver, la France sera à jamais ruinée. L'exaltation des ligueurs, leur hostilité contre le roi ne laisse aucune chance de réconciliation. A Lyon, un père dominicain a affirmé du haut de la chaire que le roi était hérétique. Le légat renouvelle ses instances d'être rappelé[1]. Lorsque Henri III s'est fait annoncer à Moulins, Mgr Morosini, bien que malade et sans nouvelles de Rome, car ses courriers sont interceptés, se décide à partir précipitamment. Sa dignité personnelle, autant que les égards dus à sa position officielle, ne lui permettent pas de revoir un prince devenu l'allié des ennemis de la foi. Quoique les chemins soient infestés de maraudeurs et de bandes de voleurs, il se met en route. C'est à travers mille dangers qu'il arrive enfin à Lyon. Là sous la protection du frère du duc de Nemours, le marquis de Saint-Sorlin, qui commande pour la Ligue, il espère pouvoir attendre avec sûreté l'autorisation si souvent sollicitée de retourner à Rome. Il n'en est rien. La terreur règne dans la ville, le peuple

Arch. Vatic. France. vol. 27, f. 294.— Le même au même. Blois, 27 février 1589; déchiffrée à Rome, 10 mars. *Ibid.* f. 300.

[1] Morosini à Montalto. Moulins, 23 mai 1589 ; déchiffrée à Rome, 2 juillet. *Ibid.* f. 307.

est fanatisé. Les suspects sont arrêtés, quelques-uns d'entre eux mis à mort. Lui-même, passant pour favorable à Henri III, est regardé avec méfiance. On le reçoit, il est vrai, avec les honneurs réservés à son rang élevé, mais les autorités municipales ne lui cachent pas l'embarras que leur cause sa présence. Il est obligé de leur exposer la conduite qu'il a suivie depuis « le malhereux 23 décembre. » C'est à grand'peine qu'il parvient à les calmer, mais malgré la bienveillante protection du marquis de Saint-Sorlin, sa situation n'est guère tenable[1]. D'ailleurs il ne doute plus du triomphe final du roi de Navarre. Ce qui se passe sous ses yeux, dans ce centre de la Ligue, le confirme dans l'opinion que Henri sera vainqueur. Seulement, il voit dans son triomphe celui de l'hérésie. Lorsque le bruit, qui avait couru à Lyon pendant quelques jours, de la maladie et de la mort du chef des huguenots, est démenti, il écrit à Montalto : « Il n'a pas plu à Dieu de nous accorder un si grand bienfait, car cette mort seule pourrait empêcher ce royaume de tomber sous la domination des hérétiques. » Le contre-coup de ce démenti était une nouvelle démarche de trente-six prévôts qui, vu l'effervescence du peuple, venaient le prier de quitter Lyon. Il était accusé d'entretenir des intelligences avec le camp ennemi, d'avoir engagé les princes et prélats catholiques à se rallier aux deux Henri, d'organiser dans la ville une levée de boucliers en leur faveur. Il tâcha de les détromper, les engagea à visiter sa maison. « Les armes que vous trouverez chez moi,

[1] Morosini à Montalto. Lyon, 26 juillet 1589; déchiffrée à Rome, 5 août. Arch. Vatic. France. vol. XXVII, f. 337.

leur dit-il, sont des bréviaires. » Enfin il refusa de partir et resta[1].

A Rome, le comte d'Olivarès, blâmant hautement la tiédeur du pape, essayait, de vive force, de lui arracher le monitoire. De l'autre côté, Alberto Badoer, le nouvel ambassadeur de Venise qui venait de remplacer Gritti, ne cessait d'appeler l'attention du pontife sur les inconvénients d'une semblable mesure. Son langage lui était d'ailleurs dicté par des instructions pressantes. « Représentez au Saint-Père, lui écrit le doge, la gravité de la situation. Déjà à Constantinople on se réjouit de la perspective d'une conflagration générale. Elle sera le résultat inévitable de l'état de choses en France, si on ne parvient pas à y éteindre le feu. Que le Saint-Père y réfléchisse; qu'il intervienne; qu'il ne soit pas toujours sévère; qu'il use d'indulgence (envers Henri III); qu'il tienne compte des circonstances et des difficultés des temps ; qu'il suive l'impulsion de son cœur bienveillant[2]. » Ces remontrances respectueuses et amicales ne firent qu'ajouter aux embarras du pape. « Que pouvons-nous faire, répondit-il à l'ambassadeur en haussant les épaules, si le roi ne veut pas être sauvé? Nous avons eu grande patience. Il va de mal en pis. Que pouvons-nous faire, pauvres gens que nous sommes? — Du courage, Saint-Père, répliqua le diplomate vénitien, vous trouverez dans votre sagesse le moyen de remédier aux maux passés et d'empêcher de plus grands maux qui semblent imminents. — Que

[1] Morosini à Montalto. Lyon, 9 août 1589; déchiffrée à Rome, 19 août. Arch. Vatic. France. vol. 27, f. 337.

[2] Le doge à Alberto Badoer, 29 avril 1589. Arch. Ven. *Delib.* f. 125.

Dieu nous vienne en aide! s'écria Sixte-Quint; nous ne savons que faire. »

L'intervention de la république de Venise en faveur de Henri III n'avait pas échappé à l'ambassadeur d'Espagne, et lorsque Badoer se présenta un jour chez lui pour en atténuer la portée, Olivarès blâma la partialité de la Seigneurie, et donna à entendre que les sommes d'argent envoyées à ce roi par le gouvernement vénitien n'étaient pas un secret à Madrid. Il déclara que l'union de Henri III avec Béarn avait complétement changé la situation ; que son maître ne tarderait pas à se déclarer, que la tendresse de la Seigneurie pour le roi de France était étrange, et témoignait de peu de zèle pour la religion, car son appui moral prêté en apparence à Henri III était en réalité donné à Béarn.

Après de longues hésitations le pontife se décida. Le 5 mai, il tint un consistoire, imposa aux cardinaux réunis le secret le plus absolu, traça un tableau fort sombre de l'état général de la France, fit lire un recueil de pièces diplomatiques, et finit par communiquer le projet de monitoire que l'assemblée s'empressa d'adopter. Le 12, ce document fut expédié au légat avec ordre de le publier le même jour qu'il serait affiché à Rome. Le roi y était, sous peine d'excommunication, sommé de mettre en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon dans l'espace de dix jours, et, dans l'espace de soixante, de comparaître à Rome, personnellement ou par procuration. Quelques jours après, le monitoire fut communiqué aux ambassadeurs de France, d'Espagne, de Venise, de Savoie et de Toscane. Le pape envoya un prélat chez Olivarès pour lui expo-

ser la nécessité où il s'était trouvé d'en arriver là, «comme s'il avait besoin, écrit l'ambassadeur à Philippe, d'excuser cet acte, au lieu d'excuser plutôt ses lenteurs et ses irrésolutions.» Le pontife en parla à Badoer. Il tenait toujours, lui disait-il, les bras ouverts, prêt à embrasser le roi, et c'était par un sentiment de convenance [1] qu'il n'avait pas dans le monitoire fait mention de l'union de Sa Majesté avec les hérétiques ; mais en réalité c'était précisément cette union qui avait déterminé le chef de l'Église à lancer la sommation.

Le chevalier Vinta, secrétaire d'État du grand-duc Ferdinand, eut ce jour-là une longue audience. Le pape l'accabla de reproches, trouva indigne la conduite de son maître, toute favorable au roi de France, et si contraire aux obligations que sa maison avait à Charles-Quint et à Philippe; si imprudente, puisqu'elle exposait le grand-duc au ressentiment des Espagnols et l'Italie aux troubles qui en seraient la fatale conséquence. Ces propos sont significatifs et méritent d'être relevés, parce qu'ils concourent, avec d'autres indices, pour prouver qu'à ces moments Sixte-Quint ne voyait plus de salut en dehors de l'alliance espagnole.

Les représentants de Henri III, après avoir vainement essayé d'obtenir un sursis, eurent hâte de partir avant la publication du monitoire. Le cardinal de Joyeuse et l'évêque du Mans prirent congé du pontife. Celui-ci, encore sous l'impression des lettres interceptées du prélat français, lui dit : « Racontez au roi ce

[1] « Per modestia. »

que vous avez vu ici, et surtout pas de mensonges ! » Le marquis de Pisany trouva plus digne de son rang de partir sans audience. Sauf le bonheur domestique qu'il avait trouvé à Rome, en y épousant une femme charmante du pays (une Savella), il n'avait eu à endurer à la cour pontificale que dégoûts et humiliations, et ses deux ambassades s'étaient terminées par une brouille. En cheminant vers la France il rencontra entre Florence et Pise l'ordinaire de Lyon, et s'amusa à confisquer les lettres du pape et du cardinal de Sens[1]. La mauvaise fortune semblait d'ailleurs s'attacher à ses pas. Son bateau fut pris par le fameux corsaire Barboset. L'évêque du Mans se constitua prisonnier. Pisany obtint qu'on le laissât dans sa barque sous la garde des gens du corsaire. Dans la nuit, lui et les siens les surprirent ; un combat sanglant s'engagea ; le diplomate militaire, se battant bravement, tua une partie des corsaires, et parvint à gagner sain et sauf un petit port près de Narbonne. A cette nouvelle, Sixte-Quint, oubliant tous ses griefs, loua fort « la belle résolution » de l'ancien ambassadeur[2].

Cependant, quelques heures après son départ, le 24 mai au matin, au milieu des attroupements de curieux, le monitoire fut affiché dans Rome aux lieux habituels. Le public donna à cet acte l'importance d'un événement. C'en était un en effet, en ce sens qu'il constatait la rupture entre les Valois et le Saint-Siège. Il la constatait, il ne la produisait pas. On n'a qu'à comparer les dates des faits qui se passèrent en France avec la mar-

[1] Alberto Badoer au doge, 17 juin 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23.
[2] Le même au même, 29 juillet 1589. *Ibid.*

che de la mission de l'évêque du Mans. Les pourparlers de ce prélat, arrivé à Rome le 23 février, se prolongent jusqu'à la moitié du mois suivant. Pendant ce temps Henri III poursuit une double négociation, avec la Ligue qui repousse ses avances, avec le roi de Navarre qui les accueille. Les nouvelles données à Henri III par ses agents à Rome sont défavorables. On lui fait néanmoins espérer que s'il se résigne à demander l'absolution, tout en tenant un langage altier, le pape se laissera intimider, et le différend né de la mort des Guises sera assoupi à sa satisfaction. Le roi, suivant ces conseils, sollicite l'absolution et refuse la mise en liberté du cardinal de Bourbon et de l'archevêque de Lyon. La quatrième audience, dans laquelle l'évêque du Mans communique au pape cette résolution, a lieu à la fin d'avril. Cependant, dès le 3 du même mois, la trêve a été signée entre les rois de France et de Navarre, et le 21 ce traité a reçu un commencement d'exécution moyennant la remise de Saumur entre les mains du dernier. L'union de Henri III avec le chef des huguenots est désormais un fait accompli, et c'est à la réception de cette nouvelle que, dans le consistoire du 5 mai, le pape, de concert avec le sacré collége, se décide à faire le monitoire. Il hésite encore pendant une semaine avant de le lancer. C'est le 12 seulement que cette pièce est expédiée au légat, qui ne l'a jamais reçue [1]. Le 24, la publication en eut lieu à Paris et à Rome. Depuis le 30

[1] Le courrier qui en était porteur fut arrêté en route. Morosini à Montalto. Moulins, 23 juin 1589; déchiffrée à Rome, 9 juillet. Arch. Vatic. France. vol. XXVII, f. 325. — Le même au même. Moulins, 29 juin 1589. *Ibid.* f. 326

avril, l'entrevue des deux rois à Tours avait scellé leur alliance. C'est donc par erreur qu'on a souvent attribué celle-ci à la précipitation de Sixte-Quint. L'union entre ces princes était dans la nature des choses ; elle était le résultat nécessaire, inévitable de l'attitude prise par le duc de Mayenne à la suite du coup d'État sanglant de Blois. Henri III avait frappé la Ligue à la tête ; il ne l'avait pas frappée au cœur. Loin de la tuer, il en avait au contraire ranimé les forces vitales. Dès lors il ne lui restait que l'union avec Henri de Navarre. Pour Rome, toute la question était là. Le meurtre d'un membre du sacré collége, l'emprisonnement d'un autre étaient pour la forme les griefs avoués ; mais la défection de Henri à la cause de la religion était le véritable motif du différend. C'est ainsi qu'on jugeait à Rome son alliance avec le roi de Navarre. Cette alliance n'était pas nécessairement le triomphe et pour l'avenir la succession au trône de France d'un prince protestant, mais elle menait très-probablement à ce résultat. Aux yeux de Sixte-Quint, l'événement grave n'était donc pas la catastrophe de Blois, c'étaient ses conséquences, la fusion des intérêts des deux rois. Seulement, il ne lui appartenait pas, il eût même été de la dernière imprudence, de se prononcer du haut de la chaire de Saint-Pierre sur les intérêts temporels d'un pays étranger. L'esprit public du temps ne comportait plus ce genre d'immixtion de la papauté dans les affaires intérieures d'autres États. Pour cette raison, ou comme il disait à l'ambassadeur de Venise, « par modestie, » le pontife n'avait touché l'union des deux rois ni dans ses pourparlers avec l'évêque du Mans, ni dans le monitoire.

Comme cela arrive souvent dans les transactions diplomatiques, il l'avait traitée sans la nommer, indirectement et en se renfermant dans la question qui, selon les idées de l'époque, était incontestablement de son domaine, dans celle qui avait été suscitée par le meurtre et l'emprisonnement de membres du sacré collége. A ses yeux, le monitoire n'était pas d'ailleurs nécessairement une rupture. Comme prêtre, comme pontife, il espérait encore le repentir de Henri III; comme homme politique, il le désirait plus qu'il ne l'espérait. Le monde en jugeait autrement. Le roi d'Espagne, Olivarès, le duc de Mayenne, la Ligue, considéraient la défaite et la ruine de Henri comme un fait accompli. Les amis de ce dernier déclaraient impossible une soumission au monitoire. Parmi ceux qui blâmaient Sixte-Quint, le duc de Nevers, rallié au roi depuis son retour de Rome, se fit remarquer par la vivacité de ses plaintes. Il les consigna dans une lettre à son agent à Rome, Camillo della Volta, noble bolonais, l'un des membres officieux les plus remuants du corps diplomatique, pour son malheur sujet du Saint-Siége, et ne jouissant par conséquent pas des immunités des ambassadeurs. Volta fut chargé de communiquer au pape avec les ménagements nécessaires, non les accusations, mais les doléances du duc, de le mettre en garde contre les rapports faux ou exagérés que Sa Sainteté recevait de France, de Lui faire connaître l'état prospère des affaires du roi, la détresse de la Ligue, enfin les renforts que Henri III attendait de Suisse et d'Allemagne. Volta, personnellement mal disposé, se fit une fête de donner à cette lettre une

grande publicité [1]. Le Saint-Père ne dissimula pas son dépit. « Ce duc, dit-il à Badoer, est venu naguère nous dire des horreurs du roi, il nous a conjuré d'entrer dans la Ligue, affirmant que le roi Philippe, l'archiduc Ferdinand, le duc de Parme et d'autres princes en feraient autant, et que c'était le seul moyen de sauver le royaume; mais nous n'avons pas voulu l'écouter. Aujourd'hui ce même duc de Nevers veut faire le médiateur, et excuser l'union du roi avec les hérétiques ; mais nous vous dirons que si le roi ne se repent pas, il aura le sort de Saül ; il finira mal [2]. » Ce mot prophétique fut prononcé deux jours avant que Henri III fût frappé par le poignard de Jacques Clément. Bientôt après, des bruits vagues d'un attentat commis sur sa personne se répandirent dans Rome; mais par suite de l'interruption des communications dans le midi de la France, ce fut seulement le 20 août au soir que le pape reçut, par un courrier du grand-duc de Toscane, la nouvelle officielle de l'assassinat [3]. A Lyon même, on n'en acquit la certitude que le 16 août, par un billet daté de Paris le 2, que le duc de Mayenne avait écrit au duc de Nemours, et que celui-ci communiqua à son frère le marquis de Saint-Sorlin : « Notre Seigneur Dieu, y est-il dit, nous a regardé d'un œil miséricordieux au temps de notre plus grande détresse. C'est un miracle. Le por-

[1] Le duc de Nevers à Camillo Volta. Nevers, 6 juillet 1589, formant annexe au rapport d'Alberto Badoer au doge, 29 juillet 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23.

[2] Alberto Badoer au doge, 29 juillet 1589; rapport précité.

[3] Le même au même, 20 août 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23.

teur de la présente vous donnera les détails. N'en doutez pas, notre plus grand ennemi est mort[1]. »

[1] Morosini à Montalto. Lyon, 16 août 1589. Arch. Vatic. France. vol. 24. Le légat donne le billet du duc de Mayenne en traduction italienne.

V

Par suite de la mort du dernier des Valois, les affaires de France étaient entrées dans une nouvelle phase. La proclamation de Henri IV, l'acte qui ralliait autour de lui les chefs de la noblesse catholique, sans qu'il eût consenti à embrasser leur religion, produisirent au Vatican la plus douloureuse impression. Dorénavant, se disait-on à Rome, il n'y a plus que deux camps : d'un côté la Ligue, de l'autre le chef des huguenots, salué, il est vrai, par beaucoup de catholiques, mais fort surtout, sans parler ici de sa capacité personnelle, par l'armée qu'il commande, et le noyau de cette armée est protestant. Si Henri sort victorieux, comme cela est presque sûr dans le cas où la Ligue serait réduite à ses propres forces, l'hérésie triomphera avec lui, car il est évident que parmi ses partisans l'élément huguenot prédomine. Il est clair aussi que ceux qui l'auront placé sur le trône de France ne permettront pas que leurs efforts tournent au profit de la religion catholique ; ils ne déserteront pas la cause pour laquelle ils auront combattu et vaincu. Ce raisonnement parfaitement logique était d'ailleurs basé sur la situation du moment, telle qu'elle

se dessinait immédiatement après la mort de Henri III, telle, du moins, qu'on la connaissait, telle qu'on la jugeait à Rome à la fin du mois d'août. Mais si les ralliements des seigneurs, des prélats et des villes catholiques continuent et augmentent, Henri ne sera plus seulement le représentant de l'élément huguenot. Le jour pourrait même venir où les rôles seraient changés, où les troupes protestantes ne formeraient plus la majorité, et, dans ce cas, le triomphe de Navarre ne serait pas nécessairement celui de l'hérésie. Pour comprendre la conduite de Sixte-Quint, il est indispensable de tenir compte de ces deux éventualités, dont la seconde ne se présentait pas encore à son esprit, à l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire en septembre et jusque vers la fin de l'année. Alors, à ses yeux, la foi courait en France les plus grands périls. La sauver, la sauver à tout prix, même, ce qui lui répugnait tant, en rendant Philippe II l'arbitre de ce royaume, lui paraissait, à ce moment, un devoir sacré, impérieux, supérieur à toute autre considération. Si Henri III, après avoir rompu avec la Ligue, avait, par la force des choses, dû s'unir à Henri de Navarre, Sixte-Quint, en voyant une partie de la noblesse catholique se rallier autour d'un prince hérétique, devait, lui, chercher le salut de l'Église de France dans l'union avec la Ligue, et si, comme il le pressentait, celle-ci était trop faible à elle seule, dans le concours du roi d'Espagne.

Philippe II n'avait su la mort de Henri qu'à la fin d'août. Sa joie était grande, mais non sans mélange. Le régicide lui faisait horreur, et sa cour pleurait d'un

œil et riait de l'autre. Tous les gouverneurs de provinces espagnoles limitrophes de la France reçurent l'ordre de faire des hommes, le duc de Parme de concentrer les troupes de Flandre [1].

En réunissant, le 1er septembre, la congrégation de la signature, Sixte-Quint s'exprima avec réserve sur la conduite qu'il comptait suivre. Il ne se mêlera pas, disait-il, des affaires d'autrui [2]. Le 9, au consistoire, il parla de la mort du roi [3]. C'était une oraison funèbre peu flatteuse qui commençait par ces mots : *A Domino factum est istud.* Il énuméra ensuite les bienfaits dont il avait comblé cet infortuné prince, puni ainsi miraculeusement pour ses nombreux péchés. Vu son impénitence, il regrettait de ne pouvoir lui faire des obsèques. En ce qui concernait la Ligue, elle ne lui avait pas demandé de secours ; il agirait donc selon les circonstances, et attendrait, pour donner des subsides, que les coalisés eussent fait des progrès notables.

M. de Dieu, envoyé par le duc de Mayenne, fut reçu dès son arrivée, mais il ne lui était pas permis de déployer le caractère d'ambassadeur. Il ne put entrer solennellement et n'eut pas de place aux chapelles. Malgré ces réticences officielles, Sixte-Quint se décida à prendre la voie que nous venons d'indiquer, à resserrer ses liens avec les chefs des coalisés, et en même temps avec Philippe II.

Au fur et à mesure que Henri III avait, dans les

[1] Tomaso Contarini au doge. Madrid, 3 septembre 1589. Arch. Ven. *Disp.* Espagne, *fil.* 21.

[2] Alberto Badoer au doge. 1er septembre 1589. *Ibid. Disp.* Rome, *fil.* 25.

[3] Le même au même, 16 septembre 1589. *Ibid.*

derniers mois de son existence, baissé dans l'opinion catholique, la question de la succession au trône avait gagné en actualité. Quelles étaient les intentions du roi d'Espagne ? C'est ce qu'on ignorait. On savait seulement que Mayenne se sentait des velléités ambitieuses, mais impuissantes. Le grand-duc de Toscane s'était empressé de faire à Rome des démarches secrètes en faveur de son beau-père, le duc de Lorraine. Sixte-Quint, sans se prononcer sur ce point, approuva la proclamation du cardinal de Bourbon, qui avait eu lieu à Paris et dans le camp ligueur. Il trouvait qu'elle donnait le temps nécessaire pour s'entendre avec le duc de Mayenne, avec le grand-duc, avec Venise, surtout avec Philippe, qui, selon lui, avait pourtant aussi un avis à donner. « Vous autres, dit-il un jour à Nicolini, l'ambassadeur du grand-duc Ferdinand, vous ne pensez qu'aux affaires d'Italie ; nous y pensons aussi, mais, comme pape, nous devons penser plus encore à la religion. Nous devons exterminer l'hérésie, c'est-à-dire Navarre, et pour le faire nous avons besoin des épaules de l'Espagne. » Il se prononce dans le même sens envers l'ambassadeur de Venise, envers toutes les personnes qui l'approchent. En ce moment, c'est sa pensée intime et son unique préoccupation. « Sans doute, dit-il, la France est un bon et noble royaume qui a infinité de bénéfices et nous est particulièrement cher ; aussi tâchons-nous de la sauver, mais la religion nous tient encore plus à cœur que la France. » C'est dans cet ordre d'idées que, Morosini étant enfin rappelé, il fait choix d'un nouveau légat dans la personne du cardinal Gaëtani « comme

particulièrement agréable au roi d'Espagne et en bons termes avec les autres. » Cette politique nouvelle lui est fort antipathique. Il n'en fait pas mystère; mais elle lui semble la seule possible.

Le cardinal Gaëtani se mit en route le 2 octobre. La veille, il avait reçu ses instructions élaborées par la congrégation de France. En voici les principales dispositions[1] :

[1] *Istruzione per l'ill. e rev. Sigr card. Gaëtano Legato in Francia, mandato a N. S.* (pour l'approbation) *con quella del Sig. cardinale S. S. Quatro* (*Fachinetti*) *sabbato*, 30 *settembre a ore XVI*, 1589. Arch. Vatic. Miscellania di Francia. Le P. Theiner, préfet des Archives du Vatican, a bien voulu me communiquer cette pièce. — Les instructions données par Tempesti, *Vita di Sisto-Quinto*, tome II, p. 235, sur la foi d'un manuscrit de la Bibl. Barberini, sont apocryphes. D'après cet écrit, le pape loue l'entreprise de Philippe contre Henri de Navarre, dit qu'il a de bonnes raisons de la favoriser, et s'étend sur l'éventualité de la conversion de Navarre. Contrairement à son caractère, à son langage habituel, à ses propos sur sa quasi-infaillibilité en toutes matières, rapportés d'innombrables fois par les ambassadeurs, Sixte-Quint dirait : « Le roi de Navarre pourrait alléguer qu'il a abjuré la foi par peur de la mort, laquelle peur peut aussi saisir un homme courageux, *constantem virum*, et quoique le pape (lui-même) l'ait condamné comme relaps, on pourrait prouver que cela s'est fait par suite d'une erreur de fait, le pape pouvant commettre des erreurs de fait. » L'instruction se termine par une espèce de traité de morale sur les vertus de la prudence et de la probité, tel qu'on n'en voit pas dans les correspondances et actes diplomatiques, mais qui trahit le goût et le langage du dix-septième siècle, auquel appartient ce manuscrit, à en juger par le papier et les caractères, et auquel, vu le style et les locutions, en appartient aussi la rédaction. De plus, la tendance de cette pièce, décidément favorable à Henri IV, est diamétralement opposée à la situation du moment que nous avons exposée d'après les correspondances des ambassadeurs. Cela seul suffirait pour faire constater que ce document est un des très-nombreux manuscrits fabriqués dans la seconde moitié du dix-septième siècle, dont nous avons parlé dans l'introduction. Enfin les pièces authentiques qu'on va lire, les véritables instructions tirées des Archives du Vatican, en tous points contraires à celles qui ont été données par Tempesti, mais en parfait accord avec la situation et avec le langage du pape, dissipent jusqu'au dernier doute et établissent le fait important, et je

« Premièrement, y est-il dit, Votre Seigneurie illustrissime ne perdra jamais de vue le but de cette légation qui est la conservation de la sainte foi catholique dans tout ce royaume, l'extirpation de l'hérésie et des hérétiques, l'union et concorde de tous les princes, nobles et peuples pour le service de Dieu, le bien public, la conservation de cette couronne et de ce royaume, afin que, réunis sous un bon et catholique roi, ils puissent vivre tranquilles et en paix dans la religion catholique. Ce sera votre tâche de méditer constamment sur les modes et moyens d'arriver à cette fin... Deuxièmement, vous vous conformerez à tous les avertissements particuliers que Sa Sainteté vous a donnés sur ce que vous aurez à faire, tant pendant le voyage, qu'après votre arrivée en France. »

Ces avertissements particuliers sont fournis ensuite fort en détail : Le légat voyagera à grandes journées, verra le grand-duc de Toscane et lui remettra les brefs de Sa Sainteté, lui exposera le but de sa mission et prendra les avis et conseils de Son Altesse. Il se rendra aussi aux autres cours d'Italie, mais évidemment ce ne seront que des visites de cérémonie. Il n'en est pas ainsi de celle qu'il fera au duc de Savoie. Il lui demandera, au nom du pape, de concourir avec toutes ses forces « à cette sainte entreprise ; » il l'engagera

crois jusqu'ici inconnu, que, immédiatement après la mort de Henri III, et en présence du ralliement des catholiques royaux autour du roi de Navarre, Sixte-Quint s'est franchement et sincèrement décidé à combattre Henri IV, d'abord avec l'aide de la Ligue et ensuite aussi avec celle des adhérents catholiques du roi de Navarre, s'il parvenait, comme il l'espérait, à les en détacher. On verra comment, trois mois plus tard, le revirement favorable à ce prince s'opéra dans son esprit.

aussi à éviter tout ce qui pourrait donner des soupçons aux princes catholiques. A Lyon, l'un des grands centres de la Sainte Union, il donnera, à la cathédrale et avec solennité, la bénédiction apostolique, et transmettra au lieutenant et frère du duc de Nemours, le marquis de Saint-Sorlin, la bénédiction particulière du Saint-Père. Il convoquera les conseils et échevins de cette ville, et les encouragera, au nom de Sa Sainteté, à persévérer dans cette sainte union des catholiques.

Il aura ensuite, selon l'état du pays, à choisir entre la route du Bourbonnais ou celle de la Bourgogne. Dans le premier cas il passera par Moulins, Nevers, la Charité, Montargis, Orléans et Étampes. S'il préfère la route de Bourgogne, il se dirigera vers Mâcon et continuera par Châlon, Dijon et Troyes. Pendant son séjour à Lyon, il s'informera des dispositions de la ville et du Parlement de Grenoble, et dans le cas où ils seraient en bons rapports avec la Ligue et les catholiques il leur enverra par un prélat de sa suite les brefs de créance du pape. Il chargera un autre de ses prélats d'une commission semblable pour la Provence, notamment pour Marseille, Aix et Arles, et pour le Languedoc, où il devra s'aboucher avec le duc de Montmorency. Il se rendra ensuite à Toulouse auprès du maréchal de Joyeuse et à Bordeaux, et se mettra en relation avec la ville et le Parlement ainsi qu'avec le gouverneur, le maréchal de Matignon, s'il est vrai que ce dernier se soit prononcé contre Henri de Navarre. A tous ces personnages et corps il remettra, s'il y a lieu, les brefs du Saint-Père. Ces missions particulières devront s'accomplir con-

formément au but de la légation et aux instructions verbales de Sa Sainteté. Partout où le légat passera, il ranimera le zèle des catholiques et tâchera de gagner les tièdes et les indécis à la cause de la foi et de la Sainte-Union.

Sixte-Quint attache surtout du prix à agir sur le duc de Nevers, l'un des principaux personnages ralliés à Henri IV. Le légat est chargé de s'aboucher avec le duc, de lui exposer le but de sa mission, de lui donner la bénédiction et le bref de Sa Sainteté, d'affirmer Ses bonnes dispositions envers ce royaume et tous les catholiques de France, et Sa sollicitude constante pour leur salut; de lui représenter enfin que comme chrétien, comme seigneur, comme prince, son devoir l'oblige d'être avec les catholiques, par conséquent de se séparer complétement des hérétiques, et, comme il l'a fait dans d'autres temps, de s'unir avec les autres princes et seigneurs catholiques, dans le but d'exterminer l'hérésie, de conserver le royaume et de faire un roi qui soit bon et zélé catholique. Le légat fera aussi des efforts afin de détacher le gendre de Nevers, le duc de Longueville, du service du «prétendu» roi de Navarre.

L'instruction passe en revue les principeles villes que le légat devra traverser, les prélats et seigneurs qu'il aura ou à gagner ou à confirmer dans leurs bonnes résolutions.

Il fera son entrée à Paris avec la plus grande pompe et donnera, à Notre-Dame, la bénédiction apostolique. Si le roi (le cardinal de Bourbon) est en liberté, ce sera avec lui, s'il est encore prisonnier, avec le duc de

Mayenne, avec le Conseil Général de la Ligue et avec les princes qui se trouveront à Paris, qu'il aura à traiter en leur exposant le but de sa mission, et en les assurant «de l'amour paternel, du zèle fervent, du désir et de l'intention de Sa Sainteté de les aider, favoriser et satisfaire de tous les moyens dont Elle dispose.» Ses lettres de créance sont adressées au duc de Mayenne et au Conseil Général. Il négociera, selon le besoin, avec le corps municipal, l'Université, la Sorbonne et les principaux personnages. Dans le cas où Mayenne serait absent, il n'attendra pas son retour, mais se mettra directement en communication avec lui. En ce qui concerne les cent mille écus que Sa Sainteté lui a donnés en lettres de crédit, destinés à la subvention des catholiques de la Ligue, et les sommes qu'Elle enverrait encore, le légat, relativement au mode et au temps des payements, s'en tiendra aux prescriptions particulières de Sa Sainteté.

L'instruction passe sous silence la question de succession. Un membre de la congrégation, Fachinetti, avait proposé une clause concernant l'éventualité de l'élection du cardinal de Vendôme, après la mort du cardinal de Bourbon. La congrégation trouva inopportun de toucher cette matière. On se borna à prescrire au légat de prendre les ordres de Sa Sainteté, le cas échéant. Enfin il s'opposera de tous ses moyens, et même en engageant le duc de Mayenne à employer la force, à la réunion d'un concile national, et, autant que possible, à la convocation d'une assemblée générale des princes et seigneurs partisans du roi défunt et maintenant alliés au roi de Navarre.

Ce document et la mention des sommes considérables mises à la disposition du légat démontrent jusqu'à l'évidence la parfaite résolution de Sixte-Quint de combattre Henri de Navarre. L'instruction est tout aussi explicite sur l'alliance que le pape contracte avec la Ligue : mais elle laisse en même temps entrevoir clairement le fond de sa pensée, qui est de détacher du chef des huguenots les anciens « catholiques royaux, » d'opérer une fusion entre eux et la Sainte-Union, de réunir en un mot tous les Français catholiques sous un seul drapeau. C'était une manière de tuer la Ligue. Dans ce but il écrivait et envoyait sa bénédiction aux uns et aux autres, à Nevers et à Mayenne. C'est ce qu'il appelait la *neutralité*. Il voulait être neutre, non à l'égard de Henri, mais entre ses adhérents catholiques et la Ligue. Il voulait aussi autant que possible se ménager la liberté de ses mouvements. C'est dans ce but, au moins autant que pour coaliser l'Europe catholique, qu'il revint à l'idée d'une entente intime des cours d'Italie, principalement de Venise et de Toscane. Il demanda à la Seigneurie que son ambassadeur en France fût tenu de résider désormais à Paris, et d'entretenir des rapports de confiance avec le légat qui était chargé de combiner sa conduite avec Mocenigo. Ce concert qu'il tâchera d'étendre à d'autres princes sera, il l'espère, le moyen de contenir à la fois les velléités antinationales de la Ligue et l'ambition de Philippe.

Mais les nouvelles qui lui arrivaient de Venise étaient peu satisfaisantes. La République inclinait évidemment du côté de Henri IV. Badoer niait le fait que la Sei-

gneurie eût donné à ce prince le titre de roi ; il avouait cependant qu'ils étaient en bons termes, ce que le pape ne désapprouvait guère, disant qu'il valait toujours mieux adoucir les choses que les envenimer. Il lui fit, toutefois, pressentir son renvoi de Rome et le rappel du nonce dans le cas où la Seigneurie reconnaîtrait Henri comme roi de France[1].

Dans ces jours, un acte sanglant de justice, si on peut le qualifier ainsi, eut lieu à Rome. Le 7 septembre en sortant de chez lui, Camillo della Volta fut arrêté et écroué aux prisons de Tordinona. Cet agent du duc de Nevers, dont nous avons déjà fait mention, appartenait à la classe de ces intrigants que l'on rencontre dans tous les grands centres politiques. Ils pénètrent par les escaliers dérobés auprès des hommes au pouvoir, leur apportent les nouvelles du jour vraies ou fausses, reçoivent et colportent le mot d'ordre, sauf à être démentis ; ils servent tous les partis, remplacent quelquefois par l'esprit, toujours par l'audace, la discrétion et la loyauté qui leur manquent, se rendent utiles à certains moments, mais finissent ordinairement par compromettre ceux qui ont l'imprudence et le mauvais goût de s'en servir[2]. Volta, homme d'esprit, était

[1] Nicolini au grand-duc Ferdinand, 2 septembre 1589. Arch. Flor. *fil.* 3298. — Le même au même, 23 septembre 1589. *Ibid.* — Le même au même, 25 septembre 1589. *Ibid.* — Le même au même, 30 septembre 1589. *Ibid.*—Alberto Badoer au doge, 20 août 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 23. — Le même au même, 1er septembre 1589. *Ibid.*—Le même au même, 16 septembre 1589. *Ibid.*

[2] Camillo Volta au duc de Nevers, 9 janvier 1589. Bibl. imp. Paris, Fonds fr. 8919. — Volta mande qu'au Vatican on a appris avec une satisfaction infinie la nouvelle des meurtres des Guises. On est enchanté que Sa Majesté commence à être roi. On regrette seulement que le car-

connu pour être mauvaise langue. M. de Pisany eut à s'en plaindre. Morosini était en correspondance avec lui[1].

Dans le corps diplomatique son arrestation fit quelque bruit. Les ambassadeurs eurent de la peine à en pénétrer le motif. On leur disait que cet individu, dans des lettres au duc de Nevers qui avaient été interceptées, parlait fort librement de Sa Sainteté, qui, selon lui, aurait témoigné une grande joie en apprenant l'assassinat de Henri III[2]. Quelque temps après, on crut savoir que le procès s'instruisait sur ces trois chefs d'ac-

dinal n'ait pu être épargné ; le pape et le sacré collége en ont eu du déplaisir, mais on désire que le roi ne relâche pas les prisonniers (!), qu'il les traite doucement, mais qu'il les garde en otages, en leur faisant craindre pour leur vie. C'est un tissu de mensonges calculés pour plaire au roi et au duc de Nevers, et qui suffiraient pour justifier notre manière d'en apprécier l'auteur.

[1] Voici un échantillon de cette correspondance. « Chercher, lui écrit-il de Paris, les règles de la politique qu'on suit ici, ce serait chercher les règles de la folie. C'est pourtant l'ingrat métier que je fais. » — Et une autre fois : « Nous vivons ici sans roi, sans reine, sans guerre, sans paix et sans melons ! Excusez le format de cette lettre, c'est à la française et pour économiser papier et port. » En revanche, l'agent du duc de Nevers donnait à Morosini les nouvelles de Rome.

[2] Alberto Badoer au doge, 8 septembre 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 25. — Nicolini au grand-duc Ferdinand, 8 septembre 1589. Arch. Flor. 3298. — Le même au même, 12 septembre 1589. *Ibid.* — Le même au même, 16 septembre 1589. *Ibid.* — Le même au même, 22 septembre 1589. *Ibid.* — Le même au même, 29 septembre 1589. *Ibid.* — Le même au même, 13 octobre 1589. *Ibid.* — Mario Volta au duc de Nevers. Venise, 31 octobre 1589. Bibl. imp. Paris, Fonds fr. 8919. — Mémoire du duc de Nevers remis au légat Gaetani, à Noyon, par Salvati. Arch. du duc de Sermoneta ; publié dans la *Revue du monde catholique* ; Paris, 1867. — *Avvisi*, *Cod. Urbin.* Bibl. du Vatican. — Mgr de Nazareth à Camillo Volta, 13 août 1581. Bibl. imp. Paris, Fonds fr. 3363. — Le même au même, 1er septembre 1586. *Ibid.* — Pisany à Henri III, 17 novembre 1586. — Villeroy au duc de Nevers, 11 octobre 1586. *Ibid.* Fonds fr. 3372.

cusation : Volta a donné au duc de Nevers le conseil de se rallier au roi de Navarre ; il a montré une lettre fabriquée par lui et attribuée au duc, dans laquelle il est dit que le pape voit avec plaisir la France périr dans le feu, semblable en ceci à Néron qui s'était amusé à regarder du haut de sa tour l'incendie de Rome; enfin, Volta a proposé la convocation d'un concile national en France et l'élection d'un patriarche. L'Inquisition étant saisie de l'affaire, les amis de l'indiscret agent commencèrent à craindre pour sa vie. Son fils s'enfuit, cherchant asile à Venise et emportant les chiffres et les papiers compromettants du père. Celui-ci fut reconnu coupable d'avoir blâmé les actions du pape et des supérieurs relatives aux affaires de France et d'avoir entretenu des correspondances avec les huguenots. La nuit du 14 octobre, dans la prison de Tordinona, il eut la tête tranchée sur un échafaud. Le lendemain, son corps fut pendant deux heures exposé au pont Saint-Ange, transporté ensuite à Saint-Jean des Florentins, et le même soir enterré à la Minerve avec les honneurs dus aux gentilshommes. Cet exemple d'une sévérité extrême exercé contre un homme fort connu passa presque inaperçu. Le cardinal de Sens seul s'en prévalut pour intimider un secrétaire du cardinal de Gondi, évêque de Paris, venu à Rome avec des commissions des catholiques royaux. Il lui prédit le sort de l'agent de Nevers, et le pauvre abbé, presque mort d'effroi, se réfugia à l'ambassade de Toscane[1].

Un événement plus grave contribua à faire oublier

[1] Nicolini au grand-duc Ferdinand, 14 octobre 1589. Arch. Flor. *fil.* 3298.

le sort tragique de Volta. C'était l'arrivée inopinée du nonce de Venise. Sans demander les ordres du pape, il avait rompu les relations diplomatiques avec la Seigneurie. La brouille entre elle et le Saint-Siége semblait donc inévitable. Voici ce qui s'était passé.

Le gouvernement vénitien avait observé dans les derniers mois, avec une anxiété croissante, la tournure que prenaient les affaires de France. Il déplorait les meurtres de Blois, non par excès de tendresse pour les victimes, mais parce que, avec sa sagacité habituelle, il en pressentait les conséquences[1]. Voir Sixte-Quint céder à la pression de la diplomatie espagnole n'était pas le moindre des dangers qui en résulteraient, et qu'on s'appliquait à conjurer autant que possible. Le Sénat faisait dire et redire au pape[2] que s'il sévissait contre Henri III (qui vivait encore), les forces réunies de celui-ci et du roi de Navarre, grossies journellement par les ralliements de seigneurs catholiques, par la réaction naturelle que produisaient en France les excès de la Ligue, démocratique et antinationale à la fois, que ces forces réunies pourraient se tourner contre Rome même, et, en donnant aux Turcs l'occasion de reprendre les hostilités, mettre l'Europe à feu et à sang. A l'appui de ces remontrances, le Sénat produisit les rapports qu'il recevait de toutes les cours chrétiennes, et de Constantinople. Il parla

[1] Son ambassadeur, Mocenigo, moins clairvoyant, en mandant cet événement de Blois, le représente comme un acte de haute sagesse et d'impérieuse nécessité. Sa dépêche a été publiée par M. de Mas-Latrie : *Rapport à M. le comte Walewski, ministre d'Etat, sur les Archives de Venise*. Paris, 1867.

[2] Le doge à Alberto Badoer, 13 mai 1589. Arch. Ven. *Delib.* f. 126.

enfin le langage du bon sens, auquel Sixte-Quint ne fermait jamais l'oreille. « Nous n'avons, écrit le doge à Badoer, qu'un désir, celui de conserver la paix européenne. Nous ne pouvons croire que Sixte-Quint, ce grand pontife, manquera à sa mission, qui est de détourner du monde chrétien les dangers qui le menacent; imitant l'exemple divin de Celui qu'il représente sur terre, il usera de clémence et ne procédera pas à des actes qui pousseraient le roi au désespoir. » Pour la Seigneurie, toute la question est là. Si le pape intervient militairement de concert avec Philippe II, l'existence de la France est menacée, la République ne pourra garder la neutralité, et sera, ce qu'elle redoutait par-dessus tout, attaquée par le sultan. « Nous reconnaissons, continue le doge, que tout prince doit conserver respect à la sainte Église, c'est la première règle ; mais il y a des cas extrêmes, imposant le devoir de s'écarter des règles et de s'accommoder aux nécessités du temps et des circonstances. De plus, ce n'est pas trop demander au Saint-Siége que de le prier de vouloir bien tenir compte, quelquefois, des intérêts et passions des princes, puisqu'ils ont si souvent combattu pour la conservation de l'Église. » Lorsque la Seigneurie apprend la publication du monitoire, elle ne dissimule pas son désappointement[1]; mais, sans se décourager, elle continue ses bons offices à Rome, travaille surtout à arrêter le pape sur la pente fatale qui mène à l'alliance espagnole. Elle n'oublie pas son illustre compatriote, le cardinal Morosini, traité par Sixte-

[1] Le doge à Alberto Badoer, 27 mai 1589. Arch. Ven. *Delib.* f. 129.

Quint, mal informé, avec une injuste sévérité. Elle le défend chaleureusement[1], et fait si bien que l'ancien légat finit par rentrer dans les bonnes grâces du pontife.

Aussi longtemps que le gouvernement vénitien s'en tint aux représentations amicales, assez bien accueillies par Sixte-Quint, car ses antipathies espagnoles se rencontraient avec celles de la République, les relations entre Venise et Rome conservèrent le caractère habituel d'une bienveillante intimité. Mais, lorsque le pape apprit que la République entendait agir dans le sens de ses paroles, sa colère éclata soudainement. Déjà le titre de sérénissime, qu'une dépêche du doge donnait à Henri III, alors qu'il se trouvait placé sous le coup du monitoire, l'avait fort irrité[2]. Son mécontentement fut plus vif encore quand il sut, après la mort du roi, que l'ambassadeur de Venise en France avait reçu l'ordre de se rendre auprès de Henri de Navarre. Le Sénat, craignant plus que jamais l'ascendant croissant de l'Espagne au Vatican, jugea prudent de s'excuser. « Tout sage prince, dit le doge, pour des motifs de bonne politique, cherche à conserver l'amitié des autres. C'est surtout l'habitude de cette République. Or le roi de Navarre ayant, par des princes du sang et des cardinaux, fait prévenir notre ambassadeur Mocenigo du serment qu'après la mort du roi lui ont prêté les principaux personnages, ainsi que de sa promesse de maintenir la religion catholique et de son

[1] Le doge à Alberto Badoer, 2 septembre 1589. Arch. Ven. *Delib.* f. 142. — Le même au même, 16 septembre 1589. *Ibid.* f. 144. — Alberto Badoer au doge, 17 mars 1590. Arch. Ven. Disp. Rome. fil. 24.

[2] Le doge à Alberto Badoer, 16 septembre 1589. *Ibid. Delib.* f. 144.

désir d'établir de bonnes relations avec Venise, nous avons dû répondre à ces avances par des compliments d'usage qui n'engagent à rien. Mais en nous conformant aux sages conseils de Sa Sainteté, nous sommes décidé à observer la marche des événements et à nous abstenir de toute intervention. »

La nomination du nouveau légat, avec ordre de résider à Paris, le choix de la personne, son départ précipité (le pape n'avait pas voulu attendre l'arrivée du duc de Luxembourg annoncé déjà à Rome), enfin la prétention de Sa Sainteté que l'ambassade de Venise fût transférée au siége de la Ligue, tous ces faits réunis étaient de nature à alimenter les méfiances et les appréhensions de la Seigneurie [1]. Le bruit d'un cencert établi entre le pontife, Philippe et le duc de Savoie prenait de la consistance, et on trouvait, à Venise, que les paroles de Sixte-Quint répondaient peu à ses actions. « Sa conduite, écrit le doge à Badoer, est faite pour attirer les hérétiques dans le camp des catholiques royaux, et pour augmenter, au lieu de les conjurer, les dangers d'une conflagration générale. » Ces plaintes ne s'adressent, d'ailleurs, qu'à l'ambassadeur. Elles doivent à peine transpirer dans le langage respectueux que celui-ci tiendra au Saint-Père. Il l'éclairera, mais il n'aura garde de l'irriter, car si on l'irrite, on le pousse dans les bras de l'Espagne ; mais si on ne l'éclaire pas, il s'y laissera peut-être glisser, faute de connaître la situation, telle que la Seigneurie la juge à son point de vue, telle que Badoer est chargé de la faire apprécier à Rome.

[1] Le doge à Alberto Badoer, 7 octobre 1589. Arch. Ven. *Delib.* f. 148.

Pendant que la diplomatie vénitienne usait au Vatican des précautions oratoires nécessaires, ménageait le tempérament colérique de Sixte-Quint et les sentiments religieux du prêtre, combattait sourdement, mais activement le travail du parti espagnol et des agents de la Ligue, le nonce à Venise, Mgr Matteucci, moins pénétrant ou craignant de déplaire s'il se montrait coulant, crut bien faire en se portant à un acte d'éclat.

Dans les premiers jours d'octobre, M. de Maisse l'ancien représentant du roi défunt, avait reçu de Henri de Navarre l'ordre de déployer le caractère d'ambassadeur de France auprès de la République. Le nonce s'empressa d'intimer au doge que, si ce gentilhomme français paraissait aux cérémonies publiques qui devaient, ce jour-là, avoir lieu, lui, Mgr Matteucci quitterait Venise par ordre du pape. M. de Maisse n'ayant pas encore remis ses lettres de créance, on en prit prétexte pour ne pas l'inviter. Peu de jours après, il annonça l'arrivée de ses papiers et demanda une audience solennelle en qualité d'ambassadeur de Henri. Dès le lendemain, Mgr Matteucci se présenta au collége et demanda à savoir si le Sénat entendait traiter avec le représentant de Navarre. Il termina « son office insolite et fort extraordinaire » par une protestation éventuelle contre l'admission de M. de Maisse. Par suite de cet incident grave qui, dit le doge, « a troublé notre âme, » Badoer est chargé de dire à Sa Sainteté « que la Seigneurie est toujours décidée à travailler au maintien de la paix, si elle était menacée, et à garder la neutralité, mais décidée aussi à user de ses droits de sou-

veraineté, à recevoir et écouter les ambassadeurs des princes étrangers; à suivre en ceci l'exemple des pontifes et de l'Empereur qui, lui aussi, a reçu les agents du roi de Navarre. » Pour donner à ce sujet des explications ultérieures, un ambassadeur extraordinaire sera envoyé auprès du Saint-Père [1].

Mgr Matteucci venait de faire sa protestation. Il sortit du collége lorsque M. de Maisse y fut reçu en audience solennelle. Le soir, sans prendre congé, sans avertir le gouvernement de son départ, le représentant du pape quitta Venise se rendant à Rome [2].

On comprend la sensation que ce départ produisit dans le sein du conseil et dans toutes les classes de la population. Le même jour, des courriers de cabinet furent expédiés pour Prague, Madrid, Turin et Florence, portant aux ambassadeurs de la Seigneurie l'ordre de faire connaître à l'Empereur, au roi d'Espagne, au grand-duc, au duc de Savoie ou, s'il était absent, à l'infante, et, par le secrétaire vénitien résidant à Milan, au duc de Terranuova, les faits que nous venons de relater, l'admission de l'envoyé de Henri et le départ du nonce. L'ambassadeur d'Espagne fut invité à paraître au collége pour y recevoir une communication analogue. Dans ces exposés, rédigés avec une admirable lucidité, fort mesurés dans les termes et variant de langage, sans s'écarter de la vérité, selon les dispositions des princes auxquels ils sont destinés, le Sénat forme des vœux pour la conservation de la paix, annonce sa ferme intention de garder la neutralité, en cas de

[1] Le doge à Alberto Badoer, 11 octobre 1589. Arch. Ven. *Delib.* f. 149.
[2] Le même au même, 14 octobre 1585. *Ibid.* f. 152.

guerre, et soutient, surtout vis-à-vis de Philippe, que l'admission de l'ambassadeur de Henri n'est qu'un acte de courtoisie internationale qui n'engage, en aucun sens, la politique de la République. C'est le point essentiel, et en même temps, il faut en convenir, la partie faible de ces documents [1].

A Leonardo Donato, l'ancien ambassadeur auprès de Grégoire XIII, que le lecteur a vu complimenter Sixte-Quint à l'occasion de son avénement, incombe la mission délicate d'apaiser les colères du pontife et de le retenir, si cela est encore possible, dans une attitude de neutralité. Il a l'ordre de faire connaître les faits et d'user des arguments connus, de défendre le gouvernement vénitien contre les interprétations malveillantes, de relever surtout les dangers d'une guerre avec le sultan, dont les troupes se concentrent sur les frontières de Pologne, dont les ports offrent le spectacle alarmant d'une activité inusitée, qui prépare évidemment une expédition maritime, qui semble résolu à envahir l'Adriatique [2]. La conduite du nonce est blâmée avec mesure, mais sévèrement. La protestation comminatoire est une atteinte portée aux droits de souveraineté, à ce trésor, inestimable et transmis de génération en génération, de la république de Saint-Marc. S'il y a des princes intéressés au maintien de l'indépendance de Venise, ce sont les souverains d'Italie, et aucun d'eux ne l'est plus que le pape. En agissant comme elle a fait,

[1] Le doge à l'ambassadeur de Venise, à Prague, 14 octobre 1589. Arch. Ven. *Delib.* f. 153.— *Ibid. Espos.*, communiqué à l'ambassadeur 'Espagne à Venise, 14 octobre 1589. f. 154.

[2] Instructions de Leonardo Donato, 21 octobre 1589. *Ibid. Delib.* f. 156.

en donnant au roi de Navarre le titre de roi de France, en admettant en sa nouvelle qualité M. de Maisse, la Seigneurie a non-seulement exercé un droit, elle a aussi agi avec prudence ; elle n'a fait que suivre les us et coutumes consacrés par le droit des gens ; elle s'est conformée à d'illustres exemples, à ceux qui ont été donnés par des papes et par des empereurs ; elle a suivi une maxime incontestable de politesse internationale, qui veut qu'on reçoive gracieusement même les envoyés des puissances avec lesquelles on se trouve en guerre. Le Saint-Père n'objecte pas à ce que la République accueille M. de Maisse comme ambassadeur du roi de Navarre, mais il s'oppose à sa réception comme ambassadeur de France. La Seigneurie ne saurait admettre cette nuance. Ce n'est pas à elle à s'arroger le droit de résoudre, implicitement, la question de succession dans ce royaume ; ce serait en outre manquer à tous ses devoirs si, par une semblable prétention, elle s'attirait les ressentiments de Henri, proclamé roi par l'armée sous les yeux et du consentement du roi mourant, salué par les acclamations des princes du sang, des cardinaux, de beaucoup de prélats, d'une grande partie de la noblesse de France ; désireux et solennellement obligé de conserver la religion catholique ; tout disposé aussi à l'embrasser lui-même ; donnant l'espoir fondé qu'il lui sera possible d'apaiser les troubles de France, mais redoutable au dernier point, si on lui ferme les voies de la réconciliation ; si, poussé au désespoir, renforcé par les hérétiques allemands, par ceux qu'on voit journellement grossir les rangs des siens, il tournait ses armes contre les princes catholi-

ques, s'il cherchait le salut dans une conflagration qui embraserait la chrétienté, mais dont l'Italie et Rome seraient, sans aucun doute, les premières victimes. Telles étaient les instructions de l'ambassadeur extraordinaire. Pour faciliter son début, M. de Maisse fut prié de ne pas paraître aux cérémonies publiques.

Pendant que la Seigneurie s'étudiait à éviter une brouille avec Rome, les événements marchaient en France, non sans réagir quelque peu sur les dispositions de Sixte-Quint. Parfois l'éventualité de la conversion de Henri s'offrait à son esprit sous des couleurs moins défavorables que par le passé, alors que ce prince représentait la cause des huguenots, qu'il ne pouvait espérer la victoire que par leur concours, que cette victoire impliquait celle de la religion protestante. Le ralliement de tant de membres de la haute aristocratie et de la noblesse de France avait modifié la situation; s'il remporte la victoire, c'est à eux qu'il la devra en grande partie. Sa conversion en serait la conséquence naturelle. Elle ne serait pas nécessairement feinte, car elle ne serait plus un moyen de réussir, puisque les catholiques ne la lui ont pas demandée avant d'accourir sous ses drapeaux. A la rigueur, elle pouvait être sincère, et c'était pour la conscience du pontife le point essentiel. D'ailleurs, Henri vaincra, cela est probable; sans l'intervention de l'Espagne, cela est même certain; et l'intervention sera plus difficile à motiver après que Henri aura abjuré ses erreurs et obtenu le pardon du chef de l'Église. Un moment, mais un moment seulement, Sixte-Quint entra dans

cet ordre d'idées ; sans démentir son langage de la veille, il se montra moins inaccessible aux arguments des amis de Henri IV.

A son retour de Sermoneta, d'une de ses courtes et rares excursions, on s'aperçut de ce revirement qui, d'ailleurs, ne devait pas se soutenir[1]. Le pape avait d'abord insisté pour que la République ne traitât pas avec l'ambassadeur du roi de Navarre, puis il admit qu'elle pût traiter avec lui, mais non lui reconnaître la qualité d'ambassadeur du roi de France. Maintenant il faisait même cette concession, mais à la condition que M. de Maisse n'eût pas sa résidence permanente à Venise.

Mgr Matteucci, en quittant sa nonciature, avait couru la poste jour et nuit et à franc étrier. Il était arrivé pendant l'absence du pape qui, à son retour, se montra mécontent de sa conduite et ne voulut pas le voir. Il ne s'en cacha pas à Badoer et celui-ci suggéra l'idée de le renvoyer à Venise. C'était, dit-il, la meilleure satisfaction à donner à la Seigneurie. Sans réfléchir un instant, Sixte-Quint sonna et dit à Mgr Bertinoro, son camérier secret : « Faites savoir à l'archevêque Matteucci, que, puisqu'il est venu *incognito* par la poste, il s'en retourne de la même façon ; qu'il monte à cheval tout de suite ; que ce soir nous voulons savoir s'il est parti et que nous n'admettons pas de réplique. » Évidemment, il était mieux disposé. A la fin de cette audience, la causerie prit une tournure importante, et dépassant toutes les espérances d'Alberto Badoer. Sixte-Quint maintint toujours qu'il ne fallait pas

[1] Alberto Badoer au doge, 21 octobre 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome. *fil.* 25.

admettre un ambassadeur de France ordinaire ; que l'Empereur en agissait de même, qu'il n'avait pas répondu aux lettres du roi ; qu'il croyait même avoir commis un péché en les lisant, mais que, sur ce point, Sa Majesté Se trompait puisqu'on ne pouvait pécher involontairement ; et il ajouta et répéta plusieurs fois: « La République a une belle occasion de conseiller à Navarre de se réconcilier avec l'Église. S'il le fait, il sera comblé de faveurs, et nous l'embrasserons tous à la fois. » Pendant ces épanchements intimes, le malheureux archevêque monta à cheval pour regagner son poste avec la même diligence qu'il avait mise à s'en éloigner[1].

A la satisfaction de l'ambassadeur de Venise répondait le mécontentement de celui d'Espagne. Un mot de ce dernier produisit un certain effet sur Sixte-Quint, et lui fit presque regretter d'avoir renvoyé son nonce. « Si M. de Maisse est admis, avait dit le représentant de Philippe, mon maître et le duc de Savoie rappelleront leurs ministres de Venise, et l'on n'y verra plus que les représentants du pape et d'un prince hérétique relaps[2]. » Ce trait porta. Dans le consistoire suivant, Sixte-Quint excusa le renvoi de Mgr Matteucci par le fait qu'il avait, en partant, agi de sa propre autorité. Il ajouta être décidé à le rappeler dans le cas où M. de Maisse serait admis comme ambassadeur-résident à Venise. La grande majorité du sacré collége approuva cette résolution, et le cardinal Cornaro courut chez

[1] Le doge à l'ambassadeur de Venise, à Prague, 28 octobre 1589. Arch. Ven. *Delib.* f. 139.

[2] Alberto Badoer au doge, 24 octobre 1589. *Ibid. Disp.* Rome. *fil.* 25.

Badoer pour lui raconter ce qui s'était passé au consistoire et un entretien qu'il avait eu avec le Saint-Père. « Vous autres, Messeigneurs les Vénitiens, lui avait-il dit, vous nous avez mis l'esprit en grand travail quoique vous ayez la réputation d'être prudents, lents dans vos résolutions, et habiles dans les choses douteuses à tirer parti du bénéfice du temps. Nous avons vu certaines gravures qui représentent de vieux Vénitiens ayant des lunettes sur le nez et regardant faire les autres, et nous avons entendu dire que les Vénitiens aiment à se tenir à la fenêtre avec la papauté. Et maintenant ils agissent avec précipitation, veulent recevoir un ambassadeur-résident d'un hérétique excommunié, faire ce qu'aucun autre prince, grand ou petit, n'a fait! Où est la prudence de ceux qui se déclarent pour un homme qui a encore les armes à la main, dont la victoire et la fortune finales sont encore incertaines? On allègue que des princes chrétiens négociaient, sans encourir les censures, avec la reine d'Angleterre; mais Élisabeth a été couronnée catholique et, quoique déclarée privée de son royaume, n'en a jamais perdu la possession. Nous aimons et respectons la République; nous savons qu'il y a à Venise de braves gens, mais il y a là, aussi, des méchants, et les bons vieux se laissent intimider par la jeunesse, qui n'a pas toute la prudence requise. Nous attendrons l'arrivée de Donato, qui sait si bien défendre les intérêts de son pays, mais l'éloquence ne suffit pas là où manquent les bonnes raisons. Nous n'avons rien contre le roi de Navarre, excepté ce qui touche à la religion; nous n'avons pas voulu l'excommunier,

parce que nous ne voulions pas le mettre au désespoir ; parce que nous voulions laisser la porte ouverte à une transaction, ce que nous ne pouvons plus faire maintenant, à moins qu'il ne tente des démarches auprès de nous ; mais, à notre avénement, la bulle était faite, on n'avait qu'à mettre le nom de Sixte-Quint à la place de celui de Grégoire. Dieu nous a toujours protégé, il nous protégera aussi dans le cas où nous serions obligé de faire quelque démonstration contre la Seigneurie[1]. »

Le bruit qu'avait causé le renvoi de Mgr Matteucci ne s'apaisait pas. Ce fut sous l'impression des déchaînements violents de la faction espagnole que le pape, dans un autre consistoire, blâma la conduite de la Seigneurie. Mais, vis-à-vis de Badoer, ses colères officielles se calmèrent; sa vraie et profonde affection pour Venise transpira, et ce qui frappa le plus son intelligent interlocuteur, c'est que l'idée d'une réconciliation à préparer par les soins de la Seigneurie et par l'intermédiaire de M. de Maisse semblait de plus en plus s'emparer de son esprit. Dans ces entretiens, l'ambassadeur déploya une finesse, un tact et une présence d'esprit admirables. Le Saint-Père lui demanda : « La Seigneurie aura-t-elle plus de respect pour un roi hérétique excommunié, que pour le chef de l'Église? — Votre Sainteté Se laissera-t-Elle entraîner à faire les affaires d'autrui? — Certes, non, » répondit le pape en se plaignant vivement des diligences terribles et fastidieuses que certains ambassadeurs faisaient auprès de lui. En touchant une corde aussi sensible, en parlant de

[1] Annexe du rapport précité d'Alberto Badoer au doge, 24 octobre 1589.

la pression exercée par Olivarès, en exploitant les susceptibilités secrètes et si profondément enracinées du pontife, Badoer parvint à conjurer l'orage, à empêcher toute nouvelle démonstration désagréable et à préparer le terrain à Leonardo Donato[1].

L'attitude de la république de Venise, de plus en plus favorable à Henri, avait, on s'en souvient, excité le mécontentement de Philippe II. Soit par son ambassadeur à Madrid, soit par Badoer, toujours aux petits soins auprès du terrible comte d'Olivarès, la Seigneurie tâchait de se justifier. Contarini[2], admis enfin à l'audience du roi catholique, expliqua la politique de son gouvernement, non sans toucher quelques mots des empiétements du pape sur le terrain du pouvoir temporel des princes. Il savait que c'était une manière de plaire à Philippe. Celui-ci le reçut gracieusement et avec cette affabilité froidement courtoise qu'il témoignait toujours aux représentants des cours étrangères dans les rares occasions où ils pouvaient le voir. Pas un mot de reproche ne tomba de ses lèvres, rien qui indiquât son intention d'entrer en discussion. Ce n'était pas métier de roi ; c'était aux ministres de traiter les affaires et non aux souverains. A l'étudié et long exposé du diplomate vénitien il répondit par de vagues paroles. Toutefois, deux observations qu'il y glissa frappèrent Contarini. « Dans les affaires de France, dit-il, il s'agit

[1] Alberto Bodoer au doge, 28 octobre 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome. *fil.* 25. — Le même au même, 30 octobre 1589. *Ibid.*

[2] Tomaso Contarini au doge. Madrid, 15 décembre 1589. Arch. Ven. *Disp.* Espagne. *fil.* 21.

de questions de foi. C'est ce qui fait leur importance. » C'était dire : Mon parti est pris. J'appuierai la Ligue jusqu'au bout, car c'est une question de foi, et sur les questions de foi la transaction est impossible. Au sujet de l'envoi de Donato à Venise, il exprima la conviction que cet ambassadeur réussirait facilemen à apaiser le Saint-Père. Le ton légèrement sarcastique dont ces paroles furent prononcées laissa à Contarini l'impression que le roi croyait l'entente entre Venise et Rome plus solide et plus complète qu'on ne le pensait généralement. Ces deux petites phrases produisirent sur le représentant de la Seigneurie plus d'effet que les vociférations du public madrilène, alors fort excité contre la République, que les péroraisons fulminantes des prédicateurs, que les véhémentes remontrances du secrétaire d'État.

Ce ne fut que vers la fin de novembre que le Nestor de la diplomatie vénitienne, si impatiemment attendu, arriva à Rome. Accompagné de Badoer, il fut aussitôt admis à l'audience. L'accueil fut gracieux et cordial [1]. On discuta de part et d'autre l'affaire de M. de Maisse, en se prévalant des arguments que le lecteur connaît. « Comment, s'écria le pape, les bons vieux sages ont-ils pu faire cette escapade ? Ils ne sont pourtant pas assez bêtes pour vouloir se permettre ce qu'aucun autre prince n'a fait ! » Il en revint aux besicles, emblème de la prudence vénitienne, ne ménagea pas le blâme, mais sans s'emporter et parlant avec bonhomie, avec le laisser-aller d'un fidèle et véritable ami, fâché des

[1] Alberto Badoer et Leonardo Donato au doge, 25 novembre 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome. *fil.* 25.

fautes commises, mais ne demandant pas mieux que d'aider à les réparer. Des deux côtés on eut garde de rien dire de désobligeant pour le roi Philippe. Cependant les ambassadeurs, en se plaignant des bruits malveillants répandus à dessein, firent une légère allusion à la diplomatie espagnole. Sixte-Quint s'empressa d'affirmer que le comte d'Olivarès se montrait toujours, à l'égard de la Seigneurie, animé des meilleures dispositions. Ces réticences mutuelles prouvent combien, dans cette crise, l'ascendant espagnol prédominait dans le camp catholique. Donato et Badoer tinrent surtout à sonder le pontife sur le fond de sa pensée relativement à la conversion de Henri. « Il ne peut pas être désagréable à Sa Sainteté, dirent-ils, de savoir à Vénise un agent de Navarre. Ce sera pour la Seigneurie un moyen d'interposer ses bons offices[1]. » C'était au fait la pensée de Sixte-Quint. Il l'avait lui-même déclaré plusieurs fois à Badoer, mais il ne voulait pas se laisser engager, indirectement, dans une transaction avec Henri, à l'insu et en dehors de la diplomatie espagnole. Il répondit : « Non, nous ne demandons, nous ne voulons pas que la Seigneurie s'entremette auprès de Navarre. Cela produirait l'effet contraire, rendrait cet homme plus prétentieux et plus orgueilleux qu'il n'est. Trois ont été excommuniés : le roi défunt, le prince de Condé, enfin Navarre. Les deux premiers ont misérablement fini. Navarre, nous n'en avons pas le moindre doute, finira comme eux[2] ! »

[1] « Il che toccassimo in due parole per tentare se essa havesse questo concetto. »

[2] « Tre sono stati scommunicati : il Ré passato, il Principe di Condé ed

L'audience a duré deux heures et demie et les deux ambassadeurs se retirent avec l'impression qu'à moins d'incident imprévu, le pape ne rompra pas avec Venise. « Il est plein de bon sens, écrivent-ils au doge, il a les affaires de la République grandement à cœur, ses intérêts sont conformes aux nôtres, et de part et d'autre on tâchera d'aplanir le différend. »

La seconde audience fut moins satisfaisante. Donato avait débuté par demander la permission de retourner à Venise. Ses explications contentaient Sa Sainteté, il aimait à l'espérer, sa mission était donc remplie. Mais le pape ne l'entendait pas ainsi. Une longue discussion s'engagea. Ce furent d'innombrables redites, Sixte-Quint s'animant de plus en plus, pendant que les ambassadeurs gardaient leur sang-froid au milieu de l'orage. « Vous avez peur de Navarre ! Et pourquoi ? Voyons, causons un peu entre nous ! Il aura beaucoup à faire pour se faire accepter, pour apaiser la France remplie de factions et de troubles. La République n'a rien à craindre de lui. Nous la défendrons, s'il le faut, avec notre argent, avec nos soldats; nous ne manquons ni de l'un ni des autres. Nous pouvons vous faire plus de bien que lui ne peut vous faire de mal. Le roi catholique a fait sa pragmatique sur les titres. C'était une offense à notre dignité, et il l'a révoquée. Le gouverneur de Gaëte a exigé que nos galères saluassent le fort les premières. Nous lui avons envoyé un interdit, et aurions fait pis que cela, si le roi catholique n'avait ar-

il Navarro. Due sono malamente morti, il terzo ci travaglia e Dio, per nostro esercizio lo mantiene, ma finirà ancor esso, e terminerà male come gli altri, non dubbitiamo punto di lui. »

rangé l'affaire à notre satisfaction. Pourquoi l'a-t-il fait? Par peur? Mais nous sommes, par rapport aux forces matérielles, une mouche et lui un éléphant. Il l'a fait par déférence pour le vicaire du Christ sur la terre. Voilà comment devraient faire ces bons vieux sages dont chacun serait capable de gouverner un monde. Nous ne demandons pas que Maisse soit chassé ou ne soit pas reçu au collége, mais seulement qu'il ne soit pas reçu avec tous les tapis, avec tous les honneurs dus aux ambassadeurs de France. Ce serait une atteinte portée à notre dignité, un encouragement donné à Navarre, qui est hérétique et excommunié, un dommage infligé aux catholiques. »

Les ambassadeurs sortirent du cabinet du pape fort inquiets, mais ne désespérant pas encore d'une bonne solution. Évidemment, le Saint-Père ne comptait pas rompre, mais il exigeait qu'il fût constaté par quelque marque extérieure, si futile qu'elle fût, que la République n'entendait pas, la seule et la première entre les puissances catholiques, procéder à la reconnaissance de Henri comme roi de France. Les ambassadeurs le comprirent ainsi et s'étudièrent à trouver le moyen de satisfaire le pontife. Dans les transactions diplomatiques il arrive souvent que des intérêts de premier ordre se débattent, sous le déguisement d'une question secondaire, sinon minime. Ici il s'agissait de la succession en France, de la conservation de la religion catholique dans ce pays, de la situation de l'Europe, de l'indépendance du Saint-Siége. Si Venise reconnaît Henri isolément, avant que celui-ci ait abjuré, on entre dans une nouvelle et, aux yeux

du chef de l'Église, dans une mauvaise phase. Ne pouvant résoudre la question conformément à ses désirs, il cherche à l'ajourner. Il fallait donc arrêter la République, mais il fallait l'arrêter sans se brouiller avec elle, car si on se brouillait, on ne l'arrêtait pas. Ici cette grave complication, la plus grave du temps, nous le répétons, se présentait sous la forme d'une querelle d'étiquette. Un tapis de plus ou de moins pouvait décider du sort de la France et de l'Europe, comme une petite tringle de fer, une aiguille mal placée, peut faire dévoyer un convoi. Il s'agissait donc de trouver cet expédient. Le pape avait à deux reprises parlé de tapis. Mais quel tapis veut-il qu'on ne tende pas en recevant M. de Maisse? Est ce le tapis de l'antichambre du collége? En est-ce un autre? C'est ce que les ambassadeurs se demandent, car il ne s'en est pas expliqué davantage. Peut-être suffira-t-il que le doge reste assis quand M. de Maisse entrera ou qu'il le reçoive dans ses appartements particuliers et non dans la salle du collége? Donato se décide à différer son départ et à demander les ordres de son gouvernement sur ces puérilités, sous l'apparence desquelles on négocie des intérêts de première importance.

Six jours après ils ont leur troisième audience[1]. Le pape se montra dès l'abord fort irrité et coupa la parole à Donato toutes les fois que celui-ci voulut la prendre. « Il avait, dit-il, toujours eu l'intention de pourvoir à la succession en France, de concert avec l'Empereur, l'Espagne et la République, mais la Ré-

[1] Alberto Badoer et Leonardo Donato au doge, 2 décembre 1589; Ven. *Disp.* Arch. Rome, *fil.* 25.

publique a voulu agir isolément, et il n'est pas vrai qu'elle ait été obligée d'en faire ainsi, puisque l'Empereur, aussi, s'est abstenu. »

Dans l'intervalle, des dépêches du doge sont arrivées aux ambassadeurs. Elles leur prescrivent de s'en tenir à leurs instructions. La Seigneurie semble décidée à ne pas céder. Par déférence pour le Saint-Père, on a fait insinuer à M. de Maisse de ne pas paraître aux cérémonies publiques. Ne pas l'accueillir comme ambassadeur-résident est impossible. Si le pape, comme il l'a plusieurs fois dit à Badoer, désire son intervention officieuse pour décider le roi Henri à se rapprocher du Saint-Siége, la Seigneurie est toute prête à faire les diligences nécessaires. Le duc de Luxembourg s'est fait annoncer comme porteur des lettres du roi et des princes du sang catholiques notifiant la mort de Henri III et l'avénement du roi de Navarre. Ce personnage sera reçu, mais contrairement à l'usage, on n'enverra pas de députation à sa rencontre. Enfin, le doge déclare, relativement à la nouvelle prétention du pontife (sur le tapis qui a tant intrigué Donato et Badoer), qu'il ne peut et ne doit pas faire de nouvelles concessions[1].

Ces ordres, si péremptoires, détruisirent les dernières chances d'un accommodement. Les deux représentants de la République en approchant le Saint-Père, le 15 décembre[2], le trouvèrent fort excité. Il savait

[1] Le doge à Leonardo Donato, 28 octobre 1584. Arch. Ven. *Delib.* f. 161. — Exposé d'une audience de M. de Maisse, 22 novembre 1589. *Ibid.* f. 167. — Le doge à Alberto Badoer et à Leonardo Donato, 9 décembre 1589. *Ibid.* f. 169. — Le même aux mêmes, 16 décembre 1589. *Ibid.* f. 171.

[2] Alberto Badoer et Leonardo Donato au doge, 16 décembre 1589. Arch. Ven. *Disp. fil.* 25.

l'arrivée à Venise du duc de Luxembourg, blâma la manière dont celui-ci avait été reçu et donna un libre cours à son mécontentement. Il dit à Donato que s'il voulait partir, il pouvait s'en aller le soir même, que ce n'était pas lui qui le retiendrait, que Badoer aussi était libre de mettre fin à son ambassade. Un moment la rupture sembla accomplie. Mais le vieux diplomate ne se tint pas pour battu. Il n'avait rien de nouveau à produire. Il se rabattit donc sur les arguments connus, mais il les débita avec éloquence, avec douceur, avec logique surtout, et parvint à calmer le pontife. Celui-ci ne parla plus de son renvoi, il l'engagea même à rester. Il voulait réfléchir pendant les fêtes de Noël et attendre, pour dire son dernier mot, l'arrivée à Rome du duc de Luxembourg. Ici Donato eut une heureuse inspiration. « Comment! dit-il, Votre Sainteté veut attendre l'arrivée du duc avant de me congédier? Mais ne serait-ce pas là se mettre en contradiction avec Elle-même? Ne serait-ce pas rattacher aux affaires de France ma mission qui leur est complétement étrangère, qui n'a rien de commun avec les questions politiques de ce royaume, qui se rapporte uniquement à un incident d'étiquette et de compliments? » Le pape se tut pendant quelques instants; ensuite, « inspiré de Dieu, écrivent les ambassadeurs au doge, ou peut-être aussi, convaincu par la solidité de nos très-vives représentations, quand nous nous y attendions le moins, il reprit : Vous nous avez vaincu; mais qui a compagnie a seigneurie; nous devons en parler aux cardinaux et à la congrégation de France. Nous leur dirons que nous

nous sommes fâché avec vous, mais que vous nous avez vaincu. Vous pouvez l'écrire au Sénat, mais dites-lui qu'en matière de religion il doit, à l'avenir, procéder avec plus de circonspection et de prudence, et avec les égards dus au Saint-Siége. » Quelques jours après, Donato put prendre congé[1]. Le pape l'embrassa, répéta ses conseils et ajouta quelques paroles d'amitié, presque de tendresse pour le sérénissime domaine, évidement heureux d'avoir, malgré la pression de la cour d'Espagne, évité une rupture avec la première puissance italienne, plus heureux d'avoir, par là, maintenu la solidarité entre les États catholiques, à ses yeux plus précieuse que jamais. Si Navarre reste impénitent, la coalition est faite, et, comme on verra, c'est précisément dans ces jours-là que Sixte-Quint est occupé à la former. Elle écrasera Henri, et la religion sera sauvée, il est vrai, au prix de l'intégrité de la France. Mais si Navarre, comme il l'espère toujours, quoiqu'il n'en convienne qu'à des moments d'abandon et avec ses intimes, si Navarre abjure, cette solidarité sera plus précieuse encore, car elle le fera lui, le pape, l'arbitre suprême ; elle lui permettra, s'il la brise à l'heure propice en se servant des appréhensions qu'inspire l'Espagne à la Seigneurie, au grand-duc, aux princes catholiques d'Allemagne et à l'Empereur lui-même, elle lui permettra, avec l'aide de ces princes, de contenir l'ambition de Philippe, de sauver à la fois la religion et la France.

[1] Alberto Badoer et Leonardo Donato au doge, 20 décembre 1589. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 25.

VI

L'union des princes du sang et de la noblesse catholique avec Henri de Navarre, proclamé roi de France, ramena en scène le duc de Luxembourg. Il reparut en Italie, passa par Venise, Mantoue, Ferrare et Florence, et remit à toutes ces cours des lettres du roi et des princes, des cardinaux et des grands dignitaires catholiques. A Venise, comme on a vu, il fut, pour nous servir d'un terme technique, alors inconnu, reçu officieusement mais non officiellement, comme ambassadeur temporaire du roi de France. Le grand-duc Ferdinand, tout en le comblant de procédés gracieux, n'accepta que les lettres des princes, et déclina la remise de celles de Henri, en s'excusant sur les égards dus au chef de l'Église, auquel il comptait laisser l'initiative en ces matières. Le duc de Mantoue en fit de même. Celui de Ferrare avait accepté les lettres du roi, mais les envoya au Saint-Père, disant qu'on les avait déposées sur son bureau sans qu'il s'en fût aperçu. A l'exception du duc de Savoie inféodé à l'Espagne, les princes d'Italie marchaient donc de concert avec le pape.

Le jour de l'an[1], Sixte-Quint fit appeler tous les car-

[1] Alberto Badoer au doge, 6 janvier 1589 (1590). Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 25.

dinaux et les ambassadeurs dans la chambre où il avait l'habitude de s'habiller avant d'aller en chapelle. Il leur souhaita la bonne année, leur communiqua les dernières nouvelles de France et de Pologne, et annonça la prochaine arrivée du duc de Luxembourg. En se retirant, l'infatigable Badoer, le voyant en si bonne disposition, saisit un moment favorable pour lui glisser à l'oreille : « Il faut prier Dieu pour qu'il inspire Navarre. Le jour où Votre Sainteté l'embrassera, mais ce jour-là seulement, les affaires de France seront accommodées. Humainement parlant, il n'y pas d'autre moyen de pacifier ce royaume. » Le pape se borna à répondre que Dieu ferait tout pour le mieux, et que pour sa part il attendrait.

Le duc de Luxembourg arriva dans les premiers jours de janvier, et fut, au grand déplaisir de l'ambassadeur et de la faction espagnole, reçu dès le surlendemain. Un message de Sixte-Quint extrêmement gracieux, porté à l'envoyé français par le cardinal Montalto, sembla de bon augure. Le duc se rendit au Vatican avec vingt-deux carrosses occupés par des gentilshommes français ; mais une fois au palais, il trouva la porte de l'appartement du pape fermée, les postes doublés, les officiers de service chargés d'intimer aux Français, à l'exception du chef de l'ambassade, l'ordre de déposer leurs épées. Arrivés à la *bussola*, la porte du cabinet du Saint-Père, le duc et trois gentilshommes de sa suite purent entrer. A l'indignation qu'éprouvèrent les Français se mêlèrent les appréhensions d'un guet-apens. Luxembourg lui-même ne put se défendre d'un sentiment de terreur vague, et grand

fut son étonnement lorsque introduit auprès du pontife, celui-ci l'accueillit avec de grandes démonstrations d'affection, lui demanda des nouvelles de son voyage, dit qu'il aurait voulu le loger au palais, le fit asseoir, distinction réservée aux ambassadeurs des rois, écouta enfin avec patience le long exposé de l'envoyé français. Lorsque celui-ci eut fini, il lui avoua ne l'avoir pas parfaitement compris (le duc ne sachant pas l'italien avait parlé dans sa langue), et le pria d'amener un interprète à la prochaine audience. En somme, les réceptions *intra et extra muros* ne se ressemblaient guère, mais répondaient assez fidèlement à la situation de Sixte-Quint, à demi engagé avec la Ligue par la mission de Gaëtani, avec Philippe par ses démarches récentes que nous allons faire connaître, ébranlé de plus en plus, en réfléchissant à ce que lui avait dit Donato, et regrettant déjà de s'être trop avancé du côté de l'Espagne.

Luxembourg n'omit pas de faire les visites d'usage auprès des petits-neveux du pape, auprès de Donna Camilla, à laquelle il insinua que le nouveau roi n'entendait nullement retirer au cardinal Montalto la riche abbaye[1] que Henri III lui avait promise, enfin auprès de tous les membres du sacré collége, chaque visite devant, selon l'étiquette, durer deux heures. Dès le lendemain de la première audience, il en eut une seconde, trouva de nouveau les postes doublés, les portes des appartements fermées, et, admis chez le Saint-Père, le même accueil cordial que la veille. Jusque-là, Luxembourg s'était borné à parler de l'état de la

[1] Elle rendait 24,000 francs.

France[1]. En en traçant le tableau sous des couleurs fort sombres, il avait produit une vive impression; mais prudemment il s'était, dans la première entrevue, abstenu de parler du but de sa mission. Il n'avait pas prononcé le nom de Henri de Navarre. Cette fois il rompit la glace. A son départ, il avait pris les ordres de Sa Majesté. « Que voulez-vous, Sire, Lui avait-il demandé, que je dise au Saint-Père en votre nom? — Dites-lui, fut la réponse, que je ne suis pas hérétique; si je suis dans l'erreur, qu'il me la fasse connaître, et je l'abandonnerai. Rappelez à Sa Sainteté que je L'ai fait prier de me faire connaître la vérité, et je l'embrasserai. » — C'est vrai, c'est vrai! s'écria le pape. — Voici, continua le duc, ce que le roi, en causant familièrement avec moi, comme cela convient à des parents, voici ce qu'il m'a dit: « Nous croyons tous la même chose, car nous croyons au Symbole des apôtres. » Votre Majesté, ai-je interrompu, croit bien au Symbole, mais ce n'est pas tout. Vous croyez bien en Dieu, Sire, mais vous ne croyez pas à son omnipotence. « Comment cela? dit le roi. » Puisque, répliquai-je, vous ne croyez pas qu'il puisse se trouver actuellement présent dans l'hostie consacrée, et dans le sacrement de l'autel. « En ceci, répondit le roi, nous avons tort, et, pour ma part, j'y crois et y tiens fermement, et s'il n'y a pas d'autres difficultés, nous tomberons facilement d'accord. » — Dieu soit loué! s'écria Sixte-Quint tout joyeux, c'est une bonne nouvelle que vous nous donnez. Mais est-ce bien vrai ce que vous dites là?

[1] Alberto Badoer au doge, 13 janvier 1589 (1590). Aarch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 25.

Comment pouvons-nous le croire? — Parce que je vous le dis, Saint-Père. » Le duc en vint aux conclusions pratiques. Il sollicita, pour les catholiques qui s'étaient ralliés au roi, l'autorisation de persévérer dans leur soumission sans encourir les censures de l'Église, et, afin de sauver l'âme du roi et d'une grande partie de ses sujets, l'envoi auprès de sa personne de prêtres chargés de l'instruire de la religion. Le pape, sans se prononcer sur la première demande, consentit à la seconde, et l'engagea à désigner lui-même la personne qui serait chargée de cette mission, et comme Luxembourg s'en rapportait aux décisions de Sa Sainteté, le pontife proposa Mgr Séraphin, auditeur français de la Rote, témoignant, par ce choix plus que par ses paroles gracieuses, de ses bonnes dispositions pour la France [1].

Pendant que l'envoyé de Henri gagnait tous les jours du terrain au Vatican, la lutte des deux partis continuait avec une véhémence croissante. La faction espagnole était la plus nombreuse, la plus influente au sacré collége, et la plus puissante, parce qu'elle s'appuyait sur la force matérielle de Philippe, maître d'un tiers de l'Italie et levant en ce moment des hommes dans le royaume de Naples et dans le Milanais. Ces troupes étaient, il est vrai, destinées à secourir la Ligue ; mais elles pouvaient, au besoin, aussi être employées contre Rome. Olivarès, les cardinaux Madruccio, Deza et Mendoza avaient des entrevues journalières.

[1] C'est Sixte-Quint lui-même qui donne à l'ambassadeur de Venise les détails qu'on vient de lire. Alberto Badoer au doge, 20 janvier 1589 (1590). Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 25.

Quelquefois les cardinaux Rusticucci et Côme venaient se joindre à ces conciliabules. C'est de là que partaient les mots d'ordre pour M. de Dieu et le cardinal de Sens. Aucun moyen de pression, de persuasion et d'intimidation ne fut épargné. D'un autre côté, le duc de Luxembourg et l'ambassadeur de Venise, marchant toujours de concert, tâchaient de contrecarrer de leur mieux les intrigues des adversaires. Le palais pontifical s'était transformé en un champ de bataille.

Olivarès et ses amis demandèrent le renvoi de Luxembourg. Sixte-Quint refusa net. Aux cardinaux de la faction espagnole il répondit : « Vous voulez nous enseigner notre métier ! Qu'avez-vous à nous dire que nous ne sachions pas ? Nous nous sommes fait moine à l'âge de neuf ans, nous avons constamment lu et étudié les canons, l'histoire sacrée, les docteurs et théologiens et surtout les décisions des papes et des conciles. Nous n'aimons pas que tout le monde se croie appelé à se faire notre pédagogue, parce qu'il est évident que nous en savons plus long que vous tous. » Ce n'était pas un raisonnement à opposer au comte d'Olivarès ; mais le Saint-Père tint bon, et Luxembourg resta à Rome. Comment vaincre ces résistances ? L'ambassadeur d'Espagne essaya d'autres moyens. Il radoucit son langage et, spéculant sur l'aversion du Saint-Père pour débourser, il détermina M. de Dieu à déclarer, au nom du duc de Mayenne, que la Sainte-Union, étant maintenant secourue par le roi catholique, renonçait aux subsides qu'elle avait demandées au Saint-Siége. Pour appuyer l'agent de la Ligue, Olivarès fit une ouverture officielle : son maître déclarait solennellement

qu'en s'occupant de la question de succession, il n'avait d'autre but que de donner à la France un roi vraiment catholique, et que par conséquent ce prince ne pouvait être en aucun cas Henri de Béarn.

Prenant également pour point de départ le zèle du pape pour la religion et ses habitudes d'économie, Badoer lui représenta l'impossibilité de faire accepter par la France un prince étranger ou qui ne fût pas de sang royal français. Il en déduisit que Henri de Navarre était le seul compétiteur sérieux, le seul possible; que si Sa Sainteté Se laissait induire à appuyer d'autres combinaisons, Elle serait entraînée à de fortes dépenses, peut-être à supporter, Elle seule, le fardeau de la guerre, à l'attirer sur l'Italie et sur Rome. Si, au contraire, Elle facilitait la conversion de Henri, Elle ne sauverait pas seulement l'âme de ce prince, mais encore celles de millions de Français, hérétiques aujourd'hui mais qui, sans doute, suivraient l'exemple de leur souverain ; qu'Elle assurerait aussi à l'Église les riches bénéfices, abbayes, et reliques de ce royaume; enfin qu'Elle ménagerait, qu'Elle sauverait Ses finances. « Que faire! que faire! » s'écria le vieux pontife en se tordant les mains. Puis dans un moment d'abandon il ajouta : « M. de Dieu nous a dit que, selon un bruit qu'on mandait de France, le roi d'Espagne s'est fait proclamer protecteur de la Ligue et de la religion catholique en ce royaume. Tant mieux, car cela réunira tous les Français contre les Espagnols, et peut-être *inter duos litigantes, tertius hæres gauderet.* Nous ne voulons pas renvoyer Luxembourg. Nous sommes content de l'avoir ici. S'il n'était pas

venu, nous devrions l'appeler, car c'est un otage. Non que nous entendions le traiter ainsi ; au contraire nous lui ferons des gracieusetés ; mais c'est un gage de la sincérité de ceux qui l'ont envoyé, et tant qu'il est ici, ils ne pourront se jouer de nous. Si c'est la volonté de Dieu de se servir de cette voie, ce n'est pas nous qui la fermerons ! » Et le Saint-Père fondit en larmes, en disant au diplomate vénitien que ses paroles lui avaient fait le plus grand bien dans ces terribles épreuves.

Un instant il eut l'idée, abandonnée aussitôt par suite des remontrances de la congrégation de France, de déférer à un certain nombre d'évêques et de prélats français le soin d'examiner et d'instruire le roi de Navarre, avec permission de l'absoudre s'il y avait lieu. Le même jour où la congrégation s'était prononcée contre ce projet, on vit, à l'issue de la séance, l'un de ses membres se rendre dans son carrosse et en toute hâte à *Santa-Maria in via lata*, située à côté de l'ambassade d'Espagne, et conférer dans une chapelle avec Olivarès, dont l'œil et le bras étaient partout [1].

Auc onsistoire du lundi suivant [2], le pape se laissa aller à une violente philippique. « Il y a des aveugles, des imprudents, s'écria-t-il, qui nous blâment parce que nous traitons le duc de Luxembourg avec courtoisie, parce que nous ne le congédions pas, parce que nous n'excommunions pas ceux qui suivent le roi de Navarre ; mais ceux qui parlent ainsi ne savent pas

[1] Alberto Badoer au doge, 27 janvier 1589 (1590). Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 25.

[2] Le même au même, 3 février 1589 (1590). *Ibid.*

comment on doit se conduire en matière d'hérésie. Nous le savons. Il y a loin de traiter à pactiser, et nous n'écouterons pas seulement Navarre, mais aussi le Turc, le Persan, tous les hérétiques du monde, et le diable lui-même s'il venait se présenter ici. »

Cependant Luxembourg commençait à s'impatienter. Il réitéra ses instances pour avoir réponse à ses lettres, et donna à entendre qu'il comptait partir. Le Saint-Père lui répondit avec douceur qu'il était libre de s'en aller, mais que ce serait faire grand plaisir à ceux qui ne voulaient pas de sa présence à Rome. L'envoyé de Henri resta donc, et reçut quelques jours après des brefs pour le cardinal de Vendôme, et les princes et officiers de la cour. C'étaient les réponses aux lettres qu'ils avaient écrites au pape. Il obtint en outre que, par une nouvelle instruction, le légat fût chargé de conférer avec les partisans catholiques du roi hors de Paris, dans un lieu qui ne paraîtrait pas suspect. « Par ce moyen, dit Sixte-Quint à l'ambassadeur de Venise à qui il racontait ces détails, nous entamerons des pourparlers qui, si Dieu le veut, pourront aboutir à quelque résultat[1]. »

Les sorties, si blessantes pour beaucoup de cardinaux, et indirectement pour l'ambassadeur d'Espagne, auxquelles le Saint-Père se livrait dans les consistoires, ses doléances au sujet de la conduite du légat Gaëtani qui, disait-il, au lieu de rester neutre comme il le devait, se faisait l'agent de la Ligue, et promettait de sa propre autorité argent et troupes au Saint-Siége ; toute

[1] Alberto Badoer au doge, 10 février 1589 (1590). Arch Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 25.

l'attitude de Sixte-Quint, de plus en plus prononcée, ne laissaient de doutes à personne sur son intention bien arrêtée de s'arranger avec le roi de Navarre. En effet, le duc de Luxembourg lui ayant dit un jour que Henri écrirait à Sa Sainteté, et Lui enverrait une mission chargée de demander son pardon, le pape répondit : « Que Dieu le veuille, car en ce cas nous terminerions toute chose bien vite. »

Il était donc vrai qu'il allait échapper aux étreintes de l'Espagne. Après avoir épuisé les moyens de la persuasion et les promesses, Olivarès eut recours à l'intimidation. Pénétré de l'imminence et de la gravité de la crise, il prit sur lui de faire entrevoir des mesures coercitives, des hostilités à main armée, la guerre avec l'Espagne. Sixte-Quint s'en ouvrit à Badoer.[1] « Les Espagnols nous menacent de guerre, ils veulent nous contraindre par la peur, nous forcer à agir selon leur volonté, mais ils se trompent de route. — Saint-Père, répondit le rusé ambassadeur, vous ne doutez pas, j'espère, de la piété, de la prudence du roi catholique ni de son respect pour le souverain pontife ? — C'est ce que nous pensons, répliqua Sixte-Quint, mais ses ministres parlent et écrivent comme nous vous le disons. Nous n'entendons pas dire que nous n'avons pas peur des hommes, mais nous craignons Dieu plus que les hommes, et si nous servons Dieu, nous sommes indifférents pour le reste. Peut-être en arrangeant promptement l'affaire de Navarre, leur donnerons-nous à penser, et quand ils auront ce

[1] Alberto Badoer au doge, 24 février 1589 (1590). Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 25.

chien à l'oreille, ils perdront envie de nous tourmenter. Nous ne pouvons croire que le roi ait vraiment l'intention qu'on lui prête, puisque malgré la guerre que Paul IV lui faisait, il a envoyé le duc d'Albe à Rome pour demander son pardon, et lorsque Pie IV accorda la préséance à la France en dépit de toutes ses protestations, il n'a rien entrepris contre le Saint-Siége. Maintenant ses ministres font beaucoup de bruit, nous manquent de respect et nous accablent de menaces, mais chiens qui aboient ne mordent pas. » Il parla sur ce ton pendant deux heures, tâchant de se donner du courage à lui-même, mais trahissant cependant ses inquiétudes et finissant, au grand étonnement du diplomate vénitien, par lui demander de réfléchir sur l'éventualité d'une ligue défensive, entre lui, la Seigneurie et quelque autre prince de l'Italie[1]. Après avoir promis de donner son avis à la prochaine audience, Badoer se retira, surpris et inquiet. Il y avait en effet de quoi.

Voici ce qui s'était passé. Le lecteur connaît les instructions qu'avait emportées le légat en quittant Rome au commencement d'octobre, à un moment où les affaires de la Ligue allaient fort mal, où l'ordre du jour au Vatican était de sauver la religion à tout prix. Avec des fluctuations diverses, cette disposition d'esprit se maintint pendant le reste de l'année. On a vu combien le pape avait, dans une conversation avec Vinta, blâmé les velléités antiespagnoles du grand-duc de Toscane. On se rappelle avec quelle véhémence il s'était opposé à la réception de M. de Maisse à

[1] Voy. livre IV, chap. III.

Venise, et que c'est vers Noël seulement que, grâce à l'éloquence, à la finesse, à la présence d'esprit de Donato, il s'était décidé à ne pas rompre avec la République. Mais la mission de cet homme d'État eut encore un autre résultat. Donato avait éclairé le Saint-Père sur la situation, ravivé ses antipathies espagnoles, ranimé l'espoir d'amener une entente avec le roi de Navarre. Le duc de Luxembourg, arrivé à ces moments propices pour lui, acheva d'opérer le revirement préparé par l'envoyé vénitien en parvenant à convaincre Sixte-Quint de la ferme volonté de Henri d'abjurer. Jusque-là, c'est-à-dire depuis septembre jusqu'à la mi-décembre, non sans éprouver parfois des velléités contraires, le pape n'avait vu le salut que dans l'appui de la Ligue. Cela étant, conformément à sa nature active, il était entré résolûment dans la nouvelle voie. Les événements de France, les lenteurs habituelles de Philippe, et surtout la défection imminente de la Seigneurie, l'effrayaient. Évidemment, il y avait péril en la demeure. C'est sous l'empire de ces impressions, pendant les négociations avec Donato, qui vu l'attitude équivoque de la République semblaient devoir échouer, qu'il prit vis-à-vis de Philippe l'initiative d'ouvertures de la plus haute importance. Des pourparlers, entamés à ce sujet avec Olivarès et conduits par le cardinal Gesualdo, qui était tout dévoué à l'Espagne, aboutirent à cette époque. Le 15 décembre, Donato eut une audience. Elle devait être la dernière, car le Saint-Père, informé du refus du Sénat vénitien de faire les concessions qu'il lui demandait, ne doutait plus que la Seigneurie

n'échappât à son influence. Une brouille avec Venise, quelque pénible qu'elle lui fût, était, dans son opinion, devenue inévitable. On a vu comment, au moment suprême, Donato parvint soudainement, et lorsque lui-même s'y attendait le moins, à calmer le pape et à éviter la rupture avec le Saint-Siége. Cette audience s'était donc terminée par une double surprise, car l'envoyé de la Seigneurie, comme Sixte-Quint, avait désespéré d'un pareil résultat. Par une de ces singulières coïncidences qui se présentent parfois dans les grandes crises, et moins rarement qu'on ne le pense, car le hasard est souvent malicieux, pendant que le pape « se laissait vaincre, » comme il le disait, se laissait faire une douce violence, comme nous dirions, par l'éloquence et la logique de Donato autant que par son désir ardent de ne pas s'aliéner la République, le même jour et à la même heure, le comte d'Olivarès pouvait préparer l'expédition d'un courrier, porteur des propositions de la cour de Rome que nous allons faire connaître. Le lendemain encore, le 16 décembre, jour où le courrier partit pour Madrid, le cardinal Gesualdo apporta à l'ambassade le compte rendu d'un de ses derniers entretiens avec le Saint-Père ; c'était le complément des ouvertures précédentes. Ainsi, au moment où l'un des motifs principaux de cette grave résolution, la brouille imminente avec Venise, avait disparu, Sixte-Quint se trouvait, du moins moralement, engagé avec Philippe.

Les propositions dont nous parlons étaient rédigées en forme de notes verbales, que le cardinal Gesualdo,

par ordre de son maître, avait remises à Olivarès. En voici la substance [1].

Sa Sainteté est disposée et résolue à conclure une alliance avec Sa Majesté catholique. Le but en serait de sauver la religion, gravement compromise en France dans le cas où un prince hérétique serait roi, et de préserver les pays limitrophes de la contagion. Dans l'éventualité de la mort du cardinal de Bourbon, Sa Sainteté favorisera le candidat recommandé par le roi Philippe. La promptitude et la vigueur d'action étant nécessaires, le pape est prêt à concourir dans la même proportion que le roi, et à faire plutôt davantage. Il recommande instamment l'activité, et désire qu'au printemps on soit en mesure d'entrer en campagne. Il s'en remet à Philippe du soin de faire élaborer les plans d'opérations. En attendant, il admet que le secret est nécessaire. Par conséquent, il n'engagera pas encore les princes d'Italie à entrer dans l'alliance. L'adhésion du duc de Savoie n'est pas douteuse. Le grand-duc a des forces considérables, mais c'est lui qui doit solliciter d'être admis. Mantoue et Ferrare sont faibles. Les Vénitiens tâcheront, certainement, de rester neutres. S'ils prenaient une attitude hostile, le pape se chargerait de les contenir.

Le 16 décembre [2], le cardinal remit à l'ambassadeur

[1] *Decifrado. Copia del primer papel que entregó el Card. Gesualdo de lo que Su Santidad propone á Su Magestad para las cosas de Francia.* Remis à Olivarès peu de jours avant le 16 décembre 1589. Arch. Simancas. S. *de E.* Rome. *Leg.* 955. La pièce est sans date.

[2] *Copia del segundo papel que entregó el Cardinal Gesualdo en las cosas de Francia para embiar á S. M.* 16 décembre 1589. Arch. Simancas. S. de E. Rome. *Leg.* 955.

d'Espagne une autre note reproduisant le langage que le pape avait tenu à Gesualdo postérieurement à la remise de la pièce que nous venons d'analyser. Le pontife exhorte le roi à ne pas perdre de temps, à ne pas permettre que l'adversaire en profite ; il lui recommande de suivre l'exemple de César, dont le nom est devenu synonyme d'empereur, et de Charles-Quint, qu'il appelle l'un des plus grands princes. Il évalue à quinze mille hommes les soldats payés du roi de Navarre, y compris les troupes auxiliaires de la reine d'Angleterre et des princes protestants, et pense que si lui et le roi catholique réunissent quarante ou cinquante mille hommes, on pourra compter dès le début sur des succès importants.

Ici se présente une question sur laquelle nous sommes réduits à des conjectures. Pourquoi le pape, décidé à ne pas rompre avec la Seigneurie, n'a-t-il pas suspendu le départ du courrier espagnol ? Pourquoi n'est-il pas revenu en temps utile, c'est-à-dire entre les 15 et 16 décembre, sur ses propositions tendant à conclure une Ligue avec Philippe? Probablement pour les raisons suivantes. D'abord, parce que intimidé comme il l'était alors, il n'osait pas; parce qu'il craignait les colères, les violences du comte d'Olivarès; ensuite, parce que l'attitude de la république de Venise était toujours fort équivoque. On avait évité une rupture, c'est vrai, mais ce résultat était dû à la condescendance du pape et non à celle de la Seigneurie. L'éventualité de la voir se déclarer en faveur de Henri subsistait toujours. Cela étant, il ne pouvait risquer une brouille avec Philippe, en retirant ses propositions au moment

même où il les faisait. Enfin, à cette époque, à la mi-décembre, il considérait encore la guerre avec le chef des huguenots comme le seul moyen de rétablir en France l'unité de la foi. Sur ce point, sur l'éventualité de la conversion de Henri, l'ambassadeur extraordinaire de la Seigneurie l'avait, il est vrai, ébranlé; il ne l'avait pas convaincu. Ce n'était que graduellement que les sages paroles de Donato agirent sur son esprit, et le revirement favorable à Henri s'accomplit seulement dans son esprit lorsque le duc de Luxembourg, arrivé quinze jours après les faits que nous venons de relater, fut parvenu à lui faire croire à l'intention sérieuse du roi de Navarre de rentrer dans le giron de l'Église.

Le courrier d'Olivarès était arrivé à Madrid, le 17 janvier. Dès le 28, Philippe répond[1] que, ne visant qu'aux intérêts de la religion, l'entente entre lui et le souverain pontife sur le règlement de la succession sera facile. Il accepte la coopération militaire de Sa Sainteté et prend acte de Son offre de supporter les frais de la plus grande partie de l'entreprise. Il pense comme Elle que quarante ou cinquante mille hommes suffiront. Il a ordonné des levées d'hommes en Flandre et dans ses domaines d'Italie, et conformément au désir de Sa Sainteté[2], le commandement en sera confié

[1] *Lo que Su Magestad es servida que se responda de su parte á Su Santidad sobre lo que ha propuesto por los dos escritos que el cardenal Gesualdo dió al conde de Olivarès para remedio de las cosas de Francia*, 28 janvier 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955.

[2] Ce point important, qui constate l'intention de Sixte-Quint de prendre en main la direction suprême de l'intervention en France, n'est pas

à un capitaine général à nommer par Elle. Il approuve qu'on garde le secret pour le moment; plus tard il sera nécessaire d'inviter les princes d'Italie à se joindre à la coalition et d'employer les armes spirituelles contre ceux d'entre eux qui, directement ou indirectement, voudraient agir contre une si sainte entreprise.

Cette réponse, communiquée en forme de feuille volante, arriva à Rome le 22 février. Signée par Olivarès qui en constatait l'authenticité et traduite en italien, elle fut le même jour apportée au pape par le cardinal Gesualdo[1]. On sait quel revirement s'était opéré dans les idées de Sa Sainteté pendant les deux mois qui s'étaient écoulés depuis l'expédition de Ses propositions du 16 décembre. La lecture achevée, Sixte-Quint s'exprima en termes vagues, disant qu'il était toujours disposé à concourir avec le roi au règlement des affaires de France; que depuis le meurtre du cardinal de Guise, il s'en était ouvert au comte d'Olivarès; que, dans cet ordre d'idées, il avait lancé le monitoire contre le roi défunt, et pris une attitude plus prononcée à la nouvelle de la mort de Sa Majesté très-chrétienne. C'est dans ces généralités qu'il se renferma. Le cardinal devint pressant; il demanda ce qu'on devait répondre aux Espagnols. Le pape répliqua qu'il fallait, avant tout, attendre les nouvelles du légat; qu'il y avait une scis-

mentionné dans les notes verbales du cardinal Gesualdo. La proposition y relative a été évidemment transmise à Madrid par Olivarès.

[1] *Respuesta de Su Santidad por el cardenal Gesualdo á la que Su Magestad le dió por el conde de Olivares sobre la offerta de ayudar á las cosas de Francia.* Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955.

sion au sein de la Ligue ; que Mayenne avait froidement accueilli l'offre de troupes étrangères faite par le cardinal Gaëtani ; qu'on parlait de paix entre le duc et Henri de Navarre ; et que, malgré l'opposition du légat, des manifestations intempestives pourraient en accélérer la conclusion.

Le cardinal appuya sur la nécessité de prononcer dès lors l'excommunication des catholiques qui suivaient Béarn. Le Saint-Père, de son côté, lui rappela que le légat était chargé de se mettre en relation avec eux, de tâcher de les gagner par la douceur ; mais qu'il était aussi autorisé à faire usage des armes spirituelles quand les moyens de persuasion seraient épuisés. Dans ce cas lui-même prononcerait les censures.

Lorsque Gesualdo se hasarda à faire observer que, dans les circonstances actuelles, il serait bon d'agir promptement et énergiquement, il eut pour réponse qu'il fallait se conformer aux prescriptions canoniques, c'est-à-dire publier d'abord les monitoires, et procéder ensuite, s'il y avait lieu, aux censures. C'est dans cet esprit qu'étaient conçues les dernières instructions envoyées à Gaëtani.

Répondant aux arguments que le cardinal produisait pour obtenir l'expulsion de Luxembourg, Sixte-Quint affirma que ce n'était pas lui qui encourageait des espérances coupables, et entra dans de longs développements, condamnant les hérétiques, blâmant Henri, déplorant la captivité du cardinal de Bourbon, mais, en fin de compte, soutenant qu'il ne pouvait renvoyer Luxembourg brusquement.

Ce langage vague, mais pourtant significatif, rapporté aussitôt à l'ambassade d'Espagne, exaspéra le comte d'Olivarès. Le samedi, 28 février, à son audience ordinaire, il eut avec le pape une scène des plus violentes [1]. Il lut des lettres de son roi ; elles rappelaient les propositions faites par Sixte-Quint et annonçaient la formation en Italie d'un corps d'armée espagnol, sous le commandement de Don Piétro de Medicis, composé de mille lansquenets allemands, de six mille Espagnols et de six mille Italiens. Ces forces étaient destinées à la guerre contre les huguenots. Le roi fait son devoir, que le pape fasse le sien ; qu'il renvoie sur-le-champ le duc de Luxembourg ; qu'il déclare Navarre à jamais incapable de succéder à la couronne de France ; qu'il excommunie sans retard les cardinaux, prélats, princes et seigneurs qui le suivent. En cas de refus de la part de Sa Sainteté, le roi avisera en mettant toutes ses forces au service de la cause du Christ.

Sixte-Quint avait à plusieurs reprises tâché de l'interrompre. Lorsque l'indomptable ambassadeur eut terminé, il éclata à son tour. « Les lettres du roi ne lui semblaient guère authentiques. Il en avait reçu d'autres pleines de bonnes paroles et en tous points différentes de celles que lui, Olivarès, lui avait lues. Ces lettres sont du roi ou elles ne sont pas de lui. Si elles ne sont pas du roi, la conduite de l'ambassadeur est indigne d'un gentilhomme [2], si elles sont du roi, il

[1] Alberto Badoer au doge, 3 mars 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24. C'est le pape qui donne les détails de l'audience à l'ambassadeur de Venise.

[2] « Di buon cavaliere. »

répondra que Sa Majesté catholique a fait la trêve avec les Turcs sans l'en prévenir, comme c'était son devoir ; qu'il a fait une ligue avec le roi hérétique de Danemark, sans que la cour romaine eût relevé ce fait ; qu'à Prague, son ambassadeur était le seul parmi les agents des princes catholiques qui eût donné le scandale de visiter et de fêter l'envoyé danois ; que maintenant Sa Majesté voulait lui faire la loi et lui enseigner comment il fallait traiter les hérétiques. Que le roi y prenne garde ! Il verrait ce que peut un souverain pontife justement irrité. Si le roi procède ainsi, le pape l'excommuniera, soulèvera contre lui les peuples d'Espagne et de ses autres États, le privera des grâces et bénéfices, le sommera de rendre compte du million d'or qu'il a tiré des biens de l'Église. » A ces mots, il se leva de son siége, tourna le dos à l'ambassadeur et se retira. Olivarès, pâle de colère, sortit brusquement du cabinet, traversa les antichambres sans se donner la peine de cacher son émotion au curieux Sangaletto et à la foule des courtisans qui s'y trouvaient, et qui ne tardèrent pas à remplir Rome du bruit d'une brouille avec l'Espagne.

Cependant, le secret fut bien gardé. Nicolini, le représentant du grand-duc, malgré quelques demi-confidences du cardinal Gesualdo, ne put le pénétrer [1].

De part et d'autre on sentit avoir été trop loin. Le cardinal et quelques affidés s'entremirent. Sixte-Quint promit de revoir l'ambassadeur à la condition

[1] Nicolini au grand-duc Ferdinand, 2 mars 1590. Arch. Flor. *fil.* 3299. — Le même au même, 5 mars 1590. *Ibid.* — Le même au même, 10 mars 1590. *Ibid.*

que celui-ci ne lui parlât pas de la question brûlante. On avait insinué à ce dernier que Sa Sainteté ne demandait pas mieux que de pouvoir reculer avec honneur. Olivarès se déclara disposé à y prêter la main. Ces préliminaires terminés, le mercredi 28 février, le représentant de Philippe, après avoir le matin fait dire une messe du Saint-Esprit et reçu la communion, se rendit au Vatican[1]. Mais l'audience de réconciliation fut loin de le rassurer. Au moment où il entra, le pape prit la parole, et parla pendant plus d'une heure sans lui laisser le temps de placer un mot. Il ne peut encore, disait-il, congédier Luxembourg, mais il le fera dans certaines éventualités. Seulement, il faut lui donner les moyens de le faire avec honneur. De toute façon il faut attendre les rapports du légat. Il faut quelques incidents, quelque chose de nouveau qui puisse motiver le renvoi du duc. Enfin le thème étant épuisé, il fallut bien donner la parole à l'ambassadeur, cette fois respectueux dans la forme, mais insistant sur l'immédiat départ de l'envoyé de Henri. Il a hâte, de porter ce fait à la conaissance de son souverain. Le pape répondant que les dépêches de Gaëtani doivent arriver sous peu de jours, Olivarès se déclare prêt à ajourner au samedi l'expédition de son courrier. C'est son *ultimatum*. Il veut d'ailleurs lui-même gagner quelques jours, car pour intimider le Saint-Père, il médite une mesure extrême, il compte faire lire au nom du roi, dans le prochain consistoire qui aura lieu

[1] Olivarès à Philippe II, 28 février 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955

le 12 mars, une protestation contre le séjour du duc de Luxembourg à la cour pontificale. Il ne se fait, d'ailleurs, aucune illusion sur la portée des paroles évasives qu'il vient d'entendre.

Ce sont pour Sixte-Quint des jours d'angoisses et d'hésitations. Il lutte, mais en faiblissant. Le langage qu'il tient aux acteurs principaux, à Olivarès, à Gesualdo, à Mgr Séraphin qui attend toujours son expédition pour le camp de Henri, à son confident l'ambassadeur de Venise, porte l'empreinte de la situation. Des moments de découragement alternent avec des résolutions énergiques, plus conformes à son caractère et à ses sympathies. Quand il parle à Badoer des concessions faites à Olivarès, il en atténue un peu la portée. Il se peint un peu plus brave qu'il n'a été, en lui racontant ses scènes avec l'ambassadeur d'Espagne. D'ailleurs ses réticences, ses longues déductions ne trompent personne. Elles trahissent, au contraire, le combat qui se livre dans son âme. Au duc de Luxembourg il répète ses vœux pour la sincère conversion de Navarre, à Séraphin il parle dans le même sens, et en cela il ne dit que ce qu'il souhaite, ce sont des vœux et non des engagements, ce n'est plus même la solution qu'il espère, car évidemment il est intimidé. Il en convient presque avec son ami Badoer [1]. « Les Espagnols sont terribles, » lui dit-il. Il a appris, par les rapports du nonce à Naples, les détails de leurs armements, qui se font sur un grand pied. Puis, soudainement, il lui demande s'il a réfléchi à l'idée de la ligue à former avec Venise et un prince italien, et

[1] Alberto Badoer au doge, 3 mars 1590; rapport cité précédemment.

lorsque Badoer lui répond que jamais la Seigneurie n'entrerait dans une semblable combinaison, il ne sait plus que dire, parle de Philippe comme chef de la ligue projetée, enfin se perd dans des contradictions, et laisse à l'ambassadeur affligé, mais non plus surpris, l'impression que les Espagnols sont pour le moment les maîtres du terrain.

Badoer ne se trompait pas. Le pape cédait mais en luttant. Le 3 mars, le terme fixé par Olivarès avait expiré. Ce jour-là l'ambassadeur se présenta au Vatican[1] pour solliciter la résolution finale du Saint-Père sur les trois demandes qu'il avait formulées : le renvoi immédiat de Luxembourg, la déclaration contre le Béarnais, l'excommunication des catholiques royaux. Sixte-Quint chercha à atténuer la portée des concessions faites dans la dernière audience. Il lui échappa même de dire qu'il serait imprudent d'irriter le roi de Navarre dans le cas où il aurait le dessus. L'ambassadeur pensa que le moment était venu « de lui faire sérieusement peur. » Il déclara que Sa Majesté était étonnée de voir les actes de Sa Sainteté si peu répondre à Ses paroles, et qu'il comptait faire une protestation publique avec l'assistance du docteur Martos, président de la cour de la *Summaria* de Naples. A cet effet, il demanda l'autorisation du Saint-Père. Une vive altercation s'ensuivit. Le pape se mit « à hurler de rage[2], » en menaçant d'excommunier Olivarès et ceux qui l'assisteraient dans cet acte impie, et de les

[1] Olivarès à Philippe II, 3 mars 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955.

[2] « Empezó á chirriar con gran coraje. »

chasser, lui et eux, de Rome. Il paraît qu'il alla jusqu'à dire qu'il les ferait tuer [1]. Olivarès, froid et impassible, le laissa parler sans l'interrompre. Lorsque le vieillard essoufflé et fatigué se tut enfin, il répondit sèchement que les ambassadeurs jouissaient d'immunités. Si Sa Sainteté comptait les violer, en exécutant Ses menaces, et qu'Elle voulût même Se porter aux dernières extrémités, ce ne serait pas pour lui un motif de surseoir à l'exécution des ordres du roi ; aussi comptait-il, avec Son autorisation, faire lire la protestation dans le prochain consistoire. « Le roi, s'écria Sixte-Quint, veut-il se faire pape? Dans ce cas, nous le créerons d'abord cardinal ! — Non, répondit Olivarès, mon maître ne veut pas sortir de ses attributions, » et il demanda, et le Saint-Père refusa de nouveau la permission de faire la protestation.

L'ambassadeur se retira, incertain de l'issue de la crise, mais décidé à pousser les choses à l'extrême. Il s'attendait à être expulsé et se promettait de ne céder

[1] Alberto Badoer au doge, 10 mars 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24. C'est ce que Sixte-Quint raconta lui-même à Badoer. Mais on sait qu'il avait l'habitude de charger un peu les couleurs, en répétant à ses intimes ses conversations avec les ambassadeurs. A cela près, le récit de cette audience, donné par Badoer d'après la relation de Sixte-Quint, est conforme au rapport d'Olivarès, lequel de son côté a soin d'atténuer un peu la véhémence des paroles échangées. C'est cette scène violente qui a donné lieu à la légende populaire, reproduite dans les manuscrits du siècle suivant et accréditée par Grégorio Leti, d'après laquelle le pape, non-seulement aurait menacé Olivarès et résolu de lui faire trancher la tête, mais aussi fait dresser l'échafaud devant l'ambassade. (Voy. la note du livre Ier, tome I, page 18.) Dans les traditions du peuple romain, cet acte de courage forme l'une des gloires de ce pontificat. En vérité, les scènes déplorables qui se passaient dans le cabinet du Saint-Père constatent ses angoisses, et ses menaces n'étaient que des cris douleur. L'intimidé c'était lui, et non Olivarès.

qu'à la force. En vue de cette éventualité, il pria le roi de munir des instructions nécessaires le duc de Sessa, annoncé déjà comme ambassadeur extraordinaire, et devant, sous peu, arriver à Rome.

Olivarès comptait ne plus se rendre à l'audience, le pape ne plus le recevoir. Ce fut encore le cardinal Gesualdo qui intervint. On tomba d'accord sur un nouveau sursis. Le duc de Luxembourg, donnant pour prétexte un pèlerinage à Lorette, s'éloignera temporairement de Rome; Olivarès ajournera sa protestation, et prendra les ordres du roi. En effet, le 7 mars, l'envoyé de Henri se mit en route pour le sanctuaire de la Vierge, laissant une partie de sa maison à Rome. La ville et la cour étaient persuadées qu'il se rendait à Paris, et ne reviendrait pas. L'ambassadeur de Venise partageait cette opinion, car il savait que le Saint-Père avait, par l'intermédiaire de Séraphin, fait engager le duc à s'éloigner. Le 9, le courrier d'Olivarès partit pour Madrid. Il était porteur d'une lettre du pontife à Philippe. Sixte-Quint assurait le roi de son affection, rappelait l'obligation qu'il avait d'écouter les hérétiques, protestait à son tour contre la menace de conciles et de schismes, et déclarait ne pouvoir admettre que des princes séculiers se constituassent juges du vicaire du Christ. Dans un *post-scriptum* il ajoutait de sa main, que pour en faciliter la lecture, il avait fait copier cette lettre, mais qu'elle avait été rédigée par lui-même.

A Rome, les Espagnols chantèrent victoire. Leurs cris de triomphe arrivèrent jusqu'à Sixte-Quint, qui se défendit avec vivacité d'avoir changé de politique. Il

est toujours le même, dit-il à Badoer, mais celui-ci n'en croit rien. Il répond à ses confidences par quelques paroles respectueuses, s'abstenant de toutes remontrances « compromettantes, écrit-il au doge, puisqu'elles auraient irrité le pape autant que les Espagnols, et inutiles, puisque la chose est faite[1].»

La trêve négociée par le cardinal Gesualdo ne dura pas vingt-quatre heures. Dans son audience du samedi suivant, Olivarès ne parla plus de Luxembourg, qui était parti, mais il demanda l'excommunication immédiate des adhérents catholiques du roi de Navarre. De là une autre de ces tristes scènes où le pape s'emporte, appelle Olivarès la pierre de scandale, l'accuse de mentir, d'agir contrairement aux ordres de son maître, le menace de prison, et s'enfuit enfin de son cabinet[2]. Avec Badoer il revient à l'idée de la ligue, et trouve cet ambassadeur, dont le refus d'y entrer a été approuvé par la Seigneurie, tout aussi peu enclin que les premières fois à prêter la main à de semblables combinaisons. Que faire? Abandonné de tout le monde, privé de l'appui qu'il avait espéré trouver à Venise, voyant les armements de Philippe poussés à Milan et à Naples contrairement aux lenteurs habituelles des Espagnols avec une activité extrême, le vieux pontife semble s'affaisser sous le coup des dangers qui l'entourent, des menaces qu'on lui prodigue, des émotions, des inquiétudes qui troublent son sommeil, de la fièvre qui le mine. Lorsqu'il expose à la congrégation de France l'état de la question, les

[1] Rapport précité d'Alberto Badoer au doge, du 10 mars 1590.
[2] Alberto Badoer au doge, 17 mars 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24.

cardinaux sont étonnés de le voir si défait et si abattu. Il leur lit les instructions concertées avec Olivarès, qu'il vient de donner au légat en vue d'un arrangement que Mayenne, brouillé avec Aumale et Nemours, semble disposé à conclure avec le roi de Navarre, et que Gaëtani est chargé de faire échouer avec l'aide de Mendoza. Il leur lit sa lettre à Philippe. Les membres de la congrégation trouvèrent ces pièces bien faibles, bien au-dessous des exigences de la situation. Un des cardinaux, quoique dépendant de l'Espagne, eut le courage de dire que mieux valait autoriser la protestation et répondre avec force et dignité, que de se laisser aller ainsi au découragement. Le pape écouta en silence, mais le mot produisit sur lui une profonde impression.

Olivarès put s'en convaincre dans sa fameuse audience[1] du samedi suivant. Tout Rome était en émoi. On ne savait pas positivement de quoi il s'agissait, mais personne n'ignorait que le cabinet du Saint-Père fût le théâtre de luttes acharnées. Lorsque l'ambassadeur entra, Mgr Sangaletto, « le moinillon[2], » comme Olivarès l'appelait dédaigneusement, souleva la portière et, profitant de l'occasion, put voir que le comte s'agenouillait à peine et que le pape s'asseyait sans le regarder en face[3]. C'étaient les mêmes prétentions et les mêmes refus. A trois reprises le représentant de Philippe se jeta aux pieds du pontife pour demander la permission de faire sa protestation, l'ex-

[1] Alberto Badoer au doge, 22 mars 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24.
[2] « El monacillo. »
[3] Nicolini au grand-duc Ferdinand, 30 mars 1590. Arch. Flor. 3299.

communication immédiate des catholiques royaux et la déclaration contre Navarre. Sixte-Quint le fit se relever, s'anima de plus en plus, l'appela la cause de tous les maux. Lorsque Olivarès déclara, qu'en cas de refus, le roi son maître se dégagerait de l'obédience au pontife et pourvoirait aux besoins de la cause de Dieu, il se retira brusquement, après avoir accablé le diplomate espagnol des plus dures paroles. Le comte souleva seul la portière du cabinet, se rendit chez le cardinal Montalto et lui déclara qu'il maintenait toutes ses prétentions, car mieux valait pour lui avoir la tête tranchée par le pape que de la perdre par ordre de son roi.

En proie à des angoisses mortelles, ne voyant plus d'issue, Sixte-Quint fit convoquer une congrégation composée à dessein de cardinaux de la faction espagnole. Le vote de cette assemblée ne pouvait être douteux. Triste expédient, mais le seul qui semblât rester à l'infortuné pontife, afin de pouvoir motiver sur l'avis du sacré collége le dernier pas à faire, celui qui devait consommer sa soumission aux volontés de Philippe. La veille de la réunion, dans la nuit, Gesualdo et d'autres agents d'Olivarès allèrent porter le mot d'ordre aux vingt-trois cardinaux qui devaient être de la congrégation. La séance eut lieu le 19 mars. Le pape, après avoir exposé en termes mesurés les faits connus du lecteur, posa les questions à résoudre : Doit-on admettre la protestation du docteur Martos? Doit-on procéder immédiatement à l'excommunication des adhérents du roi de Navarre? Lui-même opina en faveur d'un sursis de quinze jours.

Le cardinal San-Giorgio, en sa qualité de doyen, prit le premier la parole, disant seulement qu'il s'en remettrait à la sagesse du pontife.

Le cardinal Gesualdo parla ensuite longuement et diffusément. Il conclut, sur les deux points, à l'acceptation pure et simple des demandes espagnoles. Madruccio, Deza et Côme adhérèrent à cet avis.

Le cardinal évêque d'Aragon dit « qu'ayant prêté serment de verser son sang, s'il le fallait, au service de l'Église, il était d'autant plus disposé à donner librement son opinion qu'en le faisant il croyait, en même temps, servir les intérêts bien entendus du roi catholique, son sire et bienfaiteur, qu'il trahirait si, en cette occurrence, il ne disait pas franchement sa pensée. Rien ne serait plus préjudiciable à Sa Majesté que de sortir de l'obédience de Sa Sainteté, ou, en matière de religion, de protester contre les actes du souverain pontife. Des maux, des scandales incalculables s'ensuivraient, non-seulement en Espagne mais dans toute la chrétienté ! En France, cette protestation produirait un effet contraire aux intérêts de Sa Majesté. Toute la noblesse et presque tout le clergé, c'est-à-dire le royaume tout entier, se trouveraient soudainement excommuniés et cela par la volonté du roi, et non par celle de Sa Sainteté, qui au contraire, par Ses brefs, leur a laissé entrevoir des bénédictions. Le résultat en serait que, contrairement aux desseins du roi qui veut une France catholique, ce pays, poussé au désespoir, se séparerait de l'Église. Ce serait l'apostasie de ce royaume et plus tard celle du monde entier, ou bien on réunirait un concile national, et alors ce serait le

schisme. » Passant à un autre ordre d'idées, le sage et courageux vassal de Philippe II continue : « Profondément blessées par cette mesure dans leur honneur et dans leurs intérêts, placées comme elles sont entre le Navarrais prêt à les défendre et entre les partis opposés, vraisemblablement peu disposés à les accueillir, la noblesse et une grande partie du peuple français se réuniraient avec Navarre. Vouloir déclarer toute la maison de Bourbon incapable de succession, ce serait au contraire ranimer l'antique vénération des Français pour leurs princes du sang. Ainsi aux deux points de vue, pour des motifs touchant la religion, pour des raisons d'État, et dans l'intérêt même du roi catholique, l'ambassadeur doit être débouté de ses demandes. On fera bien d'ajourner l'excommunication des adhérents de Navarre, jusqu'à ce qu'on ait connaissance des efforts de persuasion que Gaëtani est chargé de tenter auprès d'eux, et, à la dernière extrémité seulement, de prononcer les censures, non en masse mais individuellement, enfin d'attendre pendant quelques jours les lettres du légat. » En terminant, par égard pour l'ambassadeur, le cardinal propose qu'on l'informe des débats et des conclusions de la congrégation.

C'est avec un étonnement croissant que l'assemblée des pourprés avait suivi cet éloquent exposé, si peu attendu et assez puissant de logique pour que tous les autres cardinaux, surpris eux-mêmes de leur courage, adhérassent au vote d'Aragon. Le pape n'en crut pas ses oreilles; il chargea, séance tenante, les cardinaux Colonna aîné et Sforza d'aller, non en son nom, mais

de la part de la congrégation, rendre compte à Olivarès des résultats des délibérations.

Ce jour-là, il respira plus librement. En se déshabillant le soir, on le vit tout joyeux. « C'est Dieu, dit-il, aux familiers qui assistaient à son coucher, c'est Dieu qui a soin de nous ; on ne dira pas que nous avons choisi nos hommes, ce sont eux, les Espagnols, qui ont fait la liste des cardinaux de la congrégation, et, cependant, nos conseils ont été adoptés. »

Le lendemain, contrairement à l'attente générale, au grand déplaisir d'Olivarès et de ses amis, à la vive joie de la faction française et de l'ambassadeur de Venise, le duc de Luxembourg, qu'on avait cru en route pour la France, revint inopinément de son pèlerinage. L'atmosphère semblait comme changée. Ce n'était pas une solution ; loin de là, mais c'était une détente, et dans les grandes crises, ceux qui se sont crus perdus jouissent du moindre répit, s'attachent avec avidité aux plus légers symptômes qui semblent de bon augure, car l'homme aime à espérer. Avec l'espérance, quelque peu fondée qu'elle soit, il retrouve le courage qui l'a déserté, la présence d'esprit, la résolution de lutter jusqu'au bout, ces qualités, enfin, qui n'assurent pas le succès, mais qui le rendent possible. Au fait, on n'avait gagné que quinze jours ; mais ces quinze jours étaient bien précieux. Si le ciel qui a opéré le miracle d'un vote contre l'Espagne émis par des cardinaux espagnols, si le ciel, évidemment propice, intervient encore une fois dans ce court espace de temps, s'il envoie quelque fait nouveau, quelque événement grave, comme serait une *bonne et*

grosse nouvelle du théâtre de la guerre, le vieux pontife se retrouvera lui-même, tiendra tête à ce terrible Olivarès, à ce petit docteur napolitain qui renferme dans son portefeuille l'abdication de la papauté ou le schisme de l'Espagne. Oui, se disait-on au palais de Venise et dans les coteries navarristes, oui, il faut un second et plus grand miracle, car s'il fait défaut, la France est démembrée, la monarchie universelle est faite!

VII

Cet événement si ardemment désiré ne se fit pas attendre. Il s'était même accompli cinq jours avant la mémorable congrégation du 19 mars. Le 14, le duc de Mayenne avait essuyé une défaite sanglante. Son armée était détruite, la victoire de Henri complète. Celui-ci n'avait, semblait-il, qu'à marcher sur Paris pour s'en emparer, et, en s'en emparant, devenir le maître de la France. La grande nouvelle de la bataille d'Ivry, arrivée d'abord à Rome sous la forme d'un bruit vague, ne fut officiellement constatée que dans les derniers jours du mois. Elle produisit au Vatican et à l'Escurial des effets opposés. Elle ranima le zèle de Philippe ; elle ralentit celui de Sixte-Quint. Il faut hâter l'expédition, dit le roi d'Espagne à ses ministres. Il ne faut pas trop irriter Navarre en ce moment où il paraît victorieux, telle était l'opinion du pontife. Il ne s'en cacha pas même au comte d'Olivarès. Dans ses causeries amicales avec Badoer il ajouta : « Et si Henri se convertit sincèrement, tout ira pour le mieux. » Il convint même qu'il fallait être insensé pour demander au roi de Navarre d'abjurer à ces moments de crise suprême, en apparence, alors que plus

que jamais il avait besoin du concours des huguenots. Il répétait ce propos dans son intimité. Un soir, à son souper, après avoir longtemps gardé le silence, et comme sortant d'un rêve, il dit soudainement : « Comment Navarre pourrait-il se faire catholique maintenant? Il serait aussitôt abandonné par la reine d'Angleterre et les princes d'Allemagne, et le roi d'Espagne le humerait comme un œuf. » Ces paroles furent rapportées à l'ambassade d'Espagne et mandées à Philippe[1].

Vis-à-vis du duc de Luxembourg il était moins explicite. Quand celui-ci vint lui porter de bonnes paroles de son maître, quand il lui parla de l'intention de Henri de se déclarer catholique dès que Paris serait pris, il l'écouta avec bienveillance, avec une satisfaction visible, mais en gardant le silence. Dans les congrégations[2] qui se réunissaient presque journellement, il se répandit en doléances contre Olivarès, contre le légat, contre Philippe qui avait laissé sans réponse trois de ses lettres. Mais il distingua toujours entre le roi plein de déférence et entre son représentant, « cette pierre de scandale, ce scélérat, » auquel il attribua tous les maux. Toujours intimidé par les rassemblements de troupes aux frontières de Naples (les souvenirs du sac de Rome et la mésaventure de Paul IV expliquent ces appréhensions), il posa un jour à la congrégation de France la question de savoir s'il fallait

[1] Sessa à Philippe II, 22 août 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955.

[2] Olivarès à Philippe II. Rome, 1-6 mai, 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 956.

renvoyer l'ambassadeur d'Espagne et lever des troupes pour faire face à toutes les éventualités. Sur les deux points les cardinaux répondirent négativement.

Le comte se moqua des appréhensions chimériques du Saint-Père. «Ce sont quelques recrues, écrit-il au roi[1], et des valétudinaires.» Au reste, il modifia son langage, alla rarement à l'audience, ne parla plus de protestation et renvoya le docteur Martos à Naples[2]. De son côté, Sixte-Quint retira l'ordre par lequel il avait, à peine d'excommunication, interdit aux membres du sacré collége tout commerce avec l'ambassadeur d'Espagne. C'était une sorte de trêve motivée, d'abord, sur les quinze jours d'attente dont on était convenu sous le prétexte d'avoir les nouvelles du légat, et réellement sur des indications parvenues de Madrid à Olivarès. Il avait appris que le roi désapprouvait sa conduite[3]. En même temps, le nonce manda que Sa Majesté catholique l'avait, personnellement et en termes affectueux, prié de représenter à Sa Sainteté la situation de la France, et de Lui recommander l'intervention énergique contre Béarn.

Quelle était alors la situation de Sixte-Quint? Il est nécessaire de s'en rendre compte pour comprendre la marche qu'il avait suivie. Il l'a exposée lui-même dans l'une des congrégations, et dans ses entrevues avec Badoer. La franchise de son langage, qui frise parfois la naïveté, nous aide à porter la clarté dans ce dédale

[1] Le même au même, 29 avril 1590. *Ibid.*

[2] 7 avril.

[3] Tomaso Contarini au doge. Madrid, 28 avril 1590. Arch. Ven. *Disp.* Espagne, *fil.* 22. — Alberto Badoer au doge, 14 avril 1590. *Ibid. Disp.* Rome, *fil.* 24.

d'intrigues des partis, d'irrésolutions et de contradictions, plus apparentes que réelles, du pape. On se rappelle que pendant presque une année entière, celle qui s'est écoulée depuis les meurtres des Guises, il vivait sous l'impression que la religion en France ne pouvait être sauvée qu'avec le concours de l'Espagne et en appuyant la Ligue. Pour s'assurer du concours du roi catholique, il s'était résigné à accepter d'avance, comme futur souverain de ce royaume, le candidat de Philippe II. Pour rendre la coopération espagnole efficace, il s'était réservé la direction suprême de l'entreprise, offrant à cet effet un contingent plus considérable que ne serait celui du roi. C'était, en même temps, le moyen de donner plus d'autorité à sa voix quand après la victoire le moment serait venu de régler définitivement le sort de la France. Croire qu'il parviendrait ainsi à paralyser la prépondérance du roi d'Espagne eût été une illusion. Il le savait bien, mais il fallait, avant tout, sauver la religion, et au besoin sacrifier la France. A part quelques velléités qui vinrent par moment le troubler, c'est dans cet ordre d'idées qu'il se maintint pendant presque toute l'année 1589, et c'est dans cet esprit que furent conçues et rédigées les instructions du légat Gaëtani, ainsi que les ouvertures importantes faites à l'Espagne par l'entremise du cardinal Gesualdo. On connaît le revirement que ces dispositions subirent à la suite de l'ambassade de Donato et du message de Henri que le duc de Luxembourg lui avait apporté, message tendant à le persuader et le persuadant, en effet, de l'intention sérieuse du roi de Navarre d'abjurer. Les avis de France

favorisaient ces nouvelles tendances. Rien de décisif ne s'y était passé. Mais il y avait deux faits positifs sur lesquels, désormais, tout le monde était d'accord : l'impuissance de la Ligue abandonnée à ses propres ressources, et la certitude de la victoire de Henri, si l'étranger n'intervenait pas ; ensuite, la force, la vitalité dont on n'avait pu douter jusque-là de l'esprit catholique de la France. Non, elle ne ferait pas défection à la foi. La preuve, c'était que presque toute la noblesse, une très-grande partie du haut clergé, deux cardinaux tenaient à Henri, persuadés, disaient-ils, et sans doute ils l'étaient, qu'il reviendrait à la religion du pays dès qu'il pourrait se passer du concours des huguenots. Et à ce moment, Sixte-Quint, qui avait voulu sauvegarder en même temps la religion et la France, livrerait ce beau royaume à l'ambition de Philippe, et ce serait lui-même qui donnerait ses trésors et ses soldats pour sacrifier la France, l'Italie, l'Europe, la papauté, enfin l'indépendance du Saint-Siége, qui ne serait plus, désormais, que le premier bénéfice dont aurait à disposer le monarque de l'univers ? Mais, hélas ! ce terrible légat Gaëtani qui exécutait, à la lettre, ses malheureuses instructions ! Mais ces deux feuilles volantes du cardinal Gesualdo ! On connaît les angoisses de Sixte-Quint, ses remords, son désir de se dégager. D'ailleurs, était-il réellement engagé ? Cette question, il se la posait souvent. Quand on a pris l'initiative de propositions, et quand l'adhésion de celui qui a reçu ces propositions est donnée sans retard, on est, il nous semble, moralement engagé, à moins que, dans l'intervalle, des faits d'une

haute portée ne soient venus modifier la situation. Or, les ouvertures faites par Gesualdo, expédiées de Rome le 16 décembre, étaient arrivées à Madrid, le 17 janvier, et la réponse du roi, envoyée dès le 28 janvier, fut remise au pape le 22 février[1]. Il était matériellement impossible de l'avoir en moins de temps. Les doléances du Saint-Père, au sujet du silence de Philippe, n'étaient donc motivées que sur le désir de se soustraire à ses engagements. Mais peut-être des événements, survenus entre les 16 décembre et 22 février, pourraient-ils être allégués à cet effet? Hélas, non! Henri n'avait pas encore vaincu à Ivry, et ce succès, lorsqu'il fut connu à Madrid, n'était, dans l'opinion du roi, qu'une raison de plus de hâter l'intervention. Sans doute, il y avait un fait bien plus important aux yeux du pape que la déroute de Mayenne, c'était la conviction par lui acquise, pendant ces deux mois, de la résolution sérieuse de Henri de revenir à la foi catholique. Mais ce fait, il ne pouvait le faire valoir auprès de Philippe, qui avait, de tout temps, posé comme axiome, accepté par le Pontife, que la conversion de Henri serait nécessairement feinte et ne devrait, par conséquent, en aucun cas, être admise. Sixte-Quint se trouva donc en présence de ce dilemme, ou de passer à l'action avec Philippe, ainsi qu'il l'avait proposé lui-même, ou bien de se dégager, de se déclarer neutre, et de laisser faire le roi. Dans la

[1] Philippe II écrit de San Lorenzo, en date du 12 juin 1590, au duc de Sessa : « No se puede decir que se le dió tarde esta respuesta, pues habiendo llegado su despacho á 17 de Enero á Madrid, tubo Su Santidad la respuesta á 22 Ebrero en Roma. »

première alternative, il concourait lui-même à ce qu'il redoutait le plus après les dommages de la religion catholique, à l'établissement de la monarchie universelle. Dans le second cas, il serait, apparemment avec raison, accusé de déloyauté, mis en contradiction avec lui-même, proclamé fauteur de l'hérésie, probablement assiégé dans Rome comme l'avaient été Clément VII et Paul IV, vaincu, sans aucun doute, et à jamais déshonoré.

Dans cette perplexité, il fit ce qu'on fait en pareille situation, il tâcha de gagner du temps. Avant tout il s'étudia à ajourner la crise, à soustraire à la connaissance du public l'état des choses, à éviter tout esclandre, par conséquent à ne pas laisser faire la protestation des Espagnols. On a vu comment ce malheureux septuagénaire avait lutté avec l'impitoyable Olivarès; comment à force de scènes regrettables, et qui eurent un grand retentissement dans le cabinet de Philippe, il était parvenu à provoquer, pour le comte, l'ordre de procéder plus doucement et de renvoyer le président de la cour de Naples. Pour se mettre à l'abri de nouvelles tentatives de ce genre, il chargea deux cardinaux, Pinelli et Mattei [1], d'élaborer une constitution fondée sur les paroles du Christ : *Quodcunque ligaveris*, réservant au pontife seul le droit d'absoudre le roi de Navarre. Ce travail n'eut pas de suite.

Pour gagner du temps, car c'était l'essentiel, il se retrancha derrière la nécessité d'être mieux informé des affaires de France, non par les ouï-dire mais par

[1] Olivarès à Philippe II, 7 mai 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 956.

les rapports officiels du légat. En attendant, il accablait ce dernier de son blâme, en partie injuste, en partie motivé, l'appelant le légat de l'Espagne et non le sien, se servant de propos injurieux, peu dignes d'un pontife et peu logiques à ce moment, puisqu'il déclarait vouloir régler sa conduite d'après les informations d'un agent qu'il accusait d'ineptie et d'infidélité. Gaëtani n'était pas déloyal, mais il manquait de perspicacité et d'instinct politique. Il s'en tenait à ses premières instructions, sans se rendre compte de la marche des événements.

Il est temps[1], d'ailleurs, de revenir sur nos pas et de suivre cet homme d'État dans sa longue et périlleuse pérégrination à travers le midi de la France, souvent arrêté en route par les événements de la

[1] J'écris la mission du légat Gaëtani d'après ses rapports originaux conservés aux Archives du Vatican. Ces précieux documents forment la moitié de deux dossiers, l'un contenant les dépêches *in claris* et les chiffres signés par le cardinal, l'autre les déchiffrements. Beaucoup de passages sont soulignés évidemment de la main de Sixte-Quint, car je les retrouve dans les communications verbales qu'il fit aux consistoires et aux ambassadeurs d'Espagne et de Venise. Il y a, on ne saurait assez le relever dans l'intérêt de la vérité historique, et pour constater la croyance que méritent les correspondances diplomatiques, il y a entre les rapports du légat, le récit qu'en fait le pape, et entre ses paroles telles qu'elles sont relatées par Olivarès et Badoer la plus parfaite concordance. — Le cardinal Gaëtani au cardinal Montalto. Dijon, 21 décembre 1589; déchiffrée à Rome, 6 janvier 1590. Arch. Vatic. France. vol. XXVII, f. 342. — Le même au même. Paris, 26 janvier 1590; déchiffrée à Rome, 11 février. *Ibid.* f. 343. — Le même au même. Paris, 27 janvier 1590; déchiffrée à Rome, 11 février. *Ibid.* f. 344. — Le même au même. Paris, 30 janvier 1590; déchiffrée à Rome, 6 mars. *Ibid.* f. 347. — Le même au même, Paris, 5 février 1590; déchiffrée à Rome, 6 mars. *Ibid.* f. 350. — Le même au même. Paris, 12 février 1590, déchiffrée à Rome, 23 mars. *Ibid.* f. 351. — Le même au même, Paris, 13 février 1590, déchiffrée à Rome, 23 mars. *Ibid.* f. 352. — Le même au même. Paris, 12 mars 1590. *Ibid.* f. 355.

guerre, escorté de ville en ville, donnant partout la bénédiction apostolique, promettant les secours du souverain pontife, et arrivant après un voyage de dix semaines, car d'ordre de Mayenne il a été retenu à Lyon pendant plusieurs jours, non encore à Paris mais à Dijon d'où, à la date du 21 décembre, il expédie son premier courrier. On se rappelle ses instructions : obtenir la délivrance du cardinal de Bourbon, organiser la guerre contre Henri, appuyer les forces du duc de Mayenne, essayer par la persuasion de détacher les principaux adhérents du roi de Navarre, notamment le cardinal de Vendôme et le duc de Nevers ; car, même en s'alliant avec elle, le pape se méfie de la Ligue. Sa pensée prédominante est de réunir dans un seul camp tous les catholiques de la France.

A peine arrivé à Dijon, le légat subit déjà l'empire de l'atmosphère qu'il respire. Ses premiers rapports le prouvent : il insiste sur le prompt envoi de secours et sur l'excommunication explicite des adhérents du roi de Navarre; il supplie le Saint-Père de déclarer sans retard tous les dignitaires de l'Église, tous les prélats qu'il est chargé de gagner par la douceur, déchus et incapables de jouir de tout bénéfice ecclésiastique. Ces dépêches arrivent, le 11 février, au milieu de la lutte à outrance entre le pape et Olivarès, qui demande précisément ce que le légat conseille de faire.

A la fin de janvier, il entre dans la capitale. Le duc de Mayenne accourt aussitôt. Il lui dit que l'issue de la guerre dépend de la possession de Paris ; mais l'état de cette ville est désolant. Si des subsides considérables ne sont donnés sans délai, elle tombera au pou-

voir de Navarre. « Il y a, lui dit le duc, dans Paris, trois classes d'hommes, les marchands, les officiers de justice, le peuple. Les marchands ne songent qu'à faire des affaires, ils ne veulent pas de la guerre et prêchent la paix. En ce qui concerne les officiers de justice, une partie se compose de bons catholiques, l'autre partie de politiques et de navarristes. Ceux-ci, les politiques et les navarristes, ne cessent de travailler le peuple. Or, le peuple sera facile à contenir tant qu'il vivra dans l'abondance, mais à chaque petit renchérissement des vivres il devient turbulent. On ne peut faire aucun fond sur lui[1]. » Le légat, à l'issue de la première entrevue, remet à Mayenne cinquante mille écus, c'est-à-dire la moitié du crédit que le pape lui a ouvert. Il a cru devoir en agir ainsi, écrit-il au cardinal Montalto, pour sauver le duc de Mayenne d'un danger imminent, pour ranimer le courage des habitants, pour donner de l'autorité à sa légation, enfin pour démentir le faux bruit répandu par les adversaires que Sa Sainteté refuserait Son appui à la Sainte-Union. Il se félicite et attribue à la miséricorde divine d'avoir pu arriver à temps. « On a, dit-il, dans ce pays, une très-grande peur de Sa Sainteté. Il suffira qu'on sache qu'à Rome on bat le tambour, (qu'on y enrôle des soldats), et beaucoup de nobles penseront à leurs intérêts et abandonneront Navarre. Mais il faut de l'argent et des troupes, de la cavalerie et de l'infanterie. Avec ces secours et les excommunications on viendra à bout des huguenots, sinon on doit désespérer du salut de ce royaume. »

[1] En ceci le duc s'est trompé, le long siége de Paris l'a bien prouvé.

Mayenne le sonde sur le projet, déjà médité par les chefs de la Ligue, de nommer Philippe protecteur de la couronne de France. Le légat demande que cet honneur soit réservé au pape. Enfin, il transmet et appuie les vœux du duc, qui recommande l'alliance étroite entre Rome et Madrid.

En se mettant à la place de Sixte-Quint, qui, au lieu de trouver dans les rapports de son représentant des arguments à faire valoir contre les prétentions d'Olivarès, y rencontre les mêmes demandes, on comprend ses colères, injustes en ce sens que son envoyé a eu l'ordre d'appuyer les adversaires de Henri, mais motivées sous un autre rapport. Le légat ne voit plus que par les yeux de la Ligue; il oublie une partie essentielle de sa mission, celle de négocier avec les catholiques royaux.

Cependant pour la forme, car il ne se promet aucun résultat de ces démarches, il s'est mis en relation avec le cardinal de Vendôme. Celui-ci lui a fait dire que le seul moyen d'apaiser le royaume est de « réduire Navarre à la religion catholique; *que le légat le cite et qu'il l'exhorte*[1], et on verra. » Gaëtani ne trouve pas de termes assez forts pour blâmer l'aveuglement et la tiédeur du cardinal. Il en revient aux dangers de la situation, à l'urgence de voir le Saint-Père entrer en campagne, à l'intention qu'il suppose à Henri, une fois vainqueur en France, de pénétrer en Italie et de marcher sur Rome. Toute la phraséologie des ligueurs et des agents espagnols se retrouve dans ses rapports

[1] Ces mots du rapport sont soulignés, évidemment de la main de Sixte-Quint.

et chacun de ses courriers produit au Vatican une nouvelle explosion de colère.

Sachant le prix que Sixte-Quint met à un accord avec le duc de Nevers, le légat y prête la main, mais il est persuadé d'avance que cette tentative n'aboutira pas. « C'est, écrit-il au cardinal Montalto, un chevalier de beaucoup d'intelligence. Mais, à vrai dire, il a très-haute opinion de lui-même, et il est fort engagé avec la maison de Bourbon. Il ne peut pas voir le duc de Mayenne dans la charge que celui-ci occupe. Il a l'esprit tellement tourné à la spéculation, que le plus souvent il poursuit des chimères. »

Lorsque Mayenne, presque brouillé avec Nemours et Aumale, songe à faire la paix avec Henri, c'est le légat qui tâche de l'en détourner. Enfin il est convaincu que Paris se serait alors déjà rendu au roi de Navarre si, grâce aux cinquante mille écus de Sa Sainteté qu'il a donnés à Mayenne, il n'avait pas empêché cette fatale résolution.

Les dépêches du cardinal Montalto renouvelant, sans cesse, l'expression du profond mécontentement du pape, Gaëtani charge le patriarche d'Alexandrie, son frère, de se rendre à Rome, de le justifier et d'insister sur la nécessité d'envoyer de l'argent en attendant qu'arrivent les troupes auxiliaires du pape, d'imprimer surtout dans l'esprit de Sa Sainteté que Henri, hérétique très-obstiné, ne doit jamais être admis à l'abjuration [1].

[1] L'instruction du légat à son frère, le patriarche d'Alexandrie, écrite par son secrétaire Riccardi et apostillée de sa main, se trouve dans

Engagé d'un côté fort avant et beaucoup trop avec la Ligue, en parfaite entente avec l'Espagne, retenu ensuite par des ordres postérieurs à l'époque où le grand revirement, que le lecteur connaît, s'était opéré au Vatican, l'infortuné légat perdait la tête et ne savait plus comment sortir avec honneur d'une situation devenant plus fausse de jour en jour. Peu de temps après la bataille d'Ivry, il eut à Noisy, une entrevue avec le maréchal de Biron. Certes, le moment pour détacher ce personnage de la cause de Henri n'était pas bien choisi. Aussi cette rencontre n'eut-elle aucun résultat. Le maréchal scandalisa le légat par sa tiédeur [1] en disant qu'il ne servait pas l'hérésie, mais le roi légitime, avec l'espoir fondé de le voir bientôt catholique.

Ce fut après cette entrevue que le représentant du Saint-Siége prononça les censures. Il écrivit au cardinal de Vendôme et aux prélats partisans de Henri réunis à Tours qu'ils étaient excommuniés. Vendôme répondit qu'ils se trouvaient auprès du roi avec autorisation du Saint-Père ; qu'ils étaient là pour travailler à la conversion de Sa Majesté ; que par conséquent, pour sa part, il ne pouvait cacher au légat son étonnement de le voir si peu informé des volontés de Sa Sainteté.

les archives de M. le duc de Sermoneta. Elle a été publiée en traduction française dans la livraison de la *Revue du monde catholique*, du 10 avril 1867.

[1] « Se conocia en él muy poca religion. » — Olivarès à Philippe II, rapport précité du 1er mai 1590. — Le cardinal de Vendôme au duc de Luxembourg. Tours, 6 avril 1590, en traduction italienne, formant annexe d'un rapport d'Alberto Badoer au doge, 28 avril 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24.

Quant à la conversion éventuelle de Henri, le légat n'en crut rien. Ce prince, dit-il, prétend être empêché de se faire instruire par les occupations de la guerre ; mais c'est un faux prétexte, puisque peu de Français sont mieux renseignés en matière de foi. Il pense à autre chose qu'à la religion et songe déjà à se faire élire roi des Romains. Enfin, le légat mande qu'à Tours, siége principal des sommités ecclésiastiques qui avaient embrassé le parti de Henri, un Père dominicain a prêché que, loin de procéder contre les adhérents du roi, le Saint-Père formait les vœux les plus ardents pour la conversion de Sa Majesté, et comblait le duc de Luxembourg de gracieusetés.

Sixte-Quint[1] fit lire ces lettres dans la congrégation de France. Il loua la discrétion de Biron, approuva la réponse du cardinal de Vendôme et blâma vivement la conduite du légat, qui ne faisait rien ou agissait à contre-temps, qui disait lui-même que rien ne dépopularisait la cause de la Ligue aux yeux des Français comme les intelligences de ses chefs avec l'Espagne, et qui cependant affichait son intimité avec Don Bernardino de Mendoza en se montrant tous les jours avec lui dans les rues de Paris. Il contrecarrait, enfin, tous ses desseins. Il savait, il répétait sans cesse que le nom de l'Espagne seul suffisait pour exaspérer les Français et, néanmoins, il avait eu l'imprudence de déclarer que Henri ne pouvait être roi, parce que Philippe ne le permettrait pas. Il avait raison d'être en rapports con-

[1] Alberto Badoer au doge, 31 mars 1590. *Ibid.* — Le même au même, autre rapport du 28 avril 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24. — Le même au même, 5 mai 1590. *Ibid.*

fidentiels avec les Espagnols, ses premières instructions le lui avaient prescrit, mais il manquait de tact et de mesure et compromettait son gouvernement en annonçant tous les jours aux Parisiens les secours du Saint-Siége, tandis que, depuis la défaite d'Ivry, la Ligue n'était plus qu'un corps sans vie. Vu les progrès du roi de Navarre, vu la rébellion en Flandre, qui empêchait le duc de Parme de venir au secours de Paris, et l'ensemble de la situation, il ne comptait plus donner ni argent ni soldats. « On nous accuse, s'écria-t-il, d'être avare. Nous ne le sommes pas, mais nous ne voulons dépenser les trésors du château Saint-Ange qu'à bon escient, ainsi que nous le faisons en bâtissant tant d'édifices, en érigeant des obélisques — et il se mit à énumérer tout ce qu'il faisait — mû, disait-il, par un certain désir de gloire dont nous ne nous cachons pas [1]; mais ce que nous ne voulons pas, c'est jeter l'argent sans profit, sans autre résultat que d'offenser de plus en plus le roi de Navarre aujourd'hui victorieux, de le détourner enfin des bonnes intentions qu'il peut avoir. » Par toutes ces raisons, il voulait temporiser, tandis que chaque courrier du légat lui apportait des dépêches poussant à l'action.

L'ambassadeur d'Espagne suivait d'un œil jaloux les transactions de la congrégation de France, surtout de celle dite générale. Dans sa correspondance avec Philippe, il rend compte [2] de l'attitude des cardinaux, vassaux, bénéficiers, ou pensionnaires du roi catholi-

[1] « Certi spiriti di gloria. »

[2] Olivarès à Phillippe II, 19 avril 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 956.

que; il distingue entre ceux qui « dans la tempête » se sont bien ou mal conduits, qui se sont montrés tièdes, qui ont voté contre les intérêts de l'Espagne. Il propose des récompenses, des louanges, l'expression du blâme, des punitions selon le mérite de chacun. Si la satisfaction que lui donnent plusieurs pourprés constate la triste dépendance d'une partie du sacré collége, ses colères contre les récalcitrants prouvent en faveur de ceux qui ont osé braver le mécontentement du puissant monarque. « Dans ces séances, écrit-il à Philippe, le pape présente les faits à sa manière, justifie sa conduite par des paroles qu'il a dites avec l'intention de ne pas s'y conformer, ou qu'il n'a pas même dites, ni entendu dire. Il communique ou passe sous silence ce qui lui convient, s'emporte aux moindres objections qu'on lui fait et déclare factieux qui n'est pas de son avis. De ses vingt-trois créatures il exige adhésion implicite à sa volonté. Les vieux cardinaux (ceux qui ont été promus par des papes antérieurs) craignent de s'aliéner Montalto, d'autres redoutent le tempérament colérique du Saint-Père, bien capable de leur jouer un mauvais tour. » La vérité est que la grande majorité des cardinaux était favorable à Philippe, et si Olivarès se plaignait de Sixte-Quint, celui-ci déplorait en pleine séance les sympathies espagnoles des pourprés, qui vou aient, disait-il, le pousser à dépenser le trésor de l'État, et à mettre ainsi le Saint-Siége sous la dépendance des princes.

Par égard pour le roi d'Espagne, la question du rappel du légat avait été résolue négativement. Le frère du cardinal, le patriarche d'Alexandrie, arriva, mais il

ne put apaiser le pontife, qui profita même d'un incident pour le mettre aux arrêts. Deux prédicateurs, un capucin et un théatin, à l'instigation de ce prélat, avaient recommandé aux fidèles de prier pour la Ligue. Ils furent incarcérés et mis au secret. Une ordonnance fut publiée en même temps, défendant aux prédicateurs, sous des peines sévères, toute allusion aux affaires politiques [1].

Dans ces tiraillements se passèrent le printemps et une partie de l'été; Olivarès tenant hors la Porte du Peuple des conciliabules secrets avec Deza, Sens et d'autres cardinaux de sa couleur [2]; Sixte-Quint luttant presque seul, faisant ses confidences à l'ambassadeur de Venise, payant celui d'Espagne de paroles vagues, se mettant souvent en contradiction avec lui-même comme cela arrive à ceux qui parlent énormément et oublient, par conséquent, ce qu'ils ont dit ou tu dans d'autres occasions. Cependant, il ne trahissait que trop à Olivarès ses sympathies pour Henri, qui, il en était convaincu, n'attendait pour abjurer que d'être maître de Paris; à Badoer les concessions qu'il s'était laissé arracher par les Espagnols, à tous son désir de s'en dégager. Il confondait les temps, se trompait sur les dates, s'étudiait à mettre d'accord ses aspirations si différentes dans les deux époques, faiblissait physiquement de jour en jour, dépérissait à vue d'œil. Mais

[1] Olivarès à Philippe II, 19 juin 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 956. — Alberto Badoer au doge, 26 mai 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24. — Le même au même, 2 juin 1590. *Ibid.* — Le même au même, 9 juin 1590. *Ibid.* — Le même au même, 16 juin 1590. *Ibid.* — Le même au même, 23 juin 1590. *Ibid.*

[2] Nicolini au grand-duc Ferdinand, 11 mai 1590. Arch. Flor. *fil.* 3299.

il voulait être bien portant, décidé à mourir debout, à lutter à outrance avec ce terrible Espagnol qui forçait ses consignes, pénétrait chez le vieillard infirme; qui, impérieux ou déférent, empoisonnait son existence, l'humiliait à ses propres yeux, puisqu'il l'intimidait, lui Sixte-Quint, qui naguère n'avait pas connu la peur.

On a vu que le représentant de la Seigneurie revenait sans cesse auprès du pape aux dangers qui menaçaient l'Europe du côté de la Turquie. C'était en effet, depuis longtemps et surtout depuis que Philippe II s'était ouvertement déclaré en faveur de la Ligue, l'objet de l'anxiété croissante des cabinets. Quelle sera dans la grande conflagration européenne qui paraissait imminente la conduite du sultan? Qu'il ne restât pas spectateur oisif, c'est ce dont personne ne doutait. C'était précisément cette prévision qui avait décidé le gouvernement vénitien, après et avec l'Empereur, la puissance la plus directement intéressée au maintien de la paix, à sortir de sa politique d'abstention, à favoriser, indirectement, une solution prompte des questions pendantes en France, car la prolongation de la guerre civile dans ce pays, la participation d'autres puissances ramenaient nécessairement les Turcs sur la scène. D'après un bruit généralement accrédité à Péra, le Grand Seigneur, cédant aux instances de la reine d'Angleterre, méditait une expédition maritime, appuyée par le dey d'Alger, dans le but d'opérer un débarquement en Provence, et de s'emparer de Marseille.

Henri de Navarre, désireux de se servir des armes

de ces puissants auxiliaires, non pour les appeler en France, mais pour les diriger contre l'Espagne, écrivit au sultan et au « premier pacha, » au grand-vizir, au moment où il mettait le siége devant Paris[1].

Après avoir raconté brièvement l'assassinat de Henri III, attribué par lui à ceux de ses sujets rebelles qui espéraient, par ce crime, s'emparer de la couronne de France, il notifie son avénement comme roi légitime. La rébellion, il est vrai, continue; elle est appuyée par les Espagnols, ennemis de toutes les monarchies, et notamment de celle du Grand Seigneur. De là pour lui l'obligation de pourvoir aux besoins de la guerre jusqu'ici heureuse. Il informe le sultan de la victoire d'Ivry, de la conquête d'un grand nombre de villes et de provinces, de son espoir de se rendre bientôt maître de Paris. Enfin, il s'excuse, sur les opérations militaires qu'il dirige lui-même, d'avoir si longtemps tardé à reprendre avec le sultan les relations d'amitié si heureusement subsistantes entre les empereurs musulmans et les rois de France, ses prédécesseurs. Mais il réparera cette omission sous peu; il enverra un ambassadeur digne de la confiance des deux souverains. Celui qui s'y trouve en ce moment, M. de Lancôme, ne la mérite pas. Il a épousé la cause des rebelles, et le roi prie le sultan de ne plus le considérer comme représentant de la France.

Cette lettre qui, sauf la saillie significative contre

[1] M. Jacques Savary, seigneur de Lancôme, depuis 1585 ambassadeur de France à Constantinople, sut se procurer une copie de la lettre de Henri.

l'Espagne et le passage concernant M. de Lancôme, ne sort pas des généralités, fut envoyée à M. de Maisse, ambassadeur de Henri à Venise, et par celui-ci à l'agent de la reine d'Angleterre à Constantinople. Elle n'y arriva que le 13 juillet, et fut quelques jours après solennellement remise par ce diplomate au principal ministre du sultan. Le premier pacha, c'était le titre qu'il portait, se montra fort content de la démarche du roi, fort heureux, dit-il, de savoir sur le trône de France un prince ennemi du roi d'Espagne et du pape, la Sublime Porte étant d'ailleurs toujours ouverte à ceux qui recherchaient l'amitié du Grand Seigneur. Le surlendemain, M. de Lancôme fut averti par un simple chaous qu'il avait à cesser ses fonctions. Des démarches par lui tentées auprès du vizir n'eurent d'autre résultat que la permission de prolonger son séjour à Péra. Il s'était attendu à pis, et se félicita d'en être quitte pour la perte de son caractère officiel; car la Turquie étant considérée comme en état perpétuel d'hostilité avec les puissances chrétiennes, les ambassadeurs étrangers à Constantinople ne se trouvaient pas placés sous l'égide du droit international, et eurent plus d'une fois à endurer de fort mauvais traitements. A en croire M. de Lancôme, M. de Maisse par sa correspondance, les représentants de Venise et de l'Angleterre auprès de la Sublime Porte par la persuasion et par des cadeaux, tâchèrent de décider les Turcs à se déclarer et à opérer une diversion en faveur de Henri, en dirigeant sur Marseille ou sur la côte d'Espagne les deux cents galères qu'ils avaient armées sur la demande expresse de la reine

Élisabeth. Une flottille anglaise devait, au prochain printemps, transporter des troupes en Portugal et y raviver l'insurrection sous la conduite de Dom Antonio.

Telles sont les nouvelles que l'ambassadeur de France transmet à M. de Dieu, l'agent du duc de Mayenne à Rome, en faisant prier ce dernier d'arrêter, à leur passage par Lyon, les messagers porteurs de la correspondance de Henri et d'Élisabeth avec l'ennemi de la chrétienté[1].

Cependant en France un événement important venait de s'accomplir. Le cardinal de Bourbon, le Charles X de la Ligue, était mort[2]. Pour la Sainte-Union, pour Philippe, le trône de France était devenu vacant. Il fallait y pourvoir. La succession était désormais la question brûlante du jour. Selon le légat, qui la traite dans un de ses rapports[3], il n'y a en France aucun prince qui puisse donner satisfaction au pays; Navarre étant hérétique, relaps, et par conséquent incapable de succéder; le cardinal de Vendôme trop lié avec Henri et pas homme de guerre; le prince de Conti presque sourd-muet; Soissons suspect en matière d'orthodoxie; le jeune prince de Condé bâtard et

[1] Lancôme à l'ambassadeur de la Ligue à Rome. Constantinople, 21 juillet 1590. Arch. Simáncas, *S. de E.* Rome. *Leg.* 956. — Le même au même. Constantinople, 4 août 1590. *Ibid.* — Henri à Amurath, datée du camp sous Paris, 28 avril 1590. *Ibid.* — Les lettres du roi et de M. de Lancôme ont été traduites en italien, probablement pour être communiquées au pape ou à des cardinaux. Des copies en ont été envoyées à Madrid. Ce sont les seules traces des relations de Henri IV avec le sultan que j'aie trouvées parmi les correspondances officielles du pontificat de Sixte-Quint.

[2] 8 mai 1590. — Alberto Badoer au doge, 9 juin 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24. — Le même au même, même date. *Ibid.*

[3] Le même au même, 9 juillet 1590. *Ibid.*

hérétique ; le duc de Montpensier et son fils faibles et incapables. Après avoir, ainsi, donné l'exclusion à tous les princes du sang, il passe en revue les membres des maisons de Guise et de Lorraine, impossibles comme étrangers, le duc de Savoie détesté à cause de l'entreprise de Saluces et aussi comme étranger. Cela étant, Gaëtani en arrive à la conclusion qu'il faut prier Dieu pour qu'il daigne y pourvoir.

Ce n'était pas l'avis de Sixte-Quint. Selon lui, il n'y avait de possible que Henri qui, maître de Paris, se fera catholique, et sera ensuite proclamé roi, du consentement presque universel. Mais les conclusions du légat répondaient aux vues de Philippe. Si Henri de Navarre, si les princes du sang, si les Guises et les Lorrains sont exclus, évidemment c'est le roi d'Espagne qui donnera la solution. Dans ses instructions[1] adressées en mai et en juin à l'intendant général Tassis, au commandant Moreo et à Don Bernardino de Mendoza, Philippe expose sa pensée intime. Il charge Parme, dit-il, d'entrer en France avec toutes les troupes disponibles. Il ne peut pas faire davantage et Mayenne doit être engagé à solliciter le secours de Sa Sainteté qui, on a lieu de l'espérer, S'associera à l'entreprise. Une fois le territoire français envahi, on profitera de l'occasion pour s'emparer de Cambrai. On tâchera de faire disparaître les soupçons qui existent au sein de la Ligue à l'égard du duc de Savoie. La bonne entente entre ce dernier et Mayenne est né-

[1] *Instruccion á Juan-Bautista Tasis, Moreo y Don Bernardino de Mendoza, sobre los negocios de Francia.* Madrid, 3 mai 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Flandre. *Leg.* 2220.

cessaire. C'est le duc de Savoie qui, en occupant la Provence, empêchera les Turcs d'y prendre pied. Le duc de Lorraine est un membre important de la Ligue. On doit le secourir, et Mendoza et Tassis auront soin de lui remettre de suite vingt mille ducats et la même somme, plus tard, dans des circonstances prévues. Ils lui offriront aussi la Toison d'or. Ils provoqueront un édit qui défende de traiter avec le Béarnais. Le roi est disposé à accepter, seul ou en commun avec Sixte-Quint, le titre de protecteur de la Ligue. Ses représentants auront soin de pousser le Légat à « enflamer » le zèle du pape. Ils sonderont le duc de Mayenne sur la question de succession. « L'infante, ma fille aînée, continue l'instruction, a des droits incontestables non-seulement sur certaines parties mais sur le royaume entier[1]. La loi salique et les us et coutumes de France ne sauraient être allégués comme obstacles. On pourra aussi insinuer l'éventualité d'un mariage de l'infante. »

Il y a deux grands dangers à conjurer : d'abord la réhabilitation de Béarn et l'admission par le pape de son abjuration, malgré les engagements contraires que Sa Sainteté a pris à ce sujet. L'autre danger consiste dans un accommodement avec Béarn des villes et du peuple catholiques, fatigués des souffrances qu'ils endurent. Mendoza, Moreo et Tassis s'opposeront à une semblable solution. Ils se prévaudront à cet effet de l'appui du légat.

[1] L'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II et d'Elisabeth de France, fille de Henri II et et de Catherine de Médicis, descendait ainsi de François Ier et de la reine Claude, fille elle-même de Louis XII et d'Anne de Bretagne, à laquelle appartenait le duché de Bretagne.

Dans une seconde instruction[1], le roi entre plus avant dans l'examen de la question de succession. Il applaudit au courage et à la persévérance des habitants de Paris, alors cerné par les troupes de Henri, promet son secours et charge ses représentants d'émettre éventuellement des déclarations publiques au sujet de la succession. Il sera, toutefois, nécessaire de s'entendre avec Mayenne, de lui ôter tout soupçon, de lui dire que de toute façon et quel que soit le prince appelé au trône de France, il gardera la seconde place en qualité de lieutenant général du royaume. Ici le roi écrit de sa main en marge de la minute qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas le lui dire[2]. Ce passage fut donc modifié. On pourvoira à la situation du jeune duc de Guise encore prisonnier. Dès qu'on sera parvenu à s'entendre avec Mayenne, on tâchera de se mettre d'accord avec le légat. Il serait dangereux de réunir les États-Généraux pour leur déférer l'élection du roi. Mieux vaudrait le faire nommer par le Parlement de Paris. Dans ce cas, les autres villes suivraient l'exemple de la capitale. Si on exprime le désir de connaître les vues de Sa Majesté relativement à la personne qui portera la couronne de France, les ambassadeurs répondront d'abord par des généralités, en disant que leur maître donnera la préférence à celui des compé-

[1] Instruction de Philippe II, juin 1590. *Delo que Su Magestad manda que se advierta y procure en el estado presente de las cosas de Francia para ponerlas en camino de algun asiento y remedio.* Arch. Simancas *S. de E.* Flandre. *Leg.* 2220.

[2] Voici cette note : « No sé si és bien decirle esto, ni yo lo intiendo muy bien, y asi se mire como se pondrá. » — Le secrétaire ajouta le mot « mudóse. »

titeurs qui sera le plus fort et le plus propre à rétablir la religion catholique dans le royaume. De là l'exclusion du cardinal de Vendôme ainsi que de tous les membres de la maison de Bourbon, puisque tous ont porté les armes au service de l'hérésie. Ce point établi, ils insinueront habilement les droits de l'infante, que l'instruction expose, et ils combattront l'opposition qu'on pourrait faire du chef de la loi salique, cette loi étant une invention, ainsi que cela est reconnu par les plus grands légistes français. Cette matière doit être traitée avec beaucoup de tact. Il faut surtout éviter d'envenimer la discussion. Ses ambassadeurs lui feront connaître la marche des choses et attendront ses ordres sur les diverses candidatures; mais si l'élection était précipitée, il n'objecte pas au choix du marquis de Pons, ni à celui du duc de Guise, d'autant moins que dans ces deux éventualités, Mayenne garderait dans le royaume la seconde place, qui lui est due, la plus grande autorité, et la direction suprême de l'armée. Dans le cas d'élection, il faudra ratifier la capitulation passée entre lui (Philippe II) et le cardinal de Bourbon, et aussitôt exécuter la clause concernant la restitution de Cambrai. Le nouveau roi s'engagera à se marier conformément au désir de Philippe. Pour le cas d'une seconde entreprise contre l'Angleterre, on conviendra des ports de refuge français, qui seront mis à la disposition de la flotte espagnole, ainsi que de l'assistance à prêter par la France. Si le choix tombe sur le fils du duc de Lorraine, il est à stipuler que ce duché ne pourra jamais être réuni à la France, qu'il devra être cédé à l'Espagne et former ainsi le lien

entre le comté de Bourgogne (la Franche-Comté) et les Pays-Bas. Si la cession ne peut être obtenue, il faudra insister au moins pour que le duché passe au second frère du duc de Lorraine et à ses descendants.

La question du mariage de l'infante est des plus délicates. Si d'autres la mettent en avant, les plénipotentiaires n'accepteront ni ne déclineront la discussion; ils se borneront à déclarer ne pas connaître les intentions de Sa Majesté. Ils ajouteront que leur maître aime sa fille tendrement, que la France est un pays plein de troubles; enfin, par des insinuations adroites, ils tâcheront de produire la conviction que cette union serait du plus grand avantage pour les Français. Ils donneront à entendre qu'avec l'infante tous ses titres, droits et priviléges passeraient à la couronne de France, outre que ce royaume pourrait désormais compter sur la faveur et la protection du roi d'Espagne. Sa Majesté, dit l'instruction en terminant, S'en remet à l'habileté de Ses ambassadeurs, et plus encore aux succès de Son armée dirigée par le duc de Parme.

En résumé, au dire même du légat Gaëtani, aucun des princes du sang, sauf un seul dont il ne veut pas, Henri de Navarre, n'avait la moindre chance de se faire accepter; les membres des familles de Guise et de Lorraine et le duc de Savoie se trouvaient dans le même cas; tout prince étranger serait repoussé par le pays, si on laissait au pays la faculté de choisir son roi. Cette appréciation était celle de tout le monde, personne n'osait la combattre. Cela étant, il ne restait que cette alternative : ce sera, selon l'issue de la guerre, ou la France ou l'Espagne qui fera le roi. Dans le premier

cas, l'élection de Henri n'est plus douteuse; dans le second ce sera à Philippe de disposer du royaume. Il y établira sa fille qui donnera sa main à un prince français et, en contravention à la loi salique, y régnera de son droit; ou bien la France sera démembrée. Cette dernière solution semblait surtout sourire à l'ambition du duc de Mayenne. Comme prix de son élection, il offrit à Philippe la cession à l'Espagne de la Bourgogne, de la Provence, du Dauphiné et de la Bretagne! C'est la combinaison que son agent principal à Rome, le cardinal de Sens, au moment de partir pour la France [1], fait par un ami commun insinuer au comte d'Olivarès.

Par la force des choses et non par la volonté des hommes, en raison de l'incapacité personnelle des individus appelés à succéder par leur naissance, de la supériorité et de la naissance de Henri de Navarre, et de la situation où il se trouve, lui seul est possible en France, et la France n'est possible qu'avec lui. S'il succombe, elle sera, n'importe à quel titre, inféodée à l'Espagne.

[1] Olivarès à Don Bernardino de Mendoza, 28 juillet 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955. — « Bien tocó que no ha muchos años que el Ducado de Borgoña, y la Provenza, el Delfinado y la Bretaña no eran de la corona de Francia y que por eso los Reyes no dejaban de ser grandes; que un cardenal amigo suyo (de Sens) me dijo que si obrasemos que Humena fuese Rey *que daria á V. Magestad estas cuatro provincias.* » Les derniers mots sont soulignés, probablement de la main du roi.

VIII

Le duc de Sessa, annoncé depuis plusieurs mois, était attendu par le pape avec une inquiétude mal dissimulée; par le comte d'Olivarès[1], avec une impatience mêlée de dépit; par la cour et la ville de Rome, comme l'homme destiné à déterminer la grande crise, à enchaîner Sixte-Quint à la politique de Philippe ou à le pousser dans les bras du roi huguenot. Ce personnage avait perdu quelques semaines dans le port de Carthagène à attendre les galères qui devaient le transporter en Italie. Il arriva enfin, le 21 juin. Deux jours après, introduit par l'ambassadeur ordinaire, il eut sa première audience. Le duc de Sessa, fils de l'ancien gouverneur de Milan, était malgré sa jeunesse, le dépositaire des pensées secrètes de son souverain, l'instrument choisi pour achever par la douceur[2], s'il était possible, ce qu'Olivarès, par sa violence

[1] Olivarès à Philippe II, 19 et 20 juin 1590. Arch. Simancas *S. de E.* Rome. *Leg.* 955.

[2] Sessa à Philippe II, 30 juin 1590. *Ibid.* « Conforme lo que V. Magestad me ordena en mis instrucciones probar con Su Santidad el camino de los medios suaves y apurar si corresponderian las obras con la buena voluntad que en sus palabras mostraba. » — Olivarès à Ydiaquez, 19 août 1590. *Ibid. Leg.* 956. — Alberto Badoer au doge, 30 juin 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24.

portée trop loin selon l'opinion du roi, n'avait pu accomplir. L'objet de sa mission était d'obtenir l'immédiate et entière exécution des propositions du 16 décembre que, par les raisons et sous les prétextes connus du lecteur, le pontife avait jusque-là laissés à l'état de lettre morte. A côté et comme but véritable de l'intervention militaire qu'il s'agissait d'organiser sans perte de temps, le duc devait préparer la solution d'une autre question, celle de la succession à la couronne de France dans le sens des instructions données par le roi à ses agents à Paris, Don Bernardino de Mendoza, le commandeur Moreo et l'intendant Tassis.

La première audience se passa en échange de paroles, affectueuses de la part du Saint-Père, pleines de déférence du côté du jeune ambassadeur. Ce ne fut que dans la seconde qu'on entra en matière. L'émotion du pape était visible. Pendant que le duc exposait au point de vue de son maître les maux de la France et les moyens d'y remédier, les mains de Sa Sainteté tremblaient convulsivement, non pas de colère, cette fois, mais d'émotion, de peur, dit Olivarès qui assistait à l'audience. Évidemment Sixte-Quint s'était attendu à un langage plus énergique, à des reproches plus durs, à de plus grandes prétentions, à des menaces, à celle surtout, dont l'appréhension l'obsédait sans cesse, d'être amené par des mesures coercitives à mettre à exécution ses propositions comme il les appelait, les engagements pris, comme disaient les Espagnols, aux termes des ouvertures du cardinal Gesualdo. Mais rien dans l'exposé de Sessa ne trahissant de semblables intentions, il se rassura, reprit courage, et avec le

courage, non dans cette audience, mais dans les suivantes, son langage habituel ; il gesticula, cria, s'emporta, selon Olivarès, jusqu'à extinction de voix.

Le duc rappela en termes respectueux les engagements du 16 décembre, exprima au sujet du retard qu'en avait éprouvé l'exécution les regrets du roi, démontra qu'il y avait péril en la demeure, et demanda péremptoirement l'emploi immédiat des moyens temporels, la formation d'un corps d'armée, et celui des moyens spirituels, l'excommunication des adhérents de Navarre. Il s'abstint de parler des subsides.

Le pape répondit, « qu'il avait toujours maintenu les propositions de Gesualdo ; que d'ailleurs ces propositions n'avaient pas été transformées en convention ; que s'il n'avait rien fait, le roi n'avait fait que fort peu, et rien pour secourir le duc de Mayenne pendant le siége de Dieppe ; qu'on le tourmentait par des menaces de protestation ; que néanmoins, laissant le passé de côté, il était prêt à faire une convention (une capitulation comme on disait alors) ; qu'il était en mesure de lever des gens dans l'espace de quinze jours, que toutefois il était bien décidé à jeter son argent plutôt dans le Tibre que d'en envoyer au duc de Mayenne ; que le légat, en remettant des fonds à ce prince, avait agi contrairement à ses instructions ; que, pour sa part, il était décidé à ne jamais secourir la Ligue, parce que l'inimitié entre les maisons de Bourbon et de Guise résultait de vieilles rancunes et n'avait rien de commun avec les intérêts de la religion ; que c'était pour cette raison que beaucoup de cardinaux, de princes et de seigneurs ennemis de Mayenne,

s'étaient ralliés au roi de Navarre, et que, précisément pour cette raison, il ne voudrait pas se donner l'apparence d'être ligueur ou protecteur de Mayenne. C'est en gardant la neutralité entre ces deux partis, en déclarant hautement que l'intervention pontificale et espagnole se ferait exclusivement dans le but de donner à la France un roi catholique, et non pour favoriser la Ligue, qu'on pouvait espérer réunir sous le même drapeau tous les catholiques de la France. »

Ces sages paroles sont l'expression vraie de la pensée intime de Sixte-Quint. Sous ce rapport il était parfaitement sincère ; mais il s'arrêta là, il ne dit pas le dernier mot : sa conviction que ce roi catholique, le seul possible en France, le seul exclu définitivement par Philippe, était Henri de Navarre. A ces arguments politiques destinés à expliquer sa ferme résolution de ne pas s'identifier avec les passions et les tendances essentiellement antinationales de la Ligue, il ajouta une longue série de griefs contre le duc de Mayenne. Ce dernier lui avait manqué, disait-il, en la personne du légat qu'il a retenu longtemps à Lyon et reçu à Paris d'une manière peu convenable. Il avait envoyé à Rome, comme ambassadeur de la Sainte-Union, un libraire, et ensuite un pauvre chevalier de Malte. Il était, en général, peu respectueux pour le Saint-Siége, et laissait commettre à ses soldats toutes sortes d'horreurs. La conduite du duc, celle du légat, la méfiance qu'ils lui inspirent l'un et l'autre, sont la cause de son inaction. On lui écrit aussi d'Espagne, quoiqu'il ait de la peine à le croire, que le roi n'a d'autre but que de lui faire débourser ses économies.

Les ambassadeurs répliquèrent que le contingent espagnol était réuni en Savoie, et prêt à entrer en France en même temps que le duc de Parme y pénétrerait avec l'armée de Flandre. « C'est la manière, dit Sixte-Quint, de dépenser son argent en pure perte. Rien n'est mauvais comme d'éparpiller ses forces, de les laisser inactives, de les payer sans en tirer aucun parti. Si cela convient au roi, il peut le faire, puisque ses galions lui apportent tous les ans les trésors des Indes. Mais nous ne sommes pas dans le même cas. Nous entrerons en campagne dès que nous serons prêt, et alors une fois engagé, nous vendrions jusqu'à notre mitre, si besoin était. En ce qui concerne les moyens spirituels dont le duc nous parle, il faudrait, pour discuter cette question, avoir étudié la théologie. Nous la savons, et nous savons ce qu'il faut faire en cette circonstance, et quand il faudra le faire. D'ailleurs nous ne comptons pas pousser au désespoir les partisans catholiques de Navarre. »

Il passa ensuite à la partie la plus importante de la mission du duc de Sessa, au concert à établir à l'égard de la succession. Sur ce point son langage, qui a néanmoins une légère teinte d'ironie, tend à cacher sa pensée intime. Il maintient, d'abord, sa déclaration, souvent répétée, qu'il acceptera le candidat du roi Philippe. Si Philippe veut prendre la France pour lui-même, qu'il le fasse, ce n'est pas lui qui l'en empêchera ; il est même prêt à y concourir. Mais c'est un grand secret (qu'il a dit à cent mille personnes, remarque Sessa dans son rapport). Si le roi se décide en faveur des ducs de Savoie et de Lorraine ou même de

Mayenne, quoique ce dernier lui répugne, il ne fera aucune objection. Tout roi lui est bon, pourvu qu'il soit catholique et il se dit à lui-même : Pendant que nous négocions ici, Henri aura pris Paris, se sera fait catholique et aura été proclamé roi de France.

En passant au mode d'élection, il soutient qu'il n'appartient pas à la nation française, que c'est au pape de choisir le roi, ainsi que cela s'est passé deux fois à l'époque de Pépin et de Hugues Capet. Cette prétention n'était pas sérieuse, mais elle faisait gagner du temps.

A la fin, malgré les remontrances des ambassadeurs qui insistaient pour qu'il exécutât purement et simplement les propositions du 16 décembre, il fut convenu que deux cardinaux seraient délégués par Sa Sainteté pour concerter avec les représentants de Philippe le texte de la capitulation.

L'audience avait duré plusieurs heures, et les ambassadeurs accablés sous ce flux de paroles, et fort en peine d'en démêler le sens, se retirèrent avec l'impression que Sixte-Quint ne songeait réellement qu'à temporiser et à se dégager. La troisième audience qu'ils eurent, le 30 juin, les confirma dans cette opinion. De son côté, le pape avait dit à Graziosi, agent du duc d'Urbin qui s'empressa de rapporter ce propos aux ambassadeurs d'Espagne, que les desseins de Philippe et de Mayenne n'étaient pas pour lui un mystère : c'était le démembrement de la France.

Pendant que Sessa s'étudiait à imprimer dans l'esprit du Saint-Père la nécessité de remplir ses engagements, un courrier vint lui apporter, avec une lettre

autographe du roi pour Sixte-Quint, de nouvelles instructions[1]. Philippe se justifie des reproches d'avoir laissé sans réponse les lettres du pape et insiste sur la prompte exécution des propositions du 16 décembre; cite, pour prouver son empressement, les dates que nous avons fait connaître, en déduit que la cour de Rome est engagée, partage en général les soupçons d'Olivarès, demande enfin le monitoire contre les partisans catholiques de Navarre et le renvoi de Luxembourg. Cette instruction ne dit rien de nouveau, mais elle constate qu'à part les menaces de schisme et de guerre, et à part ses façons impérieuses, Olivarès ne s'est pas écarté des volontés de son maître.

La lettre du roi est la réponse à celle que le pape lui avait écrite le 8 mars, et dont nous avons parlé plus haut. Aux plaintes de Sixte-Quint, Philippe II répond par d'amers reproches. « Rien ne m'a plus surpris que de voir Votre Sainteté, après cet acte inspiré par Dieu (la bulle privatoire contre Henri de Navarre), laisser aux hérésies le temps de prendre racine dans ce pays, sans même vouloir ordonner aux partisans catholiques de Béarn de s'en séparer. L'Église est près de perdre un membre tel que la France ; la chrétienté est à la veille d'être mise à feu par les hérétiques réunis ; l'Italie court les plus grands dangers, et on regarde et temporise en face des ennemis de Dieu ! Et, à moi les offenses parce que, considérant tous ces intérêts comme s'ils étaient les miens, j'ac-

[1] Philippe II à Sessa. San-Lorenzo, 12 juin 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955. — Philippe II à Sixte-Quint. San-Lorenzo, 12 juin 1590. Annexe de la pièce précédente.

cours auprès de Votre Sainteté comme auprès d'un père aimé et respecté; parce que, en bon fils, je Lui rappelle les obligations du Saint-Siége! Par la miséricorde de Dieu, où avez-vous trouvé dans tout le cours de ma vie, des motifs de penser de moi ce que vous me dites qu'on pense sur mon compte, et de quel droit me l'écrivez-vous? Dieu et tout le monde connaissent ma vénération pour le Saint-Siége, et rien ne m'en fera jamais dévier, pas même Votre Sainteté par le grand tort qu'Elle me fait en m'écrivant des choses semblables. Mais plus mon dévouement est grand, moins je consentirai à ce que vous manquiez aux devoirs envers l'Église et envers Dieu qui vous a donné les moyens nécessaires d'agir, et au risque d'importuner Votre Sainteté et de Lui déplaire, j'insisterai pour qu'Elle mette la main à l'œuvre... D'ailleurs, quoi qu'il arrive, je compte sur la divine protection qui m'éclairera et dirigera mes pas, et au demeurant je m'en remets à ce que le duc de Sessa dira à Votre Sainteté. »

Sixte-Quint ne voulait pas pousser les choses à l'extrême. Il tenait à se montrer coulant. Il ne revit donc plus le duc de Luxembourg, mais il continua à recevoir Mgr Séraphin, l'âme, comme disait le diplomate espagnol, de la cabale béarnaise. Le patriarche d'Alexandrie, le frère du légat Gaëtani, les deux moines qui avaient prêché pour la Ligue, furent relâchés, et le cardinal d'Aragon, qui s'était réconcilié avec Olivarès, et le cardinal Santa-Severina, également de la faction espagnole, chargés de la mission de traiter avec les ambassadeurs. On se réunit aussitôt; les séances se succédèrent rapidement, et le 19 juillet

on tomba d'accord sur la minute d'une capitulation dont voici les principales dispositions[1] :

L'article premier, l'introduction, déclare l'intention de Sa Sainteté d'intervenir en France militairement et sans retard, ainsi qu'Elle l'eût déjà fait s'il n'y avait eu « quelques empêchements. » Le but de l'intervention est de sauvegarder les intérêts de la religion catholique en France, de réunir tous les princes et peuples de ce royaume, de les protéger contre la violence des hérétiques, de leur faciliter les moyens de se donner un roi catholique et vraiment très-chrétien, d'assurer ainsi l'indépendance et l'intégrité du royaume.

Ici les ambassadeurs mirent en marge : « Sa Sainteté a voulu éviter que dans le traité rien ne fût dit qui pût être interprété comme Son intention de favoriser la Ligue (suivent les motifs qui reproduisent les paroles citées plus haut du pape touchant cette matière). Sur ce point, Sa Sainteté est restée inébranlable, en sorte que nous nous sommes contentés d'écarter toute rédaction contraire aux stipulations que Votre Majesté a arrêtées ou pourraît arrêter avec la Ligue. »

L'article second constate la solidarité de vues entre Philippe et Sixte-Quint, le roi étant, comme le pape, animé du désir de sauver la religion catholique, d'exterminer l'hérésie, de conserver la couronne de France, de rétablir la tranquillité et la paix dans ce royaume. Il n'est pas fait mention de son intégrité. C'est dans ce but que Philippe s'engage à coopérer.

[1] Sessa à Philippe II, 8 juillet 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955 — *Capitulacion entre Su Santidad y Su Magestad sobre el ejercito que han de juntar para Francia, en carta del Duque de Sessa,* 19 juillet 1590. *Ibid.*

Les clauses suivantes portent sur la nomination du duc d'Urbin au commandement en chef des troupes pontificales et espagnoles, sur le chiffre des forces fixées à quinze mille fantassins et mille chevau-légers à la solde du pape, et vingt-cinq mille hommes de guerre à fournir par le roi d'Espagne. Cet engagement est pris de part et d'autre pour la durée d'une année. Si, dans cet espace de temps, le roi de France n'est pas élu, il est entendu que l'intervention cesse, à moins qu'une prorogation ne soit stipulée par les deux parties contractantes.

Le contingent du pape était inférieur à ce qu'il avait fait espérer par les ouvertures du cardinal Gesualdo, mais les plénipotentiaires de Philippe, sur le conseil pressant des deux cardinaux, acceptèrent néanmoins son chiffre, afin, comme ils le marquèrent en marge de la pièce, de ne pas lui donner occasion de rompre les négociations.

L'article dernier (art. 16) réserve au pape la faculté d'inviter les « potentats » d'Italie à se joindre à cette sainte entreprise. Par une capitulation secrète[1], le Saint-Père s'engage à accepter et reconnaître comme roi de France, pourvu qu'il soit vraiment catholique, le prince nommé et déclaré par le roi catholique. Il attache cependant à cet engagement les conditions suivantes :

La nomination et déclaration du roi de France doit se faire conformément, il est vrai, au désir du roi ca-

[1] « *Capitulacion secreta entre Su Santidad y Su Magestad sobre las cosas de Francia.* » Arch. Simancas *S. de E.* Rome. *Leg.* 955. Annexe au rapport de Sessa du 19 juillet 1590. Ces pièces ne furent expédiées que le 1er août.

tholique, mais par voie d'élection ou dans d'autres formes justes et légitimes, après que le roi d'Espagne aura fait connaître à Sa Sainteté confidentiellement le nom du prince désigné par lui. Ce choix sera tenu secret, et l'élection se fera au plus tard dans les trois mois, après que les troupes de Sa Sainteté et de Sa Majesté auront isolément ou ensemble évacué la France. Le futur roi devra prendre l'engagement de ne jamais contracter alliance avec les infidèles, les hérétiques et les schismatiques; de faire publier dans son royaume les décrets du concile de Trente, de maintenir l'Inquisition et de la rétablir là où elle aurait été supprimée; de mettre fin au détestable péché de simonie; de conserver toutes les libertés et immunités du clergé; enfin d'appeler dans son Conseil privé et dans son Conseil d'État, un nombre de prélats ou autres ecclésiastiques qui ne pourra être inférieur au tiers du nombre dont ces Conseils se composeront. Les plénipotentiaires espagnols jetèrent les hauts cris. L'une de ces clauses leur paraissait surtout intempestive et compromettante, celle qui portait que l'évacuation des troupes étrangères devait précéder l'élection. Mais Sa Sainteté, ajoutent-ils en marge, est décidée à rompre les négociations. Il ne leur reste donc qu'à adhérer.

Le dernier article fut celui dont la rédaction leur causa le plus de travail. Le pape insista pour que la Bretagne et la Provence, appelées pays d'obédience, fussent restituées à la due obéissance du Saint-Siége en ce qui concernait les bénéfices, provisions et autres choses du for ecclésiastique. Les ambassadeurs en fi-

rent un article distinct et séparé des précédents, par lesquels leur souverain s'engageait à demander au roi de France les concessions qu'on vient de lire. De cette façon, tout en se conformant, relativement à la Bretagne, aux vœux du pape, ils ne disent pas que c'est au futur roi de France que Philippe demandera ces concessions, ce qui aurait impliqué, au préjudice des droits de l'infante, la reconnaissance de la Bretagne comme partie intégrante de la France.

Les soins que les ambassadeurs apportèrent à la rédaction de cet article n'avaient pas échappé à la pénétration de Sixte-Quint. Des explications eurent lieu, et les diplomates espagnols furent mis en demeure de se prononcer sur les intentions du roi. Ils déclarèrent que Sa Majesté était de toute façon décidée à faire l'entreprise de la Bretagne, à maintenir les droits de l'infante, sauf d'ailleurs à régler cette question par le mariage de sa fille, qui aurait la Bretagne pour dot, avec le futur roi de France.

Enfin, ces dernières difficultés furent aplanies et les clauses formulées ainsi qu'on a vu. Les négociations si laborieuses, si émouvantes pour ceux qui les dirigeaient purent aboutir. L'instrument, pour être transformé en traité engageant les deux souverains, ne manquait plus que de la signature des plénipotentiaires. Cette formalité n'était pas encore remplie, mais elle devait l'être sans retard, lorsque le pape, malade de la fièvre, fit mander dans sa chambre la congrégation de France. A l'étonnement indicible des cardinaux qui la composaient et qui, comme les ambassadeurs, croyaient que la ligue avec Philippe était

faite, Sixte-Quint soumit à l'examen de la congrégation la question de savoir si, le trône de France étant vacant, l'élection du roi appartenait au pontife : *An electio regis Franciæ, vacante principe ex corpore sanguinis, spectet ad pontificem*? Pour Olivarès et Sessa, quoique préparés à tout, ce fut un coup de foudre. Ils ne purent approcher le pape à cause de son indisposition, mais ils l'accablèrent de messages, de prières, de menaces mal déguisées. Il les fit prier de prendre un peu de patience, de le croire animé des meilleures intentions pour leur roi, de lui donner un peu de repos pendant les fortes chaleurs. Ils insistent néanmoins, ils emploient tous les moyens, ils posent enfin un *ultimatum*. Si le pape n'a pas donné à la capitulation sa sanction finale d'ici au mercredi 1er août, ils expédieront leur courrier ; ils enverront les pièces à Philippe, ils l'informeront de ce qu'ils appellent une trahison. Mais Sixte-Quint ne donne pas sa sanction. Il se retranche derrière ses devoirs de chef de l'Église qui l'obligent à sauvegarder les droits du Saint-Siége. Il a fait prévenir le duc d'Urbin, il l'a invité à se tenir prêt, car ce prince doit prendre le commandement des troupes qu'il va lever, mais qu'il ne lève pas encore. Seulement, avant de s'engager définitivement avec le roi catholique, Sa Sainteté veut S'éclairer sur la question qu'Elle a posée à la congrégation. C'est Sa réponse. Les ambassadeurs n'en obtiennent pas d'autre, et, la rage et le désespoir au cœur, le 1er août étant venu, ils expédient leur courrier, porteur de la capitulation, qui n'en est pas une, qui n'est qu'un papier, une minute dépourvue de tout caractère officiel, et

surtout de celui d'un traité, puisqu'elle manque de signature.

Pendant ces jours de crise, pendant que les ambassadeurs et les deux cardinaux travaillent à engager définitivement du côté de l'Espagne l'action de Sixte-Quint, la partie adverse n'est pas restée inactive. Badoer en est l'agent le plus intelligent et le plus autorisé. Malgré les chaleurs de la canicule, malgré la fièvre du pape, « ce gros rhume qui le fatigue depuis quelques mois, » le diplomate vénitien sonde et devine les intentions de Sixte-Quint, l'éclaire sur la situation de la France [1] et lui apporte les dernières nouvelles de Paris réduit déjà à la dernière misère, et dont la prise ne paraît plus qu'une question de jours ou d'heures. Quelque strictement qu'on eût gardé le secret des négociations, Badoer l'a pénétré. Il sait tout, mais il n'en dit rien à personne, si ce n'est au doge dans sa correspondance toujours précieuse, mais ici d'un intérêt palpitant, non-seulement pour la Seigneurie, mais aussi pour l'historien, qui, à la distance de trois siècles, y trouve la clef de la conduite, jusqu'ici inconnue, que le pape a suivie au milieu de ces grandes péripéties, de sa pensée intime, des moyens qu'il a employés pour se dégager des étreintes de l'Espagne, pour sauver la France et, avec la France, l'indépendance de l'Église et de l'Europe.

Le 14 juillet, Badoer a déjà connaissance des princi-

[1] Les ambassadeurs de Venise, grâce à leur courrier périodique, la poste de Venise, qui arrivait et partait régulièrement une fois par semaine, étaient les membres les mieux informés du corps diplomatique.

pales clauses de la capitulation dont la rédaction n'a été arrêtée que cinq jours plus tard. « Si le pape consent à signer, écrit-il au doge[1], c'est dans l'espoir que les armements des Espagnols ne seront pas terminés à l'époque fixée par le traité. Il compte en prendre prétexte pour se déclarer dégagé. Dieu veuille que Sa Sainteté ne Se trompe pas, et qu'une fois la convention conclue, il ne Lui soit pas impossible de Se retirer. » Un jour, il raconte au Saint-Père tout ce qu'il a appris des négociations. Le pape secoue la tête. « Nous ne savons pas, répond-il, tant de choses ; ils (les Espagnols) promettent beaucoup et font peu. A les en croire, la Provence devait être prise par le duc de Savoie en décembre dernier, et jusqu'ici ils n'ont pas même commencé les opérations. Maintenant, ils veulent faire soudainement d'immenses préparatifs. Nous verrons, ajoute-t-il d'un air d'incrédulité, et alors nous parlerons de l'affaire. Ils ont la bouche pleine du duc d'Urbin, de troupes, et de tant d'autres miracles. Eh bien ! nous verrons, et alors nous parlerons, quand nous aurons vu de nos yeux, et en attendant nous ne croyons pas plus qu'il ne faut tout ce qu'ils nous disent. » L'ambassadeur se répand en louanges sur la prudence de Sa Sainteté ; mais il n'a pu, écrit-il au doge, s'empêcher de glisser un mot sur les avantages de la neutralité, « si conforme à la mission du père universel. Tant qu'il s'y renfermera, il sera toujours le maître d'agir, selon ses saintes inspirations et comme il l'entendra; mais une fois en-

[1] Alberto Badoer au doge, 14 juillet 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24. — Le même au même, 28 juillet 1590. *Ibid.*

gagé avec l'une des parties, il lui sera difficile de revenir sur ses pas, et de toute façon, il se sera aliéné la partie adverse, avec grande perte de réputation si les affaires vont mal, certainement avec beaucoup de soucis et avec des dépenses insupportables. »

Le Saint-Père abonde dans son sens, mais ne s'explique pas davantage sur les négociations pendantes. Il raconte ce qu'on vient de lui mander de France et des Flandres. Tout va mal pour l'Espagne; le nonce à Cologne écrit que l'armée du duc de Parme n'est pas payée, qu'il y a des séditions dans ses rangs, que le général a beaucoup à faire pour se maintenir dans les Pays-Bas; et, « cela étant, ajoute le pape, ils parlent des armées qu'ils enverront en France. Ils veulent conquérir le monde, et ne sont pas capables de reprendre Cambrai. Un essai tenté pour ravitailler Paris a échoué. Les convois, les troupes, l'artillerie sont tombés dans les mains de l'ennemi. Le roi de Navarre écrit à Luxembourg qu'il occupe les ponts de Charenton et de Saint-Cloud, et que les Parisiens en sont à jeûner. Le légat s'est renfermé dans Paris; il mange de l'herbe comme un cochon; il n'a que ce qu'il mérite. Il s'étudie à exciter les habitants à la résistance; mais à la prochaine défaite de Mayenne, ils penseront plus à leurs intérêts qu'aux exhortations du légat. » Cette audience laisse à l'ambassadeur l'espoir que le traité ne sera pas accepté.

Quinze jours après, le 28 juillet, au plus fort de la crise, Badoer trouve le langage du pape plus explicite. Évidemment sa résolution est prise. Il ne signera pas la capitulation. « Nous ne voulons pas, lui dit-il, en-

trer en ligue avec l'Espagne. Mais nous devons faire quelque chose pour la France. Nous nous prévaudrons de l'exemple de trois de nos prédécesseurs. Nous ne ferons rien sans en prévenir la Seigneurie, afin que si cela lui convient, elle puisse nous assister de ses conseils, de ses suffrages et même de son action. Nous ne voulons pas lui forcer la main. Il nous suffira d'apprendre qu'elle dit : Le pape fait bien. En résumé, nous voulons rétablir la paix en France, et cela sans épouser les passions d'autrui. » L'ambassadeur fort rassuré s'inclina sans rien répondre. « Nous pensons, continua le pontife, qu'il vaut mieux concourir au bien-être de ce royaume sans nous unir avec d'autres. Cela nous évitera bien des soucis et de grandes dépenses. S'il le faut, nous viendrons au secours du roi élu, sans déranger personne. » Mais, quel est ce roi futur dans l'opinion du pape ? se demande l'ambassadeur. Il cherche à pénétrer le fond de sa pensée. « Mais, Saint-Père, dit-il, ce ne sera pas chose facile de chasser Navarre, victorieux et puissant qu'il est. Et s'il se convertissait, que ferait Votre Sainteté ? — Ce n'est pas nous, répliqua Sixte-Quint, qui l'exclurons, ni lui, ni d'autres. Et certes s'il se fait catholique, il sera élu et maître du royaume, et personne ne pourra y contredire. Mais bientôt vous saurez tout, et en attendant écrivez ce que nous vous avons dit. »

La congrégation de France[1] avait terminé ses délibérations sur l'élection éventuelle du roi de France. Après avoir écouté les divers avis, le Saint-Père donna le sien : « Il a mûrement pesé l'opinion des

[1] Alberto Badoer au doge, 4 août 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24.

cardinaux, et à la suite d'un examen consciencieux, il en est arrivé à la résolution d'envoyer deux prélats, l'un, Mgr Séraphin, aux princes du sang, aux prélats et à la noblesse de ce royaume, l'autre, Mgr Borghèse, aux villes et autres lieux qui tiennent à la Ligue, avec mission de les inviter tous à se rassembler dans un certain espace de temps pour faire l'élection d'un roi catholique. Ces deux prélats feront les plus grands efforts pour que le choix tombe sur un prince qui réunisse les suffrages de tous.» Le roi ainsi élu pourra compter sur le secours du Saint-Siége, lui, le pape étant décidé à l'aider de tous ses moyens temporels et spirituels. Après cet exposé il demanda l'avis des cardinaux.

Santa-Severina, parlant le premier, dit que Sa Sainteté était maîtresse d'agir comme Elle l'entendait; mais que, pour sa part, il ne pourrait jamais approuver l'envoi d'un agent auprès d'un hérétique. La colère de Sixte-Quint éclata, et il y eut, entre lui et le cardinal, une vive altercation. Les opinions des autres membres de la congrégation étaient partagées, mais on convint à la fin qu'un mémoire motivant les résolutions prises serait rédigé et communiqué aux ambassadeurs d'Espagne. Cet écrit devait prendre pour point de départ le désir de Sa Sainteté, conforme à celui du roi, de donner à la France un souverain catholique, et démontrer ensuite que les moyens adoptés par la congrégation s'appuyaient sur des précédents. Enfin il fut résolu, pour la justification du chef de l'Église, que le mémoire serait envoyé à tous les princes de la chrétienté.

Les ambassadeurs n'attendirent pas la communication officielle d'une résolution qui tendait évidemment à accélérer la conversion et l'élection de Henri. A force d'insistances, malgré les excuses du Saint-Père, malgré les fortes chaleurs qu'il prétextait pour se soustraire à leurs odieuses visites, ils finirent par obtenir audience. Ce fut le 7 août[1]. Le pape en les voyant entrer prit aussitôt la parole, et se répandit en interminables redites sur la situation de la France, sur les succès du Béarnais, sur les fautes de Mayenne, sur l'inqualifiable conduite du légat. Ceux qui ont traité d'affaires de cette nature savent quels efforts il faut pour ne pas se troubler en présence de la prolixité calculée de l'adversaire tendant moins à masquer sa pensée qu'à faire perdre le sang-froid à l'interlocuteur. Les deux seigneurs espagnols s'armèrent donc de patience, et écoutèrent en silence. A la fin il fallut bien s'expliquer, et le pape leur dit qu'avant d'envoyer des troupes, il était décidé à envoyer des prélats. Le comte d'Olivarès l'interpella sur le bruit qui désignait Mgr Séraphin comme l'un de ses délégués auprès du Béarnais. « Et si cela était, qu'en résulterait-il ? » s'écria Sixte-Quint. Le duc de Sessa demanda quel était l'avantage qu'il comptait retirer de cette mission. « Nous ne sommes pas tenu, fut la réponse, de vous rendre compte de nos secrets. » Le duc, continuellement interrompu par les explosions de colère du pape, répliqua « qu'il ne s'agissait pas d'un secret, mais de choses connues de tout le monde,

[1] Sessa à Philippe II, 7 août 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955.

d'une nouvelle qui courait les rues ; que la mission d'un agent pontifical auprès d'un prince hérétique était un scandale, un mauvais moyen d'en détacher les adhérents catholiques, une offense cruelle faite au roi d'Espagne, puisque, après avoir offert d'envoyer une armée en France, le Saint-Père y envoyait une ambassade ; enfin que si Mgr Séraphin partait pour le camp du Béarnais, lui et le comte se verraient obligés d'écrire à leur souverain qu'il n'avait plus rien à attendre de Sa Sainteté. » Sixte-Quint s'écria qu'ils étaient venus pour l'insulter dans son cabinet ; que le roi était bon prince, mais que ses ambassadeurs dénaturaient ses intentions. « D'où savez-vous que Sa Majesté trouvera mauvais ce que nous comptons faire ? Nous ne sommes pas l'esclave du roi, tenu à faire toujours ses volontés, et à lui rendre compte de nos actions. Nous sommes le père, et il n'appartient pas aux enfants de lui donner conseil, quand il ne le leur a pas demandé. Lorsque, peu après notre avénement, nous avons renvoyé l'ambassadeur de France, lorsque nous avons lancé le monitoire contre le roi très-chrétien parce qu'il avait tué un cardinal, ce n'est pas sur les conseils de Sa Majesté catholique que nous avons agi, mais de notre propre mouvement ; et vous, qui portez l'épée au côté, vous voulez en savoir plus long en matière de théologie que nous qui avons nos grades en théologie, en médecine et en autres facultés ? De quel droit venez-vous donc nous faire des menaces ? Sur des bruits que vous avez recueillis dans les rues ? Pourquoi, après tout, êtes-vous venus à Rome ? Depuis décembre vous êtes annoncés, et maintenant vous vou-

lez nous forcer la main! Mieux aurait valu ne pas venir. Qu'est-ce qui a empêché le roi de pousser la guerre? Qu'a-t-il fait en France? rien d'important. » Ici les ambassadeurs firent valoir les mérites de leur souverain. Mais le pape les interrompit. « Les catholiques de France, leur dit-il, ont été victorieux jusqu'au moment où le roi s'est ligué avec Mayenne. C'est de là que datent leurs revers, et Dieu veuille qu'il n'arrive pas à l'Espagne de semblables malheurs! » A la fin, il offrit de différer la mission de Mgr Séraphin jusqu'à l'époque à laquelle il aurait reçu des nouvelles plus récentes de Paris[1]. Les ambassadeurs prirent congé, pleins d'inquiétude et convaincus qu'il comptait profiter de la violence de leur langage pour se retirer définitivement de l'accord avec l'Espagne[2].

Dans la congrégation qui eut lieu immédiatement après cette orageuse audience, le Saint-Père se plaignit des importunités de Sessa et d'Olivarès, et les cardinaux Santa-Severina et Facchinetti se hâtèrent de courir chez ceux-ci pour les supplier de le laisser faire à sa manière. Insister davantage n'aurait, à leur avis, d'autre effet que de le confirmer de plus en plus dans la résolution d'abandonner l'expédition de France.

La mission du duc de Sessa avait évidemment échoué. Les ambassadeurs eux-mêmes ne se firent, à ce sujet, aucune illusion[3]. « Le duc, écrit Olivarès à Ydiaquez, s'est montré aussi habile qu'on pouvait

[1] Le 18 août, le pape raconte cette audience à l'ambassadeur de Venise qui, ce jour-là, le voit pour la dernière fois. Alberto Badoer au doge, 18 août 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24.

[2] Sessa à Philippe II, 7 août 1590; rapport cité précédemment.

[3] Rapport cité précédemment d'Olivarès à Ydiaquez, 19 août 1590 :

le désirer, mais son ambassade n'a produit aucun résultat. » Cet échec, il l'attribue aux moyens de douceur recommandés par le roi, tandis que, dans son esprit, c'est la peur, et la peur seule qui aurait pu briser les résistances du Vatican[1]. D'ailleurs Olivarès est dégoûté du service. La triste satisfaction que lui donne l'insuccès du duc est contre-balancé par son dévouement pour le roi. Le rôle de Mentor du jeune Sessa ne lui convient pas, et il prie son ami, le secrétaire d'État, d'exprimer à leur maître les regrets qu'il éprouve de se voir écarté du nombre des personnes qui passent pour avoir bien mérité de Sa Majesté.

Cependant ils ne cessent, lui et le duc, d'obséder le vieux pontife de plus en plus souffrant, mais non brisé, luttant en même temps contre la fièvre et contre les ambassadeurs de Philippe II, dont l'aspect seul le remplit de dégoût et de colère, mais non plus de peur; car, chose étrange, dans les derniers jours de son existence, depuis qu'il a trouvé le courage de laisser partir le courrier d'Olivarès avec la capitulation non signée, il a repris toute l'énergie de son caractère; il est décidé à ne plus se laisser intimider; il espère d'un jour à l'autre apprendre la reddition de Paris. Il compte sur des faits accomplis que le temps amènera, car le temps, tout le monde le sent, est favorable à la cause de Henri qui est la cause de la France, et en même temps, cette fois, celle de la papauté. « Ils nous

Poco fruto que reportó la ida del Duque de Sessa. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 956.

[1] « La via del rigor. »

tueront, dit-il à Badoer [1], quinze jours avant sa mort, ils ne veulent pas nous laisser en vie, ces Espagnols, ils veulent nous enseigner ce que nous avons à faire, mais nous n'avons pas besoin de leurs enseignements. Nous enverrons des troupes en France, mais pas maintenant, et pas en compagnie avec l'Espagne, mais pour soutenir le prince catholique qui aura été élu roi de France, et en attendant nous y enverrons des prélats. »

Le dimanche 19, Olivarès et Sessa se présentent chez lui. Il est fort souffrant et pour se venger de leurs importunités, c'est au milieu du jour qu'il les oblige à quitter l'ombre et la fraîcheur du palais d'Urbin et à gravir la rampe qui mène au Quirinal, son habitation pendant la saison chaude. Cette audience ne dura que quelques minutes. Les ambassadeurs renouvelèrent leurs instances, protestant contre la mission de Mgr Séraphin, exigeant qu'il fît lever des troupes conformément aux engagements « quasi » pris par Sa Sainteté [2]. Le pape se fâcha, leur dit des paroles fort dures, et lorsqu'ils lui déclarèrent que, s'il continuait à les traiter ainsi, ils ne se présenteraient plus devant lui, il s'écria qu'à l'heure même ils pouvaient s'en aller. Ils se retirèrent aussitôt pour ne plus le revoir. Le 21, Sixte-Quint réunit la congrégation de

[1] Alberto Badoer au doge, 11 août 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24.

[2] Le pape raconte les détails de l'audience à Graziosi, agent du duc d'Urbin. — *Relacion de lo que pasó con Gracioso, agente del Duque de Urbino.* Lundi, 20 août 1590 ; adressée au duc de Sessa. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955. — Alberto Badoer au doge, 11 août 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24. — Le même au même, 25 août 1590. *Ibid.*

France, renouvela ses plaintes[1] contre les représentants de Philippe, et posa la question de savoir si les prélats devaient ou non se mettre en route pour la France. Les cardinaux conseillèrent d'ajourner le départ, afin de ne pas avoir l'air d'agir par dépit, et aussi par égard pour Sa Majesté catholique. Sa Sainteté y consentit et se calma, car à ce moment rien ne répondait mieux à ses desseins que les délais[2].

[1] Sessa à Philippe II, 22 août 1590, avec la relation de la congrégation de France du 21, par le cardinal d'Aragon. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955.

[2] Alberto Badoer au doge, 28 août 1590. « Forse perchè la dilatione fa più a proposito della sua intentione d'ogni altra cosa. » Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24.

LIVRE HUITIÈME

CONCLUSION

I. La crise est considérée comme terminée. — Sixte-Quint n'interviendra pas en France comme allié de Philippe. — Sa maladie. — Sa mort. — Jugements des ambassadeurs d'Espagne et de Venise. — Peu de signes d'affliction dans Rome.— La populace veut détruire la statue du pape. — Dispositions prises par le sacré collége. — La famille Peretti.

II. Le pontificat de Sixte-Quint jugé au point de vue des affaires de France.

I

Nous sommes arrivés à la fin de ces longues et douloureuses péripéties. Sixte-Quint en est sorti victorieux. Son parti est pris. Tout le monde le comprend[1]. La papauté ne se fera pas l'instrument des ambitions politiques. Elle ne prêtera ni à Philippe ni à la Ligue les foudres du Vatican et les trésors du château Saint-Ange. Elle servira la cause de la religion qui est en même temps, qui est toujours, celle de la société. La France restera catholique et ne disparaîtra pas de la carte. L'équilibre européen sera con-

[1] C'est l'appréciation de tous les ambassadeurs.

servé. C'est l'issue de la crise qui a, depuis dix-huit mois, tenu le monde en suspens. C'est le dernier mot de Sixte-Quint. Sa tâche est accomplie. Il ne lui reste plus qu'à mourir.

Depuis le printemps, depuis ce terrible mois de mars tout rempli de ses combats avec l'ambassadeur de Philippe, sa santé dépérissait visiblement[1]. Une fièvre catarrhale, mal soignée, car il était mauvais malade, avait pris un caractère intermittent. Était-ce la fièvre tierce, était-ce la fièvre quarte? On l'ignorait, car il refusait obstinément de se laisser tâter le pouls, et, au lieu d'observer la diète voulue en pareil cas, faisait comme font en Italie les gens du peuple, il tâchait de noyer la fièvre dans quelques verres de vin de plus. Au commencement on comptait sur la constitution robuste du malade, mais bientôt son état inspira des inquiétudes sérieuses[2]. Le jour de l'Ascension, pendant la messe à Saint-Pierre, il fut pris d'un accès de fièvre. On remarqua sa mauvaise mine, sa faiblesse et son air abattu[3]. Au temps des fortes chaleurs de juillet

[1] Alberto Badoer au doge, 28 avril 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24. — Le même au même, 5 mai 1590. *Ibid.* — Le même au même, 19 mai 1590. *Ibid.* — Le même au même, 26 mai 1590. *Ibid.* — Le même au même, 14 juillet 1590. *Ibid.* — Le même au même, 25 août 1590. *Ibid.* — Nicolini au grand-duc Ferdinand, 11 mai 1590. Arch. Flor., *fil.* 3299. — Olivarès à Philippe II, 27 avril 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 956. — Le même au même, 2 juin 1590. *Ibid.*

[2] « Por haversele renovado á S. S. un terribilisimo catarro que en otra compleccion se pudiese tener por sospechoso, pero en contrapeso de la buena que Su Santidad tiene hace grandes desordenes y bebe mas cantidad de la que bebia cuando estubo sin él, y no quiere haverse ningun remedio. Con todo esto no ha tenido hasta agora calentura que se sepa porqué él no quiere dar el pulso á medico. » — Olivarès à Philippe II, 27 avril 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 956.

[3] « Con gran flaqueza, caimiento y melancolia, y à la misa es cierto

et d'août les accès devinrent plus fréquents, plus longs et plus violents. Il en fut saisi au consistoire public pendant qu'il parlait des affaires de Pologne, en présidant la congrégation de France, aux audiences des ambassadeurs. On eut beaucoup de peine à lui persuader de garder le lit pendant quelques jours. Sa forte nature, aidée d'une énergie indomptable, lutta cependant contre le mal, mais lui-même sembla comprendre que ses jours étaient comptés.

Le 13 août, il tint son dernier consistoire[1]. L'allocution qu'il prononça, en touchant différentes matières, était comme un résumé historique de son pontificat, comme un adieu adressé aux cardinaux. Après avoir proposé le cardinal Alessandrino pour l'Église de Verceil, il dit : Comme Jésus-Christ le rédempteur a partagé avec ses apôtres les bons et les mauvais jours, de même lui, son vicaire sur la terre, se faisait un devoir de communiquer aux cardinaux ses joies et ses afflictions. Aujourd'hui il avait trois nouvelles à leur annoncer. La première était des plus heureuses, celle de la conversion du margrave de Bade, sur laquelle il donna beaucoup de détails. Il leur fit part ensuite, autre sujet de satisfaction, de la prise par ses galères de trois fustes de corsaires; « c'était le premier succès de sa marine,

que tubo gran calentura, y le ardian mucho las manos. No sé, acabado este ardor, si es erratica o cuartana, porqué ha despedido los medicos y quedádose con el suyo ordinario, y de aquel hace lo que le parece. Tiene con gran miedo á los suyos ver que con haberle venido evacuacion natural de sangre, en lugar de mejorar ha empeorado. » — Olivarès à Philippe II; rapport précédemment cité, du 2 juin 1590.

[1] *Decifrado, lo que pasó en el Consistorio de los* 13 *de Agosto de* 1590; envoyé à Philippe par Sessa. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955; cité précédemment.

évidemment favorisée par la Providence, puisqu'il l'avait créée seulement pour purger la mer des pirates et non pour molester des princes chrétiens. »

Après ces bonnes nouvelles vinrent les mauvaises : la licence des prédicateurs espagnols, le sermon du jésuite qui avait osé accuser le pape de favoriser les hérétiques [1]. Il s'étendit longuement sur cet incident, releva que c'était à Madrid, à la cour si catholique d'un prince si chrétien que ce scandale avait eu lieu; mais il comptait sur le secours de la divine Majesté qui le protégerait, lui, l'Église et ses États, lesquels, en ce moment, par la suite des mauvaises récoltes, par la disette et la pénurie, comme d'autres pays, étaient fort éprouvés. Mais si ses greniers d'abondance étaient vides, ses coffres étaient remplis d'or, et il proposa à la congrégation de consacrer la somme de cinq cent mille ducats au soulagement de ses sujets. Il était heureux de pouvoir ainsi non-seulement donner, avec grande facilité, des sommes importantes, mais de prouver aussi par ce don, aux yeux du monde, qu'il avait accumulé tant de trésors, en prévision de mauvaises années, pour aider ses sujets et non pour faire des guerres.

Ce n'étaient pas seulement la misère du peuple et la famine de 1590, qui venaient dans ses derniers jours ternir l'éclat de son règne, et donner un si terrible démenti aux fières paroles qu'il avait à son avénement adressées aux conservateurs de Rome, alors qu'il leur promettait l'abondance pendant son pontificat. Les ban-

[1] Voir livre V, chap. III.

dits aussi reparaissaient sur la scène [1] : Piccolomini, du côté de la Toscane, d'autres sur les frontières du royaume. Dans les derniers jours qui précédèrent la mort du pontife, les brigands furent vus aux portes de Rome. On envoya Ottavio Cesi à leur poursuite; mais il fut obligé de rebrousser chemin, ses soldats ayant refusé de se battre. Ces mauvaises nouvelles avaient d'abord été cachées au Saint-Père; lorsqu'il les apprit, il en conçut un profond chagrin, et ordonna aussitôt des mesures énergiques.

Mais il touchait à sa fin. Le dimanche 19, il avait encore reçu les ambassadeurs d'Espagne. Les émotions de cette entrevue lui causèrent une mauvaise nuit. Le lundi, il eut la fièvre. Le jour suivant, le mardi matin, malgré sa faiblesse, il convoqua (pour la dernière fois) la congrégation de France [2], se plaignit comme toujours des Espagnols, dit que Philippe qui comptait se faire proclamer Dieu aurait le sort de Nabuchodonosor, et forma des vœux pour la conversion de Henri de Navarre. Séraphin serait fait cardinal s'il parvenait à le faire abjurer; puis, répondant à une interpellation d'Aragon, il affirma qu'il ne reconnaîtrait pas Henri comme roi. C'était le langage confus, incohérent, contradictoire d'un fiévreux. A l'issue de

[1] Alberto Badoer au doge, 11 août 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 24. — Le même au même, 18 août 1590. *Ibid.* — Olivarès à Ydiaquez, 2 juin 1590, cité précédemment. — *Avvisi*, 4 juillet 1590. Arch. Flor. 4027. *Ibid.*; 18 juillet 1590. *Ibid.*; 4 août 1590. *Ibid.*

[2] Sessa à Philippe II, 22 août 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 955. — *Relacion del Cardenal Aragon de lo que pasó en la congregacion de Francia, Martés*, 21 *de Agosto de* 1590, formant annexe au rapport précité. — Alberto Badoer au doge, 25 août 1590, cité précédemment.

la congrégation, vers la fin de la matinée, survint un grave accès qui fit craindre pour la vie du malade. On appela les médecins en toute hâte. Vers deux heures de nuit (dix heures) l'accès se renouvela avec une grande violence. Le cardinal Aldobrandini qui, en sa qualité de dataire, logeait près du Quirinal, accourut, et, pendant deux heures, le pape sembla près de s'éteindre. Malgré les supplications des médecins, il se leva le lendemain, mercredi 22, dîna avec un melon et prit quelques verres de vin. Il travailla ensuite longuement, selon son habitude, avec le cardinal dataire, avec le gouverneur de Rome et d'autres personnes. Le jeudi 23, quoique très-faible, il se leva, dit la messe, et présida pendant quatre heures la congrégation de l'Inquisition. Vers la fin de la journée, nouvelle crise. Le vendredi 24, il se vit obligé de décommander les audiences des ambassadeurs. Les médecins déclarèrent que la fièvre était continue et compliquée de retours périodiques; ils trouvèrent l'état de Sa Sainteté dangereux, moins par la nature du mal qu'à cause de l'impossibilité de Lui faire suivre un régime. En transmettant les bulletins au doge, l'ambassadeur Badoer ajoute : « Qu'il plaise à Dieu, en ces temps de grande calamité, de préserver les jours de ce sage et bon pontife, si plein de sollicitude, comme on voit, pour la tranquillité et la prospérité de ce pauvre royaume de France[1] ! »

C'est le vieil ami de Sixte-Quint, son camérier secret Sangaletto qui le soigne. « S'il voulait obéir aux médecins, écrit-il à Mgr Usimbardi, il guérirait, si-

[1] Alberto Badoer au doge, 26 août 1590; rapport cité précédemment.

non, non. Ce soir on le lui dira crûment; on lui fera connaître l'état où il se trouve, et c'est à moi à rompre la glace, car personne autre n'ose le faire; mais votre Sangaletto est un martyr quand il s'agit du service de Sa Sainteté. »

Le dimanche 26 fut un jour de grandes souffrances. Le pape laissa faire les médecins; ses forces déclinaient rapidement. La messe fut dite dans sa chambre et Donna Camilla entra, sans être annoncée, embrassa son frère en pleurant et passa plusieurs heures auprès de son lit. Le lendemain matin, le lundi 27 août, après une nuit agitée, il demanda à entendre la messe. Pendant l'élévation il essaya de se mettre à genoux, ce qu'il ne put faire qu'avec l'aide de Sangaletto. Vers midi, il tomba en syncope; un instant on le crut mort, et Donna Camilla, les cardinaux Giustiniani, Pinelli, Aldobrandini et son confesseur furent appelés en toute hâte. Le jeune Montalto, vaincu par la douleur, se laissa tomber par terre. Les accès se répétèrent plusieurs fois. Le malade revint par moments, poussa des gémissements, ouvrit les yeux pour les refermer aussitôt. On lui administra l'extrême-onction, et à sept heures du soir, pendant qu'un violent orage enveloppait Rome d'éclairs et de ténèbres, Sixte-Quint rendit son âme à Dieu [1].

[1] Sangaletto au grand-duc Ferdinand, 27 août 1590. Arch. Flor. *fil.* 3609. C'est la lettre confuse d'un homme qui a perdu la tête sous le fardeau de sa responsabilité, effrayé aussi de ne pas avoir, en temps utile, averti le pape, et de le laisser mourir sans les sacrements. A la fin de sa lettre, fermée peu d'instants avant la mort, il était dit que Sa Sainteté S'était confessée à 6 heures, mais qu'il ne serait pas possible de Lui donner la communion. Dans une autre lettre du 29, il écrit au grand-duc : « Ce bon et saint vieillard a voulu mourir. On n'a pas négligé de lui

Les ambassadeurs expédièrent leurs courriers qui, un pied dans l'étrier, attendaient les dépêches contenant la grande nouvelle. Les écrits couchés sur le papier à la hâte, et sous l'impression d'un événement important, rendent presque toujours très-fidèlement la pensée de leurs auteurs. Badoer[1] raconte brièvement au doge les dernières phases et l'issue fatale de la maladie de Sixte-Quint. « Tous les siens, ajoute-t-il, sont dans la désolation, et tous les bons en proie aux plus

tendre tous les secours temporels et spirituels qu'il lui fallait. » Cette manière de glisser sur la question des sacrements qui l'a tant préoccupé dans sa lettre précédente, écrite au chevet du lit du mourant, vient à l'appui des rapports des ambassadeurs d'Espagne qui mandent au roi que le pape est mort sans confession, et qui n'auraient pas avancé cette assertion si le fait n'eût pas été positif. Nous ne relèverions pas cette circonstance, si Olivarès et Sessa n'en avaient profité pour assouvir leur haine contre le pape en l'accusant de manque de piété. Plusieurs auteurs ont affirmé que Sixte-Quint était mort empoisonné par les « Espagnols. » Cette fable ne mérite guère d'être réfutée, ou plutôt elle est réfutée par les dépêches de l'ambassadeur de Venise et les lettres de Sangaletto dont j'ai donné des extraits. S'il y avait eu le moindre soupçon, le moindre bruit de ce genre, ni l'un ni l'autre ne l'aurait passé sous silence. C'est évidemment l'une des nombreuses inventions de Gregorio Leti, publiées soixante-dix-neuf ans après la mort du pape. Certes, Olivarès et Sessa ont contribué à abréger la vie du pontife, mais non avec du poison. Dans un *Avis* de Rome, 29 août 1590 (Bibl. Vatic. Ms. 1050), on lit : « La maladie était tellement impétueuse et Sa Sainteté si tiède au sujet du salut de Son âme, qu'Elle n'a pu finir Sa confession... Son corps a été ouvert et trouvé en parfait état (*nettissimo*), d'où on conclut que Sa maladie a été causée par l'usage exagéré de vins purs et jeunes. » L'auteur de cette notice, comme tous les nouvellistes, n'est pas des amis de Sixte-Quint, et, en effet, les hommes de son métier n'avaient pas à s'en louer. Il considère le décès comme un acte de la miséricorde divine, et, contrairement à la vérité, il représente le pape comme tiède en matière de religion et adonné à la boisson. Si le bruit d'une mort violente avait alors couru dans Rome, il se serait fait une fête de le relater.

[1] Alberto Badoer au doge, 27 août 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 21.

vives inquiétudes. Cette mort arrive à un moment bien inopportun! Pour ma part, elle me fait éprouver un vif chagrin à cause du service de Votre Sérénité ; car malgré la sévérité naturelle de Sa Sainteté, grâce à Ses dispositions si favorables à la sérénissime république, nous pouvions néanmoins, dans toutes nos négociations, avec de la patience et de l'habileté, compter sur de bons résultats. »

La haine d'Olivarès, la joie farouche que lui inspire cette mort, éclatent dans les quelques lignes par lesquelles il la mande à Philippe [1]. « L'accès était si fort que Sa Sainteté a trépassé sans confession et pis, pis, pis encore (*peor*, *peor*, *peor*); que Dieu lui soit miséricordieux ! » Il le voit au plus profond de l'enfer. Le duc de Sessa écrit à Ydiaquez [2] : « Ce soir, à sept heures, le pape est mort sans confession. Il y a un cardinal qui dit que depuis des années il ne s'est pas confessé. Que Dieu l'accueille dans sa gloire! Il n'aurait pu mourir à un moment plus désavantageux pour sa réputation, car il laissera plus mauvais renom qu'aucun autre pape depuis bien des années. »

Badoer mande au doge l'historique des journées qui ont suivi la mort de Sixte-Quint [3]. « Ici, dit-il, on a vu peu de démonstrations de tristesse. Au contraire, le lendemain matin, une foule de gentilshommes et de gens du peuple se rendirent au Capitole pour renverser la statue de Sa Sainteté. Le tumulte a été apaisé

[1] Olivarès à Philippe II, 27 août 1590. Arch. Simancas. *S. de E.* Rome. *Leg.* 956.

[2] Sessa à Ydiaquez, 27 août 1590. *Ibid. Leg.* 955.

[3] Alberto Badoer au doge, 1er septembre 1590. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 26.

à grand'peine par le connétable Colonna (l'époux de la petite-nièce du pape) accompagné d'un grand nombre de seigneurs, et par Mario Sforza, que le sacré collége avait envoyé sur les lieux. On a promis au peuple que, jusqu'à nouvel ordre, la statue serait couverte de planches. Il a aussi été résolu que dorénavant on n'en pourrait plus ériger à des pontifes durant leur vie, mais seulement après leur mort, dans le cas où ils se seraient rendus dignes de cet honneur. Maintenant, grâce aux sages mesures des seigneurs cardinaux, les choses se passent assez tranquillement. Dans la première congrégation ils ont nommé général des armées Don Michel Peretti, petit-neveu du pape défunt, et sur la demande du cardinal Montalto qui veut s'obliger cette famille, le seigneur duc Onorato Gaëtani, lieutenant du général. Ce dernier a été chargé de faire, le plus promptement possible, deux mille fantassins destinés à garder Rome. En ce moment c'est le peuple romain qui, par ses *caporioni*, s'acquitte fort bien de cette tâche. » Il ajoute que les dispositions du pape concernant les bandits ont été modifiées par les cardinaux. « On a trouvé, continue-t-il, au fort Saint-Ange, en dehors des trois millions d'écus d'or qui, en conformité des dispositions de Sixte-Quint, ne peuvent être affectés qu'aux besoins urgents de l'Église, un autre million et 150,000 écus réservés à la libre disposition du pape; mais les seigneurs cardinaux ont dans l'espace d'une heure distribué cette (dernière) somme, donnant 500,000 écus aux villes de l'État, et 400,000 à la ville de Rome pour acheter du blé. Les 250,000 écus qui restent sont destinés à

couvrir les frais du conclave... Le cardinal Gaëtani sera confirmé légat en France et recevra une subvention de 25,000 écus. Cela se fera sur la demande de sa famille, et plus encore sous la pression des seigneurs espagnols et de l'ambassadeur de la Ligne, en sorte qu'en un seul jour on a mis toutes choses sens dessus dessous. »

C'est l'histoire, sobrement racontée, de la réaction qui se produit, dans les plus hautes sphères comme dans toutes les autres régions de la vie, lorsque les pygmées succèdent aux géants, jouissant de leurs nouvelles libertés et pressés d'en profiter, s'ils peuvent, pour détruire promptement les œuvres de celui qui n'existe plus. Ils ont joui de ses bienfaits, mais sa supériorité leur a pesé. Maintenant, ils s'en vengent et assouvissent, le plus souvent à leur propre détriment, leurs petites rancunes en faisant le contraire de ce qu'il a fait. Si l'intelligent diplomate vénitien, en rapportant ces faits, n'a pas un mot de regret à donner au revirement qui s'est si soudainement accompli en faveur de la Ligue et de l'Espagne, c'est qu'il connaît le sacré collége. Quiconque sortira pape du conclave ne sera pas, il le sait bien, un Sixte-Quint. Ses faveurs ou son hostilité ne seront que d'un faible poids dans la balance.

La mort du pape fut accueillie en Espagne et au camp de la Ligue avec une joie sans mélange ; à Prague, avec une indolence sympathique[1] ; à Venise, avec

[1] Curzio Picchena, chargé d'affaires de Toscane, au grand-duc Ferdinand. Prague, 7 septembre 1590. Arch. Flor. 4349. C'est cet agent qui donne à l'Empereur la première nouvelle de la mort du pape au mo-

douleur ; partout en Europe, comme un événement de la plus haute gravité. A ce sujet, l'ambassadeur Contarini écrit de Madrid [1] : « Plus on réfléchit ici sur la mort du pontife, plus on s'en réjouit. Chacun en parle avec une grande liberté et peu de respect. On pense et quelques-uns disent tout haut que, quel que soit son successeur, il est impossible qu'il soit plus contraire à la politique de cette couronne, et plus ennemi de la Ligue de France. »

Le doge adressa au nom de la Seigneurie des lettres de condoléance, conçues en termes chaleureux, aux petits-neveux et à la sœur du pontife défunt [2].

Donna Camilla survécut à son frère pendant de longues années, et mourut fort âgée au palais de la Chancellerie [3].

Le cardinal Alexandre Montalto, disposant de la nombreuse faction des créatures de son grand-oncle, a rempli un rôle important dans les conclaves d'Urbain VII, de Grégoire XIV, d'Innocent IX, de Clément VIII, de Léon XI et de Paul V. Personne ne connaissait mieux les dispositions des cardinaux, personne n'en savait mieux tirer parti. Cependant il brillait moins par l'esprit que par les qualités du cœur. Les souvenirs de ses libéralités, de sa charité, de sa munificence se sont, sous forme d'anecdotes, perpétuées dans les traditions

ment où Sa Majesté sort de la chapelle. Les traits de Rodolphe se troublèrent, mais il garda le silence.

[1] Contarini au doge. Madrid, 22 septembre 1590. Arch. Ven. *Disp.* Espagne, *fil.* 22.

[2] Le doge au cardinal Montalto, 1er septembre 1590. Arch. Ven. *Delib.* f. 44. — Le même à Donna Camilla Peretti; même date. *Ibid.* f. 45.

[3] 14 juillet 1605.

populaires. Lorsqu'il mourut jeune encore[1], toutes les boutiques se fermèrent en signe de deuil. Tout Rome courut à la Chancellerie, voulut assister aux funérailles qui eurent lieu à Saint-André de la Vallée, bâti en grande partie à ses frais.

Son frère, Don Michel, eut de sa première femme, la comtesse de la Somaglia, deux enfants, le cardinal Francesco et Donna Maria Felice[2]. Un second mariage de Michel avec Anna Maria de Cesi resta stérile. Sa fille Maria Felice devint l'épouse de Bernardino Savelli, à qui elle donna une fille et deux fils. Ce furent le cardinal Paul et Giulio Savelli, le dernier rejeton de la principale branche de cette illustre famille. La fille, Donna Margarita, épousa le duc Giuliano, le dernier des Cesarini. Ils n'eurent qu'une fille, Donna Livia, l'héritière des Cesarini, Savelli, Peretti, Somaglia, Cabrera et Boadilla. Elle se maria avec Federico Sforza[3], qui prit le titre de duc de Cesarini Sforza. Avec le frère de sa mère, le cardinal Francesco Peretti, mort[4] au conclave dont est sorti Alexandre VII, disparut le nom des Peretti, qui ne l'étaient que par adoption, car ils s'appelaient en réalité Damasceni. Giulio, le dernier Savelli (de la branche principale) et le dernier Peretti (Damasceni) par sa mère Donna Maria Felice, mourut[5] presque ruiné et obligé d'aliéner la majeure partie des grands biens[6] des deux familles dont il était le

[1] 1623.
[2] Morte en 1656.
[3] 1673.
[4] 1655.
[5] Le 5 mars 1712.
[6] Entre autres la villa Peretti (Massimo).

représentant. L'obligation des héritiers de Don Michel de restituer à la maison Cesi la dot que lui avait apportée sa seconde femme avait fait la première brèche à la fortune colossale des Peretti. Les dettes contractées par les cardinaux Alexandre et Francesco Montalto en hâtèrent la ruine. Lorsque leur patrimoine passa à la famille Sforza, il était tellement dilapidé qu'il n'en restait plus rien, à part quelques terres de Donna Margarita Somaglia, première femme de Michel Peretti[1].

Ici nous ne passerons pas sous silence l'homme qui avait tant contribué au prestige de Sixte-Quint et constamment vécu dans son intimité. Domenico Fontana ne put échapper aux effets de la réaction. Dès l'avénement de Clément VIII, il tomba dans une disgrâce imméritée. Privé de son poste d'architecte pontifical de Saint-Pierre et sommé de rendre compte des dépenses faites en bâtisses sous le pontificat de son grand protecteur, il quitta Rome et, suivant l'appel du comte de Miranda, vice-roi de Naples, accepta la charge d'architecte royal et d'ingénieur en chef du royaume. Sous ce vice-roi, comme sous le comte d'Olivarès qui succéda à Miranda et sous Lemos, il dirigea dans la capitale comme dans les provinces des travaux considérables. Après avoir changé la physionomie de Rome, il embellit celle de Naples, et mourut dans cette ville, riche d'années, d'argent et d'honneurs[2].

[1] Ratti, *Famiglia Sforza.*

[2] En 1607; Milizia, *Architetti,* 1785. Il aligna la Chiaia et Santa-Lucia, bâtit le palais royal et le musée (les Studij), érigea la belle fontaine dite de Miranda, et dirigea de grands travaux hydrauliques dans les provinces.

II

Nous n'essayerons pas de retracer ici le portrait de Sixte-Quint. Il s'est peint lui-même par ses paroles, reproduites sur la foi de ceux auxquels elles étaient adressées, par ses actes racontés d'après les rapports officiels des principaux témoins. Le lecteur qui a eu la patience de nous suivre dans ce long exposé est à même de porter son jugement. Nous ne lui imposerons pas le nôtre. Qu'il nous soit pourtant permis de jeter un regard rétrospectif sur la partie la plus importante du règne du pape, sur son intervention dans les affaires de France.

En présence des événements dont ce royaume est le théâtre, il poursuit deux buts : la conservation de la religion catholique, gravement compromise, et la conservation de la France à l'état de puissance de premier ordre. Il est convaincu que si la nouvelle confession est intronisée en France, c'en est fait pour longtemps, peut-être pour des générations, de la religion catholique en Europe. Ses défenseurs succomberont en Allemagne ; l'Italie sera envahie par l'hérésie ; Rome tombera. L'Espagne, aussi, ne résistera guère. Et ce n'est pas nous qui lui supposons cette opinion : il

l'émet constamment. En maint endroit, elle est rapportée par les ambassadeurs, par les cardinaux, par ceux qui l'approchent, et qui plus est, cette opinion, cette conviction profonde, est celle de tout le monde. On la rencontre dans les deux camps hostiles. Les uns redoutent cette éventualité, le triomphe des huguenots, comme le plus grand des maux; les autres l'appellent de tous leurs vœux, comme l'accomplissement complet de leurs aspirations. Telle est la situation générale de l'Europe, tels sont déjà le prestige, l'ascendant, la puissance du génie de la France, que c'est elle qui décidera de l'issue de la grande crise. Si elle embrasse la réforme protestante, se dit-on, la religion catholique disparaîtra du monde civilisé.

Il faut donc sauver la religion catholique en France. Mais si la France descend du rang de grande puissance, si elle est inféodée à l'Espagne, sans doute officiellement elle restera catholique; mais le centre, le grand foyer de la foi, le Saint-Siége, disparaîtra, perdra toute indépendance, ne sera plus que le premier bénéfice dont les rois catholiques disposeront, qu'ils conféreront à de dociles et complaisants favoris. La religion catholique, frappée au cœur, périra lentement mais irrévocablement. Cette pensée est-elle juste, ou ne l'est-elle pas ? Ce n'est pas ce dont il s'agit ici. Ce qu'il importe de constater, ainsi que nous l'avons fait par de nombreuses citations, c'est que pour Sixte-Quint, pour les principaux hommes d'État de son temps, elle était un axiome, une vérité incontestable.

Voici donc les conclusions auxquelles en arrivaient les personnes intéressées au maintien de la religion

catholique, et nul ne l'était plus que le chef de l'Église : Il fallait sauver la religion et la France, et si on ne pouvait obtenir ces deux résultats, sacrifier la France pour sauver la religion. C'était une dure et extrême éventualité, à éviter autant que possible, mais à subir quand tous les moyens seraient épuisés ; car lorsqu'on se trouve placé en face de deux dangers, dont l'un est imminent et l'autre éloigné, il est clair qu'on va au plus pressé.

Telle était la situation de Sixte-Quint à l'égard de la France, ou, pour mieux exprimer notre pensée, c'était ainsi que lui et l'Europe contemporaine la comprenaient.

Quelle était la politique de Philippe II ? Nous n'entendons nullement entrer dans un examen de la valeur personnelle de ce prince. Nous nous en tenons aux faits et aux choses. Par suite du partage de la monarchie de Charles-Quint entre les deux branches de la maison d'Autriche, l'Espagne, c'est-à-dire la péninsule ibérique, les royaumes, principautés, comtés et les colonies d'outre-mer réunis sous le sceptre de Philippe, se trouvaient placés dans une situation nouvelle, et, on ne tardait pas à s'en convaincre, à la longue insoutenable. Ce grand acte politique, motivé sur la tendresse naturelle du père pour le fils, et sur une foule de considérations d'un ordre plus élevé que nous n'avons pas à apprécier, devint pour l'Espagne, en l'agrandissant, le germe de sa dissolution. Les Flandres, la Franche-Comté, le Milanais, le royaume de Naples, tous, à l'exception de ce dernier, situés au centre du grand mouvement européen, devaient dé-

sormais graviter vers la péninsule ibérique que ce mouvement, grâce aux Pyrénées, grâce au caractère et à l'existence insulaire de la nation castillane, n'a jamais pu atteindre que fort imparfaitement. De plus, ces pays en étaient séparés par la mer ou par la France. Et quel était le lien moral, celui de la communauté des intérêts et des traditions, qui les unissait à l'Espagne? Aucun, absolument aucun. En abdiquant, l'Empereur, malade et dégoûté, avait fait cadeau à son fils de tous ces États. C'étaient désormais des provinces ou plutôt des colonies espagnoles. Ce sort, ils ne voulaient pas l'accepter. S'ils avaient été adjugés à Ferdinand, leur existence individuelle était garantie; ils devenaient, indirectement, non légalement mais de fait, aussi longtemps que les Habsbourg porteraient la couronne impériale, des membres du Saint-Empire. Aussi qu'en arriva-t-il? Les Pays-Bas se révoltèrent. Il fallait une armée et les plus grands capitaines du temps, le sang de l'Espagne et les métaux précieux du Nouveau-Monde, non pour les réduire à l'obéissance, car on n'y parvenait pas, mais pour en contenir une portion, celle qu'on occupait avec des forces écrasantes. Le Milanais offrait l'aspect d'un grand camp. Les Napolitains, race moins belliqueuse, étaient plus faciles à gouverner, mais les tentatives d'insurrection se reproduisirent périodiquement. Presque tous les deux ou trois ans, on vit arriver à Rome des fuyards échappés aux échafauds qui étaient dressés en permanence, aux prisons qui regorgeaient de compromis. Était-ce la faute du gouvernement de Madrid? Peut-être en partie. Il faut aussi tenir compte de l'influence des

innovations religieuses, qui formait un élément si important de l'insurrection néerlandaise. Mais la source principale de ces dispositions hostiles, nous croyons la découvrir dans l'incompatibilité de caractère de ces États, autrefois indépendants et désormais annexés à l'Espagne. C'est d'ailleurs une question que nous ne pourrions traiter sans sortir de notre sujet. Pour conserver la domination de ces pays, pour ne pas perdre, dans un avenir prochain ou reculé, les possessions transatlantiques, il fallait deux choses qui manquaient à l'Espagne. Il fallait des communications toujours assurées avec l'Italie et les Flandres; il fallait la domination des mers, incontestée naguère, mais depuis quelques années plus que menacée, et même fort compromise déjà par la marine naissante de l'Angleterre. L'Espagne de Philippe, telle que son père la lui avait faite, était trop grande ou trop petite.

Cela explique et justifie même la politique du roi ; car il avait le droit, le devoir de conserver le royaume tel qu'il l'avait reçu, et il ne pouvait le conserver qu'en l'agrandissant. Philippe devait donc ou avancer ou reculer. Il lui était impossible de s'arrêter. S'il avance il sera, à des titres et degrés divers, l'arbitre de l'Europe. S'il recule, l'Espagne deviendra ce que nous la voyons. Pour assurer ses communications avec les membres détachés de ce vaste corps, pour conserver la Nouvelle-Espagne, en d'autres mots pour sauvegarder l'existence de la monarchie, il lui fallait, afin de recouvrer la domination des mers : la Bretagne, afin de communiquer librement avec la Flandre, avec la Franche-Comté, avec l'Italie : la suprématie en France.

Voilà les mobiles de sa politique. Ce n'est pas nous qui les lui supposons. Il nous les a fait connaître lui-même ; nous les savons de sa bouche, et sous ce rapport les contemporains ne doutent pas de sa parfaite sincérité. C'est quand il donne, comme principal ou unique motif de ses actions, son zèle pour la religion qu'il leur inspire des soupçons. D'ailleurs, le lecteur a pu pénétrer sa pensée intime déposée dans les instructions secrètes qu'il donne à ses agents, à Olivarès, à Mendoza, à Tassis. Je ferai, dit-il, dans tous les cas l'expédition de la Bretagne ; la Bretagne est à l'infante ma fille. En effet, il lui faut la Bretagne. S'il l'avait possédée, l'*Armada* n'aurait pas péri, et probablement il serait l'arbitre de l'Angleterre. Si le duc de Lorraine est élu roi de France, dit-il encore, le duché doit passer à l'Espagne ; il établira la communication entre la Flandre et le comté de Bourgogne ; en aucun cas il ne pourra être réuni à la France. Le duc de Mayenne, connaissant la pensée du roi, lui fait insinuer comme prix de son élection, l'annexion à l'Espagne de la Provence, du Dauphiné, de la Bourgogne et de la Bretagne. Et comme s'il voulait tranquilliser sa propre conscience, il se dit : La France, il n'y a pas longtemps, ne possédait pas ces provinces, et elle était pourtant un grand royaume. Philippe, de son côté, comme on fait en pareil cas, cherche à motiver sur des principes moraux l'action qui lui est imposée par la force des choses. Voici le raisonnement qu'il se fait, et par lequel il tâche de se persuader lui-même de la justice de ses prétentions. Nous lui avons plus d'une fois ouï dire : Je suis le bras, le vicaire séculier de

Dieu sur terre. C'est ma mission. Pour la remplir, il me faut les forces que Dieu m'a données; pour conserver mes forces, il me faut la France et la mer. Sans doute, il était le pilier le plus puissant de l'Église. Il l'était dans l'opinion de tous les catholiques, il l'était aussi dans celle de Sixte-Quint. Nous le savons encore du pape lui-même ; car ici, nous ne saurions assez le répéter, nous ne donnons que les appréciations des contemporains. Sur ce point le pape et le roi étaient d'accord. Seulement, situation étrange et qui donne la clef de la conduite de Sixte-Quint, Philippe ne voyait le salut de l'Espagne que dans la possession de la mer et de la France, c'est-à-dire dans la monarchie universelle, et le pape jugeait la monarchie universelle incompatible avec l'existence de l'Église.

Passons maintenant au roi de Navarre, l'un des trois principaux personnages de ce grand drame historique. A l'avénement de Sixte-Quint, la France, en apparence au moins, n'était divisée qu'en deux camps : les catholiques et les protestants. Si Henri de Navarre est vainqueur, il le sera à la tête des huguenots, avec les troupes auxiliaires fournies par la reine d'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse réformées. Sa victoire sera le triomphe complet et final de la nouvelle confession. C'est ce que tout le monde pensait ; car l'Europe vivait sous le régime du principe : *cujus regio illius religio;* les sujets suivaient la religion du souverain. En vertu de cette maxime, à laquelle en Allemagne le *recès* d'Augsbourg avait donné force de loi, on avait vu l'Angleterre passer deux fois d'une religion à l'autre. Il était donc permis de croire, et tout le monde en

était convaincu, qu'à cette époque le triomphe de Henri équivaudrait à la perte totale de la religion catholique en France.

Ce fut alors, peu de temps après son élection, que Sixte-Quint lança sa bulle privatoire contre le roi de Navarre. En même temps, il médita et offrit à Henri III son intervention armée. En agissant ainsi, il resta conséquent avec lui-même. Il poursuivait son but élevé, qui était de sauver à la fois la religion et la France. Mais nouveau en politique comme il l'était encore, il se trompa dans l'appréciation des hommes et des choses. Il crut à la possibilité du succès des deux partis catholiques, par leurs propres moyens, ce qui supposait la franche, mais de fait impossible, réconciliation entre Henri III et la Ligue. Le meurtre des Guises change la situation. On entre dans une nouvelle phase. D'abord cet événement amène Philippe sur la scène. Aussi longtemps que la Ligue et Henri III avaient combattu côte à côte avec l'espoir des secours que Sixte-Quint avait offerts, mais qu'il n'avait pas donnés, par suite du mépris qu'il avait conçu pour Henri III, et du peu de confiance que lui inspiraient les chefs de la Ligue, il était permis d'espérer, il était possible de vaincre les huguenots sans la coopération de l'Espagne. Désormais cette chance s'était évanouie. Il y avait encore un autre fait plus considérable dont il fallait tenir compte : c'était l'alliance des deux Henri et les nombreux ralliements de catholiques. Peu de temps après, le roi est assassiné et Henri de Navarre devient le maître d'une partie de la France. Quels sont les éléments de sa force? En première ligne, l'armée hu-

guenote; ensuite, les suffrages du parti national, des catholiques royaux. S'il est vainqueur, comme il le sera indubitablement, pourvu que l'Espagne, toujours lente, n'intervienne pas à temps, voici la situation qui sera faite à la France : l'élément huguenot prédominera ; aux catholiques sera assuré le libre exercice de leur religion, laquelle descendra au rang de confession tolérée. Peut-être Henri ira-t-il jusqu'à abjurer, mais cette conversion sera nécessairement feinte. La religion catholique ne sera pas sauvée, ce sera tout au plus un ajournement de sa ruine. C'est en présence de cet état de choses et de ces éventualités que le pape se résigne à choisir des deux maux le moindre, de sacrifier la France pour sauver la foi. Il se jette dans les bras de l'Espagne. Il envoie Gaëtani auprès du duc de Mayenne avec les instructions qu'on a lues; propose à Madrid, par les ouvertures de Gesualdo, son intervention armée en commun avec Philippe. Jugeant les choses de France comme il le fait, il ne peut guère agir autrement. Pour ménager une dernière chance favorable à « ce pauvre royaume, » il compte se réserver la haute main, la direction suprême de l'entreprise; il offre, à cet effet, de fournir le plus grand contingent de troupes, et demande que les forces réunies soient placées sous le commandement d'un général de son choix.

En attendant, au camp de Henri les adhésions se multiplient. De toutes parts on mande à Rome que le roi abjurera. L'esprit catholique du pays éclate avec une telle évidence que la conversion du futur souverain n'est déjà plus un moyen utile, c'est une condition in-

dispensable de son avénement. La France est catholique ; elle veut le rester. La France est un grand et indépendant royaume, elle veut le rester, et elle ne peut le rester que sous le sceptre de Henri, tous les autres princes étant incapables ou étrangers ; et Henri ne peut remplir cette mission qu'en embrassant la foi du pays sur lequel il va régner. Dans son armée même, les rôles sont intervertis. Les huguenots n'en forment plus qu'une minorité. Il y avait un temps où Henri ne commandait qu'à des huguenots, où il n'avait que des alliés protestants. Puis les catholiques royaux se réunissent à lui ; les deux confessions sont représentées dans son camp, mais les huguenots en sont l'élément principal. Enfin, et c'est la dernière phase, les huguenots ne sont presque plus que des auxiliaires, précieux encore et qu'il faut ménager, mais avec lesquels, après la victoire, on n'aura plus à compter que dans une faible mesure. Si Henri triomphe, la religion catholique triomphera donc avec lui. C'est tout au plus s'il devra quelques ménagements à ses anciens coreligionnaires. Dans la première période, la conversion de Henri était impossible ; dans la seconde, elle était probable, mais feinte, et par conséquent, aux yeux du chef de l'Église, inadmissible ; dans la dernière, elle était nécessaire, inévitable, imposée par la volonté de la France dont Henri sera le roi parce qu'il est le seul roi possible. Alors, de quel droit, pour quelles raisons, sous quel prétexte refuser l'absolution ? Ce n'est pas soudainement, c'est peu à peu que ces vérités se font jour dans l'esprit du pontife. Lorsqu'il s'en est pénétré, lorsque les événements confirment ce que son bon sens

lui suggère, lorsqu'ils donnent raison au duc de Luxembourg, à Mgr Séraphin, à Donato, à Badoer, il change de conduite, mais non de politique, car il a toujours visé, il vise toujours aux mêmes résultats. Les ambassadeurs d'Espagne l'accusent de se régler sur les événements. Sans doute les succès de Henri, les suffrages de la France catholique, de plus en plus acquis à ce prince, exercent une grande influence sur sa conduite. Il fait comme le tacticien qui dirige les opérations d'après celles de l'adversaire, qui change son ordre de bataille, qui fait des marches et des contre-marches, avance ou recule selon les nécessités du moment, mais qui poursuit toujours le même but, celui de battre l'ennemi, et l'ennemi, c'est la nouvelle confession et l'ambition de Philippe. Il tâche donc de se dégager de l'Espagne, sûr désormais que la France sortira de la crise, catholique et indépendante. C'est alors que commence sa longue et terrible lutte avec les représentants du fils de Charles-Quint qui remplit, en l'abrégeant, les derniers mois de son existence. Que, dans ce duel à outrance, il oppose la ruse à la force, qu'il emploie les armes dont il dispose, se retranche pour gagner un délai, qui seul donnera la solution, celle qu'il désire, derrière ses scrupules de pontife, comme une femme invoque, comme dernière ressource, la faiblesse de son sexe ; qu'il noie sa pensée dans des contradictions, c'est ce que personne ne saurait nier, ce que chacun est libre d'apprécier à sa manière. Mais la vérité est qu'avec des fluctuations, avec des défaillances momentanées, avec un long et héroïque courage, il a lutté pour la même cause, celle

qu'il n'a jamais désertée, vigoureusement, constamment, et jusqu'à son dernier soupir. C'est l'arbre qui brave les éléments, qui gémit et ploie sous la furie de l'ouragan, agite ses branches, perd son feuillage, mais qui se redresse et résiste.

Une dernière question reste à élucider. Il s'agit d'apprécier la part qui est due à Sixte-Quint dans la solution finale, le triomphe de Henri. Nous ne ferons pas ici de l'histoire conjecturale. Tout le monde sait combien il est difficile, même pour des événements qui se sont accomplis sous nos yeux, de se former un jugement, tant soit peu solide, sur les différentes éventualités possibles; de dire que telle ou telle chose *serait* arrivée dans telle ou telle supposition. Encore cette fois, nous nous bornerons à citer l'opinion unanime des contemporains. Nous rappellerons surtout ce qu'en pensaient les hommes d'État les plus éminents de l'époque, les plus fins observateurs, les juges les plus compétents en matière politique étrangère, les ambassadeurs de Venise. Badoer et le Sénat, composé « de ces bons vieux sages » pour lesquels Sixte-Quint avait une si profonde vénération, considéraient la grande ligue entre l'Espagne et le pape, et l'intervention simultanée d'une armée espagnole et pontificale, sous la direction suprême du chef de l'Église et sous le commandement d'un général par lui choisi et dépendant de lui, comme la fin de la France. Cette opinion, nous l'adoptons sans réserve. Elle est corroborée par celle de tous les hommes politiques de l'époque, par les faits qui se passaient alors et par les événements subséquents. Le duc de Parme était, il est

vrai, dans une situation critique. Il avait la rébellion sur ses derrières et sur ses flancs, et la sédition dans les rangs de son armée ; et pourtant il a pu marcher sur la capitale, et obliger Henri à en lever le siége. Il a fallu à ce dernier près encore de quatre années pour faire son entrée à Paris. Sixte-Quint, en mettant dans la balance de l'Espagne et de la Ligue ses moyens militaires et financiers, — et il avait, comme il disait souvent lui-même, plus d'argent qu'aucun autre prince ; — en faisant tourner plus rapidement les lourds rouages de l'administration espagnole ; en poussant les opérations sous la direction d'un général de son choix ; en communiquant à tous, comme il s'y entendait si bien, son énergie, sa promptitude, sa constance, Sixte-Quint aurait, selon toutes les prévisions humaines, avec cinquante mille hommes bien équipés et bien payés, en peu de semaines, accablé et écrasé les faibles forces de Henri. Mais, la victoire remportée, aux négociations, quand les plénipotentiaires des trois alliés, du pape, de Philippe, du duc de Mayenne, auraient procédé au règlement de la succession, l'influence du pontife (s'il était encore en vie), si grande qu'elle eût été pendant la guerre, se serait effacée en présence des prétentions du roi d'Espagne et du chef de la Ligue. Cela ressort de la situation et des engagements pris ; cela est confirmé par l'opinion de l'ambassadeur de Venise. Sixte-Quint ayant épuisé son trésor, qu'il ne pouvait remplir que fort lentement, se serait trouvé vis-à-vis de Philippe, pour nous servir de ses propres paroles, « la mouche à côté de l'éléphant. » Pour contenir l'ambition de son allié, il ne pouvait pas recourir aux moyens

spirituels, il ne pouvait pas lancer des excommunications contre Sa Majesté catholique, afin de L'empêcher de résoudre à Sa manière la question de succession, puisqu'il s'était obligé d'avance à accepter comme roi de France tout candidat favorisé par Philippe. Il avait dû prendre cet engagement parce qu'à cette époque c'était un puissant moyen pour obtenir l'intervention active, efficace et prompte de l'Espagne. Cela ressort, nous l'avons dit, de la situation et des documents dont nous avons fait connaître les passages essentiels. « Le pape, dit Badoer, compte se dégager après coup. Je crains fort qu'il ne se trompe s'il fait la ligue avec l'Espagne. » Les instructions secrètes du roi à Mendoza et Tassis, les événements postérieurs laissent entrevoir les conséquences éventuelles d'une victoire définitive de Philippe et du souverain pontife. Quelle aurait été alors la face de l'Europe? L'Espagne, directement ou indirectement, un peu partout, sans contredit la puissance prépondérante; sa domination impatiemment supportée, et tôt ou tard secouée; la papauté abaissée, Rome moralement transférée à Madrid, la religion catholique confondue avec l'*espagnolisme* et courant le plus grand risque d'être entraînée dans une ruine commune, le jour où l'Espagne succomberait sous les coups de l'Europe coalisée; le peuple français pour longtemps condamné, avant de se refaire, avant de se fondre dans la grande et noble nation qu'il est, à des convulsions affreuses, peut-être à des siècles de luttes, de catastrophes, de sang et de larmes. Tel est le sombre tableau qui se déroule devant notre imagination. Heureusement ces épreuves ont été épar-

gnées à l'Europe. Ces éventualités ne se sont pas réalisées. Ce sont des fantômes qui se soustraient à l'examen de l'historien et du politique.

Mais ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que Sixte-Quint a préservé la France de maux incalculables, qu'il a bien mérité de l'Église et de l'humanité.

FIN

APPENDICE

1. GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE PERETTI

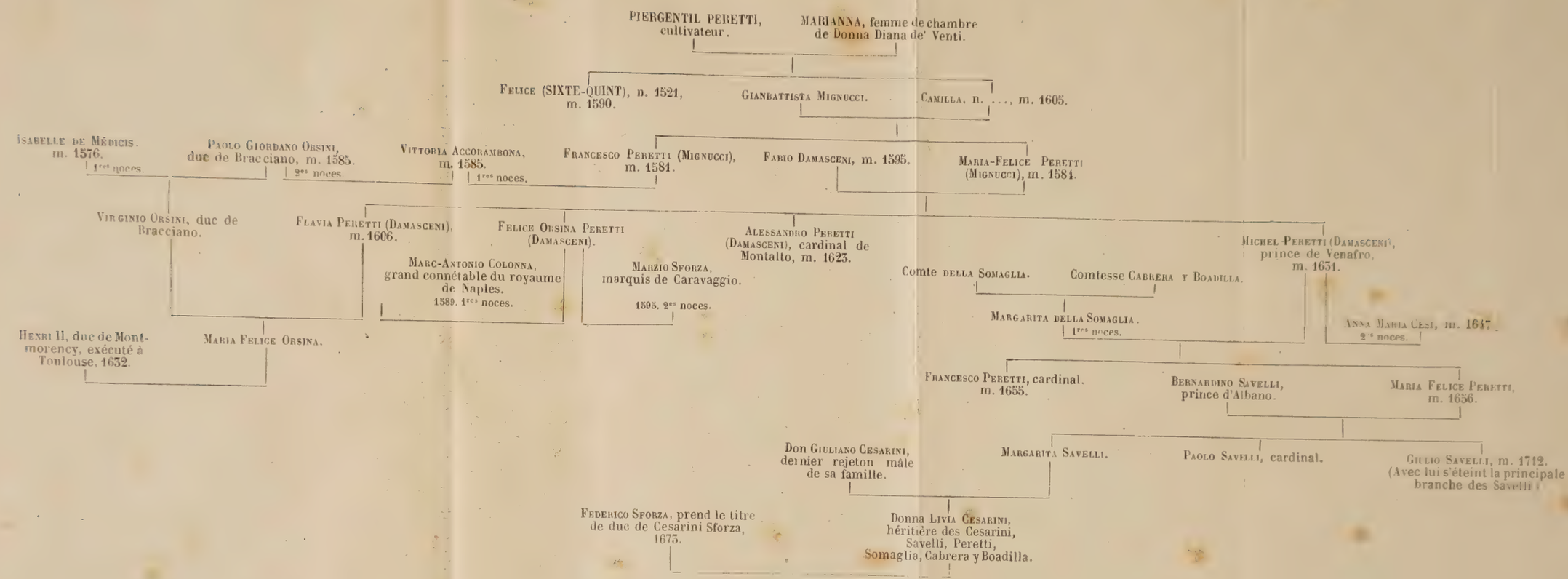

2. FRA FELICE PERETTI (SIXTE-QUINT), PROCUREUR GÉNÉRAL DES MINEURS CONVENTUELS, AUX PÈRES PRIEURS DU COUVENT DE MONTALTO.

Rome, le 13 mars 1563.

Magnifici Signori Padri miei onorandissimi, Con quella amorevolezza, ed osservanza, che debbo alla mia Patria, ho letto le di vostre Signorie delli due di questo, ma non senza gran dispiacere dell'animo mio ho inteso tanto strepito avete fatto con poca vostra riputazione, e con molto dissonore mio. Se voi sapevate, che Maestro Tommaso dipendeva da me, come confessate nella vostra, perchè non gli avete portato più rispetto? offendendo dunque lui dipendente da me, concludentemente offendete me. Poi se dipende da me, perchè non avete ragguagliato me de suoi mali portamenti, che ne avete empita tutta la Marca? Jo ne tengo avviso d'Ancona, da Jesi, da Macerata, e da voi nò. Vi scusate nel principio della vostra lettera per le occupazioni, e nel fine per la distanza del luogo; molto siete stati occupati a farl'intendere a me, e dissoccupati, a farlo intendere al Stracca, al Civallo, ed alla Corte di Macerata; conveniva più per me, che per altri dissoccuparvi, essendo io figlio vostro, e creatura vostra, e l'onor o vergogna mia, anco vostra. Poi come la distanza del luogo ve lo ha impedito? da S. Biagio al primo di Quaresima non ci sono ventidue giorni? Non avete voi Ascoli, e Macerata d'intorno, di donde due volte la settimana viene la posta a Roma in dieci giorni; non averei potuto io fare ogni provisione, e

senza strepito, e senza far dir di voi dalli vostri Vicini? Il caso di Maestro Tommaso mi viene scritto da Montalto da Persone onorate molto differente da quello mi scrivete voi. Poi per la vostra lettera tutto il caso è fondato nel vostro Podestà; egli è il querelante, l'attore, il testimonio, il giudice, li mancava solo essere lo sbirro. Non volete che io mi accorga come camina il negozio? Ben sarei cieco, sordo e muto. L'occhio di cristallo a piedi della Croce non lo sanno tutti li nostri frati, che era distaccato fin quando io era fratino e nel portarla sempre bisognava tenerci il dito presso? Come volete dar questa calunnia à Maestro Tommaso, con dire che l'avete trovato aperto? Poi se Maestro Tommaso era in buonissima considerazione, con qual fondamento vi scandalizate di lui? Non sapete voi, che la maggior parte de' Corpi, e reliquie Sante sono state da nostri Vecchi, o rubate, o tolte per forza? Il che è imputato a divozione, e non ad empietà, come voi pensate. E quando anche cosi fosse, come scrivete, non dovrebbe bastarvi, che la reliquia è riposta al suo luogo, e l'errore è emendato? Poi la Croce di S. Maria è de' preti, e non è vostra, e quando il signor cardinale S. Angelo vostro Abate la volesse, bisognerebbe dargliela, cosi quella di S. Agostino, cosi questa di S. Francesco è della mia religione. Lodo la vostra diligenza, che le vostre chiese non siano spogliate delle cose sacre, ma dovete con me farne istanza, e non far da voi, che non sono cose vostre. Frà Hieronimo Assolano, che fu Papa Nicolao IV, donò queste croci a tutti i luoghi della custodia d'Ascoli, è dunque donata alla religione, e non donata a voi, ne acquistata da voi.

Commendo lo studio vostro in conservarla, e protegerla, ma non in volervene impadronire, però bastava far intendere a me, che io averei dato riparo. Ma io sono benissimo informato, che Persona di malo stomaco ha guidato questo disordine, ma prego Dio glie lo purghi, acciò non faccia d'ogni erba fascio, e digerisca meglio il suo cibo. Mi fate intendere, che il Stracca ha provisto di Frà Bernardino da Monte Fiore per predicatore vostro, ed io come superiore dell' uno e dell' altro non voglio, che ci predichi, e se dopo il mio mandato vi predicherà, lo farò venir legato in Roma. Padri miei osservandissimi, vi prego per quell' amore, che io porto a voi, e per quello, che voi dovete portare a me che non mi fate più di questi strepiti. Lasciate le cose de miei Frati trattarle a me, come io non m'intrometto nel vostro Palazzo, e tutto il mio scrivere accettatelo con quella sicurtà, che alle volte un figlio apre il suo cuore con un suo carissimo Padre, nel resto mi trovarete in tutto il tempo della mia vita obediente più a voi, che non farei al Padre, che mi ha generato. Dio nostro signore vi conceda prosperità, e pace.

La lettre autographe est conservée à l'hôtel de ville de Montalto.

3. FRAGMENTS D'UN SERMON PRÊCHÉ A PÉROUSE PAR FRA FELICE (SIXTE-QUINT)

Imprimé à Naples, le 7 février 1554. *Alli Vergini, per Gillo Allifano;* in-16. Bibliothèque Barberini.

... Ma non tolerò già l'antico serpe e malizioso avversario nostro che lungamente tanta felicità godesse si

gran monarchia, tanta giustizia e si bell' ordine : imperocchè consapevol del severo e irrevocabil' bando che à suon' dell' angeliche trombe per tutti li anguli del paradiso intonò: che nissun di qualsi voglia grado o preminenzia dell' alber' della scienza del ben' e mal a mezz' il giardino piantato sotto pena della tremenda disgrazia del gran' signor degli eserciti toccar ardisse : trovò Eva nostra prima madre, e con false lusinghe persuader si forzò, che dal vetato frutto mangiasse s'acquistar volle l'alta equalità della maestà divina. L'incauta e mal accorta donna dalle finte parole del serpe sedotta, e dalla vaghezza del frutto presa, l'istesso inganno persuadeva ad Adamo suo consorte, quand' egli per compiacerli comminciò a disputar con Dio...

Finalmente Adamo, per sodisfar all' importuna donna, mangiò il prohibito frutto, e dissubedì al suo Signore. Incontinente, oimè, gli s'aprirno gli occhi dell' humana prudenza e vidde nella sua personna trè brutezze... e confuso e vergognoso s'arrossiva in se stesso, fugiva e s'ascondeva, e toccò con mani ch' il mentitor serpe l'havea ingannato : all' hora perchè nella concupiscibil' si levò l'odio contra l'amore, la tristizia contra la dilettatione, il dispiacere contra il desiderio, e nella irascibil' la desperazion' contra la speme, l'ira contra la mansuetudine e il timor contra l'audacia : s'armò Giove contra Saturno, il ferro contra l'oro, l'iniquità contra la giustizia, la carne contra la ragione, Adamo contra Dio : ma perchè nel contrasto ch'è tra huomo e huomo può restar superior l'huomo, come il giovine David a Golia gigante : tra huomo e diavolo può restar superior l'huomo, cosi il patiente

Job a Sathana : tra huom' e angelo può restar superior l'huomo, come il patriarca Jacob all' Angelo luttatore: ma tra huomo e Dio è impossibile che l'huomo resti con honore ; però *ejecit Dominus Adam de paradiso voluptatis* e allora se sentì nella mente ambizioso, nel conversar maligno, nel mangiar vorace, nell' ingiurie impaziente e nel parlar scorretto : Ove prima nella natura era retto, nella conversation piatoso, nel parlar modesto e nel mangiar temperato; vidde l'età viziata, l'infanzia lorda e stomachosa, la puerzia indocile e avezza, l'adolescenzia lasciva e scorretta, la gioventù precipitosa e pazza, e la vecchiezza sciocca e ribambita : ove dianzi l'infanzia era innocente, la puerizia savia, l'adolescenzia modesta, la gioventù prudente e la vecchiezza (*sic*) santa. Anzi vidde che fin' alle virtù gli minacciarono ingiurie danni ed onte: in mal servì la bellezza ad Absalone, la sapienza a Salomone, la fortezza a Samsone, la profezia a Balaam, il sacerdozio ad Aaron, le richezze a Balthasar, e finalmente l'apostolato a Giuda : però ben disse David, *Ps.* XLVIII, *Homo cum in honore esset non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus...*

4. NOTE SUR LA MAISON BOURGEOISE A ROME AUX QUINZIÈME ET SEIZIÈME SIÈCLES

(Tome II, p. 90).

Nous avons dit que l'architecture bourgeoise suivait, au quinzième et au seizième siècle, les transformations que subissait l'architecture monumentale des palais romains.

Sur cette matière, l'auteur s'est livré à un examen attentif des maisons comparativement peu nombreuses de ces époques qui se sont conservées dans leurs formes primitives.

Des murs à fruit sans décoration sont percés d'une fenêtre géminée ou trilobée. Celle-ci se compose de deux arcs surbaissés et supportés par un trumeau étroit décoré à l'extérieur d'une colonnette engagée. Toute la fenêtre est en retrait sur le nu du mur. L'édifice est couronné d'une loge composée d'arcades surbaissées reposant sur des colonnettes qui s'appuient sur un bandeau. Le toit à chevrons apparents est fort saillant [1]. C'est la transition du gothique italien à la renaissance, le moyen âge qui cède lentement et de mauvaise grâce au style nouveau, introduit par les Florentins que Paul II a appelés à Rome. Ces maisons sont devenues excessivement rares.

Le type le plus commun du quinzième siècle est la maison à deux étages, rarement à trois y compris le rez-de-chaussée. Le mur est à fruit, le toit saillant. Des bandeaux servent d'appui aux deux fenêtres. Celles-ci, placées aux deux angles, sont à plein cintre ; un chambranle plein les encadre. La porte qui se trouve à l'un des angles affecte la même forme. Dans les plus anciennes constructions de ce genre l'escalier est en dehors. Des familles nombreuses ou aisées doublaient la maison ; il y a alors trois fenêtres, dont celle

[1] *Via in Pisincella,* non loin de la *via Lungaretta* (Transtévère). Il y en a un semblable près des portiques d'Octave. Je n'ai vu des fenêtres trilobées que dans quelques rares palais, dans celui de Capranica, et au coin du *palazzetto* d'Autriche du côté de la place de Saint-Marc.

du milieu est géminée. Les fenêtres et portes manquent d'imposte, et l'espace entre l'extrados et le plancher est fort considérable[1]. Sous le pontificat d'Alexandre VI, les maisons des bourgeois portent déjà l'empreinte du bien-être. Elles ont rarement moins de trois étages, et comme la tour n'est plus de mise et leur est d'ailleurs refusée, car elle n'appartient qu'aux nobles, elles se composent d'une jolie loge (aujourd'hui toujours murée), semblable à celle que nous venons de décrire, mais reposant sur des pilastres octogones que Baccio a mis à la mode[2].

Le signe caractéristique de cette époque est le portail, première et timide imitation du rustique florentin. Sous Sixte IV, ce sont les palais, sous Alexandre VI les maisons du *mezzo ceto* qui l'adoptent. C'est un arc à plein cintre. Les claveaux et assises formant le chambranle sont taillés à refend ; la clef saillante dépasse légèrement l'extrados de l'arc. A l'extérieur et à l'intérieur, des moulures encadrent le refend. L'imposte manque encore. Ce portail introduit par les maîtres toscans se trouve dans toutes les constructions de l'époque pendant laquelle ils ont dominé à Rome, c'est-à-dire depuis Paul II, jusqu'à la fin du siècle, jusqu'à l'arrivée, à l'avénement comme on pourrait dire, de Bramante. Le palais de la Chancellerie, par lui bâti, change en partie la physionomie des rues. Le nu

[1] On trouve encore beaucoup de ces maisons au Transtévère et au *Borgo* dans le vieux quartier des Saxons, quelques-unes sur la rive gauche.

[2] C'est à tort que Baccio Pintelli passe pour avoir apporté à Rome le pilier octogone. On en trouve déjà dans la cour (le jardin) du *palazzetto* de Saint-Marc construit avant son arrivée.

des murs entre les étages se revêt de pilastres fort peu saillants appuyés sur des bandeaux. La porte, les fenêtres du premier étage sont le plus souvent à plates-bandes. Un chambranle simple tourne également autour d'elles. Les fenêtres de l'étage supérieur sont à plein cintre et sans imposte, le toit toujours saillant. Dans les constructions plus considérables on voit au-dessus du portail à plate-bande une corniche supportée par des consoles dans la hauteur de la frise, qui est saillante et affecte la forme du tore. Les consoles reposent sur des contre-chambranles. Les fenêtres sont à plein cintre, entourées d'un chambranle plat et sans imposte. Les tympans forment saillie sur le nu des murs, portent une rosace, et sont couronnés d'une corniche [1]. Sous l'influence des Florentins attirés par Léon X, leur compatriote, le goût du rustique reprend à côté du culte de l'antiquité. On parle la langue des Romains avec un fort accent toscan qui ne gâte rien. Peu de maisons bourgeoises [2] osent, à l'exemple du palais, asseoir leurs étages supérieurs sur un rez-de-chaussée en bossage, mais le portail au moins suit la mode. C'est de nouveau l'arc à plein cintre ; seulement les claveaux et assiettes sont de grosses pierres rustiquées et alternant de longueur. On n'y voit pas encore l'imposte, qui est déjà généralement adoptée pour les fenêtres quand elles sont cintrées ; un peu plus tard celles-ci sont généralement

[1] Le plus beau spécimen est la maison de Pietro Torcino dans la *Strada papale* citée plus haut.

[2] Le n° 103 du *Borgo novo*, bâti, comme on croit savoir, par le médecin de Léon X, est du nombre, sauf le portail.

construites à plates-bandes. On a de la peine à s'expliquer le charme secret de cette architecture bourgeoise; il serait plus difficile de le définir, impossible de ne pas le subir.

D'où vient-il qu'immédiatement après Paul III, et déjà vers la fin de son pontificat, bien qu'on s'écarte à peine des grands modèles, les palais et maisons deviennent lourds, monotones, tristes, engagent si peu les passants à les choisir pour résidence ? Le feu sacré des générations précédentes s'éteint de plus en plus. Dans la seconde moitié du siècle, les portails rustiqués, composés de pierres moins grosses, portent des impostes et des clefs non rustiquées qui n'ont aucune raison d'être dans une architecture imitant le rocher; plus tard on y engage des colonnes supportant des balcons peu saillants. Les portails des petites maisons sont à plein cintre avec impostes composées de pierres ravalées. Les encadrements des fenêtres désormais sans exception à plates-bandes sont tourmentés et se profilent les uns sur les autres. Les crossettes sont parfois accompagnées de consoles qui n'ont rien à supporter.

5. PROMENADE DANS ROME EN 1585

(Note au tome II, p. 91.)

La *piazza del Popolo* ne possédait pas encore les deux églises écrasées sous leurs lourdes coupoles, la rampe du Pincio, le nouveau couvent des Hiéronymites, ni aucune des autres constructions qu'on y voit, et qui sont l'œuvre de Pie VII et de l'architecte Valadier. La

place était moins symétrique, mais plus pittoresque, grâce à Sainte-Marie du Peuple, de Baccio Pintelli, non encore enjolivée par Bernini ; grâce à son clocher, qui se dressait parfaitement visible au-dessus d'un bas mur d'enceinte, percé de deux portails du style de Grégoire XIII. Le couvent occupait presque tout le côté oriental de la place. De hautes maisons, à larges portes rustiquées, s'élevaient entre le *Corso*, la *Ripetta* et le *Babbuino*. Deux autres rues, l'une longeant le pied du Pincio, l'autre menant au Tibre, ont disparu [1].

Le *Corso*. Nous avons dit que la partie méridionale de cette grande rue, celle qui est située entre la place du Peuple et l'arc du Portugal, près du palais Fiano, était à peine habitée. Saint-Jacques des Incurables était en voie de construction. Un *guide*, publié sous le pontificat de Sixte-Quint, donne une vue de la façade de cet édifice, qui a été rebâti en 1600. La petite église des Lombards, placée sous l'invocation de saint Ambroise, n'était pas encore devenue le somptueux temple de saint Charles Borromée. Le palais de Portugal, aujourd'hui Fiano, date du règne d'Eugène X, et a, sous Nicolas II et Jules II, subi des changements considérables. Sa façade est restée inachevée. Une grosse tour qui, en partie démolie et appropriée à des habitations, existe encore, s'élevait près de l'arc, lequel, surmonté d'un corridor moderne, la reliait aux dépendances des palais situés de l'autre côté

[1] Voy. la fresque de la salle de Sixte-Quint, à la Bibliothèque Vaticane, les gravures d'Israël Henriet, publiées à Paris, vers le milieu du dix-septième siècle, et les manuscrits souvent cités de la Bibl. Imp. Paris, Fonds fr. 5550,5552.

de la rue. Elle ressemblait à la grande tour du palais d'Autriche, et datait comme celle-ci et comme la tour d'*Ara-Cœli*, les deux seules qui se soient conservées, du pontificat de Paul III. Le palais Fiano avait été habité successivement par les cardinaux Joâo de Moura, Jorge Costa, qui était aussi ambassadeur de Portugal près d'Innocent VIII, et Miguel de Sylva. De là le nom de palais de Portugal. A l'époque de Sixte-Quint, il portait dans ses différentes parties l'empreinte du moyen âge et de la première renaissance.

La place *Colonna*, entourée de chétives maisonnettes, attirait l'attention par le célèbre monument de Marc Aurèle, qui lui donna son nom. Cette colonne menaçait ruine et fut restaurée par Sixte-Quint. Nous rappellerons ici un fait presque oublié, c'est que, vers la fin du dix-septième siècle, la colonne, pour subir une nouvelle restauration, a été complétement démolie. Une gravure de 1696, de la collection d'estampes de la Bibliothèque impériale de Paris, représente la place dépourvue de ce monument. Au coin du *Corso* s'élevait l'habitation du comte Girolamo Pompeo Ludovisi, sous Sixte-Quint sénateur de Rome. Ce seigneur vendit une portion de son jardin aux barnabites, qui y construisirent et ouvrirent en 1595 l'église et le collége de Saint-Paul à la Colonne. En 1659, Alexandre VII réunit ce collége à celui de *Saint-Charles et Biaggio à Catinari*, fit démolir l'église, le couvent et le palais Ludovisi, et construire sur ce terrain l'immense palais Chigi[1]. En face du palais Ludovisi, au coin du *Corso*, on voyait

[1] Voy. les documents des archives du collége de Catinari. — *Memorie della corporazione de' Barnabiti, par Barelli*; Bologne, 1703. — Les

un *palazzetto* à fenêtres guelfes (Ferrajuoli), et à côté, la petite église de Saint-Bartolommé, de Baccio Pintelli. Le palais Piombino n'existait pas.

Continuation du Corso. Le palais des Buonacorsi venait d'être achevé. San Marcello n'avait pas encore la riche et tourmentée façade de Carlo Fontana, et celle de l'église de *Santa-Maria in via lata* n'avait pas encore été rebâtie, d'après les beaux dessins de Pierre de Cortone. Le palais contigu d'Urbin, alors ambassade d'Espagne (Panfili-Doria), était un groupe de maisons d'âge et d'architecture divers. Des différents édifices dont il se composait, deux seulement sont restés debout; ils donnent sur la petite rue de la *Gatta*. On y voit de basses colonnes et des arcades qui semblent remonter au dixième ou au onzième siècle, une petite porte murée en ogive du commencement du quinzième, et un grand portail rustiqué de l'époque ou du moins du style de Paul III. En résumé, la physionomie du *Corso* est changée par suite des modifications que les fenêtres ont subies, mais la plupart des maisons remontent à l'époque de Paul II et de Sixte IV. L'église de Jésus-Maria et de Saint-Charles, tous les palais de style baroque n'existaient pas ou ont été rebâtis à neuf, comme ceux qui portent aujourd'hui les noms de Verospi, Salviati (autrefois Nevers et Mancino), Simonetti, Costa, Piombino, Doria, Bonaparte, Bernini, etc. On y voyait déjà les palais Teodoli, Buonacorsi, Ruspoli et Marino Torlonia. Un petit nombre de maisons bourgeoises a conservé le caractère de l'époque.

fresques de la Bibliothèque Vaticane, salle de Sixte-Quint, et les vues de Rome par Faldus.

Le palais dit *de Saint-Marc*, plus tard de Venise, aujourd'hui d'Autriche, sauf les modifications des fenêtres de la façade de *la via del Gesù*, sauf le toit de la grande tour, autrefois saillant, n'a subi aucune altération notable. Il n'a jamais été achevé et se trouvait toujours en mauvais état de conservation. Les rapports des ambassadeurs de Venise sont remplis de demandes de subvention que la Seigneurie n'accorde que fort parcimonieusement. A Venise, dans les bureaux du doge, on expliquait même la générosité de Pie IV par son désir de se débarrasser des frais d'entretien de l'édifice.

La place *des Apôtres* a, dans le dix-septième siècle, complétement changé d'aspect. Le couvent de frà Felice seul a conservé son cachet. En dehors du grand palais, qui est encore habité par l'illustre famille dont il porte le nom, presque toutes les autres maisons de la place étaient aux Colonna. La plus considérable a passé aux Chigi et est devenue le palais Odescalchi. Nous avons déjà mentionné le palais Valentini, bâti pour et par le cardinal Rusticucci, car il en a lui-même composé les dessins[1].

Le *Capitole*. Paul III avait chargé Michel-Ange de donner à ce lieu classique une nouvelle physionomie. C'est Michel-Ange qui y plaça la statue équestre de Marc Aurèle qu'on avait trouvée près du Latran et que Sixte-Quint comptait y faire reporter[2]. C'est encore Michel-Ange qui a exécuté la *Cordonata* qui mène de la place *Ara-Cœli* au Capitole, et l'escalier à double

[1] On peut en voir la description dans : *Lettere di Girolamo Catena*; Roma, 1589.

[2] *Avvisi*, 1588 ; Arch. Flor. *fil.* 4027.

rampe devant le palais des Sénateurs. On lui attribue aussi, mais à tort, la tour de ce palais, qui est de Martin Langhi. Tout le reste a été fait postérieurement à la mort du grand maître, et certainement pas sur ses dessins, par Giaccomo della Porta, par Rainaldi et par Giaccomo del Duca. Voici comment se présentait le Capitole du temps de Sixte-Quint. En face, le palais des Sénateurs inachevé et dérobé à la vue par des échafaudages. A droite, le palais des Conservateurs, simple et légère construction du style florentin; une arcade élancée supportant deux étages percés de fenêtres à plates-bandes et cintrées aux angles. A gauche, là où sera bâti le musée, le mur nu, orné seulement d'une niche qui sépare *Ara-Cœli* de la place[1].

Des Français qui visitent Rome sous le pontificat de Sixte-Quint parlent des antiquités qu'on voit dans l'une des chambres du palais. Quatre de ces statues passent pour les plus belles de l'Italie : « Un enfant de bronze lequel se tire une épine du pied; une louve de bronze et Romulus et Rémus qui sont dessous et qui la tettent; un Bacchus, un Marc Aurèle et beaucoup d'autres antiquités, entre lesquelles y a Marius qui a été sept fois consul. » Au palais du Capitole ils admirent deux grandes salles et plusieurs chambres avec des soffites dorées. Dans l'une de ces pièces se trouvent les statues de Léon X, de Grégoire XIII et du pape régnant, Sixte-Quint. Il leur est permis de suivre le gouverneur de Rome, Mgr Pierbenedetti dans

[1] Voy. les gravures de l'ouvrage intitulé : *Antichità della città di Roma, par Bernardo Gamucci de San-Geminiano*; Venise, 1569 et autres *guides*.

les prisons du Capitole, où il examine lui-même les détenus. La roche Tarpéienne, « se voit encore fort aisément, de laquelle on jetait en bas ceux qui portaient faux témoignages. Elle est bien haute, elle l'était encore davantage du temps de la vieille Rome[1]. »

Le *Forum*, vu du haut du Capitole, offrait l'aspect d'un champ carré parsemé de ruines et encadré, à l'ouest, par les *Horti farnesiani* du Palatin avec le portail de Vignole ; au sud, par le couvent de Sainte-Françoise romaine, qui s'adossait à l'arc de Titus ; à l'est, par le temple d'Antonin et Faustine, formant la cour d'une maison particulière, et par celui de Romulus, devenu l'église des Saints Cosme et Damien. Des masures obstruaient les approches du temple de la Paix. Le couvent de Sainte-Françoise Romaine, dont la partie transversale n'a été démolie qu'au commencement de ce siècle, empêchait, en grande partie, la vue du Colisée et du magnifique *septizone* que Sixte-Quint a eu la cruauté de démolir. Ce pape avait même conçu l'idée de faire abattre le Colisée pour tracer une avenue droite du Capitole au Latran. La mort l'empêcha de commettre cet acte de vandalisme.

Les terrains situés entre cette colline, les Carènes, l'Esquilin et les murs d'enceinte n'ont presque pas changé d'aspect dans le cours des trois derniers siècles. Sur les hauteurs des *Monti*, grâce à l'eau dont Sixte-Quint les a pourvues, de nouveaux quartiers ont surgi sous son pontificat et sous ceux des papes Borghèse et

[1] *Voyage d'Italie et de Piémont*, 1588. Manuscrit de la Bibl. imp. Paris, fonds fr. 5550.

Barberini. Les palais les plus notables étaient au Quirinal, la villa d'Este, que son propriétaire, le cardinal, céda à Grégoire XIII, qui en fit l'habitation d'été des papes, et que Sixte-Quint transforma dans le vaste palais que nous voyons. Il y fit, dès son avénement, remplacer par les siennes les armes de son prédécesseur en disant, pour excuser cette petitesse : « Grégoire a fait les travaux, mais c'est nous qui les avons payés[1].» Sur le versant nord du Quirinal, on voyait la villa Sforza, devenue palais Barberini. Sur l'Esquilin une partie des thermes de Dioclétien était la propriété du cardinal Du Bellay, dont les palais et les jardins s'étendaient jusqu'aux murs de Rome. C'est sur cet emplacement que Sixte-Quint fit ouvrir et aplanir la place des thermes, et que sa sœur, Donna Camilla, construisit plusieurs magasins qui subsistaient en partie tout dernièrement encore.

Revenant au Capitole et descendant vers le théâtre de Marcellus, on se trouvait dans la région des Savelli. Le théâtre, surmonté de l'habitation de cette puissante famille, se présentait tel que nous le voyons aujourd'hui, et possédait alors la plus riche collection d'antiques après celle du Belvédère.

Nous terminerons ici notre promenade, car ce serait trop nous écarter de notre sujet que d'entrer dans une description détaillée des quartiers de la plaine, de la partie de Rome située entre le *Corso*, le Tibre et le Capitole.

Nous nous sommes donné la peine de passer de rue

[1] Les ambassadeurs extraordinaires au doge, 12 oct. 1585. Arch. Ven. *Disp.* Rome, *fil.* 19.

en rue, de maison en maison, et nous avons été surpris de trouver, à part les maisons bâties sous le pontificat actuel, si peu de constructions postérieures au seizième siècle, à l'exception toutefois des palais et des quelques maisons de la place Navone, du *Monte-Citorio* et de la place d'Espagne. Beaucoup de propriétaires ont décoré leurs façades, changé surtout l'encadrement des fenêtres, mais ils ont rarement touché aux portails, qu'on ne pouvait guère agrandir sans détruire toute l'économie de l'édifice. Après avoir regardé attentivement les fresques précédemment citées des loges de Grégoire XIII au Vatican, on peut en parcourant ces quartiers se faire, au moyen d'un léger effort d'imagination, une idée assez exacte de la physionomie qu'ils avaient à l'époque de Sixte-Quint. Cela étant, nous n'entrerons pas dans l'énumération des palais qui existaient ou qui n'existaient pas de son temps. Aux époques suivantes, les rues étroites engageaient peu à la construction de vastes habitations seigneuriales. On préférait d'autres quartiers où l'on trouvait de l'air, de l'eau et de l'espace. Il n'en est pas ainsi des églises. A l'exception de Saint-Augustin et de Saint-Jacques des Espagnols, qui est aujourd'hui tombé en ruine, de Saint-Louis des Français, de Saint-Jean des Florentins et de quelques autres moins considérables, tous les édifices consacrés au culte ont été modernisés ou bâtis à neuf. Ils portent presque tous le type d'un *baroquisme* plus ou moins rageur.

J'ai, au deuxième livre, donné une description de la place Saint-Pierre et du Vatican. Le *Borgo* a conservé beaucoup de sa physionomie d'autrefois, et aucun

quartier n'a mieux que le Transtévère résisté aux innovations et aux améliorations des siècles.

Telle était Rome à la fin du pontificat de Grégoire XIII. Sixte-Quint en a changé la physionomie dans le court espace de cinq ans, non par les merveilles de son goût, qui était celui du temps, mais par les merveilles de son énergie, par des œuvres dont l'une, l'aqueduc, répand toujours ses bienfaits sur une moitié de la ville, dont quelques autres, comme le placement des obélisques, ont singulièrement frappé l'imagination des contemporains; dont la plus grandiose, la coupole de Saint-Pierre, commande encore l'admiration du monde[1].

6. INSTRUCTIONS POUR L'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR CARDINAL MONTALTO, NEVEU DE NOTRE SEIGNEUR SIXTE-QUINT.

Rédigées en l'année 1587[2].

La dignité du cardinalat, conférée à quiconque s'en montre vraiment digne, est déjà par elle-même des

[1] *Antichità di Roma*, 1569; *Antichità di Roma*, par Andrea Fulvio; Venise, 1588, contenant un grand nombre de gravures. — *Le cose maravigliose dell' alma città di Roma, le ampie e commode strade fatte a beneficio publico del Santissimo Sisto V*, par le P. frà Santi di S. Agostino; Venise, 1598. — *Lucio Fanno, delle antichità di Roma;* Venise, 1555. *Antichità di Roma, per Lucio Mauro, opera non fatta più mai da scrittor alcuno;* Venise, 1558. — Quelques gravures du temps de la collection des estampes de la Bibl. imp. Paris et de la Bibl. Corsinienne; d'autres, Prague, 1605. — Les *avvisi* des Arch. Flor. *fil.* 4027. — Enfin les correspondances diplomatiques.

[2] Imprimées pour la première fois en italien dans l'ouvrage intitulé : *Tesoro politico*, par Phil. Honorius; Vicence, 1602. (Voy. tom. II, p. 75.)

plus élevées et suréminentes, attendu que le sacré collége est le sénat de l'Église universelle, et le conseil du souverain pontife, et que c'est ce pontife qui le compose de sa propre autorité et sans intermédiaire. Cette dignité, toutefois, apparaît plus élevée et plus éminente encore dans la personne de ceux qui sont alliés au pape par les liens du sang, puisque, en raison du désir qu'il a de leur grandeur et en raison de la confiance qu'il leur accorde de préférence à d'autres, les affaires les plus importantes qu'on soumet au Saint-Siége leur sont communiquées. C'est avec eux que traitent les envoyés des princes, tant ceux qui résident ici que ceux qui sont venus en mission spéciale à cette cour ; c'est par leur organe que le pape apprend à connaître les désirs et les besoins de toute la chrétienté ; c'est à eux qu'écrivent les nonces et les autres ministres du Saint-Siége; c'est par leur entremise qu'est gouverné l'État ecclésiastique ; c'est par leur intervention et à la suite de leur intercession que beaucoup d'emplois et de bénéfices ecclésiastiques sont conférés, et, ce qui importe davantage encore, par eux se fait la promotion des cardinaux ; enfin, c'est par eux que le pape manifeste sa pensée et qu'il distribue des grâces ; leur assistance, plus que toute autre, l'aide à porter le lourd fardeau du pontificat. Et, en ces temps de troubles et de difficultés, cette forme de gouvernement paraît plus opportune que celle d'autrefois et même presque nécessaire ; car, la chrétienté se trouvant accablée de divers intérêts et de soucis, la répartition de l'administration entre plusieurs n'offre pas grande sécurité, et on ne peut attendre de résolutions

parfaites concernant telle partie spéciale du gouvernement de la part de qui ne connaît les autres branches et ne peut voir ce qui s'y fait. Voilà pourquoi il est nécessaire que tout converge vers un seul, et c'est ainsi que dans les grands périls les républiques conféraient l'autorité absolue à une seule personne. L'importance et la quantité des susdites affaires démontrent, sans qu'il soit besoin d'entrer dans d'autres explications, combien de science, de prudence, de zèle et de soins est nécessaire à ce ministre pour se montrer à la hauteur de sa tâche. Mais, pour descendre de considérations générales plus ou moins vagues à des considérations particulières plus précises, nous parlerons d'abord du but à poursuivre, puis de quelques-uns des moyens à employer, ensuite nous diviserons les affaires en quelques articles principaux, avec des observations sur la manière de traiter avec notre Seigneur le pape, avec les cardinaux, ambassadeurs, prélats et autres, et nous ajouterons finalement quelques considérations sur la façon de parler et d'écrire.

Le ministre d'un prince ne doit poursuivre d'autres fins que celles du prince lui-même ; sous ce rapport, il ne doit y avoir aucune divergence de vues entre eux, et comme les fins du souverain pontife doivent être la gloire de Dieu, le salut des âmes, la propagation de la foi, l'exaltation de la sainte Église, la paix et la tranquillité universelles, le triomphe de la vertu, la destruction du vice, ce seront là également les fins du cardinal son neveu, et c'est de ce côté qu'il devra diriger toutes les forces de son intelligence, tous ses soins, tous ses labeurs. A la génération des choses dans

l'ordre de la nature concourent à côté de la cause première beaucoup d'autres causes secondaires et, si celles-ci coopèrent dans la mesure voulue, les choses deviennent parfaites et belles; mais, elles ne produiront que des monstres de figure laide et horrible, quand les fins de ceux qui s'écartent de l'intention du prince et du vrai but sont monstrueuses et horribles; à ce sujet les exemples en apprennent plus que les paroles. Outre les fins du prince, son neveu peut avoir quelque égard pour soi-même, non pas dans un sens différent de celles-là, mais comme corollaire naturel et compatible. Ainsi, il cherchera à donner bonne opinion de lui-même aux princes et aux cardinaux et à gagner leur bienveillance, car il ne saurait rien acquérir de plus important que leur estime et leurs bonnes grâces .Ensuite, il se conciliera l'amitié de bon nombre de personnes en les faisant élever au cardinalat ou nommer aux légations auprès des cours étrangères, ou dans le gouvernement, ou aux principaux offices de la cour et même dans les familles particulières. En dernier lieu viendront la richesse, les revenus, une fortune abondante, ceci étant nécessaire pour vivre avec splendeur et dignité, pour distribuer des bienfaits et exécuter bien des choses.

A cette considération de la fin vient se joindre celle des moyens dont il devra se pourvoir, et parmi lesquels il faut compter en première ligne : les amis, les clients et les serviteurs, ainsi que la fortune dont il a déjà été fait mention. Pour triompher dans une guerre, le grand point est de choisir de bonnes troupes ; pour soutenir les charges et les emplois du gou-

vernement tout dépend du choix des ministres et des seigneurs; pour les choisir, il faut du jugement et, par-dessus tout, une heureuse chance. Mais où il y a grand concours, comme il arrive pour les places dont dispose le neveu d'un pape, c'est plus facile, parce que d'un grand nombre on ne prend que peu et, parmi ceux qu'on a pris, on emploie les plus aptes au service. En faisant choix de personnes, considérez d'abord qui les propose, puis leur patrie, leurs relations, leur conduite, leurs antécédents, leurs études, leur tenue extérieure et encore leur constitution physique, source naturelle des mœurs. Les bons engendrent les bons, et certaines mœurs sont propres et communes à une famille, à un pays, à une nation. On peut recueillir des informations plus exactes des compatriotes, des compagnons et des familles qu'elles ont fréquentées ou servies; il est permis de supposer qu'elles seront dans l'avenir et pour nous ce qu'elles ont été dans le passé et avec d'autres. Veillez à ce qu'elles soient issues d'une famille estimable, recommandées de part non suspecte, sincèrement attachées à votre personne, vigilantes, laborieuses, infatigables, avares et prudentes en paroles, promptes et entendues à l'action, ambitieuses d'obtenir les bonnes grâces du maître, soucieuses de sa grandeur et de leur honneur; instruites, au courant de ce qui se passe et versées dans les devoirs de leur charge, supportant aisément les incommodités, les corrections et les avertissements, aspirant à la perfection en toutes choses et à surpasser tous les autres, si faire se peut; de classe et de fortune moyennes, parce que ceux qui sont trop pauvres deviennent à charge en recherchant

toujours des subventions et que les riches et les grands deviennent ennuyeux à cause de leurs hautes prétentions. Il convient néanmoins qu'un prélat incline plutôt vers les pauvres, parce qu'ils doivent avoir la mémoire reconnaissante, et que, de plus, le talent, le savoir-faire, un attachement véritable pour le service et la gratitude se trouvent abondamment chez les pauvres.

Qu'on évite les natures et les caractères opposés à ceux qui viennent d'être décrits, et surtout ceux qui sont portés à divulguer les secrets, ce qui arrive souvent et sans mauvaise intention à la légèreté, à la jactance, à la loquacité, aux tempéraments amoureux ou vindicatifs, et plus encore à ces natures qui inclinent à la perfidie, vraie peste et poison de la société humaine, produits de l'égoïsme de ceux qui servent leur maîtres uniquement en vue de leur propre avantage. Les indiscrets se révèlent d'eux-mêmes, et on ne peut excuser qui les emploie; mais il n'est pas facile de pénétrer les volontés ténébreuses et les menées de ceux de la seconde catégorie, dont les principes fondamentaux sont l'avarice, l'ambition, une haute idée de soi-même, le mépris d'autrui et l'envie. Ces gens-là sont doués d'une dissimulation profonde qui ne les abandonne que lorsqu'ils en voient d'autres recevoir les dignités et avantages ambitionnés par eux-mêmes. Ce malheur seul les aiguillonne, de manière qu'ils se sentent pressés de se dévoiler à quelqu'un. Ce qui les fait encore découvrir, c'est qu'ils ne restent jamais d'accord avec eux-mêmes, louant la même chose dans un moment et la blâmant dans un autre, défendant ici et attaquant

là. Ce qu'ils disent à l'oreille est autre que ce qu'ils soutiennent en public; ils ne maintiennent pas leur dire quand le maître discute, et il s'ensuit qu'ils vont toujours en rampant et en observant, et n'ont pas d'allures franches ; ils ne manquent pas d'un certain talent pour l'adulation, qui les fait pénétrer dans les secrets les plus intimes du maître, ni d'une façon subtile de médire du prochain et d'insinuer des soupçons.

Il n'est pas superflu de faire des discours si longs qu'ils soient pour enseigner à connaître et à éviter cette pestilentielle espèce de serviteurs, et, comme il arrive que cette ivraie n'apparaît qu'après avoir déjà poussé haut, il faut alors en hâter la maturité et la séparer du reste, et, une fois séparée, l'exterminer, afin que le bon grain n'en soit plus infesté et qu'on s'assure bien qu'elle ne puisse nuire au père de famille. Le choix fait, le seigneur qui a de nombreux serviteurs devra les employer tous, les occuper activement, et en affecter le plus possible aux services auxquels ils sont propres. Il est facile d'en utiliser plusieurs comme écuyers tranchants et comme échansons ou écrivains, mais sous un seul chef et à divers soins de la maison; le service de la chambre et les commissions peuvent en occuper beaucoup. Ceci aura l'utilité de proscrire l'oisiveté, source de tous les vices, de satisfaire tout le monde, parce qu'aucun ne se voit négligé, que chacun peut montrer ce qu'il vaut, et parce que l'émulation, en augmentant le zèle, produit la perfection. Réunis à une besogne ardue et travaillant sous le regard des camarades, les méchants trouveront moins de facilité pour se cacher, et comme leurs occupations les mettent en

rapport avec d'autres personnes de la cour, le maître recueillera par leur entremise des avis et des renseignements sur bien des choses. Personne ne pourra s'élever au-dessus des autres avec trop d'autorité, et aucun, quelque excellent qu'il soit, ne pourra devenir orgueilleux, car d'autres étant pareillement exercés, chacun comprendra que le seigneur peut, en introduisant ceux-là dans la même charge, se passer de lui.

Le maître doit apporter de la gravité dans ses rapports avec ses serviteurs, mais y mêler aussi quelque douceur, plus ou moins, selon leurs diverses qualités et conditions. Le mépris et l'âpreté sont odieux. On dirige le mieux ses serviteurs en les aimant comme des parties et comme des instruments de soi-même. En retour, il n'y a pas de meilleure manière de bien servir que d'aimer son seigneur comme on aime sa propre intelligence. Dans la vie en commun des hommes, il est nécessaire de supporter quelques imperfections et de pardonner les fautes commises par inadvertance; seuls le mensonge et l'imposture exigent qu'on sévisse et demeure implacable.

La vérité et la sincérité sont l'essence des relations des princes entre eux. Aucune chose ne leur est plus nécessaire et aucune ne leur manque davantage. L'adulation et l'ambition mettent la vérité dans l'ombre, l'obscurcissent et la cachent en inventant des mérites, en dissimulant des fautes et en fabriquant un tissu inextricable de duperies. Le cardinal-neveu ne peut rendre de plus grand service au pape, et il n'a pas d'obligation plus élevée que de lui faire des rapports véridiques et de lui donner des informa-

tions nettes sur toutes les affaires courantes, et de le préserver des rapports mensongers. Mais comment lui donner ces informations sans les avoir recueillies ? ou comment le mettre en garde contre les autres sans s'y être mis soi-même? Bien souvent la vérité est dure et contraire aux desseins de nos domestiques, qui gagnent à l'adulation et basent une autorité licencieuse sur quelques-unes de nos imperfections. Afin de s'en préserver, il faut beaucoup de prudence; vous pouvez néanmoins espérer de réussir, quand, grâce à un choix prudent, les bons forment la majorité de votre entourage, parce qu'en fin de compte la simulation se trahit : ce qui semble être n'est pas encore, l'imitation produit bien une certaine ressemblance, mais ne réussit pas à faire absolument l'identique. Pour savoir à qui et à combien de personnes on peut confier ses affaires et ce qu'on peut leur confier, il faut prendre l'exemple de Notre-Seigneur, lequel, tant qu'il vécut sur la terre, s'adressait à tout le peuple dans certains discours et lors de certaines actions miraculeuses, à tous ses disciples dans certains autres discours, dans d'autres encore aux apôtres seulement, et dans certains autres enfin, plus élevés et mystérieux, à trois et quelquefois même à un seul; car à Pierre seul il enseigna comment gouverner son troupeau, et à saint Jean il révéla les très-grands mystères de sa génération divine.

Il n'est pas facile de dire quelles sont précisément les choses que le prince ou le cardinal devra confier à plusieurs ou à quelques-uns, ou à très-peu, ou à un seul suivant l'exemple de Notre-Seigneur, et il n'est pas non

plus nécessaire d'entrer dans des explications à ce sujet, car ces choses s'enseigneront d'elles-mêmes. Néanmoins, il est plus sûr, principalement quand on est jeune et quand il s'agit des principes de l'administration, de taire jusqu'aux choses qu'on pourrait dire, plutôt que de dire, par le désir de faire parler de soi, les choses qu'on devrait taire. On peut communiquer à tout le monde ce qui concerne les temps reculés, les bénéfices ecclésiastiques accordés en consistoire et les événements quotidiens qui ne touchent pas au gouvernement, mais de préférence toujours ce qui est à l'éloge de quelqu'un et non le contraire.

Les mesures gouvernementales déjà exécutées peuvent se dire à quelques-uns, surtout quand il est bon d'en faire connaître les motifs, soit pour les excuser, soit pour les louer. On donne satisfaction au public en se montrant et en acceptant des services aux audiences, aux cérémonies de l'Église et dans les consistoires. Les mesures encore en délibération ne doivent être communiquées qu'à ceux qui sont députés et nommés au conseil et à la direction de ces choses.

Notre-Seigneur n'a pas donné le gouvernement de son troupeau universel à Jean, quoiqu'il l'eût distingué des autres apôtres par le privilége de l'amour, mais il l'a donné à Pierre de qui il était fermement aimé. Ainsi, le prince ne doit pas admettre dans son conseil secret ceux qu'il aime, ni leur donner des emplois et des offices, mais ceux qui sont aptes à les remplir et qui aiment sa gloire et ses bonnes grâces. Confier la conduite des affaires à quelqu'un que nous aimons beaucoup peut nous amener à porter un jugement

aveugle sur ce qu'il fait, en lui donnant un esprit altier, trop de zèle et une confiance immodérée; et aux autres, du mécontentement, la crainte de ce favori ou un respect fatal à nos intérêts.

Les choses différentes exigent pour leur conduite des agents différents; ici il faut distinguer entre les affaires particulières et les affaires publiques. Pour les affaires particulières, on confie aux uns le soin des rentes et des offices domestiques qui sont nombreux; aux autres, le soin de la juridiction ou de la protection. Les affaires publiques se réduisent à deux, à savoir : la consulte où se traitent les questions de justice et de gouvernement de l'État ecclésiastique, et la secrétairerie, par laquelle passent les affaires de toute la chrétienté, et où l'on reporte même souvent les affaires de la consulte quand elles réclament un arbitrage ou une décision extraordinaire du prince. Ceci se fait plus aisément quand le même cardinal est préposé à l'une et à l'autre. Ce cardinal a besoin de la science des lois, mais plus encore de prudence pour discerner ce qui est utile, expédient et honnête. De même qu'au dire de Platon, une veine d'or est rare dans la terre, la prudence n'est pas échue en partage à beaucoup ; elle permet de reconnaître dans toutes les questions qui se présentent les divers partis à prendre, de les comparer et de peser sur une juste balance l'utilité, la dignité et la facilité d'exécution ou la difficulté de l'affaire et les moyens de la mener à bonne fin. La prudence n'est ni ambitieuse ni querelleuse; elle n'a pas en vue le bien particulier, mais le bien public : elle est magnanime et généreuse et elle vise

toujours à la plus grande gloire ; elle se montre dans les choses ardues ; mais pour les petites choses de tous les jours elle n'en fait pas de cas et les méprise presque, ou, pour mieux dire, elle les traite selon leur valeur ; c'est une grâce de Dieu, un don céleste qui fait descendre dans le cœur et dans l'intelligence humaine une lumière cachée et invisible qui devient la source de toute notion élevée comme de tout désir généreux. Notre zèle, notre énergie, quoique d'un secours utile, ne viennent pas en première ligne, de même que nos yeux, si ouverts et si attentifs qu'ils soient, ne voient pas quand le soleil n'éclaire pas et ne renforce pas leur propre vertu. Le nerf de la prudence est la conjecture, laquelle, regardant vers l'avenir qui nous est caché, ressemble à un voyageur qui marche la nuit dans un pays entièrement inconnu et sans savoir où il est, où la route n'est pas tracée ou bien est coupée par des fossés et des fleuves. Alors l'homme timoré s'épouvante à chaque pas et change de direction ; l'homme faible se fatigue et chancelle ; tel autre va errant à l'aventure, trébuche, tombe et n'arrive jamais au but, tandis que celui qui sait où il doit aller, qui a déjà fait le voyage plusieurs fois et l'a marqué de l'empreinte de ses pieds, et qui sait nager ou au besoin trouver le pont, celui-là est fort et constant, il persévère dans son entreprise, il règle sa course à travers les ténèbres de la terre sur les étoiles du ciel, il finit par arriver heureusement à l'endroit désigné, et il trouve le port et le repos après avoir surmonté tous les obstacles. Chose magnifique que d'être de cette trempe-là ! Immédiatement après

vient la qualité de savoir suivre un pareil homme. Mais qui n'est rien par soi-même et ne suit pas ceux qui savent se conduire, est entièrement stupide et n'est bon à rien. Vaincre les obstacles, réaliser des choses difficiles et grandes rend faciles toutes les autres. L'intelligence de l'homme prudent ressemble à la vue de certains animaux qui, pendant le jour, reposent pleins de sommeil et comme enveloppés de nuages, mais qui, la nuit venue, ont le regard perçant et guettent le moment de se jeter sur leur proie.

Les deux chiens donnés à Alexandre le Grand par le roi d'Albanie n'attaquaient pas les bêtes médiocres, mais seulement le lion et l'éléphant. La nature a produit une telle diversité de talents et d'occupations que chacun peut s'adonner à quelque tâche qui lui convienne. Les affaires publiques sont considérables, mais en y employant un nombre limité de fonctionnaires de la susdite qualité, le cardinal en soutiendra aisément le poids, et en causant avec ces hommes, il s'instruira de leurs mœurs, de leurs opinions et de leurs avis et augmentera ainsi ses propres lumières, car, en s'approchant de quelqu'un, on lui communique ses qualités et les mauvaises plus vite que les bonnes. Les lépreux, les poitrinaires, les ophthalmiques communiquent leurs infirmités ; de même les fréquentes relations portent la contagion dans les âmes. A cette assistance de ses serviteurs il faut ajouter deux qualités : les connaissances ou la science, et l'art de distribuer le temps. Les connaissances se rapportent aux choses politiques qui sont de votre ressort.

Sans même avoir lu les traités d'Aristote, de Xénophon et de Platon, vous en saurez suffisamment en observant et en étudiant la cour de Rome, qui est à la tête de la chrétienté, et qui a non-seulement des rapports et des rapprochements avec les autres États et principautés, mais qui possède de plus, en elle-même, le principe des républiques et de toutes les formes de gouvernement. Qui voudrait en douter n'a qu'à considérer la multitude et la diversité des ordres réguliers et des autres congrégations ou colléges et à examiner s'il ne se trouve pas là non-seulement les formes décrites par les auteurs savants, mais bien d'autres encore que leur intelligence pourtant si exercée n'est pas parvenue à inventer. Informez-vous et tâchez de connaître les magistrats de cette cour, leurs services et leurs devoirs, ainsi que les phases que leurs travaux doivent parcourir avant que les résultats en soient soumis au pontife, de même que le pontife dirige et gouverne par leur intermédiaire, comme par ses nerfs et ses veines, le corps de la chrétienté, ses États et cette cité de Rome. Prenez connaissance dans cette cité des vivres et des choses nécessaires à la vie humaine, et des voies par lesquelles on se les procure; considérez sa puissance, le nombre de ses habitants, les métiers, les armes et les richesses appartenant pour la plupart à la noblesse, laquelle est fort considérable à Rome et composée tant d'indigènes que d'étrangers qui y accourent. Joignez à cela des notions particulières sur les personnes et les familles nobles concernant leurs alliances actuelles et possibles dans l'avenir et principalement celles qui pourraient

transporter de l'une à l'autre de grandes dots et des héritages considérables, et pénétrez de même pour les éteindre leurs dissensions et leurs prétentions. Notez ceci plus particulièrement à l'égard des prélats et autres personnages attachés à la cour, car, vu les fréquents changements et les élévations rapides de gens inconnus, il est nécessaire de compter avec chacun, afin de pouvoir gagner et s'adjoindre les meilleurs, les faire avancer et leur tenir compte de leurs mérites ou de leurs défauts lors de la distribution des grâces souveraines.

Il est inutile de rappeler la surveillance de l'administration du palais et des autres domaines, attendu que ce point n'est jamais négligé et qu'on en parle fort souvent.

Une fois que vous aurez compris les affaires de Rome, lisez, pour connaître celles de l'étranger, quelques rapports d'ambassadeurs ou d'autres sur les royaumes et seigneuries de la chrétienté, et complétez ces informations en interrogeant beaucoup de personnes tant officielles que particulières de cette cour qui en abonde, et, enfin, pour couronner l'œuvre, regardez au théâtre la représentation de scènes de mœurs étrangères, chose aussi réjouissante que vraiment instructive.

La connaissance de toutes les parties de l'histoire est utile, mais celle de l'histoire ecclésiastique est nécessaire au cardinal ; de même la connaissance des droits du fisc, des juridictions de l'Église, des hauts faits du souverain pontife et celle de la suprême autorité du siége apostolique, devant laquelle se proster-

nent et s'inclinent avec une dévote obéissance les empereurs, les rois et les seigneurs de la chrétienté. Muni de ces informations, le cardinal pourra veiller avec avantage aux intérêts du pontife et aux autres graves affaires soumises à ce Saint-Siége. Car, pour celles qui concernent la justice commutative et contentieuse, et qui dérivent du gouvernement de l'État ecclésiastique, il devra les expédier par le vote et les mains de ses consulteurs légistes et, de plus, il ne faut pas les comparer aux susdites affaires ni pour le rang, ni pour l'importance ; en outre, comme ce sont des matières litigieuses et le plus souvent criminelles où il s'agit de tortures et de supplices, elles ne conviennent pas au clergé, qui par son caractère est éloigné de pareilles questions. Elles causent aussi, naturellement, des ennuis et on ne les mène pas à bonne fin sans avoir blessé l'une des parties intéressées. Il y a même pour un jeune homme du danger à s'en occuper, parce que, comme l'empire et la puissance ne se montrent nulle part autant que dans celui qui est juge de la vie et de la mort, on en a vu plusieurs, avides d'user de leur pouvoir, devenir trop sanguinaires, ou moins indulgents et moins humains qu'il ne sied à des hommes d'Église. Le cardinal par son état est appelé au service de l'Église universelle, dont les princes et leurs royaumes ou territoires forment la part principale. S'occuper de ceux-ci est proprement du domaine pastoral du pape et de son sénat. Servir en ces choses fait connaître un cardinal aux princes, lui acquiert leur estime et leur reconnaissance, lui donne de l'autorité et lui vaut de la bienveillance quand il

s'agit de choses importantes et la confiance des autres cardinaux. Par là encore on arrive à faire des actions d'éclat, on sert la chose universelle, on procure des faveurs et des grâces à beaucoup de particuliers, et de là résultent des agréments réels qui méritent d'être désirés avec ardeur. Évitez de vous interposer entre des personnes en litige, parce que vous éveilleriez facilement des susceptibilités et vous vous feriez beaucoup d'ennemis; mais si les fonctions que vous a données le prince impliquent cette nécessité, alors laissez aux consulteurs le soin de juger les controverses et d'appliquer les punitions et les amendes, et quant à vous, n'intervenez que lorsque les circonstances s'y prêtent, et en faveur de la rémission ou de la diminution de la peine, usant cependant de la clémence avec circonspection, parce que l'indulgence inconsidérée engendre la licence et conduit à l'impiété.

Ayez soin de nommer aux gouvernements et aux charges de podestat des hommes intègres et savants, d'activer la marche des procédures, de restreindre les controverses aux principaux points. Attachez-vous à réprimer les calomnies et les persécutions en vous opposant au pouvoir qui tend à opprimer les pauvres, en secourant les veuves et les orphelins, en venant en aide à l'inexpérience et à la faiblesse, en soutenant et en appuyant les bonnes causes, en éteignant les discordes et les haines par la prudence et la sagacité. Usez de votre autorité pour éliminer des arrêts l'avarice, les sentiments sordides et tout autre défaut ou infamie, et pour leur rendre une entière intégrité. Donnez souvent des audiences publiques, surtout les

jours qui précèdent la consulte. Votre intervention doit se faire à l'avantage du service public et non de l'ambition, qui sait toujours si bien profiter du temps. Expédiez, avant les autres personnes, les pauvres, les femmes, les religieux et les malheureux; écoutez patiemment, ne soyez pas crédule et réglez votre jugement d'après les preuves; ne prononcez pas de décision, ne faites pas de décret, chose dangereuse même pour ceux qui sont rompus aux lois et versés dans la juridiction. Sauvegardez l'autorité des magistrats, et n'ajoutez pas foi aux accusations qu'on porte contre eux; mais si vous en trouvez un qui soit corruptible et vénal, châtiez-le sévèrement, et, par son exemple, maintenez les autres dans le devoir; n'interrompez ni ne retardez sans motif très-urgent le cours des causes pendantes, car cela occasionne des frais aux parties, rend les procès interminables, énerve les magistrats et affaiblit avec l'autorité la crainte de la justice.

Quand vous recevez les requêtes, répondez en peu de mots que vous veillerez à ce que la justice se fasse. Ne faites pas espérer que vous accorderez ce qu'on vous demande, ni que vous y êtes favorable, car il est quelquefois impossible d'agir ensuite en conséquence, et cela nuit à la réputation. Montrez que vous aimez les informations au sujet des points essentiels, l'exposition du fait succincte et véridique, et tous s'y conformeront. Faites observer ce décret de l'Aréopage qui défendait d'énoncer aucune proposition en dehors de la question. Empêchez que les recommandations et les intercessions des grands ne fassent violence à la justice;

écoutez-les, mais n'agissez pas sous leur inspiration. Les seigneurs croient accomplir un pieux office par leurs recommandations, mais quand cette piété froisse la justice, elle devient une impie iniquité. C'est une très-grande erreur de croire que les demandes de grâces faites par eux ont plus de poids là où la justice se trouve plus violée, car si la justice est une chose sainte et excellente, la violation en est exécrable et très-mauvaise ; elle transforme en juges les coupables, la partie favorisée et le protecteur. Employez tous vos efforts pour terminer toujours les affaires du tribunal. Bien que cette odieuse malice judiciaire ait énormément augmenté depuis que les guerres et les vraies hostilités ont cessé, néanmoins la bonne règle est de ne se laisser jamais écraser par les affaires et de les expédier suivant qu'elles se présentent. A cet effet, la distribution du temps que nous avons proposée comme troisième moyen est très-nécessaire ; elle est d'ailleurs observée par la nature elle-même dans le gouvernement du monde, car, sans ce moyen, il est impossible de rien accomplir. Consacrez donc des heures fixes et invariables à vos affaires, les meilleures aux plus grandes et les premières à Dieu, à la récitation de l'Office, au Saint-Sacrifice, aux principaux travaux avec vos employés supérieurs, ensuite aux audiences publiques et particulières et aux autres choses qu'il importe de faire, et si cet ordre de temps est parfois troublé ou interrompu par des visites ou autres occurrences, suppléez-y comme vous pourrez, même avec quelque incommodité, et reprenez après votre marche ordinaire.

Il n'est pas facile de partager les affaires et de les restreindre à certaines heures, puisque l'autorité pontificale, qui peut toutes choses et s'étend à tout, est à peu près sans bornes, et qu'en conséquence l'ouvrage de qui est appelé à la servir sera également illimité. Je mentionnerai quelques-unes des principales occupations des souverains pontifes des anciens temps qui serviront d'exemple et d'instruction pour l'avenir : Annoncer la parole de Dieu, propager la foi parmi les gentils, la purger de l'hérésie, réformer les abus, faire des décrets, des lois et des constitutions ou dispenser de leur observation, célébrer et confirmer les conciles généraux et particuliers, fixer la doctrine et la discipline chrétiennes, conférer les ordres, ordonner et instituer des prélats et des pasteurs et les recteurs particuliers des églises, établir les ordres réguliers et tout le ministère et service ecclésiastiques, déposer et suspendre les prêtres et supprimer les ordres religieux, selon ce qu'ils méritent ; construire, fonder et doter des églises, des monastères, cimetières et hôpitaux, les enrichir d'ornements, de peintures et de marbres, et restaurer les anciens ; imposer des décimes, lier et délier, distribuer le trésor de l'Église, défendre le peuple chrétien contre les armes des infidèles, délivrer les opprimés et regagner les provinces perdues et par-dessus tout le Saint-Sépulcre et la Terre-Sainte ; conférer des titres impériaux, royaux et autres de moindre qualité, transférer l'empire d'une nation à une autre, confirmer les élections d'empereurs, juger ces princes et également les controverses entre princes chrétiens qui ne reconnaissent pas d'autre supérieur, aplanir les

discordes, faire déposer les armes, donner une forme de gouvernement ; ériger des universités, favoriser les études sacrées et tous les beaux-arts, secourir les pauvres, gouverner les États de l'Église, construire des forteresses et des ouvrages de défense ; reconquérir les biens occupés, aliénés ou dévolus ; conserver la paix et observer la justice à l'humiliation des scélérats et des impies et pour la sécurité des bons. Aux pontifes de nos jours et à leurs ministres, l'occasion ne manque pas de s'adonner à presque tous les soins que nous venons de signaler, ni celle de bien mériter de la république chrétienne et d'y puiser de la gloire, attendu que le Turc occupe depuis peu Rhodes, la Hongrie et Chypre, et menace le reste, et qu'il infeste nos rivages par ses incursions; il faut exciter à la défense, à la résistance, au recouvrement des points enlevés. Les hérésies semées à travers les royaumes et les nations principales de la chrétienté doivent être combattues et détruites. Les fréquentes disputes et les discordes des princes demandent la réconciliation et un juste arbitrage; et l'Orient comme l'Occident, récemment ouvert par la navigation de Colomb à notre commerce et au triomphe de la croix, appellent la colombe céleste et invitent à la propagation de la foi. Quelque grandes que soient ces entreprises, quand on considère les autres tâches semblables, qui ont été déjà accomplies et menées à bonne fin, l'âme s'élève sans se troubler, et qui use avec prudence et selon l'opportunité de l'autorité et de la puissance que Dieu lui a conférées, devra encore les estimer, sinon faciles, du moins d'une réalisation possible. Pensez que le bien triomphe du mal

et que la vraie puissance terrifie la méchanceté, que la foi est ardente et forte, et qu'elle l'emporte sur la timide perfidie; comme la salubrité de l'air finit par éteindre la corruption. La volonté humaine en général tend vers le bien ; dans ceux qu'on estime le plus hostiles, on trouve parfois de bonnes dispositions, et, chose incroyable, souvent le premier espoir de salut nous vient de nos adversaires.

Les membres principaux de la chrétienté tirent leur origine de leur chef, qui est le siége apostolique, et celui-ci leur donne la force et le mouvement de par l'autorité reçue de Dieu qui le conduit et le garde moyennant des grâces et des faveurs spéciales. Une élévation de vue qui embrasse d'ensemble l'état du corps tout entier de la république chrétienne est indispensable dans les temps où nous vivons, et elle est digne de ceux qui sont les ministres principaux du pontife romain et qui en ont souvent si grand besoin. Ils devront, en commençant par le bon gouvernement de Rome et du domaine temporel, acquérir l'estime des princes chrétiens, et sous ce rapport il a été fait beaucoup déjà par notre Seigneur le pape.

En thèse générale, toutes les affaires concernent ou la justice commutative ou la justice contentieuse qui décide entre les deux parties ce qui est juste devant les lois. La justice distributive est celle par laquelle un prince ou un prélat dispense et distribue les magistratures, les dignités, des emplois et des bienfaits.

La première est réglée par la loi écrite, la seconde par la prudence et le libre arbitre, et quoiqu'elle semble être et qu'on l'appelle une juridiction arbi-

traire, elle a néanmoins pour loi la raison, l'honnêteté, le bien public. C'est une erreur très-grave et très-pernicieuse de croire que le prince puisse conférer selon son bon plaisir les grades, les dignités et les emplois publics. Ici encore il y a des lois, et des lois bien plus déterminées que dans les autres cas, parce que, les qualités nécessaires pour obtenir telle faveur étant fixées, on ne peut en bonne justice l'accorder à qui ne les possède pas. L'art de l'hygiène a déterminé les bons médicaments et, comme celui qui négligerait de les choisir et donnerait aux malades d'autres remèdes qui ne sont pas bons, ne les guérirait pas, mais les tuerait, de même le prince qui distribue ses emplois et ses bienfaits à des personnes indignes ne gouverne pas, mais détruit son peuple. Le prince, qui est supérieur aux lois et qui est ou doit être la justice vivante, remet parfois la peine contrairement au texte de la loi écrite, ou bien dispense de quelque chose ou accorde des priviléges. Cependant la loi ne doit être violée qu'avec le plus grand discernement; il faut ou que les circonstances du délit, ou les qualités du coupable soient de nature à justifier un acte semblable de modération, et que la grâce paraisse infiniment plus utile au bien public que l'exécution de la sentence, et la dispense préférable à l'observation des lois. Un privilége consiste à concéder à quelqu'un le droit de faire ou d'obtenir ce qu'auparavant, en vertu de son état, il n'aurait pu faire ou obtenir, ou bien à le soustraire à la juridiction. Le plus souvent les priviléges affaiblissent l'autorité des lois et confondent presque ce qui est permis avec ce qui est défendu, car ils font croire que

les choses ne sont pas permises ou défendues en elles-mêmes, mais seulement par le caprice d'autrui. Il faut donc rarement accorder de priviléges et uniquement pour des motifs très-graves et évidents. Le supérieur doit encore considérer l'utilité et les services des magistrats, écarter ceux qui sont superflus, augmenter ou diminuer l'autorité des anciens, modifier leur nombre, en nommer de nouveaux et créer de nouvelles lois selon le besoin et quand le bien public le réclame; mais en toutes choses l'innovation est dangereuse et ne doit se faire sans raison très-grave, parce qu'autrement on perd cette autorité et cette majesté qui sont le bénéfice du temps.

On peut être large dans la concession des dispenses, principalement pour les mariages, qui chez les princes sont nécessaires en raison de leurs fréquentes parentés, et par rapport à la paix et à la succession dans les États; de même dans la fondation de nouvelles églises et universités, et pour accorder des bénéfices et des grades aux personnes nommées par les princes; mais en ce qui concerne la concession des dîmes et autres contributions de ce genre et l'aliénation des biens et juridictions temporelles des églises, et la réunion de monastères aux Ordres militaires, il est nécessaire d'être très-réservé, et il ne serait pas inutile de faire des recherches sur les pétitions présentées à ce sujet pendant les deux derniers pontificats, sur les concessions faites et sur le profit qu'en a retiré le service public. Peut-être cet avantage est-il moindre qu'on ne pense, parce que les contributions n'auront peut-être pas été affectées aux

armements et aux usages auxquels on les avait destinées, ce qui cause grand dommage aux églises et au clergé, et diminue beaucoup son autorité et son immunité, le pouvoir et la main des agents laïques étant fort lourds.

Les concessions faites sont considérables, et les princes trouvent sous les nouveaux pontificats de la facilité pour en obtenir de nouvelles. Les largesses du passé exigent qu'on soit plus réservé, ce qui contribuera à conserver les églises, l'autorité et la réputation de ce Saint-Siége. Pour le reste des occurrences et affaires, il est bon de considérer la nature de cette cour, celle des princes et celle de leurs ambassadeurs par rapport à quelques-unes de leurs qualités les plus ordinaires.

La cour romaine est le point de réunion de toutes les nations chrétiennes, la patrie commune à laquelle chacun a accès, où chacun peut espérer, et aspirer à toutes les dignités qui s'y trouvent jusques et y compris au pontificat. L'autorité des princes a de l'importance; on se sent à leur endroit des dispositions, des sentiments, des penchants de différente nature et, grâce à cette participation à toutes choses, la cour romaine a la forme d'une république; mais elle a aussi la forme d'une royauté en raison de l'autorité suprême et absolue du pape. La vertu, la noblesse, la richesse, les princes et autres pouvoirs ont de l'influence à la cour de Rome; la patience par-dessus tout y est encouragée par l'espoir qui est un appui solide. Les espérances y sont tenaces, car, une fois déçues, elles ne manquent pas de se renouveler avec toutes les variations et les tendances diverses de ceux qui s'en prévalent. On y

suit volontiers le char de la fortune et on n'est guère persévérant qu'en cela. Rome est pleine de jugement et de savoir, mais elle sait plus qu'elle ne peut ; elle est riche en grands emplois, bénéfices, impositions, et elle a grande splendeur. Sa conservation est chère à tous, même aux étrangers, pourvu qu'ils ne soient pas entachés d'hérésie. Elle a horreur de la guerre, de la guerre chez elle et contre elle ; ailleurs elle ne la déteste pas autant ; elle aime les changements auxquels est soumis le pouvoir. Les camaraderies s'y font et s'y défont facilement. Les factions ne sont pas solides, elles se forment vite et se dissolvent, comme les navires changent de cours dans un golfe où soufflent des vents divers. On y trouve peu de vrais amis ; on est poli, large en promesses et prompt à aider, mais on y est habile en même temps à reléguer au second plan et à détruire ce qui fait obstacle. On y est adroit à s'insinuer. Il faut y tenir compte de chacun à cause de la fréquence des mutations, parce que beaucoup de serviteurs jouissent d'une grande autorité auprès du prince et sont aimés à l'égal des parents. Rome modifie sur quelques points les usages et les manières de procéder selon l'individualité du pape, mais, au fond, elle reste toujours la même ; enfin, elle est studieuse et curieuse d'entendre dire et de savoir ce qui se passe et ce qui arrive n'importe où dans le monde ; elle prévoit avec sagacité les événements futurs, et ne cesse d'en faire l'objet de ses calculs.

Haut placés comme ils le sont, les princes sont altiers et fort désireux d'étendre leurs domaines,

d'acquérir de la gloire et une grande réputation; ils supportent mal que d'autres les égalent ou cherchent à les surpasser; ils aiment à être redoutés et respectés, et ne supportent ni le blâme ni la franchise du langage; ils n'admettent jamais avoir tort, quand bien même cela serait évident; ils ont beaucoup de prétentions, pas toujours bien fondées, souvent vaines; ils redoutent les piéges, l'abaissement ou la diminution de leur grandeur et de leur puissance. Entre eux ils sont constamment en suspicion; ils observent avec inquiétude tout accroissement de forces et d'honneurs qu'ils remarquent chez les autres, surtout chez leurs voisins; ils sont envieux de la gloire d'autrui; ils s'offensent de toute concession faite à d'autres, soit de priviléges, soit de titres honorifiques, de secours ou de faveurs, et leur jalousie les pousse à demander pour eux la même chose ou quelque chose de semblable; ils prennent en mauvaise part les refus et même les ajournements et les obstacles qu'ils rencontrent. L'affection et la confiance sont rares chez eux, et peu de personnes ont sur eux du pouvoir; ils se laissent guider par l'intérêt; ils sont contraints de feindre et de dissimuler en beaucoup de choses; ils prodiguent les démonstrations apparentes d'obéissance et de respect envers le Saint-Siége; ils se coalisent pour leur profit, et si le profit vient à manquer, ils se dégagent de leur parole. L'adversité du prochain ne leur déplaît pas toujours; souvent ils en profitent pour s'élever sur les ruines des autres. Ils ne poursuivent pas les succès éloignés ou douteux, ni ceux qui sont dispendieux ou difficiles; ils n'aiment pas à ajourner,

et ils ne se soumettent pas volontiers à l'arbitrage d'un tiers. Leurs relations et leurs rapports personnels font naître chez eux non l'affection, mais souvent au contraire le dépit et la discorde. En toutes choses ils aiment l'excès et ils écoutent volontiers ceux qui exaltent leurs actions. Ils aiment à faire nommer des cardinaux par l'influence de leur autorité, à voir respecter leurs partisans et à distribuer de grands bienfaits. Ils aiment les cadeaux, surtout les objets rares et de singulière valeur ou bien ceux qui sont de quelque utilité pour la conservation de la vie. Tout ce qui contribue à accroître leur pouvoir leur paraît permis.

Ils envoient le plus souvent comme ambassadeurs des hommes habiles, judicieux, curieux, pleins d'artifices pour s'insinuer, versés dans l'art de bien dire et doux dans la conversation, prudents quand il s'agit de prendre parti à l'improviste, intrépides là où il faut répliquer et résister, infatigables à écrire, cherchant à connaître les prédilections, les haines, les faveurs, les disgrâces, les dévouements et les partis opposés, la grâce, les forces et les desseins du souverain et de toute la cour ; observant toute chose et partant des petites indiscrétions de parole ou de faits pour flairer et deviner par conjecture les secrets des cours ; tenant compte de qui les renseigne n'importe par quels moyens, s'étudiant à faire valoir à l'étranger leur propre prince; c'est là le but unique de leur service. Dans cette cour ils causent plus familièrement que dans les autres, et ils ont parfois, comme dans une république commune, quelque but à eux propre. Ils aiment à être réputés prudents, fidèles à leur maître

et agréables au prince auprès duquel ils résident. Quand il y a plus d'un ambassadeur à une cour, ils ont entre eux de l'émulation et ils s'observent mutuellement comme les princes le font entre eux. A Rome, ils ont toujours l'œil ouvert sur l'avenir.

Par conséquent, en traitant avec les ambassadeurs et pour ce qui les concerne, il faut tenir compte de ces qualités générales et de celles que chacun a encore en particulier, dérivant soit de sa nationalité, soit de sa constitution, de son origine, de ses inclinations naturelles; en raison de quoi les uns sont graves et circonspects, les autres légers et impétueux, d'autres simples et dégagés, d'autres prudents et insidieux, quelques-uns constants et fermes, d'autres mobiles et flexibles, quelques-uns confiants et pleins d'assurance, d'autres ombrageux et soupçonneux. Ces qualités se montrent dans le maintien, dans la manière d'être et de se présenter, et elles sont de haute importance. Au moyen de pareilles observations on pénètre dans l'âme des autres et, comme il est de la plus grande utilité de prévoir, avant d'écouter ce qu'on doit vous dire, de quelle façon et avec quelle insistance il sera parlé, il importe d'y réfléchir avec toute la perspicacité possible pour avoir bien arrêté avant la conférence comment répondre et se conduire; voilà pourquoi il est bon de faire ces observations très-soigneusement.

Tâchez qu'on ait de vous bonne opinion et mettez-vous en renom de talent et de zèle pour le bien public; montrez-vous bien disposé envers tout le monde, désireux de faire plaisir et de vous rendre agréable, constant

dans les choses une fois dites, homme de parole et tenace à garder le secret qui vous est confié, exact, reconnaissant et ami des honnêtes gens. Soyez diligent, infatigable, bienveillant pour ce qui est vrai, juste et honnête, disposé à le favoriser. Ayez horreur des innovations, soyez enclin à conserver le rang et l'état des personnes, soyez désintéressé, sans désir ni dessein particulier, indépendant et d'humeur égale.

En accordant quelque chose que ce soit, faites voir que vous en appréciez l'importance et usez de facilité et de réserve selon la gravité du cas. Refusez toujours pour des motifs sérieux ou bien parce que la chose serait inique ou de conséquence fâcheuse ou inutile à qui la demande, ou parce qu'elle aurait déjà été refusée à d'autres supérieurs ou égaux. Coupez court absolument aux prétentions exagérées et tâchez d'empêcher qu'on en élève. Il faut être lent à montrer l'intention de faire selon la demande, plus lent encore à promettre. Évitez de vous obliger et de vous engager à terme bref et limité, ceci, toutefois, seulement pour les choses ardues et difficiles, parce qu'en agissant ainsi pour le reste on se fait passer pour dur et irrésolu. Il faut supporter diverses importunités et ce n'est pas chose de peu de mérite que de frayer indifféremment et sans dégoût avec des natures différentes. Quiconque occupe une fonction publique ne peut ni ne doit se donner à un seul. Chaque discussion, chaque légère imputation amène un froissement plus ou moins grave ; il est bon de les fuir ou bien, quand elles sont nécessaires, de parler, terminer et pardonner tout à la fois et de ne plus toucher le point liti-

gieux. Dans les maux extrêmes et sans remède on en vient à l'opération des membres gangrenés. Si le Saint-Siége a de fréquents sujets d'alarme, il possède aussi des moyens aisés et honnêtes pour se rassurer. Celui qui dès le début de son gouvernement sévit une fois sévèrement contre les orgueilleux et les coupables rend sa tâche facile pour le reste de son règne. Une fois la crainte établie, on peut user de mansuétude. Il est plus utile de conserver de la dignité et de la gravité, surtout dans ses rapports avec ses sujets, que de se faire passer pour doux et affable.

Il est dangereux d'établir des relations fréquentes et familières avec beaucoup de gens, notamment avec les fonctionnaires publics et les curieux, car cela donne lieu d'observer et de divulguer des secrets ou des choses qu'il vaut mieux ne pas faire connaître; et la trop grande familiarité ne s'accorde pas avec la réserve de la majesté qui est un devoir vis-à-vis de ces personnes. Notre trop grande intimité avec nos serviteurs peut aussi avoir des inconvénients, à moins qu'elle ne résulte de quelque service, mais alors le danger n'en est que plus grand.

Ce que vous avez à traiter avec les cardinaux et autres grands dignitaires, dites-le et traitez-le, autant que vous pourrez, toujours en personne; si c'est impossible, servez-vous de l'intermédiaire de personnes auxquelles vous pouvez entièrement vous fier. Les messages, dans ce cas, doivent être portés et rapportés purement et simplement, sans rien ajouter et dans les mêmes termes, ou dans des termes peu différents de ceux dont vous vous serez servi pour exposer à d'autres le fond et

les motifs de l'affaire ; il suffit de dire tout juste la résolution prise, quoiqu'on ne puisse exclure la réfutation des arguments qu'on oppose à telle faveur que vous avez accordée. Écouter longuement les autres nous donne le temps de réfléchir à ce que nous devons répondre et leur donne de la satisfaction, car chacun trouve plaisir à être écouté. Il est très-utile de noter après l'entretien les points principaux des choses dites et convenues. J'ai entendu dire que la reine Christine de Pologne le faisait.

Dans les affaires et notamment quand on sort de chez le prince, il faut éviter de montrer une figure altérée, malgré les impressions fâcheuses qu'on a pu recueillir, mais il faut, au contraire, conserver son expression habituelle, afin d'empêcher que ceux qui nous parlent et les curieux qui nous observent à la sortie ne se forment une opinion sur ce qui s'est passé.

Qui ne met fin à ses réflexions n'arrive jamais au commencement de l'action. Quant aux affaires de longue haleine qui occasionnent une série de négociations successives, il faut soigneusement les fixer dans sa mémoire et les regarder en pensée comme on regarde des toiles sur le métier à tisser. Dans ces affaires, il faut intercéder auprès du prince en faveur de tous, en s'appuyant sur les arguments les plus efficaces qu'il soit possible de produire, mais il faut surtout intercéder en faveur des cardinaux et de ceux de vos serviteurs que vous estimez dignes d'être protégés. Tenez compte des serviteurs qui sont dans l'intimité du prince (le pape) et jouissent de sa faveur ; ayez

l'œil sur eux pour la sécurité du prince et la vôtre, et étudiez-vous à gagner ou à conserver leur attachement.

Choisissez les meilleures heures pour travailler avec le pape, gardez-vous de l'ennuyer, commencez par les choses agréables et faciles, et passez ensuite aux plus sérieuses qui exigent une prompte résolution et une réponse. Exposez-les lui en peu de mots avec ordre et suite, en n'ajoutant que les raisons les plus importantes sur lesquelles elles sont fondées.

Insinuez le parti à prendre ou proposez-en plusieurs pour faciliter la délibération du prince. Alléguez les considérations qui militent en faveur de la chose, si (comme cela arrive à notre imperfection humaine), le prince étant mal persuadé ou pour d'autres raisons, incline vers quelque décision fâcheuse ou injuste. Dans les affaires qui ont trait à la justice, répliquez hardiment, dans les autres temporisez et insinuez les mauvaises conséquences du décret, ou bien interposez, si le sujet le comporte, l'opinion d'une autre personne qui jouisse d'une certaine autorité, ou encore cherchez à l'en dissuader à l'aide d'exemples et de précédents, ou à lui faire différer l'exécution trente jours, selon la loi de l'empereur Théodose faite sur la demande de saint Ambroise.

Les exemples ont une grande force et exercent une bonne influence. Si, toutefois, le prince persiste à maintenir le premier décret, alors exécutez-le et pensez que le cœur du souverain est dans la main de Dieu et que, pour des raisons à nous inconnues, il en ordonne et décide ainsi. Ne vous altérez ni ne vous troublez à

cause de la mauvaise humeur du pape et de ses remontrances, même quand elles sont vives ; elles sont nécessaires et le moyen de les éviter est de les supporter avec patience. Les natures emportées et franches sont pleines d'amour et de gratitude.

Tenez compte des avis, des conseils, des propositions de quelque part qu'ils viennent. Exercez votre jugement par rapport aux événements futurs par l'étude du passé. Évitez de prendre des engagements et de rien donner par écrit ; mais en revanche, quand il s'agit d'affaires intéressant autrui, efforcez-vous d'obtenir les choses par écrit. Les paroles s'envolent, mais les écrits restent, et on vient à y penser plus souvent. On dit facilement : Je n'ai pas dit cela ; mais quand on le possède par écrit, on ne peut pas dire : Je n'ai pas écrit cela ; les imprudences de la plume ne s'excusent pas aussi facilement que celles de la langue. En parlant et en écrivant servez-vous de votre langue propre ou bien du latin. Il est bon de comprendre les langues étrangères, mais c'est chose servile et inepte de les parler. La concision est nécessaire à cause de la multitude des affaires. Supprimez dans les lettres certains préambules le plus souvent superflus et toujours ennuyeux, et exposez avec simplicité le cas dont il s'agit. Basez votre demande ou votre réponse sur quelques arguments courts, mais sérieux. Dans vos réponses suivez les sommaires que vous trouverez dans les lettres de vos correspondants. Faites écrire à chacun sur les matières qu'il connaît ou qui ont déjà passé par ses mains. Les affaires judiciaires ne peuvent que difficilement être traitées par quelqu'un qui

n'a pas connaissance des lois. Ne recommandez pas là où il pourrait sembler que vous commandiez. Vis-à-vis des subordonnés, les recommandations doivent être des plus modestes et se rapporter soit à des malheureux, soit à de bonnes œuvres, à des hommes de singulière vertu, à la défense de l'Église, à l'exercice de la justice, là où elle languit, à la facilitation de choix ou de décisions au profit du bien général, de la paix et de la tranquillité. Conformez votre style au langage habituel ; qu'il soit pur et sans affectation. Ceux qui imitent les locutions latines ou la langue vulgaire de quelques anciens écrivains ne connaissent pas la beauté de notre langue, et ignorent les vraies grâces du langage. Quand on traite de plusieurs sujets dans une lettre, il faut les coordonner et diviser en chapitres. Observez, en donnant les titres, l'usage actuel, quoique la chose soit devenue un abus ennuyeux et digne d'être réformé. Tant en écrivant que quand vous irez traiter plusieurs questions de vive voix avec le pape, avec d'autres ou au consistoire, quelque bonne et exercée que soit votre mémoire, il est utile d'avoir noté les points qu'il s'agit de traiter par écrit ou verbalement.

Ce sera la besogne de votre secrétaire de tenir copie et registre des lettres et des écritures courantes, de les classer d'après la date, l'endroit et la nation, de rassembler celles qui se rattachent à une affaire importante, de mettre de côté celles qui contiennent l'argumentation et les titres, de les classer, ranger, et conserver. De temps à autre le cardinal pourra jeter un regard sur ses quasi-archives pour exciter le zèle de ses secrétaires, et afin de pouvoir retrouver lui-même

quelque dossier qu'il a besoin de revoir. Ceux de ces dossiers qui par leur contenu se trouvent être compromettants pour quelque État ou qui traitent d'affaires religieuses, il ne faut les laisser voir à personne, mais les garder dans un cabinet à part sous votre propre surveillance. Mais là comme ailleurs, ne conservez aucun papier qui puisse, à un moment donné, troubler votre repos.

Le meilleur conseil que je puisse vous donner, la recommandation la plus importante que je puisse vous faire, c'est qu'en sortant des audiences et en allant à une conférence quelconque, vous vous adressiez toujours à Dieu en récitant une oraison du Saint-Esprit, et procédant en toute chose dans la crainte de Dieu. Ceci chacun doit le faire, mais surtout les princes, à cause de la supériorité du poste où ils sont placés pour le bien et le mal infini qui dépendent du bon ou mauvais usage de leur puissance, et afin de se montrer reconnaissants des grâces reçues et de servir d'exemple de la bonté et de la clémence divines.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. LEONARDO DONATO AU DOGE

Rome, 4 décembre 1582.

(Charles Borromée.)

Hier, après dîner, j'ai tâché de voir l'illustrissime Borromée, qui habite loin et est toujours occupé d'affaires spirituelles et autres ; mais, comme il assistait à une congrégation de frères, il ne m'a pas reçu. Ce matin, Sa Seigneurie illustrissime m'a envoyé Ses excuses et m'a invité à faire pénitence chez Elle mercredi, en me faisant dire qu'Elle m'attendait parce qu'on était dans l'Avent. J'ai accepté l'invitation en faisant l'éloge de la vie qu'Elle mène, disant que si tous les prélats L'imitaient, ils rendraient bons tous les chrétiens, et que si tous les chrétiens étaient bons et observaient les préceptes de leur religion, les Turcs eux-mêmes finiraient par se convertir.

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 14.

2. LE GRAND-DUC FRANÇOIS DE MÉDICIS AU CARDINAL MONTALTO (SIXTE-QUINT)

Florence, 23 décembre 1583.

(Cadeau du grand-duc.)

Si j'écris si rarement à Votre Seigneurie illustrissime, c'est que les occasions de Lui rendre service me font défaut, et non que je ne L'aime pas et ne Lui souhaite pas tout ce qu'Elle peut désirer Elle-même. Maintenant, à l'occasion des fêtes je Lui envoie, pour Ses étren-

nes, le billet ci-joint de mille écus, afin qu'Elle puisse l'employer selon Ses convenances, et en La priant de croire à mon désir de Lui être utile, je Lui baise les mains.

Arch. Fir. 261.

3. VINCENZO GRADENIGO AU DOGE

Saragosse, 18 mars 1585.

(Noces de Charles-Emmanuel avec l'infante Catherine.)

Le duc de Savoie est arrivé dimanche, le 10. Le roi, suivi de tous les grands et seigneurs, se rendit à sa rencontre à quatre cents pas de la ville, mesurés et marqués par le seigneur Don Diégo de Cordoue. Arrivée là dans une prairie, Sa Majesté a dû attendre au soleil, pendant une demi-heure. En La complimentant, le duc s'est agenouillé et a voulu Lui baiser les mains, mais Sa Majesté l'a relevé avec Son affabilité habituelle, en l'appelant d'abord duc et ensuite mon fils et en lui adressant de fort tendres paroles. Cependant, un cheval richement caparaçonné et couvert de joyaux a été amené ; le duc l'a monté, et à la stupéfaction de tout le monde, le roi a insisté pour que le prince prît la droite. Le même soir, les cadeaux, qu'on avait exposés sur une estrade tendue de drap d'or, furent bénis par le cardinal de Granvelle, en présence de monseigneur le nonce et de moi, lui et moi étant témoins du mariage. Le lendemain matin se fit le mariage. Le roi était témoin du duc, et l'infante Isabelle (Claire-Eugénie) assistait sa sœur en la même qualité.

Je passe sous silence les particularités des fêtes en m'en référant à la relation ci-jointe qui, de toutes celles que j'ai vues jusqu'ici, est la plus véridique. Je l'envoie à Votre Sérénité, pour l'usage de ceux qui auraient la curiosité d'en prendre connaissance.

Par sa conduite, le duc, qui est prudent et fort avisé, tâche de gagner l'affection du roi ; ce en quoi il a parfaitement réussi. Sa Majesté est on ne peut plus contente de lui. Et, en effet, tout le monde remarque avec quelle promptitude il a adopté la gravité espagnole ; à tel point qu'il est loin déjà de son affabilité habituelle. Les personnes de sa suite s'en plaignent, en disant qu'ils ont perdu leur maître. Les grands d'Espagne, pour complaire à Sa Majesté, témoignent extérieurement du respect au prince, l'honorent de leurs visites et n'omettent aucune démonstration de déférence, mais ils souffrent, dans leur for intérieur, de voir leur roi prodiguer tant d'honneurs au duc, qu'il n'en pourrait faire davantage pour l'Empereur. On se rappelle que lorsque l'archiduc Ernest est venu en Espagne, le roi ne quitta sa salle qu'à la fin de la visite.

J'ai fait au duc mes compliments à l'occasion de son mariage, lui parlant de son heureux voyage et d'autres sujets semblables. Il m'a répondu, — je cite ses paroles textuellement, — que, toute sa maison avait été amie de la Seigneurie, et qu'il en résultait pour lui l'obligation de rester dans les mêmes sentiments, étant lui aussi gentilhomme de cette noblesse, avec d'autres paroles semblables, mais sans la moindre mention de Votre Sérénité. En me congédiant, il m'ac-

compagna jusqu'au milieu de sa propre chambre; et c'est là aussi qu'il m'avait reçu. Somme toute, chacun se dit que le roi a bien vite et très-bien fait son éducation. Les princes et princesses dînent séparément, chacun dans sa chambre, et après le repas, on se réunit chez le roi. Le baron Sfondrato et Ydiaquez sont fort boutonnés. En matière d'affaires d'État, il est impossible de pénétrer ce qui se passe; toutefois on affirme que le roi a pris à sa solde un certain nombre de troupes, ainsi que les garnisons des villes et forteresses et tout le reste de la milice à pied et à cheval (du duché de Savoie) en sorte que, suivant l'opinion de ceux qui connaissent l'habileté du roi, le duc verra son pays, bientôt au delà du besoin inondé d'Espagnols. Cela est d'autant plus probable que le baron Sfondrato, si Espagnol qu'il soit, est fort en faveur auprès du duc. Il vient d'être nommé majordome de l'infante, car c'est ainsi qu'on l'appellera et non duchesse.

En attendant, les courtisans du duc se flattent que le roi donnera à leur maître la Sardaigne et qu'il le fera surintendant des vice-rois et gouverneurs des possessions italiennes de Sa Majesté, ce qui ne plairait guère aux Castillans. Mais quiconque connaît le naturel peu libéral du roi sait que toutes ces suppositions sont purement gratuites. Au reste l'avenir nous renseignera sur tout cela. Maintenant on se sert du duc pour demander des grâces au roi, mais Son Altesse fait en ceci preuve de beaucoup de retenue...

Arch. Ven. Disp. Spagna. fil. 18.

4. ANTONIO TORNIMBENE AU DOGE

Barcelone, 13 juin 1585.

(Charles-Emmanuel à la cour d'Espagne.)

... Le duc de Savoie, qui rentre dans ses États, s'est fait tellement Espagnol, non-seulement dans son extérieur mais aussi au moral et par sa volonté, qu'on a de la peine à en croire ses yeux. Il est persuadé qu'il est de son intérêt de s'appuyer sur le roi et professe hautement vouloir partout et en tout dépendre de Sa Majesté, et c'est ce que le roi et ses ministres espèrent et désirent ; et même les personnes de basse condition appartenant à sa suite disent que Son Altesse, dirigée par le baron Sfondrato, ne fera jamais rien qui ne soit conforme aux volontés de Sa Majesté catholique.

Arch. Ven. Disp. Spagna. fil. 18.

5. VINCENZO GRADENIGO AU DOGE

Saragosse, 2 mai 1585.

(Mort de Grégoire XIII. — Nécessité pour Philippe II d'intervenir dans les affaires de France.)

La nouvelle de la mort du pape (Grégoire XIII) a été reçue par le roi, le 24 du mois dernier, et, dès le 27, il a fait expédier un courrier pour Rome. Si celui-ci arrive à temps, on attribue au cardinal San Giorgio beaucoup de chances, car il est particulièrement désigné par les Espagnols et désiré par les mi-

nistres. Et, en effet, en tant qu'il s'agira de faire la volonté du roi, il ne sera pas inférieur au pape décédé. Si le cardinal d'Este se trouve au conclave, San Giorgio ne sera guère élu, mais on pense qu'alors le cardinal della Torre pourrait réussir...

Bien des personnes croient que ce que je vous ai écrit, le 2 du mois dernier, est vrai, relativement à un arrangement intervenu avec le duc de Savoie, le roi jugeant le temps opportun; et, en effet, quand on considère le jeune âge du prince héritier, (Philippe III), qui vient seulement d'accomplir sa septième année, on voit clairement que si ce roi mourait, tous ses États, et non-seulement l'Italie et les Flandres, mais même l'Espagne, ayant pour voisins un roi huguenot, celui de Navarre, et le roi de France, seraient exposés aux plus manifestes périls. Afin d'assurer à son fils la tranquille possession du trône, le roi, selon l'opinion de certaines personnes, ne peut ne pas chercher que le royaume de France soit remis entre les mains d'un catholique son confident, ou, si cela était impossible, qu'il soit démembré et partagé, et par conséquent rendu moins formidable que s'il restait uni et tombait entre les mains du roi de Navarre. Temporiser et ajourner est censé impossible. Cette importante conception doit être promptement mise à exécution; car le roi est vieux et le roi de France en si mauvaise condition qu'il ne vivra pas longtemps; par conséquent, le roi (Philippe II), prétextant les intérêts religieux, ne veut pas perdre une si bonne occasion. Et il n'y a personne ici qui mette en doute les pensées de Sa Majesté; car, en France, Guise a poussé les choses si avant, qu'on aper

çoit dans le bois beaucoup de fumée, ce qui fait qu'on doit s'attendre à un grand incendie.

Arch. Ven. Disp. Spagna. fil. 18.

6. LE CARDINAL FERDINAND DE MÉDICIS AU GRAND-DUC FRANÇOIS DE TOSCANE

Rome, 24 avril 1585.

(Élection de Sixte-Quint.)

Le lecteur connaît, par la relation du conclave (liv. II), le contenu de cette pièce. En raison de son importance, j'en donne ici le texte original.

Entrammo domenica in conclave dopo la messa, et quel giorno per la confusione fu speso in visite et complimenti, non lassando d'osservarci l'un l'altro, onde nacque un certo sospetto, che per cosa di nessun fondamento ci tenne sospesi et vigilanti gran parte della notte. Lunedi dopo lo scrutino (che non hebbe cosa notabile) si passò pure al modo medesimo riconoscendosi et esplorandosi fra noi. Et poi verso la notte si levò un bisbiglio che ci tenne per qualche hora in gelosia senza sonno et senza quiete; alla quale ci fu pur poi lecito di attendere tutto il resto della notte, quando fummo chiari che erano tutte vanità et scherzi d'huomini freschi ma nondimeno temuti, per non dare occasione di passar dalla burla al vero. Io haveva sempre havuta la mira mia a Montalto principalmente; et come questa m'haveva sforzato di parlarne con alcuno, così non si haveva potuto celare interamente la mia inclinazione, la quale temuta dalla

parte avversa, l'haveva spinta martedi a procacciargli esclusione, alla quale io mi opposi con arte da indebolirla et tenerla indietro; et fu con operare che Riario, Deza, Cornaro, Spinola, Gonzaga et Austria et con essi Simoncello dicessero a' Farnesiani d'haver sentito questo di me; ma perchè non li piaceva starmene resoluto di non andarvi. Dalle quali voci assicurati, desisterono di fare altra pratica, come non più necessaria; et perchè li vedevo volgere alli loro, et scorgevo crescer le difficultà con la venuta di Madruccio, Vercelli et li altri, che s'intendevano avvicinarsi, et che niente più desideravo che concludere avanti la venuta di Madruccio anco per respetto di Spagna, mi voltai a stringer la pratica con ogni studio. Per tirare Altemps stimai buono mettergli paura di Ceneda, aborrito da lui stranamente, et facemmo si con esso Gesualdo (il quale fu sempre meco in questi andamenti quel fedelissimo amico che m'haveva promesso) et io che egli impaurito delli favori che si scoprivano di questo, et poco fondamento trovando ne'suoi, si voltò alle creature di Pio V, delli quali nominò prima Santa Severina, ingegnandosi di rimostrarmelo per buono, et vedendoci far molte obiettioni, et che anco di Cesi si trattava dell'impossibile, venne egli stesso a dire, che gli pareva vedere che io volessi il frate. A che risposi: che era veramente buon suggetto, ma che volevo pur il gusto suo. Et egli che non vi era volto a modo nostro, tornò pure a dire che se pure Vostra Altezza et io lo volevamo et stivamamo di servizio nostro si facesse, che io lo dicessi liberamente. Io gli dissi che lo stimavamo gran suggetto, et che per dirlo, nessuno deside-

ravo più. Opposemi del Signor Paolo (Giordano Orsino), etc. et sodisfacendosi poi delle mie repliche concluse, che molto volontieri per amor nostro vi concorreva; ma che vorria pur che riconoscessi anco da lui quel che si faceva. Dissi che era honesto, et che glielo mandarei a parlare; et egli con questo prese assunto di trattar con Madruccio, et che lo faria, quanto io prima gliel'havessi detto che havevamo fatto il Papa, et che Altemps glielo nominaria. Di tutto ragguagliai Alessandrino, il quale su la mezza notte travestito se ne andò a ragguagliar Montalto. Parimente detti conto di tutto a Este, col quale ho proceduto sempre unitissimo; et di tutti questi andamenti mi successe felicissimamente di frodar la gabella alli adversarii, come fu voler di Dio; si che niente penetrorno de' fini miei riposandosi quella sera su le parole delli suddetti cardinali acconci da me. Con questo molto ben concertato me ne tornai alla stanza, et calculato il bisogno feci la nota per Este, per Altemps et per me di quelli che ciascuno dovevamo confirmare; et sta mattina mi levai avanti giorno a fare il resto, maravigliatissimo di tanto sopore. A Montalto havevo detto prima, che mai si movesse senza me, che quando fusse tempo, così avvertirei, et però prima lo feci destramente chiamare, et in camera di Gesualdo, brevemente l'informai del fatto, et come dovesse governarsi il resto, et lassandole seguitai de operare. Levossi Este et si pose fra la porta del conclave et della cappella, dove venne Altemps ancora, sotto pretesto di raunarsi per la entrata di Vercelli, della quale volevamo valerci per occasione di celar più che potevamo il nostro

concetto. Altemps con li suoi assignatili, et con San Sisto, mostrandogli la cosa fatta, fece la sua parte, et Este ancora con li amici suoi, et io con Guastavillano trattai in modo che promesse, se bene San Sisto recusasse, voler venir egli con li molti che gli havevan parlato fra le creature di Gregorio. Presentandosi verso 'l tardi la pratica, San Marcello venne a dire a Altemps et a me, che gli piaceva molto il suggetto, et che però tirassimo innanzi, perchè sarebbe con noi in ogni mondo. Così entrammo in cappella, dove si cominciorno a legger le bolle del conclave a Madruccio et Vercelli; et intanto non cessavamo noi di far qualche cosa. Fù resoluto che Alessandrino tirasse fuori San Sisto, et aprendogli la cosa gli dicesse che havevamo il papa fatto, et che se voleva volentieri concorrervi, lo faremmo capo; se no lo faremmo in ogni modo; et cosi invitandolo, et mostrandogli la cosa già ferma, calò subito et volse consultare co' suoi, i quali perciò tutti chiamò fuor di Cappella. A questa chiamata non si muovendo li suddetti praticati da me, ma guardandomi in viso, io li persuasi di andare, mostrandogli esser necessario per ritenere qualche mutatione. Et fù a proposito, perchè Facchinetto non laudava che n'andassero così menati per il naso; ma quelli tennero saldo; onde tornorno tutti a' luoghi loro in cappella. Farnese, che prima non haveva saputo niente, vedendo partire Alessandrino et San Sisto, et trovando strano che così sul viso se gli facesse il papa, et quello che li pareva d'haver escluso, cominciò a risentirsi con noi. Et replicandogli Este et io : che era fatto, et che biso-

gnava bene che piacesse ancora a lui et a loro, nel tempo medesimo spingemmo li signori nipoti primi con tutte le creature all' adoratione di Montalto pur presente; et vi andammo tutti. Come forzato di venirvi si trovò egli ancora, et vi venne cred'io con tanta più amarezza, quanto più sperava per se; et gli pareva d'haver buono per Savello. Nel quale vedevamo per noi molte difficultà; se ben non trovavamo la pratica che di fuora veniva avvisato havere scritto Sforza per concludersi : Et è passato al modo il fatto, che non saria ingrato il papa, quando con San Sisto particolarmente non ne mostrassi grado; poichè ci fu tirato, come ha tirato egli le creature malissime sodisfatte del procedere di tutti due. Stamane così fu fatto il papa senza haver offeso alcuno con esclusione, et con modo che io non potevo desiderar migliore nè per honor mio. Cominciava Madruccio nel primo, che fu anco ultimo congresso a dirmi, che veniva nuovo, et haveva bisogno che fussimo insieme a riconoscere li confidenti, ma io gli tagliai le parole; mostrandogli come di sopra il papa fatto, che lo lassò tutto confuso, et se non erro, tutto dolente et pentito di questa impresa che lo inhabilitava al pontificato ambito da lui stranamente, nè gli dà autorità alcuna. Più dì sono scopersi che vi era l'ordine del Re di escluder Farnese, ma però da scoprirsi in evento di pericolo imminente, et Deza l'haveva in assenza di Madruccio; ma io non l'ho scritto, si perchè ne promessi intero secreto, si perchè non l'ho mai stimato, non sapendo veder che cosa fusse, nè che rilevasse un zero; et ho caro che conoschino che non si habbia bisognato per

escludere et includere suggetti a modo nostro. Este in tutto questo ha trattato meco, et corrisposto d'effetto a tanta ingenuità et nobiltà d'animo, che io gli rimango incomparabilmente obligato, et con suo consiglio ho proceduto sempre, ne glie l'ho celato mai, se non la cosa suddetta di Ceneda, per dubio di non disgustarlo ; ma in questo ancora l'ho trovato pronto a preporre il gusto mio a ogni rispetto. Et sarà bene, che come il favore è comune a Vostra Altezza, così Ella mostrandosene informata da me, lo ne ringrazii complitissimamente, come desidero che ringratii Altemps li sudditi tutti, di Gregorio, che amorevolissimamente sono stati con me; et inoltre Gesualdo, il quale ha posposto liberamente ogni suo fine per procurare il nostro. Il papa ha molto ben conosciuto l'opera mia, et perciò m'ha fatto parole, amorevolissimamente dicendo voler che io sia il figliuolo diletto, et che niente passi senza mia participatione. Io gli ho risposto modestissimamente non haver mai preteso se non servirlo, et che il medesimo farei hora, senza altra pretensione, godendomi della grazia sua solamente ; et in somma non ho voluto mostrare animo di maneggiare. Solo gli ho detto che stando casa nostra con Farnese come stà, io vorrei una grazia da lui ; et era, non che li facesse persecutioni, ma che non si servisse in cosa alcuna di ministri dependenti da lui. Et mi rispose : Non esser conveniente servirsi di chi non volesse bene a casa nostra, et che ci harebbe cura; et che io saprei sempre, etc. Lo persuasi con alcune ragioni che la secretaria non la ponesse in mano di Cardinali (et questo feci per escluder tacitamente Rusticucci, che in tempo

di Pio V non si portò bene con noi) et mostrò di approvarlo, dicendomi che andarebbe fra tanto introducendo il suo ordinario. Della Dataria lo persuasi a non disporre senza matura consideratione; et questo ancora per rimuoverlo da qualche suggetto di poco mio gusto, et pensar di farla cadere in qualche amico, et credo che non correrà. Altemps lo richiese del governo di Borgo per il Marchese suo; et Sua Santità gli disse che parlasse con me; perchè lo daria s'io lo stimassi ben fatto. Et io a richiesta d'Altemps parlai, et feci risolver subito a sua sodisfattione, mostrando a Sua Santità non potersegli negar questo contento. Et con questa occasione gli dissi, che per non mostrar memoria de' disgusti di Gregorio, nè oblivione di quel che in qualunche modo havevono fatto questi suoi, havei stimato buono, che havesse confirmato il Signor Jacopo per qualche mese : dicendogli che così gli si dava in serbo per qualche suggetto a gusto di Sua Santità et ella l'approvò. Proposi il Marchese di Riano in luogo di Mario Sforza, dicendogli di costui quel che mi parve; et così deliberò, subito levando Mario et ponendo il Marchese. Et dispiacendomi sentir dire che per Jacopo Malatesta si serbasse il castello, ricordai che era buona occasione per riconoscerne Alessandrino in uno de' fratelli, et trovai il Papa approvarlo, et lo dovrà fare, quando siano qua. Parlando del desiderio che Vostra Altezza haveva della sua esaltazione et del gran gusto che ne sentirebbe, soggiunsi che saria facil cosa che nel suo pontificato la si risolvesse di venire a Roma, et mi mostrò che n'havia gran contento, et che la non li potria fare il maggiore honore.

Ma io soggiunsi che vi saria tempo da deliberare, et tutte queste proposte passorno con tutti li segni d'honore et di amore; et quanto sono maggiori, tanto sono io più resoluto di proceder riservatamente, per tagliar la ferza all'invidia. Este m'honora tanto che io mi arrossisco; dicendo che questa è tutta opera mia, et esaltanto l'industria; ma io pur publicamente rispondo, che sono stato semplice instrumento della sua autorità, et così cerco di corrispondere. Del conte germanico trattarò con la prima occasione, non ci essendo pericolo che ci sia tolto della mano. Signor Paolo (Giordano Orsino duc de Bracciano) è tutto impaurito; nè per stabilimento che habbiamo fatto Altemps et io per la sua sicurezza può quietarsi, et dice non vedervi altra via che d'un parentado con il Papa, dando la figluola a un nipote di Sua Santità, con che Ella (*al*) presente li dia 25 mila scudi d'entrata. Il che saria 4 (*anni*) avanti che fusse in età per il matrimonio, non passando egli gli XI anni fin hora. Ho voluto dirlo per notitia di Vostra Altezza, la quale saprà anco, che raccomandando io a Sua Santità questi suoi nipotini; mi rispose che erano di Vostra Altezza et miei; poichè Ella già un pezzo ce li haveva dati per tali. Salviati si è portato molto bene; et più prontamente è concorso che io non credevo, per le differenze tante di certa vigna contigua a quella del Papa. Fiorenza parimente è stato molto disposto; et par che non sia interamente sodisfatto, perchè io più di Gesualdo che di lui mi sia valso, nè gli habbia communicato ogni passo : ma posso dire, per verità, che di Gesualdo mi sono valso, perchè faceva per Altemps, et perchè la compagnia sua

meno scopriva la mira nostra; et anco perchè il negozio è caminato con tanta fretta, che non ho potuto pensare a ogni complimento. Domani introdurrò l'Ambasciatore, et poi parleremo dell' Ambasceria, nella quale credo pur che haremo sodisfatione. Io stimarei bene che Vostra Altezza spedisse huomo espresso per rallegrarsi, et se fusse prelato saria bene; et meglio di tutti stimerei l'Arcivescovo di Pisa; poichè so che saria molto ben visto da Sua Santità.

Arch. Fir. 5119.

7. ANTONIO TORNIMBENE AU DOGE

Barcelone, 16 mai 1585.

(Élection de Sixte-Quint.)

. . . Le roi n'a pas éprouvé une complète satisfaction en apprenant l'élection du pape. Il aurait préféré San Giorgio ou tout autre cardinal aussi complaisant pour lui que l'a été le pontife défunt...

Arch. Ven. Disp. Spagna. fil. 18.

8. VINZENZO GRADENIGO AU DOGE

Barbastro, 9 octobre 1585.

(Plaintes des ministres de Philippe II contre Sixte-Quint.)

... A Monzon sont arrivés 300,000 écus destinés à couvrir les frais ordinaires de la maison du roi. La sévérité déployée par le pape à l'égard de Pepoli, et ses démêlés avec le duc d'Ossuna à l'occasion de l'in-

cident de Bénévent, déplaisent fort aux ministres du roi, et on craint que Sa Sainteté ne songe à provoquer une grande perturbation en Italie. On pense aussi que la publication de l'acte de privation lancé contre le roi de Navarre et contre d'autres s'est faite avec une grande précipitation.

Arch. Ven. Disp. Spagna. fil. 18.

9. LORENZO PRIULI AU DOGE

Rome, 14 décembre 1585.

(Le calendrier Grégorien.)

En approchant le pape, dans ma dernière audience, je lui ai adressé mes félicitations à l'occasion de son anniversaire, car il est entré dans sa soixante-cinquième année. Il m'a répondu en riant qu'il n'en était pas là, puis qu'il lui manquait encore dix jours. Ensuite il se mit à discourir sur les changements introduits dans le calendrier par le pape Grégoire. Il combattit cette innovation en alléguant l'autorité du concile, de quelques souverains pontifes, et de saint Ambroise, ainsi que des raisons tirées des mathématiques, en se plaignant de la confusion qui en était résultée en Grèce et en Allemagne, avec peu d'honneur pour la papauté.

« Saint-Père, lui ai-je dit, cette affaire est entre vos mains et il vous sera facile d'y remédier. — Nous le ferions volontiers, répliqua-t-il, et nous l'aurions peut-être déjà fait en remettant les choses dans l'état antérieur, mais nous craignons de donner à jaser aux hérétiques

et de diminuer l'autorité des pontifes, quoique cela ne soit pas grand'chose qu'un pape se trompe en matière qui ne regarde pas la foi. — C'est une grande considération, ai-je répondu, Saint-Père; mais grande aussi est la force de la vérité, outre qu'il serait préjudiciable à l'autorité des pontifes que quelqu'un publiât un livre contenant contre le nouveau calendrier les observations que Votre Sainteté vient de me faire. Car, si, en ce cas, le pape ne supprime pas ces innovations, il paraîtrait obstiné, et s'il les supprime il le fera avec une grande perte de réputation, puisqu'il n'aura pas agi de son propre mouvement. — C'est vrai, répliqua le pape, mais il est vrai aussi qu'en supprimant le nouveau calendrier, nous risquons de perdre notre réputation. — Enfin, ai-je dit, Notre-Seigneur Dieu inspirera à Votre Sainteté quelque bonne résolution. » Ici se termina cette conversation qui m'a paru digne d'être portée à la connaissance de Votre Sérénité à cause de l'intérêt que cette question a pour les Grecs, et il ne me paraît pas impossible de vaincre la résistance du pape par une nouvelle démarche...

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 19.

10. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 24 mai 1586.

(Affaires d'Orient.)

J'ai donné à Sa Sainteté les nouvelles de Constantinople en date du 16 avril, reçues par vos lettres du 17 du présent mois. Après m'avoir écouté attentive-

ment, comme Elle le fait toujours, Sa Sainteté me demanda si Bagdad était aux Turcs. Et comme je répondais que oui, et que cette ville avait été prise déjà avant 1535 par le sultan Souléman, le pape dit : « Nous n'aurions pas pensé que les confins de l'empire turc s'étendissent aussi loin, Babylone étant située sur l'Euphrate. — C'est ainsi, ai-je répondu, Saint-Père. Il ajouta ensuite : « Tant que les Persans espéreront prendre le fort et que les Turcs le défendront, ils ne feront ni trêve ni paix entre eux... Que Dieu veuille terrasser ce cruel ennemi de son nom (le sultan). Alexandre le Grand, Xerxès, les Romains sont tombés ; son tour aussi viendra. Nous voudrions voir quelque chose pendant que nous sommes en vie, et pour faire quelque entreprise, ce n'est pas le courage qui nous fait défaut. Ce n'est pas là la difficulté. Le difficile c'est de *conserver*. Les Espagnols ont conquis le... ? qui est à la portée de la main, et qu'il importait tant de garder dans l'intérêt de la navigation, constamment menacée, et les Turcs l'ont recouvré. Charles-Quint a pris la Goulette à grands frais et en courant de grands risques, et quelques années après, les Espagnols se l'ont laissé enlever misérablement. Le roi Sébastien de Portugal a fait l'entreprise d'Afrique, et il y est mort après avoir épuisé ses forces et ses sujets. L'Évangile nous enseigne de bien réfléchir à ce que nous faisons quand il dit : *Prius sedens cogitat, si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cum viginti millibus venit ad se.* » Et il répéta les mots *prius sedens cogitat*[1].

[1] Voici, pour plus de clarté, le passage entier de l'Évangile : *Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non sedens*

J'ai répondu que Sa Sainteté jugeait toutes choses avec sagesse, et je L'ai louée ainsi toutes les fois que cela m'a paru convenable. J'ai cru devoir rendre compte à Votre Sérénité de cette conversation, parce que j'avais appris que le pape, tenté par le présent état des choses en Turquie, avait ces jours derniers saisi la Consulte de la question de savoir si on devait faire quelque entreprise de ce côté-là. Le langage qu'il m'a tenu me semble indiquer clairement quel a été le résultat de ces délibérations...

Arch. Ven. Disp. Roma.

11. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 21 mars 1587.

(Le pape défend la course contre les bâtiments turcs.)

... Sa Sainteté m'a dit qu'Elle a été si occupée des mesures à prendre contre les bandits qu'il Lui a été impossible de S'occuper d'autres choses ; mais que dès qu'Elle aurait donné les ordres nécessaires contre ces malfaiteurs, Elle S'occuperait de l'affaire de Malte. A ce sujet, Elle espérait voir aujourd'hui même le cardinal Rusticucci, pour le charger de rédiger l'ordonnance qui devra régler les caravanes des Maltais. Il leur sera permis de donner la chasse aux galères et fustes des corsaires et aux bâtiments des infidèles se rendant de Constantinople à Alexandrie et Beyrouth, et de Beyrouth à Alexandrie. « Mais partout ailleurs,

prius cogitat si possit cum decem millibus occurrere ei qui cum viginti millibus venit ad se. S. Luc. XIV, 31.

ajouta le pape, nous ne voulons en aucune façon autoriser la course ni contre les infidèles et les juifs, ni contre des bâtiments chrétiens ; parce que, en dehors d'autres raisons, un évêque de Sardaigne, qui a été à Alger pour racheter des esclaves, nous assure que les Turcs, loin d'incommoder les chrétiens qui naviguent dans les eaux de Barbarie, les traitent on ne peut mieux. Les chrétiens ne doivent pas faire pis que les infidèles. Les préceptes de la religion, la justice et les raisons d'État s'y opposent également. Lorsque l'ambassadeur de Savoie a fait, dans ce sens, une démarche envers nous, » — conforme à celle que Votre Sérénité m'écrit avoir été faite au collége, — « il a dit que notre résolution, à ce qu'il avait appris, était le résultat des instances du gouvernement vénitien. Mais nous lui avons répondu que ce que nous faisons, nous le faisons de notre propre mouvement, sans l'instigation de personne, et pour l'accomplissement de nos devoirs. Si nous nous étions décidé à en agir ainsi, à la suite des prières d'autrui, ce serait surtout en obtempérant à celles de nos sujets qui souffrent constamment (que nous défendrions les caravanes de l'ordre de Malte). »

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 21.

12. SIXTE-QUINT AU GRAND-DUC FRANÇOIS DE MÉDICIS

Rome, 11 mai 1585.

(Alger.)

Sixtus P. P. V, Dilecte fili, etc. Gerini nous a remis la lettre de Votre Altesse, du 6 de ce mois, et s'est

acquitté de sa commission. Je l'ai entendu avec grande satisfaction, car j'y ai pu toucher des mains cette piété et ces sentiments chrétiens qui, j'en étais sûr, vous ont toujours animé. Il est vrai que le cardinal de Médicis et, avant lui, le cardinal de Côme, m'ont parlé de cette affaire (l'entreprise projetée contre Alger[1]), mais nous nous sommes borné à leur répondre que nous y apporterions un concours actif, dès que Votre Altesse nous aurait écrit à ce sujet. Comme des affaires de cette nature exigent le plus profond secret, Votre Altesse fera bien de nous envoyer, en temps opportun, une personne de confiance et bien informée de ses intentions ; quant à nous Elle nous trouvera dans les meilleures dispositions.

Arch. Fir. 3715.

13. SIXTE-QUINT AU GRAND-DUC FRANÇOIS DE MÉDICIS

Rome, 23 avril 1586.

(Pourparlers sur les entreprises projetées contre Alger et l'Angleterre.)

Dilecte fili, nobilis vir, salutem et apostolicam benedictionem, etc. Par Luigi Dovara nous avons reçu la lettre de Votre Altesse du 28 février, et par Gerini, celle du 15 mars, relatives à l'affaire que Dovara a traitée en Espagne. Quoique ce dernier ne fût pas

[1] Cette lettre et les pièces que je donne sous les nos 13, 15, 17 et 18, prouvent que les négociations secrètes entamées, dès son avénement, par Sixte-Quint avec le grand-duc François, n'avaient pas pour but, comme quelques auteurs l'ont supposé ou même affirmé, la conquête de Naples, mais une expédition contre Alger qu'il comptait entreprendre avec le concours du roi d'Espagne, de la Toscane, de Gênes et de Malte

muni d'un mandat spécial, ainsi que cela devait être, vu l'importance de l'affaire en question, mais seulement d'une simple lettre de créance de Sa Majesté pour Votre Altesse, néanmoins telle est notre confiance dans les paroles de Votre Altesse, que nous avons ajouté foi à tout ce que ledit Dovara nous a communiqué en Son nom, de vive voix et par écrit au sujet des intentions de Sa Majesté. Et nous nous sommes résolu à concourir à l'entreprise (contre l'Algérie[1]) à l'époque qui sera jugée convenable, avec quinze mille fantassins et mille cavaliers, et pour couvrir d'autres frais, à payer en outre, pendant quatre mois, 40,000 écus par mois, ce qui fait un total beaucoup plus considérable que les subsides donnés par nos prédécesseurs en semblable occasion ; car nous avons voulu vérifier ce qui a été donné par Paul III à Charles-Quint pour la guerre d'Allemagne, par Jules III pour celle de Parme, par Paul IV à l'occasion de l'arrivée, en Italie, des Français, et dernièrement par Pie V pour la flotte, et nous avons trouvé que ces subsides n'arrivent pas à 100,000 écus par an, tandis que ce que nous comptons faire dépassera de beaucoup cette somme, chaque mois. Mais nous le faisons volontiers, ayant pleine confiance dans la grande prudence de Votre Altesse qui saura diriger cette affaire au profit de notre dignité et réputation. Votre Altesse pourra en informer Sa Majesté, à qui nous écrivons un bref en nous référant à ce que vous Lui aurez communiqué.

Arch. Fir. fil. 3715.

[1] Cela résulte du rapport d'Hieronimo Lippomano au doge. Madrid, 16 décembre 1586.

14. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 5 juillet 1586.

(Drake à Saint-Domingue. — Armements de Philippe II contre l'Angleterre.)

Les dernières lettres d'Espagne, qui vont jusqu'au 6 juin, portent que le corsaire Drake, après avoir rançonné l'île de Saint-Domingue, dont les habitants lui ont donné 25,000 écus et quatre cents bœufs, a poussé plus avant et ravagé les autres îles. Il n'est pas vrai, comme on disait, qu'il soit revenu en Angleterre. Sa Majesté souffrait un peu de la goutte et était fort occupée des armements. En ce qui concerne les offres faites par Sa Sainteté pour la guerre d'Angleterre, le Saint-Père donnera du sien un million d'écus, et autorisera le clergé espagnol à contribuer pour deux millions, à la condition que Sa Majesté catholique concourra de son côté pour deux millions. Néanmoins, en Espagne, on disait l'entreprise pleine de grandes difficultés.

Arch. Ven. Disp. Roma.

15. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 12 juillet 1586.

(Angleterre et Alger.)

... Parlant des affaires d'Espagne, Sa Sainteté m'a dit que l'ambassadeur du roi catholique s'était complu à s'appesantir sur les forces des royaumes de son

souverain. Selon lui, le roi était maître d'une partie du monde plus grande que celle où commandait le Turc, et, en mettant en regard, soit les États, soit les peuples, les sujets du roi d'Espagne étaient, sans comparaison, plus valeureux que ceux du Turc, qui étaient une race asiatique et peu propre à l'action. A ce sujet, Sa Sainteté m'a fait observer que, néanmoins, une femme (la reine Élisabeth), tenait tête à ce puissant monarque, que des bâtiments anglais côtoyaient l'Afrique, en dehors du détroit, détruisant dans les eaux du cap Vert toute la navigation espagnole, et que le corsaire Drake avait ravagé l'île espagnole (Saint-Domingue) qui était la fleur de l'Occident, pendant que le roi de Navarre faisait avec succès des incursions sur le territoire espagnol. Le pape ajouta que le roi catholique lui avait fait espérer de vouloir faire quelque entreprise (contre les Barbaresques) mais qu'il s'était refroidi et comptait se diriger contre l'Angleterre...

Arch. Ven. Disp. Roma.

16. HIERONIMO LIPPOMANO AU DOGE

Madrid, 3 décembre 1586.

(Armements de Philippe II contre l'Angleterre.)

J'ai, diverses fois, entretenu Votre Sérénité de la manière dont le roi et ses plus intimes conseillers d'État, et surtout ceux de la guerre, se sont exprimés sur la guerre contre la reine d'Angleterre et sur les difficultés et obstacles à écarter.

... Maintenant, je vous ferai connaître ce que m'a dit, en toute confidence, un personnage de grande autorité. Il m'assure que Sa Majesté et Ses ministres ont le plus grand désir de venger les injures que la reine d'Angleterre fait subir à cette couronne, mais la difficulté est de savoir quand et comment, et, à ce sujet, le seigneur en question m'a dit que les Français se perdent parce qu'ils réfléchissent trop peu à leurs affaires, que les Espagnols, au contraire, y réfléchissent trop et laissent échapper les meilleures occasions. C'est ainsi qu'on a manqué l'affaire d'Irlande pendant que Drake se trouvait aux Indes. Il est certain que cette entreprise eût abouti au grand châtiment de la reine.

Selon l'opinion de cette personne, le roi n'est pas en mesure de se mettre en campagne promptement, car, si Sa Majesté avait réellement l'intention d'ouvrir les hostilités au printemps prochain, ou bien d'avoir recours à la même ruse qu'Elle a employée, en annonçant, il y a vingt ans, Son départ pour les Flandres, les galères d'Italie et notamment les gros navires de Naples devraient déjà être en route pour se joindre à la flotte du marquis de Santa-Cruz... Si on ne part pas au printemps, on sera obligé d'attendre jusqu'au mois d'août, à cause des vents du nord qui prédominent en été, à cause des forts courants de l'Atlantique, et parce que la flotte sera obligée de naviguer de conserve... Sa Majesté devrait prendre ceci en considération. Autrement Elle s'exposerait aux désastres éprouvés sous Charles-Quint. Son père, dont l'expédition contre Alger n'échoua que parce qu'il l'avait faite dans une

mauvaise saison, ce qui a servi d'enseignement au monde et démontré que le succès de semblables entreprises dépend en grande partie de la saison...

Si l'ouverture de la campagne était réellement fixée au mois d'avril, il faudrait, outre les bâtiments, faire s'acheminer, dès à présent, pour le rendez-vous qui est Lisbonne, les soldats italiens et allemands dont seulement quelques compagnies, levées en Bavière, sont arrivées en Flandre. Il faut aussi mettre en ligne de compte les pertes qu'on a faites par les maladies qui atteignent surtout les jeunes soldats quand ils passent l'hiver sur les bords de la mer, ou parce que, aux bivouacs, ils sont privés de sommeil et n'ont qu'une nourriture insuffisante. Il pourrait alors bien arriver qu'au lieu de débarquer en Angleterre avec 50,000 hommes, le nombre en fût bien moins considérable. Pour faire face à toutes les exigences, il faudrait une activité extraordinaire et les Espagnols en sont complétement incapables...

Le roi s'est montré jusqu'ici,— toujours selon mon interlocuteur, — décidément pacifique, mais aujourd'hui, il se voit obligé d'opposer des contre-mines aux mines de la reine d'Angleterre...

Ce que le roi pourrait faire de mieux, ce serait de débarquer en Irlande; mais pour tenter le coup, il faudrait de grandes forces, car la reine sait très-bien que l'Irlande est la porte d'entrée de son royaume...

Selon le conseil de feu le cardinal de Granvelle, le roi devrait diriger toutes ses forces contre la Hollande et la Zélande, afin de reconquérir ces provinces, dont

la possession faciliterait grandement l'entreprise contre l'Angleterre.

Mon interlocuteur suppose que les armements qui se font en ce moment ont pour but : d'abord de donner satisfaction au monde et aux sujets du roi, en faisant constater sa résolution de ne plus tolérer les agressions de cette reine, et ensuite de déterminer les députés des Cortès de Castille et du clergé à déférer à ses demandes, sinon à toutes du moins à une grande partie ; de plus, de contenir les Portugais par la peur, et, au moyen de garnisons qui se trouvent en Portugal, de leur ôter toute envie de tenter des insurrections, d'autant plus que ces peuples (les Portugais) sont aujourd'hui plus hostiles à la domination espagnole qu'ils ne l'ont été au moment de la conquête ; enfin de protéger la flotte du Pérou et les ports de l'Espagne contre les corsaires anglais et d'obliger la reine à armer de son côté et de pourvoir à grands frais à la défense de son royaume. Le roi espère que ladite reine, voyant que la dépense des armements dépasse de beaucoup la valeur du butin capturé par ses corsaires, finira par se fatiguer et par prêter la main à un accommodement utile et honorable pour Sa Majesté catholique. Si ces prévisions se réalisent, le roi aura obtenu, par sa prudence, sans effusion de sang et sans avoir tiré l'épée, une grande et notable victoire et c'est à quoi il vise[1], étant déjà vieux et ayant un fils qui est encore un enfant, et qu'il ne voudrait pas laisser exposé aux hasards d'une guerre aussi aventureuse, ni aux mauvaises conséquences qui pourraient en résulter.

[1] Voy. sur les hésitations de Philippe II, tom. I, p. 378.

Et là-dessus me quitta le chevalier en question, qui est fort estimé de toute la cour, de grande valeur et de grande prudence, et qui, autrefois, a été employé dans des affaires d'État de la plus haute importance...

Arch. Ven. Disp. Spagna. fil. 19.

17. HIERONIMO LIPPOMANO AU DOGE

Madrid, 16 décembre 1586.

(Armements contre l'Angleterre.)

Un courrier envoyé en grande diligence par l'ambassadeur catholique à Rome a apporté à ce sérénissime roi des offres du pape pour le cas où Sa Majesté voudrait tenter un grand coup, soit contre l'Angleterre, soit contre l'Irlande. Sa Sainteté promet d'ouvrir à cet effet les trésors de l'Église et de payer et d'envoyer en Espagne un nombre considérable de troupes italiennes. On m'assure que, par l'intermédiaire de Sa Sainteté, le grand-duc renouvelle pour cette entreprise l'offre de 12,000 hommes, qu'il avait fait faire ici par le seigneur Alvise Dovara, lorsqu'il était question d'Alger...

Arch. Ven. Disp. Spagna. fil. 19.

18. ALBERTO BADOER AU DOGE

Rome, 29 avril 1589,

(Alger et Angleterre.)

. . . « Le roi d'Espagne, m'a dit Sa Sainteté, en hommes et en argent, est le plus fort de tous les prin-

ces, y compris le Turc; et, cependant, en beaucoup d'années, il n'est pas parvenu à réduire les Flandres. Il a permis à la reine d'Angleterre de lui enlever la Hollande et la Zélande et a laissé ravager l'île de Saint-Domingue par Drake, qui lui a aussi brûlé vingt-cinq navires pendant qu'ils étaient mouillés dans le port de Cadix, sans parler des dommages que lui a causés le duc d'Alençon. Et, à la fin il a perdu sa magnifique flotte, parce qu'il a tenté l'entreprise en temps inopportun. » Le pape prétend n'avoir jamais conseillé la guerre d'Angleterre. Mais il m'avouera, disait-il, avec cette confiance qu'il a en moi, que, pour mettre fin aux déprédations des corsaires, il avait songé à faire l'entreprise d'Alger avec ses galères et avec celles de Florence, de Malte et de Gênes; qu'à cet effet il avait conclu un arrangement avec le grand-duc (de Toscane); mais que celui-ci était d'avis qu'il ne fallait pas entrer en campagne sans le concours du roi catholique, ne fût-ce que pour ne pas le blesser. Par conséquent, le pape a écrit lui-même au roi, qui a élevé mille difficultés, et proposé de faire la campagne d'Angleterre. Ce n'est qu'à son corps défendant que lui, le Saint-Père, a consenti, et pour ne pas avoir l'air de reculer devant une entreprise dirigée contre les ennemis de notre religion, il a promis de consacrer à ce but un million d'écus d'or, tandis qu'il est avéré qu'aucun pontife n'a jamais donné plus de 100,000 écus en pareille occasion. Mais il a décidé que le premier payement de 500,000 écus n'aurait lieu qu'après que l'armée espagnole aurait été débarquée en Angleterre, et fixé le reste à 150,000 écus par mois. Il aurait peut-être donné

davantage, si les Espagnols avaient agi sérieusement. De plus, il a déclaré expressément qu'il ne donnerait rien si l'*Armada* n'avait pas mis à la voile dans le courant de septembre. Au lieu de cela, elle n'est partie qu'au mois de mai de l'année suivante ; et maintenant les Espagnols lui demandent de l'argent ; mais s'ils ne se conduisent pas mieux, il ne sera pas facile de lui en tirer.

Après s'être longuement étendu sur cette matière, il a mis fin à ses discours...

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 23.

19. ALBERTO BADOER AU DOGE

Rome, 3 juin 1589.

(Portugal, Espagne, France.)

. . . J'ai ensuite communiqué au pape les dernières nouvelles de Constantinople. Sa Sainteté, en me chargeant d'en remercier Votre Sérénité, a dit « qu'Elle avait reçu des avis analogues sur les armements qui se faisaient à Tripoli, et qu'Elle profiterait volontiers de l'occasion pour faire quelque entreprise contre les Turcs à l'avantage de la chrétienté et sans compromettre Votre Sérénité avec le sultan. Malheureusement, ajouta-t-Elle, les choses de ce monde se trouvent dans un état tel qu'il n'y a qu'à pleurer sur les misères de notre temps. Ainsi les dernières lettres d'Espagne, mais non pas les rapports du nonce, mandent que Drake, ayant à son bord Dom Antonio (le prétendant portugais) est entré avec soixante navires anglais dans

le port de la Corogne et a pris un des forts dernièrement construits. Le roi y a envoyé Don Hernando de Toledo avec beaucoup de cavalerie. Si ces forces entrent en Portugal, il est à craindre qu'elles ne fassent beaucoup de mal et ne poussent au désespoir ces populations qui ne peuvent supporter le gouvernement des Castillans et l'insolence de ceux que le roi y envoie pour la défense du royaume. Dom Antonio s'est autrefois adressé à lui, le Saint-Père, pour le prier de le réconcilier avec Sa Majesté catholique; il a montré à l'ambassadeur les lettres du prétendant, en conseillant au roi de donner à ce dernier, non le Portugal ou des domaines situés en Castille, mais l'État de Milan ou des possessions dans le royaume de Naples; assurant que, pendant qu'on négocierait là-dessus, Dom Antonio se tiendrait tranquille; mais Sa Majesté catholique n'a pas même répondu. Le fait que Dom Antonio s'est adressé à lui, prouve deux bonnes choses : d'abord qu'il est fervent catholique et cherche la protection du pape; ensuite que ses affaires vont très-mal. C'est parce qu'on n'a pas suivi les conseils du pape qu'aujourd'hui les difficultés et les dangers ont tant augmenté. On a aussi lieu de craindre pour la vie de Sa Majesté catholique qui a soixante-trois ans, car bien qu'Elle tâche de dissimuler Ses infirmités, Elle semble en souffrir beaucoup en réalité. Que Dieu Lui vienne en aide! car, dans les temps où nous vivons, Sa vie est bien précieuse. »

Je n'ai pas manqué de répondre d'une manière convenable, en faisant l'éloge de la personne du roi, dont la vie importe tant au salut de la chrétienté; j'ai aussi exprimé l'espoir que Sa Sainteté donnera tou-

jours au monde l'appui de Ses conseils et de Son action.

Le Saint Père parla ensuite des affaires de France, disant « que le roi ne s'était fait aucun bien en refusant de reconnaître son péché (le meurtre des Guises). » C'est ce qui déplaît le plus à Sa Sainteté. « Elle sait, disait-Elle, que le roi, qui recevait si souvent les sacrements chez les capucins et se donnait la discipline, commettait immédiatement après de graves et énormes péchés. Ses tribulations actuelles pourraient bien en être la punition, et si, même maintenant, il reste encore impénitent (au sujet des massacres de Blois), lui, le pape sera dans la nécessité d'accomplir son devoir, tel que Dieu le lui impose. Tant que Dieu sera avec lui, il ne craindra pas ses ennemis, puisque celui qui sert Dieu sans arrière-pensée mondaine peut toujours compter sur l'assistance de la Majesté divine. C'est ce qui n'est pas arrivé à Clément (VII) qui dans un autre but que la gloire de Dieu, a excommunié Henri roi d'Angleterre. Car c'était pour complaire à Charles-Quint, offensé par Henri qui avait répudié sa sœur, que Clément l'a excommunié, espérant par ce moyen obtenir Florence, sa patrie, pour son neveu. Son devoir aurait été de faire prononcer l'excommunication tout d'abord, et sans autre arrière-pensée mondaine; car épouser la femme du frère est défendu par la loi divine, et saint Jean-Baptiste est mort martyr, ayant la tête tranchée, pour avoir dit à Hérode qu'il ne lui était pas permis de posséder la femme de son frère. Et c'est pour cela qu'est arrivé le sac de Rome sous le pontificat de Clément, que lui-

même a été fait prisonnier, et qu'à défaut de membres de sa famille, le domaine de Florence est passé à ces Médicis qui ne sont pas de sa branche. Quant à lui (Sixte-Quint), ne se laissant point guider par des convoitises mondaines, il est sûr de l'aide de Dieu, puisqu'il défend sa cause. Il craindrait le contraire si jamais il manquait à cette mission ... »

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 23.

20. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 7 juin 1586.

(Exécution d'une mère coupable.)

Un gentilhomme français, le marquis de Bienne, entretenait ici à Rome une jeune personne du consentement de la mère de cette dernière, en déboursant de l'argent et lui faisant des cadeaux. Soit pour l'honneur de sa maison, soit pour tirer de son côté de l'argent au gentihomme français, le beau-père de la jeune personne porta plainte à la police. Le marquis prit la fuite, et la mère et la fille furent incarcérées. Plus tard la mère a été condamnée à être pendue et sa fille à assister à l'exécution publique, placée près de la potence où était attachée sa mère, et parée des bijoux que son amant lui avait donnés. Et, en effet, c'est ainsi que les choses se sont passées ; spectacle peu louable et qui a produit dans la ville un mécontentement universel.

Arch. Ven. Disp. Roma.

21. HIERONIMO LIPPOMANO AU DOGE

Madrid, 6 août 1586.

(Philippe II veut être nommé vicaire de l'Empire en Italie.)

Le roi a autrefois adressé, par son ambassadeur, à Sa Majesté impériale la prière de le faire nommer vicaire de l'Empire en Italie. Cet ambassadeur avait reçu l'ordre d'agir en son nom, et non pas au nom de Sa Majesté. Maintenant le roi revient à la charge, offrant à l'Empereur un million d'or et la conclusion de son mariage (avec l'infante Isabelle) si Sa Majesté impériale de Son propre mouvement, puisque le duc de Saxe est mort, le faisait proclamer vicaire perpétuel de l'Empire en Italie. Mais, à en juger par ce que j'ai appris pendant que je me trouvais à Prague et d'après les dispositions de Sa Majesté impériale et celles de Ses ministres, je ne pense pas que l'Empereur puisse faire cette nomination sans le concours des électeurs ni que les électeurs y consentent, et le jeune duc de Saxe moins que son père.

Arch. Ven. Disp. Spagna. fil. 19.

22. HIERONIMO LIPPOMANO AU DOGE

Madrid, 11 octobre 1586.

(L'ambassadeur d'Espagne à Paris, compromis dans une conspiration contre la vie de la reine Elisabeth.)

... On suppose qu'au printemps prochain Occhiali s'unira avec quarante ou cinquante galères à la flotte

du roi d'Alger, dans le but de provoquer en Afrique quelque mouvement de nature à inquiéter l'Espagne et à l'empêcher d'exécuter le projet que Sa Majesté catholique semble avoir conçu contre cette reine (Élisabeth). On est d'ailleurs persuadé que cette princesse, effrayée par la conspiration qui a été découverte contre ses jours,— Votre Sérénité aura appris avant moi qu'un prêtre nommé Ballare et quelques nobles du royaume devaient lui tirer des coups d'arquebuse le jour de la Saint-Barthélemy, — on est persuadé que la reine, effrayée et plus courroucée que jamais, pour des raisons que je vais faire connaître, fera tout ce qui dépendra d'elle pour mettre tout ce royaume en trouble et confusion. D'après ce qu'on me dit, le chef et auteur de cette conjuration a été Don Bernardino de Mendoza, ambassadeur catholique en France. C'est d'intelligence avec les Guises qu'il a fait tenter le coup. La reine a réuni le Parlement pour lui rendre compte de cet événement et discuter avec lui les mesures à prendre contre la reine d'Écosse, laquelle, d'après les dépositions de deux secrétaires écossais et d'autres de ses serviteurs emprisonnés, est complice de l'attentat ou du moins gravement compromise. La reine d'Angleterre a donc prié tous ces seigneurs du Parlement de l'aider et défendre dans l'intérêt de la sécurité de sa vie et de la conservation de ce royaume. Une guerre acharnée entre elle et ce roi sérénissime (Philippe II) est fort probable. On prétend que le roi très-chrétien demandera à cette Majesté (Philippe II) le rappel de son ambassadeur par la raison qu'il ne lui plaît pas de voir auprès de sa personne un

homme qui conspire contre les jours des princes, et ne laisse pas passer un jour sans exciter ses sujets à la rébellion. M. de l'Ongle, son gentilhomme, qui réside ici, s'exprime fort librement dans ce sens. Il m'a confié qu'à l'égard de l'entreprise contre l'Angleterre, Sa Majesté très-chrétienne a répondu au ministre d'Espagne qu'Elle n'était pas à même d'intervenir dans cette affaire, ni d'empêcher Ses sujets de prendre parti selon leurs commodités pour l'un ou l'autre des belligérants...

Arch. Ven. Disp. Spagna. fil. 19.

23. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 13 septembre 1586.

(Propos du pape sur la France et sur Paul IV.)

Dans mon audience d'hier, j'ai causé avec Sa Sainteté de l'état satisfaisant de Sa santé et de la rue qu'Elle fait tracer pour mettre en communication le *Monte Cavallo* avec le Vatican. Le pape me parla ensuite « des ambassadeurs de France, et de l'honneur qu'il leur avait fait en les engageant à faire leur entrée solennelle le jour où l'aiguille a été érigée sur la place de Saint-Pierre. Il avait l'air d'être fort content. A cette occasion, il s'étendit sur le triste état où, à sa grande douleur, se trouvait le royaume de France. Il déplorait ces malheurs, d'abord parce que les rois très-chrétiens avaient toujours protégé l'Église, et, aussi, parce que ces calamités dataient de l'intervention du roi Henri (II) qui, pour complaire à Paul IV et sur sa demande, avait,

sous le commandement de Mgr de Guise, envoyé une armée en Italie. C'était faire la guerre à l'Espagne. Par suite de cette entreprise, il a non-seulement essuyé la défaite de Saint-Quentin, mais aussi perdu Sienne et le Piémont en Italie, et en Picardie et en Flandre, beaucoup de places qu'il avait, avant la guerre, possédées paisiblement. Et qui pis est, il fut tué dans des fêtes de noces alors célébrées. De là viennent tous les malheurs de la France. »

Sa Sainteté blâma les pontifes, qui troublaient la paix de la chrétienté, notamment le susdit pape Paul IV « qui avait commis cette faute à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et sans avoir préalablement ramassé l'argent nécessaire, qui est le nerf de la guerre. S'il n'avait eu que cinquante ou soixante ans, il aurait pu suffire à la peine, mais à un âge si avancé et sans argent, comment pouvait-il réussir ! Comment s'étonner que l'entreprise ait fini comme nous savons, qu'après sa mort son corps ait été insulté, que ses neveux aient été étranglés et que toute sa famille se soit éteinte en fort peu de temps ? »

Sa Sainteté m'assura avoir dit aux ambassadeurs de France que leur roi avait les plus grandes obligations à Votre Sérénité parce que, à l'époque du bruit et des désagréments causés par l'expulsion de M. de Pisany, la Seigneurie était très-chaleureusement intervenue à Rome en faveur du roi très-chrétien et plus encore en faveur dudit marquis de Pisany qui, alors, se trouvait encore ici.

« Nous avons, ajouta Sa Sainteté, engagé les ambassadeurs (Pisany et Luxembourg) à faire connaître ce

fait à leur souverain et à lui dire que la Seigneurie lui est fort dévouée, et a toujours agi pour le bien de cette couronne. »

« On voit bien, Saint-Père, ai-je dit, l'affection que Votre Sainteté porte à la République, puisque non-seulement Elle lui est favorable, mais qu'Elle tâche aussi de la mettre dans les bonnes grâces des autres princes, ce qui est, non-seulement faveur, mais abondance et plénitude de grâces... »

Arch. Ven. Disp. Roma.

24. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 20 septembre 1586.

(Le secret mal gardé à Venise.)

L'importance des matières que je traiterai dans la présente lettre, et les égards dus à Sa Sainteté m'obligent de prier Votre Sérénité de vouloir bien, dans Son propre intérêt, garder le secret le plus absolu sur ce que j'aurai l'honneur de Lui mander. Quoique la prudence de Vos Seigneuries excellentissimes rende cette observation superflue, néanmoins, je dois dire sans pouvoir indiquer la source de ces indiscrétions, que, non-seulement les délibérations de cet excellentissime Sénat, mais aussi les parties essentielles, et je dirai même les paroles textuelles de mes rapports sont transmises ici. C'est évidemment par le fait d'une personne assez perverse pour choisir ce moyen, afin de se mettre dans les bonnes grâces de cette cour. Ce serait dans tous les temps pour moi un devoir d'en

avertir Votre Sérénité, mais jamais plus que dans la présente occurrence...

Arch. Ven. Disp. Roma.

25. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 27 septembre 1586.

(Pologne, Russie, Turquie.)

... A cette cour, il ne se passe pas de jour sans que l'occasion ne se présente de parler de grandes entreprises. Ainsi, le P. Possevin vient d'arriver de Pologne. Il a été reçu par le pape qui l'a adressé à Azzolino. Jeudi dernier, le père Jésuite a passé plusieurs heures chez ce cardinal. C'est des affaires de Moscovie qu'on traite. Les vues du roi de Pologne (Etienne Bathory) se tournent de ce côté, et quoique l'on n'ignore pas que la Suède, le Danemark, les Turcs et même certains vassaux du roi pourraient bien y mettre obstacle, néanmoins, de l'autre côté, on tient l'entreprise pour facile et profitable. D'abord, on soutient que dans ce duché (la Russie), on pourra compter sur les bonnes dispositions de beaucoup d'hommes influents qui, mécontents d'être gouvernés par un prince privé du sens commun, montrent le désir d'avoir le roi de Pologne pour maître, et l'appellent ouvertement à leur secours. Ensuite, et par l'affinité de la langue, des us et coutumes, et par sa capacité et son naturel aventureux, ce prince semble réunir toutes les qualités requises pour réussir. Il paraît aussi que des prétextes plausibles pour se mettre en mouvement, ne lui font guère

défaut ; car il peut faire valoir ses droits sur Smolensk, ville forte située sur les confins, qui, autrefois sa propriété, est aujourd'hui occupée par les Moscovites.

On soutient qu'il serait extrêmement difficile, sinon impossible, d'attaquer les Turcs du côté de la Hongrie, à cause des nombreuses et importantes forteresses qu'ils y possèdent. Mais, si le roi de Pologne est maître de la Moscovie, il lui sera facile d'entrer par cette porte dans les domaines du sultan. Appuyé par les grandes hordes des Tartares, tributaires du duché de Moscovie et ennemis naturels des Turcs, il pourra, sans grand péril, attaquer ceux-ci, d'autant plus qu'ils manquent dans ces contrées de forteresses et d'autres moyens de résistance. C'est donc en faveur de cette entreprise, et pour assaillir le sultan sur un point vulnérable, qu'on demande au Saint-Siège des secours d'argent. Comme l'ambassadeur de Pologne qui a été ici n'a pas touché cette matière, on a envoyé le P. Possevin, appelé, d'ailleurs, d'après ce qu'il dit, par le Saint-Père lui-même, qui désirait s'entretenir avec lui de cette entreprise...

Arch. Ven. Disp. Roma.

26. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 8 novembre 1586.

(Indisposition du pape.)

Sa Sainteté a été souffrante ces jours derniers. Pour cette raison je n'ai pas demandé audience pendant la semaine ; mais ayant appris que l'ambassadeur de

France a été reçu hier matin, j'ai fait la démarche nécessaire par le maître de la chambre et Sa Sainteté m'a fait savoir, par un palefrenier, que mon audience était fixée pour aujourd'hui à deux heures. J'ai trouvé le pape assis, ce qui m'a frappé, car il a l'habitude de se promener pendant les audiences. Il avait mauvaise mine.

Sa Sainteté m'a dit : « Dimanche dernier, à l'office des morts, nous avons été fort incommodé par cette longue et lourde robe de drap écarlate que nous ne sommes pas habitué à porter, et par la capuce doublée d'hermine que nous avions sur la tête. Le maître des cérémonies (Mgr Allaleone) a été bien maladroit. Il ne cessa de nous tirer par le manteau, en enfonçant de plus en plus la capuce sur notre tête. Nous l'avions, par suite de ce poids, fort échauffée et les reins comme brisés. Aussi avons-nous passé une mauvaise nuit. Lundi matin, ils nous ont mis sur la tête une couronne neuve et trop étroite, ce qui augmentait notre souffrance. Après déjeuner nous avons eu un accès de fièvre, mais le médecin s'est obstiné à contester le fait, et nous avons bien voulu le croire. Mais mardi, après la signature et après déjeuner, nous avons eu de nouveau un petit mouvement de fièvre ; mercredi, nous avons tenu le consistoire, et après le repas voilà un nouveau et très-fort accès. Depuis nous n'en avons plus eu, mais il nous est resté un peu de faiblesse et des douleurs dans les reins. C'est la fin du mal, mais cela ne doit pas nous empêcher de parler affaires. »

J'ai répondu que Sa Sainteté devait Se soigner, parce

que de Sa santé dépendait celle de la chrétienté et de mon prince sérénissime.

Le pape répliqua : « Si Dieu veut que nous vivions nous vivrons, sinon il saura pourvoir l'Église d'un bon successeur. Si nous vivons vieux, nons ferons bien des choses, et, dans ces derniers vingt-sept ans, il s'est à peine fait ce que nous avons accompli en un an. »

« Saint-Père, dis-je, vous avez beaucoup fait, mais beaucoup reste encore à faire pour le service de Dieu, au bénéfice de la chrétienté. »

« Demain, reprit le pape, nous irons visiter les sept églises. »

Et moi je conjurai Sa Béatitude de remettre ces actes de dévotion au lundi ou au mardi, parce que, d'ici là, Elle aurait repris Ses forces et serait moins exposée à une rechute.

Le Saint-Père répondit que ce serait laisser passer l'octave de la Toussaint. Puis il m'exposa l'importance du pèlerinage aux sept églises, que ses prédécesseurs avaient laissé tomber en désuétude, et qu'il a remis en usage et accomplissait souvent, au déplaisir de beaucoup de cardinaux qui se contentaient de jouir des commodités de la vie et des biens de l'Église, mais qui reculaient devant la moindre fatigue...

Arch. Ven. Disp. Roma.

27. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 23 mai 1587.

(Propos du pape sur les affaires d'Orient, sur Philippe II et la reine Élisabeth.)

... J'ai communiqué au Saint-Père les dernières

nouvelles de Constantinople. Sa Sainteté pense que la paix entre le Turc et le Sophi (de Perse) n'est plus douteuse. « C'est ainsi, disait-Elle, que les chrétiens ont manqué une précieuse occasion! La raison commandait d'attaquer les Turcs pendant qu'ils étaient en guerre avec les Persans, ou bien de se tourner contre les hérétiques ; puisque ceux-ci ne pouvaient pas alors compter sur la coopération du sultan; tandis que, maintenant, ils pourront aisément obtenir son appui. Le Saint-Siége contribue pour 800,000 écus par an aux armements du roi d'Espagne qui ne fait rien. Ses galères sont employées au trafic, l'argent de l'Église et le sien sont gaspillés, et la colère de Dieu est évidente à en juger par les calamités qui ont dernièrement fondu sur le roi catholique. En Hollande et en Zélande, la reine d'Angleterre le harcèle ; en Flandre, si un jour il prend une ville, il en perd deux le lendemain. Il a souffert des dommages immenses l'an dernier, et il en sera de même cette année-ci. La reine Élisabeth a soulevé contre lui les princes d'Allemagne, les Casimir, les Henri de Navarre. Une femme met le monde sens dessus dessous, et sait tenir tête à tous avec ses propres ressources. Mais s'il y a entre les princes catholiques le moindre sujet de plaintes, non pas pour des faits, mais pour une simple parole, on pousse les hauts cris et on menace de tirer l'épée. »

Tout ceci le pape me l'a dit très-confidentiellement et je me crois d'autant plus obligé de mander ses paroles, que, par le temps qui court, on ne peut pénétrer les vues du roi (Philippe II) et qu'il serait très-possible que ses grands armements ne soient pas desti-

nés à attaquer l'Angletere, mais à quelque autre entreprise[1]. Mais comme il est évident que, si les paroles du pape étaient divulguées, il en résulterait grand préjudice pour le service public, outre que Sa Sainteté me retirerait Sa confiance, j'ose, avec toute la révérence due à Votre Sérénité, La prier de garder le secret...

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 21.

28. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 30 mai 1587.

(Constructions.)

Hier, le Saint-Père a quitté Saint-Pierre (le Vatican) pour se rendre à sa vigne. Chemin faisant, il a visité l'hospice des indigents qu'il a fait construire. Les pauvres y seront logés et nourris. L'édifice a coûté 30,000 écus, et le pape a assigné 9,000 écus par an pour l'alimentation et l'habillement.

Il est ensuite passé par le Colisée où il avait, dernièrement, fait déterrer deux obélisques, dont le plus petit est plus haut que l'aiguille de Saint-Pierre. Ils ne sont pas entiers, mais on en réunira les morceaux, en sorte que cette défectuosité ne paraisse pas à l'œil. L'une de ces aiguilles sera érigée devant Saint-Jean de Latran et l'autre devant Saint-Paul, en sorte que des sept églises, quatre posséderont un obélisque dressé dans leur voisinage. Autrefois, on conservait à

[1] A Venise, on soupçonnait Philippe II de méditer une invasion en France.

la cime de ces monuments les cendres d'empereurs, maintenant on y place l'insigne de la très-sainte croix.

Lundi, le pontife se rendra à Zagarola pour inspecter les travaux de l'aqueduc ; il passera un jour à Frascati dans la villa (Mondragone) autrefois habitée par le pape Grégoire, et rentrera à Rome jeudi matin.

Sa Sainteté m'a dit qu'Elle dépensait environ 22,000 écus par mois dans les travaux, à savoir l'érection des aiguilles, la conduite des eaux et le percement des nouvelles rues...

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 21.

29. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 6 juin 1587.

(Constructions.)

Le pape est parti lundi pour Zagarola... Le but de ce voyage est de voir par lui-même si la quantité d'eau répond à celle qu'il a achetée, avant de faire payer aux seigneurs Colonna le prix convenu de 25,000 écus, et aussi pour se convaincre que, dans les travaux, il n'y a pas de gaspillage. Le fait est que depuis longtemps Sa Sainteté dépense en bâtisses au delà de 22,000 écus par mois, et que la somme totale de ces dépenses ne reste pas de beaucoup au-dessous de 250,000 écus.

Pendant cette excursion, Sa Sainteté a dit qu'Elle comptait, en octobre, aller à Lorette, et de là à Padoue pour visiter le « Saint, » et Elle a même ordonné un devis des frais de ce voyage. C'est là qu'est la diffi-

culté. Mais si dans certaines choses, on ne peut nier que Sa Sainteté n'a garde de débourser, il n'en est pas moins vrai qu'il y en a d'autres, pour lesquelles personne n'a la main plus ouverte; à preuve les obélisques, les nouvelles rues et l'aqueduc, qui coûtent des sommes prodigieuses.

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 21.

30. LORENZO PRIULI AU DOGE

Rome, 7 mars 1586.

(Questions d'étiquette.)

... Le pontife a déclaré au Consistoire que les fils et neveux des ducs régnants ne pourront plus siéger aux chapelles sur les bancs des cardinaux, mais devront reprendre leurs places d'autrefois, selon le cérémonial. Cependant, d'après ce que le maître des cérémonies m'a dit, le prince Ranuccio, fils du prince de Parme (Alexandre Farnèse), qui est attendu demain, se tiendra debout aux chapelles, auprès du siége du pape, en prenant le pas sur les ambassadeurs; il sera aussi encensé avant eux, les évêques assistants et le gouverneur, lesquels sont ordinairement encensés avant les ambassadeurs[1]. Le même ordre sera observé en donnant la *paix*, et en ce qui concerne la queue sacrée. C'est de cette façon que seront aussi traités d'autres princes auxquels Sa

[1] C'est à ce prince, comblé d'honneurs si extraordinaires, comme on voit, que Sixte-Quint, selon une légende du dix-septième siècle, acceptée comme fait historique, aurait voulu faire trancher la tête au château Saint-Ange !

Sainteté permettra de se tenir auprès de Son siége. Des ambassadeurs admis aux chapelles, supérieurs en rang à ceux de Votre Sérénité, il n'y a de présent à Rome que l'ambassadeur de l'Empereur, mais l'état de sa santé l'empêche de paraître. Celui de France n'est pas encore arrivé, et l'ambassadeur d'Espagne n'intervient pas aux cérémonies. Étant moi-même légèrement indisposé, j'en prendrai prétexte pour ne pas me trouver à la chapelle de dimanche prochain, et je crois bien faire en expédiant mon courrier en toute hâte afin de pouvoir recevoir vos instructions avant dimanche en huit, et de savoir ce que, d'aujourd'hui en huit (dans son audience ordinaire), je devrai dire au pape à ce sujet. Dans les dernières années, il est arrivé à plusieurs reprises que les ambassadeurs se sont troublés, à cause de leurs places ou bien à cause du droit de porter la queue du pape. C'est ce qui a eu lieu lors des visites du grand-duc de Toscane et du duc de Parme, qui ont siégé sur les bancs des cardinaux, et auxquels cependant l'ambassadeur de l'Empereur n'a pas voulu céder le pas ni laisser porter la queue. Comme il n'a pu réussir, lui et les autres ambassadeurs ne paraissaient plus aux chapelles pendant la présence desdits princes. Lorsque Grégoire XIII, voulant honorer le duc de Chaves, lui accorda, dans la tribune, le pas sur les ambassadeurs, ils firent beaucoup de bruit, en sorte que le pape leur ôta leurs places en leur enjoignant de reprendre celles qu'ils occupaient autrefois derrière le banc des cardinaux. Les ambassadeurs n'y ont jamais consenti, et se sont pendant plusieurs années, comme Votre

Sérénité le sait, abstenus d'assister aux chapelles. En résumé, les maîtres des cérémonies de la cour disent que les ambassadeurs, bien qu'ils aient plusieurs fois essayé de prendre le pas sur les princes régnants, n'y ont jamais réussi, et que l'on trouve dans le cérémonial beaucoup d'exemples du contraire.

Arch. Ven. Disp. Roma.

31. PRAGMATIQUE DES TITRES DE PHILIPPE II

(Extrait, formant annexe d'un rapport de Hieronimo Lippomano au doge. Madrid, 18 octobre 1586.)

Don Philippe, par la grâce de Dieu, roi d'Espagne, etc. Premièrement, quoiqu'il ne soit pas nécessaire de traiter ici de nous ni des autres personnes royales, toutefois pour mieux faire observer ce qui touche aux autres, nous ordonnons que, dorénavant, dans les lettres et suppliques qu'on nous adressera, on ne mette d'autre titre que celui de « Seigneur » et à la fin : « Que Dieu garde la personne catholique de Votre Majesté ; » que, de même, en signant on mette seulement le nom et sur l'adresse simplement : « Au roi notre Seigneur. »

Le même ordre et style doivent être observés à l'égard des princes héritiers et successeurs de nos royaumes.

Les infants et infantes de ces royaumes seront simplement appelés « Altesse, » en exceptant, toute-

fois, l'impératrice notre sœur qui doit être appelée « Majesté. » Sur l'adresse on mettra : « A l'impératrice, ma dame. » A ses fils, frères de l'Empereur et aux archiducs ses oncles, on donnera le titre réservé aux infants de ces royaumes...

Personne ne pourra se prévaloir, soit en écrit, soit dans la conversation, des titres d'Excellence, de Seigneurie illustrissime, ni même de Seigneurie révérendissime à part les cardinaux et l'archevêque de Tolède, ce dernier en sa qualité de primat d'Espagne, quand bien même il ne serait pas cardinal.

Tout le monde est obligé de donner la Seigneurie aux archevêques, évêques, aux grands et aux personnes auxquelles nous ordonnons de se couvrir, ainsi qu'au président de notre Conseil royal.

Aux marquis, comtes et commandeurs majeurs des ordres de Santiago, Calatrava et Alcantara, aux présidents de nos autres Conseils et Chancelleries, on peut donner la Seigneurie, mais pas à d'autres personnes. Aux villes qui sont capitales de royaumes et aux chapitres des églises métropolitaines on pourra donner, quand ils sont réunis, les titres habituels.

Aux ambassadeurs qui ont rang dans notre chapelle on pourra également donner le titre de Seigneurie.

En ce qui touche tout le monde, alors qu'il s'agit d'écrire des lettres, voici la forme à observer. On commencera par l'affaire dont il s'agit sans mettre ni en haut ni en bas aucun titre, mais seulement le lieu et la date et le nom tout simple. Sur l'adresse, on don-

nera au prélat sa dignité ecclésiastique, au duc, au marquis, au comte celle de son état et aux autres gentilshommes et personnes leurs noms ou prénoms en disant : « Au cardinal, à l'archevêque, au duc, au marquis », et aux autres : « A Don un tel ; » on mettra leurs noms de famille avec la dignité et le grade qu'ils possèdent.

A cette règle auront à se conformer, le vassal, en écrivant à son Seigneur, le serviteur à son patron, la femme à son mari et le mari à sa femme...

.... Les ducs ont seuls le droit de mettre des couronnes sur leurs écussons.

Ceux qui contreviendront à la présente ordonnance payeront chaque fois une amende de 10,000 maravédis dont un tiers reviendra au dénonciateur, un autre tiers au juge, le troisième est destiné à des œuvres pies.

La présente ordonnance sera mise en vigueur le premier jour de l'an 1587.

Arch. Ven. Disp. Spagna. fil. 19.

32. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 1er août 1587.

(La pragmatique des titres de Philippe II.)

Le nonce d'Espagne a écrit au pape qu'ayant protesté auprès du roi contre la nouvelle pragmatique des titres, Sa Majesté lui a répondu que Ses ministres ne Lui conseillaient pas d'y obtempérer. Une personne qui avait donné au nonce la Seigneurie révérendissime

(au lieu de la simple Seigneurie), a été mise en prison.

Le Saint-Père, extrêmement blessé, a déclaré son intention de mettre la pragmatique à l'index des lois défendues. Il s'en est expliqué aussi en termes fort durs envers le comte d'Olivarès... Le cardinal Caraffa ayant fait observer au pape qu'il fallait y penser à deux fois avant de faire figurer un acte émané du roi catholique à côté de livres hérétiques, et qu'il y avait peut-être un remède moins violent et tout aussi efficace, celui de défendre aux cardinaux, aux évêques et à tous ses sujets de s'y conformer, le pape semblait assez enclin à adopter ce mode de procéder; mais, au consistoire de lundi dernier il en parla avec l'apparence d'une grande préoccupation. « Sa douleur, disait-il, l'empêchait presque de mentionner ce fait sans verser des larmes. Ensuite, avec beaucoup de paroles, il vint à parler de son fils chéri, Philippe roi d'Espagne, qui, par sa pragmatique sur les titres, s'arrogeait la juridiction du souverain pontife, qui avait commis un sacrilége en privant de leurs titres les cardinaux et autres ecclésiastiques, qui provoquait un schisme en exigeant que les sujets du pape devinssent les siens; qui manquait enfin d'obéissance envers le Saint-Siége en refusant de révoquer ses actes ainsi que cela lui avait été enjoint. »

« Ainsi, s'écria Sa Sainteté, si un pape donne un ordre, on n'a qu'à lui répondre : Mes ministres me conseillent autre chose. Ce seront donc, dorénavant, les conseillers du roi d'Espagne qui régleront la conduite du souverain pontife. Ce n'est pas ainsi qu'a agi l'empereur Théodose. Lorsque saint Ambroise lui in-

terdit l'entrée de l'église, il n'a pas répondu : Mes ministres ne me donnent pas ce conseil, mais il a obéi ; il s'est humilié devant l'évêque, a fait pénitence, et a, ensuite, été admis dans l'église. »

C'est en ces termes que le pape a parlé pendant une heure entière. Ensuite, il a défendu aux cardinaux, évêques et prélats de se conformer aux prescriptions de l'ordonnance espagnole, les menaçant d'excommunication s'ils s'y soumettaient, soit en acceptant des lettres (où on leur refuserait sur l'adresse les titres usuels), soit autrement... Aussi, lorsque le cardinal Giustiniano reçut une lettre d'Espagne sur l'adresse de laquelle manquait la Seigneurie illustrissime et révérendissime, il la fit immédiatement jeter au feu pour ne pas encourir de censures.

Les personnes affectionnées à l'Espagne se montrent affligées et découragées, et se plaignent de la manière si peu respectueuse dont le pontife a parlé dans cette occasion et parle souvent du roi...

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 21.

33. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 2 juillet 1588.

(Querelles d'étiquette entre les ambassadeurs de France et d'Espagne à l'occasion de la canonisation d'un saint espagnol.)

Dans une très-longue conversation que j'ai eue avec le pontife, nous avons causé d'une affaire dont on parle beaucoup à cette cour, c'est la solennité de la canonisation du bienheureux Didaco, Espagnol, à la-

quelle l'ambassadeur d'Espagne avait le plus grand désir d'assister [1].

« Eh bien, me dit le pape, que ferons-nous demain dans cette bagarre ? Nous avons dit à l'ambassadeur de France que, puisqu'on fait beaucoup de tribunes à Saint-Pierre, nous laisserions la nôtre aux ambassadeurs d'Espagne et de France. Elle est assez vaste pour qu'en bons catholiques ils puissent se flanquer des coups de couteau ; mais nous ne leur accorderons que trois passes, et celui qui aura le dessus gardera la place ; quant à nous, nous nous contenterons d'une petite tribune et nous verrons ce qu'ils feront. L'ambassadeur de France pouvait, sous le prétexte d'une excursion, aller pour une quinzaine de jours à la campagne et ménager ainsi à celui d'Espagne le moyen d'assister à la fête. Mais ceci, il fallait le faire sans rien dire. Maintenant, puisque cela ne s'est pas fait, nous ne trouvons, en vérité, aucun expédient, si ce n'est que l'ambassadeur d'Espagne paraisse, pour faire selon l'usage, les trois demandes de canonisation et qu'il se retire aussitôt. Nous n'avons jamais dit à l'ambassadeur de France qu'il ne devait pas assister à la cérémonie ; nous lui avons seulement fait dire qu'il nous ferait chose agréable en s'abstenant cette fois-ci de venir ; mais, l'obliger, le contraindre, le renvoyer, c'est ce que nous ne pouvons pas faire, et cela d'autant moins qu'on sait dans quel état se trou-

[1] Depuis que Pie IV avait reconnu à la couronne de France la préséance sur celle d'Espagne, les ambassadeurs du roi catholique, pour ne pas céder le pas au représentant du roi très-chrétien, s'abstenaient de paraître aux cérémonies religieuses tant à Saint-Pierre qu'à la chapelle Sixtine.

vent les affaires de son roi. On doit traiter avec égard ceux qui sont malades et non augmenter leurs souffrances en les molestant. On n'a pas besoin de se gêner avec les gens qui sont bien portants, mais il faut être complaisant avec les malades et non les exaspérer, et tel est le cas de ce roi, dont les affaires se trouvent dans l'état que vous savez... »

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 22.

34. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 16 janvier 1587 (1588).

(Transport à la chapelle de Sixte-Quint du corps de Pie V.)

. . . Les obsèques du pape Pie V ont eu lieu lundi. Sur le monument, une inscription en lettres d'or dit que ce pontife, en envoyant le comte de Santa-Fiore avec des troupes en France, *religionem et regnum Gallicorum regi restituit*. Cela a été fort remarqué, et fait peu de plaisir aux Français...

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 21.

35. SIXTE-QUINT AU GRAND-DUC FRANÇOIS DE MÉDICIS

Rome, 1er août 1587.

(La marine pontificale.)

Dilecte fili, *nobilis vir*, etc. Nous avons déjà fait connaître à Votre Altesse par Gerini, notre intention de construire quelques galères pour la défense de nos côtes de Rome continuellement ravagées par les bâtiments

des Barbaresques. Déjà, l'an dernier, ils ont fait de grands dommages. Dernièrement, ils se sont montrés près de Terracine. Les populations, averties par les gardes des tours, les ont empêchés de débarquer; mais les corsaires ont pris en mer quelques petits bâtiments, beaucoup de marchandises et un grand nombre d'âmes chrétiennes; en sorte que, n'étaient les galères de Votre Altesse, nous serions à peine en sécurité, ici, à Rome. Maintenant, ayant résolu d'exécuter notre projet et sachant que Votre Altesse possède du bon et vieux bois propre à la construction des navires, nous comptons profiter de Ses offres en La priant de nous faire faire deux galères, ou du moins une, avec la plus grande promptitude possible. Quant à la forme et aux particularités de la construction, comme nous ne nous y entendons guère, nous nous en rapportons au jugement et à l'expérience de Votre Altesse, en exprimant seulement le désir que ces bâtiments soient légers et aptes à donner et à supporter la chasse. Pour le reste, nous voudrions n'avoir à penser à rien, excepté à faire remettre l'argent à Florence, dès que Votre Altesse aura fait connaître au nonce le montant de la dépense. Nous ne dirons pas ici combien sera grand le plaisir que vous nous ferez; nous dirons seulement que mieux ces bâtiments seront construits, mieux ils serviront de conserve avec les nôtres, à courir sus aux infidèles, ennemis du nom chrétien.

Arch. Fir. fil. 3715.

36. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 28 mai 1588.

(La marine pontificale.)

...Quoique tout le monde ait conseillé à Sa Sainteté de différer Son voyage de Civita-Vecchia, à cause des fortes chaleurs et du mauvais air de ce pays, le pape s'est néanmoins mis en route, hier soir, après son souper, pour passer la nuit dans un endroit appelé le *Casalino*, hors de Rome, à un mille de distance. Il est accompagné de trois cardinaux de la congrégation de la marine : Sforza, Sauli et Gaëtano, ce dernier en remplacement du grand maître de Malte qui est absent. Huit autres cardinaux, l'ambassadeur (délégué) de Bologne et beaucoup d'ingénieurs se rendent de leur côté à Civita-Vecchia. Mgr Bertinoro reste ici pour faire suivre les correspondances d'importance qui arriveraient pendant l'absence du pape. Sa Sainteté m'a dit Elle-même qu'Elle entreprenait ce voyage pour reconnaître les localités. Elle a l'intention d'y faire construire un port et un arsenal assez vastes pour recevoir les galères, Sa Sainteté S'étant convaincue par l'expérience qu'on L'avait trompée en Lui faisant croire qu'on pouvait construire cet arsenal dans le Tibre. C'est à grand'peine, à grands frais et en souffrant de grandes avaries que la galère construite à Rome a pu gagner le bord de la mer.

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 22.

37. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 4 juin 1588.

(La marine pontificale.)

Jeudi, le Saint-Père est revenu de Civita-Vecchia avec toute sa suite et en parfaite santé, après avoir beaucoup souffert des chaleurs du mois de mai et d'insomnies, pour telle ou telle raison, dans quelques endroits où il a passé la nuit. Il m'a dit que ce voyage lui a donné beaucoup de satisfaction. Il a accepté à Palo l'hospitalité de l'illustrissime Farnèse, des directeurs de l'hôpital du Saint-Esprit à Santa-Severa et des seigneurs Virginio Orsino et Bernardo Ogliato dans leurs châteaux. Partout il a été reçu avec les honneurs dus à sa personne. A Santa-Severa, il aperçut ses quatre galères qui avaient été envoyées à sa rencontre. Pendant que Sa Sainteté continuait le voyage par terre, ces bâtiments, à Son indicible satisfaction, suivaient le long des côtes. A Civita-Vecchia, les galères s'exerçaient au feu. La cour, peu habituée à ces spectacles, en a été ravie. Le pape passa ensuite en revue les équipages des navires, qui consistent en 225 rameurs, 80 matelots et 100 soldats. La *galère capitaine* est grande et très-belle... A cause du mauvais air de Civita, le pontife a ordonné que les galères, sans s'arrêter dans ce port, prissent la mer en cinglant vers Livourne et Gênes, et cela, autant dans un but hygiénique que pour purger ces parages des corsaires. Sa Sainteté a visité plusieurs lieux, et quoique la dis-

tance de Rome à Civita ne soit que de 40 milles, Elle en a parcouru au moins 200.

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 22.

38. SIXTE-QUINT AU GRAND-DUC FERDINAND DE MÉDICIS

Rome, 13 novembre 1587.

(Avénement de Ferdinand.)

Sixtus B. V. Dilecte fili, etc. J'ai reçu votre lettre du 25 passé, par messer Giovanni Nicolini que Votre Altesse a envoyé ici pour nous exprimer la juste douleur que Lui a causée la mort du grand-duc Son frère, d'heureuse mémoire, et que nous partageons, et aussi pour nous communiquer Ses pensées au sujet du gouvernement dont la charge va peser sur Elle. Il nous a été d'une grande consolation d'être informé par vous de l'état de vos affaires, et d'après ce que nous voyons, Votre Altesse ne manque ni de la prudence qu'exige le bon gouvernement de Ses États, ni de la charité qu'il Lui faut pour conserver l'affection de Ses sujets, lesquels, nous l'espérons, auront encore plus de motifs de satisfaction. Parmi les actes de Votre Altesse, particulièrement dignes de Sa bonté et de la grandeur de Son âme, que nous signalerons, et que nous ne saurions assez relever, nous citerons les déboursés qu'Elle a fait faire, afin de rétablir la bonne entente avec la reine mère de France. Nous apprenons aussi que vous avez accordé son titre au duc de Ferrare, prouvant ainsi votre désir de vivre en bonne harmonie avec les princes. Dans l'intérêt de votre réputation, nous vous

prions de persévérer dans ces louables et saintes intentions...

Arch. Fir. 3715.

39. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 15 octobre 1588.

(Différends entre Ferrare et Mantoue. — Propos du pape sur la bataille de Lépante.)

Conformément aux ordres que Votre Sérénité m'a transmis à la date du 10, j'ai exposé au pontife les démêlés survenus entre les seigneurs ducs de Ferrare et de Mantoue, les inconvénients et troubles qui pouvaient en naître, non-seulement dans les États de ces princes, mais dans toute l'Italie; enfin le déplaisir que cet état de choses causait à Votre Sérénité, animée d'une égale bienveillance pour l'un et l'autre de ces ducs, et désirant vivement, dans l'intérêt de l'Italie, que ces différends fussent promptement conciliés...

Le pontife qui m'avait écouté avec une attention soutenue répondit que : « Non-seulement je devais remercier Votre Sérénité de cette communication, mais aussi Lui dire qu'il appréciait Son zèle et Sa sollicitude pour la paix d'Italie, qu'en ceci Elle agissait en bon prince et, à l'égard des deux ducs, en ami et père affectueux... Les ambassadeurs, de Ferrare et de Mantoue, continua le Saint-Père, nous ont fait parler de ces difficultés, et nous n'avons pas manqué cette occasion de faire office de pape. Nous avons adressé au duc de Mantoue des conseils en rapport avec sa jeunesse et

avec sa personne, en le mettant en garde contre les insinuations qu'on lui fait, et en l'exhortant à ne pas se fier au premier venu. Au duc de Ferrare nous avons fait dire, qu'à son âge et avec ses cheveux blancs, il ne convenait pas d'être si susceptible pour de petites causes de mécontentement... Enfin les deux princes s'en sont remis à l'arbitrage du grand-duc, qui, conformément à nos exhortations, les a reconciliés. »

... « Comme l'État de la Seigneurie (disait le pape) est si exposé de la part du Turc, nous ne lui conseillerons jamais d'entrer en ligue (avec d'autres princes chrétiens) ni d'en faire une. Elle pourra bien aider en secret ceux qui font la guerre aux infidèles, et alors il faudra donner ces secours sans que les Turcs s'en aperçoivent. En 70 (1570), Giovanni Andrea (Doria) n'arriva dans le Levant avec ses renforts qu'en octobre, lorsqu'il était trop tard pour rien entreprendre. C'est à cette même époque, c'est-à-dire en octobre 70, que Don Juan (d'Autriche) y est arrivé, et à peine arrivé, il y eut entre lui et le général de la Seigneurie des difficultés qui ont fait craindre que les flottes chrétiennes ne se battissent entre elles. Les Turcs, contrairement à toute raison, sont sortis du golfe de Lépante pour livrer bataille sans la moindre chance de succès. Si la victoire a été remportée par les chrétiens, ç'a été l'œuvre de Dieu et non des hommes. Giovanni Andrea (Doria) a même laissé Occhiali s'échapper avec son escadre. En 72, on a envoyé à Messine pour accélérer le départ de Don Juan (d'Autriche) et il n'a pas voulu aller dans le Levant. A la suite (de ce refus) la flotte s'y est rendue sans Don Juan, et a dû retourner

à Corfou pour le joindre, et voilà les effets et les fruits des ligues. »

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 22.

40. GIOVANNI GRITTI AU DOGE.

Rome, 13 novembre 1588.

(Propos du pape sur l'affaire de Saluces et l'équilibre européen.)

...Sa Sainteté Se mit ensuite à me parler des affaires du roi de France, et de ceux qui Lui conseillaient de ne point supporter l'invasion du duc[1], et d'en faire une question d'honneur. « Le roi ne devrait pas écouter ces conseils. Le duc de Guise, il est vrai, s'offre à reprendre Saluces; mais le roi ne peut pas se fier à lui puisqu'il sait que Guise, depuis longtemps, met la France sens dessus dessous avec l'argent de l'Espagne, et qu'il a toujours été dans la dépendance du roi catholique. Si le roi très-chrétien attaque la Savoie, il s'affaiblira dans son propre royaume, ouvrira le champ aux entreprises des hérétiques du Poitou, et Épernon et d'autres s'empareront de sa maison. Savoie est le gendre du roi catholique, et le roi catholique ne l'abandonnera pas. Mais Savoie est en même temps parent du roi très-chrétien, qui devrait se fier à lui plus qu'aux hérétiques... C'est ceux-là qu'il fallait chercher à expulser; s'il en eût été ainsi, le roi serait aujourd'hui maître de son État, et le duc de Savoie n'aurait pas pu lui refuser la restitution de Saluces, ou bien nous l'aurions obligé à le faire, car ne pas rendre ce qui est à

[1] Du duc de Savoie qui venait d'occuper le Marquisat de Saluces.

autrui est péché, et c'est à nous à connaître des péchés, à juger et contraindre les hommes à restituer le bien d'autrui. C'est ce que nous aurions fait en prononçant, s'il l'eût fallu, les peines spirituelles, c'est-à-dire l'excommunication, et, si ces moyens n'avaient pas suffi, en employant la force, car nous ne manquons ni de soldats ni d'argent, dont il y en a beaucoup au château, et nous nous ferons aisément obéir, car les moyens ne nous font pas défaut. Alors nous n'aurions pas pu refuser notre secours au roi, d'abord par des considérations de justice, mais aussi pour éviter qu'il n'y ait pas qu'une seule domination dans la chrétienté, mais afin qu'il y ait du contre-poids, en sorte que chacun reste à sa place; de là l'intérêt du Saint-Siége de conserver le roi de France, outre que c'est cette couronne qui a toujours défendu et soutenu les souverains pontifes, et les a restaurés dans leurs États à plusieurs reprises... »

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 22.

41. GIOVANNI GRITTI AU DOGE

Rome, 7 décembre 1588.

(Pourquoi Sixte-Quint aime la France.)

... Le pontife semblait apprécier le raisonnement que je lui avais fait au sujet des Turcs : « D'après ce que vous venez de me dire, ces seigneurs de Venise connaissent le danger auquel ils sont exposés du côté de la Turquie, s'il y a des discordes entre les princes chrétiens. Tant mieux qu'ils le sachent, car, en effet,

c'est ainsi... On nous mande de France que, dans l'affaire de Saluces, la Seigneurie suscite des difficultés; on nous écrit la même chose d'Espagne et de Savoie. Toutefois, nous avons excusé la Seigneurie. Nous avons été à Venise, et nous savons que les vieux sénateurs gouvernent l'État avec une extrême prudence, et en parlent toujours très-sagement, et s'il arrive quelquefois que l'un ou l'autre d'entre eux exprime une opinion particulière, il ne faut faire attention qu'à ce que dit la République par la bouche de ceux qui ont autorité de parler pour elle. »

« Maintenant, en ce qui concerne la France, certes, la paix (avec le duc de Savoie) n'est pas assurée, mais, au moins, le roi n'est plus aussi furieux qu'on pouvait le craindre, et c'est autant de gagné. Vous le savez, c'est déjà un grand avantage, qu'un homme irrité se dise : *Tantum sum iratus nolo agere !* Il est bon aussi et d'un grand avantage quand on est en colère, de dire l'alphabet, avant de prendre une résolution. »

C'est ainsi, et comme il le fait si souvent, que le Saint-Père m'a parlé des déchirements et de l'affaiblissement du royaume de France, de la promesse qu'il a faite au roi de lui faire restituer Saluces dès qu'il aurait acquis la certitude que les hérétiques ne pourraient s'en emparer... ; mais, jusque-là, Sa Sainteté est résolue de ne pas en demander au duc la restitution, par la raison que ce Marquisat, tant qu'il se trouve dans les mains de Savoie, ne sera pas envahi par les hérétiques, et parce que, s'ils y pénétraient, Sa Sainteté serait obligée d'armer, pour pourvoir à la sécurité de

Ses propres États. Le pape me parla longuement de son affection pour le royaume de France, dont «le salut, disait-il, lui tient fort au cœur, non-seulement parce que le Saint-Siége est l'obligé de la couronne de France et désire le salut des âmes de ce royaume, mais aussi dans l'intérêt de la conservation de la juridiction ecclésiastique et parce que, pour des raisons d'État, chacun des grands princes chrétiens doit avoir son contre-poids, car si un seul d'entre eux prévaut, les autres sont en grand danger qu'il leur demande bien des choses peu agréables. »

Et ici se termina le susdit raisonnement.

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 22.

42. ALBERTO BADOER AU DOGE

Rome, 17 mars 1590.

(Le cardinal Morosini réconcilié avec le pape.)

Mercredi, au consistoire, l'illustrissime seigneur cardinal Morosini, a, d'ordre de Notre Seigneur, donné une relation de sa légation en France qui a été fort louée par les cardinaux et qui lui vaut un notable accroissement de réputation. Le pontife lui-même en a fait grand éloge et adressé ensuite au cardinal, en le recevant en particulier, des paroles fort gracieuses : Il l'aimait, il appréciait sa valeur, et si les événements de France avaient été pour le légat une cause de troubles et de travail, ce n'était pas sa faute, mais celle des circonstances, car ces mêmes événements auraient pu tout aussi bien arriver à une autre époque

et non durant sa légation. Sa Sainteté, que j'ai remerciée au nom de Votre Sérénité (d'avoir si bien accueilli le cardinal vénitien, tombé en disgrâce à la suite des meurtres des Guises), a bien voulu S'exprimer envers moi dans le même sens, en disant que « le cardinal était, en effet, un homme très-distingué, qu'il avait fait une fort belle relation, prononcée avec des gestes admirables et dans un latin on ne peut plus correct; que lui, le Saint-Père, aimait à voir ceux qu'il avait décorés de la pourpre estimés par les autres et qu'il était charmé du succès que Morosini avait eu auprès des cardinaux, parce qu'il était sa créature... » Dieu soit loué que cette brouille se soit si bien terminée, et que le nom du cardinal se trouve, avec force éloges, dans la bouche de chacun !

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 24.

43. ALBERTO BADOER AU DOGE

Rome, 5 mars 1590.

(Arrivée à Rome d'un prétendu agent de la reine Élisabeth.)

... Après avoir terminé cette affaire, j'ai demandé à Sa Sainteté s'il était vrai qu'Elle eût reçu quelqu'un qui venait d'arriver d'Angleterre. Le Saint-Père m'a répondu qu'un homme était venu, mais non le principal qui, d'après ce qu'il disait, était resté en arrière. Le pape n'a pas reçu cet individu, mais l'a adressé aux cardinaux Santa-Severina et Santi-Quatro.

A l'en croire, la personne (qui n'était pas encore arrivée), était chargée d'une commission de la reine

d'Angleterre et devait traiter très-franchement avec Sa Béatitude. En attendant, la reine, qui, jusqu'ici, s'intitulait *caput ecclesiæ anglicanæ* ou *pontifex*, aurait déposé ce titre et défendu qu'il lui fût donné désormais en aucun écrit soit public, soit particulier. Ce point, ajouta Sa Sainteté, sera éclairci sur les lieux, et si l'homme en a menti, il aura la tête tranchée. Quant à présent, on le surveillera, et, comme il est catholique et qu'il a reçu la semaine dernière le Saint-Sacrement, on aime à espérer de nouveau que la reine se convertira. Cependant, il y a des personnes qui pensent que tout ceci se dit seulement pour encourager le susdit gentilhomme anglais à venir à Rome, et on suppose que le véritable but de son voyage serait d'entamer des négociations avec le roi catholique...

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 24.

44. ÉDIT PORTANT DÉFENSE AUX PRÉDICATEURS DE TRAITER DANS LEURS SERMONS DE SUJETS POLITIQUES

(Annexe au rapport d'Alberto Badoer au doge. Rome, 23 juin 1590.)

Hieronimus, Miseratione divina Tituli S. Susannæ S. R. E. Presbyter cardinalis Rusticucius. S. D. N. Papæ vicarius generalis, Romanæque curiæ Judex ordinarius. Bien que, comme dit le prophète David, les raisonnements sur les affaires de Dieu doivent être châtiés ; bien que, selon la doctrine du glorieux apôtre saint Paul ils ne doivent pas être entachés de vanité humaine, attendu qu'il ne convient pas d'y entremêler

des matières étrangères à la gloire et à l'honneur de Dieu ainsi qu'au salut du prochain, ou de se servir de paroles qui n'apportent pas la paix, comme l'a dit le prophète Isaïe : *Quam pulchri super montes pedes annuntiantis*, etc., néanmoins, peu soucieux de ces préceptes, au lieu de prêcher l'Évangile suivant leur devoir et en conformité de la parole de Notre Sauveur : *Euntes prædicate Evangelium omni creaturæ*, certains prédicateurs de cette auguste ville de Rome osent, dans leurs sermons, deviser d'articles, de rapports, de nouvelles envoyées de toutes parts et inventées selon le caprice des hommes, notamment des bruits concernant le royaume de France, c'est-à-dire de choses qui ne servent ni à donner la paix aux consciences, ni à corriger les vicieux, ni à édifier les fidèles, mais qui, au contraire, causent des scandales et font naître des discordes. A ce sujet, les prédicateurs doivent se borner à recommander au peuple des prières pour le salut de ce royaume, pour la conservation de la foi et pour l'élection d'un roi catholique. Voulant atteindre ce but, par ordre exprès de Notre-Seigneur, nous défendons par le présent édit et ordonnons expressément qu'aucun prédicateur, soit séculier, soit régulier n'ose ou ne présume, dans ses sermons, toucher des questions qui n'ont pas rapport à la piété, à la religion chrétienne, au salut des âmes et à la gloire de Dieu, ni qu'il raconte ou traite les susdits bruits et nouvelles du jour, sous peine de suspension de son ministère et d'autres sévères punitions.

En même temps, nous avertissons tous, de quelque état, rang ou condition qu'ils soient, que si, par le fait

d'avoir répandu les susdits bruits et nouvelles, il naît des désordres ou des rixes entre eux ou d'autres, ils seront véritablement châtiés et punis comme s'ils avaient commis le plus grand délit.

Le présent édit ou les copies qui en seront affichées aux lieux habituels auront la même valeur que s'ils avaient été personnellement intimés. En foi de quoi, etc. Donné dans le palais de notre résidence habituelle, le 16 juin 1590.

Petrus Antonius Episcopus Avellinen. Vice gerens.

Rome, chez Paolo Blado, imprimeur de la Chambre. MDXC.

Arch. Ven. Disp. Roma. fil. 24.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

DU TOME DEUXIÈME

LIVRE CINQUIÈME

LES CONGRÉGATIONS

PAGES.

I. Les consistoires. — Origine des congrégations de cardinaux. — Réorganisation de l'administration de l'Église. — Le cardinal d'Este sur la composition du sacré collége. — Paroles de Sixte-Quint à propos de l'élection des papes. 1

II. Les affaires ecclésiastiques d'Espagne. — Philippe II se croit le vicaire laïque de Jésus-Christ sur la terre. — Ses démêlés avec le Saint-Siége. 19

III. Les Jésuites. — Leur situation dans les différents pays catholiques : persécutés en Espagne, jalousés à Rome, ils sont protégés par les princes catholiques d'Allemagne. — Sixte-Quint exige qu'ils quittent le nom de Compagnie de Jésus. — Il compte réformer les règles de saint Ignace. — Conduite prudente du Père général Acquaviva. 39

IV. Décès et revirements dans le sacré collége. — Le cardinal Savello. — Le cardinal Farnèse. — Mort du grand-duc François et de Bianca Capello. — Avénement du cardinal de Médicis. — Le cardinal Alexandre Montalto. — Instructions à ce dernier, attribuées à Sixte-Quint. 56

LIVRE SIXIÈME

L'AIGUILLE

I. Extrême décadence de Rome au retour des papes d'Avignon. — Ils en entreprennent la reconstruction. — La Renais-

PAGES.

sance. — Bramante. — L'âge d'or. — Le style baroque en lutte avec le style classique. 75

II. La société de Rome sous Grégoire XIII et Sixte-Quint. . . 89

III. Constructions et travaux de Sixte-Quint. — Domenico Fontana. 124

IV. La famille du pape. — Donna Camilla. — Mariages de Donna Flavia, de Donna Felice Orsina et de Michel Peretti. — Funérailles de Francesco Peretti 143

LIVRE SEPTIÈME

LA LIGUE

I. La convention de Joinville. — Le duc de Nevers à Rome. — Sixte-Quint travaille à la réconciliation entre Henri III et la Ligue. — Le traité de paix de Nemours. — Bulle privatoire lancée contre le roi de Navarre. 154

II. Philippe II soutient que la conversion de Henri de Navarre, si elle a lieu, est nécessairement feinte. Il ne reconnaîtra jamais ce prince comme roi de France, et interviendra en faveur des catholiques de ce royaume. — Attitude de Sixte-Quint. — Son dédain pour Henri III. 171

III. La journée des Barricades racontée par le pape. — Intervention de la seigneurie de Venise auprès de Sixte-Quint, en faveur de Henri III. — Mgr Morosini, nonce apostolique, négocie la réconciliation des chefs de la Ligue avec le roi. — Il est fait légat en France. — Son projet de former une alliance étroite entre Henri III et Philippe II. — Les États-Généraux réunis à Blois. 185

IV. Les meurtres des Guises jugés par Sixte-Quint. — Son allocution au consistoire. — Mission de l'évêque du Mans. — Monitoire contre Henri III. — Départ de Rome de l'ambassadeur et du cardinal protecteur de France. — Morosini quitte Blois. — Assassinat de Henri III. 208

V. Un revirement s'opère dans l'esprit du pape. — Pour sauver la religion catholique en France, il se résigne à sacrifier l'indépendance de ce pays. — Il se rapproche de la Ligue et de l'Espagne. — Le cardinal Gaëtani nommé légat à Paris. — Ses instructions. — Exécution de Camillo Volta, agent du duc de Nevers. — M. de Maisse reçu à Venise, comme ambassadeur de Henri IV. — Démêlés entre la Seigneurie et le pape.

PAGES.

— Leonardo Donato envoyé à Rome. — Impression produite par ce diplomate sur l'esprit du Saint-Père. 245

VI. Mission du duc de Luxembourg. — Il parvient à convaincre Sixte-Quint de la sincérité de Henri IV, relativement à l'abjuration. — Le pape propose à Philippe II une intervention armée en France. — Il tâche de se dégager. — Ses luttes avec le comte d'Olivarès. — Celui-ci le menace de protester contre sa conduite et parvient à l'intimider. — Le pape, résigné à céder, compte couvrir sa soumission par le vote d'une congrégation composée de vingt-trois cardinaux, appartenant tous à la faction espagnole. — Elle se prononce contre les demandes d'Olivarès. 280

VII. La bataille d'Ivry. — Sixte-Quint, de plus en plus convaincu que Henri est le seul roi possible, et que son avénement garantira la conservation de la religion et l'intégrité de la France, tâche de gagner du temps. — Il est contrecarré par l'action et les rapports du légat Gaëtani. — Relations de Henri de Navarre avec la Sublime Porte. — Mort du cardinal de Bourbon. — Les divers candidats à la couronne de France, jugés par le légat. — Instructions de Philippe II à Mendoza, à Moreo et Tassis sur la succession. — Le duc de Mayenne, comme prix de son élection, fait insinuer la cession à l'Espagne, de la Provence, du Dauphiné, de la Bourgogne et de la Bretagne. . . 312

VIII. Mission du duc de Sessa. Projet de capitulation combiné entre les ambassadeurs d'Espagne et les cardinaux délégués par le pape.— Sixte-Quint refuse la signature. — Il saisit la congrégation de France de la question de savoir si l'élection du roi de France appartient au Saint-Siége. — Il compte envoyer deux prélats en France pour inviter les princes, la noblesse, les parlements et les villes à procéder à l'élection du roi. — Insuccès de la mission de Sessa. 339

LIVRE HUITIÈME

CONCLUSION

I. La crise est considérée comme terminée. — Sixte-Quint n'interviendra pas en France comme allié de Philippe II. — Sa maladie. — Sa mort. — Jugements des ambassadeurs d'Espagne et de Venise. — Peu de signes d'affliction dans Rome.— La populace veut détruire la statue du pape. — Dispositions prises par le sacré collége. — La famille Peretti. 363

PAGES.

II. Le pontificat de Sixte-Quint jugé au point de vue des affaires de France 377

APPENDICE

1. Généalogie de la famille Peretti. 395-396
2. Frà Felice Peretti (Sixte-Quint), aux Pères prieurs du couvent de Mantalto, 13 mars 1563.. 397
3. Fragments d'un sermon prêché à Pérouse par frà Felice, en 1554. 399
4. Note sur la maison bourgeoise à Rome aux quinzième et seizième siècles. 401
5. Promenade dans Rome, en 1585. 405
6. Instructions pour le cardinal Montalto, neveu de Sixte-Quint. 414

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. Leonardo Donato au doge, 4 décembre 1582. 453
2. François de Médicis au cardinal Montalto, 23 décembre 1583. 453
3. Vincenzo Gradenigo au doge, 18 mars 1585. 454
4. Antonio Tornimbene au même, 13 juin 1585. 457
5. Vincenzo Gradenigo au même, 2 mai 1585. 457
6. Le cardinal Ferdinand de Médicis au grand-duc François de Toscane, 24 avril 1585. 459
7. Antonio Tornimbene au doge, 16 mai 1585. 467
8. Vincenzo Gradenigo au même, 9 octobre 1585.. 467
9. Lorenzo Priuli au même, 14 décembre 1585. 468
10. Giovanni Gritti au même, 24 mai 1586. 469
11. Le même au même, 21 mars 1587.. 471
12. Sixte-Quint à François de Médicis, 11 mai 1585. 472
13. Le même au même, 23 avril 1586. 473
14. Giovanni Gritti au doge, 5 juillet 1586. 475
15. Le même au même, 12 juillet 1586. 475
16. Hieronimo Lippomano au même, 3 décembre 1586. . . 476
17. Le même au même, 16 décembre 1586. 480
18. Alberto Badoer au même, 20 avril 1589. 480
19. Le même au même, 3 juin 1589. 482
20. Giovanni Gritti au même, 7 juin 1586.. 485

PAGES.
21. Hieronimo Lippomano au doge, 6 août 1586. 486
22. Le même au même, 11 octobre 1586. 486
23. Giovanni Gritti au même, 13 septembre 1586. 488
24. Le même au même, 20 septembre 1586. 490
25. Le même au même, 27 septembre 1586. 491
26. Le même au même, 8 novembre 1586 492
27. Le même au même, 23 mai 1587. 494
28. Le même au même, 30 mai 1587. 496
29. Le même au même, 6 juin 1587. 497
30. Lorenzo Priuli au même, 7 mars 1586. 498
31. Pragmatique des titres de Philippe II. 500
32. Giovanno Gritti au doge, 1er août 1587. 502
33. Le même au même, 2 juillet 1588. 504
34. Le même au même, 16 janvier 1587 [1588]. 506
35. Sixte-Quint à François de Médicis, 1er août 1587. 506
36. Giovanni Gritti au doge, 28 mai 1588. 508
37. Le même au même, 4 juin 1588. 509
38. Sixte-Quint à Ferdinand de Médicis, 13 novembre 1587. . 510
39. Giovanni Gritti au doge, 15 octobre 1588. 511
40. Le même au même, 13 novembre 1588. 513
41. Le même au même, 7 décembre 1588. 514
42. Alberto Badoer au même, 17 mars 1590. 516
43. Le même au même, 5 mars 1590. 517
44. Édit portant défense aux prédicateurs de traiter dans leurs sermons de sujets politiques. 518

FIN DE LA TABLE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A

BX1335 .H885 v.2
Sixte-Quint
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00044 2501